

PRESENTATION DE L'AUTEURE

Basilia Chantal CODJO est Béninoise. Après une double Licence en Administration et en Droit à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, elle a intégré le monde des organismes internationaux de développement. Elle y est restée pendant dix ans. Ceci lui a permis de développer son intérêt pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Elle a été plus tard titulaire d'une Maîtrise en Droit obtenue à Abomey-Calavi au Bénin, d'un Master en Management des Projets obtenu à Ouagadougou au Burkina Faso et d'un Master Complémentaire en Développement, Environnement et Sociétés obtenu à Louvain-la-Neuve en Belgique. Sa thèse doctorale repose donc sur une expérience cumulée sur les plans professionnel et académique.

Basilia Chantal CODJO is from Benin. After a double degree in Public Administration and Law at the University of Abomey-Calavi in Benin, she joined the field of international development, where she would work for ten years. This enabled her to develop an interest for vulnerable groups, especially women and children. She later received a Master in Management of Projects in Ouagadougou, Burkina Faso and a Master in Development, Environment and Societies, in Louvain-la-Neuve in Belgium. Her doctoral thesis is therefore based on a combination of both professional and academic experiences.

PROLOGUE : UN PROJET DOCTORAL PARTAGÉ ENTRE DEUX REVES

Deux rêves, celui de mon père et le mien personnel, c'est ce qui traduit le mieux mon projet de thèse. Ce passage m'a été inspiré par Sophie Stoffel (2008 :1-5). Elle décrit au début de sa thèse son engagement féministe intellectuel et professionnel. Une citation dans son histoire retient mon attention. C'est celle-ci : « *Choisir le métier d'intellectuel, c'est opter pour un mode de vie autant que pour une carrière. [...]. Vous devez apprendre à utiliser au profit du travail intellectuel, l'expérience acquise dans la vie ; [...], c'est-à-dire que votre passé resurgit dans le présent, qu'il influence et qu'il circonscrit [...]* ».

Ces propos reflètent mon histoire : ma carrière intellectuelle est en permanence influencée par mon parcours de vie et mon expérience professionnelle. A ce propos, il me plaît de reprendre ici ce que j'avais écrit en 2003 lors d'une formation en communication au cours de laquelle le formateur demanda aux participants d'écrire en trente minutes l'histoire la plus touchante de leur vie et ensuite de la partager avec l'assistance. Un silence lourd s'abattit lorsque je fis lecture de mon histoire. La voici :

Un triste souvenir d'enfance

C'est l'histoire de la petite Chantal dont les parents étaient divorcés et le père remarié. On était en 1978, au village d'Akodéha situé au Sud du Département de Mono. Là, vivait une famille en apparence heureuse. Mais derrière les murs joliment badigeonnés, il y avait des cœurs saignants. A 9 ans, Chantal subissait depuis 3 années déjà les horreurs de sa marâtre (sa seconde mère). Chantal, seule fille parmi les 3 enfants de la première épouse, était perçue comme la rebelle qui voulait venger sa mère.

Outre la corvée d'eau et des travaux domestiques très pesants, tous les moyens étaient bons pour la terroriser : mensonges, mépris et punitions étaient les principales armes de cette marâtre. Après chaque rapport mensonger à son père, Chantal était passée au fouet. Il n'y avait pas de jour où cette petite fille ne fut battue.

Excédée, Chantal et ses deux frères décidèrent de fuguer, partir se réfugier chez leur mère résidant alors à Lomé. Pour y parvenir, les trois enfants avaient réuni 1000 FCFA (1,5 euro) sur leur petit déjeuner (de 15 FCFA par jour, environ 0,022 euro). Un samedi, pendant que leur père s'était rendu à Cotonou chez une autre épouse, Chantal et ses frères marchèrent sur 8 km sous une pluie battante en pleine brousse vers Comé. Là, ils prirent un taxi pour Agoué. A destination, un vieux passager (du taxi) les gratifia de 500 FCFA. Chantal et ses frères prirent une pirogue pour rejoindre l'autre rive du fleuve Mono puis firent encore 10 km à pied pour rejoindre le village de leurs grands-parents maternels à Mensenhcodji.

Chantal et ses frères furent accueillis en sanglots par leur grand-mère. Après le repas, Chantal eut le courage de raconter à celle-ci ce qu'elle et ses frères enduraient chez leur père. Chantal était la

principale victime d'une telle situation : tout son corps était couvert de plaies, de la tête aux pieds. Son jeune frère de 6 ans était aussi dans une situation alarmante. Aussitôt, le village fut alerté, un message fut envoyé à leur mère à Lomé. Le lendemain, cette dernière arriva au village à la première heure.

A la vue de l'état de ses enfants, elle tomba en sanglots. Pendant de longues heures, la jeune femme n'avait pas pu être consolée. Le jour suivant, elle prit la route pour Akodéha, décidée de demander des comptes à son ex-mari. Mais, couvert de honte, celui-ci n'eut pour défense que des injures et une gifle à son ex-épouse en murmurant ces mots : "*Dès demain, je déclarerai la mort de ces trois enfants...*". La pauvre femme repartit les larmes aux yeux. Elle fit escale à Agoué chez la famille paternelle des enfants pour implorer son intervention. Une réunion de famille fut aussitôt convoquée.

Le jour de la réunion de famille, la maman exposa les faits. Après son récit, elle déshabilla sa fille Chantal pour que l'assemblée apprécie les sévices corporels. Ce fut l'indignation totale. La parole fut laissée au père de s'expliquer. Il rejeta toutes les accusations portées contre lui. Néanmoins, l'assemblée décida unanimement de lui retirer la garde des enfants. Cependant, le grand-père maternel des enfants prit la parole et dit avec désolation : "*Laissez-lui les enfants. Ce sont ses enfants, il peut les tuer...*". Le verdict fut enfin prononcé : les enfants iraient de nouveau chez leur père. Le départ du village fut douloureux, dans un vacarme de pleurs des enfants et de leur mère.

Une famille enfoncée dans la misère

La vie reprit avec moins de violence, toutefois. Mais mon adolescence et ma jeunesse furent tout aussi ternes que mon enfance. Ma seule consolation était les études. Elles me rassuraient d'un avenir meilleur et je m'y accrochais ventre affamé. En effet, mon père, un instituteur aux moyens limités mais polygame, avait contracté des dettes dans les années 80, dans le but de réaliser des micro projets pour diversifier ses sources de revenus. Ces micro-projets furent soldés par des échecs. Les dettes devaient être remboursées sur son petit salaire d'instituteur. Ce qui plongea la famille dans un dénuement total sur plusieurs années. Dès 1985, mon frère aîné abandonna les études pour survivre de petits boulots. Du coup, mon père reporta sur moi l'espoir de voir ses enfants réussir aux études. Je suis la deuxième de ses treize enfants. Il m'aidait parfois dans mes exercices de maths ou de français. Lorsqu'à l'âge de 18 ans, je lui ai annoncé mon départ du domicile paternel pour rejoindre ma mère à Cotonou, il fut consterné. Ce fut comme un nouvel échec de sa responsabilité parentale. Les ponts furent alors coupés entre nous pendant cinq ans, jusqu'au jour où il apprit ma réussite au Baccalauréat. L'espoir lui revint et il reprit contact avec moi.

Le soutien de mon père et une fierté écourtée

Désormais, je pouvais compter sur le soutien indéfectible de mon père. Un soutien plutôt moral ; il n'en avait pas les moyens financiers, je le savais. Cela me donnait quand même le courage de surpasser les difficultés financières pendant mes études. A l'université, j'avais opté pour le Droit et deux années plus tard en plus, pour l'Administration. Mensuellement, mon père me donnait 5000 FCFA, (environ 8 euro)

pour mon loyer et payait la moitié de mes frais à l'Ecole Nationale d'Administration (environ 80 euro par an). J'assumais moi-même les autres charges. Pour ce faire, je vendais de la friperie tous les week-ends sur les marchés locaux autour de Cotonou et au grand marché de Dantopka. A vrai dire, je menais depuis mes études secondaires, une triple vie : mes études, mon fils que j'avais eu sur les bancs à 20 ans, et mon petit commerce. Cela ne m'empêchait guère d'avoir de bons résultats académiques.

Mon père fut présent à la défense de mon mémoire de Licence en Administration et de celui de Maîtrise en Droit. Assis toujours au premier rang, il applaudissait sans interruption pour mes grandes distinctions. J'étais la fierté de mon père et il ne le cachait pas. Plus tard en 2005, mon père m'appela au téléphone pour me bénir pendant de longues minutes après la défense de mon mémoire de Master en Management à Ouagadougou au Burkina Faso. En 2009, il me dit ceci rempli de joie lorsque je lui annonçai depuis la Belgique une fois encore ma grande distinction pour mon Master Complémentaire en Développement : *" Ma fille, que Dieu te bénisse! Tu brilleras comme une étoile dans ta vie. Tu m'as donné toute la fierté qu'un père peut attendre de son enfant. Poursuis tes études jusqu'au doctorat et accomplis pour moi une envie que je n'ai jamais pu réaliser..."*. Ma réponse fut : *" Papa, si cela peut te faire honneur, je me plierai en quatre pour t'apporter ce diplôme avant que tu ne meures "*. Comment pouvais-je prédire qu'à peine une année plus tard, mon père allait s'éteindre, ce 03 septembre 2010 ?

Peu de temps avant de mourir, il appela mon mari pour l'enjoindre de me soutenir jusqu'au bout de mon cursus doctoral. Il me fit de même à l'égard de mon fils aîné qui poursuit aussi des études doctorales en médecine hors du Bénin. On ne se doutait guère que sa fin fut si proche. Il s'est en allé en silence sans plus rien me dire. Comme le souligne Alfred de Vigny (1797-1863) dans sa poésie intitulée « La mort du loup » : *« A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse, seul le silence est grand ; tout le reste est faiblesse. [...], souffre et meurs sans parler »*¹. Ma fierté aurait été bien grande de mettre entre les mains de mon père cet ultime diplôme. Hélas, je n'aurai plus jamais eu l'occasion de vivre ce moment immortel ! A sa mort, mes pas semblaient lourds, et ma tête vide. Pourtant, il faudra que j'honore sa mémoire pour prouver à mes frères et à mes enfants, surtout à mes filles, qu'une femme aux moyens dérisoires peut bien réussir là où bien des hommes échouent. C'est là, le sens du combat pour l'égalité des sexes.

Le doctorat : au-delà du rêve de mon père, c'est aussi mon projet personnel

Parler des femmes, défendre les enfants sont deux missions qui ont toujours hanté ma vie. Je voulais faire une carrière judiciaire pour m'engager dans ce combat, hélas sur ce plan-là, je n'ai pas pu aller jusqu'au bout de mes ambitions. J'ai cependant eu d'autres chances pour m'engager auprès de groupes vulnérables. Pendant environ dix ans, j'ai travaillé dans une organisation non gouvernementale internationale spécialisée dans l'éducation des enfants. J'y ai occupé plusieurs postes dont les deux derniers étaient les plus décisifs : Chargée du Droit de l'enfant et des femmes, puis Coordinatrice Régionale du programme d'amélioration et de diversification de l'offre éducative en Afrique de l'Ouest.

¹ http://poesie.webnet.fr/lesgrandsclassiques/poemes/alfred_de_vigny/la_mort_du_loup.html, consulté le 13/11/2010

Ces deux postes m'ont permis d'avoir un contact avec plusieurs groupes d'acteurs, dont les organisations féminines, à travers toute l'Afrique de l'Ouest francophone. Ces postes m'ont poussé à fond dans le combat pour la scolarisation des filles. L'éducation représente, pour moi, la voie de sortie de la précarité, du sous développement matériel et le chemin de la liberté. Cependant, ma vie professionnelle ne me permettait pas de porter haut et loin ma vision sur la discrimination des femmes et le droit des enfants. Il me fallait dépasser le champ d'action professionnel et me spécialiser par un cursus plus affiné. Le doctorat reste, pour moi, le passage idéal vers un combat professionnel plus grand et plus efficace. Omnibulée d'atteindre ce résultat, je m'y suis engagée sans bourses d'études, loin de mes enfants et de mon mari, consciente qu'aucun changement profond et durable ne s'obtient sans un minimum de sacrifice.

REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation du présent travail, en particulier :

1. **Le comité d'accompagnement de ma thèse** : les Professeurs Isabel Yépez et Sophie Charlier (co-promotrices), Florence Degavre et Jean-Marie Wautelet (membres du comité). Vous m'avez chacun/e et collectivement apporté les ressources nécessaires à l'aboutissement de ce travail. Je ne vous remercierai jamais assez pour vos précieux conseils théoriques, méthodologiques, pratiques et surtout pour votre patience pendant ces cinq longues années. Vraiment merci du fond de mon cœur.
2. **Le président du jury de ma thèse** : Le Professeur Vincent Legrand pour avoir accepté la responsabilité de diriger les séances de défenses (privée et publique) de ma thèse et surtout d'y consacrer votre précieux temps. Veuillez accepter mes sincères remerciements.
3. **Le membre extérieur du jury de ma thèse** : La Professeure Hélène Guétat-Bernard pour le temps accordé à ce travail, votre déplacement jusqu'à Louvain-la-Neuve et pour vos observations pertinentes qui permettent de faire ressortir davantage les apports et la valeur ajoutée de ce travail à partir d'un regard extérieur. Je vous en remercie très sincèrement.
4. **Tous les Professeurs et intervenants dans les formations et séminaires doctoraux** : pour avoir contribué à construire ce paquet de background dont je dispose aujourd'hui : mes pensées vont particulièrement vers le Professeur émérite Jean-Philippe Peemans, les Professeurs Fabienne Leloup, Marthe Nyssens, Jacques Defourny, An Ansons, Andreia Lemaitre, Thierry Amougou, pour ne citer que ces noms-là. Soyez tous remerciés.
5. **Les intervenants dans la formation Nvivo** : Les Docteurs Jonathan Dedonder et Véronique Gosselain pour leur appui personnalisé qui m'a permis une appropriation du logiciel. Je vous dis un sincère merci.
6. **Toutes les personnes des services administratifs et secrétariats que j'ai côtoyées** : je pense à Mesdames Chantal Herman, Catherine Letocart, Margot Vandenbossche, Gaëlle De Vinck, Marie-Hélène Chassagne, Stéphanie Lorent, Nathalie Vanhumbeeck, Cécile Giraud, etc. Je vous dis un sincère merci pour vos précieux appuis tout au long de mon cursus doctoral. A Stéphanie Lorent tout particulièrement, je réitère mes remerciements pour vos soutiens dans les démarches préparatoires de mes défenses.
7. **Les personnes de bonne volonté qui m'ont aidé à lire et à corriger ce document** : Messieurs Michel De Cleen, William Codjo, Rémi Houézé, Juste Codjo, Silvère Tovignan et Christian Houénou. Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour le temps que vous y avez consacré et surtout pour ce geste de sympathie.

8. **Les personnes qui m'ont aidée dans la collecte et le traitement de mes données** : Rosaine, Boris, Inès, Jérémy, Yannick, Albert, Gertrude et Salif. Je vous remercie très franchement.
9. **Les leaders et les membres des associations avec lesquelles j'ai travaillé** : Alogonounonzo, Wadodjou, Tonagnon, Migbéaya, Aïdoté et Ayidégo, de même que les enquêtés individuels. Je vous remercie du fond de cœur pour votre marque de confiance, votre sympathie et votre accueil chaleureux.
10. **Toutes les personnes qui m'ont aidé à garder mon fils Ange** : Fatima (Maman Sarah), les couples Bili et Rebecca, Michel et Gladys, Jean-Marie et Lisette, mes ami/es Marie, Fiacre, Léonel, Rémi, Albert, Bilivogui, Manan, Emery, Gertrude, Sonia, Elvire, etc. Votre solidarité m'a permis de pouvoir tenir le coup à un moment où j'étais réellement confrontée aux difficultés de garde de mon enfant. Soyez-en sincèrement remerciés.
11. **Les sociétés et les familles dans lesquelles j'ai travaillé** : BIEF, BC Group, Laurenty, VMA Consulting, Jani King, etc. L'argent que vous m'avez permis de gagner dans chacune de vos structures a contribué à financer ce projet de thèse du début à la fin. Au-delà de l'aspect financier, la chaleur humaine et la sympathie dont vous m'avez entourée dans mes moments les plus pénibles en Belgique, m'ont permis de garder la tête haute et d'aller de l'avant. Je remercie chacune et chacun de vous très franchement : chez BIEF, je pense à Julie, Kelly, Véronique, Marie, Eudurne, Cécile, Gaëlle, Collecte, Alexia, Eric, Xavier Roxy, etc. Chez VMA je pense à Stéphanie, Nathalie, Madame Mannes et ses filles Sophie et Valérie. Chez l'AIC, je pense à Taidé, Agnès, Bénédicte, Nathalie, Sarahida, Catherine, etc. Chez BC Group, je pense à Philippe, Dominique et Yves. Chez Jani king, je pense à Yves et Christelle, Madame Mulumbé et ses filles. Chez Laurenty, mes pensées vont vers Nadine, Patrick, Catherine, Joelle, Annick, Michelle, Antoine, Ananou, etc. Dans les familles, je pense à Maximilien, Winnie et Estelle Carton ; à Michel De Cleen et Jenny Liesse ; à Benoit Lecref, etc.
12. **Les membres de ma famille et de ma belle-famille** qui ne cessent de m'apporter leur soutien indéfectible : ma mère Christine dont la présence permanente aux côtés de mes filles me permet de me concentrer sur mes travaux de recherche. Mes frères William et Juste, mon mari Silvère qui m'ont rendu visite en Belgique à plusieurs reprises et m'appellent régulièrement pour me soutenir. Mes enfants Serge, Laris et Mélissa qui souffrent en permanence de mon éloignement. Mon beau-frère Noël et sa petite famille (Annicette, Peguy, Joëlle, Lucie et Maya) qui accueillent périodiquement mon petit garçon Ange en vacances chez eux en Italie. En plus, tous ceux et toutes celles qui m'appellent fréquemment pour m'encourager à tenir le coup : mon beau-père Célestin, ma belle-mère Eugénie, mes beaux-frères Zéphirin et Thierry, mes belles-sœurs Pauline et Isabelle ; ma tante Toussaint non, mon bel-oncle Boni, mes sœurs Estelle, Nadine et leurs mères, ma cousine Brigitte, mes cousins Vincent, Thierry, etc. Soyez tous sincèrement remerciés.

13. **Le service d'aide aux étudiants** : en particulier Mesdames De Wan et Simon, pour votre implication dans mes charges locatives et les différentes aides dans mes moments de grandes difficultés en Belgique. Je vous en suis vraiment reconnaissante.
14. **Mes collègues de job** : Elvire, Evelyne, Noël, Arnauld, pour ne citer que ces noms-là. Merci pour la persévérance et l'endurance au quotidien.
15. **Les personnes impliquées dans l'éducation et la garderie extra scolaire de mon fils Ange** : La Directrice, Madame Libert ; les enseignantes : Sophie, Marianne, Sandrine et Ludivine ; à la garderie : Anita, Emilie, Simon, Patricia, Sabrina, etc. Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements.
16. **Mes ami/es, mes compatriotes, mes collègues doctorants et tous ceux et celles que j'ai côtoyés en Belgique** : je pense particulièrement à Paul-Igor pour ta solidarité lors de mes déboires de voiture, à Bellaminus, Wilfried, Marc, Luc, etc. pour vos appels de soutien. A Rachel Kamanou plus particulièrement pour avoir favorisé mon immersion dans le monde des jobs. Merci de tout cœur à vous tous.
17. Tous ceux et celles dont j'ai omis de citer le nom : je vous dis merci.

DEDICACES

A la mémoire de Vincent, mon père : pour tous les bons souvenirs que tu m'as laissés, pour tes encouragements qui me manquent si tant. La force de l'amour a pris le dessus sur les erreurs de ta vie et la souffrance que cela a engendrée pour nous, tes enfants. Que ta mémoire soit ici honorée.

En hommage à Christine, ma mère : tes souffrances à longueur de temps, pendant mon jeune âge, apparaissaient comme un poignard dans mon cœur et me poussaient à l'action. Aujourd'hui, au moment d'en jouir, la vie tend à te lâcher. Toutefois, l'espoir existe. Maman, je t'aime très fort. Accepte cet hommage de ma sincère admiration pour ton courage, ta vaillance, ton esprit toujours positif et tes encouragements à l'infini.

A Serge, Laris, Mélissa et Ange, mes enfants : en vous regardant, j'ai le courage de braver toutes difficultés au travers de mon chemin. Mes combats au quotidien visent à vous offrir de meilleures situations. Que ce travail soit pour vous un modèle, une source d'inspiration. Je vous aime de tout mon être.

A toutes les femmes opprimées, à tous les enfants abandonnés, à tous les êtres humains dont la couleur de peau constitue un obstacle sur leur chemin : croyez en un avenir meilleur. Il arrivera bien un jour où le monde sera fait de plus de justice et d'équité sans distinction de race et de sexe.

A vous, ce travail est dédié.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFL	Association Féminine Locale
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APE	Association des Parents d'Elèves
ASF	Associations des Services Financiers
BA	Bureaux d'Arrondissement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAR	Coopérative d'Aménagement Rural
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CEG	Collège d'Enseignement Général
CeRPA	Centre Régional de Promotion de l'Agriculture
CLCAM	Centre Local de Crédit Agricole Mutuel
COGEA	Comité de Gestion des Centres d'Arrondissement de Santé
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé Communal
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FMI	Fonds Monétaire International
FOPES	Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale
GF	Groupement de Femmes
GV	Groupement Villageois
HCCI	Haut Conseil de la Coopération Internationale
IAPM	Institut Africain de Professionnalisation en Management
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indice de Développement Humain
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
ISDH	Indice Sexospécifique du Développement Humain
OB	Organisations de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDC	Programme de développement communal
PMA	Pays Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

RECFED	Réseau Communal des Femmes pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAD	Service des Affaires Domaniales
SADI	Service des Archives de la Documentation et de l'Information
SAE	Service des Affaires Economiques
SAF	Service des Affaires Financières
SAG	Service des Affaires Générales
SAS	Service des Affaires Sociales
SG	Secrétariat Général
STR	Service des Transmissions Radio
UCGF	Union Communale des Groupements Féminins
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unités villageoises de santé

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE L'AUTEURE	ii
PROLOGUE : UN PROJET DOCTORAL PARTAGÉ ENTRE DEUX REVES	iii
REMERCIEMENTS	vii
DEDICACES	x
SIGLES ET ABBREVIATIONS	xi
TABLE DES MATIERES	xiii
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRES	xix
1- Les tableaux	xix
2- Les graphiques et schémas	xxi
3- Les encadrés	xxi
CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN	xxiii
RESUME	1
ABSTRACT	2
INTRODUCTION	3
LES PERSPECTIVES DE LA PRESENTE RECHERCHE	4
LA QUESTION DE RECHERCHE	6
LES HYPOTHESES DE RECHERCHE	6
LES OBJECTIFS DE RECHERCHE	7
NOS STRATEGIES DE RECHERCHE	7
LA COHERENCE DU PRESENT DOCUMENT	9
CHAPITRE 1 : LA PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	11
1.1- LES PROBLEMES LIES A LA CONDITION FEMININE AU BENIN	11
1.1.1- Un aperçu de la situation de pauvreté au Bénin	11
1.1.2- Un aperçu de la situation de la femme au Bénin	13
1.2- LES STRATEGIES FORMELLES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE PROMOTION DES FEMMES	16
1.2.1 - Un échec des politiques d'aides au développement à contrer durablement la pauvreté en Afrique	16
1.2.2- Un rôle social des Etats africains quasiment défaillant	17
1.2.3- Les ONG locales, partagées entre leur survie et la réduction de la pauvreté des populations de base	20
1.2.4- Les comités locaux de gestion des projets de développement	21
1.2.5- La place des femmes dans les stratégies formelles de lutte contre la pauvreté	22
1.3- QUELQUES PRATIQUES DE SOLIDARITE TRADITIONNELLEMENT ANCREES DANS LA SOCIETE BENINOISE	23
1.3.1 - Les tontines : une forme ancienne des pratiques de solidarité au Bénin	23
1.3.2- Les « Kugbè » et les réseaux d'aide communautaire au Bénin	27
1.3.3- Des débats controversés sur la notion de solidarité au sein des peuples d'Afrique noire	28
1.4- LA DELIMITATION DE NOTRE SUJET DE RECHERCHE	33
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	34

CHAPITRE 2 : LA DYNAMIQUE FEMININE SUR LES PLANS ECONOMIQUES ET ASSOCIATIFS 35

2.1- L'ETAT DES ACTIVITES ECONOMIQUES FEMINIENES EN AFRIQUE ET AU BENIN	35
2.1.1- La dimension plurielle des activités économiques féminines	35
2.1.2- Un déséquilibre entre les journées de travail féminines et masculines	37
2.2- LES ROLES SPECIFIQUES DES ASSOCIATIONS FEMINIENES EN AFRIQUE ET AU BENIN	38
2.2.1- L'histoire des mouvements associatifs féminins en Afrique de l'Ouest	38
2.2.2- Le cas particulier des groupements féminins au Bénin : création et évolution	39
2.2.3- La typologie des groupements féminins (GF) au Bénin	41
2.2.4- Les activités et les motivations des femmes réunies en association au Bénin	43
2.3- LA PRECISION DU CHAMP D'OBSERVATION DU PRESENT TRAVAIL	44
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	44

CHAPITRE 3 : LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE 45

3.1- LA PAUVRETE, UN CONCEPT MULTIDIMENSIONNEL	45
3.1.1- Les définitions de la pauvreté	45
3.1.2- Les considérations conceptuelles sur la lutte contre la pauvreté	47
3.2- L'ASSOCIATION COMME UN ACTEUR COLLECTIF ET SOLIDAIRE	49
3.2.1- Les associations : de la multi-dimensionnalité à la notion d'encastrement	50
3.2.2- Les associations : interfaces entre l'Etat et le marché	51
3.2.3- Les associations : entre deux pôles de liens sociaux	52
3.2.4- Les associations : des principes et des valeurs	53
3.2.5- La perspective de la recherche par rapport au concept d'association	53
3.3- LES CONCEPTS DE SOLIDARITE ET DE RECIPROCITE	54
3.3.1- La notion de solidarité selon Durkheim et Laville	54
3.3.2- Le principe de réciprocité selon Polanyi	55
3.3.3- Le régime de don chez Mauss : réciprocité, redistribution et marché	58
3.3.3- La perspective de la présente recherche par rapport aux concepts de solidarité et de réciprocité	62
3.4- L'EMPOWERMENT FEMININ ET LE FEMINISME	63
3.4.1- La femme africaine sous l'emprise de la domination masculine	63
3.4.2- Le Genre et Développement : une approche visant l'autonomisation des femmes	66
3.4.3- L'empowerment, notre choix conceptuel pour rendre compte de la dynamique féminine au niveau local	67
3.4.4- L'empowerment, un pan d'un mouvement féministe plus global	73
3.4.5- La perspective de la présente recherche par rapport aux concepts d'empowerment et de féminisme	76
3.5- LE LEADERSHIP : UN APPORT THEORIQUE POUR REQUESTIONNER LE CONCEPT D'EMPOWERMENT	77
3.5.1- La définition de leadership	77
3.5.2- Les caractéristiques d'un leader	80
3.5.3- Les types de leadership tirés de la littérature	81
3.5.4- Les perspectives du présent travail par rapport au concept de leadership	84
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	85

CHAPITRE 4 : LES THEORIES MOBILISEES ET LE CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE 86

4.1- LES THEORIES DU LIEN SOCIAL	86
4.1.1- La conception durkheimienne du lien social	87
4.1.2- La conception du lien social fondée sur la pluralité des liens	90
4.1.3- La mise en perspective : la logique théorique de la recherche	96
4.2- LE CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE	97
4.2.1- Le cadre d'analyse de l'hypothèse préalable n°0	97
4.2.2- La schématisation des variables de recherche	99
4.2.3- L'opérationnalisation des hypothèses spécifiques de recherche	101
CONCLUSION DU CHAPITRE 4	104

CHAPITRE 5 : NOTRE POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET NOS STRATEGIES DE RECHERCHE

105

5.1- NOS CHOIX PARADIGMATIQUES ET NOTRE POSTURE EPISTEMOLOGIQUE 105

5.1.1- Nos choix paradigmatiques 105

5.1.2- Notre position vis-à-vis du féminisme : le local féministe 107

5.2- NOS STRATEGIES LORS DE L'EXPLORATION ET DE LA COLLECTE DES DONNEES 108

5.2.1- Les recherches documentaires 108

5.2.2- L'opérationnalisation de la démarche hypothético-déductive dans notre travail 109

5.2.3- Nos stratégies lors de la phase exploratoire 110

5.2.4- Nos stratégies lors de la phase d'observation et de collecte des données 110

5.3- LES METHODES ET LES OUTILS DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE DES DONNEES UTILISES 112

5.3.1- La méthode API, un choix méthodologique raisonné 113

5.3.2- L'adaptation de la méthode API à notre travail 114

5.3.3- Les autres méthodes d'analyse utilisées 116

CONCLUSION DU CHAPITRE 5 117

CHAPITRE 6 : LA PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DES UNITES D'OBSERVATION 118

6.1- LA ZONE ET LES SITES D'ETUDE 118

6.1.1- La zone d'étude : départements choisis et critères de choix 118

6.1.2- Les sites d'étude : Communes choisies et critères de choix 121

6.1.3 - La présentation de la zone et des sites d'étude 122

6.2- LES CARACTERISTIQUES DES UNITES D'OBSERVATION 134

6.2.1- Le choix des unités d'observation 134

6.2.2- Les caractéristiques des unités d'observation retenues 135

6.2.3- L'identification des enquêtés 140

CONCLUSION DU CHAPITRE 6 142

CHAPITRE 7 : LE SYSTEME DE DONS DANS LA SOCIETE BENINOISE ACTUELLE - CAS DU MILIEU URBAIN ET PERI-URBAIN 144

7.1- LA PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE ELARGIE AUX ENQUETES ISOLEES 144

7.1.1- Les événements et les liens sociaux par lesquels la solidarité s'exprime 145

7.1.2- Ce que l'on échange lors des événements sociaux : le don et le contredon 148

7.1.3- L'historique de « Aguoh » au Sud du Bénin 152

7.1.4- Les circonstances de rupture des relations d'échange de dons et les possibilités de reprise des liens 155

7.2- LES COULISSES DE LA MALADIE ET DES FUNERAILLES AU SUD BENIN : UN ENTRETIEN OUVERT AVEC MONSIEUR G. HOUETO 157

7.2.1- Les événements sociaux vécus par l'enquêté et la mobilisation différenciée de la solidarité de ses proches 157

7.2.2- Les motivations et attentes des donateurs/donataire et les conséquences y afférentes 163

7.2.3- L'organisation des funérailles en chiffres : le cas de Monsieur Houéto 166

CONCLUSION DU CHAPITRE 7 168

CHAPITRE 8 : LA DESCRIPTION DES PRATIQUES SOCIALES AU SEIN DES AFL ETUDIÉES ET DANS LE MILIEU RURAL 170

8.1- LES REGLES, LES FORMES ET LES MODALITES DES PRATIQUES DE SOLIDARITE AU PLAN SOCIAL AU SEIN DES AFL ETUDIEES 170

8.1.1- Les principes et les règles de solidarité établis par les AFL 170

8.1.2- Les formes et les modalités de solidarité par type d'évènement social au sein des six AFL étudiées 172

8.1.3- Les attentes et contraintes liées aux soutiens solidaires 182

8.2- L'HISTORIQUE DES PRATIQUES DE SOLIDARITE DANS LES LOCALITES DES SIX AFL ETUDIEES 183

8.2.1- Les différentes formes de solidarité dans les localités des six AFL 183

8.2.2- L'affaiblissement des liens de solidarité et les possibilités de remédiation 187

8.2.3- La distinction entre solidarité et réciprocité et les conditions de perpétuation de ces pratiques : la perception des AFL étudiées sur ces points	188
8.3- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°0	190
CONCLUSION DU CHAPITRE 8	192
CHAPITRE 9 : LES PERCEPTIONS DES ENQUETES SUR LA PAUVRETE ET SUR LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE AU BENIN	193
9.1- LA PERCEPTION DES ACTEURS SUR LA PAUVRETE ET LA RICHESSE	193
9.1.1- La pauvreté versus la richesse : les points de vue des enquêtés	193
9.1.2- Les catégories sociales initiales des membres des AFL étudiées	200
9.2- LA PERCEPTION DES FEMMES ENQUETEEES SUR LES RAPPORTS DE GENRE AU BENIN	202
9.2.1- Les causes des problèmes de genre, de l'avis des femmes enquêtées	203
9.2.2- Les solutions possibles aux problèmes de genre par les enquêtées	203
9.3- LES LIENS SOCIAUX CONSTRUITS COMME VOIES D'AMELIORATION DU POUVOIR ECONOMIQUE ET DU STATUT SOCIAL DES FEMMES	204
9.3.1- Les raisons motivant les enquêtées à évoluer dans des associations	204
9.3.2- Le panorama des autres groupes dans lesquels les femmes évoluent	206
9.4- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°1 DE LA RECHERCHE	209
CONCLUSION DU CHAPITRE 9	210
CHAPITRE 10 : A LA DECOUVERTE DE LA PERSONNALITE DES LEADERS ET DE L'HISTOIRE DES AFL ETUDIEES	211
10.1- LA DESCRIPTION DU PARCOURS DE VIE DES LEADERS DES AFL	211
10.1.1- Les récits des responsables d'Alogonounonzo, d'Aidoté, de Migbéaya, de Wadodjou et d'Ayidégo	211
10.1.2- Le cas particulier de Tonagnon	231
10.2- LE REGARD DES MEMBRES SUR LE MODE DE GESTION, LES QUALITES ET LES DEFAUTS DE LEURS DIRIGEANTS	233
10.2.1- Le regard critique des membres sur le mode de gestion de leurs dirigeants	233
10.2.2- Les principaux qualités et défauts dirigeants vus par les membres	235
10.3- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°1 (SUITE ET FIN)	237
CONCLUSION DU CHAPITRE 10	238
CHAPITRE 11 : LA DESCRIPTION DES SOUTIENS SOLIDAIRES AUX AGR AU SEIN DES AFL ETUDIEES	239
11.1- LES FORMES ET LES MODALITES DE SOUTIEN SOLIDAIRE AUX AGR INDIVIDUELLES AU SEIN DES AFL	239
11.1.1- Les pratiques spécifiques de soutien solidaire aux AGR individuelles	239
11.1.2- Le suivi post-emprunt, les stratégies d'incitation à l'épargne et les mesures prévues en cas de non remboursement des crédits	242
11.2- LES AGR ET LES RESSOURCES COLLECTIVES AU SEIN DES AFL	245
11.2.1- La collectivisation des activités et des ressources chez Tonagnon	246
11.2.2- La collectivisation des activités et des ressources chez Ayidégo	246
11.2.3- La collectivisation des activités et des ressources chez Aidoté	247
11.2.4- La collectivisation des activités et des ressources chez Alogonounonzo	247
11.2.5- La collectivisation des activités et des ressources chez Migbéaya	248
11.2.6- La collectivisation des activités et des ressources chez Wadodjou	250
11.3- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°3	251
CONCLUSION DU CHAPITRE 11	252
CHAPITRE 12 : LES PROGRES DES FEMMES ENQUETEEES EN MATIERE D'EMPOWERMENT	253

12.1- L'EMPOWERMENT CAPACITAIRE DES FEMMES ENQUETEES	253
12.1.1- Les capacités intrinsèques des membres selon leur propre regard et le regard de leurs proches	253
12.1.2- Les capacités techniques des membres des AFL étudiées	255
12.1.3- Les capacités managériales des membres	257
12.1.4- Les capacités relationnelles des membres	257
12.2- L'EMPOWERMENT ECONOMIQUE DES FEMMES ENQUETEES	260
12.2.1- Le panorama des activités génératrices de revenus (AGR) individuelles des membres des AFL	260
12.2.2- Les revenus catégoriels des membres des AFL	262
12.2.3- Le degré d'implication des femmes dans les charges de leur ménage	264
12.2.4- Les investissements réalisés par les femmes enquêtées	267
12.2.5- L'évolution du statut social des membres des AFL	271
12.2.6- Les perspectives de développement individuel des femmes enquêtées	272
12.3- L'EMPOWERMENT COLLECTIF DES AFL ETUDIEES	273
12.3.1- Les actions socio-communautaires menées par les AFL	273
12.3.2- La notoriété publique acquise par les AFL étudiées	275
12.3.3- Les perspectives collectives des AFL étudiées	276
CONCLUSION DU CHAPITRE 12	278
CHAPITRE 13 : L'IMPACT DE L'ACTION ASSOCIATIVE SUR L'ETAT DE PAUVRETE ET L'EMPOWERMENT DES FEMMES	280
13.1- LES DIFFERENTS MODELES D'ASSOCIATIONS FEMININES ABORDES SOUS L'ANGLE DES TYPES DE LEADERSHIP	280
13.1.1- Les différents types de leadership prédominants dans les AFL étudiées	280
13.1.2- Le schéma conceptuel des types de modèles associatifs féminins	283
13.1.3- La vérification de l'hypothèse n°2 de la présente recherche	284
13.2- LES DIFFERENTES APPROCHES DE SOLIDARITE UTILISEES AU SEIN DES AFL ET LEUR IMPACT SUR LA SITUATION DES MEMBRES	285
13.2.1- L'analyse des différentes formes de solidarité pratiquées par les AFL	285
13.2.2- Les formes d'intégration économique décelées dans l'action des AFL	289
13.2.3- La recatégorisation des AFL étudiées et un regard critique sur leur mode de financement en lien avec la pauvreté des membres	292
13.3- LES CONFLITS ET LEUR GESTION AU SEIN DES SIX AFL ETUDIEES	295
13.3.1- Quelques cas de conflits au sein des six AFL étudiées	295
13.3.2- Quelques stratégies de gestion des conflits à l'intérieur des six AFL étudiées	300
13.4- UN RETOUR A L'HYPOTHESE DE RECHERCHE N° 4	301
13.4.1- Une lecture croisée entre « modèles associatifs » et empowerment des femmes : une analyse d'échelle entre les AFL étudiées	301
13.4.2- Les critères de validation de l'hypothèse n°4	303
CONCLUSION DU CHAPITRE 13	305
CHAPITRE 14 : LES APPORTS DE NOTRE RECHERCHE	306
14.1- L'EMPOWERMENT DES FEMMES DANS UN CONTEXTE DE DISCRIMINATION FEMININE : UNE ANALYSE FACTORIELLE	306
14.1.1- Les facteurs d'empowerment et de disempowerment liés au contexte proximal des femmes enquêtées	306
14.1.2- Les facteurs d'empowerment et de disempowerment liés à l'action associative des femmes enquêtées	311
14.1.3- L'empowerment des femmes au Bénin : les conditions de sa réalisation	312
14.2- LES LIENS DE SOLIDARITE DANS UN CONTEXTE DE PAUVRETE : FONCTIONS ET LOGIQUES SOUS-JACENTES	316
14.2.1- Les pratiques de solidarité au Bénin et les logiques y sous-jacentes : le cas des liens sociaux construits	316
14.2.2- Les implications du don pour les liens sociaux	328
14.2.3- Les liens de causalité entre les pratiques de solidarité et la pauvreté des populations au Bénin	333
14.3- LE PRESENT TRAVAIL, UN APPORT EMPIRIQUE A L'ECONOMIE SOLIDAIRE ET POPULAIRE	336
14.3.1- L'action des AFL est en phase avec les caractéristiques théoriques de l'économie populaire et solidaire	336

14.3.2- L'action des AFL : où se situe-t-elle par rapport au politique ?	338
CONCLUSION DU CHAPITRE 14	339
CONCLUSION GENERALE	340
DE LA SOLIDARITE BASEE SUR LA FAMILLE ET LE CLAN VERS UNE SOLIDARITE AXEE SUR LES LIENS SOCIAUX CONSTRUITS	340
DES FORMES PLURIELLES D'APPROCHE DE SOLIDARITE AU SEIN DES ASSOCIATIONS FEMININES POUR DES RESULTATS DIFFERENCIES	341
L'approche de solidarité altruiste	341
L'approche de solidarité mutualiste	342
L'EMPOWERMENT DES FEMMES : DES RESULTATS VARIABLES EN FONCTION DES MODELES ASSOCIATIFS	342
AU-DELA DES ASSOCIATIONS FEMININES, PENSONS AU « DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE » SUR UNE BASE SOLIDAIRE	343
LES CONDITIONS DE REALISATION ET LES LIMITES DE CE TRAVAIL	344
Les conditions de réalisation de la thèse	344
Les difficultés et les limites du travail de thèse	346
LES RECOMMANDATIONS ET LES ACTIONS FUTURES	347
Un retour vers les acteurs en guise de restitution	347
La création d'une association militante et d'action : le concept de Dyfémda	348
POUR NE PAS CONCLURE	350
BIBLIOGRAPHIE	351
Quelques sites exploités à titre indicatif	367
Annexes	0
ANNEXE 1 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 7	1
ANNEXE 2 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 8	9
ANNEXE 3 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 9	18
ANNEXE 4 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 10	26
ANNEXE 5 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 12	43
ANNEXE 6 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES	46
ANNEXE 7 : QUELQUES OUTILS DE GESTION CHEZ WADODJOU	67

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRES

1- Les tableaux

Tableau n°1 : Les différents taux éducatifs au Bénin	15
Tableau n°2 : Les variations des taux d'activité et la part des femmes dans la population active	37
Tableau n°3 : La typologie théorique des organisations féminines	42
Tableau n°4 : Parallèle entre les deux concepts : empowerment et leadership	79
Tableau n°5 : La conception durkheimienne du lien social	89
Tableau n°6: Les types de liens sociaux et leur fonction	93
Tableau n° 7 : La rupture des liens sociaux	96
Tableau n°8 : Le récapitulatif du cadre analytique et des données collectées	98
Tableau n°9: Le récapitulatif des objets d'analyse et des données à collecter par hypothèse	101
Tableau n°10 : Le regroupement des départements selon leur IDH	118
Tableau n°11 : L'Indice du développement humain des trois départements retenus	119
Tableau n°12 : L'indice Sexospécifique du Développement Humain en 2006 par département	120
Tableau n°13 : La répartition des départements selon le critère de niveau de pauvreté	121
Tableau n° 14 : Le récapitulatif des données par rapport aux trois critères utilisés	123
Tableau n°15 : La répartition des AFL recensées dans la zone d'étude	135
Tableau n°16 : La Liste des AFL échantillonnées	135
Tableau n°17 : Les initiateurs des AFL retenues	135
Tableau n°18 : L'âge des AFL retenues	136
Tableau n°19 : La taille des AFL retenues	137
Tableau n°20 : Le statut des AFL retenues	137
Tableau n°21 : Les objectifs poursuivis et les activités menées par les AFL retenues	138
Tableau n°22 : La situation financière des AFL pour l'exercice 2011	139
Tableau n°23 : La synthèse des données d'identification des femmes interrogées	140
Tableau n°24 : Le récapitulatif des données démographiques concernant les enquêtés isolés	141
Tableau n°25 : Le statut social des enquêtés	145
Tableau n°26 : La hiérarchisation des évènements sociaux par ordre d'importance par les enquêtés	146
Tableau n°27 : La hiérarchisation des liens sociaux par les enquêtés	147
Tableau n°28 : La nature et la valeur des dons échangés	148
Tableau n°29 : Le point des recettes (des dons) de Monsieur Houéto	166
Tableau n° 30 : Le point des dépenses personnelles de Monsieur Houéto	168

Tableau n°31 : Les cotisations dans les cas de décès au niveau de l'AFL Tonagnon	173
Tableau n° 32 : Les dons offerts aux membres de l'AFL Tonagnon dans les cas de maladie	173
Tableau n°33 : Les cotisations dans les cas de décès au niveau de l'AFL Ayidégo	175
Tableau n°34 : Le récapitulatif des réponses issues des focus group avec les six AFL étudiées	193
Tableau n°35 : Première catégorie de pauvres	196
Tableau n°36 : Deuxième catégorie de pauvres	196
Tableau n°37 : Troisième catégorie de pauvres	197
Tableau n°38 : Quatrième catégorie de pauvres	197
Tableau n°39 : Le profil initial des adhérentes selon les responsables	200
Tableau n°40 : La catégorie sociale initiale des membres de l'avis des intéressés	201
Tableau n°41 : La synthèse des échanges avec les responsables des AFL étudiées	205
Tableau n°42 : Les choix des membres par rapport à l'importance d'évoluer dans une AFL	206
Tableau n°43 : Le nombre total de groupes parallèles auxquels les femmes appartiennent	207
Tableau n°44 : La moyenne de groupes parallèles par répondant de oui	207
Tableau n°45 : La synthèse des critères d'évaluation	234
Tableau n°46 : La synthèse des trois premiers qualificatifs évoqués par les membres	237
Tableau n°47 : La nature et les modalités des crédits de soutien aux AGR individuelles	241
Tableau n°48 : Le récapitulatif des activités collectives génératrices de revenus	245
Tableaux n°49 : Les opérations comptables de juillet 2011 à août 2012 de l'AFL Wadodjou	250
Tableau n°50 : L'évolution du regard sur les aptitudes et capacités des enquêtées	253
Tableau n°51 : Les critères d'évaluation des capacités techniques des membres des AFL étudiées	255
Tableau n°52 : L'évolution de la capacité des membres à assumer des responsabilités	257
Tableau n°53 : Les critères d'évaluation des capacités relationnelles des membres des AFL	258
Tableau n°54 : Le récapitulatif des AGR principales des membres des AFL étudiées	261
Tableau n°55 : La synthèse des AGR secondaires des membres des AFL actuellement	261
Tableau n°56 : L'amélioration des revenus par rapport au passé	262
Tableau n°57 : L'évolution des revenus nets catégoriels des femmes enquêtées	263
Tableau n°58 : L'évolution des taux relatifs aux dépenses de scolarisation des enfants	264
Tableau n°59 : La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs à la santé	265
Tableau n°60 : La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs à l'alimentation	265
Tableau n°61: La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs à l'habillement	266
Tableau n°62 : La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs aux dépenses de logement	267
Tableau n°63 : La moyenne de cotisation mensuelle et annuelle par AFL	268
Tableau n°64 : Le récapitulatif des pourcentages de femmes qui possèdent des biens	269
Tableau n°65 : La synthèse des biens immobiliers/équipements des membres des AFL	269
Tableau n°66 : Le recoupement des résultats relatifs aux revenus, aux tontines et aux biens acquis	270

Tableau n°67 : La catégorie sociale actuelle des membres selon leur propre point de vue	271
Tableau n°68 : Les perspectives de développement individuel des femmes enquêtées	272
Tableau n°69 : Les modes de gestion au sein des six AFL étudiées et les modèles associés	283
Tableau n°70 : Le récapitulatif des formes de solidarité au sein des six AFL étudiées	288
Tableau n°71: La recatégorisation des AFL dépendamment des formes d'hybridation de ressources	292
Tableau n°72 : Quelques attitudes qu'un leader devra avoir pour régler ou éviter les conflits	301
Tableau n°73 : Le résumé des facteurs d'empowerment et de disempowerment extraits du récit de quatre femmes leaders	310
Tableau n°74 : La synthèse des facteurs d'empowerment ou de disempowerment des femmes	311

2- Les graphiques et schémas

Figure n°1 : Le leadership, un processus d'influence – Extrait de Boucher et Lescure (2010 : 38)	78
Figure n° 2 : Les caractéristiques intrinsèques du leader – Extraite de Boucher et Lescure (2010: 37) et adaptée à notre travail	81
Figure n°3 : Les stratégies possibles de gestion des conflits – Extraites de Noyé (2008 :31)	83
Schéma n°4 : Le cadre d'analyse de la recherche	100
Schéma n°5 : Le cadre conceptuel relatif à l'hypothèse n°0	97
Schéma n° 6 : L'évolution tendancielle des dons reçus par Monsieur Houéto	167
Schéma n° 7 : Les caractéristiques de la pauvreté du point de vue des acteurs enquêtés	195
Schéma n° 8 : Les caractéristiques de la richesse du point de vue des acteurs enquêtés	199
Graphe n°9 : La visualisation des catégories sociales dominantes des femmes antérieurement leur vie associative	201
Graphe n°10 : La synthèse des trois AGR principales actuellement menées par les membres AFL	262
Graphe n°11 : L'évolution des revenus nets mensuels des femmes enquêtées	264
Graphe n°12 : L'évolution du statut social des femmes enquêtées	272
Figure n° 13 : Schématisation des trois modèles associatifs ressortis de l'analyse des six cas observés	284
Figure n° 14 : Le progrès des femmes en empowerment par modèle associatif	302
Figure n°15 : Les principaux déterminants de la dynamique associative et degré d'empowerment y relatif	304
Figure n° 16 : Une représentation schématique des six conditions faisant progresser l'empowerment	316

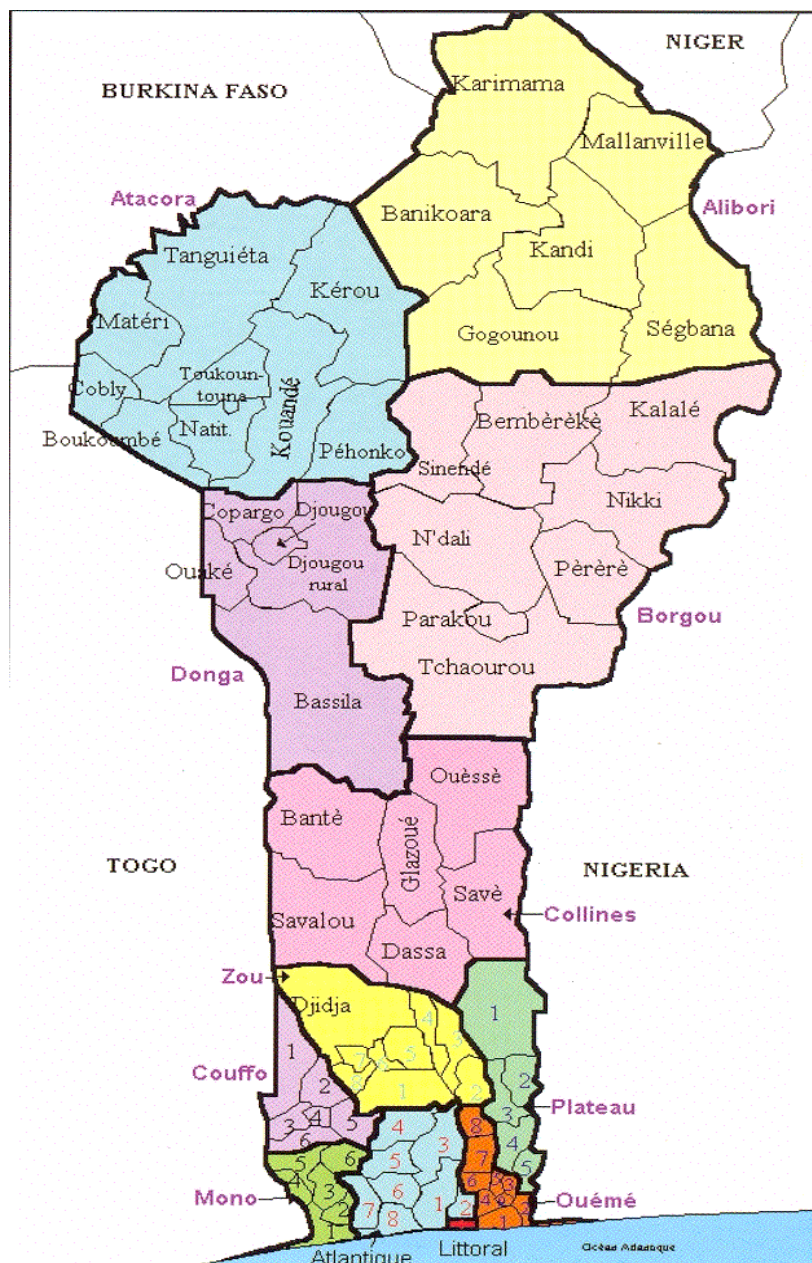
3- Les encadrés

Encadré n°1 : Quelques données pays récentes :	4
Encadré n°2 : La typologie de leadership - Extraite de Issa Sorgho (2006 : 23)	82

Encadré n°3 : Les styles de leadership - Extraits de Boucher et Lescure (2010 : 75)	82
Encadré n°4 : Quelques extraits illustratifs de l'importance de la présence physique et du don	149
Encadré n°5 : Quelques extraits relatifs à la motivation et aux attentes liés aux échange de dons	150
Encadré n°6 : Quelques extraits d'entretien portant sur les logiques de fond liées aux échanges de dons	151
Encadré n°7 : Entretien n°1 sur l'historique de Aguôh	152
Encadré n°8 : Entretien n°2 sur l'historique de Aguôh	153
Encadré n°9 : Extraits d'entretien sur les causes d'affaiblissement des relations d'échange de dons	155
Encadré n°10 : Extraits d'entretien relatifs aux possibilités de reprise des relations d'échange de dons	156
Encadré n°11 : Les facteurs causaux des problèmes de genre du point de vue des femmes enquêtées	203
Encadré n°12 : Les possibilités de solution aux problèmes de genre de l'avis des femmes enquêtées	203
Encadré n°13 : Quelques extraits des raisons évoquées par les femmes pour justifier la pluralité d'appartenance à des groupes de tontine	208
Encadré n°14 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente d'Aïdoté	219
Encadré n° 15 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente de Migbéaya	222
Encadré n°16 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente de Wadodjou	227
Encadré n°17 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente d'Ayidégo	230
Encadré n°18 : Les éléments d'analyse tirés du parcours de l'ex président de Tonagnon	233
Encadré n°19 : Evaluation du mode de gestion des leaders par les membres : justification des choix	234
Encadré n° 20 : Les obstacles liés à la capacité des femmes enquêtées de parler en public	256
Encadré n°21 : La perception des femmes enquêtées sur l'implication des maris dans les travaux domestiques	259
Encadré n° 22 : Les asymétries d'information	298
Encadré n° 23 : Quelques stratégies de résolution ou d'évitement des conflits	300
Encadré n°24 : Quelques extraits du récit de vie de quatre présidentes d'AFL	306
Encadré n° 25 : Quelques extraits illustratifs des intérêts réciproques des parties	317
Encadré n° 26 : Quelques extraits illustratifs des dérives liées à la quête acharnée d'honneur	324
Encadré n° 27 : Les extraits illustratifs de la fragilisation des liens sociaux due au don non rendu	331
Encadré n° 28 : Le soutien physique obligatoire	332

CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN

(Source: Dynamiques Locales - Revue trimestrielle d'information des collectivités locales, n° 00, avril-mai-juin 1999)



Légendes

Département : ATACORA

Communes : Cobly, Matéri, Kouandé, Natitingou, Kérou, Boukoubé, Péhunco, Tanguiéta, Toucountouna

Département : ALIBORI

Communes : Karimama, Malanville, Banikouara, Kandi, Segbana, Gogounou

Département : DONGA

Communes : Djouougou, Bassila, Copargo, Ouaké

Département : BORGOU

Comm.: Parakou, Tchaourou, Kalalé, Nikki, Bembèrèkè, N'dali, Sinendé, Pèrèrè

Départem. : COLLINES

Communes : Savalou, Ouèssè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Bantè, Savè

Département : COUFFO

Communes : Aplahoué, Dakotomè, Klouékanmè, Lalo, Dogbo, Toviklin

Département : ZOU

Communes : Bohicon, Zakpota, Djidja, Abomey, Zogbodomey, Agbangnizoun, Quinhi, Zagnanado, Covè

Département : PLATEAU

Communes : Kétou, Pobè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Sakété

Département : MONO

Communes : Lokossa, Houéyogbé, Bopa, Comé, Grand-Popo, Athiémé

Départ. : ATLANTIQUE

Com.: Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Sô-Ava, Toffo, Zè, Kpomassè, Tori-Bossito

Département : LITTORAL

Commune : Cotonou

Département : OUÉMÉ

Comm. : Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Avrankou, Akpro-Misséré, Dangbo, Adjarra, Adjohoun, Bonou, Aguégués

RESUME

Le présent travail analyse les différentes formes de pratiques de solidarité au sein des associations féminines dans la partie Sud de la République du Bénin. Ces pratiques sont analysées sous l'angle de stratégies endogènes de réduction de la pauvreté et d'empowerment des femmes.

Pour conduire cette recherche, nous nous inspirons de l'approche de Polanyi et de Mauss sur la réciprocité, de celle de Laville sur la solidarité et le phénomène associatif, de celle de Durkheim et de Paugam sur les liens sociaux. Nous analysons également le processus d'empowerment et disempowerment féminin, en lien avec la réduction de la pauvreté.

Ainsi, dans une démarche hypothético-déductive, nous partons de la littérature pour faire ressortir des questions relatives aux pratiques de solidarité en Afrique et au Bénin en particulier. Ceci nous permet de formuler les hypothèses de travail, d'identifier les objets d'analyse et enfin les données à collecter. Pour ce faire, nous avons eu recours à trois types d'enquêtes : a) une étude de cas sur six associations féminines locales, b) un entretien exclusif réalisé grâce à la méthode raisonnée, c) des entretiens croisés avec une vingtaine d'enquêtés isolés.

Cette recherche nous permet d'élaborer une typologie des associations féminines locales à partir du leadership de leurs dirigeants. Trois modèles se sont dégagés : le collectivisme, le dirigisme et le dépendantisme (ou l'attentisme). Chacun de ces modèles associatifs impacte différemment l'état de pauvreté et l'empowerment des femmes. Au final, le collectivisme participatif basé sur l'autofinancement est le modèle associatif qui répond le mieux aux besoins individuels des membres et renforce davantage la capacité collective du groupe. Nos recommandations vont dans ce sens.

En termes d'utilité, cette recherche a le mérite : a) d'apporter une vue nouvelle sur les débats controversés sur les pratiques de solidarité en Afrique (et au Bénin en particulier), b) de montrer le glissement de la solidarité basée sur la famille et le clan vers une solidarité basée principalement sur les liens sociaux construits, c) de faire ressortir les conditions de réalisation de l'empowerment dans un contexte de pauvreté et de conditions féminines difficiles.

Mots clés : Pauvreté, association, solidarité et réciprocité, empowerment et leadership, économie populaire et solidaire.

ABSTRACT

The present work analyzes the different forms of solidarity practice among women associations in the southern part of the Republic of Benin. These practices are analyzed in terms of endogenous strategies to reduce poverty and to increase empowerment of women.

To conduct this research, we follow several approaches, to include that on reciprocity by Polanyi and Mauss, that on solidarity and voluntary phenomenon by Laville, and that on social bonds by Durkheim and Paugam. We analyze the process of empowerment and disempowerment in connection with reduction of poverty.

Following a hypothetical-deductive approach, we draw on the literature to highlight issues related to practical solidarity in Africa in general and Benin in particular. This allows us to formulate hypotheses, identify objects to be analyzed, and data to be collected. We use three types of survey: a) case study with six local women associations, b) investigation in a reasoned way for an exclusive interview, c) crossed interviews with some twenty isolated respondents.

This research enables us to develop a typology of local women associations based on the leadership of their leaders. Three models emerged: collectivism, interventionism and dependency (or wait and see). Each of these associative models differently impacts the state of poverty and the empowerment of women. Finally, participatory collectivism based on self-financing is the associative model that best meets the individual needs of the groups investigated, and further strengthens their collective capacity. Our recommendations point in this direction.

In terms of significance, this research has the merit of: a) providing a new view on the controversial debate on the practice of solidarity in Africa (and Benin in particular), b) showing the shift from solidarity based on family and clan to solidarity based primarily on socially built ties, c) highlighting the conditions of realization of empowerment in the context of poverty and women hardship.

Keywords: Poverty, Association, Solidarity and reciprocity, Empowerment and leadership, Solidarity-based economy.

INTRODUCTION

Le mot « solidarité » provient étymologiquement du mot latin "solidus"². En nous référant à différentes sources documentaires, nous nous apercevons qu'il a plusieurs significations dont un certain nombre concorde bien avec nos perspectives dans le présent travail. Rentrent dans ce cadre, les définitions suivantes tirées du dictionnaire Larousse³ : le mot « solidarité » désigne a) « *le rapport existant entre des personnes qui, ayant une communauté d'intérêts, sont liées les unes aux autres. Par exemple : il existe une solidarité entre les membres d'une même profession* » ; ou b) « *le sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation ou d'intérêts. Par exemple : Agir par solidarité* ». Le dictionnaire de politique (Toupictionnaire⁴) utilise l'expression « *Un pour tous, tous pour un* » pour mieux faire ressortir le sens du mot « solidarité ». En effet, dans ce dictionnaire, « solidarité » désigne « *le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi, les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. Vue ainsi, la solidarité doit être distinguée de l'altruisme qui conduit à aider son prochain, par simple engagement moral, sans qu'il y ait nécessité de réciprocité* ». Enfin, dans l'encyclopédie Larousse⁵, le mot « solidarité » désigne : « *le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle. Vu ainsi, les maillons d'une même chaîne sont solidaires, ils sont dépendants les uns des autres* ».

Toujours dans la même source encyclopédique citée ci-dessus, nous relevons que « *la conscience de la solidarité s'est accrue, [...], récemment du fait de **l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion*** » (*Ibid.*) ; et qu'ainsi, la « *solidarité n'est plus seulement un phénomène social, elle est devenue une priorité politique aux multiples aspects* » (*Ibid.*). Dès lors, elle s'exprime à différentes échelles territoriales :

- Au niveau international, « *la solidarité avec les pays en développement est devenue l'un des objectifs de la politique étrangère* » (*Ibid.*) de certains pays occidentaux et des institutions internationales ;
- Au niveau national, l'accent est mis sur l'engagement de l'État « *dans la vie économique et sociale afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités et d'assurer la cohésion nationale* » (*Ibid.*). Mais, dans un contexte marqué par une crise économique et sociale ou dans un contexte de faiblesse du rôle social de l'État dans nombre de pays au Sud comme au Nord, « **les initiatives de solidarité privées augmentent, organisées par un grand nombre d'associations** » (*Ibid.*) ;
- Au niveau local, l'accent est mis sur la solidarité entre pairs, entre groupes organisés, au sein des liens sociaux construits ou au sein des familles (solidarité intergénérationnelle).

Les éléments ainsi exposés donnent le ton général de ce document.

² Solidus signifie : entier, consistant, lien unissant entre eux les débiteurs d'une somme (voir <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Solidarite.htm>, consulté le 5 septembre 2014)

³ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solidarite/73312>, consulté le 5 septembre 2014

⁴ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Solidarite.htm>, consulté le 5 septembre 2014

⁵ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/solidarite/92488>, consulté le 5 septembre 2014

En effet, le présent travail de recherche a lieu en République du Bénin, un pays d'Afrique de l'Ouest où l'indice de développement humain (IDH) est au plus bas (voir données récentes dans l'encadré ci-dessous) et où la majorité de ses 10 millions⁶ d'habitants est confrontée de façon durable à la pauvreté, notamment dans les milieux ruraux. Or, la population béninoise est majoritairement rurale, à dominance féminine avec un âge médian⁷ estimé à 17,9 ans (PNUD, 2013 : 208).

Encadré n°1 : Quelques données pays récentes :

- **Population** : 10 millions d'habitants (en 2013) sur une superficie de 115762 km² et dont 54,4% en milieux ruraux
- **Taux de pauvreté** : 36,2% (en 2011)
- **Indice de développement humain (IDH)** : 0,436 (en 2012)
- **Espérance de vie à la naissance** : 56,5 ans (en 2012)
- **Revenu national brut par habitant** : \$1439 (en 2012)
- **Taux net de scolarisation primaire** : 74,4% (en 2011)
- **Taux de croissance du PIB** : 5,2% (en 2012)
- **Taux de croissance démographique** : 3,5% (en 2013)
- Nombre de naissances par femme : 5,1
- Cotonou est la capitale économique du Bénin et Porto-Novo en est la capitale politique.

Sources: PNUD/RMDH 2013, RGPH 4

Au problème récurrent et généralisé de pauvreté s'ajoute pour les femmes, un second problème contextuel majeur : la discrimination féminine sur plusieurs plans. Ainsi, pour contrer ces problèmes, les acteurs institutionnels se mobilisent autour de différentes stratégies formelles de réduction de la pauvreté et de promotion des femmes. Il est important de noter que plusieurs auteurs soulignent l'inefficacité de ces stratégies au niveau local (voir chapitre1). Parallèlement, les populations à la base mettent, de plus en plus, en place des actions collectives, généralement, fondées sur la solidarité entre pairs et qui visent à améliorer leurs conditions de vie. Comment fonctionnent de telles pratiques de solidarité ? Quels résultats produisent-elles ? Et de quelle durabilité sont-elles ? Telles sont les questions que la présente recherche tentera de clarifier en se rapportant à une cible majeure : les associations féminines locales (que nous désignons, dans ce travail, sous l'acronyme d'**AFL**). C'est dans ce sens que s'inscrivent les principales orientations suivantes.

LES PERSPECTIVES DE LA PRESENTE RECHERCHE

L'intérêt de la présente recherche se focalise sur les pratiques⁸ de solidarité perçues comme des stratégies endogènes de lutte contre la pauvreté et surtout de renforcement de l'empowerment des femmes au sein des associations féminines locales au Sud du Bénin. En effet, Dembélé (2001 : 64)

⁶ <http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/countryinfo/> consulté le 15 juin 2014

⁷ Âge médian : âge permettant de diviser la population en deux parties égales, de façon à obtenir 50 % de la population au-dessus de cet âge et 50 % de la population en dessous de cet âge (PNUD, 2013 : 208)

⁸ Pratiques ici visent l'action concrète, par opposition à une vue théorique (voir <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pratique/63256?q=les+pratiques#62551>) consulté le 5 septembre 2014

soulignait dans une étude antérieure sur la pauvreté que, dans les sociétés africaines, les individus s'appuient sur leurs relations sociales pour renforcer les liens de solidarité qui leur permettent de faire face aux crises multiformes susceptibles de les atteindre. Toutefois, s'indigne l'auteur, ces relations sociales ne font pas l'objet d'une analyse systématique afin de mieux comprendre l'origine de la pauvreté et la façon dont les groupes sociaux s'organisent pour y faire face (*Ibid.*). Mais précisons au passage que, dans la présente recherche, nous ne nous intéressons ni à l'origine de la pauvreté ni à ses manifestations. Nous nous intéressons uniquement aux stratégies endogènes, visant à limiter les effets de la pauvreté sur les femmes organisées en associations, notamment celles qui utilisent l'approche de solidarité pour atteindre une telle fin.

Pour y parvenir, nous avons structuré, dans une démarche hypothético-déductive, notre logique d'analyse autour de trois éléments essentiels tirés de la littérature, à savoir : la condition de nécessité, le destin commun et la conscience collective.

- La *condition de nécessité* et le *destin commun* (encore appelé « *identité collective* ») font partie des trois éléments⁹ qui renforcent l'esprit de solidarité au sein d'un groupe, de l'avis de Defourny et Develtere (1999). En effet, les deux auteurs (op. cit, p. 23) énoncent « *qu'il s'agisse des coopératives, des mutualités ou d'autres initiatives associatives, l'histoire nous apprend d'abord qu'elles sont le plus souvent nées sous la pression de besoins importants non satisfaits, pour répondre à des difficultés aiguës. En ce sens, on peut parler d'une "condition de nécessité"* ». Ils affirment également « *qu'un second facteur joue un rôle moteur et constitue une condition tout aussi essentielle que la première : il s'agit de l'appartenance à un groupe social soudé par une identité collective ou par un destin commun* ». Car, du point de vue de ces auteurs, c'est sous le poids d'une pression sociale et/ou économique que les gens se sont rassemblés et ont mis sur pied des initiatives coopératives ou associatives (*Ibid.*). Cette vision concorde avec celle Kropotkine (1906). En effet, évoque cet auteur, un seul élément détermine fortement les pratiques d'entraide et l'esprit de solidarité : *l'intérêt commun*. Ainsi pour Kropotkine (op. cit), si les pauvres savent se montrer solidaires pour survivre dans la misère, les riches aussi savent se serrer les coudes à l'occasion. C'est donc l'absence d'intérêts communs qui produit l'indifférence (*Ibid.*).
- La conscience collective, quant à elle, constitue l'un des concepts centraux de la vision durkheimienne de la solidarité. En effet, Durkheim (1930) définit la conscience collective comme « *l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société* » (voir Durkheim, 2013 : 46 ; Paugam, 2008 :14). Il ressort de cette vision que plus un groupe est soudé, mieux sa conscience collective est forte (voir chapitre 3 pour la théorie complète).

Au regard de tout ce qui précède, nous avons émis, dans le présent travail, la supposition forte selon laquelle la pauvreté et la discrimination féminine que vivent de nombreuses femmes au Bénin, constituent des conditions de nécessité qui les poussent à une action collective de forme associative et fondée sur la solidarité. Ces femmes se reconnaissent ainsi dans un destin commun défavorable et unissent leur force

⁹ Le troisième élément étant : le ferment communautaire

pour en sortir. C'est autour de cette supposition centrale que nous avons élaboré une série de questionnements énoncée dans les lignes qui suivent.

LA QUESTION DE RECHERCHE

La principale question que nous nous sommes posée dans ce travail est de savoir : ***quels rôles spécifiques jouent les associations féminines locales dans la lutte contre la pauvreté et plus particulièrement dans l'empowerment des femmes, dans la société béninoise contemporaine ?*** En d'autres termes, il s'agit pour nous de répondre aux questions spécifiques suivantes : 1) quels facteurs déclenchent chez les femmes béninoises la motivation à s'associer ? Au sein des groupes ainsi créés, les femmes agissent-elles collectivement à faire évoluer la situation individuelle de chaque membre et à accroître leur capacité d'action collective ? Si oui, de quelles manières et avec quels types de modèles associatifs ?

Comme on peut le constater, la présente recherche pose la question de la dynamique associative féminine au Bénin dans l'optique de sortir les femmes de leurs conditions de nécessité. Ceci nous permet d'orienter nos réflexions d'une part, sur le processus de mise en place d'action collective par des femmes béninoises et sur les types de modèles associatifs au sein desquels une telle action se développe ; et d'autre part, sur la manière dont se concilient au sein des groupes créés, les attentes individuelles et les intérêts communs du groupe ; sur les types de conflits qui naissent du choc des intérêts et les stratégies mises en place pour les canaliser. Les hypothèses qui suivent constituent donc des réponses anticipatives aux questions ici posées.

LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Les hypothèses de recherche sont construites suivant une démarche déductive et ont été confrontées plus tard aux réalités de terrain. Ainsi, au sujet de l'origine du phénomène associatif d'une façon générale, la littérature nous apprend qu'à la base de toutes initiatives associatives, il existe toujours un ou des facteurs déclencheurs (Caillé et Laville, 1998 ; Defourny et Develtere, 1999 ; Laville, 2008) et que ces facteurs peuvent être endogènes ou exogènes (Sorgho, 2005 ; Guérin, 2002). Par ailleurs, à propos de l'action collective, la littérature nous apprend également qu'elle n'est pas systématique au sein des groupes de personnes réunies (Bernous, 2008) et qu'aussi les conflits sont intrinsèquement liés à toutes actions collectives (Lapeyre, 2009) ; ce qui importe ce sont les formes de régulation mises en place pour les régler (*Ibid.*). S'agissant des pratiques de solidarité en Afrique, d'énormes controverses s'y portent : certains auteurs énoncent l'affaiblissement voire la disparition aujourd'hui de ces pratiques ; tandis que d'autres auteurs ont observé qu'au contraire, elles se renforcent, notamment au sein des groupements et organisations (voir détail au chapitre 1). C'est donc l'ensemble de ces éléments qui nous ont permis de formuler les hypothèses ci-après :

Hypothèse préalable (n°0) : Dans la société béninoise contemporaine, les pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle continuent d'être entretenues, avec une certaine ampleur, malgré l'état de pauvreté des populations et sont matérialisées à travers le système d'échange de dons lors des événements

sociaux ; toutefois, les formes et les modalités de ces pratiques ont évolué avec le temps.

Hypothèse n°1 : La pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes sont deux situations initiales qui créent chez les femmes béninoises une prise de conscience collective et une motivation à agir ensemble pour s'en sortir par l'entremise des associations.

Hypothèse n°2 : Les associations dans lesquelles les femmes évoluent, se présentent sous différents modèles, dépendamment du type de leadership et du mode de gestion institués par leurs dirigeant/es.

Hypothèse n°3 : Chaque association met en place une approche spécifique de solidarité au plan économique dans le but de fournir à ses membres les moyens de sortir de leurs situations de nécessité.

Hypothèse n°4 : Chaque modèle associatif féminin génère des résultats spécifiques en termes d'amélioration des conditions de vie et d'empowerment des femmes tant au plan individuel que collectif.

En formulant de telles hypothèses, nous visons, dans ce travail de recherche, les objectifs ci-après.

LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Le présent travail cherche, de façon globale, à analyser la dynamique associative féminine et son apport dans la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'empowerment des femmes au Bénin à partir de stratégies endogènes fondées sur la solidarité. Il voudrait de façon spécifique :

1. mieux cerner les motivations clés qui déterminent les femmes béninoises à se mettre en association ;
2. établir, sur la base de la spécificité du leadership de chaque dirigeant, la typologie des modèles associatifs dans lesquels les femmes béninoises évoluent ;
3. analyser les formes actuelles et surtout les modalités des pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle développées au sein des AFL tout en les reconnectant à leur l'histoire de leurs milieux ;
4. rendre compte de l'impact réel de chaque modèle associatif sur les conditions de vie et sur l'empowerment individuel des membres d'une part, et d'autre part sur la force collective du groupe.

Mais avant d'aborder ces objectifs spécifiques, il est important de répondre d'abord, sur la base des données empiriques, à la question de savoir si les liens de solidarité existent encore ou non dans la société béninoise contemporaine ; si oui, faire ressortir les glissements qui s'y sont opérés avec le temps. Pour y parvenir, nous avons eu recours à des stratégies hybrides de recherche.

NOS STRATEGIES DE RECHERCHE

D'abord, dans la logique de notre démarche hypothético-déductive, nous avons, sur la base des données théoriques tirées de la littérature, établi des critères de sélection de nos unités d'observation (voir chapitre 6) ; identifié les objets d'analyse et les données à collecter par hypothèse (voir chapitre 4). Ces derniers ont été confrontés plus tard aux réalités de terrain puis réajustées en fonction de ces celles-ci.

Ensuite, nous avons fait des choix de techniques hybrides de collecte de données dépendamment de la spécificité de chaque hypothèse. Ainsi, pour la vérification de :

- ***l'hypothèse n°0***, nous avons croisé trois sources d'information, à savoir : a) les données portant sur les associations féminines étudiées (elles proviennent à la fois des focus group et des entretiens individuels) ; b) les données concernant les pratiques de solidarité dans les localités desdites associations (elles sont recueillies lors des focus group) et c) les données provenant d'enquêtes isolés choisis par la méthode boule de neige et celles obtenues d'un entretien ouvert avec un enquêté choisi par la méthode raisonnée. En procédant ainsi, notre objectif est de diversifier nos sources empiriques afin d'apporter une meilleure clarification aux débats controversés sur les pratiques de solidarité en Afrique et particulièrement au Bénin (voir ces débats plus loin au chapitre 1) ;
- ***l'hypothèse n°1***, nous avons jugé utile de recourir à la perception que les femmes enquêtées ont de leur propre situation : la jugent-elles problématique ou non ? Il était nécessaire pour nous de recueillir cette « self » analyse des personnes concernées afin de la confronter à notre supposition de base ;
- ***l'hypothèse n°2***, nous avons eu recours d'une part, aux récits des leaders concernant leur propre parcours, l'origine de l'initiative associative, leur mode de gouvernance, les types de conflits et la gestion de ceux-ci ; et d'autre part, à l'évaluation faite par les membres des associations étudiées du mode de gestion, des qualités et des défauts de leurs leaders. Nous avons donc croisé ces deux sources d'information pour en sortir les types de modèles associatifs dans lesquels les femmes enquêtées évoluent ;
- ***l'hypothèse n°3***, nous nous sommes principalement appuyée sur les données provenant des focus group tenus avec les associations étudiées ;
- ***l'hypothèse n°4***, nous avons d'abord analysé les données provenant des entretiens individuels avec les membres des AFL étudiées que nous avons confrontées a posteriori aux différents modèles associatifs élaborés pour en sortir une échelle comparative du niveau d'empowerment atteint par les femmes dans chaque type d'association.

Il va s'en dire que nos analyses, dans le présent travail, s'appuient principalement sur le discours des acteurs enquêtés. Ce discours porte sur leurs expériences et leurs pratiques en matière de solidarité, de même que sur des statistiques descriptives de leur degré de pauvreté et de leur niveau d'empowerment (pour ce qui concerne uniquement les femmes qui sont membres des associations étudiées).

Enfin, la présentation de nos données empiriques a été adaptée à ces méthodes hybrides de collecte énoncées ci-dessus. Ainsi, dans chaque chapitre, des données descriptives s'entremêlent, par endroits, avec quelques statistiques présentées sous la forme de tableaux ou de graphiques dans l'optique de mettre l'accent sur tels ou tels autres aspects de l'objet présenté. S'agissant de l'analyse de ces données, nous avons choisi de la concentrer sur l'évolution du statut social et du degré d'empowerment atteint par les femmes enquêtées. Quant aux autres objets d'analyse révélés par nos données empiriques, nous les avons effleurés sans pour autant les analyser de façon approfondie, car, l'objectif principal du présent

travail ne s'y porte pas.

LA COHERENCE DU PRESENT DOCUMENT

Ce document est composé de trois parties, d'une introduction et d'une conclusion générale.

La première partie est constituée de six chapitres : le premier chapitre traite de la problématique étudiée y compris les déterminants contextuels qui lui donnent corps, le deuxième fait un état de l'art sur les rôles des associations féminines dans l'environnement ouest africain ; les deux suivants traitent de l'ancrage théorique et les deux derniers abordent la méthodologie et la posture épistémologique de cette recherche.

La deuxième partie est constituée aussi de six chapitres : les deux premiers chapitres de cette partie sont consacrés à la vérification de l'hypothèse n°0, le troisième à celle de l'hypothèse n°1, le quatrième et le sixième à celle des hypothèses n°2 et 4, le cinquième à celle de l'hypothèse n°3.

La troisième partie est composée de deux chapitres : le premier chapitre traite de l'impact de l'action associative sur la pauvreté et l'empowerment des femmes enquêtées alors que le second se focalise sur les apports concrets de la présente recherche.

En amont et en aval de ces trois parties, il y a une introduction et une conclusion générale.

PARTIE 1 : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Le phénomène associatif, dans la littérature scientifique, est analysé sous plusieurs angles. Il est abondamment traité, de façon générale, dans les champs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie populaire et du tiers secteur. Malgré cette littérature abondante, le phénomène associatif et le projet collectif dont il est porteur, sont peu étudiés au Bénin en général, et moins encore dans les zones rurales béninoises, de façon particulière. L'objectif du présent travail est de faire la lumière sur ces initiatives d'action collective cachées dont certaines méritent attention pour les résultats qu'elles produisent, notamment en matière de réduction de la pauvreté et de l'empowerment des femmes.

Dans cette première partie du document, nous avons essayé de problématiser notre sujet de recherche (chapitre 1) ; de faire un état de l'art sommaire sur les rôles des associations féminines (chapitre 2) ; de délimiter conceptuellement notre sujet (chapitre 3) ; d'énoncer les théories sur lesquelles il se fonde et d'en sortir un cadre théorique d'analyse (chapitre 4) ; d'énoncer les stratégies et la posture épistémologique que nous avons adoptées dans cette recherche (chapitre 5) et enfin de définir la zone géographique de la recherche et les caractéristiques de nos unités d'observation (chapitre 6).

CHAPITRE 1 : LA PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

"[...] L'épanouissement des idées des Lumières et l'affirmation de l'idée de progrès paraissent inséparables d'une offensive des élites intellectuelles occidentales contre à la fois les pratiques et les coutumes des peuples du Sud et du Nord, coutumes et pratiques associées désormais à des obstacles ou des aberrations par rapport aux exigences du progrès et de la construction d'un «nouvel ordre des choses»". Peemans (2002 :14)

La démarche que nous avons adoptée pour problématiser notre sujet de recherche est la suivante : dans un premier temps, nous donnerons un aperçu des déterminants contextuels que nous considérons comme constituant des problèmes pour les femmes au Bénin, à savoir l'état de pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes ; deuxièmement, nous évoquerons les stratégies formelles mises en place pour la réduction de la pauvreté et la promotion des femmes en mettant presque exclusivement l'accent sur les controverses qui portent sur de telles stratégies ; troisièmement, nous présenterons les pratiques de solidarité dominantes au Bénin et les débats controversés autour de ces pratiques. A chaque niveau, des questionnements par rapport aux points non suffisamment clarifiés ou non abordés dans la littérature seront mis en exergue. Ce qui nous permettra dans la dernière section de ce chapitre de délimiter nos champs d'intérêt dans ce travail.

1.1- LES PROBLEMES LIES A LA CONDITION FEMININE AU BENIN

Au Bénin, la pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes constituent des problèmes majeurs qui mobilisent bon nombre de praticiens et de scientifiques.

1.1.1- Un aperçu de la situation de pauvreté au Bénin

Le taux de pauvreté au Bénin en 2011 est évalué à 36,2% avec un revenu par tête de \$810 (PNUD/RMDH, 2013). L'état de pauvreté du pays s'insère dans son histoire de développement depuis son indépendance.

En effet, le Bénin, après son indépendance le 1^{er} Août 1960 a vécu pendant une douzaine d'années une période de forte instabilité politique au cours de laquelle aucune base durable de développement n'a été concrètement posée. La période de 1972-1989 a été marquée par une gestion étatique de type socialiste qui a engendré, à son tour, une faillite économique, financière et sociale avec l'apparition de profonds déséquilibres internes et externes et une crise financière sans précédent qui a atteint son point culminant en 1987 (FAD/OPEV, 2006:1). Malgré les tentatives successives de redressement, les difficultés de l'économie béninoise se sont davantage exacerbées. Devant l'ampleur de la crise et les perturbations sociales qui en découlaient, de nouvelles orientations ont été données au pays dont le fondement est le libéralisme économique et la démocratie multipartite instaurée à partir de 1990 (*Ibid.*).

Cette situation a conduit le pays à signer des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) avec les Institutions internationales. Mais en dépit de toute relance économique, la situation sociale n'a guère évolué. La dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 va, avec les contraintes des PAS, profondément appauvrir la population (INSAE, 2003 :16). Depuis lors, la situation en matière de pauvreté au Bénin, malgré les efforts consentis par les gouvernements successifs et leurs partenaires, est demeurée préoccupante.

Selon le « *Rapport sur la situation de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA* » de la BCEAO¹⁰ (2012), basé sur les données actualisées en 2010 dans chaque pays de l'Union, les différents indicateurs en matière de pauvreté au Bénin sont les suivants :

- Le taux de pauvreté ou incidence de la pauvreté (ie. le pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté absolu), était de 35,2% en 2010 et remonté à 36,2% en 2011 (voir plus haut) ;
- Le seuil national de pauvreté était de 147.313 FCFA en 2010 ;
- L'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté, qui exprime la profondeur de la pauvreté était de 10,4% en 2010 ;
- Les inégalités de revenus entre pauvres, qui mesurent la sévérité de la pauvreté, était de 4,5% de la population pauvre au Bénin.

Ces données sont basées sur le concept de seuil de pauvreté absolu, qui correspond au niveau de revenu nécessaire pour assurer les besoins alimentaires et non alimentaires d'un ménage (voir Note sur la situation de la pauvreté au Bénin, 2012 : 2).

Quelque soit le taux considéré (35,2% en 2010 ou encore 36,2% en 2011), il est important de relever que plus d'un tiers de la population continue de vivre sous le seuil de pauvreté au Bénin. Ce qui n'est guère réjouissant, alors même que ces taux au plan national cachent de fortes disparités entre les différents départements du pays. Ainsi, dans le rapport national du PNUD de 2008 par exemple, les deux départements les plus pauvres du Bénin étaient le Couffo (au Sud) et l'Alibori (au Nord du pays) avec une incidence de pauvreté respectivement estimée à 40,6% et 43,0% et les deux départements les moins pauvres étaient l'Atacora (au Nord) et le Zou (au Centre du pays) avec une incidence respective de 32,4% et 30,4% (PNUD, 2008 : 118). Lorsqu'on va plus en détail, certains départements regorgent des communes pour lesquelles l'incidence de pauvreté monte au-delà de 50% (c'est le cas par exemple des communes de Gogounou et de Banikoara avec des incidences respectives de 52,70 et 55,7% à l'intérieur du département de l'Alibori) pendant que, cette année là, l'incidence de pauvreté monétaire au plan national était estimée à 37,4% (RNDH 2007/2008 : 122). Il en est de même pour les milieux ruraux et urbains dont les incidences respectives étaient de 38,30% et 36,52 % au cours de la même année (PNUD, 2008 : 117).

¹⁰ Voir http://www.gouv.bj/sites/default/files/note_sur_la_situation_de_la_pauvrete_au_benin.pdf consulté le 15 juin 2014

Dès lors, nous sommes d'avis avec le PNUD selon qui le phénomène de pauvreté au Bénin demeure préoccupant, en dépit des nombreuses initiatives prises en faveur de sa réduction. Ceci amène à s'interroger sur l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de développement et sur le ciblage des pauvres quant aux investissements sociaux dont les volumes sont insuffisants et l'impact non tangible (PNUD, 2008 :117-118). Cet étonnement épouse la même vision que celle de bon nombre d'auteurs qui analysent les stratégies formelles de réduction de la pauvreté en Afrique et au Bénin en termes d'échecs (nous y reviendrons). Mais avant, présentons un aperçu de la situation des femmes au Bénin.

1.1.2- Un aperçu de la situation de la femme au Bénin

Lagacé (2007) relevait, il y a peu, qu'au Bénin, les femmes sont encore les grandes victimes des réalités culturelles et socio-économiques difficiles qui façonnent ce pays. La situation de la femme au Bénin paraît donc complexe à plusieurs égards.

A. Le statut socioculturel de la femme au Bénin

Sur le plan socioculturel, s'il est vrai que le statut de la femme béninoise a évolué avec le temps, il n'est guère moins vrai que la mentalité de la quasi-totalité de la population béninoise notamment dans les zones rurales demeure encore façonnée par la conception traditionnelle du rôle de la femme. Ainsi d'après Houéto (1975), par exemple chez les Fons (ethnie dominante au Bénin), l'homme et la femme ont chacun leur rôle dans le ménage familial. La femme (méjîtô: celle qui donne la vie) a un « rôle intérieur », ce qui correspond en matière de genre au rôle reproductif (enfantement, soins et entretien aux membres de la famille, éducation des enfants, etc.). L'homme, lui, est le maître, celui qui doit assurer la postérité et le lignage. Il est donc le géniteur, le propriétaire de la terre et le commandement lui revient (Lagacé, 2007 : 28). Le rôle «intérieur» de la femme béninoise demeure encore d'actualité. Même si un certain nombre de femmes travaillent à l'extérieur de la maison (que ce soit dans le secteur formel ou informel), la société leur impose d'être de bonnes mères, de bonnes épouses, de bonnes maitresses de maison, de bonnes hôtes et veiller à ce que leur maris mangent bien et à l'heure (*Ibid.*).

Ainsi, au sein de la société béninoise d'aujourd'hui, l'on sent encore les pesanteurs de l'omnipotence mâle, et le mépris de toute autre action entreprise par la femme, en dehors de son rôle reproductif, est réel et palpable. Autrement dit, la seule des actions féminines qui soit hautement valorisée est la «reproduction» (*Ibid.*, p. 29), et plus précisément, ajoutons-le, la procréation des enfants de sexe masculin. Ainsi le confirme Agueh (2000 : 15), « *le rôle de 'reproductrice' est le premier rôle que la société [béninoise] avait dévolu aux femmes et qu'elle valorise encore aujourd'hui* ». Cette conception du rôle de la femme fait, encore aujourd'hui, que les femmes stériles sont socialement perçues comme des êtres 'diminués' ou des sorcières, et sont victimes de multiples rumeurs désobligeantes. Une autre conséquence liée à une telle conception est le nombre toujours élevé de naissances par femme béninoise (en moyenne, entre 5 à 6 enfants par femme). Agueh (op. cit.) approfondit l'analyse de la situation de la femme béninoise en ces termes : « *les femmes béninoises ne sont pas du tout gâtées sur le plan socioculturel si bien qu'en plus des discriminations et assujettissements dont elles sont victimes, elles doivent obéissances et soumission à l'homme en tant que père ou mari* » (p. 163).

Ainsi la femme béninoise, pour être une bonne épouse, se doit d'opter pour le silence et l'effacement total. C'est ce qu'a impliqué pendant longtemps son statut juridique.

B. Le statut juridique de la femme au Bénin

Sur le plan juridique, la situation de la femme béninoise a été longtemps minée par l'application des us et coutumes du pays consignés dans un document juridique appelé le Coutumier du Dahomey (instauré le 19 mars 1931 et en vigueur jusqu'en 1996). Malgré l'existence d'un nouveau code des personnes et de la famille, la réalité quotidienne de la femme était, sinon demeure dans les faits, dominée par les règles d'usage et coutumières. Par exemple, le Coutumier du Dahomey dans son article 127 dispose que « *la femme n'a aucun pouvoir juridique. [...] Elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage* ». D'autres dispositions de ce Coutumier empruntent la même veine et consacrent l'incapacité pure et dure de la femme béninoise. C'est le cas des articles 122 : « *Les relations au cours du mariage sont placées sous la règle de l'obéissance du mari. La femme doit s'occuper du ménage et des enfants [...]* » ; 162 : « *La femme, après la mort de son mari est généralement héritée. Elle épouse l'héritier naturel de son mari [...]* » ; 135 : « *L'adultère n'est interdit qu'à la femme* » ; 137 : « *L'adultère du mari n'est jamais punissable* ».

Ainsi, aux termes de ce Coutumier, la femme n'avait pratiquement pas de droit : en raison de la faiblesse de son sexe, elle devait toujours être sous l'autorité d'un père, d'un mari, d'un frère, et même d'un fils. Elle était considérée comme un bien aliénable et faisait ainsi partie du patrimoine de son mari à cause de la dot (Adamon, 1997). Pour Codjo (2009 : 66), ce statut humiliant de la femme béninoise, la rendait incapable dans tous les actes de la vie civile et sociale. Ainsi, pendant longtemps, l'épouse ne pouvait pas hériter de son époux, même si elle y avait aussi contribué ; la fille, non plus, ne pouvait pas hériter de son père, surtout pas des biens immobiliers ou équipements lourds. Depuis la décision DCC 96 – 063 du 26 septembre 1996 de la Cour Constitutionnelle, le Coutumier du Dahomey de 1931 n'a plus de force exécutoire au Bénin (WiLDAF/FeDDAF-BENIN, 2002 : vii). Cependant, force est de constater qu'une bonne partie des mêmes pratiques et comportements discriminatoires à l'égard des femmes et des filles continuent d'être perpétrés.

Néanmoins, certaines avancées du nouveau Code des personnes et de la famille méritent d'être soulignées, à savoir : une femme qui se marie a le droit désormais de garder son nom ; l'âge du mariage est fixé à 18 ans même pour les garçons et pour les filles ; la polygamie est désormais interdite ; le mari n'est plus le chef du ménage, la charge du foyer étant partagée de même que l'autorité parentale ; les veuves et les veufs héritent du conjoint décédé etc. (*Ibid.*, p. 32). Seulement entre les textes légaux et la pratique, il existe encore un grand fossé. Ceci est beaucoup plus vrai en milieu rural où les actes courants de la vie sont toujours régis par les us et coutumes traditionnels. La société béninoise, de ce fait, peut être considérée comme une société à deux vitesses dans laquelle les textes officiels s'appliquent à l'élite pendant que les milieux traditionnels en ignorent tout.

C. L'état de l'éducation des femmes au Bénin et lien avec la pauvreté

D'une façon générale, la pauvreté diminue avec le niveau d'instruction en raison surtout de l'aptitude et

des capacités de l'individu à contribuer à l'amélioration de son niveau de vie (SEN, 1987, cité par PNUD, 2008). Ainsi au Bénin, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 1,20 fois plus de pauvres que ceux dont le chef a le niveau du primaire. Ce rapport est de 1,47 lorsqu'il s'agit des ménages dont le chef est du niveau secondaire et de 3,18 pour le niveau supérieur. Ces écarts s'expliquent par le fait que le niveau d'instruction est positivement corrélé avec le niveau de vie (PNUD, op. cit. p. 140). Or au Bénin, la situation de pauvreté, s'ajoutant aux rôles que les normes sociales affectent aux femmes, influence négativement l'accès des jeunes filles à l'éducation et celui des femmes à l'alphabétisation (Lagacé, op. cit. 36). En effet, au sein d'une famille pauvre en Afrique subsaharienne en général et au Bénin en particulier, lorsqu'il s'agit de faire des choix entre la scolarisation des filles et celle des garçons, l'on choisira de garder les filles à la maison puisque ce sont elles qui accomplissent les tâches ménagères ou domestiques et on enverra plutôt les jeunes garçons à l'école. Les données récentes (2012) relatives à l'éducation au Bénin publiées par l'UNICEF ne démentent pas l'analyse précédente bien que, reconnaissons-le, d'importantes avancées ont été enregistrées au cours de ces dernières années.

Tableau n°1 : Les différents taux éducatifs au Bénin

Libellés	Taux (%)
Taux d'alphabétisation des adultes : femmes par rapport aux hommes (%), 2008-2012	45.4
Taux d'alphabétisation des jeunes hommes (15-24 ans) (%), 2008-2012	54.9
Taux d'alphabétisation des jeunes femmes (15-24 ans) (%), 2008-2012	30.8
Taux brut de scolarisation au pré-primaire des garçons (%), 2008-2012	19.7
Taux brut de scolarisation au pré-primaire des filles (%), 2008-2012	20.2
Taux net de fréquentation à l'école primaire des garçons (%), 2008-2012	72.1
Taux net de fréquentation à l'école primaire des filles (%), 2008-2012	68.1
Taux de survie en dernière année d'école primaire (%), 2008-2012, données administration	55.8
Taux de survie en dernière année d'école primaire (%), 2008-2012, données de l'enquête	89.3
Taux net de scolarisation à l'école secondaire des garçons (%), 2008-2012	49.3
Taux net de scolarisation à l'école secondaire des filles (%), 2008-2012	40

Source : Extrait de http://www.unicef.org/french/infobycountry/benin_statistics.html#117, le 15/06/2014

Ainsi, en dehors de l'éducation pré-primaire, l'ensemble des taux masculins surpassent les taux féminins qu'ils s'agissent de l'alphabétisation, de l'école primaire ou de l'école secondaire.

D. La situation politique des femmes en lien avec la pauvreté au Bénin

La question de l'action politique des femmes au Bénin a été largement analysée par des auteurs comme Zantou (2001), Lagacé (2007), Codjo (2009), pour ne citer que ceux-là, et a fait aussi l'objet de multiples rapports d'Associations féministes actives au Bénin comme Wildaf-Bénin. Ainsi donc, nous ne l'aborderons ici que très brièvement.

De l'analyse de Lagacé (op. cit.), la situation de féminisation de la pauvreté au Bénin n'encourage pas les femmes à s'impliquer dans la vie politique¹¹ ou même seulement à s'y intéresser (p. 47). Malgré le fait qu'il y ait eu une amélioration dans l'implication des femmes béninoises en politique, celles-ci demeurent toujours minoritaires dans un monde constitué majoritairement d'hommes (*Ibid.*). La notion de pouvoir demeure donc ambiguë dans le contexte socioculturel béninois où les femmes occupent une position de subordination de fait, par rapport aux hommes (*Ibid.*, p. 47). Codjo (op. cit.) emprunte la même veine et observe que malgré les aspects positifs de la vie politique au Bénin (démocratie apaisée, décentralisation ébauchée, etc.), la représentation féminine n'a regrettamment pas évolué (p. 26-27). Pour l'auteure, l'état de la représentativité des femmes en politique présente le même visage aussi bien au niveau des plus hautes instances de la République qu'au niveau des instances départementales et communales (*Ibid.*).

Ainsi, que ce soit contre la pauvreté ou pour la promotion de la femme, des stratégies formelles sont mises en œuvre. Evoquons dans la section qui suit les controverses, relevées dans la littérature, y relatives.

1.2- LES STRATEGIES FORMELLES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE PROMOTION DES FEMMES

Ce passage rend compte des débats controversés sur les politiques des Institutions Internationales et des Etats africains en matière de réduction de la pauvreté, y compris la promotion de la femme.

1.2.1 - Un échec des politiques d'aides au développement à contrer durablement la pauvreté en Afrique

La littérature dominante sur l'analyse de la pauvreté en Afrique rend compte du phénomène en termes d'échec dont il convient ici de faire cas.

Ainsi pour Dahou (2003 : 57), par exemple, « *les "cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté" (CSLP) représentent de nouveaux enjeux en termes de réduction de la pauvreté. Il s'agit pour la première fois, pour les institutions financières internationales (IFI), de reconnaître que les politiques d'ajustement se sont soldées par un échec en termes de développement durable et équitable* ». Cling et al. (2002 : 4) épousent cette vision, lorsqu'ils déclarent que, face à l'échec des politiques économiques qu'elles préconisent dans les pays en développement (PED), les Institutions de Bretton Woods (IBW) sont de plus en plus confrontées à une crise de légitimité. Certains reproches à l'encontre du FMI sont particulièrement radicaux comme en témoigne le réquisitoire sans concession de Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque mondiale et prix Nobel d'économie. Ce dernier met en avant les effets dévastateurs des

¹¹ Pour en savoir plus sur la question de l'implication des femmes dans la vie politique au Bénin, voir : ZANTOU Pascal (2001), Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), Mémoire de maîtrise présenté à l'Université nationale du Bénin, Cotonou ; LAGACE Catherine (2007), Femmes et politique au Bénin : un défi à relever, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université du Québec à Montréal ; CODJO Chantal (2009), Femmes leaders et décentralisation au Bénin, Mémoire de Master Complémentaire, Université Catholique de Louvain ; etc.

politiques restrictives imposées par cette institution (Stiglitz, 2002). La montée de la pauvreté, l'accroissement des inégalités et la marginalisation des pays pauvres en sont les conséquences.

D'autres auteurs empruntent la même ligne d'analyse. C'est le cas de Amouzou (2010: 5) qui, parlant du mythe du développement durable en Afrique Noire, fait le constat que *« depuis la période des indépendances jusqu'à ce jour, d'innombrables projets ont été initiés aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain pour tenter de réduire les maux dont souffrent cruellement les hommes et les femmes. Ces nombreux projets de développement exécutés à coup de millions de dollars dans les villes et villages n'ont pas permis de sortir les habitants de l'ornière. La preuve en est que la pauvreté a au contraire gagné du terrain et a rendu les déshérités plus démunis que par le passé »*. Gohy (2002 : 61) observe aussi qu'au Bénin, depuis 1990, de *« nombreux projets ou programmes potentiellement porteurs de bien-être ont été conçus avec comme objectif, l'amélioration des conditions de vies des populations. Pourtant la pauvreté demeure ambiante »*. Dans la même optique, Idrissa (2002 : 178) souligne, pour sa part, le paradoxe entre le foisonnement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, et la récurrence de la pauvreté dans son pays – le Niger - et s'est demandé *« comment a-t-il été possible que le Niger soit plus pauvre aujourd'hui qu'il ne l'était à la veille de l'indépendance ? Comment expliquer cette marginalisation et cette paupérisation croissante ? »*.

Le même paradoxe d'enfoncement dans la pauvreté a été aussi relevé par Saussey (2011: 113-128) par rapport aux projets de « bien-être » pour les femmes burkinabé produisant du beurre de karité. L'auteure met en exergue le parallèle entre les objectifs des projets de développement, depuis le milieu des années 1990, visant à contribuer à l'émergence de l'empowerment des femmes pauvres de la filière du beurre de karité via leurs stratégies d'aider ces femmes à s'établir sur les marchés mondiaux de ce produit, et les résultats finaux observés sur le terrain. En effet, l'auteure souligne que la médiatisation, l'institutionnalisation et la concentration des aides au développement au profit des projets « femmes et karité » ont finalement desservi les femmes pauvres, premières destinataires de ces projets. Pour l'auteure, *« ce constat contredit donc radicalement l'idée répandue en particulier par les projets de développement, selon laquelle l'activité « appartient » exclusivement aux femmes »*. Bien au contraire l'introduction du jeu de concurrence dans la filière a provoqué, entre autres, la marginalisation des femmes âgées ou physiquement faibles.

A ces constats d'échec des politiques extérieures s'ajoutent ceux relatifs à l'incapacité des politiques sociales nationales à produire des résultats probants.

1.2.2- Un rôle social des Etats africains quasiment défaillant

Analysant les politiques sociales en Afrique de l'Ouest, Diop (2001 : 31-33) fait le constat que *« dans tous les pays étudiés¹², la pauvreté de masse s'est accentuée. Son ampleur sera difficile à réduire de manière significative à court terme essentiellement à partir des ressources des Etats, si on tient compte des*

¹² Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal

évolutions économiques récentes. Les politiques d'ajustement structurel ont très fortement réduit l'interventionnisme des Etats ». Il ajoute que dans ces pays, « depuis la fin des années 80, la lutte contre la pauvreté est désormais un thème dominant du discours politique. Les pays ont élaboré des seuils de pauvreté [...] et rédigé des programmes de lutte contre la pauvreté à partir des résultats d'enquêtes nationales. Mais ils l'ont rarement fait de leur propre initiative, la pression étant généralement venue de la Banque mondiale [...] ».

Cling et al. (op. cit.) soulignent aussi, pour leur part, le rôle prédominant joué par les IBW dans la mise en place des politiques sociales nationales en observant que « *Les Institutions de Bretton Woods (IBW) ont mobilisé des ressources considérables pour mettre en place sur le terrain la nouvelle architecture financière centrée sur la lutte contre la pauvreté. Les pays en développement qui souhaitent bénéficier d'une aide financière concessionnelle de la part de ces organisations ou d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), doivent ainsi préparer un programme de lutte contre la pauvreté, désigné en français sous le terme de Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté* ».

Toutefois, d'autres auteurs (comme Médé, 2004 ; Dahou, 2003 ; pour ne citer que ceux-là) ont mis en avant le repositionnement des Etats africains dont le Bénin dans leur rôle social afin de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble de leurs populations. Mais, c'est plutôt la gestion opérationnelle de ce rôle social de l'Etat qui les inquiète. Ainsi, Médé (2004: 58-59) souligne le paradoxe entre « l'Etat total¹³ » (une administration publique toute puissante) et « l'Etat mou¹⁴ » (qui se manifeste à travers des contre-performances économiques et sociales). Ceci conduit l'auteur à faire le parallèle entre l'augmentation au Bénin de la masse des crédits budgétaires passée, sur la période de 1990 à 2001, de 130.629 milliards à 414.063 milliards de FCFA (soit un taux de croissance de l'ordre de 317% sur la période indiquée) et la régression du rang mondial du Bénin quant à son indice de développement humain qui est passé de 150ème à 159ème sur la même période. Une situation d'aggravation de la pauvreté que reconnaît, selon l'auteur, le gouvernement lorsqu'il affirme dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qu'après « *plus d'une décennie d'ajustement (...) le phénomène de pauvreté persiste et s'aggrave dans le monde rural*¹⁵ ». Dahou (2003) qui, élargit sa réflexion sur les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) à l'ensemble des Etats ouest africains, partage la même inquiétude. Il fait ressortir plusieurs paradoxes dans les nouveaux schémas des institutions internationales. Nous en retiendrons ici trois.

¹³ « L'Etat africain est un Etat total ; du point de vue de son rôle, il a vocation à la totalité. C'est un Etat à tout faire (...), que ce soit dans le domaine social, économique ou politique » (G. Pambou-Tchivounda (1982), Essai sur l'Etat africain post colonial, Paris, L.G.D.J., p. 39)

¹⁴ « Absence générale de discipline sociale, (...) carences législatives, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre et le respect de la loi ... » (G. Myrdal (1969), L'Etat mou dans les pays sous-développés, in Revue Tiers-Monde, Tome X, no 37, janviers-mars 1969, p. 8

¹⁵ Commission Nationale pour Développement et la Lutte contre la Pauvreté, Secrétariat Permanent (2002), Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin, 2003-2005, Cotonou, CNDLP, p. 2

Le premier paradoxe porte sur le souci des institutions internationales « *de restaurer la responsabilité des gouvernants à l'égard des citoyens* » ou mieux d'acter la « *responsabilisation de l'Etat dans la définition des politiques de développement* » tout en reconduisant dans le même temps « *la contrainte de conditionnalité puisque l'octroi des fonds de l'initiative pays pauvre très endetté (PPTTE) demeure tributaire des performances en termes de stabilisation, de privatisation et de libéralisation* ». Pour l'auteur, l'élaboration d'un DSRP n'est qu'une condition parmi d'autres, dont le désengagement de l'Etat et la rigueur budgétaire, pour devenir éligible aux allègements de dette. Et à l'auteur de se demander qu'étant donné la nécessité de satisfaire ces conditions, quelles seront finalement les marges de manœuvre des Etats dans l'accomplissement de politiques sociales susceptibles de réduire les inégalités ? Il relève par rapport à cette première contradiction que la conditionnalité étant contraignante cela risque d'hypothéquer la responsabilisation « souhaitée » des gouvernants (Dahou, op. cit. 58).

Un autre paradoxe, selon Dahou (op. cit.), qui semble relativement être passé sous silence se ramène à la question de savoir : quelles formes prendront les politiques sociales dans des contextes où les mécanismes de protection sociale similaires à ceux de l'Etat-providence sont difficilement reproductibles, étant donné la fragilité de la base productive des pays les moins avancés (PMA) et l'étroitesse de leur assiette fiscale ? Cette question est d'autant plus cruciale qu'aucun débat sur les modèles de croissance n'a émergé des DSRP. Dès lors, il est difficile d'envisager concrètement la mise en œuvre de politiques de répartition. Comment des politiques sociales peuvent-elles être définies ? Ne doivent-elles pas s'articuler avec des politiques économiques sectorielles étant donné que, malgré les financements à venir, les ressources feront cruellement défaut pour envisager une politique d'Etat-providence ? L'auteur observe un mutisme des DSRP sur la question des politiques de répartition dans le long terme, ce qui constitue pourtant un enjeu stratégique pour les pays de la sous-région (*Ibid.*, p. 60-61).

Enfin, le dernier paradoxe porte sur la prise en compte des différentes échelles (spatiales et temporelles) dans les pratiques de lutte contre la pauvreté. En effet pour Dahou (op. cit.), la réflexion sur les CSLP semble également avoir occulté un point fondamental de la mise en œuvre : comment, au cours de cette redéfinition des prérogatives et du rôle de l'Etat dans les politiques de développement, les normes produites par les politiques publiques pourront-elles s'harmoniser avec celles qui guident les pratiques des groupes sociaux ? L'auteur observe qu'une réflexion poussée sur l'articulation entre les échelles globales, nationales et locales est visiblement absente des travaux sur les DSRP, alors que les mécanismes de pauvreté sont souvent liés à une difficulté pour les groupes vulnérables de se projeter sur différentes échelles (*Ibid.*). Or, cette absence d'intégration des différentes échelles génère des difficultés à entreprendre des actions répondant exactement aux attentes des populations (Dahou, op. cit. 64).

A ces défaillances soulignées par les auteurs, s'ajoute le décalage entre les stratégies des ONG¹⁶ locales de développement et les besoins concrets des populations de base.

¹⁶ Organisations non gouvernementales locales généralement créées par des élites nationales dans leur localité d'origine

1.2.3- Les ONG locales, partagées entre leur survie et la réduction de la pauvreté des populations de base

Codjo (2008 : 35) évoque le rôle des ONG locales de développement comme un couteau à double tranchant. D'un côté, les organisations locales de développement œuvrent pour la prise de conscience des populations et les mobilisent autour des enjeux de développement de leur localité. Mais de l'autre, elles se comportent souvent comme "des courtiers de développement" (pour emprunter les termes d'Olivier de Sardan) en se battant pour la captation des ressources financières extérieures auxquelles elles doivent pour la plupart du temps leur propre survie. Olivier De Sardan (1993) dit à juste titre de ce type d'acteurs de développement ceci : « *ces courtiers* » s'efforcent de mobiliser des ressources extérieures au profit de groupes ou collectivités au nom desquels ils entendent agir et pour lesquels ils se positionnent comme mandataires. Cependant, leur intervention ne peut évidemment se réduire aux motivations affichées, qui relèvent de diverses rhétoriques du bien public, de l'intérêt collectif, du dévouement aux autres, du militantisme développementiste, etc. Il s'agit aussi de pouvoir ou d'influence, si ce n'est d'intérêts plus matériels (Olivier de Sardan et Bierschenk, 1993, APAD, n°5).

Cling et al. (op. cit. p. 6) mettent plutôt en doute la capacité de ces ONG locales à se vouer aux causes des populations pauvres lorsqu'ils évoquent que, dans tous les cas de figure, et à la différence des démocraties historiques, les corps intermédiaires (société civile : partis, syndicats, associations, ONG) sont extrêmement fragiles, voire inexistantes. Il n'y a donc pas ou peu d'intermédiation entre le pouvoir et les citoyens, tout particulièrement les plus démunis d'entre eux. Cette vision de fragilité voire d'incapacité des corps intermédiaires se couple avec celle de captation des ressources dans l'analyse de Dahou (op. cit.). En effet, si ce dernier met l'accent sur la captation des ressources par les acteurs locaux de développement, c'est plutôt pour s'inquiéter des nouvelles règles de répartition des ressources au regard de la nouvelle approche des IBW (Institutions de Bretton Woods) mettant l'accent sur le rôle central de l'Etat. Selon l'auteur, il convient de rappeler que les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont tout de même été à l'origine de la création de marges d'autonomie nouvelles pour de multiples initiatives locales, notamment en ce qui concerne la prise en charge du phénomène de pauvreté. Quel est l'avenir de telles initiatives se demande-t-il, si tous les moyens de l'aide transitent de manière exclusive par l'Etat, en particulier dans un contexte où ce dernier négocie relativement peu ses politiques avec les représentants d'organisations professionnelles ou d'associations ? L'octroi de nouvelles ressources risque, dans ce nouveau cas de figure, de ne pas mettre nécessairement l'accent sur davantage d'équité (*Ibid.*, p. 59-60).

Car, estime l'auteur, la pluralité des normes à l'échelle locale, liée au fait que l'intervention en développement se satisfait d'une diffusion des régulations internationales et nationales à ce niveau, a pour conséquence des phénomènes de filtres qui génèrent des mécanismes de production des inégalités. Les acteurs qui disposent d'une capacité de lire le jeu institutionnel autour du développement et peuvent tenir un langage adapté aux organisations de différents niveaux, se posent en intermédiaires incontournables. Ceci dans une logique d'accaparement et de redistribution inégalitaire des ressources

(*Ibid.*, p. 57-58). Cette forme d'intervention, selon Chauveau (1995), profite davantage aux élites locales qu'elle n'offre de réelles opportunités de sortie de la pauvreté aux populations à la base.

1.2.4- Les comités locaux de gestion des projets de développement

Les comités locaux de gestion des projets de développement sont généralement des groupes mixtes ou différenciés selon le genre et créés dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Plusieurs auteurs évoquent à leur encontre la logique de ruse comme stratégie de contournement des objectifs imposés à eux par les intervenants externes. Laurent (2008 : 60-61) en a fait une analyse minutieuse à partir de ses observations participantes sur des projets de développement dans un village mossi au Burkina Faso. L'auteur en arrive au constat que « *des villageois mossi, confrontés à des projets de coopération au développement, ruseront avec les bailleurs de fonds. Ils détourneront complètement les projets de leurs objectifs initiaux afin de parvenir à leurs propres fins [...]* ». Ceci conduit les observateurs extérieurs à conclure à un désastre financier des projets de développement là même où, à tout le contraire, les villageois évoquent des cas de réussite des projets dès lors qu'ils parviennent à les convertir en un fonds mutuelliste.

L'auteur s'appuie sur un exemple d'installation d'un moulin à grains dans le village de Kulkinka pour mettre en relief la divergence de vue et de position entre villageois et bailleurs de fonds. Pour les villageois, ce moulin représente un don qui participe à l'entretien des liens entre eux. Pour les bailleurs, il représente plutôt, une activité à gérer selon des principes de rentabilité et de durabilité. Ainsi selon l'auteur, le premier principe repose sur l'idée de l'utilisation d'un projet comme une mutuelle auprès de laquelle on vient demander une aide en cas de problèmes, tandis que le second principe s'appuie sur la production d'un bénéfice financier généré par l'activité et qui garantirait au gestionnaire villageois de l'unité économique un revenu stable. Ceci dans l'optique qu'un projet doit être économiquement durable (*Ibid.*, p. 62).

Laurent (2000 : 169) qualifie un tel comportement des villageois de détournement qui « *renvoie à l'utilisation par un groupe – composé de parents, voisins ou amis – de biens collectifs à d'autres fins que celles initialement convenues entre les parties en présence, à la faveur des pressions que ce groupe exerce sur un gestionnaire qui ne cesse de dépendre de cet entourage* ». La dimension collective revêt, selon l'auteur, une importance particulière, car dans ce sens, le détournement est moins le fait du gestionnaire que de son entourage.

Quoi qu'il en soit, la question de détournement des objectifs des projets de développement par les populations dites des « bénéficiaires », est couramment évoquée dans la littérature par plusieurs auteurs à partir d'une multitude d'exemples. Ceci nous conduit dans la présente recherche à nous intéresser de près à ***l'origine de l'initiative associative des AFL étudiées afin de mieux rendre compte de toutes les logiques*** qui s'y greffent selon qu'elle est endogène ou exogène au groupe concerné.

1.2.5- La place des femmes dans les stratégies formelles de lutte contre la pauvreté

En se référant à la conception d'Amartya Sen selon laquelle la pauvreté est une privation de libertés relevant de différentes dimensions de la vie : non seulement économiques, mais aussi sociales et politiques, Prévost (2011 : 33) estime que les trappes à pauvreté dont les populations les plus démunies n'arrivent pas à s'arracher résultent d'un cumul de privations qui sont enracinées dans les institutions. A ce titre, les femmes sont victimes d'organisations sociales, de normes et de contraintes, qui les empêchent de mener une vie normale. Ces constats vont conduire les institutions internationales à faire de l'approche de genre la clef d'entrée incontournable des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté à partir de la notion centrale d'empowerment féminin (*Ibid.*, pp. 31-32).

Ainsi selon l'auteur, l'idée que le développement et la réduction de la pauvreté passeraient par un pouvoir accru des femmes fait nécessairement écho à des préoccupations économiques et sociales. Cette idée renvoie ainsi à l'évolution de l'analyse standard des facteurs économiques et sociaux de la pauvreté féminine et de la domination masculine. Elle propose que l'amélioration des conditions de vie des femmes soit non seulement un objectif mais aussi un moyen du développement (*Ibid.*). Ces réflexions sont abondamment inscrites dans les objectifs et les stratégies des projets de développement en faveur des femmes. Malheureusement, les réalités sur le terrain tranchent parfois nettement avec les discours exogènes aux populations. Ces projets de promotion des femmes n'ont pu améliorer significativement leur quotidien, en termes d'incidence réelle sur leur situation de pauvreté (voir l'analyse de Saussey plus haut).

C'est pourquoi Bey (1999 : 886) indique que pour lutter contre la pauvreté, il faut en amont de tout, savoir de quoi l'on parle et qu'il est de nos jours de bon ton de reconnaître que la pauvreté ne reflète pas uniquement une carence dans les moyens de subsistance (revenu et/ou alimentation). Certes, la Banque mondiale défend désormais l'idée que l'amélioration de l'instruction de base est un moyen très efficace de lutte contre la pauvreté, notamment par le biais des femmes qui deviennent plus aptes à réduire le nombre de leurs enfants et à participer au développement. Mais la question de la participation de tous les groupes sociaux (femmes, enfants, salariés, chômeurs, etc.) à la définition et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent reste à jamais posée, nous dit l'auteure, car il s'agit le plus souvent de populations cibles, donc passivement « bénéficiaires » (*Ibid.*).

A cet égard, il convient de nous inscrire, dans le présent travail, dans ***la perspective du renforcement des capacités économiques, sociales et politiques des femmes à partir des initiatives qu'elles prennent à la base en harmonie avec les valeurs, les normes, les opportunités et les contraintes de leur milieu***. Dès lors, intéressons-nous à présent aux types de pratiques de solidarité dont les associations féminines auraient pu a priori s'inspirer.

1.3- QUELQUES PRATIQUES DE SOLIDARITE TRADITIONNELLEMENT ANCREES DANS LA SOCIETE BENINOISE

Nous présentons dans cette section, les pratiques qui ont fait l'objet de recherche scientifique et qui tracent, pour ainsi dire, l'antériorité de la présente recherche. Il s'agit des tontines, des "kugbè" et autres réseaux sociaux.

1.3.1 - Les tontines : une forme ancienne des pratiques de solidarité au Bénin

La pratique des tontines, selon Lelart (1989), s'inspire d'une vieille organisation sociale dans les sociétés rurales au Bénin. En effet, les paysans ont toujours eu l'habitude de travailler ensemble dans leurs champs respectifs : le premier jour (ou semaine) tous dans le champ de l'un des membres, le deuxième jour (ou semaine) tous dans le champ d'un autre membre et ainsi de suite, jusqu'à ce que le champ de tous les membres du groupe soit entièrement cultivé. Il arrivait aussi que les hommes se regroupent par tranches d'âge et constituent des équipes n'excédant pas une douzaine de membres, ce qui permettait d'assurer une bonne exécution des travaux. Ces communautés de travail étaient appelées « Adjolou » (Lima, 1980 cité par Lelart, 1989). De telles pratiques anciennes de solidarité et d'entraide mutuelle existent encore aujourd'hui dans certaines régions du pays (*Ibid.*).

Ainsi, Lelart dans plusieurs travaux de recherche (1989 ; 1990) a étudié les tontines sous presque toutes leurs formes¹⁷ au Bénin et est parvenu à les catégoriser en trois types : a) la tontine mutuelle fondée sur des relations étroites entre des personnes au sein desquelles l'argent circule pendant une durée limitée ; cette première catégorie de tontines s'apparente à une société de prévoyance ; b) la tontine commerciale basée plutôt sur une relation personnelle avec l'initiateur de la tontine et fonctionnant presque suivant les principes bancaires ; elle permet une certaine accumulation d'argent ; c) la tontine financière qui est une variété des deux précédentes. De ces trois types, nous n'en retiendrons ici que le premier dont les caractéristiques sont proches de celles d'une association fondée sur les liens de solidarité mais qui s'y distingue d'emblée, entre autres, par le caractère « éphémère » d'une association de tontine.

A. L'organisation et le fonctionnement d'une tontine mutuelle

Les tontines mutuelles se présentent, selon Lelart (op.cit.), sous la forme d'une association regroupant un certain nombre de personnes (par exemple 12) qui versent à une certaine date (par exemple chaque fin de mois) une certaine somme (par exemple 10000FCFA¹⁸ par personne), soit au total 120000 FCFA qui vont donc être disponibles chaque mois pendant douze mois de suite. Chacun des douze membres les « lèvera » à tour de rôle. Chacun aura donc en définitive prêté 11 fois sa mise et emprunté une fois la mise de ses 11 partenaires.

¹⁷ Voir notamment : Lelart Michel (1989). L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises. In: Tiers-Monde. 1989, tome 30 n°118. pp. 271-298 ; Lelart Michel (1990). Une tontine mutuelle dans l'administration béninoise, pp. 53-80 ; Lelart Michel et Gnansounou Simon (1990). Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou, pp. 109-133

¹⁸ Le Franc CFA est relié à l'Euro par la formule 1 Euro = 655,997 FCFA

Les tontines mutuelles au Bénin, connues sous une diversité inépuisable de noms locaux, assurent principalement une double fonction :

a) D'une part, la tontine favorise l'épargne : la régularité des versements est ressentie par chacun comme une obligation très forte à laquelle il ne peut absolument pas se soustraire. Dans les campagnes où tous les habitants se connaissent bien, les pires malheurs peuvent arriver au membre défaillant¹⁹. Une telle contrainte n'est cependant pas sans avantage : c'est pour s'obliger à épargner davantage et d'une façon plus régulière que bien des adhérents ont décidé de « faire tontine ». Ils l'ont même parfois décidé pour avoir une bonne raison de ne pas répondre à *une demande d'assistance* de la part d'un parent éloigné (Affogbolo, 1986 cité par Lelart, 1989) : l'obligation sociale contractée au sein de la tontine l'emporte sur l'obligation d'entraide familiale. Cette contrainte peut aller au-delà de la simple épargne et amener chaque membre à préciser au départ ses intentions d'utilisation de l'argent épargné. Ce qui permet au groupe de vérifier si l'usage que le bénéficiaire en fait est conforme aux intentions déclarées.

b) D'autre part, la tontine permet d'adapter le crédit aux besoins de chaque membre. L'ordre des levées est en effet souvent déterminé par consensus : ce sera toujours celui qui en a le plus besoin qui sera autorisé à lever les fonds. La décision est prise directement entre les membres ou par le président ou le comité de direction qu'ils ont élu. Les tours peuvent aussi être tirés au sort, soit dès le début - on connaît d'avance l'ordre des levées - soit à chaque tour, ce qui introduit un élément d'incertitude. Mais le bénéficiaire peut céder son tour à un partenaire gratuitement, à charge de revanche dans une prochaine tontine, ou contre un dédommagement fixé par accord entre les intéressés, voire même fixé au préalable. Deux adhérents qui ont les mêmes besoins d'argent peuvent se partager les fonds disponibles et ils se les partageront plus tard une seconde fois. La tontine fonctionne ainsi comme une caisse de prévoyance qui offre à chacun de ses membres une relative sécurité.

A la fin d'un cycle, l'association de tontine est souvent renouvelée : il peut avoir des mouvements au niveau des participants (des sorties ou des entrées de nouvelles personnes) et les montants versés peuvent aussi être augmentés ou diminués sur décision collective.

B. Les groupes de tontine mutuelle sont aussi des groupes de solidarité

En effet, en cas de difficultés graves liées à un événement imprévu, un membre peut obtenir une aide spéciale financée par la caisse de la tontine, voire un versement complémentaire de chacun de ses partenaires. Certains participants vont pouvoir ainsi recevoir plus qu'ils n'ont versé. Ce qui rompt l'équilibre de la tontine : les plus défavorisés n'ont pas seulement de l'argent plus vite, ils en ont davantage. Ils n'ont pas seulement l'argent des autres pendant plus longtemps, ils le gardent sans plus avoir à le rembourser. Cela est possible parce que la solidarité est le ciment de cette association. Cette nouvelle forme de solidarité remet en cause la rotation parfaite des fonds pendant le cycle qui fait l'originalité de la tontine, mais elle correspond à sa vocation avant tout sociale. On se trouve ainsi en

¹⁹ K. G. Gbogblenou (1983) parle de séances de « tam-tam funèbre » devant la maison de ceux qui n'ont pas honoré leurs engagements et devant la maison de leur belle-famille... L'auteur évoque à cet égard la *manus injectio* de l'ancien droit romain, p. 37.

présence d'une véritable association, quoiqu'éphémère, de secours mutuel destinée à prendre en charge des dépenses essentielles mais aléatoires des membres.

Du point de vue de Lelart (1989), la vocation de la tontine mutuelle est principalement sociale. L'épargne est partout une nécessité ressentie impérieusement, surtout dans les économies de subsistance où le niveau de vie est limité et dans les sociétés rurales où les cycles de la consommation et de la production ne coïncident pas, où le risque est grand parce que la nature est incertaine. Partout, les paysans épargnent, et leur épargne est davantage orientée vers la survie immédiate que vers le profit lointain.

Ainsi poursuit l'auteur, en Afrique, sans doute plus qu'ailleurs, la nécessité de l'épargne est ressentie collectivement, car la survie n'est imaginée qu'au sein d'un groupe. L'effort d'épargne se situe davantage au cœur d'une relation de chacun avec les autres que dans une relation isolée de chacun dans le temps. C'est pour ainsi dire que la vocation sociale de la tontine se fonde sur les relations qui unissent les personnes qui y prennent part. Au Bénin comme partout en Afrique, ces relations sont essentielles :

- Au moment de la constitution de la tontine, les membres qui se regroupent se connaissent toujours à l'avance. Ils appartiennent au même milieu ou ont entre eux un certain lien d'affinité : amitié, famille, clan, quartier, village, profession, etc. Ils décident entre eux d'accepter de nouveaux membres, en fonction de leur réputation ou de leur solvabilité. On peut parler ici d'un premier niveau de contrôle social.

- Au niveau de l'organisation de la tontine, les membres fixent eux-mêmes les règles de leur association. Ils désignent leur président en choisissant parmi eux le plus âgé, le plus expérimenté ou celui en qui ils ont le plus confiance. S'ils sont nombreux, ils constituent un comité de direction, etc. En cas de défaut d'un participant, ils décident eux-mêmes de la sanction ; en cas de nécessité, ils font appel au chef du village.

- Pendant la vie de la tontine, les membres se réunissent à chaque tour et c'est publiquement qu'ils remettent leur cotisation à celui d'entre eux dont c'est le tour de lever les fonds. La réunion peut se faire chez le président, elle se fait plus souvent chez l'un ou chez l'autre à tour de rôle, car connaître le domicile de chacun a une grande importance. C'est pour le groupe l'occasion de passer un moment agréable ; c'est pour chacun l'occasion d'échanger des informations, de parler de ses affaires, de ses projets, de ses soucis; les plus jeunes sollicitent les conseils des plus âgés, les nouveaux venus peuvent demander assistance. Ces réunions aident aussi à résoudre les différends internes qui doivent être discutés afin que l'entente subsiste au sein du groupe. Dans les tontines de femmes, toutes les participantes doivent assister à tout événement, heureux ou malheureux, qui affecte l'une d'entre elles.

- A la fin de la tontine, la dernière réunion est habituellement l'occasion d'une fête, d'autant plus que l'association a pu être constituée en prévision d'une cérémonie et que bien des coutumes locales poussent à rechercher le prestige par des dépenses à caractère ostentatoire. En fait, la fin de la tontine est en même temps le début de la suivante. Les adhérents mettent au point à cette occasion les

conditions dans lesquelles ils vont maintenir en vie l'association. L'importance de ces relations personnelles donne aux tontines une très grande souplesse. Il n'existe pas de modèle préétabli. Le principe est certes toujours le même, mais les modalités peuvent varier à l'infini. Ces associations peuvent regrouper quelques personnes voire plusieurs centaines de membres. Chaque participant peut verser quelques francs CFA (les enfants d'une école) ou dépasser 200000FCFA (des commerçants en gros). On peut prévoir un versement complémentaire de quelques francs pour alimenter une petite caisse de « solidarité », ou fixer une indemnité de retard. Les versements peuvent être quotidiens, hebdomadaires, mensuels, etc. ou suivre le rythme du marché local (une fois tous les trois jours, tous les cinq jours, une fois tous les deux marchés, etc.). D'une façon générale, les versements faibles sont effectués plus fréquemment, mais toutes les combinaisons sont possibles. Une tontine peut ainsi durer huit jours ou cinq ans. Elles sont plus souvent d'une durée intermédiaire, mais elles peuvent être renouvelées à l'échéance, avec les mêmes personnes ou quelques autres.

Tout cela est décidé d'un commun accord par les participants. Les dispositions retenues peuvent faire l'objet d'un règlement écrit, mais cela ne se voit que dans les tontines importantes. Cette extraordinaire souplesse au niveau de l'organisation se double d'une très grande simplicité dans la gestion : il n'y a pas de personnel rémunéré, il n'est pas besoin de disposer d'un local propre, il n'y a guère de frais, il n'y a pas de formalités à remplir ni de délai à respecter, il n'y a pas de justifications à donner ou d'autorisation à attendre. La vie de la tontine est intégrée à la vie quotidienne des membres. Leurs opérations au sein du groupe ne sont pas dissociées de leur activité professionnelle ou sociale. Ceci fait que les membres exercent les uns sur les autres (réciproquement) un certain contrôle social (suivi des activités économiques, résolution collective des difficultés rencontrées par certains membres, etc). L'épargne informelle est intimement liée à la façon de vivre des populations. Parce que la tontine s'appuie sur une cohésion sociale très forte et parce qu'elle s'apparente à un véritable mécanisme d'horlogerie (Lelart, 1989 : 271 et s.).

Ainsi décrites par Lelart et autres auteurs, les tontines mutuelles apparaissent comme l'une des formes les plus anciennes pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle au Bénin dont la vocation est d'abord sociale et dans le fonctionnement duquel les relations, ou du moins le lien social, occupent une place centrale. Ainsi, si la tontine implique les personnes qui se connaissent et qui se font mutuellement confiance, il reste cependant déterminant qu'elle implique tout d'abord les personnes qui ont potentiellement la capacité et les moyens financiers de libérer sans faillir les montants convenus de commun accord dans le groupe.

Partant de là, l'on peut se poser les questions de savoir : ***Quelles autres organisations sociales seraient plus intégratrices des personnes de toutes catégories socioéconomiques y compris les pauvres et les précarisés ? Par ailleurs, le caractère éphémère d'un groupe de tontine et le flux permanent des adhérents, garantissent-ils l'efficacité d'un contrôle social dans le sens d'une amélioration durable de la situation des membres ? Ou mieux, jusqu'où le contrôle social peut-il être exercé pour inciter systématiquement les membres à investir leur avoir dans des activités***

plus génératrices de revenus dans l'optique d'une amélioration durable de leur situation socioéconomique ? La littérature sur la tontine ne fournit pas de réponses à ces différentes questions. Voyons ce qu'il en est du côté des autres réseaux de solidarité.

1.3.2- Les « Kugbè » et les réseaux d'aide communautaire au Bénin

Alors que Ouendo et al. (2004) ont, dans un article sur l'accès aux soins de santé au Bénin, analysé les pratiques de solidarité et d'entraide au sein des réseaux d'aide communautaire en cas de maladies notamment ; Vodouhè (1996) a, pour sa part dans ses travaux de recherche sur les « Kugbè²⁰ » du plateau d'Adja au Bénin, fait une analyse similaire dans les situations de décès des parents ou des beaux-parents.

En effet, selon Ouendo et al. (op. cit. p. 220 et s.), l'une des caractéristiques présumée de l'Afrique est la solidarité qui se développe lorsque des individus ou des ménages sont en difficulté : le paiement des soins de santé n'échappe pas à de telles pratiques de solidarité. Ainsi, dans leur étude, ces auteurs révèlent que 25 % des chefs de famille ont bénéficié d'une aide pour payer les soins. Cette aide vient pour une large part des membres de leur famille et des amis. Les réseaux d'aide communautaire reposent donc essentiellement sur le tissu familial. Or, poursuivent ces auteurs dans leur analyse, la majorité des familles au Bénin, et en général en Afrique, sont pauvres. D'où l'affaiblissement de cette forme de solidarité (*Ibid.*).

Les « Kugbè » quant à eux, fonctionnent suivant des principes similaires à ceux évoqués par rapport aux tontines mutuelles (voir plus haut). Mais dans le cas d'espèce, les levées de fonds, suite à des cotisations régulières, se font uniquement en cas de décès d'un parent géniteur ou des beaux-parents. Vodouhè (op. cit. p. 43 et s.), en remontant les origines de telles pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle, fait également la connexion entre ces pratiques et les groupes de labour constitués pour se rendre mutuellement service dans les sociétés rurales d'autrefois. L'auteur fait référence à plusieurs autres textes pour mieux retracer l'origine ancestrale de telles pratiques essentiellement réciprocielles. Ainsi, à partir de l'analyse de Bailey (1971), il distingue quatre types de stratégies relationnelles développées par les individus à savoir le « trust, rivalry, leadership and tyranny » et explique que les relations horizontales sont davantage concentrées dans les « trust circles » et que les relations à plus long terme sont basées sur des liens sociaux (la parenté et quelques liens construits). Mais de tous ces liens, la parenté est le meilleur type de relation morale à long terme (Bloch, 1973: 77 cité par Vodouhè), car expliquent ces auteurs, la parenté est le lien le plus contraignant en matière d'obligations et assistances mutuelles : d'un membre envers les autres membres du réseau et vice-versa (Freeman, 1973 cité par Vodouhè). Pour ces auteurs, « The mutual obligation made kinsmen the ideal people with whom to cooperate. An actor is forced into imbalanced relationships by the morality of kinship, and the effect is a long-term reciprocity » (*Ibid.* p 44). A côté de la parenté, il existe également d'autres liens comme le voisinage et l'amitié qui

²⁰ « Kugbè » ou kougbe, signifie en traduction littérale : groupe de morts.

sont, selon ces auteurs, de court terme. Bref, les termes utilisés par les auteurs pour expliquer ici l'origine des « Kugbè » épousent la vision de Polanyi et de Mauss sur la réciprocité (nous y reviendrons).

Cependant, quelle que soit la pratique abordée ici, elle semble à objectif unique : les gens se réunissent, en fonction des liens de parenté ou des liens construits, pour se rendre mutuellement service (le labour des champs par exemple), ou pour épargner et se faire des crédits (tontine, kugbè, etc.) ou encore pour se soutenir en cas de difficultés aiguës (comme les cas de maladies). Les questions que l'on se pose à ce niveau sont de savoir : ***s'il existe des groupes sociaux qui, tout en maintenant l'entraide mutuelle dans les situations d'urgence, s'intéressent primordialement à l'amélioration durable des conditions de vie de leurs membres en les appuyant par exemple à développer des activités génératrices de revenus ? Si oui, qui sont-ils ? Comment sont-ils constitués ou du moins, comment naissent-ils ? Et comment fonctionnent-ils ?*** La littérature est muette par rapport à une telle vision multidimensionnelle des pratiques de solidarité au sein des groupes sociaux. C'est donc sous cet angle pluridimensionnel que la question des pratiques de solidarité est traitée dans le présent travail. Pour l'instant, intéressons-nous à ce que révèle la littérature sur de telles pratiques en Afrique.

1.3.3- Des débats controversés sur la notion de solidarité au sein des peuples d'Afrique noire

Kropotkine (1902) fait remarquer qu'une analyse attentive du comportement des différentes espèces d'animaux montre que les pratiques d'entraide sont la norme. Celles-ci peuvent être plus ou moins développées et accorder des degrés d'indépendance divers aux membres de la communauté mais dans tous les cas, elles augmentent sensiblement les chances de survie. L'auteur pense qu'attaquées de toutes parts, les pratiques d'entraide perdurent néanmoins tout en se transformant au fil du temps.

Aujourd'hui encore, de telles attaques sont relevées dans la littérature par rapport aux écrits sur les pratiques de solidarité et d'entraide au sein des peuples africains, pratiques que Vidal (1994) semble d'ailleurs assimiler à des « visions idylliques de la culture des pauvres » (p. 688). Peemans (2002 : 14) a, pour sa part, mis l'accent sur le paradoxe entre les pratiques des peuples du Sud et la position des élites occidentales. Selon l'auteur, du point de vue de l'histoire des idées sur le développement, l'épanouissement des idées des Lumières et l'affirmation de l'idée de progrès paraissent inséparables d'une offensive des élites intellectuelles occidentales contre à la fois les pratiques et les coutumes des peuples du Sud et du Nord, coutumes et pratiques associées désormais à des obstacles ou des aberrations par rapport aux exigences du progrès et de la construction d'un "nouvel ordre des choses" (*Ibid.*). En résulte alors un double mouvement de l'affirmation d'une nouvelle vision du monde de la part des élites occidentales, à la fois contre la résistance au changement de leurs propres peuples et contre l'obscurantisme et l'arriération affirmée des peuples du Sud (*Ibid.*). Ainsi, dans la littérature s'affrontent deux interprétations fort contradictoires de l'esprit communautaire et des pratiques d'entraide, de partage, de collectivisation, etc. régnant au sein des peuples africains.

A. Les positions moins favorables aux pratiques de solidarité en Afrique

A travers un regard critique sur l'ouvrage collectif intitulé « *Besoin d'Afrique* », notamment sur son extrait : « *L'Afrique pourrait aussi nous donner des leçons de solidarité. [...] L'Afrique n'a peut-être pas encore de vrais partis, condition sine qua non, dit-on, de la vraie politique. Mais elle bruisse de solidarités : familles, ethnies, tontines, sectes, maçonneries [...]. L'Afrique, riche de tous ses tissages, pourrait bien inventer la démocratie sans la solitude* » (p. 348), Vidal (1994 : 687-691) trouve que ce petit extrait, très représentatif du ton général du livre, a quelque chose d'irritant. Pour Vidal (op. cit), les auteurs de cet ouvrage, présentent des visions idylliques de la culture des pauvres. Ces émerveillements devant leurs vertus, ce goût de la part d'intellectuels bien établis pour le génie populaire recèlent, du point de vue de l'auteure, une part de cynisme. Cette exaltation inconditionnelle de la « solidarité africaine » n'implique-t-elle pas, au bout du compte, une moralité sous-jacente ? se demande-t-elle. Ils s'en sortiront toujours grâce à la famille, au clan, au village, aux communautés religieuses, etc. s'en indigne l'auteure.

En effet, à travers la critique de cet ouvrage, Vidal (op. cit) dénonce, entre autres, un mélange des pratiques relevant du don gratuit et celles relevant de la réciprocité, le tout rangé sous la coupole de la solidarité africaine. C'est pourquoi, en se référant au travail de l'agro-sociologue camerounais, Parfait Martial Eloundou-Enyegue (non daté) intitulé « Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? » d'une part, et en se basant sur ses propres observations de ces pratiques en Côte d'Ivoire, d'autre part, l'auteure a tenu à lever le voile sur ce que recouvre le discours commun sur la solidarité africaine. Au rang des pratiques relevées par les deux auteurs, se trouvent les transferts alimentaires et financiers entre les milieux ruraux et les centres urbains, l'envoi des scolaires citadins au village, l'hébergement de petits frères, neveux, nièces par les citadins, etc.

L'auteure vient à en conclure après analyse de ces pratiques, qu'il s'agit plutôt des rapports de réciprocité : a) les transferts alimentaires existent dans les deux sens (village-ville et vice versa) ; b) dans le rang des transferts financiers « gratuits » (sans intérêts) tendent à se raréfier, tandis qu'augmente la place de la famille, des amis et des tontines parmi les sources de crédit (91,6 % des crédits) ; c) quant aux cas d'hébergement, il faut distinguer l'accueil des scolaires opéré dans l'optique que ceux-ci auront la possibilité de se montrer solidaires à leur tour, de l'accueil des neveux et nièces contribuant aux activités domestiques et commerciales des hôtes, ce qui est une forme non déguisée de mise au travail dans l'intérêt de l'hôte. Bref, les auteurs de ces deux travaux mettent en évidence la réciprocité comme le facteur le plus important et le plus systématique de ces pratiques ; l'effet de solidarité ne s'y produisait qu'à l'avantage de ceux qui avaient, eux aussi, les moyens de se montrer solidaires.

Abondant dans leur sens, Defourny²¹ (2010) qui commente un article de Platteau portant sur la nouvelle économie institutionnelle, énonce aussi que les pratiques informelles d'entraide en Afrique sont vues ou interprétées du Nord comme un sens inné de la solidarité au sein de ces communautés. Les acteurs de la nouvelle économie institutionnelle, aux dires de Defourny, pensent que ce système informel d'entraide

²¹ Defourny J. (2010), Communication sur la nouvelle économie institutionnelle dans le cadre du séminaire doctoral, Louvain-la-neuve, avril 2010

fonctionne normalement dans le cadre des risques réciprocaires, mais moins bien pour les risques peu fréquents et généralisés (par exemple dans le cadre d'un sinistre collectif comme la sécheresse). En effet, le système informel d'entraide en Afrique ne marche bien que dans le cadre d'une réciprocité équilibrée (par exemple, on ne va pas aider quelqu'un à qui il arrive sans arrêts des sinistres si cette personne n'est pas capable de rendre dans un laps de temps le contre-don). Et cet équilibre ne peut s'établir que s'il y a des chocs fréquents et diversifiés qui touchent tantôt l'un tantôt l'autre dans la communauté. Dans un tel contexte de réciprocité, les pauvres seront laissés pour compte, relève l'auteur.

Au bout des analyses portant sur cette première vision, nous retenons que les auteurs cités, font une requalification des pratiques traditionnellement catégorisées sous le concept de « solidarité » pour les repositionner plutôt sous le concept de « réciprocité ». Ceci nous oblige plus loin à clarifier théoriquement ces deux concepts puis à nous adresser, plus tard sur le terrain, aux acteurs enquêtés pour savoir s'ils établissent réellement une différence entre ces deux notions. Mais en attendant ceci, passons en revue les analyses entrant dans la seconde vision présentée ci-après.

B. Les positions favorables aux pratiques de solidarité au sein des peuples africains

A l'opposé des auteurs précédents, d'autres comme Nzolani (2009) pensent que la solidarité africaine n'est pas un slogan creux, mais une pratique vivable et pragmatique dans la vie de tous les jours de l'Africain. Selon l'auteur et dans l'entendement commun de la solidarité africaine, l'autre est considéré comme un frère, une sœur, un père, une mère etc., et cette considération s'accompagne des services et assistances mutuelles. Au nom de la solidarité, tout enfant qui naissait dans une famille appartenait à toute la communauté. Celle-ci avait le devoir de veiller sur sa culture et sur son éducation de base. Dans des villages régnait l'harmonie autour du feu, le lieu idéal où se transmettaient la sagesse et les principes de cette solidarité. En cas de décès dans une famille, c'était toute la communauté qui était éprouvée et qui devait participer activement aux dépenses et aux impératifs du deuil : les uns amenaient des cossettes de manioc, les autres apportaient des arachides, des bois de chauffage, des feuilles de manioc, des noix de palme etc. pour aider la famille éprouvée qui doit bien accueillir ceux qui assistaient aux funérailles.

Ndayegamiye (2007), dans la même veine pense que, certes la solidarité en Afrique a connu des mutations, mais elle se vit encore au présent notamment dans les moments de difficultés et au sein de différents types de réseaux sociaux. En effet, dans son travail de thèse sur la conception des indicateurs sociaux par une approche relationnelle dans le contexte des années 90 au Burundi, l'auteur estime qu'en Afrique, sur la lancée des pratiques populaires d'antan, les populations ont collectivement déployé des solutions en vue d'en atténuer les incidences de la crise économique et du PAS²². Dans un tel contexte, la solidarité familiale intergénérationnelle, l'entraide communautaire, les échanges villes-campagnes, etc. ont, de nouveau, caractérisé les modes de vie quotidienne des populations, étant donné l'absence presque totale des mécanismes formels de sécurité sociale. Ainsi, la solidarité et l'entraide en tant que

²² Programme d'Ajustement Structurel

normes sociales et valeurs, ont désormais pris plusieurs formes : transferts d'argent ou d'autres biens en nature (vivres), accueil et hébergement d'un migrant en ville, confiage des enfants, soutien psychosocial aux personnes en difficulté, etc. (*Ibid.*, p. 89). Dès lors, les réseaux d'acteurs sociaux, soit verticaux, soit horizontaux, de longue ou de courte distance, etc., restent aujourd'hui des canaux privilégiés de transferts ou de circulation de biens et services (*Ibid.*, p. 103).

Pour l'auteur, l'élan de solidarité (manifesté à travers les dons) constitue, pour ainsi dire, une forme d'interactions contextualisées que l'on rencontre dans tous les réseaux d'acteurs sociaux et à tous les niveaux. La dimension de gratuité se traduit essentiellement par les comportements bénévoles. En effet, alors que les dons de bienfaisance consistent en des transferts monétaires, des biens en natures, etc., le bénévolat consiste à consacrer gratuitement du temps, de l'énergie et des talents (compétences) tantôt à des organismes sans but lucratif, tantôt à des personnes en vue de l'amélioration directe de leurs conditions de vie. A côté de ces formes de solidarité, s'exercent aussi des normes de réciprocité qui sont également des formes d'interactions génératrices du lien social ; dans la mesure où elles encouragent les individus à balancer leur intérêt personnel (parfois égoïste) vis-à-vis de l'intérêt de la communauté (demandes sociales diverses) (*Ibid.*, p. 104). La réciprocité consiste en un échange des biens et services au prix le plus bas, si non nul... (*Ibid.*, p. 105).

Bref, l'auteur à travers ses analyses fait remarquer à juste titre que c'est dans les moments de crise, là où l'on en prévoirait plutôt le plein éclatement, que les valeurs traditionnelles de solidarité et d'entraide mutuelle refont surface, comme si les réseaux étaient encastrées dans des structures de socialisation collective préétablies (*Ibid.*, p. 147). C'est dans la même vision que Dembélé (2001) énonce que les individus trouvent les moyens d'une sécurisation vis-à-vis de leur environnement grâce aux relations sociales dans lesquelles ils s'insèrent. Ainsi, certains groupes sont pauvres soit parce qu'ils sont coupés des relations aux centres de décisions, soit parce que leur relation à ces centres est basée sur l'inégalité et la dépendance (*Ibid.*). Ces visions épousent celle de Peemans (1996 : 71) selon laquelle les mécanismes de redistribution au sein des micro espaces, devraient plutôt être considérés comme une logique sociétale délibérément entretenue de génération en génération, tel un long héritage accumulé au cours des siècles et que la mondialisation ne fait que dégrader ou encombrer, sans toutefois en modifier la nature profonde.

Somme toute, les partisans de l'un ou l'autre bord font référence quasiment aux mêmes types de pratiques de solidarité soit pour en dénoncer le caractère étouffant et handicapant pour le développement, soit pour en valoriser les vertus. Dans ce travail, il ne s'agit nullement pour nous de fuir ces débats controversés. Ce travail part certes de l'hypothèse que ces pratiques de solidarité existent et que les populations y ont recours encore aujourd'hui. Toutefois, par rapport à ces pratiques de solidarité, il ne s'agit pas non plus pour nous de nous verser dans ce que Amougou (2012) a qualifié d'extrémismes développementalistes²³. Cette position nous contraint à questionner et à analyser ces pratiques

²³ Par extrémismes développementalistes, l'auteur entend des idéal-types en matière de développement. C'est à dire, des paradigmes interprétatifs et des modèles d'action singuliers sur lesquels s'appuient, de façon exclusive, les politiques de

notamment sous l'angle de l'utilité qu'elles représentent pour les populations en situation de nécessité. Mais avant, il est urgent de connaître l'état actuel des liens de solidarité dans les sociétés contemporaines d'Afrique et celles du Bénin en particulier.

C. L'état des liens de solidarité aujourd'hui en Afrique

L'évaluation de l'état des liens de solidarité aujourd'hui en Afrique oppose également deux camps. D'un côté, ceux qui énoncent l'affaiblissement voire l'effritement des liens de solidarité en Afrique, et de l'autre, ceux qui établissent la prévalence de ces liens de solidarité notamment au sein des groupes organisés.

En effet, Bey (1999 : 889-890) parlant des initiatives des pauvres s'est posé la question suivante : Comment les pauvres vivent-ils leur pauvreté et quelles pratiques mettent-ils en œuvre pour « s'en sortir » ? En réponse, l'auteure pense qu'au cœur de ces pratiques, le thème des solidarités, aussi bien entre riches et pauvres (le don, la bienfaisance, l'aumône, etc.) qu'entre pauvres (économie solidaire), a fait couler beaucoup d'encre à travers le monde. Selon l'auteure, les pauvres du tiers monde ne connaissent pas le chômage ; au contraire, ils travaillent beaucoup, quelquefois dans différentes activités. Il n'empêche que ces activités doivent être analysées comme des activités de survie, estime-t-elle. Selon l'auteure, les travaux de Hernando de Soto (1986) montrant l'ampleur du phénomène « informel » au Pérou et ceux présentés notamment par Etienne (1980) sur l'Inde, Marie et Leimdorfer (1997) sur l'Afrique de l'Ouest, ou ceux de Bey, Gastellu et Mesclier (1997) sur le Pérou débouchent sur des conclusions selon lesquelles les pauvres font preuve d'une énorme capacité d'adaptation et d'imagination pour affronter leur situation ; mais cette aptitude, ne doit pas masquer une réalité dramatique et la question de la solidarité en montre les limites. Selon l'auteure, devenus trop pauvres, les parents n'aident plus leurs enfants et vice versa. À l'échelle de la famille élargie africaine, les solidarités sont interrompues, alors qu'elles représentaient pour beaucoup le dernier rempart contre l'indigence (*Ibid.*).

Ce même constat d'affaiblissement de la solidarité est fait par Ouendo et al. (2004 : 217-221). Ces auteurs énoncent que les indigents ont des difficultés à utiliser les soins et services publics de santé à cause des coûts financiers exigés. Pour ce faire ils recourent à l'intervention des réseaux d'aide communautaires (RAC). Ainsi, parmi les 1000 ménages qui ont déclaré avoir été capables de payer les soins, les RAC ont facilité l'accès aux soins dans 25 % des cas. Les RAC couvrent la totalité des besoins pour plus de la moitié (52,7 %) des ménages aidés. Parmi les différents RAC qui portent ces aides, le réseau familial est le plus important (90% des aides). Ces auteurs relèvent donc qu'en cas de maladie, seuls les réseaux familiaux assistent les individus mais cette assistance aussi n'est pas systématique. Ces constats les ont conduits à jeter un regard critique sur l'état de la solidarité en Afrique. Ils en arrivent alors à conclure que la solidarité dans les réseaux familiaux ou d'amis s'effrite car le niveau d'aide y apparaît bien faible.

développement à une période historique donnée, et dont les caractéristiques principales sont représentées par un ensemble de faits stylisés cohérents et rationnels traçant la seule route crédible vers le développement (Amougou, 2012 : 210).

Ouendo et al. (op. cit.) soutiennent leur thèse en se référant à d'autres auteurs à l'échelle de l'Afrique noire toute entière. C'est le cas de Muela (2000 ; 15: 296-302) qui affirme dans une étude sur l'accès aux soins de santé en Tanzanie qu'une analyse des stratégies mises en place par les malades pour résoudre les problèmes de coût de leur maladie permet de douter de plus en plus de la pertinence des réseaux de solidarité pour payer les soins à l'hôpital. C'est aussi le cas de Weil et al. (2003 : 77-93) qui montrent dans une étude sur l'accessibilité des services de santé en Côte d'Ivoire que les recours aux systèmes traditionnels d'entraide sont assez rares. Ils en concluent l'affaiblissement des réseaux de solidarité.

Mais aux côtés de ces constats d'affaiblissement de la solidarité dans les réseaux sociaux, d'autres auteurs constatent à l'opposé, l'enracinement du phénomène d'entraide mutuelle au sein des groupements dans certains milieux en Afrique. C'est le cas de Vodouhè (op.cit. p. 54-55) qui, dans son étude sur les Kugbè, en vient au constat que l'approche d'entraide mutuelle est fortement mobilisée dans les groupements étudiés lors des obsèques, notamment. Les membres de ces groupements cotisent dans l'unique but de s'entraider en cas de décès d'un parent ou d'un beau-parent des membres du groupe.

Dans le même ordre d'idées, en étudiant les organisations paysannes du village de Dadohoué dans la commune de Dogbo au Bénin, Agbangba et al. (2005 : 9), affirment qu'un véritable système de solidarité s'est instauré au sein des groupements. Toujours au Bénin, en s'intéressant aux organisations paysannes de Dagléta dans la commune d'Allada, Dedewanou et al. (2006 : 19), sont arrivés à la conclusion selon laquelle les membres du groupement cultivent un esprit de solidarité et se complètent réciproquement pour la bonne marche des activités au sein dudit groupement. Ces auteurs parviennent quasiment tous au constat selon lequel les liens sociaux entre les membres des groupements sont en général intra-groupements. Toutefois, ils peuvent parfois être inter-groupements dans un territoire proximal.

De ce qui précède, nous tirons ***les questionnements ci-après : Si les pratiques d'entraide mutuelle sont si présentes dans les groupements au Bénin et même étendues aux relations inter-groupement, pourraient-elles constituer des leviers efficaces pour sortir les membres desdits groupements de leurs situations de nécessité initiales ? Au rang des groupements au Bénin, les associations féminines locales font-elles aussi recours à de telles pratiques d'entraide mutuelle ? Si oui, sous quelles formes les développent-elles ; suivant quelles modalités et dans quel but ?*** La littérature scientifique sur le phénomène associatif au Bénin paraît aujourd'hui muette sur ces questions. Ceci nous offre des pistes de réflexions dans le cadre de la présente recherche.

1.4- LA DELIMITATION DE NOTRE SUJET DE RECHERCHE

Les questionnements mis en exergue dans les sections précédentes nous permettent de circonscrire avec précision notre sujet de recherche.

Premièrement, ce travail aborde les deux problèmes majeurs que vivent les femmes dans le contexte spécifique du Bénin, à savoir la pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes. Toutefois, il n'en

fait ni une analyse des causes, ni celles des effets. Il se concentre uniquement sur la manière dont les groupes locaux, notamment les associations féminines, s'organisent pour les contrer en termes de stratégies endogènes.

Deuxièmement, ce travail n'analyse pas les stratégies formelles de réduction de la pauvreté et de promotion de la femme au niveau macro et méso. Il se limite au niveau local en faisant une analyse évaluative de l'impact réel des ressources redistributives, réciprocaires et marchandes sur les femmes réunies en associations, en termes d'amélioration de leurs conditions de vie et surtout du renforcement de leur empowerment.

Troisièmement, nous faisons nôtres, dans ce travail, certains points importants ressortis des controverses autour des pratiques de solidarité en Afrique, afin d'y apporter des réponses tangibles à partir de nos données empiriques. Il s'agit essentiellement de répondre aux questions de savoir : quelle est l'ampleur réelle des pratiques de solidarité aujourd'hui au Bénin et particulièrement au sein des groupes organisés (cas des associations féminines) ? Les populations de base qui s'adonnent à ces pratiques font-elles une différence entre solidarité et réciprocité ?

Quatrièmement et au-delà de ces préoccupations préalables, il est principalement question dans ce travail, de faire une étude de cas des formes et des modalités des pratiques de solidarité en tant que stratégies endogènes de réduction de la pauvreté et de l'empowerment des femmes au sein des associations féminines assez bien structurées et fonctionnelles, en mettant davantage en exergue les soutiens solidaires aux activités génératrices de revenus, qu'elles soient individuelles ou collectives. Car, seule la solidité de celles-ci permettrait d'impacter durablement le niveau de pauvreté des femmes.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Au regard des analyses exposées dans ce premier chapitre, il ne fait aucun doute que, théoriquement, la pauvreté et les discriminations auxquelles les femmes béninoises sont quotidiennement confrontées les privent de jouir pleinement de leur vie. Ceci explique que ces deux déterminants contextuels sont considérés comme des problèmes qui mobilisent la solidarité de différents types d'acteurs. Au nombre des stratégies déployées à diverses échelles territoriales pour contrer ces deux fléaux, la présente recherche s'intéresse exclusivement à celles qui concernent les femmes organisées en association au niveau local.

Le sujet de recherche ainsi délimité, il est avant tout nécessaire de faire un rapide état de l'art sur la dynamique féminine en matière d'activités économiques et associatives.

CHAPITRE 2 : LA DYNAMIQUE FEMININE SUR LES PLANS ECONOMIQUES ET ASSOCIATIFS

"Contrairement à l'image couramment véhiculée par les media et même par les publications scientifiques, la femme africaine croule sous les tâches économiques, domestiques et d'autres tâches intermédiaires " Charmes (2005 : 257).

Dans ce deuxième chapitre, nous ferons un rapide état de l'art sur les différents types d'activités économiques menées par les femmes en Afrique et au Bénin (2.1) et sur leur mobilisation en matière associative en y faisant ressortir les intérêts qui les motivent à se mettre ensemble et surtout les différentes typologies d'associations féminines dont fait cas la littérature (2.2). Ceci nous permettra d'identifier les éléments complémentaires sur lesquels nous allons mettre l'accent dans le présent travail.

2.1- L'ETAT DES ACTIVITES ECONOMIQUES FEMINIENES EN AFRIQUE ET AU BENIN

Plusieurs auteurs ont porté un regard critique sur les activités économiques des femmes en Afrique. Passons en revue ici leurs analyses.

2.1.1- La dimension plurielle des activités économiques féminines

Contrairement, à l'image couramment véhiculée par les media et même par certaines publications scientifiques, Charmes (2005 : 256-257) souligne qu'en Afrique - subsaharienne tout au moins -, les taux d'activités féminines sont relativement élevés. Ces images de déni véhiculées contrastent donc profondément avec la réalité du quotidien de la femme africaine qui croule sous les tâches économiques (agricoles, artisanales ou commerciales), domestiques et d'autres tâches intermédiaires dont on ne sait si elles sont économiques ou domestiques (comme le pilage du mil ou le portage de l'eau par exemple). La plupart des femmes exercent simultanément ces activités économiques et domestiques (par exemple travaux des champs avec un enfant sur le dos) (*Ibid.*).

L'auteur note le paradoxe entre les taux de participation économique élevés et une faible contribution productive des femmes dans cette région du monde. En effet, l'Afrique subsaharienne se caractérise par des taux d'activité économique féminine parmi les plus élevés au monde (63% en 1980 et 62% en 1997 contre 21% et 29% pour l'Afrique du Nord ; 52% et 47% pour l'Afrique Australe ; 42% et 49% pour l'Europe de l'Ouest, etc.)²⁴. Pour l'auteur, il existe une corrélation entre la rétention de la population d'âge actif dans le système éducatif et le taux de participation féminine à l'activité économique (de sorte que c'est l'augmentation de cette rétention qui permet d'expliquer la tendance à la diminution de ces taux au cours des deux dernières décennies) (*Ibid.*, pp 257-258).

²⁴ Source: United Nations (2000) (Chart 5.2, p.110)

Par ailleurs, l'auteur met en exergue les secteurs où les femmes sont les plus employées. Ainsi, en Afrique subsaharienne où les femmes représentent près de 43 % de la population active, près des deux tiers de ces femmes sont employées dans l'agriculture et, pour le plus grand nombre, en tant qu'aides familiales. Dans les secteurs non agricoles, c'est en tant qu'indépendantes (au sens de travailleuse à son propre compte et d'aide familiale) dans le secteur informel qu'elles sont en majorité employées, l'emploi salarié protégé étant à dominance masculine. Ce n'est que dans l'emploi salarié informel que leur proportion reprend le dessus (*Ibid.*). En Afrique de l'Ouest, près des trois quarts (74%) des femmes occupées hors de l'agriculture sont indépendantes dans le secteur tertiaire, notamment dans le commerce (surtout le petit commerce ambulant). Ce qui les rend parfois plus visibles que les hommes dans ces activités informelles (p. 259).

S'agissant spécifiquement du Bénin, Lagacé (op. cit.) relève des tendances similaires à partir des statistiques de 1996 aux termes desquelles 44,8% des femmes actives exercent dans le commerce, 41,6% dans le secteur primaire, 7,6% dans l'industrie manufacturière, 4,3% dans la branche des services et 1,7% dans les autres branches (Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, 2001 : 13). Pour Lagacé (op. cit.), ces statistiques démontrent que les femmes détiennent un rôle important dans le secteur primaire et dans le commerce au Bénin.

Mais en dépit de ce rôle important joué par les femmes dans le domaine économique, Charmes (op. cit.) attire l'attention sur la faible prise en compte de l'activité économique féminine dans les statistiques nationales. En effet selon l'auteur, si l'on s'en tient aux informations que nous fournissent les enquêtes portant sur la population active et les récentes enquêtes sur le secteur informel, la participation des femmes à l'activité économique est certes élevée, mais elle se limite à des activités agricoles en tant qu'aides familiales ou encore à des activités informelles indépendantes dans un secteur commercial essentiellement ambulant et précaire. Cette image de la femme est bien réelle mais elle est réductrice, ajoute l'auteur.

En effet, la pluriactivité est une caractéristique méconnue du travail féminin que ce soit en Afrique ou ailleurs. Ainsi, au Bénin par exemple en prenant en compte la dimension plurielle des activités économiques féminines, la part de la population active féminine passerait de 42,6 % (Recensement de 1992) à 53,3 % (Cf. tableau 2), soit une proportion proche de celle que les femmes occupent dans la population totale, et leur taux de participation économique devient proche du taux masculin (*Ibid.*, p. 275).

Tableau n°2 : Les variations des taux d'activité et la part des femmes dans la population active

	Urbain		Rural		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	Taux d'activité (%)					
Activité principale	51,5	58,4	49,8	58,2	50,65	58,3
Activité principale + activité économique non marchande*	59,2	60,5	71,5	76,7	65,35	68,6
	Part des femmes dans la population active (%)					
Activité principale	49,3	-	52,3	-	50,8	-
Activité principale + activité économique non marchande*	51,9	-	54,6	-	53,3	-

Source : Ce tableau est extrait de Charmes (2005 : 275) et retouché

* Il s'agit d'activités déclarées comme non marchandes par les personnes interrogées mais qui font partie de la production telle que définie par le SCN²⁵ 1993.

La conséquence immédiate de cette dimension plurielle de l'activité féminine est qu'en toute évidence, les femmes ont de très longues journées de travail.

2.1.2- Un déséquilibre entre les journées de travail féminines et masculines

Charmes (op. cit.) relève que la journée de travail des femmes dépasse celle des hommes de 3/4 d'heure en France, d'une heure environ à Madagascar et en Afrique du Sud et **de plus de deux heures au Bénin**. Ces disparités seraient sans doute encore plus marquées si l'on tenait compte du milieu rural au Bénin et à Madagascar. Ainsi, contrairement à ce que l'on aurait pu penser a priori, le travail domestique occupe les femmes africaines pendant une durée non négligeable et rend double leur emploi du temps au travail encore plus lourd que celui des femmes européennes (*Ibid.*, p. 273).

D'autres auteurs évoquent aussi, pour leur part, la charge des activités féminines au Bénin. Selon Bata (1999) par exemple, le temps de travail d'une femme au Bénin peut aller de 15 à 17 heures par jour et les travaux agricoles les occupent pour environ 200 jours par an (CARDER, 1980). Ces statistiques révèlent que les femmes au Bénin constituent un potentiel humain important et un facteur de production indispensable (Yegbemey, 2010 : 5).

Mais en dépit de cette importante lourdeur du travail féminin, leur apport n'est pas pris en compte parmi les vecteurs du développement social (Ouedraogo, 1986) et leur contribution réelle à l'économie reste largement sous-estimée (Charmes, op. cit., 276). Charmes évoque trois raisons principales à cette sous-estimation de la contribution réelle des femmes, à savoir : a) la faible valorisation des activités exercées par la femme ; b) la non prise en compte des emplois du temps multiples de la femme et c) sa forte implication dans des activités économiques non marchandes. Or, pour l'auteur, l'activité économique marchande, l'activité économique non marchande et l'activité domestique sont intimement liées et

²⁵ Système de Comptabilité Nationale

constituent des vases communicants qui rendent vaines les tentatives d'appréhension et de compréhension de l'une en ignorant les autres (*Ibid.*). Reste à savoir à quel point est valorisé l'apport des associations féminines en Afrique généralement et au Bénin en particulier.

2.2- LES ROLES SPECIFIQUES DES ASSOCIATIONS FEMININES EN AFRIQUE ET AU BENIN

Dans la présente recherche, les expressions « associations féminines », « groupements féminins », « organisations féminines » sont employées de façon indistincte et désignent toutes sortes de regroupements ou de mouvements féminins se présentant sous la forme d'action collective, légalement reconnus ou non. Plusieurs auteurs se sont intéressés depuis des décennies à l'action collective des femmes en Afrique de l'Ouest en général et au Bénin en particulier.

Ainsi, pour Kabogoye (2009 : 36), les associations, notamment en Afrique, ont constitué des opportunités aux populations en détresse. En effet, c'est à travers ces lieux associatifs que les femmes dévoilent leurs problèmes, expriment leurs souhaits et leurs désirs. Ces associations ont été pour les femmes un lieu d'épanouissement, un cadre de rencontre et de création d'activités afin de subvenir à leurs besoins. L'auteure met en exergue l'importance prise par les associations pendant la période de la mondialisation et qui a constitué des opportunités pour bien des femmes. Car, les associations permettent non seulement aux femmes d'accroître leur empowerment, mais aussi de faire valoir le nouveau paradigme du développement lié à la participation du peuple. Par ailleurs, à travers les débats, les formations et les informations qui y ont lieu, les femmes ont pris conscience de leur importance économique, de leurs possibilités et capacités à jouer un rôle déterminant dans la société (*Ibid.*). Intéressons-nous, dans l'immédiat, à l'histoire de ces associations en Afrique.

2.2.1- L'histoire des mouvements associatifs féminins en Afrique de l'Ouest

L'histoire des mouvements associatifs féminins semble similaire dans toute l'Afrique de l'Ouest. Soumaré (2001), à partir de la genèse des mouvements associatifs féminins dans son pays, le Sénégal, souligne que l'Etat a été le premier incitateur de la création des associations féminines. Ceci a été fait, suite à la double situation de sécheresse et d'ordre politique et économique marquée par la mise en application de la Politique d'Ajustement structurel du Secteur Agricole (PASA), qui sévissait dans le pays entre 1968 et 1988. Ainsi, à travers le Ministère du développement social, des monitrices rurales affectées dans les communautés rurales, ce sont occupées d'encadrer les femmes rurales à s'organiser en Groupement de Promotion Féminine (GPF) afin de les amener à prendre part au redressement de la situation économique du pays, marquée par la baisse de la productivité agricole. L'Etat était également le principal pourvoyeur d'équipements à ces associations qui, en plus de l'encadrement, bénéficiaient aussi de semences et de matériels divers. Les ONG, préoccupées par une démarche participative dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets locaux, représentaient le deuxième incitateur de ce mouvement associatif (*Ibid.*).

Ces facteurs d'incitation se rapprochent de ceux énoncés par Albert (1993 : 148) concernant le Bénin. Mais ici, l'auteur ne distingue pas le mouvement associatif féminin de la vague générale du mouvement coopératif dans le monde agricole et dont les origines remontent à la période coloniale. Ainsi, selon lui, après plusieurs expériences à efficacité non linéaire, c'est décisivement la création du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (entendu CARDER) créé par l'Etat béninois dans chaque province en 1969, qui donnera une nouvelle tournure au mouvement coopératif dont les regroupements féminins. Albert (op. cit) estime que 70% des groupements de femmes évoluaient déjà en 1982 principalement dans le secteur de l'agriculture, notamment dans la province de l'Atlantique (*Ibid.*, p.170). Insistons davantage ici sur le cas particulier des groupements féminins au Bénin.

2.2.2- Le cas particulier des groupements féminins au Bénin : création et évolution

Selon Legonou (1992 : 8), le système agricole traditionnel au Bénin est basé sur une main d'œuvre familiale mais aussi sur *diverses formes d'entraides très élaborées chez les femmes*. Toutefois, pour des raisons de mutations sociales, ces formes traditionnelles d'organisation du travail basées sur la solidarité villageoise, tombent de plus en plus en désuétude (*Ibid.*). Une politique de développement et d'organisation du monde rural fut alors mise en place. Il s'agit des coopératives d'aménagement rural (CAR), des groupements révolutionnaires à vocation coopérative (GRVC), des groupements villageois (GV), des coopératives expérimentales de type socialiste (CETS), des groupements féminins (GF), etc. *Ces derniers en tant qu'associations de femmes organisées pour des activités génératrices de revenus (AGR) sont un phénomène récent* (*Ibid.*).

En effet, ce n'est qu'à partir de 1976 que les groupements féminins (GF) ont connu un essor avec l'intégration de la femme dans la stratégie de promotion du mouvement coopératif (Legonou, 1992 : 7 ; Vodounhessi, 1990 : 2). Selon ces dernières sources, les GF sont pour l'essentiel une initiative de l'Etat (comme l'évoquait Albert, 1993, plus haut). En effet, 75 % des GF actuels sont été initiés par des structures étatiques (CARDER, Centres sociaux, etc.). A côté de l'Etat, certaines communautés religieuses et les ONG encouragent également la création des GF (Vodounhessi, op. cit.). C'est ainsi qu'on retrouve de nombreux GF créés par les animatrices rurales, les agents de vulgarisation agricole et les travailleurs sociaux en s'appuyant sur les femmes influentes du milieu ou sur l'autorité politique locale. Les structures gouvernementales d'encadrement que sont les CARDER, en collaboration avec d'autres institutions tant nationales qu'internationales portent une assistance à ces GF (Legonou, op.cit. p. 8).

Toujours selon cet auteur (p. 19), l'initiative des GF est née suite au constat sur la mauvaise appréciation du rôle de la femme et de sa contribution au développement, de même que la dégradation de son pouvoir d'achat. *Les GF ne sont donc pas issus de l'évolution des formes traditionnelles de solidarité*. On ne comptait, dans les années 90, que 400 groupements au Bénin avec environ 7000 membres, et ce, malgré l'assistance qui leur est portée et l'augmentation de leur nombre en milieu rural (*Ibid.*). Ces femmes, membres des groupements coopératifs ne représentaient à l'époque que 1,2 % de la population active féminine. Près de 35 % des GF sont concentrés dans l'Atacora/Donga contre seulement 2,6 % dans l'atlantique (*Ibid.*, p 8). Les travaux d'Ouinkon et Miguel (1996) cités par Segla

(op.cit. p. 15), confirment aussi que **les GF, en tant qu'entités associatives et économiques tels qu'ils se présentent de nos jours, sont des créations récentes**. Les premières sont constituées vers les années 80, bien que des tentatives fussent enregistrées près d'une décennie auparavant (*Ibid.*). Ce qui n'est pas le cas des organisations endogènes.

En effet, Vodouhè (1996 : 4), en étudiant les Kugbè sur le plateau Adja, situe l'origine des organisations endogènes (comme les Kugbè) beaucoup plus loin dans le temps et distingue ces organisations endogènes de celles introduites (comme les GF par exemple). Selon cet auteur, de manière générale, les organisations endogènes sont plus âgées que celles introduites et jouent un rôle important dans les performances des organisations introduites. Ainsi, les GF qui semblent être apparus plus tard pourraient être une forme d'adaptation des femmes à leur environnement socioéconomique (*Ibid.*).

Legonou (op.cit. p. 17) nuance aussi son analyse et affirme que l'origine de certains groupements, et en particulier, celle de certains GF est antérieure aux phénomènes récents évoqués plus haut. Selon lui, ces groupements existaient d'ailleurs toujours et les membres des anciens groupements sont également ceux des nouveaux. **La seule différence entre ces deux formes de groupements, selon cet auteur, est que les anciens groupements étaient juste des organisations de réjouissance et de tontine alors que les nouveaux sont une forme d'organisation de forces productives féminines pour des activités de production (agriculture, transformation, commerce, etc.) permettant d'améliorer les conditions de vie des adhérentes et le développement du milieu.**

Pour Vodounhessi (op. cit), le mouvement associatif féminin s'est maintenu et amplifié grâce surtout à la sollicitude de la communauté internationale avec la création du fond de développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) et le financement de nombreux projets par les organes des Nations Unies (PNUD, FAO...). Selon Ouinkon et Miguel (op. cit), le taux d'accroissement des GF est de 34 % et celui des effectifs de 24 % dans l'intervalle de 5 ans (de 1990 à 1995). L'UNICEF (1996 cité par Segla) affirme, quant à lui, que le nombre de femmes faisant partie de mouvement associatif est encore insignifiant, mais la tendance à l'augmentation du nombre de ces groupements est assez nette.

De ce qui précède, il en ressort une évolution des associations féminines non seulement en termes de nombre et de membres mais surtout en termes d'orientation stratégique et d'objectifs. Si l'objectif initial des premières formes d'associations féminines était l'entraide, l'assistance et la tontine, soit dans une certaine mesure des éléments constitutifs de pratiques de solidarité, les associations féminines récentes sont plus mues par un souci d'amélioration des conditions de vie de leurs membres, pour ainsi dire, une recherche de solutions endogènes à leur situation de pauvreté.

Dès lors, deux questions jaillissent de cet état de l'art: **est-ce que les objectifs poursuivis par les deux types d'organisations féminines (anciennes et récentes) s'excluent-ils mutuellement ? Autrement dit, est-il possible de trouver à l'échelle locale au Bénin, des organisations féminines de création récente qui s'appuient sur une approche de solidarité pour venir à bout de leurs problèmes de**

pauvreté et renforcer leur pouvoir d'action ? Telle est la principale question à laquelle la présente recherche tente de répondre. Mais avant, voyons la typologie que la littérature établit des organisations féminines au Bénin.

2.2.3- La typologie des groupements féminins (GF) au Bénin

Dans la littérature spécifique sur le Bénin en matière d'associations féminines, très peu d'études ont eu pour objectif de faire une typologie classique des groupements féminins. Néanmoins, il n'est pas rare de rencontrer des auteurs qui font des nuances entre les différents groupements féminins, ou du moins, qui les présentent soit selon a) leurs initiateurs ou b) leurs périodes d'apparition ; soit selon c) leurs activités.

A titre illustratif, Vodouhè (op.cit.) énonce que les organisations endogènes sont mises en place et gérées par les producteurs eux-mêmes sans une intervention externe (Il s'agit ici du critère « initiateur »). Bebbington et al. (1994 : 4) cité par Vodouhè, affirment que les organisations endogènes ont pendant longtemps été la base de l'organisation sociale (chefferie, réseaux, règles de tenues, idéologies locales de la communauté, règles gouvernant les relations de genre, etc.) (Il s'agit là du critère « fonction »). Certaines de ces organisations sont créées par les populations pour régler un problème particulier ressenti par les membres à un moment donné de leur vie (*Ibid.*) (il s'agit ici du critère « motif de création »).

A contrario, les organisations introduites sont celles créées par les intervenants externes (Etat, Agences des gouvernements étrangers ou ONG, etc.) (Ceci a toujours trait au critère « initiateur »). Dès lors, les règles sont établies le plus souvent selon les normes extérieures. Par exemple, un homme, un vote, etc. (il s'agit ici du critère « origine des règles »). Ces organisations sont souvent sous le contrôle de leurs initiateurs qui sont à l'extérieur de ladite organisation. Ces initiateurs décident des règles à appliquer au sein de l'organisation (*Ibid.*).

Cependant pour Vodouhè (op.cit, p. 4.), entre les organisations endogènes et celles introduites, on retrouve des organisations hybrides. En effet, selon l'auteur, il est difficile de trouver des organisations purement endogènes et d'autres purement introduites. C'est une question de degré (ou d'échelle) comme l'ont ressorti Kosko (1992) et Uphoff (1992), cités par Vodouhè (p. 5). ***Toutefois, la littérature reste muette sur les principales caractéristiques de telles organisations hybrides.***

De ce qui précède, nous ressortons, à travers le tableau qui suit, une typologie théorique des organisations féminines.

Tableau n°3 : La typologie théorique des organisations féminines

Eléments distinctifs	Types d'organisations		
	Organisations endogènes	Organisations introduites	Organisations hybrides
Période d'apparition	Organisations anciennes, mais une explosion récente	Dans les années 70-80 et d'autres plus récentes	A clarifier par la présente recherche
Initiateur	Populations elles-mêmes	Personnes ou structures externes	Emanation des deux formes précédentes (à clarifier)
Motif de création	Créées pour résoudre un problème commun ou particulier	Créées pour porter la vision de l'initiateur externe	A clarifier par la présente recherche
Fonction	Cohésion sociale (organisation sociale), réjouissance...	Lutte contre la pauvreté (A analyser dans ce travail)	A clarifier par la présente recherche
Origine des règles/normes	Règles autonomes établies par les membres	Normes d'origine externe	A clarifier par la présente recherche
Origine des objectifs	Elaborés conjointement par les initiateurs	Venant des initiateurs externes	A clarifier par la présente recherche
Origine des ressources / moyens	Ressources réciproques : de quelle nature ? (A approfondir dans cette recherche)	Venant des initiateurs : est-ce comme don ou crédit ? (A approfondir dans cette recherche)	A clarifier par la présente recherche
Formes et modalités des pratiques de solidarité au sein de ces organisations ?	A clarifier par la présente recherche		

Source : Tableau conçu sur la base de la littérature ci-dessus

Nous insistons dans le cadre de ce travail sur quatre critères qui rentrent en ligne de compte dans le choix des associations étudiées, à savoir : a) la période d'apparition des associations (De quand datent-elles?) ; b) l'initiateur de l'association (De qui émane l'initiative de création de l'association ?), c) la fonction que joue l'association (Quel rôle joue-t-elle dans le milieu ?) et surtout d) l'origine des ressources (comment les moyens sont-ils mobilisés et surtout comment profitent-ils aux membres ?).

Nous retenons par ailleurs que l'un des principaux corollaires de l'endogénéité ou de l'exogénéité de l'initiative porte sur les normes qui gouvernent le fonctionnement de l'association et les objectifs définis pour celle-ci. Dans le premier cas, ces normes et objectifs sont définis de façon autonome par les membres eux-mêmes alors que dans le second cas, ils leur sont imposés de l'extérieur. Entre les deux formes d'associations se trouve une troisième qui en est l'émanation, donc hybride. Seulement la littérature reste muette sur la nature des règles qui gouvernent cette forme hybride et le type d'objectif qui lui est assigné.

Nous faisons nôtres les points non clairement spécifiés dans la littérature, à savoir les différentes

caractéristiques de la forme hybride d'association, la nature des ressources utilisées dans les différents types d'associations et surtout les formes et les modalités des pratiques de solidarité en leur sein et tâchons d'y apporter une meilleure clarification. Mais avant, passons en revue ce que révèle la littérature au sujet des activités et de la motivation des femmes à s'organiser en association.

2.2.4- Les activités et les motivations des femmes réunies en association au Bénin

Les différents domaines d'investissement des groupements féminins (GF) au Bénin sont répertoriés dans un document appelé le répertoire national des groupements féminins ou groupements à dominance féminine (MFSN, 2009). A travers ce répertoire, on peut avoir une idée de toutes les activités menées par les femmes en association mais aussi une idée de leur nombre - **1217 GF ou mixtes** - à la date de l'étude (2009). Le panorama de ces activités transparaît aussi dans l'analyse des auteurs cités plus haut (voir 2.1.1). Néanmoins, rappelons-les succinctement ici.

En effet, contrairement à certains hommes qui, surtout en milieu rural, s'investissent presque exclusivement dans l'agriculture et l'élevage, les femmes y ajoutent les transformations agro-alimentaires, l'artisanat, le commerce, etc. Autrement dit, les femmes, notamment celles réunies en groupements, mènent un éventail très large d'activités qu'elles soient économiques, sociales ou publiques. On peut citer, entre autres : a) les activités génératrices de revenus (AGR) : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce, diverses transformations agro-alimentaires, etc. ; b) les activités à caractère social et public : l'assainissement des lieux publics notamment, la sensibilisation des masses sur diverses thématiques, la participation à la vie des écoles et à la construction des infrastructures scolaires, etc.

S'agissant des motivations des femmes à évoluer en association, Albert (op. cit, p.169) lève le voile sur quelques-unes de ces motivations. Celles-ci correspondent, de l'avis de l'auteur, à leurs préoccupations actuelles et aux priorités à atteindre pour améliorer leur situation économique et sociale. Elles sont principalement de trois ordres, à savoir : 1) **l'augmentation de leur revenu**, 2) **l'épargne** et 3) **le crédit** (*Ibid.*). A cela s'ajoutent diverses autres motivations complémentaires telles que :

- la possibilité d'obtenir des aides extérieures auprès du CARDER (institutions de l'Etat), mais aussi auprès d'autres organismes, soit sous la forme de crédits pour démarrer ou rentabiliser leurs activités, soit sous la forme de subventions pour la construction d'infrastructures bénéficiant au groupement ou à l'ensemble du village ;
- le groupement comme un moyen de reconnaissance à l'extérieur du village (une sorte de notoriété) ;
- l'obtention de meilleurs rendements grâce à l'acquisition de nouvelles techniques et à l'utilisation des intrants divulgués par le CARDER ;
- le groupement constitue une assurance-maladie (il n'y a pas de risque de perte de la récolte en cas de maladie d'une femme car son champ est entretenu solidairement par les autres membres du GF) et une assurance-vieillesse (capitalisation à travers certaines autres activités comme l'élevage ; et aussi lorsque les membres sont trop âgées pour cultiver, elles peuvent tout de même bénéficier

- d'un revenu au sein du groupement), bref une forme de protection des membres de la part du GF ;
- le groupement permet les conseils réciproques entre les membres, un respect et une entente mutuels et une divulgation des savoir-faire des membres, etc. (*Ibid.*, p.173-174).

Nous tirons de l'ensemble de ces éléments les intérêts qui suivent pour le compte du présent travail.

2.3- LA PRECISION DU CHAMP D'OBSERVATION DU PRESENT TRAVAIL

De ce qui précède, ressortent bien des traits caractéristiques d'une solidarité agissante dans un cadre associatif. Toutefois, la littérature reste muette sur :

- 1) les facteurs de déclenchement de l'initiative associative ;
- 2) la situation initiale des femmes avant leur adhésion au projet collectif au sein des groupements ;
- 3) l'apport concret des groupements à la reconstruction socio-économique de leurs membres ;
- 4) les modalités pratiques de cet apport et les obligations en retour que cela implique pour les membres ;
- 5) la conciliation à terme des intérêts individuels des membres et les intérêts collectifs des groupements ;
- 6) les types précis de conflits induits par l'action collective au sein de ces groupements et leur impact sur le processus d'empowerment des membres, etc.

A ces éléments, s'ajoutent ceux ressortis précédemment, à savoir :

- 7) l'observation de la dimension plurielle de l'activité féminine ;
- 8) la charge de travail des femmes ;
- 9) la précision des caractéristiques des associations hybrides ;
- 10) l'analyse de l'hybridation des ressources et leur apport dans l'amélioration des conditions de vie et de l'empowerment des femmes ; etc. autant d'aspects auxquels la présente recherche s'intéresse.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

La littérature dans ce chapitre met en exergue la dimension plurielle des activités économiques et associatives féminines. Les femmes africaines en général et les Béninoises en particulier travaillent durant de longues heures par jour. Cette suractivité dont il est question ici n'est que révélatrice des rapports de genre discriminatoires à l'égard des femmes. Pour rappel (voir chapitre 1), les femmes béninoises ne sont traditionnellement valorisées que dans leur rôle reproductif. Mais aujourd'hui, elles sont aussi dynamiques dans les domaines productif et social sans que, pour autant, leur traditionnel rôle reproductif soit allégé.

Ce combat que mènent désormais les femmes béninoises, en croupissant quotidiennement sous le fardeau des activités, vise un seul et unique objectif : l'amélioration de leur situation économique et sociale. Dès lors, la voie associative leur paraît plus tangible pour y parvenir. Reste que toutes les associations ne garantissent pas l'égalité des chances à leurs membres pour la réussite d'un tel pari. Ainsi, à partir des éléments ressortis de ces deux premiers chapitres, nous sommes désormais outillée pour délimiter conceptuellement notre sujet de recherche.

CHAPTITRE 3 : LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

"Il faudrait en effet être bien naïf pour penser que les associations ont le monopole de la vertu ou qu'elles sont le lieu pacifié des échanges mutuels. Mais il serait tout aussi illusoire de concevoir la place associative comme résiduelle." Caillé et Laville (1998 :12)

Notre attention se focalisera, dans ce chapitre, sur cinq concepts essentiels, à savoir : la pauvreté vue comme un fléau multidimensionnel (3.1) ; l'association analysée dans ses dimensions d'acteurs collectifs et solidaires (3.2) ; la solidarité définie en lien avec la réciprocité (3.3) ; l'empowerment des femmes vu comme une approche spécifique des théories de genre et développement et le féminisme qui y est associé (3.4) et enfin le leadership qui nous fournit des éléments de catégorisation des modèles associatifs féminins (3.5). Nous préciserons, à chaque niveau, les perspectives du présent travail.

3.1- LA PAUVRETE, UN CONCEPT MULTIDIMENSIONNEL

Nous présentons ici les définitions et les différentes considérations conceptuelles relatives au concept de « *pauvreté* », en nous inspirant principalement de l'étude de Bey (1999) et de plusieurs travaux empiriques qui analysent ce phénomène à partir de la perception des populations concernées. Notons au passage que les indicateurs des institutions internationales que nous intégrons dans ce travail sont posés comme des postulats et ne feront pas objet de discussions. Ils nous permettront de conduire plus loin des analyses sur l'amélioration des conditions de vie des femmes, membres des associations féminines étudiées.

3.1.1- Les définitions de la pauvreté

Qu'est-ce que la pauvreté ? Telle est la première question que les lecteurs de ce document pourraient être tentés de se poser. Notre conception de cette notion se dégage du point de vue de plusieurs auteurs. Pour Bey (1999 : 873), la définition de la pauvreté oscillerait entre deux pôles : une vision fondée sur la rareté des ressources et des biens et une vision qui met en avant les inégalités liées aux rapports sociaux au sein d'une société donnée. Une attitude très ancienne tend aussi à culpabiliser les pauvres de leur situation.

Il ressort, des différentes sources documentaires consultées, une évidence : le concept de pauvreté est flou et couvre une réalité et des situations extrêmement variées. Nous essaierons ici de passer en revue les définitions adoptées par les organismes internationaux les plus représentatifs, de même que les analyses émanant des études empiriques sur la question.

Pour l'agence de statistiques européennes (Eurostat), « *on entend par personnes pauvres, les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel ils vivent* ». Cette notion se traduit ici en un seuil de pauvreté : « *Le seuil de pauvreté correspond à 50 % de*

la moyenne arithmétique des dépenses/revenus équivalents nets » (Bey, op. cit, p. 874).

L'OCDE, quant à elle, utilise un indicateur d'écart de pauvreté connu sous le nom d'indice de Sen. Calculé pour les pays membres, il mesure la pauvreté économique en combinant trois indicateurs : le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté monétaire, la distribution des revenus dans la population à bas revenus et l'intensité de la pauvreté par l'écart moyen des bas revenus. La mesure des écarts de pauvreté permet de calculer la proportion dans laquelle il faudrait remonter les bas revenus pour qu'ils atteignent le seuil de pauvreté.

La Banque mondiale, en ce qui la concerne, se préoccupe aussi de la pauvreté depuis son rapport annuel de 1990. Elle a adopté un seuil de pauvreté absolue exprimé en termes monétaires qui définit comme pauvre toute personne dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Cette définition est très contestée car elle ne tient pas compte des variations des prix à l'intérieur de chaque pays, pas plus que de l'acquisition de biens hors du marché.

Le PNUD, de son côté, fonde son approche de la pauvreté sur la question des inégalités d'accès à un certain nombre de ressources. La notion de « capacités », sous l'inspiration d'Amartya Sen devient centrale. Il s'agit dès lors de mesurer trois indicateurs : le revenu par tête, l'espérance de vie et l'éducation. La définition donnée par Sen s'appuie sur des concepts de base tels que capacités, droits et titres (Bey, op. cit, p. 875-876).

Outre les organismes internationaux, les chercheurs se sont également intéressés au sujet à travers plusieurs travaux empiriques. Certains de ces travaux ont davantage mis l'accent sur la question de la multidimensionnalité de la pauvreté. C'est le cas par exemple de Razafindrakoto et Roubaud (2005 : 131-132). Pour ces auteurs, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, car parallèlement à la définition la plus classique basée sur le critère monétaire, différentes dimensions de la pauvreté reposent soit sur des critères objectifs (tels que les conditions matérielles d'existence, le capital humain, l'exclusion sociale), soit sur l'appréciation subjective des ménages (telle que leur perception générale, la satisfaction des besoins jugés essentiels, l'aisance financière).

Bibi et El Lahga (2008 :5-8), portant un regard critique sur l'approche directe proposée par Sen (op. cit), pensent que l'application de cette approche nécessite la disponibilité des données individuelles sur plusieurs dimensions du bien-être, aussi bien monétaires que non monétaires. Cette exigence a longtemps découragé, de l'avis de ces auteurs, les économistes à développer des mesures qui tiennent compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté. Elle les a aussi amenés à se contenter, jusqu'à une date récente, d'utiliser une approche monétaire, et donc indirecte, dès lors que l'observation directe des différentes dimensions du bien-être n'était pas possible. Cependant, depuis le début des années 90, les données sur des attributs autres que le revenu, sont de plus en plus disponibles (*Ibid.*). L'approche multidimensionnelle devient donc plus que jamais recommandée afin de mieux appréhender les performances d'un pays donné en matière de lutte contre la pauvreté dans ses divers aspects.

Dans la région ouest africaine, une série d'études ont fait la lumière sur la perception que les populations concernées ont de ce concept. Par exemple dans une étude sur la pauvreté au Mali, Magassa (2002 : 129 - 140) estime que la notion de pauvreté est d'abord essentiellement perçue par la population malienne par ordre de grandeur comme ***un état de manque de revenu, de nourriture ou d'emploi***. Ensuite, la pauvreté se manifeste en termes d'***absence de capacités*** dans les domaines majeurs du bien-être : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé, habitat insalubre, participation réduite à la vie économique et sociale. ***Les trois facteurs cités par les populations elles-mêmes portent sur l'alimentation, la maladie et l'absence de travail***. Ces manques, chez un individu, font référence à la non satisfaction d'un certain nombre de besoins essentiels consécutifs à une mauvaise intégration sociale et à des conditions économiques défavorables qui seraient à l'origine d'une telle situation de pauvreté. A contrario, le signe extérieur de richesse et de bien-être des individus passerait ici par l'habillement et le logement, deux déterminants de l'indice culturel de pauvreté en forte corrélation avec le manque de soutien social ; en effet, il est dit en bamanan (un dialecte malien) que « *l'œil qui n'a pas de soutien ou d'appui, ne saurait dormir* » (Ibid.).

Au Bénin, Gohy (2002 : 68) nous propose plutôt, un panorama d'appellations locales des termes de « pauvre » ou « pauvreté » dans la taxonomie fon (l'un des principaux dialectes du Bénin). Le fon distingue plusieurs types de pauvres :

- Gbèdonanon : l'affaibli, le malheureux, l'essoufflé, le dépourvu ;
- Hin : la nécessité, l'indigence, le dénuement ;
- Hintonon : le nécessiteux, en état d'insuffisance tant matérielle que psychologique ;
- Numado : ne pas avoir le choix, situation signifiant une absence totale de biens matériels ;
- Numadoto : celui qui n'a pas la chose, être démuné sur tous les plans, état passager de non possession ;
- Nyonou ma do hlonhlon : la femme n'a pas de force, la femme n'a pas de moyens ; elle est pauvre ;
- Ya : pauvreté, diminution, indigence, misère, qui présente des insuffisances matérielles graves ;
- Yanon : propriétaire de la pauvreté ;
- Yatonon : le pauvre ;
- Ya (tonon) gbèdonanon : qui n'arrive pas à joindre les deux bouts ; qui croupit dans l'indigence ; qui a du mal à sortir de son état de pauvreté à partir de ses efforts sans vaincre cette fatalité ;
- Ya wamanon gbédo : pauvre ;
- Ya ma djako : la pauvreté ne constitue pas une collectivité, une ethnie ; la pauvreté n'est pas sociale ;
- Wa mamonnon : celui qui n'a rien, qui travaille sans résultat positif.

Outre la définition institutionnelle et empirique du concept de pauvreté, il est aussi essentiel de nous intéresser aux considérations conceptuelles sur la lutte contre la pauvreté.

3.1.2- Les considérations conceptuelles sur la lutte contre la pauvreté

Nous présentons ici, d'une part les moyens institutionnels de lutte contre la pauvreté tels que ressortis du cadre d'analyse de Bey (1999 : 881-886), et d'autre part les moyens locaux évoqués par quelques

auteurs.

A. Les moyens institutionnels de lutte contre la pauvreté

L'ONU reconnaît que, « *malgré la prospérité croissante, les 30 dernières années ont aussi connu un accroissement de la pauvreté* » (Nations Unies, 1996 cité par Bey). Selon cette organisation, l'explosion démographique, les carences en matière de santé et d'éducation et la dégradation de l'environnement sont des « *obstacles à la lutte contre la pauvreté* ». Elle met alors en avant le rôle déterminant que les femmes devaient y jouer.

La santé : la pauvreté est la première cause de mortalité, à la fois cause et conséquence des maladies (par manque d'accès à des prophylaxies connues) ; les conditions de l'enfantement et la longévité sont des critères essentiels pour mesurer les carences ou les progrès dans ce domaine (Nations Unies, op. cit, p. 5).

L'éducation : l'analphabétisme concerne 905 millions d'adultes dans le monde. Il faut adapter l'enseignement et la formation et viser une amélioration de la productivité. « *Même si l'éducation ne suffit pas à elle seule à garantir le bien-être économique et social, elle contribue effectivement à rendre les individus autonomes en influant sur les attitudes, les aspirations, les connaissances et les compétences. Par ailleurs, grâce à l'influence qu'elle exerce sur la dynamique de la population et sur la vie sociale, culturelle, économique et politique, l'éducation contribue à améliorer la qualité de la vie en créant ou en renforçant les conditions propres à atténuer les effets de la pauvreté dans le monde* » (Ibid.).

L'explosion démographique : elle diminue la part des richesses à laquelle chacun pourrait prétendre, accroît les différences entre régions riches et régions pauvres et pose les problèmes de santé liés à une fécondité et un taux de mortalité élevés. À terme, les problèmes sanitaires et de conservation des ressources deviennent des enjeux importants.

Le rôle des femmes est désormais pris en considération et valorisé. Tout d'abord parce que les ménages pauvres ont souvent des femmes à leur tête. En outre, celles-ci sont davantage sacrifiées : moins payées (si elles sont salariées), moins souvent propriétaires et héritières dans le domaine foncier, moins nourries, moins soignées, moins éduquées que les hommes. Sen parle à ce propos de la nécessité d'une « *montée en puissance* » (de l'empowerment) des femmes. Condorcet préconisait déjà au début du XIXe siècle « *une amélioration des opportunités et de la sécurité économique, mais insistait aussi sur l'importance de l'éducation, particulièrement sur celle des femmes* » (Sen, 1995 : 13, cité par Bey). De plus, l'éducation des femmes serait un atout incontestable pour le contrôle de la natalité. Plusieurs études sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique ont confirmé l'importance déterminante de l'éducation dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et son influence sur la réduction de la pauvreté (Della-Giusta, 2006 ; Chitsike, 2000).

Au rang des différents moyens institutionnels sus évoqués, nous mettons un accent particulier, dans le cadre du présent travail, sur le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, nous nous intéressons fortement, dans la partie empirique de la présente recherche, à l'amélioration de l'empowerment économique des femmes, membres des associations féminines étudiées.

Toutefois, à côté de la vision institutionnelle de la lutte contre la pauvreté, il existe une vision locale qui met plutôt l'accent sur les relations sociales vues comme des moyens de lutte contre la pauvreté.

B. Les moyens locaux de lutte contre la pauvreté

En Afrique, les moyens de lutte contre la pauvreté doivent intimement intégrer *les relations sociales*. Selon Magassa (op. cit), la pauvreté n'est pas vécue en Afrique comme une statique fatalité qui habille les démunis de ses multiples facettes. La pauvreté est appréhendée de manière beaucoup plus subtile que ne le suggèrent les indicateurs qui veulent en rendre compte. En effet, selon l'auteur, malgré une condition de vie économique chroniquement difficile, le Malien se considère riche d'hommes et de légendes parce que « *quand on est inséré dans des liens qui comprennent entre 50 et 300 personnes, on n'est pas du tout pauvre* » (S. Latouche, dans Marchés tropicaux du 5.11.1999 cité par Magassa). Dès lors, les impératifs de l'organisation communautaire et du cahier des charges de la solidarité des réseaux familiaux et para familiaux excluent à la limite de l'insécurité humaine toute recherche individuelle d'un patrimoine qui ne saurait se dissoudre dans le bien public. Ainsi, tous les actes de la vie en communauté donnent lieu à des placements en termes de relation personnalisée. Dans l'idéal, un tel modèle de comportement social n'autorise pas l'abandon de la charge d'un déficit, d'un manque, à la seule personne supposée en supporter le coût de transaction institutionnelle (*Ibid.*).

Somme toute, les analyses conceptuelles sur la pauvreté nous amènent à nous intéresser : *a) à la perception que les femmes des associations étudiées ont de la pauvreté et aux stratégies qu'elles mettent en place pour s'en sortir ; b) à la place des relations sociales dans les stratégies développées ; c) à l'amélioration du revenu des femmes depuis qu'elles sont membres d'une association, ou du moins depuis qu'elles ont recours à l'entraide mutuelle dans un cadre associatif; d) au degré d'implication des femmes dans les dépenses liées à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'habillement et au logement dans leur ménage.*

3.2- L'ASSOCIATION COMME UN ACTEUR COLLECTIF ET SOLIDAIRE

Dans la prolifération associative à laquelle on assiste dans le monde entier depuis deux ou trois décennies, il entre indubitablement quelque chose d'inédit dont il faut rendre compte, si l'on entend prendre toute la mesure du fait associatif contemporain, soulignent Caillé et Laville (1998 :16). En effet, plusieurs auteurs ont réfléchi sur différentes dimensions de ce concept : dimensions économique, sociale et politique. Nous ne nous pencherons ici que sur quelques aspects de ce concept en nous servant principalement de la littérature sur l'économie sociale et solidaire et de celle sur le tiers secteur.

L'association renvoie indissociablement à des formes de regroupements volontaires, non hiérarchiques, et à un idéal de réorganisation générale de la société (Chanial, 1998 : 30). Nyssens (2008 : 29) se référant à Hansmann (1980) pense que le monde des associations renvoie au concept d'organisations *privées non lucratives*. La non lucrativité est ici définie par la contrainte de non-redistribution des profits ou d'excédents financiers à ses propriétaires ou à ses membres. Toutefois, par rapport au caractère privé des associations, Caillé et Laville (op. cit, p. 7) pensent, au contraire, qu'il est difficile de contenir les associations dans des frontières déterminées (privé versus public ; civile versus politique) parce qu'à chaque fois qu'on tente cet exercice, elles brouillent les repères convenus des cartographies conceptuelles reçues.

En effet, pour ces auteurs, les associations, quoique n'appartenant pas à la sphère étatique, visent plutôt les besoins communs qu'individuels. L'opposition entre le privé et le public vole donc en éclat. Les associations incarnent plutôt, du point de vue de ces auteurs, une forme « privé-public », car elles se développent selon un double registre de socialité, celui de la socialité primaire – des relations d'interconnaissance et de personnalité – et celui de la socialité secondaire – des relations d'anonymat et de fonctionnalité. Selon qu'elles privilégient l'un ou l'autre de ces pôles, il est possible de qualifier leur mode de socialité primaire-secondaire ou, au contraire, de socialité secondaire-primaire (*Ibid.*).

3.2.1- Les associations : de la multi-dimensionnalité à la notion d'encastrement

La loi de 1901 en France définit l'association comme « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices* ». A partir de cette définition, différents auteurs se sont penchés, dans plusieurs disciplines, sur l'analyse du fait associatif et surtout sur l'explication de la montée de ce phénomène depuis le dernier siècle.

Du point de vue social, l'accent est davantage mis sur le don d'une partie de son temps à des fins autres que financières, sur le lien de fraternité et de solidarité qui unit les membres. Caillé et Laville (op. cit) nous diront à cet effet qu'il n'y a pas de solidarité ni pas d'association sans fraternité. Pour ces auteurs, des associations traditionnelles aux associations contemporaines en passant par les modernes, ce qui change, c'est d'abord la modalité même du rapport social (*Ibid.*, p. 16.).

Du point de vue politique, le débat se focalise beaucoup plus sur le mode d'action et les enjeux politiques et symboliques des associations. Caillé et Laville (op. cit, p. 18) appellent à s'entendre sur le registre politique propre aux associations. En effet, une première conception va dans le sens de la nécessité pour les associations d'apparaître sur la scène politico-médiatique avec des actions coups de poing. Ces formes d'actions mobilisent beaucoup plus les jeunes que les personnes âgées qui sont plutôt dans des tâches répétitives et dans les relations de négociation et d'interdépendance avec l'administration. Mais la limite de cette première conception est que les actions mises en œuvre sont des actions de revendications dont la simple addition ne suffit pas pour bâtir une nouvelle forme de relations sociales viables et reproductibles sur une longue période. Il reste donc aux associations à

accéder de plain-pied au second registre du politique, celui qui, au-delà de la nécessaire revendication spectaculaire, transcende le champ de la politique instituée pour déboucher sur l'invention de nouveaux modes de la socialité. Il ne suffit plus de s'interroger sur les mobiles qui poussent les individus à s'investir dans des associations particulières ou sur les fonctions remplies par celles-ci. Il faut se demander à quelles conditions et sous quelle forme les associations peuvent former un système autonome et cohérent, une sorte d'association des associations utilisant marché et administration à ses fins propres (*Ibid.*, p. 20).

Du point de vue économique, les auteurs ont davantage mis, dans cette définition, l'accent sur la non lucrativité (Nyssens, op. cit.), ou du moins, sur l'absence de but lucratif (Caillé et Laville, op. cit. p. 8). Ces auteurs relèvent l'importance grandissante que prennent les associations et leur actualité. Ils soulignent en parallèle la progression des activités économiques qu'elles mènent (p. 9). En effet, la montée de l'importance économique attribuée aux associations s'explique par la nature de leurs activités concentrées dans le tertiaire (Defourny et Campos, 1992). Dès lors, ce secteur se voit conférer un rôle inédit dans les économies où s'intensifient les relations de service et les interactions sociales (Caillé et Laville, op. cit, p. 10). Il s'affiche là, un premier niveau d'encastrement du social dans l'économie.

La notion d'encastrement apparaît donc heuristique pour l'étude des associations (Caillé et Laville, op. cit, p. 12). En effet, comme les services dans lesquels les associations sont concentrées ont une forte dimension relationnelle, elles sont à productivité stagnante et ne peuvent se financer par leurs gains de productivité. En conséquence tout en étant formellement indépendantes, nombre d'associations connaissent un encastrement politique de leurs activités économiques particulièrement prégnant dans leur dynamique (*Ibid.*). Laville et Vaillancourt (1998 : 119 et s.) appuient cette thèse d'encastrement politique des activités économiques des associations par la mise en exergue de l'interdépendance avec les politiques publiques à travers trois hypothèses: néolibérale, social-étatiste et solidaire en ce qui concerne l'avenir des associations. Pasquier (1998 : 250 et s.) met pour sa part l'accent sur l'embrouillage des frontières entre le social et le politique au regard des nouvelles formes de socialité qui se développent via les associations.

En résumé, l'encastrement des trois dimensions de l'activité des associations ressort sans embage de l'analyse de ces auteurs : le social encasté dans l'économie qui, à son tour s'encastre dans le politique dont les frontières s'embrouillent avec le social. Cependant, dans les pays d'Afrique subsaharienne comme le Bénin, si l'interdépendance entre les dimensions économiques et sociales de l'activité des associations ne fait aucun doute, l'encastrement politique de leur activité économique semble quant à lui répondre d'un registre autre que ce qui s'observe dans les pays développés et que seule une analyse du contexte spécifique de l'action pourrait nous permettre de révéler.

3.2.2- Les associations : interfaces entre l'Etat et le marché

Kramer (1998 : 90) donne ici le ton de ce que peut être le rôle de chacune de ces trois institutions. Selon l'auteur cité par Caillé et Laville (op. cit, p. 12), le véritable enjeu à ce niveau de

l'analyse est de mieux cerner les atouts respectifs de l'Etat, du marché et des associations, en fonction des tâches effectuées et des responsabilités assumées, à partir des recherches empiriques et non des présupposés idéologiques. Ceci peut aussi aboutir à préciser les rôles à l'intérieur de chaque pôle. Ces réflexions, précisent ces auteurs, sont valables pour les pays développés autant que pour les pays du Sud. En Afrique ou en Amérique du Sud par exemple, le défi de l'heure est celle d'une économie populaire – créatrice d'emplois et de revenus, alors que les économies privée et publique n'arrivent pas à répondre au problème massif du chômage. Cette économie populaire pourrait acquérir droit de cité en devenant une économie solidaire (*Ibid.*) La libération de l'espace pour que l'économie solidaire puisse exercer pleinement ses fonctions exige au Sud la construction d'un véritable Etat social, ajoutent ces auteurs (p. 13). Par ailleurs, ces auteurs voient dans la complémentarité entre ces trois institutions, la solution pour contrer les velléités de la pauvreté grandissante (*Ibid.*, p. 16).

3.2.3- Les associations : entre deux pôles de liens sociaux

A ce niveau, nous nous référons à la distinction entre les rapports sociaux primaires et les rapports sociaux secondaires, introduite par les sociologues de l'Ecole de Chicago (Godbout, 2000 : 38). La différence essentielle entre les deux types de relation réside dans le fait que le lien primaire est voulu pour lui-même, alors que le rapport secondaire est au contraire considéré comme un moyen pour atteindre une fin (*Ibid.*). Alors que les liens primaires caractérisent la sphère domestique ou privée, lieu des rapports interpersonnels, de l'amitié, de la famille, etc., les liens secondaires, par contre, caractérisent la sphère de l'Etat et la sphère du marché (*Ibid.*, p. 37). Godbout (op. cit.) adopte ici la distinction conceptuelle de Hirschman (1970) entre exit, voice et loyalty pour caractériser ces trois sphères. En effet, alors que le principe qui définit la sphère marchande est la possibilité et la facilité de sortir du rapport social (exit, traduit en français par défection) dont un agent n'est pas satisfait, la sphère politique est plutôt régie par la discussion et le débat (voice) et la sphère domestique est fondée sur la « loyauté » comme principe de base.

Les associations utilisent à leur profit, les avantages de chacun de ces deux types de liens (primaires et secondaires), ou du moins, tirent profit de ces trois sphères (domestique, étatique et marchande). De l'Etat et du marché (liens secondaires), elles héritent de la caractéristique d'être un rapport entre inconnu ou étrangers²⁶ (Godbout, 1998 : 53). Elles héritent a contrario des liens primaires, la caractéristique d'être fondé sur le don, et non sur le profit (comme le cas du marché) ou sur la hiérarchie (comme le cas de l'Etat). Toutefois, il est beaucoup plus facile d'entrer ou de sortir d'une relation associative que dans le cas des liens primaires, notamment les liens familiaux (*Ibid.*). Ainsi, le bénévolat et l'entraide constituent, du point de vue de l'auteur, des réseaux modernes fondés sur la liberté de celui qui donne comme de celui qui reçoit. Cependant dans la présente recherche, l'attention sera davantage focalisée sur l'entraide mutuelle comme forme principale de liens de solidarité et de réciprocité qui ont cours dans les associations étudiées.

²⁶ S. Pasquier (1998 : 250 et s.) définit l'association en termes de socialité comme un type d'affiliation ouvert aux étrangers. J. T. Godbout (2000 : 95 et s.) parle aussi de « Dons aux étrangers » pour désigner ainsi le travail des bénévoles ou les formes d'entraide dans les groupes d'entraide. L'étranger devient alors celui là à qui on n'est pas lié par des liens primaires.

3.2.4- Les associations : des principes et des valeurs

Quels sont les principes et les règles qui permettent aux associations de bien fonctionner ? serait-on tenté de se demander ici. La réponse à cette question se trouve dans la littérature sur l'économie sociale.

Les auteurs français en donnent ici le ton. Ainsi, Demoustier (2001) énonce quatre principes communs, à savoir : a) l'adhésion volontaire des membres ; b) l'indépendance politique ; c) le caractère à but non lucratif des activités développées ; d) la gestion démocratique et la transparence de cette gestion. L'auteure précise que ces principes communs s'incarnent dans des règles particulières de fonctionnement qui sont : l'impartageabilité des réserves ; le vote démocratique (une personne=une voix); la double qualité d'associé et d'usager. Ce principe de double qualité, Draperi (2007 : 17-19) en a aussi fait cas. Mais en plus, l'auteur a insisté sur les valeurs de responsabilité (ou de volontariat), d'égalité, de solidarité et d'autonomie. Ces valeurs, selon lui, s'expriment dans des principes qui se transcrivent à leur tour dans des règles juridiques qui inspirent des pratiques.

Du côté des auteurs belges, Defourny et Develtere (op. cit) évoquent comme suit des traits communs aux entreprises et organisations de l'économie sociale : a) la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ; b) l'autonomie de gestion ; c) le contrôle démocratique par les membres ; d) la primauté des personnes et de l'objet social sur le capital dans la répartition des excédents.

Mais, en termes de principes, de valeurs ou de règles, ne serait-on pas tenté de se demander si ces différents auteurs ne parlent pas autrement le même langage ? Cette impression transparaît également dans l'analyse de Saucier (non daté : 3) lorsqu'elle essaie de mettre en lien les principes énoncés de part et d'autre par les auteurs français et belges. Ainsi, elle établit le lien entre l'indépendance politique et l'autonomie de gestion à l'égard de l'Etat ; la non-lucrativité des activités et la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit. Nous pouvons, de notre part, ajouter que le contrôle ou la gestion démocratique par les membres transparaît de part et d'autre dans les principes énoncés par les auteurs français et belges ; mais ce qui paraît absent des principes énoncés par les auteurs belges, c'est l'adhésion volontaire des membres ; peut-être qu'il s'agit d'une évidence passée sous silence.

3.2.5- La perspective de la recherche par rapport au concept d'association

En résumé, par rapport au concept association, nous retenons dans le cadre de la présente recherche, les caractéristiques ci-après :

- a) l'association est fondée sur des principes et des valeurs ressortis ci-dessus et que nous nous approprions dans le cadre de ce travail ;
- b) le bénévolat et l'entraide constituent des réseaux modernes fondés sur la liberté de celui qui donne comme de celui qui reçoit, mais dans la présent
- c) e recherche nous mettons plutôt l'accent sur l'entraide mutuelle comme une forme principale de liens de solidarité entretenus dans les associations ;
- d) le rôle des associations oscille entre le pôle politique, le pôle social et le pôle économique : ces trois pôles

seront certes passés en revue, mais l'accent sera davantage mis sur le pôle social et le pôle économique. A ce titre, le lien de solidarité qui unit les membres des AFL revêt ici une importance capitale (aspect social). Il en est de même des ressources financières dont s'alimente l'association : proviennent-elles des activités économiques individuelles ou collectives menées au sein des AFL ? Ou des subventions venant de l'Etat ou de ses partenaires au développement ? Ou encore des dons et contredons internes aux AFL ? Seules les données empiriques nous permettront d'y répondre (nous y reviendrons donc).

3.3- LES CONCEPTS DE SOLIDARITE ET DE RECIPROCITE

Définir le concept de solidarité en lien avec celui de réciprocité devient pour nous une nécessité au regard des controverses évoquées au chapitre 1 autour des pratiques de solidarité en Afrique. Passons en revue ici les analyses conceptuelles des auteurs sur ces deux notions.

3.3.1- La notion de solidarité selon Durkheim et Laville

La définition lexicale du mot « solidarité » étant déjà abordée dans l'introduction sommaire de ce document, concentrons-nous ici sur les différentes formes de solidarité évoquées dans la littérature. Nous empruntons à Durkheim (1893) et à Laville (2006) la présente littérature.

Durkheim (op. cit.) montre, dans sa thèse sur la division du travail social, que la solidarité pouvait prendre deux principales formes, à savoir : a) la solidarité fondée sur la similarité des individus dans les sociétés traditionnelles à forte conscience collective. L'auteur a désigné cette forme de solidarité par le nom de « **la solidarité mécanique** » ; et b) la solidarité liée aux interdépendances dans les sociétés modernes en raison de la division du travail et de l'individualisme. Il a nommé cette seconde forme, la « **solidarité organique** ». Pour ce sociologue français, la solidarité une attitude primitivement sociale et non le résultat de l'action morale individuelle²⁷. Chacune de ces deux formes de solidarité présente des caractéristiques spécifiques en termes de fonction au sein de la société, de fondements, de liens entre les individus, de conscience collective et de droits (voir vision durkheimienne du lien social au chapitre 4).

Laville (op. cit.), pour sa part, met en exergue, dans le dictionnaire de l'autre économie, deux acceptions de la solidarité moderne en tant que solidarité « *construite* » qu'il distingue des formes de solidarité « *héritée* ». Décivant les deux formes de la solidarité construite, l'auteur distingue la **solidarité philanthropique de la solidarité démocratique**.

De son point de vue, la **solidarité philanthropique** renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres, sur une base volontaire. Focalisée sur la « question de l'urgence » et la préservation de la paix sociale, cette conception se donne pour objet le soulagement des pauvres et leur moralisation par la mise en œuvre d'actions palliatives. Le don n'y est pas soumis à d'autres règles susceptibles d'en stabiliser les conditions d'exercice que celles émises par les donateurs, **il peut donc se convertir en instrument de pouvoir et**

²⁷ Voir <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Solidarite.htm>, consulté le 26/09/2014

de domination. L'inclination à aider autrui, valorisée comme un élément constitutif de la citoyenneté responsable, porte en elle **la menace d'un « don sans réciprocité »** (Ranci, 1990), ne permettant comme seul retour qu'une gratitude sans limites et créant ainsi *une dette* qui ne peut jamais être honorée par les bénéficiaires. Les liens de dépendance personnelle qu'elle favorise risquent d'enfermer les donateurs dans des situations d'infériorité. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité (pp. 609-610).

Pour l'auteur, cette version « bienveillante » de la solidarité s'oppose à une seconde version qui, elle, est fondée sur des principes de démocratisation de la société et résulte d'actions collectives. Axée sur **l'entraide mutuelle** autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de **l'auto-organisation et du mouvement social**. Cette seconde version suppose **une égalité de droit** entre les personnes qui s'y engagent. Partant de la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens, elle s'efforce d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale (p. 610). Les aspects d'entraide mutuelle et d'auto-organisation soulignés dans cette version de solidarité constituent les fondements du principe de réciprocité (voir ci-dessous). Ce qui semble déjà effacer les frontières étanches que certains auteurs érigent entre solidarité et réciprocité (voir chapitre 1).

3.3.2- Le principe de réciprocité selon Polanyi

Karl Polanyi (1944), un auteur austro-hongrois, à la suite de Marcel Mauss (1925), un auteur français, a posé les soubassements radicaux des principes de réciprocité. Ceux-ci intègrent un ensemble de systèmes économiques afférents aux pratiques des hommes dans les sociétés primitives. Les deux auteurs démontrent à partir d'exemples précis que, loin des interprétations dominantes de l'époque, les comportements des hommes primitifs n'étaient pas seulement mus par des mobiles de gains.

A. Le principe de réciprocité de Polanyi et son modèle institutionnel

C'est en se basant sur le mode de vie des Trobriandais de Mélanésie occidentale et sur celui de certains peuples d'Afrique que Polanyi explore entre autres, le principe de réciprocité. Les exemples donnés par l'auteur pour illustrer ce type de principe se rattachent à l'organisation sexuelle de la société ainsi qu'à l'organisation commerciale entre plusieurs tribus.

A propos de l'organisation sexuelle - c'est-à-dire la famille et la parenté - chez les Trobriandais, Polanyi observe que l'entretien de la famille (de la femme et des enfants), est à la charge des parents matrilinéaires. L'homme qui pourvoit aux besoins de sa sœur et de la famille de celle-ci en leur donnant le meilleur de sa récolte, y gagnera essentiellement en crédit dû à sa bonne conduite, mais ne recueillera en échange que peu d'avantages matériels immédiats. S'il était par contre négligent, c'est en premier lieu sa réputation qui en souffrirait. La réciprocité intervient lorsque ses enfants et sa femme sont entretenus par les frères de celle-ci ; ce qui lui assure ainsi le dédommagement économique de son geste de vertu civique (p. 77). Ce principe de réciprocité contribue à assurer la production et la subsistance de la famille.

L'auteur relève le même principe chez les Bergdama - population de l'Afrique du Sud-Ouest vivant de la chasse et de la cueillette - par rapport à la division sexuelle du travail. Ainsi, on attend des hommes qui reviennent de la chasse et des femmes qui reviennent de la cueillette des racines, des fruits ou des feuilles, qu'ils offrent la plus grande partie de leur butin au bénéfice de la communauté. En pratique, cela signifie que le produit de leur activité est partagé avec les autres personnes qui se trouvent vivre avec eux. Le principe de réciprocité jouera aussi à leur profit, car ce qui est donné aujourd'hui sera compensé par ce qui sera reçu demain (*Ibid.*, p. 80).

S'agissant de l'organisation commerciale, cela a lieu dans le cadre des relations intertribales. Dans les îles Trobriand, une partie importante de la population s'adonne au commerce du *kula*. Polanyi insiste ici sur le mot « *commerce* » bien qu'aucun profit n'intervienne ; qu'aucun bien (en monnaie ou en nature) ne soit accumulé ni possédé en permanence ; qu'aucun marchandage, troc ou échange n'entre en jeu. Dans ce commerce, c'est en faisant don de ses biens que l'on tire plaisir des biens que l'on a reçus. A cet égard, les populations de cet archipel entreprennent périodiquement de grandes expéditions afin d'apporter un certain type d'objets de valeur aux habitants des îles lointaines qu'elles atteignent en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre sur le cercle approximatif que forme l'archipel. Les habitants des îles destinataires vont, à leur tour, organiser aussi des expéditions pour pourvoir leurs donateurs d'autres types d'objets de valeur en tournant dans le sens opposé des aiguilles d'une montre. Ce trajet peut prendre dix ans ; le temps nécessaire aux deux types d'objets (des bracelets de coquillages blancs et des colliers de coquillages rouges de fabrication traditionnelle) de faire tour de l'archipel. Ces échanges d'objets de valeur fonctionnent selon les règles de la réciprocité. En effet, il s'agit d'un système complexe basé sur la trilogie temps-espace-personnes, s'étalant sur des centaines de kilomètres et des dizaines d'années, mettant en relations des centaines d'individus et portant sur des milliers d'objets distincts, et qui fonctionne sans archives ni administration et sans qu'intervienne aucun mobile de gain ou de troc (*Ibid.*, p. 79-80).

Pour Polanyi, un seul modèle institutionnel rend possible le fonctionnement d'un tel principe de réciprocité est la symétrie. En effet, la réciprocité est énormément facilitée par le modèle institutionnel de la symétrie, trait fréquent de l'organisation sociale chez les peuples sans écriture (*Ibid.*, p. 78). L'auteur insiste sur ce modèle de la symétrie. Car selon lui, n'eût été la fréquence du modèle symétrique dans les subdivisions de la tribu, dans l'emplacement des campements, dans les relations intertribales, une réciprocité générale qui s'appuie à long terme sur des actes distincts de « donnant-donnant » serait simplement impossible (*Ibid.*). il reste à découvrir le fonctionnement des autres principes énoncés par Polanyi.

B. Les autres principes de Polanyi et leurs modèles institutionnels

Aux côté du modèle symétrique de la réciprocité, Polanyi énonce deux autres modèles institutionnels : la centralité qui gouverne le principe de redistribution et l'autarcie qui se rattache à l'administration domestique.

La redistribution (deuxième principe) fonctionne dans une organisation sociale où la population est dirigée par un chef ; elle a donc un caractère territorial. Polanyi a relevé le principe de redistribution dans plusieurs cas de figure. Dans l'île Trobriand par exemple, une partie considérable de tout le produit de l'île est remis au chef (chief) par les chefs de villages (headmen). Et c'est autour des festins et d'autres occasions d'activités en commun que les produits emmagasinés par le chef sont redistribués : le produit du commerce au long cours est distribué et les cadeaux sont faits et retournés selon les règles de l'étiquette et de la magie (*Ibid.*, p. 77). Polanyi estime que, du point de vue économique, ce système englobe la division du travail, le commerce avec l'étranger, l'imposition aux fins d'activité publique et les réserves pour le temps de guerre. Mais ces fonctions qui sont celles d'un système économique proprement dit, sont intégrées à des expériences extrêmement vivantes qui offrent une surabondance de motivations non économiques pour chaque acte accompli dans le cadre du système social tout entier (*Ibid.*).

Ce principe vaut également pour le système féodal. C'est le cas en Afrique, dans les sociétés stratifiées selon les ethnies. Ainsi, il arrive que les couches supérieures soient faites de pasteurs installés parmi des agriculteurs. Les dons reçus par les pasteurs sont surtout agricoles alors que ceux qu'ils distribuent peuvent consister en animaux. Ici aussi, il y a division du travail quoique inégale entre les diverses couches de la société. La distribution peut souvent dissimuler un certain degré d'exploitation, tandis que dans le même temps, la symbiose est bénéfique pour le niveau de vie des deux couches (p. 82).

A partir de ces exemples, Polanyi ressort quelques implications du principe de redistribution, à savoir :

- la redistribution recèle des enjeux de pouvoir : que la redistribution soit le fait d'une famille influente, d'un individu situé au-dessus du commun, d'une aristocratie dirigeante etc., la façon dont ils redistribuent les biens est un moyen pour accroître leur pouvoir politique (*Ibid.*, p. 81) ;
- la redistribution est organisée par le régime politique dominant : c'est le cas de la tribu, de la cité-Etat, du despotisme ou de la féodalité fondée sur le bétail, la terre, la production, etc. (*Ibid.*, p. 83) ;
- la redistribution n'est pas exempte de l'usage de la monnaie : à vrai dire, tous les royaumes archaïques faisaient usage de monnaies métalliques pour le paiement des impôts et des salaires, mais pour le reste, ils avaient recours à des paiements en nature (*Ibid.*, p. 81-82).

Polanyi établit un lien entre la symétrie et la centralité en relevant que ces modèles institutionnels et les principes de comportement auxquels ils se rattachent, s'ajustent mutuellement (*Ibid.*, p. 79).

S'agissant de l'administration domestique (troisième principe) gouvernée par le modèle institutionnel de l'autarcie, elle consiste à produire pour son propre usage. Les Grecs l'appelaient *oekonomia*, qui est à l'origine du mot économie. Ce modèle, selon Polanyi, n'est pas plus ancien que la réciprocité ou la redistribution. Au contraire, la tradition orthodoxe ainsi que certaines théories plus récentes touchant à ce sujet, ont été catégoriquement réfutées (*Ibid.*, p. 83). Le sauvage individualiste cueillant et chassant pour

son propre compte ou celui de sa famille n'a jamais existé (*Ibid.*). La pratique qui consiste à pourvoir aux besoins de son propre foyer ne devient en réalité un trait de la vie économique qu'à un niveau d'agriculture plus avancé ; et même alors, elle n'a rien de commun ni avec le mobile de gain ni avec l'institution des marchés (*Ibid.*). Il s'agit du modèle d'un groupe clos (*Ibid.*). La nature du noyau institutionnel de ce groupe est indifférente : ce peut être le sexe, comme le cas de la famille patriarcale ; le lieu, comme le cas du village ; ou le pouvoir politique, comme le cas du manoir seigneurial. L'organisation interne du groupe ne compte pas non plus. Quelle que soit l'unité autarcique, le principe est invariablement le même : produire et emmagasiner pour la satisfaction des besoins des membres du groupe. Ce principe a des applications aussi larges que le sont celles de la réciprocité ou de la redistribution (*Ibid.*).

A la lumière de ces trois principes (réciprocité, redistribution et administration domestique), Polanyi en vient à la conclusion qu'en gros tous les systèmes économiques qui ont existé en Europe occidentale jusqu'à la fin de la féodalité, étaient organisés selon l'un ou l'autre de ces principes ou selon une combinaison des trois (*Ibid.*, p. 85-86).

S'agissant enfin du regard de Polanyi sur le marché (quatrième principe), ce que l'auteur dénonce, c'est le marché vu comme un système autorégulé et désencastré du reste de la société. C'est pourquoi l'auteur propose des modèles (les trois précédents) qui reposent sur une organisation sociale qui intègre en même temps le système économique. Ceci va conduire d'ailleurs Lemaître (2009) et tant d'autres auteurs (comme Gardin, 2006 ; Degavre et Nyssens, 2008 ; Degavre et Lemaître, 2008 ; Fraser, 2013 ; Laville, 2004, 2013, etc.) à parler d'un double mouvement chez Polanyi. En effet, selon Lemaître (op. cit.), le point nodal chez Polanyi est le «double mouvement» de tension entre l'encastrement et le désencastrement constitutif de l'économie dans la modernité démocratique. Chez Polanyi, le désencastrement de l'économie n'est qu'une tendance, l'autre tendance étant la réponse qui est fournie par la société en la réencastrant. Ce double mouvement est une dialectique selon laquelle d'une part l'économie se désencastre de la société, en se réduisant à l'échange marchand mu par le seul mobile du gain qui devient le seul principe organisateur et qui envahit les autres sphères de la société. D'autre part, la société réagit pour se protéger des effets dévastateurs de ce «marché autorégulateur» en réencastrant l'économie, en la soumettant à des institutions garantes d'une pluralité de logiques autres que le seul mobile du gain. Polanyi va d'ailleurs traiter ce «marché autorégulateur» d'utopie libérale, périodiquement réactualisée et contrecarrée par la création d'institutions régulatrices (*Ibid.*, p. 61-62). Quel regard porte alors Mauss sur ces différentes institutions ?

3.3.3- Le régime de don chez Mauss : réciprocité, redistribution et marché

C'est en se basant sur une série d'exemples que Mauss (1925) met en lumière le système de dons et contre-dons. Les échanges de cadeaux constituent le socle de la vie dans les sociétés de type archaïque. Selon Mauss, il s'observe à travers ces pratiques de don un énorme ensemble de faits très complexes. Tout s'y mêle, exprimant ainsi toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales (politiques et familiales), économiques, etc. (*Ibid.*, p. 66). De tous les exemples décrits par l'auteur,

nous ne retiendrons, dans le cadre du présent travail, que deux : l'organisation du kula chez les Trobriandais et celle du potlatch chez les Nord-ouest américains.

A. Le kula : un exemple typique du système de prestations totales

Le commerce du kula est déjà évoqué plus haut pour illustrer le principe polanyien de réciprocité. Mauss utilise le même type d'exemple pour mettre au jour une forme complète d'organisation de la société Trobriand. Les habitants des îles Trobriand sont de riches pêcheurs, autrefois riches fabricants de poterie, de monnaie de coquillages, de haches de pierre et d'objets précieux. Ils ont été, de tout temps, de bons commerçants et de hardis navigateurs (*Ibid.*, p.105). Le système de commerce, le kula, organisé par les populations de ces îles a été d'abord décrit par M. Malinowski²⁸ (*Ibid.*, p.106). Le kula est d'ordre noble, en apparence désintéressé et modeste (*Ibid.*, p.107). Il semble être réservé aux chefs, ceux-ci étant à la fois les chefs des flottes, commerçants, etc., et en même temps les chefs de divers villages inféodés. Le kula est un système qui recèle la réciprocité comme principe, la redistribution comme l'une des modalités de son exécution et le marché comme une exception à la règle générale de désintéressement.

La réciprocité est la règle qui régit l'organisation du kula : en apparence, tout au moins, le kula consiste à donner, de la part des uns, et à recevoir, de la part des autres ; les donataires d'un jour devenant les donateurs de la fois suivante (*Ibid.*, p.107-108). Dans sa forme la plus solennelle, la règle est de partir sans rien avoir à échanger, sans rien avoir à donner, et même sans rien avoir à demander. Pour une première fois, il faut simplement recevoir et c'est quand la tribu visiteuse hospitalisera, l'an d'après, la flotte de la tribu visitée, que les cadeaux seront rendus avec usure (*Ibid.*). Dans ces sociétés, le même principe joue aussi pour d'autres occasions comme la préparation des fêtes funéraires (des grands s'oi), où il est permis de toujours recevoir et de ne rien rendre. Et c'est seulement lorsqu'on donnera la fête en retour, qu'on pourra tout rendre, tout dépenser (*Ibid.*, p.112). Ainsi se résume le point nodal de ce principe de réciprocité : donner-recevoir-rendre ; le tout étant espacé dans le temps et dans l'espace, mais avec des partenaires bien déterminés. Weber (2007 : 22) observe que le kula fonctionne suivant un principe de réciprocité rituelle entre des personnes qui s'attachent les unes aux autres par des échanges réguliers.

Par ailleurs, la réciprocité affecte aussi la nature même des choses faisant objet d'échanges-donation. Il y en a de deux sortes : d'une part, les mwali qui sont des bracelets taillés et polis dans une coquille et portés dans les grandes occasions par leurs propriétaires ou leurs parents, ils symbolisent la féminité ; et d'autre part, les soulava qui sont des colliers ouvrés dans la jolie nacre du spondyle rouge ; ils symbolisent la masculinité. Ces deux types d'objets portent le nom de *vaygu'a*. Les mwali (les bracelets), se transmettent régulièrement d'Ouest en Est, et les soulava (les colliers) voyagent d'Est en Ouest. Ils

²⁸ V. Kula, Man, juillet 1920, n°51, p. 90 et suiv. ; *Argonauts of the Western Pacific* ; Londres 1922. Cependant, Malinowski ne donne pas la traduction du mot kula, qui veut sans doute dire cercle (Mauss, 2007 : 106). En effet, pour Mauss, c'est comme si toutes ces tribus, ces expéditions maritimes, ces choses précieuses et ces objets d'usage, ces nourritures et ces fêtes, ces services de toutes sortes, etc. étaient pris dans un cercle et suivaient autour de ce cercle, et dans le temps et dans l'espace, un mouvement régulier (*ibid.*, p. 107).

font donc l'objet d'un mouvement circulaire en sens opposé et s'échangent les uns contre les autres entre des partenaires bien déterminés. Il n'est permis de gratifier personne d'autre que des partenaires spécifiques ni de sortir du sens de circulation prévu de ces objets (*Ibid.*, p.109-112). En plus, les partenaires qui les reçoivent ne doivent ni les garder trop longtemps, ni être lents, ni être durs à s'en défaire (*Ibid.*).

Par ailleurs, la transmission des dons et contre-dons obéit à des règles contractuelles bien définies (accord entre deux parties). Le premier don d'un *vaygu'a*, appelé *vaga* ou l'« opening gift » (*Ibid.*, p. 117) est sollicité de toutes forces par des « sollicitoires » qui sont aussi des cadeaux. Mais on n'est pas sûr que ces « sollicitoires » soient acceptés par le futur partenaire potentiel ni que le *vaga* soit donné. Lorsque ce dernier accepte ces offrandes, il montre par là qu'il est enclin à entrer en jeu, et à y rester. Recevoir ces « sollicitoires », c'est s'engager vraiment à donner le *vaga*, le premier don désiré. Cette façon de solliciter et d'accepter un cadeau est la règle (*Ibid.*, p.120-121). Mais jusque-là, les deux parties ne sont qu'à moitié partenaires. Seule, la tradition solennelle engage complètement les deux partenaires (*Ibid.*). En effet, ce sont la conque et le héraut qui proclament la solennité du transfert (*Ibid.*, p. 108). On recherche en tout ceci à montrer de la libéralité, de la liberté et de l'autonomie, en même temps que de la grandeur. Et pourtant, au fond, ce sont des mécanismes d'obligation (*Ibid.*, p. 109). Car, ce premier don d'ouverture du partenariat engage définitivement le donataire à un don de retour, appelé le *yotile*, c'est le « clinching gift » ou le « don qui verrouille » l'affaire. Le don en retour porte aussi le nom de *kudu*, c'est-à-dire la dent qui mord, qui coupe, tranche et libère. **Ce contre-don est obligatoire alors que le premier est volontaire.** Il doit être au moins équivalent au premier. Au terme attendu, on peut le prendre de force ou par surprise. On peut même se venger par magie ou par injure et ressentiment d'un *yotile* mal rendu.

Toutefois, si le donataire est incapable à terme de rendre le *yotile*, il peut en attendant rendre le *basi*, une sorte de cadeau d'attente, d'intérêt moratoire ; il apaise le créancier mais ne libère pas le débiteur ; dans ce cas, l'affaire n'est pas clôturée (*Ibid.*, p. 117-118). En plus de ces échanges formels, a lieu entre les partenaires du *kula* une série de cadeaux supplémentaires, et aussi de marchés obligatoires (*Ibid.*, p.20) ; ont lieu par ailleurs entre eux des prestations d'hospitalité, de nourriture, et même de femme (*Ibid.*, p. 122).

La redistribution ou système de collecte et de partage des *vaygu'a* : il est clair que les *vaygu'a* et tous les objets qui font l'objet de transfert lors d'un *kula* ne sont pas toujours acquis ou fabriqués par les chefs eux-mêmes, ni pour eux-mêmes (*Ibid.*). D'une part, la plupart de ces objets parviennent aux chefs sous la forme de dons de leurs parents de rang inférieur, des beaux-frères en particulier, qui sont des vassaux, ou des fils qui sont fieffés à part (*Ibid.*). D'autre part, la plupart des *vaygu'a*, lorsque l'expédition rentre, sont solennellement transmis aux chefs des villages, des clans, et même aux gens du commun des clans associés ; en somme à quiconque a pris part directement ou indirectement à l'expédition. Ceux-ci sont ainsi récompensés (*Ibid.*). Ces pratiques que Mauss qualifie de *Kula interne* (*Ibid.*), ne sont rien d'autre que le système de redistribution évoqué par Polanyi (voir plus haut).

Les échanges marchands, un système encastré dans le kula : lors des assemblées du kula intertribal ou intérieur, ont lieu aussi des échanges marchands. Ceux-ci portent le nom de *gimwali*. Il se pratique en plus du kula et se distingue par un marchandage très tenace entre les deux parties, un procédé indigne du kula. En effet, les Trobriandais profitent des voyages pour faire du commerce (*Ibid.*, p. 108). Le *gimwali* est un commerce plus laïc et vulgaire (*Ibid.*, p. 111) et où les parties sont mues par la recherche de gains personnels. Ces échanges ne se passent pas nécessairement entre partenaires. Il y a un marché libre entre les individus des tribus alliées. Weber (op. cit.) insiste sur le circuit et la nature parallèles des deux types d'échanges et indique que c'est au cours des mêmes voyages que s'effectuent les échanges rituels « kula » et les échanges marchands « *gimwali* » (p. 21). Bien que les deux types d'échanges aient lieu dans les mêmes occasions, ils ne s'équivalent pas cependant ; les deux échanges se différencient par une caractéristique essentielle : **le laps de temps** qui sépare le don et le contre-don maussiens (*Ibid.*). En effet, pour Bourdieu (1994, cité par Weber, op. cit.), c'est le laps de temps entre le don et de contre-don qui distingue le don maussien de l'échange instantané de deux biens équivalents (*Ibid.*, p. 24). Lors d'un *gimwali*, par exemple, les biens échangés <A contre B> (Weber, op. cit. p. 27) sont équivalents. Or, si dans les échanges marchands, tout s'équivaut et s'annule à la fois, y compris les liens relationnels, il en va autrement dans le système de don. Godbout (op. cit. p. 15) insiste sur le côté relationnel du don et invite à le penser, non pas comme une série d'actes unilatéraux et discontinus, **mais comme une relation**. Pour l'auteur, le don est, non pas une chose, mais **un rapport social** (*Ibid.*). Décidément, le kula recèle un tout. Il en va de même du potlatch. Mais, celui-ci se perpète dans une vision différente.

B. Le potlatch vu comme une démonstration de rapports de force

« Potlatch » veut dire « nourrir », « consommer » (Mauss, op. cit. p. 72). Pour Mauss, le *potlatch* représente le type le plus pur du *système des prestations totales* qu'il nomme « *système de prestations totale de type agonistique* ». Il consiste en une alliance entre deux phratries dans les tribus nord-américaines en général où les rites, les mariages, la succession aux biens, les liens de droit et d'intérêt, les rangs militaires et sacerdotaux, etc. constituent un tout complémentaire qui suppose la collaboration des deux moitiés de la tribu (*Ibid.*, p. 71). Ce mode de vie où tout s'entremêle est très fortement exprimé chez les Tlinkit et les Haïda, deux tribus du nord-ouest américain. Ces tribus sont organisées en confréries hiérarchiques, en sociétés secrètes ou en clans (*Ibid.*). Elles passent leur hiver dans une perpétuelle fête : banquets, foires et marchés qui sont en même temps des assemblées solennelles de la tribu (*Ibid.*). Ce qui suppose des relations sociales très intenses pendant cette période alors qu'en été elles sont dispersées, et se consacrent entre autres à la chasse et à la pêche. Le *potlatch* est donc une immense fête qui rassemble toute la tribu, voire plusieurs, pour des échanges de cadeaux qui vont jusqu'à la destruction somptuaire des richesses et dont le principe est la rivalité et la lutte entre les chefs (Weber, op. cit. p. 18), une lutte pouvant aller jusqu'à la mise à mort des chefs et des nobles (Mauss, op. cit. p. 73). Le but poursuivi au cours de cette lutte de générosité est d'établir la hiérarchie entre les différents groupes et leurs représentants : le plus fort sera celui qui aura offert, y compris en les détruisant, le plus de richesses (*Ibid.*). Le *potlatch* n'existe donc que dans les sociétés où la hiérarchie est instable, là où elle est susceptible d'être remise en cause à chaque cérémonie (*Ibid.*).

Ce qui distingue le *potlatch* du *kula* : Mauss insiste fortement sur la similitude entre le *potlatch* et le *kula* qu'il considère comme deux systèmes de prestations totales que seule la présence ou l'absence de rivalité distinguent l'un de l'autre. A contrario Weber (op. cit. p. 20) estime que cette différence mérite d'être martelée. Pour l'auteure, une première différence se situe dans la définition même des deux concepts : contrairement au *potlatch* qui est un système agonistique au cours duquel se construit une hiérarchie entre les personnes et les groupes, le *kula* est une forme pacifique et réglée d'échanges cérémoniels et est constituée d'un double cercle de transactions rituelles au cours desquelles s'instaurent des relations statutaires dotées d'une grande stabilité (*Ibid.*). Une deuxième différence réside dans les formes de prestations dont relèvent les deux systèmes : le *kula* est une transaction avec une contrepartie exigible qui doit être pensée comme une unité <A contre B> et qui alors reste incomplète lorsque B n'a pas été rendu donnant ainsi lieu à l'annotation <A contre B dû> ; a contrario le *potlatch* est un transfert noté <A> ne comportant pas de contrepartie exigible (*Ibid.*, p. 25). Une troisième différence réside dans la nature des relations qui lient des différentes parties : le *kula* est une alliance politique entre les deux partenaires nourrie par des échanges réguliers de cadeaux alors que le *potlatch* est une relation de dépendance et de rivalité où chacun s'efforce pour que le cadeau qu'il offre soit plus beau que celui qu'il reçoit, à moins d'accepter une relation de dépendance (*Ibid.*, p. 27).

Un point fondamental rapproche cependant les deux formes de prestations : il s'agit de l'absence de gain matériel. Ce qui est visé dans ces luttes de générosité, c'est la préservation de l'honneur des protagonistes, leur *mana* comme l'évoque Weiner (1992 : 49-54, cité par Weber) et non le gain matériel.

La réciprocité réside donc, dans un *potlatch*, dans la quête d'honneur : en effet, deux niveaux de réciprocité se dégagent du *potlatch*. Premièrement, il s'observe un système d'échanges réciproques : l'hôte offre des cadeaux à l'ensemble des personnes présentes. Celles-ci, à leur tour, offrent à l'hôte des cadeaux (*Ibid.*). Ainsi, organiser un *potlatch* sans offrir de cadeaux ou s'y rendre sans en apporter relève, l'un et l'autre, du non sens (*Ibid.*). Deuxièmement, chaque invité de marque à un *potlatch* se doit d'offrir à son tour un *potlatch* à l'ensemble de ses partenaires, entrant ainsi dans une séquence de transferts différés dans le temps, sans que pour autant aucun de ces *potlatches* ne puisse être considéré comme une contrepartie d'un précédent, encore moins être exigé ou réclamé. C'est au nom de l'honneur que la réciprocité s'opère dans ce cas de figure (*Ibid.*). Cette forme de réciprocité diffère donc de celle qui règne dans le régime de *kula* où elle constitue le cœur du système et est assortie de contraintes.

3.3.3- La perspective de la présente recherche par rapport aux concepts de solidarité et de réciprocité

La présente recherche s'accorde avec les auteurs qui retiennent la réciprocité comme le fondement du don qui est, à son tour, le ferment de la solidarité. Nous sommes ici dans la vision de la définition que le Toupictionnaire donne du mot « solidarité » à savoir « *un sentiment de dépendance réciproque [...]* » (voir introduction sommaire), en l'absence d'une telle réciprocité, on parlera plutôt d'altruisme. En effet, la

grande majorité des auteurs ayant écrit sur le don s'entendent pour rejeter la gratuité que l'entendement commun affecte au don. L'essence du don ne serait pas d'être un don [gratuit] mais un don réciprocitaire. La réciprocité est donc centrale dans l'esprit de solidarité, qu'il s'agisse d'une réciprocité restreinte (dyade, symétrique comme chez Polanyi), ou d'une réciprocité généralisée (comme chez Mauss).

Nous sommes également d'avis que la notion de réciprocité ne devra en aucun cas être confondue au calcul utilitariste et rationnel qui est la vision dominante (comme le souligne Godbout, op. cit. p. 25). Toutefois, qu'il s'agisse de la réciprocité de type maussien ou celle polanyienne, une évidence s'impose : l'acte de donner fait appel à deux autres obligations : l'obligation de recevoir et celle de rendre. Ce sont bien ces obligations qui évacuent le don de toute explication de gratuité pour le transformer en un acte réciprocitaire. Notre vision ici se résume donc à ces points clés : ni gratuité, ni calcul utilitariste, mais un réel esprit de réciprocité. C'est à cela que répond notre hypothèse n°0 (voir plus haut). C'est aussi sur la base de ces considérations que nous faisons plus loin la catégorisation des approches de solidarité dominantes au sein des associations étudiées.

Par ailleurs, la redistribution et l'échange marchand sont aussi fortement présents dans le présent travail : nous désignons par « *ressources redistributives* », tous les moyens que l'Etat béninois et ses partenaires affectent aux associations étudiées et par « *ressources marchandes* », les fonds provenant des AGR menées par ces associations ou leurs membres (pris individuellement). L'objectif visé ici est d'analyser la manière dont l'ensemble des ressources (réciprocaires, marchandes et redistributives) influence la situation initiale des femmes enquêtées. C'est à cela que répond l'hypothèse n°3 du présent travail.

3.4- L'EMPOWERMENT FEMININ ET LE FEMINISME

L'empowerment féminin est considéré dans ce travail comme l'approche théorique qui permet aux femmes de laisser libre cours à leurs savoir-faire, savoir-être, l'estime de soi ou la confiance en soi ; d'avoir le pouvoir de prendre des décisions (libres et raisonnés) qui engagent leur présent et leur futur ; d'avoir le pouvoir d'agir collectivement avec d'autres pour se reconstruire ou participer à la construction de leur communauté. Le concept d'empowerment féminin s'intègre lui-même à une théorie globale de genre et développement. Mais, dans la littérature sur le genre, l'empowerment féminin est approché différemment par les instances institutionnelles internationales, par les praticiens et par la communauté scientifique. Dans le présent travail, ce concept paraît particulièrement fécond pour porter un regard critique et constructif sur la situation de la femme en Afrique et au Bénin en particulier.

S'agissant du féminisme, en tant que concept, il nous permet de donner une vue synoptique du mouvement global dont fait partie l'approche empowerment et surtout de situer plus loin (voir chapitre sur l'épistémologie) notre propre posture local féministe dans le présent travail.

3.4.1- La femme africaine sous l'emprise de la domination masculine

L'intérêt est délibérément focalisé ici sur la littérature sur les femmes d'Afrique noire ou du Sud. Degavre (2005 : 134-135) observe que s'il est difficile de dater le moment où les femmes sont devenues

importantes dans les théories et dans la pratique du développement – visiblement entre les années 60 et 70 - ; dans les milieux académiques cependant, des monographies, certes rares, existent depuis longtemps sur les femmes des pays du Sud. Elles sont le fait de chercheurs du Nord qui, dans le cadre de recherches historiques ou anthropologiques, se sont penchés sur la place ou le rôle des femmes dans les pays colonisés.

Ainsi, d'après Coquery-Vidrovitch (2001 : 2 cité par Degavre), avant la Seconde Guerre mondiale, il n'existe quasiment aucune étude, si ce n'est quelques tentatives émanant de missionnaires posant sur les femmes noires un regard très conformiste. Après la guerre, quelques femmes anthropologues s'intéressent au sujet et retracent la vie de femmes au parcours original. Mais ce n'est réellement qu'après les indépendances que l'intérêt pour les femmes au sein de la société africaine devint assez marqué. Toutefois, la plupart des ouvrages qui paraissent en ce moment situent les femmes africaines dans une perspective traditionnelle contribuant ainsi à les figer dans un rôle qui n'aurait pas bougé avant l'arrivée des colonisateurs (*Ibid.*).

L'ouvrage de Dulucq (1997) n'aurait pas dérogé à ce constat général posé par Degavre (op. cit). Ainsi Dulucq écrit : « *Les femmes d'Afrique Noire ont eu, et continuent d'avoir, sous des formes qui ont varié dans le temps, la vie dure* »²⁹. Cette conviction centrale, explique l'auteure, s'appuie sur l'accumulation des cas évoqués, tant pour le XIXe siècle que pour l'époque actuelle.

Avant la colonisation, les sources missionnaires, les récits de voyage, les récits de vie et les traditions orales donnent de la condition des femmes précoloniales une image plutôt négative, mais contrastée : peu de choses en commun, en effet, d'une catégorie sociale à l'autre, d'une société à l'autre, si ce n'est peut-être la prééminence de la fonction nourricière dévolue partout à la femme et la prédominance des structures de parenté matrilineaires et de la résidence virilocale (malgré des contre-exemples nombreux). Par exemple, les paysannes tswana d'Afrique australe, dans les années 1840, étaient dressées dès l'enfance à la plus grande soumission vis-à-vis des hommes, véritables « bêtes de somme » ; une esclave des régions swahili pouvait être vendue toute jeune par sa propre famille et être revendue dix fois, passant de mains en mains et de mari en mari, etc. A l'opposé, les signares de Saint-Louis du Sénégal ou les « belles créoles » de Loanda, les commerçantes d'Afrique de l'Ouest, les « femmes-chefs », les « reines-mères », les prophétesses ou encore les célèbres « Amazones » du roi Béhanzin au Dahomey, font figure d'exception (*Ibid.*).

Avec la colonisation, les conditions de vie des femmes eurent tendance à s'aggraver. Aux conceptions dévalorisantes de bien des sociétés africaines se superposa l'idéologie patriarcale des colonisateurs européens. Les modifications des circuits économiques, l'imposition d'un droit foncier et d'une fiscalité à l'occidentale, la valorisation du travail masculin (« cultures de rente aux hommes, cultures vivrières aux

²⁹ Sophie DULUCQ, « Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle, Paris, Desjonquères, 1994, 291 p. », CLIO. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 6 | 1997, mis en ligne le 21 mars 2003. URL : <http://clio.revues.org/index397.html>

femmes »), les migrations de travail des hommes, la diffusion de la patrilinéarité dans la législation coloniale, l'idéologie missionnaire, autant de facteurs qui ont concouru à alourdir le labeur des femmes et à les assujettir aux hommes. A l'inverse, elles purent trouver des opportunités d'émancipation auprès des tribunaux coloniaux pour éviter les mariages forcés ou profiter des changements économiques pour migrer en ville et y développer de nouvelles activités, parfois au grand dam des colonisateurs (*Ibid.*).

Pour l'époque récente, l'auteure évoque des difficultés liées à l'exclusion des femmes du système scolaire; des inégalités juridiques³⁰ qui, un peu partout en Afrique, font de la femme une mineure (c'est le cas par exemple du Coutumier du Dahomey). Sans doute le terme d'« *émancipation féminine* », au sens occidental du terme, est-il encore anachronique en Afrique mais les raisons d'espérer existent : le dynamisme impressionnant des femmes africaines notamment celles qui travaillent dans le secteur « informel », leur entrée en plus grand nombre (même si c'est encore symbolique) dans le monde syndical et dans la vie politique, mais aussi dans les réseaux associatifs, dans les activités artistiques, au sein des projets de développement, etc. laissent augurer de changements positifs (*Ibid.*).

L'ère boserupienne marque le début d'un nouveau regard sur la position de la femme. Degavre (2011 : 64 et svts.) retrace assez éloquemment la trajectoire de cette ère nouvelle. En effet, Ester Boserup (1983 : 9), dans un essai historique, prend le contre pied des ouvrages antérieurs sur les femmes dans les sociétés précoloniales ou coloniales, tels qu'évoqués ci-dessus, et propose plutôt d'examiner « *le recul de l'émancipation des femmes sous la colonisation et dans les processus de développement contemporain* » (Degavre, op.cit, p. 65). Boserup s'intéresse plus précisément à l'impact du processus de modernisation agricole sur la population féminine des pays du Sud et constate que plusieurs facteurs ont contribué à la dégradation du statut des femmes depuis l'implantation des politiques de modernisation au Sud : introduction de certains procédés agricoles modernes qui ont entraîné des changements dans la division du travail entre hommes et femmes au détriment des femmes ; reproduction du schéma culturel dominant par l'administration coloniale européenne qui ne s'adresse qu'aux hommes ; etc. (Boserup, op. cit, p. 11 citée par Degavre). Boserup accorde dans ce travail une importance très marquée au changement de mentalités. Selon elle, ce sont les hommes qui tiennent l'émancipation des femmes captives. Le refus d'employer des femmes dans les industries, est par exemple pour Boserup, dû à la culture et au comportement traditionnel des hommes (*Ibid.*, p. 21). Si l'essai de Boserup évoque la domination masculine comme source d'arriération des femmes, la vision de l'auteure quant à l'opposition tradition/modernité paraît paradoxale. Cette posture la rapproche de la théorie de la modernisation qui voit dans les valeurs défendues par les pays du Sud, une des causes de leur « sous-développement » (Peemans, 2002 cité par Degavre, p. 66).

Quoi qu'on en dise, le travail de Boserup enclenche une marche vers la construction d'une nouvelle vision du développement qui s'effectue autour des femmes et qui y intègre les promesses de l'émancipation inspirée de l'expérience de l'industrialisation au Nord.

³⁰ Les lois discriminantes à l'égard des femmes ont existé jusqu'à cette dernière décennie au Bénin (Cf. le chapitre sur le contexte d'action des femmes au Bénin)

3.4.2- Le Genre et Développement : une approche visant l'autonomisation des femmes

Deux travaux³¹ vont marquer le début d'un véritable courant - structuré et systématique - celui de Women in Development (WID). Ce courant va regrouper les différentes théories qui se préoccupent du processus d'infériorisation des femmes dans les pays du Sud ainsi que de leur position et coopération dans les programmes ou activités tels que l'éducation, les politiques familiales, la modernisation agricole ou l'industrialisation. Ce courant impulsé par les intellectuel(le)s et des praticien(ne)s du développement dont l'écho résonne auprès des institutions internationales, n'épouse que très imparfaitement les contours des mouvements de femmes (Degavre, op. cit, p. 67). Il est fondé sur le postulat que le salariat débouche sur l'émancipation. S'il est vrai qu'en termes de contexte, il coïncide avec la nécessité économique et la stratégie d'industrialisation des pays du Sud, l'approche qui y est associée consistant à recourir à l'emploi massif des jeunes femmes sans enfants, emploi temporaire, flexible et mal-payé, apparaît cependant comme de l'instrumentalisation (*Ibid.*, p. 68). Ce courant semble se servir des rapports de genre inégaux dans les pays du Sud. Le reproche qui est adressé à WID, du point de vue de Degavre (p. 69), porte sur le fait de considérer les femmes avant tout comme victimes du manque d'intérêt ou de l'incompréhension de la part des programmeurs du développement, et insuffisamment comme victimes d'un rapport de domination complexe au sein de leur société d'origine.

Un deuxième courant, GAD (Gender And Development), va alors naître au tournant des débats de plus en plus insistants animés par les féministes marxistes européennes et les féministes du Sud à partir des pratiques de subsistance qui vont progressivement être vues comme des pistes pouvant conduire à un autre développement (*Ibid.*). La guerre du Vietman, la contestation ouvrière, les mouvements tiers-mondistes et les guérillas dans le Sud vont contribuer à donner un écho particulier à ce deuxième courant, et surtout lui offrir une porte d'entrée dans le monde du développement à travers les ONG (Organisations Non Gouvernementales) (Peemans, op. cit. p. 84 et s. cité par Degavre).

Les différentes tendances de GAD optent à aborder la question de la femme sous l'angle de genre. Le « genre », dans le GAD, réoriente alors le regard féministe vers la construction sociale des sexes masculins et féminins, au profit d'une plus grande intelligibilité des rapports de genre, et donc des mécanismes qui font et défont la domination ou inversement (Degavre, op. cit, p. 70). Cependant, l'intégration de la critique GAD attire peu l'attention des bailleurs et alors, force est de constater un affaiblissement de sa portée critique et une confusion entre les frontières de ce courant et celles du précédent (WID), car il finira par se servir des idées de WID, favorable à la modernisation (*Ibid.*, p. 71). Le courant GAD s'est également nourri d'une approche développée par des mouvements radicaux de femmes dans les pays du Sud, qui revendiquent l'empowerment comme objectif de leur participation au projet de développement (*Ibid.*, p. 70).

³¹ The Adverse Impact of Development on Women d'Irene Tinker (1976) et The Domestication of Women : Discrimination in Developing Societies de Barbara Rogers (1980), référenciés par F. Degavre, op. cit, p. 67

3.4.3- L'empowerment, notre choix conceptuel pour rendre compte de la dynamique féminine au niveau local

La démarche de l'empowerment provient selon Degavre (op. cit.) du besoin d'entendre les femmes, dont la voix était considérée comme écrasée dans les projets de développement (*Ibid.*). En effet, si le concept de genre paraît courant et est souvent compris sous l'angle des rapports hommes/femmes, la compréhension du concept « empowerment » n'est pas évidente (Codjo, 2009 : 24). Ce concept paraît très polysémique et d'une utilisation très extensive (Bacqué et Biewener, 2013 ; Demanche, 2013, Calvès, 2009) et est, dans le même temps, revêtu d'un flou conceptuel (Bacqué et al, 2013 : 6). A la base de ce concept se trouve la notion de pouvoir. Charlier (2005 ; 2006), a analysé le concept d'empowerment dans ses différentes dimensions et énonce que la question du pouvoir est plurielle et concerne la possibilité pour une personne d'opérer des choix dans sa vie (dimension individuelle de l'empowerment), et la possibilité pour un groupe ou une communauté d'opérer des transformations sociales (dimension collective de l'empowerment). Le concept d'empowerment exprime, du point de vue de l'auteure, la nécessité de reconsidérer les rapports hommes/femmes en termes de pouvoir et de domination (Charlier, 2005 : 5-6). Mais à ce niveau également plusieurs courants coexistent. Le concept d'empowerment selon qu'il est défendu par les féministes du Sud, par les Institutions internationales ou dans le champ des pratiques sociales ne revêt pas la même signification, encore moins les explications sur les origines du mot.

A. « Empowerment », un mot de traduction difficile en français

Le mot « empowerment », nous l'avons souligné plus haut, vient du verbe « to empower » paru en Grande-Bretagne au milieu du XVIIe siècle pour désigner un pouvoir ou une autorité formelle accordée par une puissance plus élevée (Bacqué et al. op. cit). Il a fallu attendre jusqu'aux années 2000 seulement pour que le mot « empowerment » fasse son entrée en France – dans la littérature et dans les débats publics – (*Ibid.* p. 5). C'est alors que plusieurs tentatives de traduction du mot ont été essayées en France sans succès intégral jusqu'alors, car aucun des termes « *équivalents*³² » employés en français ne rend exactement compte de toutes les dimensions de la notion d'empowerment (celle du pouvoir et celle du processus d'apprentissage pour y accéder). En dehors de la France, plusieurs tentatives de traduction du mot ont été également essayées ailleurs comme au Québec avec l'utilisation des termes tels que : « affiliation », « pouvoir d'agir », « puissance d'agir », etc. ; au niveau des instances onusiennes, avec l'usage des termes tels que « pouvoir d'action » (voir le texte français de la déclaration et du programme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de l'ONU en 1995 à Pékin), ou encore « autonomisation » (voir le texte du troisième Objectif du millénaire pour le développement). Or, ces termes « autonomisation », « émancipation » ou « capacitation » indiquent bien le processus pour accéder à l'empowerment, mais ne font pas référence à la notion de pouvoir qui constitue la racine du mot. A contrario, les expressions telles que : « pouvoir d'agir », « pouvoir d'action », etc. ne rendent pas compte, quant à elles, du processus pour arriver à ce résultat et surtout passent sous silence la dimension collective de l'empowerment, car les deux dimensions du mot, évoquées plus haut, peuvent à la fois être

³² Capacitation, empouvoirement, émancipation, etc.

individuelles, collectives et sociales ou politiques (Ibid. p. 6). On en arrive donc au constat que la traduction du mot en français est quasi-impossible. Dans le présent travail, nous utilisons le mot « empowerment » tel quel, sans traduction ou sans équivalence en français.

B. L'empowerment, un concept polysémique : ses origines et ses appropriations

Les origines du concept « *empowerment* » remonteraient selon les auteurs comme Grandpierre (2004 : 96) aux années 1960, aux Etats-Unis, avec la lutte civique des Noirs américains, initiée par le pasteur Martin Luther King, devenue ultérieurement une lutte économique avec la mise en œuvre des politiques dites d'affirmative action. Calvès (2009 : 735-749) abonde dans le même sens et évoque que les origines et les sources d'inspirations de la notion d'empowerment sont multiples et peuvent être retracées dans des domaines variés tels que le féminisme, le freudisme, la théologie, le mouvement black power ou le gandhisme (Simon, 1994 ; Cornwall et Brock, 2005). Mais il faudra attendre, selon l'auteure, les années 1970, et notamment la parution en 1976 de l'ouvrage « Black Empowerment : social work in oppressed community » de Barbara Solomon, pour que le terme soit formellement utilisé par les chercheurs et les intervenants en service social. À la faveur des mouvements sociaux contestataires, le mot se popularise rapidement et s'utilise alors de façon croissante dans les travaux et interventions portant sur les communautés marginalisées comme les Noirs américains, les femmes, les gays et les lesbiennes ou les personnes handicapées. Pour l'auteure, les premières théories de l'empowerment sont donc élaborées aux États-Unis et sont ancrées dans une vision philosophique qui donne la priorité au point de vue des opprimés, afin que ces derniers puissent s'exprimer mais aussi acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet (Wise, 2005). C'est ce qui amène Grandpierre (op. cit.) à faire remarquer que l'empowerment est toujours associé à l'action, politique en particulier, en vue du développement d'un groupe spécifique d'individus.

Mais, pour d'autres auteurs, les origines de ce concept sont plus anciennes et remontent plutôt au 17^e siècle. En effet, Bacqué et al. (op. cit.) évoquent que c'est en Grande-Bretagne qu'apparaît pour la première fois, au milieu du 17^e siècle, le verbe « *to empower* » pour désigner un pouvoir ou une autorité formelle accordés par une puissance plus élevée. Mais, il a fallu attendre le milieu du 19^e siècle pour que soit formé le mot « *empowerment* » qui définit à la fois un état et une action, celle de donner du pouvoir (p. 7). Demanche (op. cit.), pour sa part, a relevé que le terme « *empowerment* » apparaissait déjà au 17^e siècle et remontait aux réformes protestantes européennes avant de se diffuser dans le vocabulaire du Vieux Continent au travers de la pensée quakeriste, jeffersoniste, etc. (p. 19). Ainsi, pour ces derniers auteurs, ce n'est que par la suite que les différents mouvements de justice sociale décrits plus haut se sont emparés de ce concept pour en faire une utilisation diffuse au cours du 20^e siècle.

La notion d'empowerment fait également l'objet de débats au sein de la communauté scientifique, d'où ses sources d'inspiration et ses définitions variées d'une discipline à l'autre. Dufort et Guay (2001), Rappaport (1977 ; 1987), vont tenter, comme bien d'autres auteurs, une définition de la notion d'empowerment. Pour eux, cette notion désigne une tentative d'élargissement de l'ensemble des actions possibles, individuellement et collectivement, afin d'exercer un plus grand contrôle sur

sa réalité et sur son bien-être (Fortin-Pellerin, 2006 : 1). Quant aux sources d'inspiration des travaux sur l'empowerment, elles sont aussi nombreuses. Cependant, la méthode de la conscientisation développée par le Brésilien Paulo Freire dans son ouvrage « Pédagogie des opprimés » publié 1968 y occupe une place de choix (Freire, 1974). La grande majorité des ouvrages sur l'empowerment y fait d'ailleurs références. Partant de la « conscience dominée » des milieux ruraux brésiliens, expression de la « *domination qu'un petit nombre de gens exerce dans chaque société sur la grande masse du peuple* », Paulo Freire veut atteindre la « *conscience libérée* ». Il prône une méthode d'éducation active qui « *aide l'homme à prendre conscience de sa problématique, de sa condition de personne, donc de sujet* » et lui permet d'acquérir « *les instruments qui lui permettront de faire des choix* » (Freire, 1974, cité par Calvès).

Récupéré plus tard par les institutions onusiennes et les ONG, le concept d'empowerment a pris une nouvelle dimension, différente de celle originale. Pour l'Unesco, par exemple, qui traduit empowerment par habilitation, il s'agit de la capacité des gens -hommes et femmes- à s'organiser afin d'avoir un meilleur accès à la prise de décisions, à l'information, aux connaissances, à l'éducation, aux ressources économiques et aux chances. Dans l'approche genre et développement, la priorité va alors être donnée à l'habilitation des femmes afin de les doter des moyens de contrôle, de pouvoir et d'influence dont elles ont besoin pour négocier leurs droits au foyer et dans la société, et de participer à la vie sociale et politique sur un pied d'égalité avec les hommes. De ce point de vue, l'empowerment correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale (Jacquet, 1995, citée par Hofmann et Marius-Gnanou, 2002 : 8).

Mais c'est réellement au mouvement féministe des pays du Sud que l'on doit l'apparition formelle du terme empowerment dans le champ du développement international. La publication en 1987 du livre « *Development, crises and alternatives visions : Third World women's perspectives* » marque, en effet, un tournant dans la généalogie du concept (Sen, Grown, 1987, cité par Calvès). Cet ouvrage, fruit de la réflexion d'un réseau de chercheuses, de militantes et de responsables politiques féministes du Sud, connu sous son sigle anglais DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) qui voit le jour en 1984 à Bangalore, en Inde, présente les grands principes d'une approche de la question de la femme dans la problématique du développement qui sera rapidement libellée « *approche empowerment* » (Moser, 1989). Partant de l'échec du modèle de développement orthodoxe top down, l'ouvrage invite à « *remettre en question plus radicalement les mécanismes sous-jacents du développement* » et traite « *des perspectives et des méthodes nécessaires aux femmes et aux pauvres pour se libérer de structures sociales et économiques qui les maintiennent dans la misère* » (p. 19). Très critiques à l'égard des programmes « *femmes et développement* », mis en place tout au long de la décennie des Nations unies pour les femmes (1976-1985), les auteures dénoncent le postulat selon lequel le principal problème des femmes du Sud est leur insuffisante intégration au processus de développement. Pour les féministes de DAWN, le renforcement du pouvoir des femmes ne passe pas uniquement par l'autonomie économique et la satisfaction des besoins fondamentaux des femmes – ceux qui touchent à la survie – mais par une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales et sociales qui perpétuent la domination selon le sexe mais aussi l'origine ethnique et la classe, et empêchent la satisfaction de leurs

besoins stratégiques – ceux qui ont trait à l'établissement de relations égalitaires dans la société. Critiquant les approches précédentes qui ont privilégié des changements en faveur des femmes initiés « *par le haut* », les partisans de l'approche empowerment voient les organisations féminines de base comme les « *catalyseurs des visions et des perspectives des femmes* » et le fer de lance des transformations structurelles nécessaires à la satisfaction de leurs besoins stratégiques (Sen et al., 1987, cité par Calvès).

C'est pour ainsi dire que l'empowerment fait référence à la nature des structures décisionnelles dans des contextes particuliers, notamment, il s'agit de savoir : qui prend les décisions ? Par quels processus sont-elles prises ? Comment ce processus peut-il être modifié ? Autrement dit, il s'agit d'analyser dans chaque contexte géographique, socioculturel et politique, ce qu'empowerment peut signifier pour un groupe donné. Toutefois, un trait commun transparaît de l'ensemble des définitions sur l'empowerment. C'est la notion de pouvoir. Au sein de l'approche "Genre et Développement", la question du pouvoir est centrale. Il faut toutefois préciser que cette approche n'envisage pas de chercher à renforcer le pouvoir des femmes pour dominer les hommes, mais il s'agit d'une recherche de synergie entre les hommes et les femmes pour arriver à quelque chose de plus riche et surtout pour atteindre une situation plus juste. A ce propos, Charlier (2006 : 55-58), s'inspirant de la conception de Foucauld, énonce ci-après quatre types de pouvoir :

- **« Le "pouvoir sur " qui repose sur des rapports soit de domination, soit de subordination, mutuellement exclusif.**
- **Le "pouvoir de " un pouvoir qui comprend la capacité de prendre des décisions, d'avoir de l'autorité, de solutionner les problèmes et de développer une certaine créativité qui rend apte à accomplir des choses.**
- **Le "pouvoir avec " : pouvoir social et politique, il met en évidence la notion de solidarité, la capacité de s'organiser pour négocier et pour défendre un objectif commun.**
- **Et le "pouvoir intérieur" : cette notion de pouvoir se réfère à l'image de soi, à l'estime de soi, l'identité et la force psychologique ».**

Ces quatre types de pouvoir revêtent une importance cruciale dans le présent travail. En effet, c'est à la lumière de cette typologie que sera mesuré plus loin (voir partie 2) le progrès réalisé par les femmes en matière d'empowerment dans chaque modèle associatif. Outre sa longue histoire et ses soubresauts en matière de traduction, l'empowerment en tant que concept s'est surtout développé au travers de plusieurs modèles théoriques.

C. Les modèles théoriques de l'empowerment

Nous empruntons ici pour la cause de notre démarche hypothético-déductive, les trois modèles théoriques d'empowerment élaborés par Bacqué (2013 : 15-17), à savoir : le modèle radical, le modèle social-libéral et le modèle néolibéral.

Le modèle radical est nourri des théories de transformation sociale comme celles de Paulo Freire, de la branche la plus radicale du féminisme (nous y reviendrons) ou d'une partie des mouvements

communautaires. Dans cette optique, les enjeux de l'empowerment sont la reconnaissance des groupes pour mettre fin à leur stigmatisation, l'autodétermination, la redistribution des ressources et les droits politiques. L'objectif d'émancipation individuelle et collective qu'il prône, débouche sur un projet de transformation sociale qui repose sur une remise en cause du système capitaliste. Dans ce modèle, sont véhiculées, grosso modo, les notions de justice, de redistribution, de changement social, de conscientisation et de pouvoir (*Ibid.* p.15).

Le modèle social-libéral (*le terme libéral ici s'entend dans son sens anglo-saxon qui renvoie à la liberté des individus dans un contexte d'économie mixte dans lequel l'intervention publique est jugée nécessaire pour contrebalancer certains effets négatifs de l'économie de marché capitaliste*) articule la défense des libertés individuelles avec une attention à la cohésion sociale et à la vie des communautés (*Ibid.* p.16). Il prend en compte les conditions socioéconomiques et politiques de l'exercice du pouvoir, sans interroger les inégalités sociales structurellement. Dans ce modèle, sont véhiculées les notions d'égalité, d'opportunités, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, d'autonomisation et de capacité de choix.

Le modèle néolibéral correspond, quant à lui, à une rationalité politique qui « *met le marché au premier plan* », mais n'est pas seulement centré sur l'économie ; elle consiste plutôt dans l'extension et la dissémination des valeurs du marché à la politique sociale et à toutes les institutions. Les politiques néolibérales consistent plus à mettre l'Etat au service du marché et à le gérer selon les valeurs entrepreneuriales. La notion d'empowerment y est mobilisée dans une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités, pour permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles et de prendre des décisions « rationnelles » dans un contexte d'économie de marché. Ce qui est mis en avant ici c'est la capacité de l'individu à conduire rationnellement son existence et à pouvoir faire des choix (*Ibid.* p.17).

Comme on peut le constater, ces différents modèles semblent davantage être en phase avec les modèles de développement dans les pays occidentaux avec les problèmes sociaux qui y sont associés. Il reste à savoir si de tels modèles ont un sens pour la population béninoise, notamment rurale, plutôt préoccupée au réel par l'amélioration de leurs conditions de vie dans un contexte de quasi-absence de l'Etat social et de politiques internationales qui ont peu d'impacts concrets dans leur quotidien.

D. L'empowerment, un concept aujourd'hui controversé

Si l'intégration du concept « empowerment » dans le développement international avait été initialement applaudie par de nombreuses féministes qui y voyaient l'aboutissement d'une décennie de plaidoyer, elle va rapidement faire l'objet de vives critiques par ces mêmes féministes et par de nombreux chercheurs (Calvès, op. cit.). Pour ces auteurs et acteurs, avec sa cooptation progressive par les institutions internationales de développement, l'empowerment est devenu peu à peu un concept vague et vidé de son sens premier (Cornwall et Brock, 2005 ; Batiwala, 2007). Autrement dit, pour de nombreuses féministes, l'empowerment a été littéralement « pris en otage » par les agences de développement et les institutions internationales, vidé de son sens initial relatif à la notion de pouvoir et instrumentalisé

pour légitimer les politiques et programmes néolibéraux existants (Batiwala, 2007 ; Cornwall, 2007 ; Sardenberg, 2008 ; Parpart, 2002 ; Falquet, 2003 ; Adjamagbo et Calvès, 2012).

Ce qui va conduire plusieurs auteurs, face à l'ampleur du détournement du concept, à s'interroger aujourd'hui sur ce qui reste de sa valeur (Batiwala, 2007 ; Cornwall et Brock, 2005) et à se poser la question de savoir s'il faut tout simplement le renier, l'abandonner, inventer un nouveau terme pour le remplacer ? Ou s'il faut le réinvestir et lui redonner son sens premier ? (Calvès, op. cit.). C'est la deuxième option qu'ont choisi de nombreux chercheurs et activistes, notamment les féministes. Pour ces dernières, il faut contester et résister à la manière dont le terme empowerment a été neutralisé et grossièrement détourné (Pereira, 2008 ; Staudt, Rai, Parpart, 2003). La résistance, argumentent plusieurs, doit être locale comme globale et doit s'inscrire dans une contestation plus large du modèle de développement néolibéral, patriarcal et néocolonial dominant qui perpétue et renforce les rapports de pouvoir inégalitaires. Selon ces auteurs, le processus de résistance est déjà entamé sur le terrain et à travers le monde, les femmes et les féministes du Sud s'organisent au sein d'associations, de coopératives, ou d'alliances politiques nationales et internationales pour lutter contre la pauvreté, l'injustice sociale, la dégradation de l'environnement (Verschuur, 2003 ; Blasco, 2008) mais aussi contre les effets d'oppression entrecroisés du capitalisme, du racisme, du patriarcat et de « l'hétéronormativité » (Fischer, 2005 ; Falquet, 2007 ; Sardenberg, 2008 ; Ferguson, 2009 ; Bodur, Franceschet, 2002). Si ces initiatives d'empowerment sont variées et se déploient, avec plus ou moins de succès, dans des contextes culturels spécifiques, c'est parce qu'elles sont initiées collectivement depuis la base, participent à la prise de conscience critique par les gens de leurs conditions et visent la transformation des rapports de pouvoir inégaux. Elles renouent ainsi avec la conception d'origine de l'empowerment et en rejettent la version individualiste, dépolitisée, verticale et instrumentale, imposée aujourd'hui par les organisations internationales de développement (Calvès, op. cit. p. 747).

E. La renaissance du concept : entre empowerment libéral et empowerment libérateur

Dans un article sur la conceptualisation de l'empowerment féministe, Sardenberg (2008) propose deux types d'empowerment qui reflètent bien la controverse évoquée plus haut. En effet, dans son sens initial des années 70, le concept est assimilable, du point de vue de l'auteure, à un **empowerment libérateur**. On y trouve des réflexions et des interventions volontairement contestataires, visant une émancipation collective. A cet égard, le concept s'inscrit dans un processus politique prenant racine dans une mobilisation de la société civile sur des enjeux locaux, se transformant éventuellement en une lutte politique nationale et même idéalement, en une lutte contre l'oppression au niveau international. Cela sous-entend que l'on ne peut entrevoir un véritable changement structurel que lorsque l'on passe du social au politique, du local au global (Chalifour, 2012 : 42-43). Autrement dit, se déprendre de l'oppression exige donc une prise de conscience (Lamoureux, 2009 : 49) et une action fédératrice des énergies des personnes concernées.

S'agissant de **l'empowerment libéral**, il est plutôt associé à la version plus institutionnalisée du concept, développée vers la fin du siècle dernier. Il représente un type beaucoup plus

consensuel, harmonieux, qui cherche l'inclusion du plus grand nombre dans le système dominant. Il est souvent perçu comme une ressource qu'une personne possède, que l'on peut redistribuer sans l'inscrire dans une relation de pouvoir entre deux personnes ou deux groupes. En mettant de côté la conception initiale de l'empowerment en tant que processus complexe et multidimensionnel, cette approche est plus statique et ne permet pas la prise en compte des contextes sociaux, institutionnels et structurels (Sardenberg, 2008 ; Calvès, 2009).

3.4.4- L'empowerment, un pan d'un mouvement féministe plus global

La posture « local féministe » que nous portons dans le présent travail (voir plus loin) requiert de nous une clarification préalable du concept de féminisme qui intègre brièvement l'historique du mouvement féministe dans différents contextes du monde. Nous empruntons dans ce travail la définition donnée au féminisme par Mathieu (1985 :172) en ces termes :

« Je donnerai [...] au mot "féminisme" le sens courant et minimal de : analyse faite par des femmes (c'est-à-dire à partir de l'expérience minoritaire), des mécanismes de l'oppression des femmes en tant que groupe ou classe par les hommes en tant que groupe ou classe, dans diverses sociétés, et volonté d'agir pour son abolition {...} » (citée in Jarry-Omarova, 2010 : 25).

En effet, le combat des femmes en faveur de la reconnaissance d'une identité féminine, est loin d'être un phénomène contemporain (Descarries, 1998), encore moins un phénomène spécifique à une seule société (Basu, 1995 ; Charlier, 2006 ; Locoh, 2007). Il va s'en dire que le mouvement féministe n'est pas singulier mais plutôt pluriel, de même que les idéaux et les objectifs³³ qu'il prône (voir St-Hilaire, 1994 ; Basu, 1995 ; Descarries, 1998 ; Henneron, 2005 ; Maillé, 2007 ; Sow, 2007 ; Jarry-Omarova, 2010 ; pour ne citer que ces auteurs-là). Dans les lignes qui suivent, nous faisons ressortir les grands courants du féminisme tels que pensés et vulgarisés par les féministes occidentaux d'une part, et d'autre part le démarquement des féministes du Sud vis-à-vis de ces courants de pensée.

A. L'évolution des courants de pensée féministes occidentaux

Au Nord, trois courants dominants du féminisme, sans être constitués de frontières étanches, ont traversé le temps. Il s'agit du : féminisme égalitaire, féminisme radical à l'ombre duquel s'est développé le féminisme global ou solidaire ; puis le féminisme de la femelleité.

- **Le féminisme égalitaire ou universaliste**, comme premier courant, il est à l'origine de la résurgence du mouvement féministe au cours des années soixante et de l'adoption d'une cause des femmes ; jusqu'alors, il continue d'informer l'action d'un grand nombre d'organisations féministes et d'organismes gouvernementaux et syndicaux (Descarries, op. cit, p. 184). Héritier de la tradition des

³³ Les femmes ont lutté tantôt au nom de leur appartenance à l'humanité, au nom de ce que Luc Ferry appelle «le fond commun d'identité», cette rationalité humaine universelle, asexuée, antérieure aux rapports sociaux, fondement des droits de l'Homme ; tantôt au nom de leur différence, les caractéristiques féminines ou l'expérience de l'oppression des femmes étant alors posées comme une source de savoir, de valeurs autres, de progrès (St-Hilaire, 1994, p. 79).

suffragettes et des mouvements antiracistes américains, il revendique l'égalité de droit et de fait pour toutes les femmes au nom du droit inaliénable de chaque individu à l'égalité et à l'autodétermination. Pour les féministes égalitaires, les rôles socialement imposés dans la division sexuelle du travail constituent la principale source de discrimination et de conflits entre les sexes, alors que les injustices subies par les femmes sont interprétées comme des relents de conditions socioculturelles anachroniques (*Ibid.*, p. 187). L'accès à l'égalité passe prioritairement par l'abolition des conditions discriminatoires vécues par les femmes dans les sphères de l'éducation, du travail et de la politique. Les féministes égalitaires prônent principalement un changement des mentalités et des pratiques familiales et publiques afin que femmes et hommes puissent réaliser leur potentiel en tant qu'individus libres et autonomes.

- **Le féminisme radical** : il occupe une large partie de l'espace théorique et politique durant les années soixante-dix. Il propose une lecture féministe des rapports sociaux de sexe en termes de dominant et dominée et s'oppose à toute solution de compromis. Les radicalistes revendiquent l'abolition des institutions patriarcales pour en finir avec le déterminisme biologique et concrétiser leurs visées libératrices (Descaries, op. cit.). Certaines tendances de ce courant seront redéployées sous diverses formes, au cours des années quatre-vingt-dix, et regroupées, par certains auteurs, sous le vocable de féminisme global ou de féminisme solidaire (*Ibid.*, p. 185). Reprenant certains thèmes annoncés par Simone de Beauvoir (1949), tout en se distanciant des quelques «scories naturalistes et sexistes que sa pensée charrie³⁴», les problématiques radicales prennent forme dans le refus des féministes de se définir à travers la relation de tutelle qui les liait au socialisme (*Ibid.*, p. 188). En effet, si les féministes radicales s'inscrivent en faux contre le précepte : le socialisme d'abord et le reste suivra, elles n'acceptent pas non plus de s'associer à la revendication des égalitaristes : des emplois d'abord et tout le reste suivra. Toutefois, malgré des positions théoriques divergentes, les féministes radicales formeront souvent des alliances stratégiques avec les féministes égalitaires afin de bénéficier du pouvoir de pression de celles-ci pour revendiquer certaines réformes nécessaires à l'élimination des conditions de la discrimination et à l'obtention du droit à l'autodétermination réclamé par toutes (*Ibid.*).

- **Le féminisme de la femelléité³⁵** : il s'est développé parallèlement à différentes tendances des féminismes égalitaire et radical au cours de la décennie 1980 et propose une vision alternative pour revaloriser l'expérience concrète ou symbolique des femmes en donnant aux dimensions privées de leur vie (enfantement, soins et éducation des enfants, relations intimes) une expression éthique et esthétique (*Ibid.*). En effet, la conjoncture du début des années quatre-vingt entraîne la mise en veilleuse de la

³⁴ Sylvie Chaperon, «La deuxième Simone de Beauvoir», Les Temps modernes, 1996, p. 112. De Simone de Beauvoir, les radicales retiennent surtout l'idée que la hiérarchisation sexuelle, comme mode d'organisation des rapports sociaux, ne pourra être abolie qu'à partir du moment où les femmes seront libérées de leurs fonctions biologiques et des contraintes du maternage. Elles rejettent l'ambiguïté que présente la perspective naturaliste du Deuxième sexe selon laquelle les hommes possèdent une transcendance liée à leurs capacités et activités créatrices, alors qu'une telle «conscience de soi» et de l'histoire ne serait accessible aux femmes qu'au prix de leur disparition au profit de l'Autre (voir Descaries, op. cit., p 187-188).

³⁵ En proposant ce néologisme, les auteures voulaient mettre l'accent sur le fait que ce courant de pensée désignait comme lieu du féminin un espace charnière qui se situerait entre le biologique — l'expérience du corps — et le psychologique et qui en constituerait la synthèse (in Descaries, op. cit., p 185).

plupart des thèses collectivistes au profit de la redécouverte de l'individualisme, d'un retour sur le privé et de la valorisation de la qualité de vie. Dans cette conjoncture, la théorie féministe radicale perd de son autorité comme modèle d'interprétation et lieu de mobilisation politique (*Ibid.*) ; ce qui favorise l'ascension du courant féministe de la femelléité.

En effet, les théoriciennes de ce courant proposent comme solution de rechange une théorie du féminin-maternel qui privilégie la réappropriation du territoire et de l'imaginaire féminins propres à l'expérience du corps sexué et de l'enfantement. Les discours des femelléistes réintroduisent donc l'idée de la maternité comme lieu de la rencontre entre la nature et la culture (*Ibid.*, p.194) car elles y voient l'espace identitaire distinctif des femmes et la source cognitive d'une éthique féminine en rupture avec les logiques productiviste et techniciste (*Ibid.*, p.195). Toutefois, à l'instar des radicalistes, la pensée femelléiste aussi est plurielle. Il se dégage principalement deux tendances de ce courant à savoir : a) les penseuses de la différence et b) certaines auteures parmi les protagonistes de la critique psychanalytique et littéraire française (*Ibid.*, p. 196).

B. La position des féministes du Sud et afro-américaines

Les féministes des pays du Sud mais aussi les féministes afro-américaines, collectifs de femmes immigrantes ou autochtones, lesbiennes, etc. vont reprocher aux théories féministes, principalement pensées et animées par des femmes blanches, hétérosexuelles et de classe moyenne, de passer sous silence leurs situations respectives et de promouvoir un modèle de libération peu adapté aux besoins des femmes de conditions sociales ou de cultures autres (Descarries, op.cit. p. 202). C'est dans la même optique que Sow (op. cit. p. 47) énonce que les femmes africaines, tout en souscrivant à la pensée féministe, en réfutent « l'universalité » et se méfient, souvent à juste titre, du raisonnement et de la contribution des femmes occidentales. Pour l'auteure, la pensée féministe, telle qu'élaborée par les femmes occidentales avec une vision universaliste de la question féminine, des revendications et des stratégies de lutte, s'inspirait uniquement de leur histoire et expériences propres, sans se référer à la situation de femmes d'autres continents (*Ibid.*, p. 50). Sur cette question, le réseau DAWN a marqué l'histoire du féminisme par son opposition à la tentative d'homogénéisation de la pensée féministe par les féministes occidentales. Sen et Grown (1992 : 19-20), membres de ce réseau, écrivent ceci, dans un texte qui a fait date :

« Le temps est venu d'affirmer que le féminisme ne peut être monolithique dans ses choix, ses buts et ses stratégies, puisqu'il constitue l'expression politique des préoccupations et des intérêts de femmes de différentes régions, classes, nationalités et origines ethniques. Il y a et il doit y avoir une diversité des féminismes, adaptés aux besoins et aux préoccupations différentes de femmes différentes et définis par elles-mêmes, pour elles-mêmes. [...] C'est pourquoi il nous faut affirmer que le but du féminisme est le développement le plus large et le plus profond de la société et des êtres humains et la suppression de tous les systèmes de domination »³⁶.

³⁶In St-Hilaire, op. cit., p. 82

S'agissant particulièrement de l'Afrique, Sow (op. cit. p. 48) pense que les concepts³⁷ relatifs à la question féminine ne pouvaient intégrer les courants dominants de pensée féministe qu'à condition de ne pas bouleverser radicalement l'ordre établi et de ne pas remettre fondamentalement en question les rapports de pouvoir ou les identités socioculturelles, bien que celles-ci soient porteuses de disparité.

L'évolution de la pensée féministe en Afrique s'est donc faite de façon timide et progressive. Alors qu'en Occident les années soixante portaient différentes formes de revendications féministes (voir plus haut), en Afrique subsaharienne, les femmes étaient plutôt engagées, aux côtés des hommes, dans des mouvements de contestation de l'ordre colonial (Sow, op. cit. p. 49). Il fallait attendre le milieu des années soixante-dix et le courant des années quatre-vingt, avec les premières conférences mondiales sur les femmes, pour qu'émergent en Afrique des mouvements de revendications proprement féministes.

Certains mouvements vont désormais prendre une réelle couleur de genre en mettant l'accent sur les misères quotidiennes des femmes : lourdes charges domestiques, scolarisation faible ou chômage, fécondité astreignante, mortalité maternelle, mariage forcé et précoce, polygamie, etc. (*Ibid.*, p. 50). A cela s'ajoutent en amont, au milieu et vers la fin des années soixante-dix, quelques contestations qui portaient sur la prégance de l'opposition binaire homme-femme et sur le rôle du patriarcat. Elles critiquèrent davantage le regroupement des femmes en catégories « tiers-monde », « sous-développées », « sud », etc. C'est déjà à ces époques que les associations de femmes africaines établirent des ruptures de réflexions et d'action (*Ibid.*, p. 52) en matière du féminisme. Elles seront suivies plus tard par des chercheuses féministes africaines.

3.4.5- La perspective de la présente recherche par rapport aux concepts d'empowerment et de féminisme

Des analyses qui précèdent et vu les cibles auxquelles la présente recherche s'intéresse (les associations féminines locales), les deux dimensions du concept d'empowerment, sus décrites, se retrouvent au travers de notre champ d'observation. D'une part, les associations féminines autocréées par les femmes elles-mêmes répondent théoriquement à la logique de l'empowerment libérateur si l'on suppose que le facteur d'éveil de la conscience collective est interne aux groupes. D'autre part, les associations féminines suscitées par des intervenants externes répondent a priori à la logique de l'empowerment libéral. Mais il ne s'agit là que d'une analyse théorique au regard de la typologie ressortie de la littérature ci-dessus. Ces éléments d'analyse seront plus tard confrontés aux réalités de notre terrain.

Quoi qu'il en soit, la notion de pouvoir trouve un intérêt particulier dans la présente recherche pour approcher la question de l'autonomisation des femmes. En effet, il s'agit pour nous d'analyser, d'une part comment les ressources (capacitaires et financières) que les AFL offrent à leurs membres leur permettent de renforcer leur empowerment et d'autre part, la manière dont la participation de l'ensemble

³⁷ Les concepts de subordination, d'oppression, de pouvoir patriarcal, d'émancipation, de libération, de parité, de droits humains, etc. (Sow, op. cit. p. 48)

des membres contribue à la performance et à une meilleure notoriété de l'acteur collectif. A contrario, lorsque la stratégie des leaders s'oriente dans le sens de l'enlisement des femmes dans leur pouvoir d'agir et de décider librement, on se retrouverait dans le cas de disempowerment. Il en est de même lorsque les femmes, elles-mêmes, fautes de capacités n'ont pas su profiter des opportunités que les AFL leur offrent. Ces cas intéressent le présent travail au même titre que les cas de renforcement de l'empowerment des femmes.

S'agissant du féminisme, outre notre propre posture épistémologique (voir plus loin), les éléments théoriques y relatifs, notamment dans le contexte africain, nous permettent d'être attentive aux facteurs internes et externes qui influencent l'empowerment individuel et collectif des femmes. Ceci consiste notamment à faire ressortir la manière dont les femmes améliorent au quotidien leur empowerment malgré les stéréotypes, les idées sexistes reçues, les facteurs discriminatoires liés au système patriarcal, etc. ou au contraire, la manière dont ces considérations impactent négativement l'avancée de ces femmes.

3.5– LE LEADERSHIP : UN APPORT THEORIQUE POUR REQUESTIONNER LE CONCEPT D'EMPOWERMENT

Dans le présent travail, le concept de leadership devra se lire en lien avec le concept d'empowerment. Il nous permet de re-questionner certains aspects du concept d'empowerment. En effet, le concept d'empowerment nous sert à mesurer les progrès réalisés individuellement par chacun des membres des AFL et collectivement par les associations en tant qu'institutions (voir plus loin), tandis que le concept de leadership nous permet de questionner en profondeur la capacité des présidents de ces AFL à impulser une réelle dynamique de changement dans le groupe qu'ils dirigent. Il n'est pas exagéré de dire ici que le concept de leadership s'intéresse à « *l'empowerment* » des leaders. Dans les lignes qui suivent, nous abordons respectivement : la définition conceptuelle de leadership en y dégagant des éléments de comparaison avec le concept d'empowerment, les caractéristiques d'un bon leader et les types de leaders énoncés dans la littérature. Pour ce faire, nous avons opté pour une littérature ciblée.

3.5.1- La définition de leadership

La notion de leadership a fait l'objet de définitions abondantes, notamment dans la littérature anglophone. Stogdill (1974: 7) nous dira que « *there are almost as many different definitions of leadership as there are people who have tried to define it* ». Toutefois, certains auteurs emblématiques comme Rost, Bennis, Blake, Mouton, Maslow, Drucker, Blanchard et tant d'autres ont marqué l'histoire de ce concept. Northouse (2007 : 2) souligne la manière dont le concept de leadership a été construit par bon nombre de ces auteurs. Pour lui, le concept de leadership a été défini, soit en termes de « *power relationship* » qui existe entre un leader et ses « *suiveurs* » (followers). Vu sous cet angle, les leaders « *have power and wield it to effect change in others* » ; soit en termes de « *transformational process* » qui amène les « *followers to accomplish more than what is usually expected of them* » ; soit en termes de « *skills perspective* ».

Partant de ces différentes manières d'approcher le leadership, Northouse (op. cit.) y ressort quatre composantes: a) leadership is a process, b) leadership involves influence, c) leadership occurs in a group context, d) leadership involves goal attainment. A partir de là, il définit le leadership comme étant « *a process whereby an individual influences a group of individuals to achieve a common goal* » (p. 3).

Dans la même optique, Blanchard (1977) définit le leadership comme étant la capacité d'un individu à conduire d'autres individus dans le but d'atteindre certains objectifs. Côté, Bélanger et Jacques (1986 : 242) le définissent, quant à eux, comme « *l'art d'amener les personnes à accomplir une tâche volontairement* ». Pour Boucher et Lescure (2010) : « *le leadership est le processus par lequel un ou des personnes exercent leurs capacités d'influence sur une équipe, dans le respect et la compréhension de chaque individu, en vue de l'atteinte d'objectifs partagés par chacun, conformes à leurs éthiques et aux orientations de l'organisation* », disent-ils (p.45).

Ces différentes définitions mettent l'accent sur des éléments qui ont pour nous un sens dans le présent travail. Ces éléments se résument en termes :

- **de processus** : à cet égard, nous partageons la vision de Drucker (1996:129) selon laquelle « [...] le leadership est **un processus grâce auquel des hommes et des femmes ordinaires vont jusqu'au bout de leurs possibilités et incitent les autres à en faire autant**. [...], chacun possède en soi des ressources nécessaires. Il suffit de libérer le leader en chacun d'entre nous pour ouvrir les portes à l'extraordinaire ».
- **d'influence [mutuelle]** : nous partageons ici la vision de Boucher et Lescure (op. cit. p.xiii) selon laquelle il faut percevoir le leadership comme un **processus d'influence** (et non de pouvoir et de domination), axé sur un relationnel sincère et véridique (p. 38). D'ailleurs, pour Northouse (op. cit. p. 3), « *Influence is the sine qua non of leadership. Without influence, leadership does not exist* ». C'est ce qu'illustre la figure ci-après :

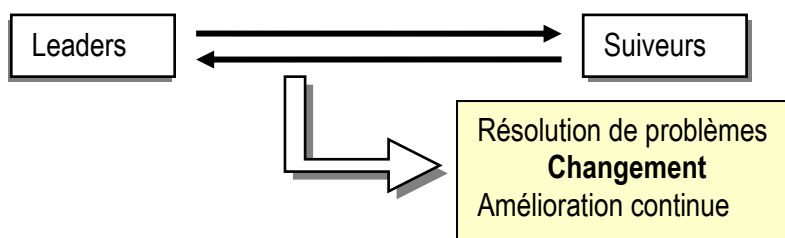


Figure n°1 : Le leadership, un processus d'influence – Extrait de Boucher et Lescure (2010 : 38)

- **de contexte d'exercice** du leadership : ceci n'est possible que dans **le cadre d'un groupe**. Boucher et Lescure (op. cit. p. 62) soulignent à cet effet que le terme « **équipe** » rend mieux compte du contexte d'exercice du leadership. En effet, en plus de la recherche de résultats, « *dans une équipe, tous les membres sont engagés, partagent des valeurs identiques et sont animés par une coresponsabilité. Les comportements reposent sur un soutien mutuel, une absence de cloisonnement et une volonté de succès collectif* » (Ibid.). Nous partageons cette vision de ces auteurs et rajoutons que le contexte d'exercice du

leadership va au-delà du cadre d'un groupe ou d'une équipe et s'étend bien souvent au milieu de vie où a lieu l'action collective. Cet aspect est crucial pour analyser plus tard l'influence de l'environnement sur l'action des associations étudiées.

- **de capacités** : pour Blanchard (op. cit.) comme pour Boucher et Lescure (op. cit. p. 4), le leadership sous-tend la capacité d'un individu à piloter. Cet aspect est particulièrement déterminant aussi bien dans la mobilisation et la motivation de l'équipe que dans l'atteinte des objectifs visés.
- **d'atteinte d'objectifs** : cet aspect ressort en filigrane dans les précédents points développés. Les groupes se mettent en place dans l'optique d'atteindre des objectifs individuels et collectifs. Il appartient dès lors au leader d'impulser au groupe une dynamique dans ce sens dans un climat de confiance.

Nous ressortons de l'ensemble de ces éléments que le leadership d'un individu, au sein d'un groupe, d'une équipe ou d'une collectivité, est la relation de confiance qui s'établit entre cet individu et la majorité des membres de l'entité considérée dans le but d'atteindre un objectif partagé. Ceci nous permet de ressortir comme suit un tableau de comparaison des deux concepts : leadership et empowerment.

Tableau n°4 : Parallèle entre les deux concepts : empowerment et leadership

Eléments de comparaison	Concepts		Commentaires
	Empowerment	Leadership	
1) Sens des concepts	Au centre de ce concept se trouve la notion de pouvoir à la fois en tant que résultat et le processus d'apprentissage pour y accéder. L'acquisition de ce pouvoir peut se faire individuellement de façon isolée ou collectivement au sein d'un groupe.	Au centre de ce concept se trouve plutôt la notion d'influence qu'une personne exerce sur d'autres personnes pour les amener au bout de leurs capacités. Le leadership s'exerce forcément à l'intérieur d'un groupe restreint ou large.	
2) Eléments de définition			
- Processus	L'empowerment s'acquiert. Il est donc processuel. Ce processus concerne l'individu et le groupe « collectivement »	Le leadership s'apprend. Ici, c'est le leader qui se performe dans l'exercice de son rôle et amène chacun des membres à se performer aussi.	Il va s'en dire que le leadership en tant que processus d'apprentissage fait naître d'autres leaders potentiels
- Pouvoir / Influence	L'empowerment a pour socle la notion de pouvoir. La notion d'influence ici est marginale.	La notion d'influence est centrale en matière de leadership. Elle en est la condition sine qua non.	Il faut souligner cependant que la personne qui influence les autres est dotée du pouvoir d'agir ainsi.
- Capacités	Dans l'empowerment l'accent est mis sur un éventail assez large de capacités individuelles et collectives du groupe.	Dans le leadership, l'accent est plutôt mis sur les capacités de la personne qui dirige.	
- Contexte d'exercice	L'empowerment peut s'acquérir en marge d'un groupe.	Lorsqu'on parle de leadership, on voit systématiquement un groupe avec une personne à sa tête.	
- Atteinte d'objectifs	Cette composante est transversale aux deux concepts. Les objectifs sont collectifs mais aussi individuels (même dans le cadre d'un empowerment collectif et d'un leadership).		

Source : Tableau conçu par nous sur la base de la définition des deux concepts dans la littérature

Somme toute et au regard des éléments de comparaison affichés dans le tableau ci-dessus, nous pouvons considérer *le leadership* comme une phase plus aboutie de *l'empowerment*, c'est-à-dire que l'individu qui a acquis un certain nombre de pouvoirs au travers du processus d'empowerment prouve ses acquis via un rôle de leader. Ceci lui offre en même temps une opportunité de les performer au fur et à mesure.

3.5.2- Les caractéristiques d'un leader

Rudolf Rezsóhazy³⁸, Professeur à la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université Catholique de Louvain, trace comme suit le portrait du leader idéal :

1. **Être un symbole**. Cela signifie que le leader incarne les valeurs fondamentales de la communauté et s'identifie aux objectifs que celle-ci se donne.
2. **Être un homme de synthèse**. Cela signifie que le leader anime la participation, consulte, prépare et fait mûrir les décisions. C'est un «accoucheur» et pas un dictateur. Pour jouer ce rôle, il est tenu d'avoir une vision d'ensemble. Dans le processus de décision, il partage ses connaissances, répartit les responsabilités, veille à garder les originalités du milieu et son équilibre culturel.
3. **Être un créateur de climat de confiance**. Le processus coopératif dans l'élaboration des décisions suppose un climat qui favorise le développement des talents personnels de tous les collaborateurs. Le leader fait grandir les autres.
4. **Présider à l'exécution des décisions**. Le leader est aussi un administrateur et il est le responsable suprême de la bonne marche des affaires. Aucun groupe humain ne peut fonctionner sans un effort d'organisation. Cette organisation, sans rigidités bureaucratiques, doit viser le meilleur résultat avec les moyens les plus simples.

Nous faisons nôtres ces éléments décrits par Rezsóhazy. Le schéma ci-après proposé par Boucher et Lescure (op. cit. p. 37) les met davantage en exergue.

³⁸ Cité par Issa Sorgho (2006), Le développement local, théorie et pratique, pp 20-21

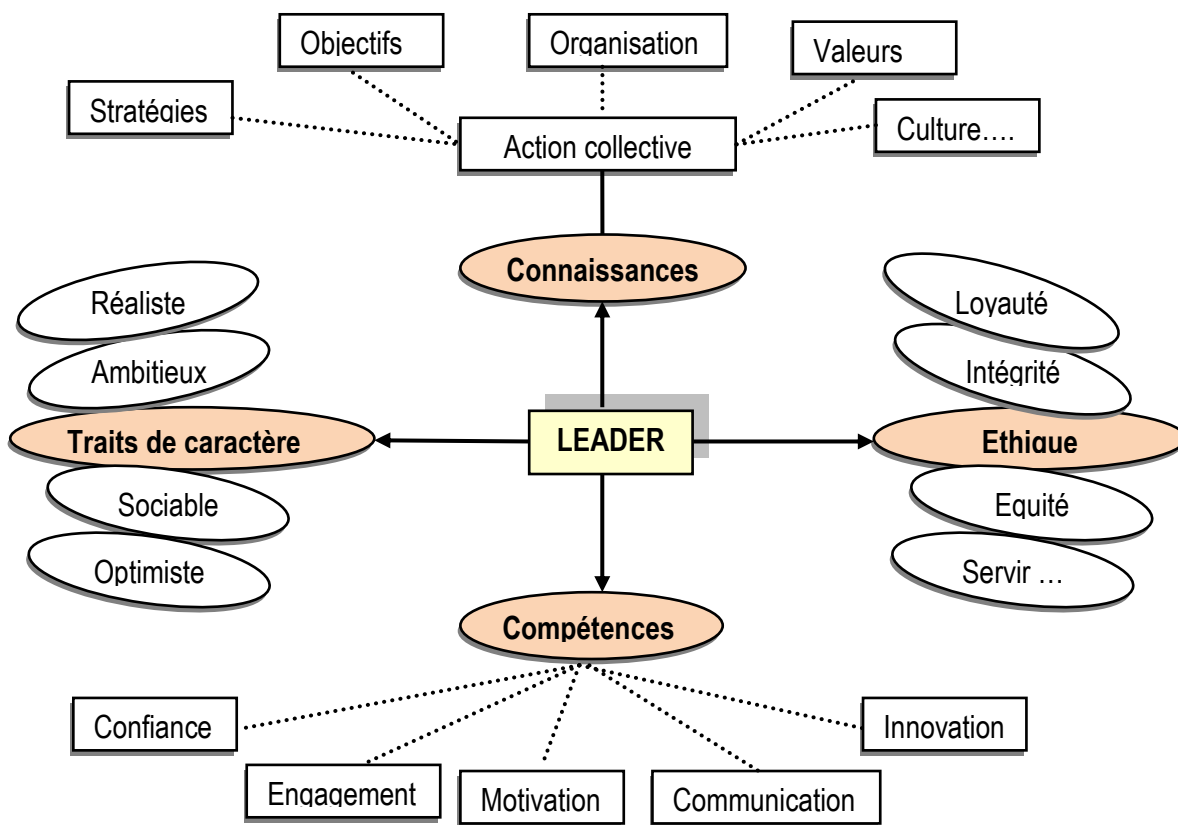


Figure n° 2 : Les caractéristiques intrinsèques du leader – Extraite de Boucher et Lescure (2010: 37) et adaptée à notre travail

Ce schéma résume la complexité des caractéristiques d'un leader. Reste à en retracer la typologie.

3.5.3- Les types de leadership tirés de la littérature

Nous présentons d'abord la typologie de leadership suivie des limites liées à chaque type.

A. La typologie de leadership proposée par différents auteurs

Noyé (2005 : 29-37) dans « *Manager les personnes. Le management situationnel* » propose quatre modes de gestion correspondant chacun à des rôles différents du leader, à savoir :

- **Le mode directif** dans lequel le leader structure son équipe : ce mode est adapté à des personnes peu expérimentées ou peu autonomes ; il s'adapte aussi à des situations d'urgence ou de crise ;
- **Le mode persuasif ou explicatif** dans lequel le leader mobilise ses collaborateurs : ce mode s'adapte à des personnes dotées d'une autonomie limitée ; celles qui manifestent une volonté de progresser ou qu'il faut convaincre ;
- **Le mode participatif** dans lequel le leader associe ses collaborateurs : ce mode est adapté à des personnes dotées d'un niveau moyen ou élevé d'autonomie ; le leader y recourt dans les cas de responsabilisation des collaborateurs ;
- **Le mode déléguatif** à travers lequel le leader responsabilise ses collaborateurs : ce mode est efficace pour des personnes ayant une forte autonomie qui y trouvent un créneau pour valoriser toutes leurs

ressources personnelles. Il favorise la libération du temps du leader.

Alors que les modes directif et persuasif mettent en avant les comportements organisationnels du leader, les modes participatif et délégatif valorisent plutôt ses comportements relationnels. Noyé (op. cit. p. 28) attire cependant l'attention sur le fait qu'aucun mode n'est a priori meilleur à l'autre. Le leader doit constamment s'adapter en adoptant des modes variés en fonction des situations rencontrées.

D'autres auteurs ont proposé des typologies similaires à celle de Noyé. C'est le cas de Sorgho (2006). Cet auteur souligne trois types de leadership : le leader autoritaire ou autocratique, le leader de consultation et le leader de concertation dont la description est présentée dans l'encadré ci-après :

Encadré n°2 : La typologie de leadership - Extraite de Issa Sorgho (2006 : 23)

Le leader autoritaire (pas de participation) : Le leader autocratique prend sa décision et l'annonce au groupe sans donner les raisons qui ont motivé sa position ; ou il prend sa décision et essaie de « vendre » ses idées au groupe ; ou encore il prend sa décision et la présente au groupe qu'il invite à poser des questions. Il répond poliment à celles-ci, mais sans pousser plus loin. Bien qu'il donne l'impression de vouloir dialoguer, il instaure en réalité un monologue, car il n'a nullement l'intention de modifier ou de changer sa décision.

Le leader de consultation (participation sous tutelle) : il prend sa décision, et la présente au groupe sous la forme d'une proposition. Il indique au groupe qu'il est prêt à répondre aux questions et à discuter de la question, ou à modifier la décision si cela s'avère vraiment nécessaire. Il accepte les commentaires et les suggestions, mais demeure évasif dans son analyse du problème et avare d'information. La discussion s'engage dans un cul-de-sac. Finalement, il prend seul la décision pour couper court à tout.

Le leader de concertation (participation réelle) : il signale au groupe qu'ils ont une décision à prendre ensemble. Il partage avec lui l'information qu'il détient susceptible d'éclairer la prise de décision, de même que la tâche de cerner le problème, d'en dégager les éléments importants, d'explorer les avenues à privilégier et, finalement, de prendre la décision qui engage chacun. Son rôle est de faciliter et de maximiser la contribution de chacun des membres du groupe.

Boucher et Lescure (op. cit.) abordent aussi la question en termes de styles de leadership et dégagent trois types de styles : le style autoritaire ou autocratique, le style hiérarchique et le style « déstructuré » ou délégatif, résumés dans l'encadré ci-après :

Encadré n°3 : Les styles de leadership - Extraits de Boucher et Lescure (2010 : 75)

Le style autoritaire : il a encore son importance, mais il doit être réservé et adapté aux personnes qui ont un intense besoin d'être dirigées. Cela ne doit cependant pas empêcher le leader de les inciter à évoluer afin de mieux s'assumer.

Le style hiérarchique : ce type de leadership est enfermé dans les « anneaux du pouvoir » et prévaut surtout dans les organisations. Dans ce type, il peut bien avoir des leaders qui exercent modestement et efficacement une influence bénéfique sur leur équipe, mais c'est rare à cause de l'importance accordée

aux jeux de pouvoir, à la politisation, aux réseaux, etc.

Le style « déstructuré » ou délégitif : le leader permet aux collaborateurs de prendre des décisions et d'en être responsables, mais il en porte la responsabilité ultime. Dans ce type, le leader est l'arbitre et le conseiller omniprésent ; ce qui suppose de sa part une bonne communication, une crédibilité, la confiance de tous, une implication sans limite et un sens profond de consensus et beaucoup d'humanité.

Pour leur part, Blake et Mouton (op. cit.) ont élaboré la grille des styles de management qui ressort deux dimensions du leadership, à savoir : l'intérêt du leader pour ses collaborateurs et son intérêt pour le travail, mesurés de 1 à 9 (voir figure ci-après). Il en ressort quatre types de leaders :

- le **leader non impliqué** (faibles intérêts pour les collaborateurs et pour le travail) ;
- le **leader relationnel** (intérêt élevé pour les collaborateurs mais très faible pour le travail) ;
- le **leader autoritaire** (faible intérêt pour les collaborateurs mais fort intérêt pour le travail) et,
- le **team leader** – gestion en équipe- (intérêts élevés pour les collaborateurs et le travail).

Au regard de ce qui précède, on se rend compte que, quel que soit le vocable utilisé par les auteurs (mode, style ou autres), les types de leadership se rejoignent quant à leur contenu et peuvent se résumer en deux grands modes de gestion : d'une part, le mode dans lequel le dialogue n'existe pas ou fait semblant d'exister. A ce niveau, c'est plutôt les rapports de pouvoir qui prennent le pas sur le consensus. Et d'autre part, le mode dans lequel le dialogue et la concertation sont privilégiés. Dans ce cas, la participation de tous les membres du groupe est réelle et pourrait aboutir à la phase ultime de délégation de pouvoir.

B. Les modes de gestion des conflits en lien avec la typologie de leadership

Noyé (op. cit. p. 31) propose cinq comportements stratégiques que les leaders pourraient adopter face à une situation conflictuelle. Ils sont représentés sur la figure ci-après :

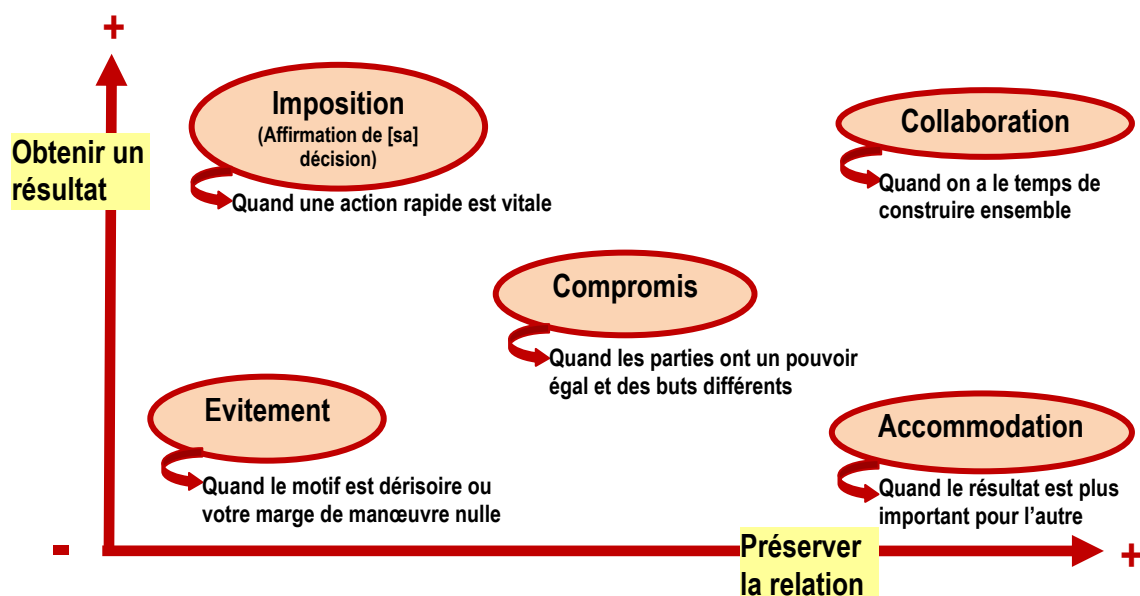


Figure n°3 : Les stratégies possibles de gestion des conflits – Extraites de Noyé (2008 :31)

- **La stratégie de collaboraton** : elle est l'approche la plus constructive, car elle prend en compte les besoins de toutes les parties dans une logique de gagnant/gagnant (*Ibid.*, p 32). Cette stratégie permet donc de mieux conjuguer les deux buts (résultat et relation).
- **La stratégie d'évitement** : c'est renoncer à traiter le problème et ignorer le conflit. Elle est une démarche provisoire lorsqu'on désire laisser les esprits se calmer ; elle peut aussi se justifier lorsque le conflit est dérisoire. Mais si elle s'étale dans un conflit important, cela devient alors une stratégie de l'autruche et tout le monde y perd (*Ibid.*).
- **La stratégie d'accommodation** : c'est mettre fin au désaccord en acceptant la solution de l'autre même si elle ne vous convient pas. C'est une logique de perdant/gagnant dans laquelle les sources du conflit demeurent (*Ibid.*).
- **La stratégie de compromis** : elle pourrait être la solution lorsque les parties ont un pouvoir comparable, ou lorsque les buts sont divergents ou les ressources limitées. Cette stratégie permet de limiter les dégâts (*Ibid.*).
- **La stratégie d'imposition** : ici le leader impose sa solution en s'appuyant sur sa position de force ou son pouvoir hiérarchique. Elle peut se justifier lorsqu'une décision rapide est vitale, lorsqu'on est dans le domaine du « non-négociable ». Mais c'est une logique de gagnant/perdant qui pourrait faire naître chez l'interlocuteur le sentiment de n'être pas entendu ou d'être écrasé. Ce qui pourrait générer d'autres conflits potentiels (*Ibid.*).

Chaque leader choisit ses stratégies de résolution des conflits dépendamment : 1) de la nature du conflit ; 2) du caractère des personnes concernées ; 3) du contexte dans lequel le conflit intervient, et bien d'autres considérations. C'est pour ainsi dire que le mode de résolution des conflits ne saurait être linéaire. Il est adapté à chaque cas concerné.

3.5.4- Les perspectives du présent travail par rapport au concept de leadership

Avant tout, nous tenons à préciser que dans le cadre du présent travail, nous adoptons la terminologie de « mode de gestion » pour désigner les types de leadership.

Les considérations distinctives ressorties de la littérature nous permettent, dans ce travail, de faire ressortir les types de leadership et les approches de résolution de conflit prédominants dans les associations étudiées. Pour ce faire, nous allons croiser deux sources d'information à savoir : a) les éléments tirés de la description du parcours des leaders des AFL et b) l'évaluation faite par les membres du mode de gestion de leurs leaders. L'objectif de cette démarche est d'élaborer une catégorisation des modèles associatifs dans lesquels évoluent les femmes enquêtées afin de corrélérer plus loin le niveau d'empowerment atteint par ces femmes à chacun de ces modèles.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Aux termes de ce chapitre 3, les concepts centraux de la recherche sont explicités et les angles sous lesquels ils seront abordés dans la présente recherche sont également mis en relief. Il s'agit :

1. du concept « pauvreté » : l'accent sera principalement mis sur le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté en se servant des relations sociales via le cadre associatif ;
2. du concept « association » : le focus sera mis dans ce travail sur les caractéristiques telles que les principes et des valeurs qui fondent toute association ; l'entraide mutuelle au sein des AFL ; les principaux rôles des AFL étudiées et leurs impacts sur la situation des femmes ;
3. du concept « solidarité » définie en lien avec celui de « réciprocité » : car dans ce travail le concept de solidarité est considéré dans son sens d'entraide mutuelle perçue à la fois sous l'angle du modèle polanyien et celui maussien de réciprocité ; ceci nous permettra de mieux rendre compte des différentes dimensions des pratiques de solidarité au sein des AFL étudiées ;
4. du concept « empowerment des femmes » perçu ici comme un processus de reconstruction individuelle des femmes via le renforcement de leur pouvoir intrinsèque, économique et managérial grâce aux apports de l'acteur collectif d'une part, et un processus de participation de l'acteur collectif au développement communautaire, grâce aux énergies fédératrices de l'ensemble des membres d'autre part.
5. du concept « leadership » qui nous permet d'exposer au plan théorique un éventail possible de modes de gestion auxquels un leader pourrait recourir dans la conduite de son équipe. L'intérêt dans ce travail par rapport à ce dernier concept est de procéder plus tard à une analyse comparative en termes de progrès des femmes en empowerment au sein des différents modes de gestion.

Ces cinq concepts sont reliés entre eux par une théorie ciblée que nous abordons dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE 4 : LES THEORIES MOBILISEES ET LE CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE

"Il ne peut exister de société humaine sans solidarité entre ses membres. Cette dernière correspond à une morale partagée par tous qui constitue le fondement de toute vie collective. Ce constat prolonge la thèse d'Emile Durkheim selon laquelle, si la solidarité a changé de nature au cours des siècles, [...], elle n'en constitue pas moins le principe organisateur de toute vie collective" Paugam (2008), *Le lien social*, PUF, Paris, p. 5

Cette conception de Serge Paugam et d'Émile Durkheim de la solidarité comme principe organisateur de la vie collective constitue le fil conducteur des théories sur lesquelles se fonde la présente recherche. La question relative au rôle des liens de solidarité et de réciprocité dans l'amélioration des conditions de vie et surtout dans l'empowerment des femmes au Bénin est donc analysée principalement au regard des théories du lien social (4.1). De l'ensemble de l'ancrage théorique (chapitres 3 et 4), nous tirons le cadre d'analyse de la présente recherche (4.2).

4.1- LES THEORIES DU LIEN SOCIAL

La notion de lien social est aujourd'hui inséparable de la conscience que les sociétés ont d'elles-mêmes et son usage courant peut être considéré comme l'expression d'une interrogation sur ce qui peut faire encore la société, dans un monde où la progression de l'individualisme apparaît comme inéluctable (Paugam, 2008 : 3). Pour l'auteur, l'idée de lien social renvoie à une vision historique à la fois du rapport entre l'individu et ses groupes d'appartenance d'une part, et des conditions du changement social de longue durée, d'autre part (*Ibid.*). C'est pour ainsi dire que la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d'interdépendance avec les autres et la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l'on pourrait appeler *l'homo sociologicus*, l'homme lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme (p. 4).

Cependant, la solidarité n'a plus aujourd'hui un sens identique dans toutes les sociétés du monde. Dans les sociétés rurales, par définition plus traditionnelles, les solidarités se développent essentiellement à l'échelon de la famille élargie. Liés à la famille pour leur protection, les individus le sont aussi pour leur reconnaissance, l'identité familiale étant alors le fondement de l'intégration sociale. Dans les sociétés modernes par contre, les modèles institutionnels de la reconnaissance se sont individualisés, ils se fondent davantage sur des traits individuels que sur des traits collectifs. C'est moins le groupe en tant tel qui fonde l'identité que la juxtaposition de groupes différents (ou de cercles sociaux) qui s'entrecroisent de façon unique en chaque individu (*Ibid.*). Toutefois, le lien social, quelles que soient les époques ou les sociétés, a pour fonction d'unir les individus et les groupes sociaux et de leur garantir, par des règles communément partagées, une coexistence pacifique (*Ibid.*).

Reste qu'avec la perméabilité des frontières territoriales du monde, il nous paraît aujourd'hui difficile de rencontrer des sociétés avec des valeurs exclusivement traditionnelles. L'interpénétration des cultures amène de gré ou de force à une adaptation constante des valeurs dites traditionnelles. Celles-ci sont ainsi en perpétuelle mutation et montrent tantôt les traits caractéristiques de la primitivité, tantôt ceux de la modernité. Karl Polanyi n'écrivait-il pas ceci en 1963 à propos de la perméabilité des frontières : « [...] ces zones où se rencontrent les frontières de l'économie de marché et celles de l'économie sans marché. Tantôt ce serait le capitalisme qui se verrait contraint d'introduire des éléments de planification dans son empire surmercantilisé, tantôt encore ce serait le socialisme qui envisagerait d'améliorer ses réalisations en planification économique par l'introduction de certains éléments de marché. Dans le monde sous-développé ainsi que dans les nouveaux pays, des éléments de marché et des éléments qui ne sont pas de marché sont en compétition [...] »³⁹. C'est donc avec cette posture relative à l'entrecroisement des valeurs que nous abordons ici la théorie du lien social et sa mise en perspective par rapport à notre sujet de recherche et ce, à partir du texte de Serge Paugam référencié au début de ce chapitre.

4.1.1- La conception durkheimienne du lien social

Nous présenterons respectivement l'énoncé du principe, les exceptions à la théorie durkheimienne du lien social et la position du présent travail rapport à ce principe.

A. L'énoncé du principe

La conception durkheimienne du lien social se fonde essentiellement sur l'opposition entre les deux types de solidarité : **la solidarité mécanique et la solidarité organique** ; une opposition qui renvoie à une autre, celle entre les sociétés traditionnelles et les sociétés modernes. Pour parvenir à cette opposition, Durkheim élabore d'autres concepts préalables tels que la conscience collective, le droit, etc.; puis s'est rabattu sur la division du travail comme fondement de la solidarité dans les sociétés modernes.

Durkheim définit la conscience collective (ou commune) comme "*l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société*" (Durkheim, 2013 : 46 ; Paugam, op. cit, 14). La conscience collective forme, du point de vue de Durkheim, un système déterminé qui a sa vie propre et correspond au type psychique de la société, type qui a ses propriétés, ses conditions d'existence, son mode de développement, tout comme les types individuels, quoique d'une autre manière (*Ibid.*). Ainsi, dans les sociétés traditionnelles, la conscience collective couvre la plus grande partie des existences individuelles tant les sentiments sont éprouvés en commun et tant les rites qui caractérisent la vie sociale sont définis avec précision. La signification des actes et des croyances s'impose à tous. L'individu est en quelque sorte absorbé par le groupe. Alors que dans les sociétés modernes, la conscience collective s'affaiblit. La marge d'interprétation individuelle des interdits sociaux s'étend et le contrôle social diminue. L'unité de la société apparaît plus faiblement. Paugam observe que le concept de

³⁹ POLANYI Karl, « La sociologie économique aux Etats-Unis », conférence faite le 9 octobre 1963 à l'Institut des Relations culturelles, Budapest

conscience collective semble peu adapté aux sociétés contemporaines, mais il reste encore pertinent pour qualifier les sociétés traditionnelles (*Ibid.*, p. 17).

En deuxième lieu, Durkheim s'appuie sur le concept de droit pour renforcer son argumentaire autour de cette opposition. Il distingue ainsi deux types de droit : le droit répressif et le droit restitutif. Le premier sanctionne les fautes et les crimes. Il atteint l'individu dans son honneur, sa fortune ou sa liberté et relève du droit pénal. Le second consiste seulement à remettre les choses en l'état et à organiser la coopération entre les individus. Il vise le rétablissement des rapports antérieurs à l'acte incriminé. Il combat ainsi les déviations et peut relever du droit civil, du droit commercial, du droit administratif ou du droit constitutionnel. Selon l'auteur, bien que le droit répressif existe dans toute société, il caractérise davantage les sociétés à solidarité mécanique, puisque la multiplication des sanctions révèle la force de la conscience collective et l'obligation de faire respecter les interdits sociaux. Le droit restitutif correspond de son point de vue aux sociétés à solidarité organique. Il reflète la nécessité d'une organisation susceptible d'assurer une existence coordonnée entre des membres différenciés d'une même société. Il est par essence coopératif, selon les termes de Durkheim (*Ibid.*, p. 18).

Pour Durkheim, si dans le cadre de la solidarité mécanique les liens sociaux sont renforcés par la similitude entre les individus et leurs fonctions, c'est plutôt la division du travail qui sert de levain au renforcement des liens dans le cadre de la solidarité organique et ce, à travers l'interdépendance et la complémentarité des fonctions. Ainsi selon l'auteur, la division du travail n'est pas un obstacle à la solidarité ; elle en est au contraire le fondement. La division du travail loin de diviser les hommes, renforce leur complémentarité en les obligeant à coopérer. Autrement dit, la division du travail est un processus fondé sur le principe de la complémentarité des fonctions qui implique l'intériorisation par chacun d'un rôle correspondant à une forme de participation au système social dans son ensemble (*Ibid.*, p. 19).

Durkheim poursuit son analyse des liens entre les individus en cherchant à en évaluer l'intensité. Pour l'auteur, d'une part les liens sociaux sont plus nombreux dans les sociétés modernes conformément à la loi de la complémentarité et la coopération des individus, d'autre part ces liens bien que nombreux, paraissent plus faibles. Cette thèse est encore débattue aujourd'hui par nombre de sociologues⁴⁰ qui insistent sur le caractère électif, souple, non contraint mais en même temps fragile des liens sociaux. Cependant, Durkheim met en exergue que la faiblesse des liens sociaux n'est pas seulement un fait typique aux sociétés modernes. En s'appuyant sur plusieurs exemples, il parvient à démontrer que, dans les sociétés anciennes, le lien social était trop faible pour retenir les hommes malgré eux. Selon lui, il n'était pas rare dans certaines sociétés que les hommes abandonnent leurs chefs pour échapper à leur autorité et trouver des satisfactions dans la vie errante. En d'autres termes, lorsque la solidarité est fondée sur l'uniformité imposée des croyances et des pratiques, la société n'est pas troublée dans son organisation interne ni par le départ de certains membres, ni par l'arrivée d'individus supplémentaires pour peu que des places vides soient à prendre. En revanche, lorsque la division du travail consiste le

⁴⁰ Voir à ce sujet, Granovetter M. S. (1973), The strength of weak ties, *American Journal of Sociology*, 78, p. 1360-1380

principe même de la vie sociale, l'intégration d'éléments nouveaux peut altérer les rapports d'interdépendance existants et aboutir à des formes de rejet social (*Ibid.*, p. 20). La conception durkheimienne du lien social se résume comme suit :

Tableau n°5 : La conception durkheimienne du lien social

Concepts de base	Fonction	Fondements	Liens entre les individus	Conscience collective	Système juridique
Solidarité mécanique (caractéristique des sociétés traditionnelles)	Intégration sociale *	Homogénéité Valeurs et croyances partagées Nombreux rituels	Similitudes des individus et de leurs fonctions	Forte, commandée par des impératifs et des interdits sociaux	Droit répressif Sanction des fautes et des crimes
<i>Solidarité organique</i> (caractéristique des sociétés modernes)	Intégration sociale *	Diversité Valeurs et croyances distinctes Interdépendance comme effet de la division du travail	Différenciation des individus et complémentarité des fonctions Pluralité des liens sociaux et variation de leur intensité selon les individus	Faible et en déclin. Marge d'interprétation plus étendue des impératifs sociaux	Droit restitutif ou coopératif Le but est de réparer les fautes et de favoriser la coopération des individus

* Intégration sociale au double sens d'intégration des individus à la société et d'intégration de la société

Source : Extrait de Paugam S. (2008), *Le lien social*, PUF, Paris, p. 16

B. Des exceptions à la règle générale

Ici la question est de savoir s'il est possible que subsistent simultanément dans une même société les deux types de solidarité ? Autrement dit, peut-on retrouver dans une société organisée sous la forme de la solidarité organique des segments homogènes et semblables caractéristiques de la solidarité mécanique ? Durkheim répond à cette interrogation en s'appuyant sur l'exemple de l'Angleterre. Il fait alors remarquer qu'il peut très bien se faire que, dans une société en particulier, une certaine division du travail économique soit très développée, quoique le type segmentaire y soit encore assez fortement prononcé. Pour justifier cette dualité, Durkheim met l'accent sur le caractère purement économique de la division du travail organisée à la superficie de la vie sociale restée segmentaire et il fait alors observer que si ce cas se présente, il n'est qu'exceptionnel par rapport à la règle générale qu'il a posée (*Ibid.*, p. 21). Pour Paugam par contre, il est clair aujourd'hui que les observations de Durkheim par rapport à sa règle générale ne sont pas aussi exceptionnelles que cela. Les sociologues contemporains sont plus sensibles, de son point de vue, à l'entrecroisement, au sein même des sociétés modernes, de liens sociaux de natures différentes, les uns renvoyant à la solidarité organique, les autres à la solidarité mécanique (*Ibid.*, p. 22). Nous partageons cette observation de Paugam par rapport à la récurrence ou la perpétuation de l'exception de Durkheim et posons partant de là, l'hypothèse qu'au sein des sociétés encore qualifiées de traditionnelles aujourd'hui comme les sociétés du Sud, peuvent aussi se rencontrer des formes de solidarité proche de la solidarité organique bien que celles-là ne se reposent pas sur la division du travail.

Pour Paugam (op. cit.), les liens issus de la complémentarité des fonctions n'ont pas entièrement dissous les liens plus anciens issus de l'homogénéité des croyances et des pratiques. Paugam va plus loin en faisant observer que l'affaiblissement de la conscience collective et le risque de dissolution des valeurs ont fait naître, dans certains cas, des formes de résistances à l'interdépendance généralisée sous la forme de regroupements communautaires. Le débat actuel sur le communautarisme illustre, sous son caractère souvent radical, la volonté de certains d'opter pour une organisation sociale plus proche de la solidarité mécanique que de la solidarité organique. De plus, pour Paugam, si les sociologues d'aujourd'hui opposent, de façon courante, les liens entre les proches et les personnes différentes, c'est essentiellement pour mieux en évaluer leur force respective et non plus pour les inscrire dans une grande loi sur l'évolution historique des sociétés (*Ibid.*). Cependant, les travaux sociologiques actuels n'invalident pas, selon lui, la démarche et les concepts de Durkheim, mais insistent davantage sur la complexité des sociétés modernes. Nous nous inscrivons dans cette vision de Paugam par rapport aussi aux sociétés du Sud qui semblent également affectées par cette complexité des liens sociaux.

Enfin, bien que Durkheim se soit évertué à démontrer que la solidarité organique consacre l'individu en lui assurant une plus grande marge de manœuvre dans la société, il se garde de faire de l'individu un objet de culte et une finalité de l'organisation sociale. Ceci l'amène à davantage insister sur la nécessité d'une morale collective différente de celle qui est fondée sur la liberté individuelle. Car selon lui : "La seule puissance qui puisse servir de modérateur à l'égoïsme individuel est celle du groupe ; la seule qui puisse servir de modérateur à l'égoïsme des groupes est celle d'un autre groupe qui les embrasse"⁴¹. Aron (op. cit, 330), souligne à juste titre à propos de Durkheim que " même dans cette société qui autorise chacun à être lui-même, il y a une part, plus considérable que nous croyons, de conscience collective présente dans les consciences individuelles. Pour Paugam, l'individu dont il est question ici est avant tout la personne humaine in abstracto qui porte en elle les liens qui la rattachent à autrui [...] (*Ibid.*, p.24).

De ce qui précède ressortent deux éléments essentiels sur lesquels se fonde l'analyse au niveau de la présente recherche. Nous retenons ici que : a) *la conscience collective est l'un des facteurs déclencheurs de l'initiative de création des associations féminines. Ainsi, nous faisons l'hypothèse que les membres de ces associations vivent des situations identiques et croient ensemble à un possible changement de ces situations par leur action commune et solidaire.* Ce qui rejoint les notions d'identité collective ou de communauté de destin (Defourny et Develtere, op. cit.) évoquées plus haut. A cela s'ajoute b) le rattachement à autrui qui est bien au centre du principe de réciprocité de Karl Polanyi (1983), un des concepts clés de la présente recherche. Ce deuxième élément apparaît, de notre point de vue, comme l'une des caractéristiques de la conscience collective.

4.1.2- La conception du lien social fondée sur la pluralité des liens

Nous présenterons à ce niveau, la perception de Simmel et d'Elias sur la pluralité des liens, la typologie et les formes de fragilité des liens sociaux dans la vision de Paugam.

⁴¹ De la division du travail, op. cit., p. 401

A la suite de Durkheim et des autres sociologues de la fin du XIXe siècle, vont s'affirmer deux autres qui vont contribuer à cette sociologie historique du lien social sans pour autant la réduire à une opposition conceptuelle, comme cela est apparu dans la démonstration précédente. Il s'agit notamment de Georg Simmel et de Norbert Elias, tous deux Allemands. Le premier publia en 1908 un gros ouvrage intitulé : *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* ; et le second soutint sa thèse sur : *La civilisation des mœurs et La dynamique de l'Occident*, juste avant le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale. L'un et l'autre ont mis l'accent sur la pluralité des appartenances et analysé le lien social dans les sociétés modernes comme l'entrecroisement de plusieurs liens (Paugam, op. cit. 50-51). Nous nous inscrivons au niveau de cette recherche dans la vision que toute société vit aujourd'hui une ère d'entrecroisement des liens. En partant de ce postulat, nous exposerons ici la vision des deux auteurs sur la pluralité des appartenances, avant de finir par la typologie des liens sociaux.

A. La perception de Simmel et d'Elias sur la pluralité des liens

Pour Simmel (1981), le nombre élevé de cercles auxquels peut appartenir l'individu est l'un des indicateurs de la culture. Sa perception de la diversification des appartenances se résume comme suit :

"Si l'homme moderne appartient d'abord à la famille de ses parents, puis à celle qu'il a fondée lui-même et donc aussi à celle de sa femme, ensuite à son métier, qui de son côté l'intègre déjà à plusieurs cercles d'intérêts [...] ; s'il est conscient d'appartenir à une nationalité et à une certaine classe sociale, si de plus il est officier de réserve, fait partie de quelques associations et a des fréquentations sociales dans des cercles plus divers ; alors on a déjà une grande variété de groupes, dont certains sont certes sur un pied d'égalité, mais d'autres peuvent être classés de telle sorte que l'un apparaît comme la relation originelle à partir de laquelle l'individu se tourne vers un cercle plus éloigné, en raison de ses qualités particulières qui le distinguent des autres membres du premier cercle" (Simmel, op. cit. 414-415).

Ainsi, si l'individu se caractérise par une pluralité de liens sociaux, les groupes auxquels il appartient peuvent être ordonnés de façon concentrique ou, au contraire, simplement juxtaposés. Dans le modèle concentrique, les cercles se rétrécissent progressivement du plus large au plus proche. Dans ce cas, le plus étroit des cercles implique que l'individu qui en est membre fait partie également des autres. Ce modèle d'organisation sociale assigne à l'individu une autonomie restreinte (Paugam, op. cit. 54). A contrario, lorsque les cercles sont juxtaposés et par conséquent indépendants les uns des autres, ils garantissent à l'individu une liberté plus grande. Dans ce cas, l'identité de l'individu peut devenir plurielle. C'est sur lui que reposent les connexions entre les différents groupes auxquels il participe. Les cercles étant situés côte à côte, ils se rencontrent alors dans une seule et même personne (*Ibid.*) Pour Simmel, la construction concentrique de cercles a été une étape intermédiaire et historique vers la situation actuelle de juxtaposition des cercles. Le modèle concentrique semble de notre point de vue consacrer plus l'individu dans des interdépendances humaines à l'instar du modèle de configuration d'Elias (1991).

En effet, avec son concept de configuration, Elias (1939) place le problème des interdépendances humaines au centre de la réflexion sociologique. Ainsi, à partir de sa théorie de la civilisation des mœurs, il élabore un schéma conceptuel de l'imbrication des relations humaines. Il utilise l'image du filet pour expliquer la complexité des interdépendances entre les individus, en ces termes :

"Un filet est fait de multiples fils reliés entre eux. Toutefois, ni l'ensemble de ce réseau ni la forme qu'y prend chacun des différents fils ne s'expliquent à partir d'un seul de ces fils, ni de tous les fils en eux-mêmes. Ils s'expliquent uniquement par leur association, leur relation entre eux. Cette relation crée un champ de forces dont l'ordre se communique à chacun des fils, et se communique de façon plus ou moins différente selon la position et la fonction de chaque fil dans l'ensemble du filet. La forme de chaque fil se modifie lorsque se modifient la tension et la structure de l'ensemble du réseau. Et pourtant ce filet n'est rien d'autre que la réunion de différents fils ; et en même temps chaque fil forme à l'intérieur de ce tout une unité en soi ; il y occupe une place particulière et prend une forme spécifique".

Les individus sont ainsi reliés les uns aux autres par des chaînes de dépendances réciproques qui s'appliquent à des formations sociales de tailles diverses. A côté des exemples donnés par l'auteur que sont la classe, le groupe thérapeutique, le café, le jardin d'enfants, etc., nous pensons ici aux associations féminines avec des questionnements sous-jacents : Comment les liens entre les membres de ces associations s'entrecroisent-ils ? Quelle force confère l'ensemble des membres à leur groupe (en tant qu'unité d'action plus ou moins forte) ? Comment s'imbriquent les rationalités individuelles et l'intérêt général du groupe ? Il est question dans ce dernier cas de déterminer la force de "je" à côté de "nous" ou du moins la force que le "nous" confère au "je".

C'est en ces termes qu'Elias énonce la question de pluralité des liens sociaux qu'il appelle aussi niveaux d'intégration. Selon l'auteur, *"En l'état actuel des structures de la société humaine, l'expression "nous", et d'une façon général l'habitus social des individus, présentent plusieurs niveaux. La notion de rapport je-nous se révèle peut-être un outil d'observation et de raisonnement plus fructueux si l'on tient compte de cette multistratification. Elle correspond mieux à la pluralité des niveaux d'intégration qui caractérise la société des hommes en son stade actuel d'évolution. En fait, on effectue une sélection parmi les références au "nous", lorsqu'on dit que les individus désignent ainsi leur famille ou leur cercle d'amis, les villages et les villes qu'ils habitent, les groupes nationaux dont ils font partie ou les configurations postnationales entre plusieurs États d'un même continent, et enfin l'humanité tout entière. On voit aisément que l'intensité d'identification avec ces différents niveaux d'intégration varie sensiblement. L'engagement qui s'exprime par l'emploi du pronom "nous" est généralement plus fort lorsqu'il s'agit de la famille, de la communauté locale ou régionale et de l'appartenance nationale. La tonalité émotionnelle de l'identité du "nous" s'affaiblit notablement dès lors qu'il est de formes d'intégration postnationales [...]"* (Ibid., pp. 262-263). En un mot, la force émotionnelle s'intensifie au fur et à mesure qu'on se rapproche du cercle le plus étroit. Cette vision d'Elias se rapproche du modèle concentrique de Simmel (voir plus haut).

Cependant, quel que soit le modèle de pluralité de liens sociaux considéré, l'individu se trouve inséré

dans un ou des réseaux sociaux ; par conséquent ses actes sont en permanence soumis au regard d'autrui, ce qui le contraint à agir en conformité avec les règles et les normes sociales. Mais en retour, ces groupes lui assure une protection et la satisfaction de son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme (l'individu recherche en permanence une approbation dans le lien qu'il tisse avec les autres) (Paugam, op. cit, 62). C'est à partir de ces deux concepts clés (protection et reconnaissance) que va s'établir la typologie des liens sociaux.

B. La typologie des liens sociaux selon Paugam

Du point de vue de Paugam (op. cit. 63), les liens sociaux sont multiples et de natures différentes, mais ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales, etc.). La reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres (*Ibid.*). La protection, au sens de l'association solidaire, est l'une des fonctions fondamentales du lien social. La reconnaissance, quant à elle, se présente comme la source du lien social ; elle est au fondement de toutes les interactions humaines. L'expression "compter sur" résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres, tandis que l'expression "compter pour" exprime l'attente tout aussi vitale de reconnaissance (*Ibid.*).

Ainsi, l'investissement affectif dans un "nous" tel que le suggère Elias est d'autant plus fort que ce "nous" correspond à l'entité sur laquelle et pour laquelle la personne sait pouvoir compter. C'est dans ce sens que le "nous" est constitutif du "moi". Les liens qui assurent à l'individu protection et reconnaissance revêtent par conséquent une dimension affective qui renforce les interdépendances humaines (*Ibid.*).

De la théorie de pluralité de liens, Paugam ressort quatre types de liens sociaux qu'il a essayé de classer en fonction des deux concepts clés de protection et de reconnaissance sociales. Il s'agit du lien de filiation, du lien de participation élective, du lien de participation organique et du lien de citoyenneté, résumés dans le tableau qui suit.

Tableau n°6: Les types de liens sociaux et leur fonction

Types de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
Lien de filiation (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité intergénérationnelle. Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants. Reconnaissance affective
Lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis...)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif. Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif. Reconnaissance affective.
Lien de participation organique (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emploi stable Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
Lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté publique)	Protection juridique (droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	Reconnaissance de l'individu souverain

Source : Extrait de Paugam S. (2008), op. cit. p. 64

Le lien de filiation : dans sa dimension biologique ou adoptive, le lien de filiation constitue le fondement absolu de l'appartenance sociale (*Ibid.*, p. 65). En vertu du principe de consanguinité, les enfants ont un droit à l'héritage de leurs parents, mais en retour, ils ont aussi, au titre de l'obligation alimentaire, le devoir de les entretenir (*Ibid.*). Le lien de filiation quelle que soit la qualité des relations entre les membres de la famille, n'est pas modifiable. La famille est un groupe social à l'égard duquel les attentes ont fortement évolué au cours des siècles.

Le lien de participation élective : il relève de la socialisation extrafamiliale au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Les lieux de cette socialisation sont de divers ordres au rang desquels : le couple, le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives, culturelles, les associations, etc. Au cours de ses apprentissages sociaux, l'individu est contraint par la nécessité de s'intégrer mais en même temps autonome dans la mesure où il peut construire lui-même son réseau d'appartenances à partir duquel il pourra affirmer sa personnalité sous le regard des autres (Paugam, op. cit. 68).

Le lien de participation organique : ce type de lien se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail. Selon Durkheim, ce qui fait le lien social dans les sociétés modernes (sociétés basées sur la solidarité organique), c'est avant tout, la complémentarité des fonctions, laquelle confère à tous les individus, aussi différents soient-ils les uns des autres, une position sociale susceptible d'apporter à chacun à la fois la protection élémentaire et le sentiment d'être utile (c'est-à-dire la reconnaissance du système à son égard) (*Ibid.*, p. 72). Les satisfactions qu'ils en tirent sont l'expression d'une intégration réussie dans l'entreprise, en particulier dans les relations avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques (*Ibid.*, pp. 73-74).

On pourrait ici par analogie, rapprocher la situation des associations féminines à ce type idéal d'intégration assurée. Ainsi, nous pouvons émettre, à cette phase, l'hypothèse que l'action collective au sein des associations féminines procure aux femmes qui en sont membres, la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail commun et de la protection sociale qui en découle. Cette hypothèse nous permet d'envisager que : a) les ressources réciproques que les femmes tirent de leurs associations leur permettent de développer des activités génératrices de revenus, gages d'amélioration de leurs conditions matérielles de vie et de leur statut social ; b) l'enracinement de longue date de ces associations et la qualité des relations entre les membres et les leaders permettent aux uns et aux autres de se repositionner au niveau d'autres échelles de la vie économique, sociale et politique. Dès lors, les associations auraient constitué pour les membres et leurs leaders à la fois des cadres d'ascension économique, sociale et politique, et des cadres d'exercice d'actions collectives qui les rendent utiles à leurs pairs et à leur communauté. Cependant, ce dernier aspect pourrait aussi relever du lien de citoyenneté.

Le lien de citoyenneté : ce type de lien repose selon Paugam sur le principe de l'appartenance à une

nation. Dans son principe, la nation reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière. Dans les sociétés démocratiques, les citoyens sont égaux en droit, ce qui implique non pas que les inégalités économiques et sociales disparaissent, mais des efforts sont accomplis dans la nation pour que tous les citoyens soient traités de façon équivalente et forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes (*Ibid.*, p. 75).

Pour Paugam, les quatre types de lien déclinés ci-dessus sont complémentaires et s'entrecroisent. Ils constituent le tissu social qui enveloppe tout individu. Si l'intensité de ces liens sociaux varie d'un individu à l'autre en fonction des conditions particulières de sa socialisation, elle dépend aussi de l'importance relative que les sociétés leur accordent (*Ibid.*, pp. 76-77). Cependant, quels que soient les individus ou les sociétés, il arrive bien des moments où ces liens sont affectés de fragilité.

C. Les formes de fragilité et de rupture des liens sociaux dans la vision de Paugam

Pour Paugam, les liens sociaux ne sont pas à l'abri d'accrocs (*Ibid.*, p. 78). Toutefois, l'auteur estime que la rupture du lien n'est pas un mal en soi. Il peut même s'agir comme le préconise Singly (2003 : 73-74), d'un processus positif, en particulier lorsqu'il se traduit par un détachement de son appartenance sociale d'origine. Les psychiatres, souligne-t-il, ne disent-ils pas qu'il est nécessaire de se détacher pour grandir ? Certes, il existe un risque de tomber dans un certain misérabilisme lorsque la rupture du lien est seulement envisagée sous l'angle d'une spirale négative pour l'individu, mais l'auteur met aussi en garde contre une glorification de l'individu libéré de toute contrainte, capable de renouer à tout moment de sa vie d'autres liens pour compenser ceux qui viennent de se rompre. Une configuration élargie de liens sociaux renforce l'autonomie de l'individu, mais s'accompagne aussi de fragilités spécifiques. Elle exige des individus forts, capables de trouver en eux-mêmes et dans leur entourage les ressources pour faire face aux épreuves de la vie. Mais elle peut aussi avoir pour effet d'abandonner les individus les plus défavorisés, ceux précisément qui étaient préservés par les avantages du groupe restreint (*Ibid.*, p. 79).

Ces analyses relatives aux situations de fragilité ou de rupture de liens sociaux avec les conséquences qui en découlent peuvent être rapprochées de celles des associations féminines locales dont le fonctionnement dépend pour l'essentiel des ressources extérieures⁴² (par exemple des ressources redistributives) dans le cadre des programmes de réduction de pauvreté. En cas d'arrêt brutal du financement, ou même de fin normale des programmes de subvention, quel serait le nouveau sort que connaîtraient les bénéficiaires de ces subventions ? Ou encore en cas de conflits internes aux associations féminines locales provoquant l'éviction ou le départ de certains membres, quel sort connaîtraient désormais ceux-ci ?

Paugam estime que la rupture d'un lien peut être une épreuve entraînant des conséquences graves pour les individus, mais elle peut aussi être un soulagement ou une sorte de libération. Les types de rupture sont liés aux types de liens sociaux (*Ibid.*, p. 87-88) et se résument comme suit :

⁴² Système de Comptabilité Nationale

Tableau n° 7 : La rupture des liens sociaux

Types de lien	Déficit de protection	Déficit de reconnaissance
Lien de filiation	Impossibilité de compter sur ses parents ou ses enfants en cas de difficulté	Abandon, mauvais traitements mésestante durable, rejet, sentiment de ne pas compter pour ses parents ou pour ses enfants
Lien de participation élective	Isolement relationnel	Rejet du groupe des pairs, trahison, abandon
Lien de participation organique	Lien occasionnel avec le marché de l'emploi, chômage de longue durée, entrée dans une carrière d'assisté	Humiliation sociale, identité négative, sentiment d'être inutile
Lien de citoyenneté	Éloignement des circuits administratifs, incertitude juridique, vulnérabilité à l'égard des institutions, absence de papiers, exil forcé	Discrimination juridique, non reconnaissance de droits civils, politiques et sociaux, apathie politique

Source : Extrait de Paugam S. (2008), op. cit. p. 89

Nous nous inscrivons dans cette vision de Paugam pour analyser les différents cas d'insatisfaction des membres des associations féminines au Bénin, notamment eu égard à leurs attentes initiales.

4.1.3- La mise en perspective : la logique théorique de la recherche

Dans le cadre de cette recherche, nous abondons dans la vision de Paugam (op. cit, p.5) selon laquelle la solidarité constitue le *fondement de toute vie collective*. Dans cette optique, nous avons adopté les théories de pluralité des liens sociaux comme soubassement théorique autour duquel les principales considérations relatives à l'objet de la recherche sont connectées. Ainsi, la charpente analytique de la recherche est constituée de :

- a) **la pauvreté** : l'accent est mis dans ce travail sur les déterminants tels que la perception des femmes de la pauvreté, les relations sociales, les rapports sociaux de genre, le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté analysé via les activités conduisant à l'amélioration de leurs revenus et leur implication dans les dépenses de santé, de scolarisation, d'alimentation, d'habillement et de logement ;
- b) **la solidarité et la réciprocité** : l'attention se focalise dans cette recherche sur les pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle alimentées par le système de dons et contre-dons sur le plan social et par les soutiens financiers aux AGR sur plan économique.
- c) **l'association** comprise ici comme un acteur collectif constitué de femmes qui s'identifient à des problèmes communs initiaux. Il s'agit donc de liens construits qui pourraient impliquer des personnes proches et/ou éloignées ;
- d) **l'empowerment des femmes** : il s'agit de la capacité individuelle des femmes à décider pour elles et à agir pour faire évoluer leur statut social d'une part, et d'autre part de leur pouvoir collectif à s'imposer sur les plans socio-économique et politique dans leur communauté ;
- e) **le leadership** : c'est le déterminant principal qui entre en ligne de compte dans la catégorisation des

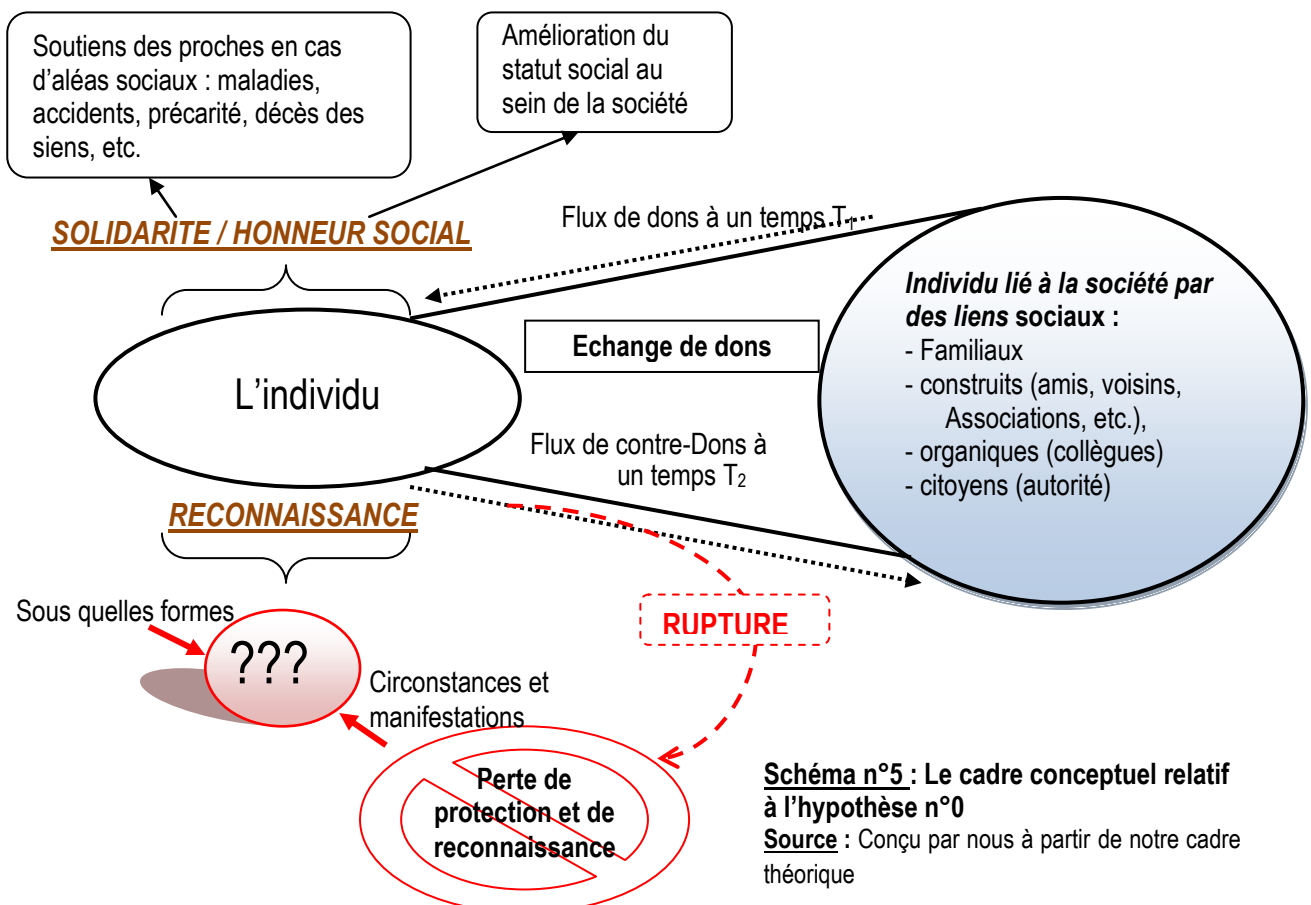
modèles associatifs dans lesquels les femmes enquêtées évoluent ; il permet surtout d'analyser la dynamique que chaque leader impute à son groupe et la logique de gestion dominante dans les différentes associations étudiées.

4.2- LE CADRE D'ANALYSE DE LA RECHERCHE

Le cadre d'analyse que se propose de suivre la présente recherche se fonde sur les considérations théoriques discutées depuis le début jusqu'ici. Ainsi, à partir des analyses théoriques, nous avons cherché à mieux comprendre le phénomène associatif depuis ses facteurs possibles de déclenchement jusqu'aux impacts finaux qui pourraient en ressortir. Nous avons fait de même par rapport à l'hypothèse n°0. A ce niveau, nos considérations s'appuient davantage sur les théories des liens sociaux. Ceci nous permet de dégager un certain nombre de variables pour les fins de l'étude.

4.2.1- Le cadre d'analyse de l'hypothèse préalable n°0

Pour rappel, l'hypothèse préalable (n°0) est formulée en ces termes : « *dans la société béninoise contemporaine, les pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle continuent d'être entretenues, avec une certaine ampleur, malgré l'état de pauvreté des populations et sont matérialisées à travers le système d'échange de dons lors des événements sociaux ; toutefois, les formes et les modalités de ces pratiques ont évolué avec le temps* ». Ainsi, en nous basant sur les considérations théoriques présentées dans ce document, nous avons conçu comme suit son cadre d'analyse :



La logique d'analyse qui sous-tend cette étude préalable est celle-ci : nous avons considéré que dans un système d'échange de dons, deux parties sont mises en présence : un donateur et un donataire unis par divers types de liens sociaux. Une première question posée à ce niveau est donc de savoir : Qui donne et qui reçoit ? Il s'agit de questionner le profil social (le statut social) des deux parties et les différents types de liens qui les unissent. Une fois les deux personnes en contact, le questionnement suivant est relatif aux circonstances (ou événements sociaux) favorisant le don. En d'autres termes dans quelles situations est-ce que le don se fait ? Puis intervient la question de savoir : Qu'est ce qui est donné ou qu'est ce qui peut être donné ? Une fois le don effectué, les relations explicites et implicites entre le donateur et le donataire ont fait l'objet d'analyse. La nature du contre-don, ses conditions et son organisation sont aussi abordées.

Cette démarche analytique a abouti à l'appréciation de **deux sous-hypothèses** fondamentales, à savoir : les liens sociaux assurent à l'individu une sécurité – protection/honneur social et reconnaissance – dans la société (hypothèse n°0.1). Dans le cas de la non vérification de cette hypothèse, on se retrouve alors dans une situation de fragilisation ou rupture des relations entre l'individu et son groupe (hypothèse 0.2). Dès lors, les questionnements suivants sont explorés : Quelles sont les circonstances de rupture des relations et comment celle-ci se manifeste-t-elle ? Y a-t-il pour l'individu des possibilités de renouer avec son groupe ? Si oui comment et à quelles conditions ?

Au regard d'une telle logique, deux variables dépendantes se dégagent donc pour cette étude préalable (d'une part, l'échange de don et contre-don, et d'autre part les situations de rupture). C'est sur la base de ces différentes considérations que les objets d'analyse et les données collectées sont identifiés.

Tableau n°8 : Le récapitulatif du cadre analytique et des données collectées

Objet d'analyse	Indicateurs	Données à collecter
Donateur/ Donataire	Profil social	- Caractéristiques : sociales, économiques et démographiques
Liens donateur- donataire	Type de liens et éléments déclencheurs	- Liens Familiaux ; Lien de participation élective (amis, voisins, associations/ groupe, etc.) - Lien de participation organique (collègues) - Lien de citoyenneté (les autorités du milieu)
Don / Contre don	Premier Don Formes/éléments donnés Organisation Forme de rationalité Perception des enquêtés sur les contraintes liées au don	- Point de départ des relations d'échange - Nature du don (la chose donnée) - Description de l'organisation - Logiques d'acteurs - Perception l'enquêté de l'obligation de donner, de recevoir et de rendre
Circonstances du don et contre don	Types d'événements sociaux	- Accouchement, baptême, communion/ confirmation, dot, mariage, maladie, décès, anniversaires, etc.

Objet d'analyse	Indicateurs	Données à collecter
Phase de temps entre don et contre don	Durée de la phase Relations explicites et implicites durant cette phase	- Droits du donateur et attentes du donateur - Droits/devoirs du donataire et attentes du donataire
Rupture / affaiblissement des liens	Circonstances Manifestation Impact sur les liens	- Circonstances - Manifestation - Impact sur les liens
Reprise des échanges	Circonstances Manifestation	- Circonstances - Manifestation

Source : Tableau opérationnel relatif au cadre d'analyse de l'hypothèse préalable de recherche

4.2.2- La schématisation des variables de recherche

Nous sommes partie sur la base des considérations suivantes : l'état de pauvreté et la discrimination à l'égard des femmes constituent deux situations initiales qui induisent dans le rang des personnes concernées, une prise de conscience (d'origine endogène ou exogène) et une motivation à agir ensemble pour s'en sortir. Dès lors, l'amélioration des conditions de vie et le renforcement de l'empowerment des femmes (individuellement ou collectivement) sont deux variables dépendantes à expliquer à partir a) des initiatives associatives mises en place (en tant que liens sociaux construits) ; b) des modèles associatifs instaurés dépendamment du type de leadership et du mode de gestion de chaque leader ; c) des formes et des modalités des pratiques de solidarité instaurées ; et enfin d) de la provenance des ressources (marchandes, redistributives et/ou réciprocatrices). Ce sont donc là, les quatre variables indépendantes qui sont supposées agir sur les précédentes. Ainsi, la carte graphique de notre travail se dessine comme suit :

A. La représentation des relations entre les variables

Les différentes hypothèses spécifiques de recherche sont mises en lien comme suit :

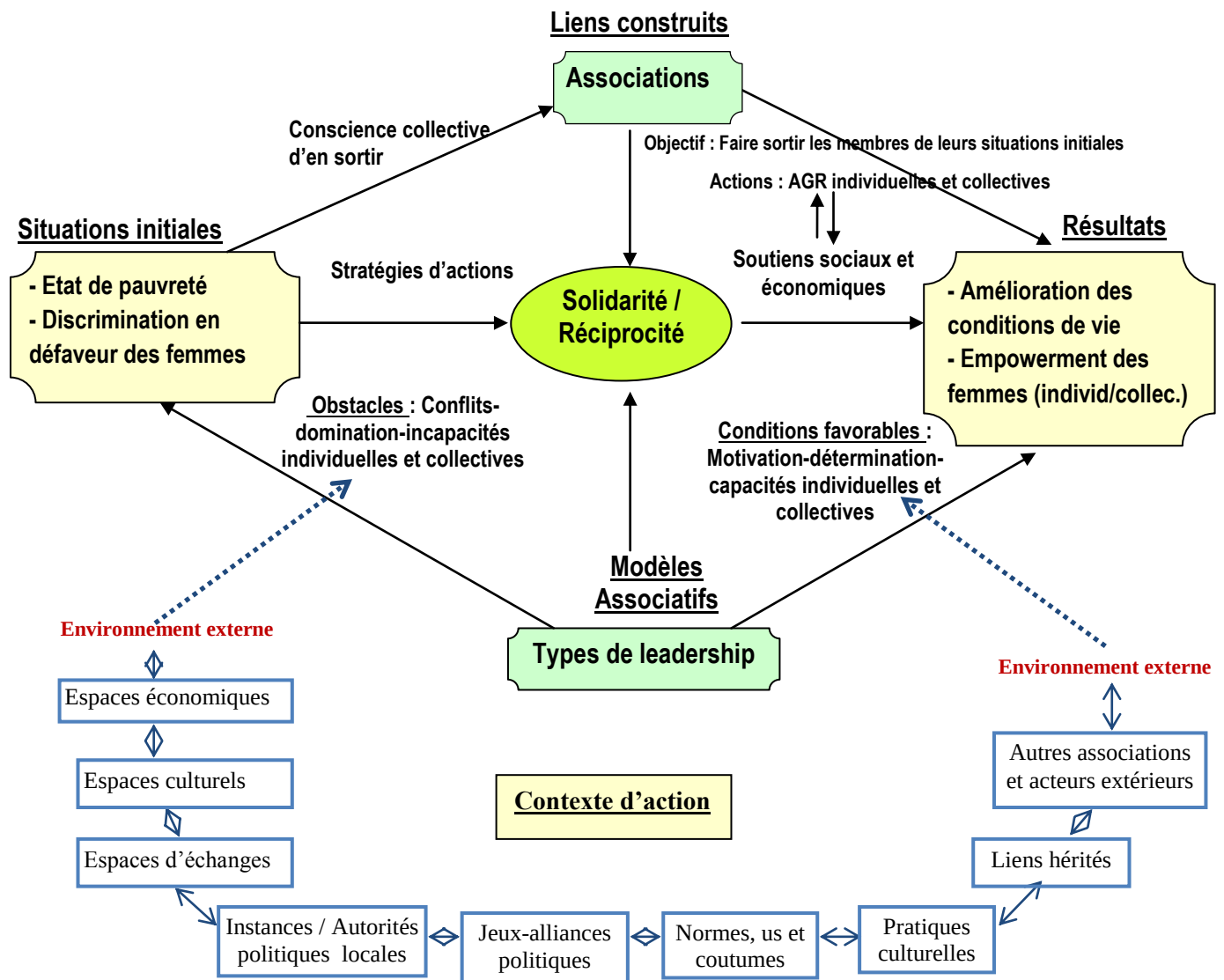


Schéma n°4 : Le cadre d'analyse de la recherche

Source : Conçu par nous à partir de notre cadre théorique

B. Les points spécifiques à prendre en compte dans le présent travail

Au regard de ce qui précède, l'analyse dans le cadre de cette recherche insistera sur :

1. Les perceptions des femmes enquêtées sur leurs situations initiales (la pauvreté et la discrimination féminine) et les solutions envisagées pour s'en sortir ;
2. le modèle associatif abordé sous l'angle du type de leadership des dirigeants et de leur mode de gestion, car de lui dépend la dynamique de groupe et surtout les résultats probants en matière d'amélioration des conditions de vie et d'empowerment individuel des membres ou la force collective du groupe.
3. l'approche de solidarité et de réciprocité utilisée par chaque association, analysée à partir des formes et des modalités des pratiques de solidarité et de réciprocité au sein des associations. Dans cette optique, l'investigation dans cette recherche portera sur :
 - Les formes possibles que prend l'assistance à un membre d'une part, en cas de difficultés ou de situations d'urgence (décès, maladie, ou autres événements sociaux, etc.) et d'autre part, en cas

de situations d'importance, par exemple la mise en place d'activités génératrices de revenus ou autres projets économiques ;

- Les modalités suivant lesquelles une aide est octroyée à un membre dans l'une ou l'autre des circonstances évoquées ci-dessus ;
- Le contrôle social pour la mise en place réelle de l'action pour laquelle l'aide est accordée aux membres et pour sa pérennisation dans le temps ;
- Les formes sous lesquelles se révèlent les retours du don ;
- Les circonstances pouvant entraîner chez certains membres un état de fragilité ou de rupture des liens, de même que les modes et les stratégies mis en place pour régler les conflits.

4. Les résultats générés en termes d'empowerment et de changement du statut social et économique des membres mais aussi en termes du renforcement de la force collective du groupe en tant qu'acteur collectif.

En fonction de ces différentes considérations, les objets d'analyse ci-après ont été retenus.

4.2.3- L'opérationnalisation des hypothèses spécifiques de recherche

Nous avons élaboré par hypothèse un ensemble d'objets d'analyse et de données à collecter.

Tableau n°9 : Le récapitulatif des objets d'analyse et des données à collecter par hypothèse

Hypothèse n°1 : La pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes sont deux situations initiales qui créent chez les femmes béninoises une prise de conscience collective et une motivation à agir ensemble pour s'en sortir par l'entremise des associations.

Objets d'analyse	Données à collecter
Motivations des femmes à appartenir à une association	- Description de la situation initiale des membres - Perception de la pauvreté et des rapports de genre dans le milieu - Stratégies envisagées par les membres pour sortir de situations difficiles - Perception de l'action associative
Nombre de groupes d'appartenance par femme	- Nombre de groupes d'appartenance par femme - Importance de chacun de ces groupes pour la personne

Hypothèse n°2 : Les associations dans lesquelles les femmes évoluent, se présentent sous différents modèles, dépendamment du type de leadership et du mode de gestion institués par leurs dirigeant/es.

Objets d'analyse	Données à collecter
Type de leadership	- Profil du leader - Stratégies managériales - Degré de responsabilisation des membres
Mode de gouvernance	- Principes et règles de gestion : nature et processus d'élaboration - Organes de gestion et leur mode de désignation - Degré de participation de la base

Objets d'analyse	Données à collecter (suite)
Degré de dépendance de l'extérieur	- Provenance des ressources - Nature des objectifs assignés à l'AFL et des résultats attendus - Niveau de redevabilité à un acteur externe
Typologie des conflits au sein des AFL	- Recueils des récits sur les types de conflits survenus dans la vie de l'association
Typologie des causes des conflits répertoriés	- Non respect des textes - Participation irrégulière aux activités de l'AFL - Non respect des droits et devoirs liés aux pratiques de réciprocité - Frustrations liées : au mode de gouvernance ; à des règles non équitables ; à la nature du leadership ; à des relations de clientélisme, etc.
Manifestations de la fragilité ou de la rupture liée aux conflits	- Marginalisation des membres en cause - Impossibilité pour les mises en cause de compter sur leurs pairs - Perte de protection - Isolement relationnel - Non reconnaissance, etc.
Mode de règlement des conflits	- Application de sanctions selon les textes de l'AFL : - Paiement d'amende - Exclusion de l'AFL - Règlement à l'amiable (précisez le contexte, les conditions d'application et les arrangements faits)
Implications pour l'AFL en cas d'échec du règlement	- Réduction de l'effectif - Fragilisation des liens de solidarités - Désengagement des membres actifs - Perte de crédibilité de l'AFL
Implication d'une rupture totale pour les membres déchus	- Affaiblissement des liens sociaux - Perte de protection venant de l'AFL - Non reconnaissance de leur part - Opportunité de s'insérer dans d'autres AFL - Rechute dans la situation de départ

Hypothèse n°3 : Chaque association met en place une approche spécifique de solidarité au plan économique dans le but de fournir à ses membres les moyens de sortir de leurs situations de nécessité.

Objets d'analyse	Données à collecter
Typologie des événements sociaux faisant appel aux dons Dispositions de soutien aux membres en situation d'urgence Nombre de personnes soutenues	- Caisse d'urgence : provenance des fonds, mode de gestion, conditions d'octroi, disposition de pérennisation, - Don en nature : objets donnés, organisation - Assistance morale et physique : organisation - Autres pratiques de solidarité - Manifestations du retour de dons
Dispositions de soutiens solidaires aux projets économiques des membres Nombre de personnes soutenues Mise en place d'AGR collectives	- Tontines internes : montant cotisé, organisation - Crédits pour AGR ou autres projets économiques : conditions d'octroi, montants octroyés, taux d'intérêt pratiqué, mode de recouvrement - Nombre de personnes soutenues - Nature d'AGR collectives, revenus générés/intérêts pour le groupe

Hypothèse n°4 : Chaque modèle associatif féminin génère des résultats spécifiques en termes d'amélioration des conditions de vie et d'empowerment des femmes tant au plan individuel que collectif.

Objets d'analyse	Données à collecter
Typologie des AGR exercées par les membres Revenus mensuels moyens générés Niveau de satisfaction des besoins vitaux Types d'investissements effectués par les membres	- Listing des AGR menées - Revenus mensuels générés par membre - Taux d'affectation des revenus aux dépenses de santé, de scolarisation, d'habillement des enfants et aux dépenses alimentaires dans le ménage - Types d'investissement lourds effectués : nature et valeur - Perceptions des membres sur leurs conditions de vie actuelles en comparaison avec leurs revenus antérieurs
Renforcement de l'empowerment individuel :	
Degré de confiance en soi	- Reconnaissance par le membre de ses propres aptitudes - Capacité de prendre la parole en public - Témoignage des pairs l'aptitude des membres interviewés
Libre gestion de son temps /revenus	- Discours des interviewés sur la gestion de leur temps/revenu
Nombre et type de formations reçues	- Nombre et type de formations reçues dans l'association
Degré de savoir critique	- Capacité de formuler des idées, des opinions (discours)
Rapports avec sa famille	- Relations avec les conjoint/es et avec les enfants
Représentation sociale	- Perceptions de l'entourage sur le statut social du membre interviewé selon ses propres discours
Renforcement de l'empowerment collectif :	
Degré de conscience collective	- Perception collective sur les rapports sociaux de genre et sur la pauvreté
Degré de collectivisation des moyens de production et des revenus	- Equipements collectifs et modalités de leur utilisation - Activités communes et leur mode d'organisation - Revenus communs et mode de gestion
Capacité collective d'impulser un changement	- Type d'action collective d'intérêt communautaire - Influence du leader dans le milieu - Perspective de développement de l'association

Source : Tableau opérationnel relatif au cadre d'analyse des hypothèses spécifiques de recherche

Outre les hypothèses spécifiques, nous avons élaboré séparément le cadre d'analyse relatif à l'hypothèse préalable. Il se présente comme suit :

L'ensemble des éléments opérationnels ci-dessus précisés ont servi de base pour l'élaboration plus loin des outils de collecte de données (les guides d'entretien et de focus group et le questionnaire individuel).

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Deux points essentiels ont été abordés dans ce chapitre 4 : d'abord la base théorique qui lie ensemble les différents concepts évoqués dans le précédent chapitre. Il s'agit de la théorie du lien social, notamment dans son approche de pluralité de liens sociaux qui distingue les liens de filiation (c'est-à-dire les liens hérités) des liens construits et des liens de citoyenneté.

Ainsi, en axant la présente recherche sur les associations comme unités d'observations (voir le chapitre qui suit), nous nous positionnons de facto dans le champ d'observations des liens construits. Et c'est donc à l'intérieur de ces liens construits (les associations) que toutes les autres considérations conceptuelles abordées dans le présent document recouvrent leur sens particulier. Toutefois, pour la vérification de l'hypothèse n° 0, nous ouvrons le champ d'analyse à d'autres formes de liens sociaux à partir de l'élargissement de la collecte des données à de nouveaux échantillons.

Le second point concerne le cadre d'analyse de la recherche. A cet égard, la logique soutenue dans le présent travail est que les résultats probants ou les échecs obtenus en matière d'amélioration des conditions de vie et d'empowerment des femmes dépendent cumulativement du type de leadership, du mode de gestion et de l'approche spécifique de solidarité institués au sein des groupes dans lesquels les femmes évoluent. Ainsi, le but de la mise en relation de façon schématique des variables est de faire ressortir une telle logique.

Toufois, avant d'en arriver aux données collectées sur la base d'une telle logique, intéressons-nous d'abord aux méthodologies de recherche à travers les deux chapitres suivants.

CHAPITRE 5 : NOTRE POSTURE EPISTEMOLOGIQUE ET NOS STRATEGIES DE RECHERCHE

"Dans le cadre des recherches interprétatives, le chercheur étudie les significations produites par les acteurs en les mettant en relation avec deux niveaux du contexte social de production : le contexte social proximal et le contexte social distal"⁴³ Lessard-Hébert et al. (1997 : 29).

Le présent travail est principalement fondé sur trois paradigmes de base des recherches qualitatives que nous avons essayés de rappeler brièvement dans la première section de ce cinquième chapitre (5.1). Les deux sections suivantes font le point de nos stratégies avant, pendant et après la collecte des données (5.2 & 5.3).

5.1- NOS CHOIX PARADIGMATIQUES ET NOTRE POSTURE EPISTEMOLOGIQUE

La présente recherche est qualitative. La finalité d'une recherche qualitative est de comprendre les significations que les individus donnent à leur propre vie et à leurs expériences (Anadon et Guillemette, 2007 : 31). Une recherche qualitative, selon bien des auteurs, ne se caractérise pas par les données, puisqu'elles peuvent aussi être quantifiées, mais bien par la méthode d'analyse qui n'est pas mathématique (Strauss et Corbin, 1990 ; Nguyễn-Duy et Luckerhoff, 2006). Ces visions suffisent-elles à rendre compte de la complexité de la recherche qualitative ? Par cette question, nous voudrions simplement souligner que la recherche qualitative est plurielle. En ce qui nous concerne, nous avons opté pour une hybridation de trois paradigmes qui sont au cœur de la recherche qualitative.

5.1.1- Nos choix paradigmatiques

Denzin et Lincoln (2005) soulignent que quatre paradigmes majeurs structurent la recherche qualitative, à savoir : le positivisme et le post-positivisme, le constructivisme/interprétatif, le paradigme critique, et le féminisme. Ces paradigmes, composés de principes et de croyances, guident, selon Royer (2007 :88), les actions et les choix méthodologiques des chercheurs. Dans le cadre du présent travail, nous avons fait l'option du socioconstructivisme et du paradigme interprétatif.

⁴³ Le contexte social proximal - encore appelé contexte immédiat - peut être considéré dans sa forme spatiale ou temporelle. Sur le plan spatial, les significations varient en fonction des groupes particuliers d'individus qui, par l'ensemble de leurs interactions, en viennent à partager certaines compréhensions et traditions propres à ce milieu. Sur le plan temporel, les significations sont construites et sans cesse reconstruites en temps réel, la vie se renouvelant constamment même dans les événements quotidiens répétitifs.

S'agissant du contexte social éloigné (ou distal), le chercheur devra considérer que les significations ont une histoire, c'est-à-dire qu'elles peuvent être reliées à une culture plus large que celle du milieu immédiat. Cette culture est définie, en termes cognitifs, en tant qu'apprentissage de normes guidant la perception, la croyance, l'action et l'évaluation des actions des autres Lessard-Hébert et al. (1997 : 29).

A. Le paradigme interprétatif sur notre terrain de recherche

Les recherches interprétatives consistent, selon Dionne (2009 : 77), à traduire la réalité des acteurs, en tenant compte de la dynamique des interactions dans le contexte où leur action a lieu. Dans le cadre du paradigme interprétatif, le chercheur formule son objet de recherche en termes d'action, une action qui comprend le comportement physique et les significations que lui attribuent l'acteur, lui-même, et ceux qui sont en interaction avec lui (Lessard-Hébert et al. 1997 : 27). De ce point de vue, l'approche interprétative apparaît la mieux adaptée à notre terrain de recherche. Elle nous permet de faire une lecture « *contextualisée* » des pratiques de solidarité et des explications que les acteurs en donnent dans les différentes localités concernées par notre étude.

De façon concrète, le paradigme interprétatif prend dans cette recherche une double dimension : d'abord les données collectées sont pour l'essentiel des discours produits par les enquêtés sur les différentes formes et modalités de leurs pratiques de solidarité au sein des groupes construits (c'est-à-dire les AFL) ou au sein de la société (cas des enquêtés isolés) ; ces discours sont donc un premier niveau de production de significations ; ensuite s'y ajoute un second niveau d'interprétation à travers les lectures croisées et les analyses que nous, en tant que chercheure, nous en avons faites ; et chaque niveau d'interprétation est empreint de construits.

B. Le socioconstructivisme appliqué à notre terrain de recherche

Le socioconstructivisme est issu d'une conception constructiviste où l'apprentissage est vu comme un processus social et interpersonnel (Lafortune et Fennema⁴⁴, 2003 : 32). Dans cette perspective, l'individu vit une expérience au sujet de laquelle il échange avec les autres. Autrement dit, la construction d'un savoir bien que personnelle s'effectue dans un cadre social (comme un groupe, une association, etc.). A cet égard, les informations sont en lien avec le milieu social (le contexte) et proviennent à la fois de ce que l'on pense et de ce que les autres y apportent comme interactions (Labédie et Amossé, 2001 : 5).

Au vu de ce qui précède, le paradigme socioconstructiviste nous permet, dans le présent travail, de nous focaliser tout particulièrement sur : 1) l'influence réciproque que les femmes exercent les unes sur les autres à l'intérieur des AFL et les effets de ces interactions sur leur empowerment respectif ; 2) l'interaction réciproque entre l'empowerment individuel et l'empowerment collectif. Autrement dit, cette approche nous permet d'analyser la manière dont l'action individuelle et l'action collective se construisent mutuellement ; et les conflits, au sein des AFL étudiées, nous permettent spécifiquement d'alimenter une telle analyse.

Outre ces paradigmes concernant directement nos enquêtés, il est nécessaire que nous clarifions notre propre position paradigmatique dans le cadre de cette recherche.

⁴⁴[http://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=Zm0zANxiPGEC&oi=fnd&pg=PA29&dq=Louise+Lafortune+et+Elisabeth+Fennema+\(2003\),+Croyances+et+pratiques+dans+l%E2%80%99enseignement+des+math%C3%A9matiques&ots=b_AngaxU5O&sig=J3Nm9VAGfUFzLF8fk6IxRH1NQhY#v=onepage&q&f=false](http://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=Zm0zANxiPGEC&oi=fnd&pg=PA29&dq=Louise+Lafortune+et+Elisabeth+Fennema+(2003),+Croyances+et+pratiques+dans+l%E2%80%99enseignement+des+math%C3%A9matiques&ots=b_AngaxU5O&sig=J3Nm9VAGfUFzLF8fk6IxRH1NQhY#v=onepage&q&f=false)

5.1.2- Notre position vis-à-vis du féminisme : le local féministe

Notre principale posture dans la présente recherche est féministe ; et plus particulièrement « local féministe ». Ceci signifie que nous abordons, dans cette recherche, l'étude des femmes à partir d'un double point de vue local : d'abord en nous basant sur les discours et les expériences des femmes locales (rurales) baignées dans la culture de leur milieu et donc chargées de construits sociaux ; ensuite à partir de nos propres construits en tant que femme noire typiquement africaine, née, grandie et éduquée dans la culture africaine. Nous avons aussi, pendant plusieurs années, travaillé en Afrique dans le monde du développement (aux côtés d'une ONG internationale) où nous avons été confrontée à diverses réalités socioculturelles en matière de rapports de genre.

Le local féminisme tel que nous l'avons adopté dans le présent travail tient, pour ainsi dire, à un souci de contextualisation de notre pensée féministe. En effet, il est impératif pour nous en tant que féministe, de participer à la construction méthodologique et théorique de cette cause féministe commune mais avec la spécificité et les couleurs locales ; une spécificité qui prend sa source et qui se nourrit continuellement de l'histoire de son milieu et des expériences particulières des femmes, en tant qu'actrices du développement de leur localité.

Partant de cet ancrage local, historiquement et contextuellement situé, la présente recherche s'établit :

- **Au plan méthodologique**, sur les bases du féminisme radical, voir plus haut, qui appelle à une « rupture méthodologique » en matière de production des connaissances ; rupture qui consiste à tourner le dos à l'objectivité ou à la neutralité des méthodes employées pour impérativement clarifier, en tant que chercheur/se, sa position située et sa part de subjectivité dans le travail produit et à montrer, en tant que féministe, sa capacité à reconnaître les dimensions hiérarchisées et institutionnalisées des relations de genre. Les paradigmes interprétatifs et socioconstructivistes et les méthodes d'analyse de genre que nous avons adoptés dans le présent travail rentrent dans cette logique.

- **Au plan théorique et peut-être un peu politico-idéologique aussi**, sur une double rupture. D'abord, ce travail se pose en rupture avec les discours de victimisation des femmes africaines. C'est l'intérêt dans ce travail des études de cas sur les associations féminines locales. Les données empiriques (voir plus loin) permettent de se rendre compte que, de par leur dynamique associative et en se basant sur des pratiques historiquement ancrées, comme la solidarité et l'entraide mutuelle, les femmes ont progressivement amélioré, par elles-mêmes et quelques fois sans un apport extérieur, leurs conditions de vie, et participé activement à des actions publiques dans leur localité. Ce faisant, ces données introduisent en même temps une rupture par rapport aux analyses indexant, entre autres, les pratiques de solidarité à « l'africaine » comme facteurs de non développement du continent noir. Nous y reviendrons plus longuement dans la seconde partie de ce document. Ce que nous voudrions simplement faire ressortir ici est que les données empiriques portant sur les expériences des associations féminines locales choisies, de même que les perceptions des femmes béninoises sur les différents concepts abordés dans le cadre de ce travail permettent non seulement de contribuer aux débats sur le féminisme,

mais aussi d'apporter une vue renouvelée et actuelle aux controverses sur les valeurs de solidarité et de l'entraide mutuelle telles qu'elles sont vécues en Afrique.

L'enjeu, dans ce travail, est dès lors de parvenir à contextualiser les concepts mais surtout les grilles d'analyse que nous avons empruntées de l'école occidentale. Comment saurions-nous passer une éponge sur cette empreinte occidentale alors que nous sommes formée et évoluons dans l'environnement universitaire occidental depuis plusieurs années ? Ceci paraît une mission quasi impossible. Ce qui est cependant faisable et que nous avons impérativement fait, en tant que localiste et de part notre démarche socio-anthropologique, est : 1) de montrer la perception réelle que les acteurs locaux concernés par notre étude ont des concepts de base de ce travail (la pauvreté, l'association, la solidarité et de l'entraide mutuelle, l'empowerment féminin et le leadership) ; 2) d'opter pour des méthodes d'analyse qui rendent compte du sens que ces acteurs attribuent à leurs expériences et à leur vécu (d'où les paradigmes choisis plus haut).

5.2- NOS STRATEGIES LORS DE L'EXPLORATION ET DE LA COLLECTE DES DONNEES

Dans cette deuxième section, nous avons essayé de préciser la manière dont nous nous sommes appropriée les différentes méthodes et techniques de recherche dans notre travail, depuis les consultations documentaires jusqu'à la collecte des données empiriques.

5.2.1- Les recherches documentaires

Différents auteurs dont Quivy et Van Campenhoudt (2006:41-57), Romelaer et Kalika (2007:89-114), Guibert et Jumel (1997:59-91) nous ont fourni les clés et les techniques pour mieux piloter cette phase. En résumé d'après ces auteurs, il est nécessaire, en matière de recherches documentaires, de partir de la question de départ, d'opter pour une dimension raisonnable du programme de lecture, de privilégier les documents comportant des éléments d'analyse et d'interprétation et de retenir des textes qui comportent des approches diversifiées du phénomène étudié. Aussi, l'organisation des notes et la fiche ou la grille de lecture paraissent-elles des conseils transversaux donnés par ces auteurs. C'est ce que nous avons, tant que faire se peut, mis en application dans le présent travail. Ainsi, les informations documentaires que nous avons collectées peuvent être classées en quatre catégories :

- L'ensemble des ouvrages, articles, thèses, mémoires, rapports, etc. qui définissent, expliquent et analysent les concepts clés de notre sujet de recherche, à savoir : pauvreté, association, solidarité et réciprocité (ou entraide mutuelle), empowerment et féminisme, leadership ;
- Les grandes théories susceptibles de mieux rendre compte de l'esprit de la présente recherche, à savoir : a) la théorie du lien social et sa variance de pluralité des liens sociaux ; b) le principe de réciprocité de Karl Polanyi et le régime de don de Marcel Mauss ; c) la théorie de genre et développement dans son approche spécifique de l'empowerment féminin.

- Les sources documentaires qui retracent l'ancrage historique de notre objet de recherche notamment en ce qui concerne les perspectives historiques des associations féminines et le fondement de la solidarité en Afrique, et au Bénin en particulier ;
- Les travaux scientifiques qui retracent l'antériorité de la présente recherche notamment en Afrique de l'Ouest et au Bénin.

Nous avons extrait, de l'ensemble de ces documents, les informations nécessaires à la problématisation de notre sujet de recherche, à la clarification de ses fondements théoriques et à la préparation de la phase de terrain.

5.2.2- L'opérationnalisation de la démarche hypothético-déductive dans notre travail

Les recherches hypothético-déductives sont fondées sur le raisonnement. Elles constituent une exception à la règle naturaliste dominante en matière de recherche qualitative. En effet, Nguyễn-Duy et Luckerhoff (2006 : 8) soulignent que la recherche qualitative privilégie une approche naturaliste et se donne pour visée première de fournir des descriptions détaillées des sujets et des phénomènes considérés dans leur contexte naturel. Dans cette perspective, le processus de production de connaissances est éminemment inductif car la connaissance est produite à partir des données par opposition au raisonnement déductif où les connaissances théoriques précèdent la lecture de la réalité (Anadon et Guillemette, 2007 : 31).

Toutefois nuancent ces auteurs, il ne faudrait pas croire que la recherche qualitative soit systématiquement inductive (Nguyễn-Duy et Luckerhoff, op. cit, p. 9.). Certaines études qualitatives ont, en effet, été conduites dans une perspective hypothético-déductive (*Ibid.*). C'est cette dernière perspective que nous avons choisie dans la présente recherche. Il reste à préciser la manière dont l'avons concrètement opérationnalisée dans notre travail.

Tout est parti de nos lectures initiales et successives. Ainsi, des lectures qui nous ont permis de problématiser notre sujet de recherche et de poser son ancrage théorique, sont jaillis de nombreux questionnements par rapport auxquels la littérature est muette ou fournit des réponses incomplètes. Nous avons alors essayé d'apporter à ces questionnements des réponses anticipées sous la forme d'hypothèses de travail. Nous avons ensuite fait, par hypothèse, le point de ce qu'il y a lieu de connaître davantage ou de repréciser. Ce sont ces points que nous avons transformés en objets d'analyse et en données à collecter (voir chapitre 4). Ceux-ci ont été testés une première fois sur le terrain, puis réajustés en fonction de la réaction et de la compréhension que les enquêtés ont de ces notions théoriques.

C'est cette même démarche que nous avons appliquée pour le choix des sites et des unités d'observation de l'étude. En effet, les critères de choix de ces sites et unités d'observation ont été élaborés au regard des références théoriques et contextuelles que nous avons combinées avec des considérations pratiques. Dans le même ordre d'idées, la manière dont nous avons présentés les résultats de terrain reflète cette démarche déductive. Le but visé ici est d'amener le lecteur à découvrir par lui-même, sur la base des

données présentées, si les hypothèses initialement élaborées sont validées ou non (voir partie 2).

5.2.3- Nos stratégies lors de la phase exploratoire

Dans le cadre de la présente recherche, cette phase est allée au-delà des entretiens exploratoires dont les auteurs Quivy et Van Campenhoudt donnent les techniques dans le manuel de recherche en sciences sociales (p. 58-72). Avec l'appui des chercheurs avertis, nous avons profité de ce premier contact avec le terrain en 2010 pour faire un échantillonnage raisonné de nos unités d'observation, un choix ciblé des zones et sites de recherche (voir chapitre 6), et une première collecte d'informations concrètes sur les pratiques de solidarité au sein des groupements associatifs. Développons dans les lignes qui suivent les étapes successives pour le choix de nos unités d'observation :

Dans un premier temps, nous avons réalisé sur chacun des sites d'étude choisis (voir critères de choix au chapitre 6), des entretiens exploratoires avec les principales autorités et structures d'appui aux associations de femmes (Mairie, CeCPA, CeRPA, etc.). Ces entretiens ont été faits avec les personnes référentes au sein de ces structures (TSIEC⁴⁵ en particulier) afin de recenser les AFL présentes sur nos sites d'études et surtout celles présentant un intérêt pour notre travail. Le recensement a donc été réalisé de manière participative avec les autorités locales. A la fin de cette étape, nous avons pu disposer d'un répertoire d'associations répondant un tant soit peu aux critères définis (voir chapitre 6).

L'étape suivante a consisté à réaliser des entretiens avec au moins deux ou trois membres influents de chaque AFL recensée. Ceci a nous permis d'avoir des informations assez fournies sur les associations répertoriées. Ces informations nous ont servi de base pour un choix raisonné de nos unités d'observation. Pendant ces entretiens, la méthode de boule de neige a été utilisée pour compléter au fur et à mesure le répertoire des AFL obtenu de l'entretien avec les autorités locales.

5.2.4- Nos stratégies lors de la phase d'observation et de collecte des données

C'est au cours de la présente phase que les objets d'analyse et les données à collecter énoncés plus haut (voir chapitre 4) ont été opérationnalisés.

A. Les démarches et techniques utilisées

Les informations exploitées, dans le cadre de la présente recherche, ont été obtenues principalement à partir de l'observation directe et indirecte (deux techniques de base dans les recherches qualitatives).

L'observation consiste, selon Guibert et Jumel (op. cit), « *en un contact direct, sans intermédiaire, avec une réalité sociale. Elle repose d'abord, [...], sur une sélection de faits singuliers, de phénomènes restreints, le plus souvent perçus comme évidents. [...] Ensuite et de manière progressive, tous les éléments de l'observation, assemblés, [...] favorisent l'émergence de propositions générales et de modèles explicatifs sur la vie sociale [...]* » (p. 93). Quivy et Van Campenhoudt (op. cit), font cependant la

⁴⁵ Technicien Spécialisé à l'Information et à l'Education Coopérative

distinction entre l'observation directe, « *celle où le chercheur procède directement lui-même au recueil des informations, sans s'adresser aux sujets concernés* » et l'observation indirecte au cours de laquelle le chercheur s'adresse aux sujets pour obtenir l'information recherchée (151-152). Ces deux types d'observation ont été combinés dans le présent travail.

Certes, le principe d'observation directe impose une coprésence physique entre enquêteur et enquêté dans le milieu d'étude et s'opérationnalise généralement à travers des monographies locales issues d'enquêtes au cours desquelles l'observateur partage in situ la vie de ceux qu'il observe. Cependant, la contrainte de la coprésence physique doit être relativisée, car il y a bien de recherches qualitatives au cours desquelles l'observateur circule entre plusieurs scènes sociales (Marcus, 1998). De telles méthodes participent aussi d'une observation directe (*Ibid.*). Cette flexibilité de circulation nous a permis, dans ce travail, d'être mobile sur nos trois sites d'étude. Au cours de chacun de nos séjours, nous avons eu l'opportunité d'approfondir davantage certains aspects de notre sujet de recherche.

L'observation indirecte, quant à elle, est constituée, dans ce travail, d'entretiens individuels et collectifs (focus group). En effet, les techniques d'entretien se caractérisent par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs et par une faible directivité de sa part (Quivy et Van Campenhoudt, op. cit, p. 174). L'entretien privilégie l'interaction entre les acteurs en présence. Ce qui fait que Blanchet (1987 : 82) définit l'entretien comme étant « *un " speech event" dans lequel une personne A extrait une information d'une personne B., information qui était contenue dans la biographie⁴⁶ de B* ».

Au cours de cette phase, l'entretien a été massivement utilisé. La forme semi-directive de l'entretien et le focus group ont été privilégiés. Dans l'entretien semi-directif, le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé. Mais les questions ne sont pas posées ni dans l'ordre, ni dans la formulation initiale (Quivy et al., op. cit, p. 174). A ce propos, Guibert et Jumel (op. cit) conseillent aux chercheurs de limiter leurs propres interventions au strict minimum ou, mieux, de s'effacer complètement au cours de l'entretien pour écouter parler les interlocuteurs afin de mieux comprendre ce qu'ils sont et ce qu'ils font (p.100). C'est une telle posture que nous avons au maximum adoptée lors de cette phase de collecte.

Nous avons ajouté à ces techniques qualitatives, la collecte de données sur la base d'un questionnaire, une technique relevant a priori de la recherche quantitative. Cette dernière technique a concerné uniquement quelques aspects de notre sujet, par exemple les objets d'analyse liés aux activités génératrices de revenus, au degré d'implication des femmes dans les dépenses élémentaires de leur ménage, aux cotisations dans les tontines, etc. Ainsi, à la perspective qualitative dominante dans la présente recherche, s'est ajoutée la perspective quantitative du questionnaire limité seulement aux femmes des associations étudiées dans la vision de Ghiglione (1987 :127). Selon ce dernier, le questionnaire, lorsqu'il se ramène à un petit nombre, vise à estimer des grandeurs absolues ou relatives,

⁴⁶ Le terme de biographie signifie ici l'ensemble des représentations associées aux événements vécus par B (Blanchet, 1987 : 82)

à décrire les caractéristiques d'un groupe, à vérifier des hypothèses. Dans le cadre de la présente recherche, le but visé, en recourant à une collecte limitée sur la base de questionnaire, est de faire le zoom sur quelques aspects percutants des pratiques de solidarité et leurs impacts sur les conditions de vie des femmes enquêtées. Ceci entre en ligne de compte pour la vérification des hypothèses n°2 et 4.

B. L'organisation pratique de la collecte des données et les outils utilisés

En ce qui concerne l'organisation pratique de la collecte des données, nous avons constitué avec cinq autres personnes une mini-équipe de recherche. Ces cinq personnes sont composées de trois ingénieurs agro-socio-anthropologues restés en permanence sur chacun des trois sites d'étude et c'est par eux que l'observation directe in situ a été davantage approfondie ; d'un socio-économiste qui a exclusivement collecté les données relatives à l'hypothèse préalable de l'étude et d'un doctorant socio-économiste qui nous a aidée à assurer la coordination des travaux de terrain. La présence permanente des trois ingénieurs sur les sites d'étude, nous a permis personnellement de circuler entre les trois sites. La prestation de chacune de ces personnes a été mensuellement rémunérée à hauteur de deux cent mille francs (200000F) CFA (300€) par personne. Durant toute la durée de la phase de terrain, nous nous retrouvons en équipe, par quinzaine pour échanger et mettre en commun les observations concernant chaque site d'étude. Les rencontres ont été d'abord des occasions de participation de l'ensemble des membres de l'équipe aux débats théoriques et à la confection des outils de collecte ; ensuite elles ont été des occasions de remontée des observations empiriques liées à chacune des hypothèses et les commentaires y relatifs au regard de l'ordre réel des choses.

S'agissant des outils utilisés, ils sont quasiment constitués de guides d'entretien. En effet, les données à collecter ont été mises sous la forme de guides d'entretien (voir annexe). Pour nous faciliter la tâche, nous avons dû enregistrer, sur autorisation des interviewés, l'entièreté des entretiens et des focus group. Chaque membre de l'équipe de collecte avait donc un enregistreur à sa disposition.

Les guides utilisés sont de trois ordres : a) le premier a trait au profil type des AFL ; b) le deuxième comporte des questions relatives au fonctionnement et à l'organisation des associations et c) le troisième est destiné individuellement aux femmes en vue de recueillir des informations sur leur parcours avant et pendant leur vie associative. C'est ce dernier guide individuel qui a été complété plus tard par un questionnaire (voir des précisions ci-dessus).

5.3- LES METHODES ET LES OUTILS DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE DES DONNEES UTILISES

Nos méthodes de traitement, d'interprétation et d'analyse des données ont été choisies en accord avec notre posture épistémologique et avec nos choix paradigmatiques (précisés plus haut).

5.3.1- La méthode API⁴⁷, un choix méthodologique raisonné

Nous avons adopté la méthode d'analyse phénoménologique interprétative (API) proposée par Jonathan Smith and Osborn (2008) à partir des étapes de traitement et d'analyse de nos données empiriques.

En effet, le but de l'analyse phénoménologique interprétative, selon Smith and Osborn (op. cit. p. 53) est d'explorer en détail la façon dont les répondants (ie. les enquêtés) donnent du sens à leur univers personnel et social. Pour Charmaz (2006 :10)⁴⁸, « *le but des méthodes interprétatives n'est pas de faire une reproduction exacte du monde ou du phénomène étudié, mais d'offrir un portrait du monde étudié* ». Les terrains de prédilection de l'approche API sont donc les recherches qui visent la compréhension des expériences particulières, des événements sociaux, ou de l'état situationnel des répondants (Smith and Osborn, op. cit.) comme le cas des AFL dans notre recherche.

Par ailleurs, API insiste sur le fait que la recherche est un processus dynamique avec un rôle actif du chercheur dans ce processus. On essaie de se rapprocher de l'univers personnel de l'enquêté afin d'essayer de mieux le comprendre en adoptant, selon les termes de Conrad (1987), an 'insider's perspective' (*Ibid.*). En effet, selon Smith and Osborn (op. cit.), les propres conceptions du chercheur sur son objet de recherche sont nécessaires pour mieux saisir la signification de cet autre univers personnel par un processus d'analyse interprétative. Ainsi, le processus d'interprétation a lieu en deux étapes (une double herméneutique) : d'une part, les répondants essaient de traduire le sens qu'ils donnent à leur univers ; et d'autre part, le chercheur essaie de comprendre le sens de la signification que les répondants ont de leur univers, (c'est ce que nous avons souligné plus haut dans le paradigme interprétatif).

Dès lors pour ces auteurs (Smith and Osborn, op. cit.), le mot "**compréhension**" rend amplement compte de ces deux aspects de l'interprétation : d'une part, la compréhension entendue dans le sens « *d'empathie avec* », et d'autre part, la compréhension comme essayant de saisir la « *signification de* ». Tenant compte des deux aspects dans l'enquête, il est possible de conduire une analyse plus riche et de faire une large place au répondant dans son intégralité, « avec tous ses défauts » (*Ibid.*, p. 54).

Pour finir, les auteurs cités suggèrent aux chercheurs devant utiliser l'API de l'adapter à leurs propres matériaux et à leur propre façon de travailler. C'est ce que nous avons essayé de faire dans la présente recherche en l'adoptant seulement à partir de la transcription des entretiens enregistrés sur le terrain.

A. La transcription des entretiens enregistrés

Avec API, la transcription est sémantique : on transcrit toutes les paroles prononcées par la personne interrogée, y compris les faux départs, les pauses importantes, les rires et d'autres faits nécessaire à transcrire. Les auteurs cités rappellent que la transcription des enregistrements prend assez de temps, en fonction de la clarté de l'enregistrement et de la compétence du transcripteur. A titre indicatif, il faut compter entre cinq et huit heures de transcription par heure d'entrevue (*Ibid.*). Ce constat est effectif dans

⁴⁷ En français, API se définit comme : Analyse phénoménologique interprétative ou en Anglais Interpretative Phenomenological Analysis (IPA). Nous adoptons dans ce travail le sigle en français.

⁴⁸ Cité par L. Dionne (2009 : 78)

notre cas aussi, nous y avons passé un temps extrêmement long. Ce temps a été davantage allongé par le fait que les entretiens se sont déroulés en langues locales. Il nous a fallu donc les traduire en français au fur et à mesure.

B. L'analyse des données

L'hypothèse en API est que l'analyste est intéressé par l'étude de quelque chose de l'univers (psychologique)⁴⁹ de l'enquêté. Ceci peut être en forme des croyances, des constructions, de l'histoire ou des éléments identitaires du répondant. Dans tous les cas, la signification est centrale et le but de l'API est d'essayer de comprendre le contenu et la complexité de ces significations plutôt que la mesure de leur fréquence. Ceci nécessite que l'enquêteur s'engage dans une relation interprétative de la transcription. Ces auteurs estiment aussi que, bien que l'on tente de capter et de transcrire « objectivement » la signification des discours des personnes interviewées, de connaître leur univers personnel et social, ces significations ne sont pas toujours disponibles de façon transparente. Elles doivent parfois être obtenues grâce à un engagement durable avec le texte enregistré et à l'aide d'un processus d'interprétation (*Ibid.*, p.66).

C. La rédaction

La dernière étape de l'API s'intéresse au déplacement des thèmes finaux et à la rédaction d'un texte final décrivant les significations inhérentes à l'expérience des personnes interrogées. Cette étape finale se concentre essentiellement sur la traduction des thèmes dans un récit narratif. Ici l'analyse devient davantage expansive au fur et à mesure que les thèmes sont expliqués, illustrés et nuancés. La table des thèmes construite sur la base des réponses des participants prend, à présent, la forme de l'argumentation narrative entrecoupée d'extraits in extenso des transcriptions pour soutenir la cause. On prend soin de faire la distinction entre ce que le répondant a dit clairement et de l'interprétation, ou entre le point de vue de l'analyste de celui du répondant (*Ibid*, p. 76).

5.3.2- L'adaptation de la méthode API à notre travail

Dans le cadre de ce travail, nous avons collecté quatre ordres de données empiriques : 1) celles issues des focus group portant sur l'aspect institutionnel des associations étudiées ; 2) celles issues des entretiens individuels avec les femmes, membres des associations étudiées et portant sur leur situation antérieure à leur adhésion à l'AFL et sur leur actuelle ; 3) celles issues des récits sur le parcours de vie des leaders et leur mode de gestion des AFL étudiées ; 4) celles issues des entretiens individuels avec les enquêtés isolés. Nous avons tenté de décrire dans les lignes qui suivent l'organisation concrète du traitement et de l'analyse de ces données au regard de la méthode API. L'opérationnalisation de cette méthode s'est faite par étape de la manière suivante :

- **L'étape 1** : le traitement des données institutionnelles sur les associations étudiées a lieu sur le terrain. Ce traitement a été fait par chacun de nos trois enquêtés installés sur chaque site d'étude sur

⁴⁹ Les auteurs (Smith and Osborn, op. cit.) ont appliqué la méthode API en psychologie. Donc le mot « psychologique » est suffisamment présent dans l'explication de la méthode.

la base d'un canevas harmonisé. Pour l'élaboration de ce canevas, nous avons transformé les objets d'analyse identifiés plus haut (voir chapitre 4) en thèmes. Pour mettre en commun ce premier travail, nous avons transféré toutes ces données en Excel dans le but de les croiser. Pour ce faire, nous avons mis les thèmes en tête de colonnes et le nom des AFL en ligne. A droite de chaque colonne thématique, nous laissons deux colonnes vierges (l'une pour les convergences et l'autre pour les divergences). Ainsi, par lecture progressive, nous mettons des couleurs sur les aspects susceptibles d'être croisés ou d'être mis en zoom. Une fois le croisement terminé, nous ramenons les textes en Word pour finaliser le travail d'analyse directement dans un style rédactionnel.

- **L'étape 2** : le traitement des données individuelles sur les femmes, membres des associations étudiées a été le long et le plus complexe. D'abord, chaque enquêteur a rempli ces questionnaire en support papier (d'une dizaine de pages par enquêté). Nous sommes retournée en Belgique avec tous les supports qu'il nous a fallu encoder d'abord en Excel. Cet encodage nous a pris plusieurs mois. Nous avons plus tard scindé ces données en deux. Les données quantitatives ont été traitées en Excel et les données qualitatives ont été transférées en Nvivo⁵⁰. Ceci nous a permis d'en faire une catégorisation analytique et quelques représentations graphiques.
- **L'étape 3** : La transcription et l'organisation thématique des récits de vie des leaders. Cette partie de notre travail a aussi été très prenante en temps. Nous avons d'abord transcrit intégralement un récit entier. Ce texte nous a permis de dégager les principaux thèmes à mettre en relief. Dès lors, issue de la transcription de chaque récit suivant, nous faisons des copier-coller des portions du récit pour les rendre harmonieuses avec le premier design élaboré. Ce travail a été directement fait dans Word. Il faut signaler au passage que dans ce cas et dans le précédent, nous n'avons pas su utiliser toute la masse d'informations ramenées du terrain.
- **L'étape 4** : les entretiens concernant les enquêtes isolés ont été les mieux adaptés à un traitement et à une analyse thématique directement dans Nvivo. Ainsi, après l'importation des données dans ce logiciel, nous avons créé des nœuds à partir des thèmes ressortis (comme évoqué dans la description de la méthode API plus haut). Ceci nous a permis d'affecter le contenu des données aux différentes catégories créées à l'aide de la technique d'« encodage des données ». Enfin, s'en sont suivis les croisements des données, les visualisations en matrices, en graphes, etc. qui nous ont permis d'ordonner de façon cohérente les résultats présentés dans ce document (voir chapitre 7)

La structuration des données en chapitres, en sections et paragraphes relève d'un style rédactionnel plus personnalisé. Dans notre cas, elle est surtout déterminée par notre souci de nous accoler de près à nos hypothèses de recherche. Ainsi, les données convergentes et divergentes sont rassemblées par hypothèse dans un style qui rend compréhensive la vérification de l'hypothèse. Toutefois, précisons qu'en

⁵⁰ Le logiciel QSR - Qualitative Solutions and Research International- NUD*IST Vivo (NVivo) permet d'organiser, de gérer et d'analyser les données qualitatives (Gosselain, 2012 : 6). La plus grande utilité de NVivo, explique J. Dedonder (2013) est de rassembler tous les matériaux de recherche en un seul endroit (documents Word, Excel, PDF, vidéos ou bandes audio, etc. sont facilement importés dans NVivo). Il sert à faire : de la catégorisation des données (création de nœuds) ; des analyses de données textuelles, visuelles et orales ; des représentations graphiques ; du partage et du rapportage des données et des analyses ; de la revue de littérature, etc. (Gosselain, 2012 ; Dedonder, 2013). Pour en savoir plus, voir Walsh (2003).

dehors de la méthode API et des logiciels cités, nous avons eu également recours à d'autres méthodes complémentaires d'analyse.

5.3.3- Les autres méthodes d'analyse utilisées

Nous en présentons ici deux. Il s'agit du récit de vie et de la grille d'analyse de l'empowerment des femmes.

A. L'approche «récit de vie» pour décrire le parcours de vie des leaders des AFL

Dans la présente recherche, nous utilisons cette approche pour avoir des éléments de catégorisation des types de leadership. Une telle démarche vise à vérifier l'hypothèse n°4 de notre recherche selon laquelle le renforcement de l'empowerment individuel et collectif des femmes est directement fonction du modèle de leadership appliqué dans l'AFL dont elles sont membres.

1. Qu'est-ce qu'un récit de vie ?

Selon Rhéaume (2008 : 63-88), « *le récit de vie est une narration autobiographique faite par un narrateur à un ou plusieurs interlocuteurs, appelés narrataires, et est le plus souvent défini comme un récit individuel. La narration dont il est question porte sur un fragment, une période ou une série d'expériences de la vie propre de la personne narratrice* ». Le récit est donc un « *phénomène de reconstruction a posteriori d'une cohérence* » (Bertaux, 1976 cité par Wielhorski, op. cit. p. 88). Pour Genette (1966 :152) le récit est « *la représentation d'un événement ou d'une suite d'événements, réels ou fictifs, par le moyen du langage, et plus particulièrement du langage écrit* ». Rhéaume (op. cit.) précise qu'en matière de « *recherche, ce récit répond à une demande explicite d'un chercheur intéressé à recueillir cette information privilégiée* ».

2. L'adaptation de l'approche « récit de vie » dans notre recherche

Faisant nôtre cette remarque de l'auteur, nous avons estimé que la connaissance du parcours de vie des leaders des AFL constitue des données privilégiées pour mieux connaître leurs personnalités, leurs modes de gouvernance, leurs visions et leurs politiques par rapport à l'empowerment soit individuel des membres, soit collectif du groupe, leurs modes de gestion des conflits, etc. Autant d'indicateurs qui rentrent dans la caractérisation des modèles associatifs féminins dont dépend soit l'autonomisation, soit le maintien dans la dépendance des femmes. Pour ce faire, nous nous sommes inspirée de quelques repères clés de l'approche « récit de vie » : la narration de la trajectoire familiale et sociale des leaders des AFL afin d'en sortir des thèmes d'analyse (voir chapitre 10).

B. La grille d'analyse de l'empowerment des femmes, membres des AFL étudiées

Nous avons adapté à ce niveau la « Grille des dimensions servant à approcher l'empowerment » proposée par Charlier (2006 : 18-19). Nous avons fait usage de cette grille déjà dans la conception du questionnaire individuel (voir en annexe). L'analyse des différentes dimensions de l'empowerment (individuel et collectif des membres des AFL) s'est poursuivie dans la même trame. Ceci nous aura

permis de ressortir, au vu du contexte d'action des AFL au Bénin, lesquelles des composantes de chacune des dimensions du « pouvoir intérieur », du « pouvoir de », et du « pouvoir avec » permettent réellement, par effet d'entrecroisement, aux femmes qui sont membres de ces AFL de sortir de la pauvreté et de se reconstruire économiquement et socialement (voir la démarche analytique au chapitre 12).

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Comme nous pouvons le constater au regard de ce qui précède, notre principale préoccupation dans le choix des démarches, méthodes et outils utilisés dans le cadre de ce travail, a été de tout imbriquer de façon cohérente depuis la construction des hypothèses – de façon théorique - jusqu'à l'analyse des données recueillies. Ainsi, les approches fonctionnelle et systémique nous ont permis de considérer le sujet de recherche comme portant sur des phénomènes qui font partie de la vie quotidienne des populations concernées et de les analyser comme tels. D'où l'option d'une analyse phénoménologique interprétative.

Le travail de terrain a été scindé en quatre phases : une première phase a porté sur l'organisation et le fonctionnement du système d'échange de dons dans la société béninoise contemporaine ; une deuxième phase a porté sur les AFL en tant qu'institutions ; une troisième phase a concerné les leaders uniquement ; et une dernière phase a concerné les femmes, en tant que membres individuels des AFL étudiées.

Ce sont les informations tirées de ces différentes sources que nous avons traitées et présentées tout au long de la deuxième partie de ce document. Mais avant d'en arriver là, il est nécessaire que nous présentions dans le chapitre qui suit les caractéristiques de nos zone et sites d'étude et celles des unités d'observation.

CHAPITRE 6 : LA PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DES UNITES D'OBSERVATION

Après les précisions apportées dans les chapitres précédents relatives à l'ancrage théorique et méthodologique de ce travail, il est nécessaire de nous intéresser à présent aux caractéristiques de la zone d'étude et à celles des unités d'observation. En effet, la présente recherche se concentre sur la région Sud du Bénin. Trois départements sont concernés dans cette région. A l'intérieur de chacun des trois départements, une commune a été choisie (6.1). L'étude de cas porte de façon spécifique sur six associations féminines locales (AFL) dont trois sont choisies dans la catégorie des associations suscitées ou hybrides et les trois autres dans la catégorie des associations autocréées. Quant aux enquêtés isolés, ils ont été choisis dans différents corps socioprofessionnels (6.2).

6.1- LA ZONE ET LES SITES D'ETUDE

La présente recherche porte essentiellement sur les zones rurales. Toutefois, nous avons élargi la collecte de données relatives à notre hypothèse préalable (n°0) à deux autres communes (l'une urbaine et l'autre périurbaine). Les cartes des sites d'étude sont présentées plus loin. *Aussi, est-il nécessaire de préciser que les données qui figurent dans cette section n'ont pas été actualisées parce qu'elles ont servi de référence au ciblage de notre zone d'étude (un travail qui remonte à l'année 2010).*

6.1.1- La zone d'étude : départements choisis et critères de choix

La zone d'étude (les départements) a été choisie sur la base d'un critère principal : a) le niveau d'IDH (Indicateur de développement humain) du Bénin, retenu en considération de la catégorisation du Bénin dans l'ordre des pays sous-développés. A cela, s'ajoutent deux critères complémentaires, retenus au regard de l'objet de l'étude, à savoir : b) le niveau d'ISDH (Indicateur sexo-spécifique de développement humain) et c) le niveau de pauvreté humaine (IPH) au Bénin.

A. Le critère « niveau d'IDH » et les départements retenus

L'IDH du Bénin en 2006 est de 0,471 d'après le Rapport national de développement humain (2007/2008). Par rapport à cette moyenne nationale, les douze départements du pays ont été classifiés en trois groupes, à savoir : a) les départements qui ont un IDH élevé ; b) viennent ensuite les départements dont l'IDH, tout en étant inférieur à la moyenne nationale, ne s'en éloigne pas trop, et c) le troisième groupe constitué des autres départements dont les IDH sont les plus faibles (Tableau n°10).

Tableau n°10 : Le regroupement des départements selon leur IDH

Faible niveau d'IDH			IDH moyen	Fort niveau d'IDH
1) Mono (0,441)	4) Plateau (0,402)	7) Atacora (0,386)	1) Atlantique (0,469)	1) Littoral (0,620)
2) Borgou (0,421)	5) Zou (0,400)	8) Alibori (0,335)	2) Collines (0,462)	2) Ouémé (0,503)
3) Couffo (0,404)	6) Donga (0,392)			

Sources : RNDH 2007 ; INSAE (Extrait du RNDH, 2007/2008 : 105).

Ainsi, un département a été retenu par groupe d'IDH sur la base des considérations suivantes :

- Deux départements composent le **groupe des IDH élevés** : le Littoral et l'Ouémé. Ces départements sont tous situés au Sud du Bénin. Cependant, le Littoral est exclusivement constitué de Cotonou (la capitale économique du Bénin) qui est une zone urbaine. Or, nous désirons effectuer les études de cas exclusivement dans les zones rurales. D'où le choix de **l'Ouémé** pour les fins de l'étude.
- Deux départements composent également le **groupe des IDH moyens** : l'Atlantique et les Collines. Le département des Collines se situe dans la zone centrale du Bénin. D'où le choix du **département de l'Atlantique** qui se situe dans le Sud du Bénin pour les fins de l'étude.
- Le **groupe des IDH faibles** est composé de huit départements dont quatre se trouvent au Nord du pays (Alibori, Atacora, Borgou, Donga), un se situe au centre (Zou) et trois se situent au Sud du Bénin (Plateau, Mono et Couffo). De ces trois départements du Sud, le Plateau se retrouve dans la même sphère géographique (Sud Est du pays) que l'Ouémé choisi plus haut, ce qui fait qu'il n'a pas été retenu. Il reste alors le Mono et le Couffo qui se localisent aussi, tous deux, dans la même sphère géographique (Sud Ouest du pays). Le **département du Couffo** a été choisi pour les fins de l'étude sur la base de ce procédé aléatoire dans ce dernier groupe.

En résumé, ce premier critère relatif au niveau d'IDH nous a permis de sélectionner trois départements pour les fins de l'étude, à savoir : le département de l'Ouémé dans le Sud-Est, le département de l'Atlantique au Sud-centre et le département du Couffo au Sud-Ouest. Ces trois départements se localisent aussi chacun dans les trois groupes d'IDH au Bénin, à savoir : l'Ouémé dans le groupe des IDH élevés, l'Atlantique dans le groupe des IDH moyens et le Couffo dans le groupe des IDH faibles. Les IDH de ces trois départements sont comme suit résumés :

Tableau n°11 : L'Indice du développement humain des trois départements retenus

Départements	Revenu	Longévité	Instruction	IDH	Catégories nationales d'IDH
Ouémé	0,478	0,505	0,525	0,503	Elevé
Atlantique	0,414	0,509	0,483	0,469	Moyen
Couffo	0,299	0,506	0,409	0,404	Faible
Moyenne Nationale	0,412	0,570	0,433	0,471	—

Source : Conçu sur la base des données du RNDH, 2007/2008 : 104

Une analyse rapide des composantes des IDDH montre que les niveaux de revenu et d'instruction dans les départements de l'Ouémé et de l'Atlantique sont supérieurs à la moyenne nationale. Par contre le niveau de longévité des trois départements choisis est en-deçà de la moyenne nationale. Le département du Couffo affiche des indicateurs de tout point de vue inférieurs à la moyenne nationale.

B. Le critère "niveau d'ISDH" pour la prise en compte de genre

L'indicateur sexospécifique de Développement Humain (ISDH), introduit par le PNUD en 1995, permet de corriger l'IDH par rapport aux inégalités entre les hommes et les femmes. L'écart entre l'ISDH et l'IDH traduit l'importance de ces inégalités par rapport aux dimensions prises en compte dans l'indicateur de développement humain. Un pays dans lequel il n'y aurait pas d'inégalités en termes de développement humain selon le genre, égaliserait son ISDH et son IDH. Autrement dit, un écart de plus en plus élevé entre l'ISDH et l'IDH signifie que les disparités de genre s'aggravent dans le pays. Au Bénin, l'ISDH est au cours de la même année (2006) de 0,460. Les ISDH départementaux permettent de distinguer trois groupes de départements : (i) ceux dans lesquels les inégalités sont fortes et favorables aux femmes (Alibori, Borgou, Plateau et Littoral) ; (ii) ceux dans lesquels il n'existe pratiquement pas d'inégalité de genre (Mono, Ouémé et Zou) ; et (iii) ceux au sein desquels les inégalités sont relativement fortes et favorables aux hommes (Atlantique, Atacora, Collines, Donga et Couffo).

Tableau n°12 : L'indice Sexospécifique du Développement Humain en 2006 par département

Catégorie d'ISDH au plan national	Département	Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH)			ISDH	IDH	Ecart en %
		Revenu	Espérance de vie	Instruction			
1) ISDH élevé, et favorable aux femmes	Alibori	0,367	0,622	0,115	0,368	0,335	9,9%
	Borgou	0,366	0,640	0,318	0,441	0,421	4,8%
	Plateau	0,349	0,627	0,279	0,419	0,402	4,2%
	Littoral	0,545	0,678	0,685	0,636	0,620	2,6%
2) Ecart ISDH quasi-nul	Mono	0,360	0,515	0,457	0,444	0,441	0,7%
	Ouémé	0,477	0,533	0,490	0,500	0,503	0,6%
	Zou	0,331	0,484	0,380	0,398	0,400	0,5%
3) ISDH faible, et défavorable aux femmes	Atlantique	0,413	0,512	0,444	0,456	0,469	-2,8%
	Atacora	0,366	0,485	0,269	0,373	0,386	-3,4%
	Collines	0,430	0,498	0,399	0,443	0,462	-4,1%
	Donga	0,356	0,441	0,301	0,366	0,392	-6,6%
	Couffo	0,299	0,455	0,361	0,372	0,404	-7,9%
-	Moyenne nationale	0,410	0,570	0,400	0,460	0,471	-2,3%

Sources : RGPH3, EMICOV, EDS, INSAE (Extrait du RNDH, 2007/2008 : 110).

Avec ce deuxième critère intégrant le genre, les trois départements retenus précédemment se répartissent dans deux catégories de départements : a) l'Ouémé se retrouve dans la catégorie des départements ayant un écart ISDH quasi-nul ; ce qui signifie qu'il n'existe théoriquement pas de grandes discriminations sexuelles dans ce premier département concerné par notre recherche ; b) les deux autres départements : l'Atlantique et le Couffo se retrouvent dans la catégorie des départements dont les ISDH sont largement défavorables aux femmes, ce qui signifie que la discrimination en défaveur des femmes paraît fort élevée dans cette partie de notre zone d'étude, en particulier dans le Couffo.

C. Un troisième critère : le niveau de pauvreté

Le niveau de pauvreté de la zone d'étude a été apprécié sur la base de l'indice de pauvreté (IPH). Les valeurs d'IPH utilisées sont celles du rapport national sur le développement humain au Bénin (op. cit). Selon ce rapport, le Bénin a un indice de pauvreté moyen estimé à 40 %. Par rapport à cette moyenne, deux niveaux de pauvreté ont été définis : les zones très pauvres (c'est-à-dire celles dont l'IPH est supérieur à la moyenne du pays) et les zones moins pauvres (celles dont l'IPH est inférieur à la moyenne du pays). Les douze départements du pays ont été, au regard de ce dernier critère, répartis en deux groupes selon que leur IPH soit supérieur ou inférieur à la moyenne du pays.

Tableau n°13 : La répartition des départements selon le critère de niveau de pauvreté

Zones pas très pauvres (IPH < 40 %)		Zones très pauvres (IPH > 40 %)	
Collines (39,5)	Ouémé (33,9)	Alibori (61,2)	Plateau (47,8) Couffo (45,4)
Mono (38,5)	Littoral (16,9)	Atacora (52,7)	Borgou (46,8) Zou (42,8)
Atlantique (36,6)		Donga (50,5)	

Source : Conçu sur la base des données du RNDH 2007/2008 : 122

Il s'avère au regard de ce dernier critère que deux départements sur les trois choisis dans le cadre de la présente recherche se retrouvent dans la catégorie des zones qui ne sont pas théoriquement très pauvres au Bénin. Il s'agit de l'Atlantique et de l'Ouémé qui ont respectivement une différence de – 3,4% et – 6,1% par rapport à la moyenne nationale. Le troisième département, le Couffo se retrouve dans la catégorie des zones très pauvres au Bénin avec un écart de + 5,4% par rapport à la moyenne nationale.

Cependant, par rapport à chacun des critères, de fortes disparités existent entre les différentes Communes qui composent ces départements. Le choix de nos sites d'étude les met bien en relief.

6.1.2- Les sites d'étude : Communes choisies et critères de choix

A l'intérieur de chacun des trois départements retenus, une Commune a été choisie en tenant compte de sa position géographique (facilité d'accès : zone desservie par une voie principale) ; du niveau élevé de la pauvreté dans la Commune (sur la base de l'IPH communal, extrait du RNDH, op. cit. p.183-184) et de l'existence de la dynamique associative féminine (sur la base du Répertoire national des groupements féminins ou à dominance féminine, 2009, élaboré par le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale).

Le Bénin compte au total 77 Communes qu'il serait difficile d'afficher ici par rapport à chacune des considérations énoncées. Il y a lieu de noter toutefois que les communes urbaines ont été exclues du champ de notre recherche quant aux études de cas ; restent les Communes rurales auxquelles les trois considérations indiquées ci-dessus ont été appliquées. Ainsi :

- dans le **département du Couffo**, le Répertoire national des groupements féminins (op. cit) a seulement

répertorié les groupements féminins d'une seule Commune : celle de Klouékanmè. Et, par rapport à d'autres Communes du département du Couffo, Klouékanmè paraît plus facile d'accès. De même, avec ses 51,4% d'IPH, cette Commune est la plus pauvre des six⁵¹ Communes de ce département. Au regard de ces trois considérations, la Commune de **Klouékanmè** est donc retenue pour les fins de l'étude ;

- dans le **département de l'Atlantique**, les groupements féminins des huit Communes de ce département ont été répertoriés. Le niveau de pauvreté des Communes⁵² semble cependant disparate dans ce département. Prenons seulement en compte les trois Communes dont les IPH sont les plus élevés dans ce département, à savoir : 1) Sô-Ava, 53,8% ; 2) Tori-Bossito, 50,1% ; 3) Toffo, 43,3%. Sô-Ava est une zone lacustre très difficile d'accès. Tori-Bossito est aussi une zone enclavée. Ainsi, seul reste en lice Toffo qui, bien qu'enclavé paraît plus accessible que les deux autres Communes, d'où son choix pour notre étude ;
- dans le **département de l'Ouémé**, les groupements féminins des neuf Communes de ce département ont été aussi répertoriés. Cependant parmi ces neuf Communes⁵³, il y a une Commune à statut particulier (Porto-Novo, la capitale du Bénin), et des Communes urbaines ou périurbaines, ces Communes-là sont exclues de notre champ de sélection pour les études de cas, mais nous intéressons ultérieurement pour les observations élargies (voir plus loin chapitre 7). Toutefois, lorsqu'on prend seulement en compte les trois Communes dont les IPH paraissent plus élevés dans ce département, à savoir : 1) Aguégoués, 45,9% ; 2) Bonou, 45,9% ; 3) Dangbo, 45,7% ; la Commune des Aguégoués semble très enclavée. Restent donc les Communes de Bonou et de Dangbo parmi lesquelles nous avons sélectionné la Commune de **Dangbo** par un procédé aléatoire et pour sa meilleure accessibilité.

Au total, les Communes de Klouékanmè (avec 51,4% d'IPH) dans le Couffo, de Dangbo (avec 45,7% d'IPH) dans l'Ouémé et de Toffo (avec 43,3% d'IPH) dans l'Atlantique ont été retenues comme sites d'études dans le cadre de la présente recherche. Comme on pourrait le constater, les trois Communes finalement sélectionnées pour les fins de la recherche ont un IPH supérieur à la moyenne nationale respectivement de +11,4% ; +5,7% et +3,3% d'écart.

6.1.3 - La présentation de la zone et des sites d'étude

Les données utilisées pour la présentation des sites d'études sont tirées d'une série de consultations réalisées par le cabinet Afrique conseil en 2006, du recensement de la population effectué par l'INSAE en 2002 et des plans de développement des Communes concernées. Par ailleurs, les données de synthèse par rapport au niveau de développement humain, aux inégalités de genre et au niveau de pauvreté dans la zone et les sites d'études, sont présentées sur la base du Rapport national de développement humain.

⁵¹ Les six Communes du Couffo avec leur IPH : 1) Klouékanmè, 51,4% ; 2) Djakotomè, 50,9% ; 3) Lalo, 50,7% ; 4) Toviklin, 47,7% ; 5) Aplahoué, 42,2% et 6) Dogbo, 38,8%

⁵² Les huit Communes du département de l'Atlantique et leur IPH : 1) Sô-Ava, 53,8% ; 2) Tori-Bossito, 50,1% ; 3) Toffo, 43,3% ; 4) Zè, 43,1% ; 5) Kpomassè, 42,8% ; 6) Allada, 41,2% ; 7) Ouidah, 31,0% ; 8) Abomey-Calavi, 25,9%

⁵³ Les neuf Communes du département de l'Ouémé avec leur IPH : 1) Aguégoués, 45,9% ; 2) Bonou, 45,9% ; 3) Dangbo, 45,7% ; 4) Adjohoun, 45,3% ; 5) Avrankou, 42,8% ; 6) Akpro-Misséréte, 42,4% ;

⁷ Adjara, 37,7% ; 8) Sèmè-Kpodji, 29,5% ; 9) Porto-Novo, 20,2%

A. Les données synthétiques sur la zone et les sites d'étude

Le tableau qui suit présente une vue synoptique des données relatives aux trois critères qui ont servi à choisir la zone et les sites d'études.

Tableau n° 14 : Le récapitulatif des données par rapport aux trois critères utilisés

Zone et sites d'études	IDH	ISDH	Ecart ISDH-IDH	Le niveau d'IPH
1) Atlantique	0,469	0,456	-0,013	36,6%
Toffo	0,399	0,408	0,009	43,3%
2) Couffo	0,404	0,372	-0,032	45,4%
Klouékanmè	0,360	0,407	0,047	51,4%
3) Ouémé	0,503	0,500	-0,003	33,9%
Dangbo	0,402	0,379	-0,023	45,7%
Moyenne nationale	0,471	0,460	-0,011	40,3%

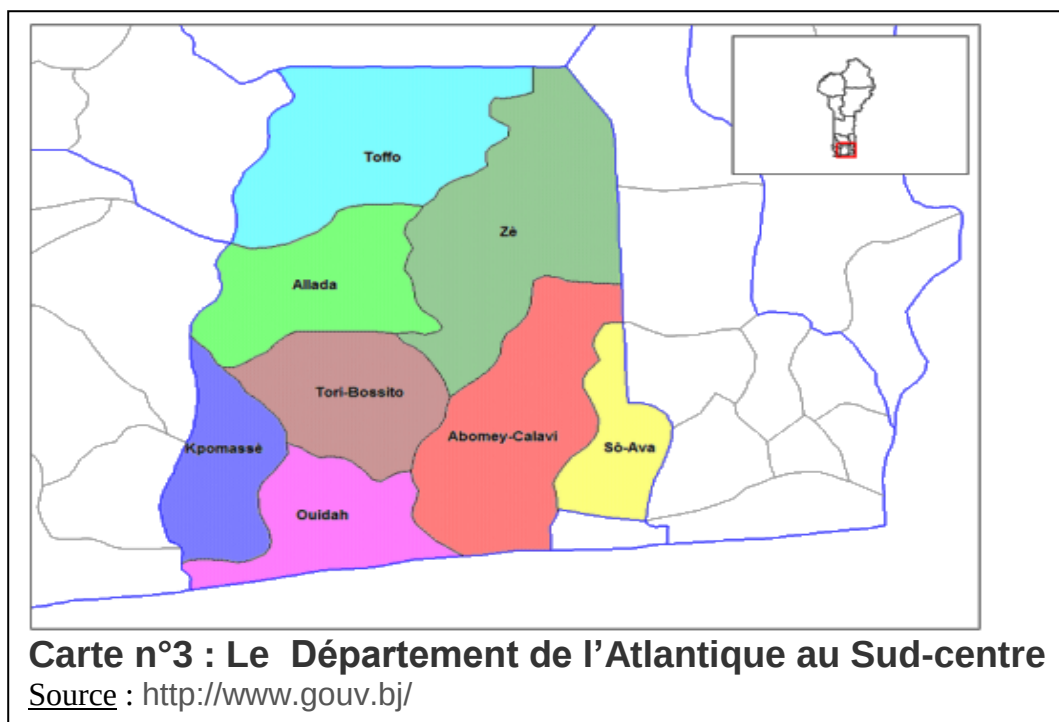
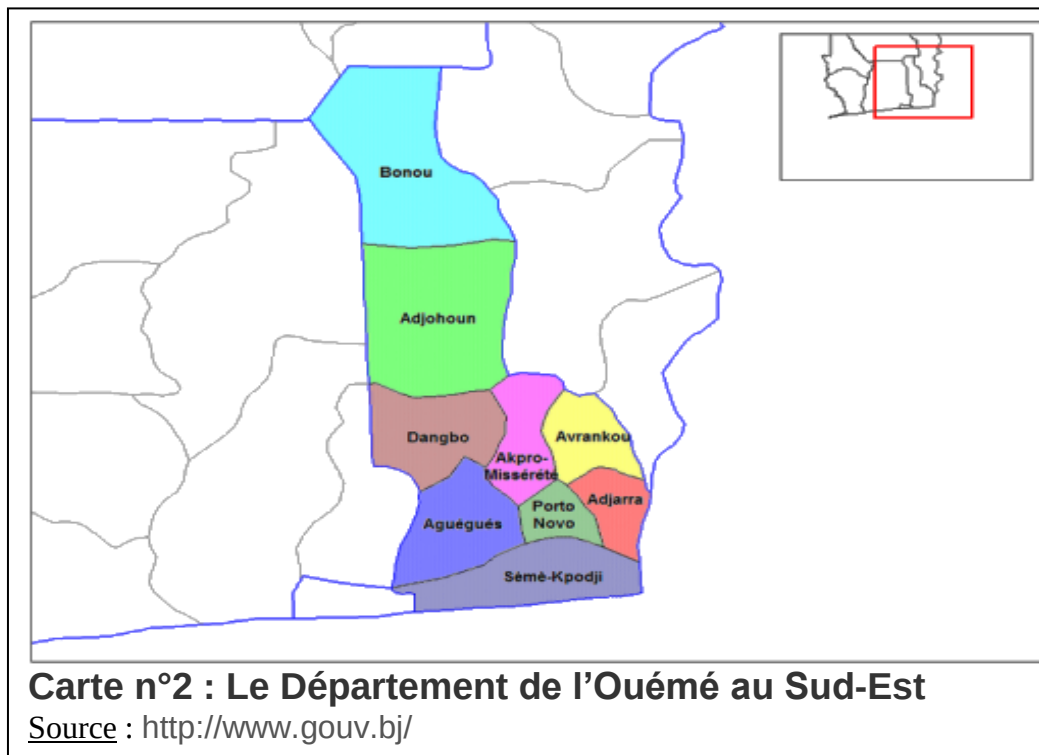
Source : Conçu sur la base des données du RNDH, op. cit. p.103 et s.

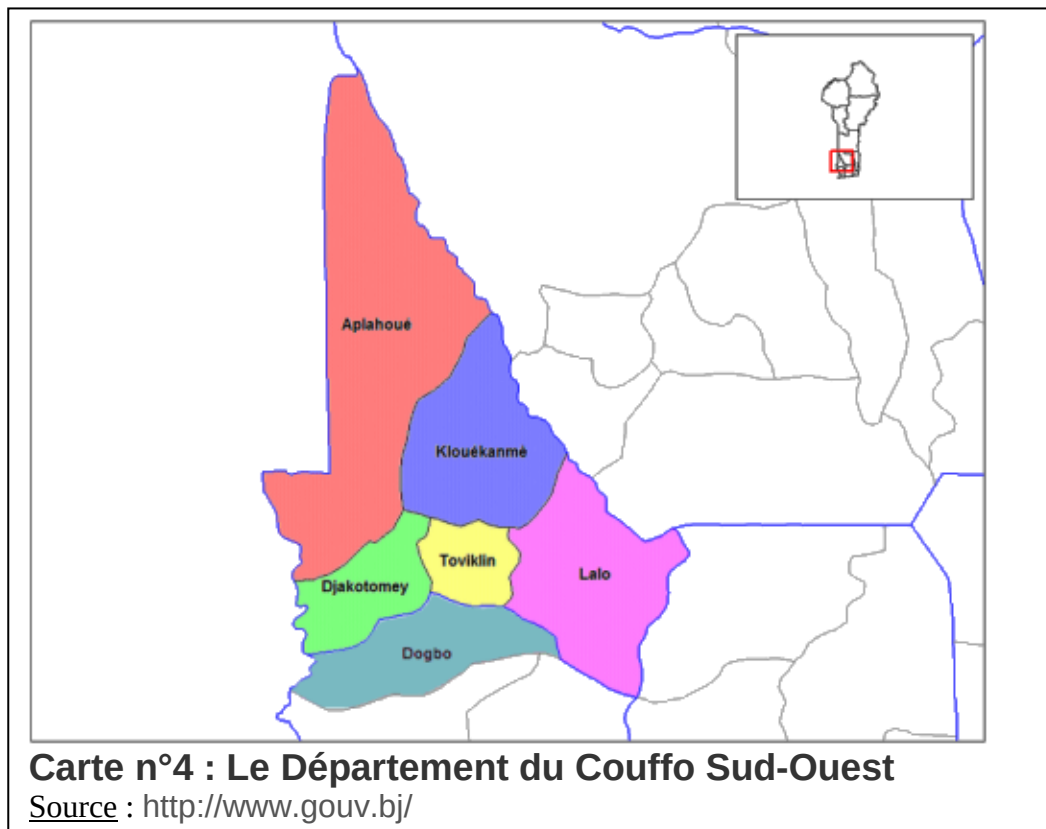
Les trois Communes retenues affichent des données contrastées par rapport à celles du département auquel chacune d'elle fait partie. D'abord, toutes les trois Communes ont un niveau d'IPH non seulement supérieur à la moyenne du département dont elles font partie mais aussi largement au-dessus de la moyenne nationale. Plus frappant est le cas du département de l'Ouémé et de la Commune de Dangbo dont il se compose, entre autres. Un écart de près de - 12 points sépare leurs IPH. Ainsi, si l'Ouémé fait partie des départements moins pauvres du Bénin, sa Commune Dangbo affiche toute une autre tendance : elle est, de par son IPH, un site très pauvre. Un tel constat est aussi valable pour le département de l'Atlantique et la Commune de Toffo : un écart de près de - 7 points sépare leurs IPH. L'IPH de Klouékanmè, quant à lui, vient confirmer, tout en l'aggravant, que le département du Couffo fait partie des zones les plus pauvres au Bénin.

Ensuite, lorsqu'on prend les IDH des trois Communes, ils sont tous inférieurs de façon très remarquable à la moyenne de leur département et à la moyenne nationale. L'Ouémé qui est l'un des deux départements à IDH élevé au Bénin abrite a contrario une Commune qui, elle appartient à la catégorie des IDH faibles.

Enfin, deux des trois Communes (Toffo et Dangbo) ont un niveau d'ISDH inférieur à la moyenne de leur département et à la moyenne nationale ; faisant ainsi changer les considérations par rapport aux inégalités de genre. L'Ouémé apparaît plus haut comme un département dans lequel les inégalités de genre semblent quasi-nulles. Ce n'est pas le cas de la Commune de Dangbo qu'il abrite. Les inégalités entre hommes et femmes semblent très prononcées dans cette Commune. A contrario, les Communes de Toffo et de Klouékanmè affichent des données ISDH qui sont positives alors que celles de leurs départements sont largement négatives. Ainsi, les inégalités de genre semblent favorables aux femmes à Klouékanmè et apparaissent quasi-nulles à Toffo.

C'est dans ces trois Communes pauvres et disparates en matière d'égalité de genre que nous avons effectué notre recherche. Voici leurs cartes graphiques :





Essayons à présent de décrire les caractéristiques de chacune des Communes concernées par cette recherche.

B. La présentation de la Commune de Toffo

Le département de l'Atlantique compte huit Communes dont celle de Toffo.

1. La situation géographique de la Commune

Avec sa superficie de 492 km² la Commune de Toffo est située dans la zone septentrionale du département de l'Atlantique, et couvre environ les 15% de la superficie du département, et 0,42% de la superficie totale du pays. Elle vient en troisième position du point de vue étendue, après les Communes de Zê (653 km²) et d'Abomey-Calavi (539 km²), et est limitée au Nord par la Commune de Zogbodomey dans le département du Zou, au Sud par la Commune d'Allada, à l'Est par la Commune de Zê (au Sud-Est) et le lac Hlan (au Nord-Est), et à l'Ouest par le fleuve Couffo servant de frontière naturelle avec la Commune de Lalo dans le département du Couffo (Afrique conseil, Monographie de la Commune de Toffo, 2006, p. 10).

2. L'histoire et l'environnement socio-économique de la Commune

Selon ce rapport de monographie (p.13), Toffo est une déformation de «Tovo», une appellation d'avant la colonisation qui signifie «fin de la rivière». Ce nom a été donné à la région par les frères ADJAHOUTO, premiers occupants des lieux, après la décapitation du roi d'Adja-Tado. Dans la fuite de ceux-ci avec la tête de leur victime, ils durent traverser plusieurs péripéties et cours d'eau à la recherche de terres

fermes. La région de l'actuelle Commune de Toffo fut la première terre ferme de leur parcours. D'où le nom de «Tovo» (fin de la rivière).

Les premiers occupants des lieux étaient des «Aïzo». Ce qui justifie la prédominance du groupe socioculturel Aïzo dans la Commune. L'histoire du peuplement de Toffo tourne autour de ce groupe socioculturel majoritaire. La configuration du peuplement de la Commune se présente comme suit :

- Les Aïzo représentent la grande majorité de la population et occupent pratiquement toute la Commune ;
- Les Fon se retrouvent un peu partout dans la Commune, notamment dans les arrondissements de Houègbo, de Sèhouè, de Toffo-centre, de Colli, et d'Agué ;
- Les Adja dans le village de Houèglé (frontalier avec la Commune de Lalo dans le département du Couffo), puis dans la dépression de Gèmè situés dans les arrondissements de Houègbo et de Damè ;
- Les Yoruba et les Ibo venus du Nigeria et installés dans les arrondissements de Sey, d'Agué, de Houègbo et de Sèhouè ;
- Les Holli, venus des départements de l'Ouémé et du Plateau (notamment des régions de Kétou, Pobè et Adja-Ouèrè) sont surtout installés dans la forêt classée de Coussi.

La particularité de la Commune au niveau de sa population, est la cohabitation pacifique qui existe entre les différents groupes socioculturels. Il découle de cette configuration socioculturelle que les principales langues parlées sont, par ordre d'importance décroissant, l'Aïzo et le Fon. Au troisième recensement (en 2002), la population de la Commune de Toffo était de 74717 habitants dont 35721 hommes pour 38996 femmes, en 2002, et estimée pour 2006 à 91459 habitants dont 43829 hommes et 47630 femmes. Elle contribue à la population du département de l'Atlantique pour 9,32%. Elle occupe la cinquième place du point de vue population du département après les Communes d'Abomey-Calavi, d'Allada, de Ouidah et de Sô-Ava. Cette population était de 60028 habitants avec 28942 hommes pour 31 086 femmes en 1992 (*Ibid.* p. 14).

L'organisation sociale au sein des groupes socioculturels est caractérisée par la structure patrilinéaire, c'est-à-dire que l'individu, dès sa naissance, prend le nom de son père, qui lui donne le droit de lui succéder, comme c'est le cas dans la plupart des régions du Sud-Bénin. La famille, au sens restreint du terme, est le ménage monogame ou polygame, composé du chef de ménage, des enfants, de l'épouse ou des épouses, des collatéraux ou des personnes à charge. L'organisation traditionnelle fait état de l'existence de la chefferie traditionnelle aux côtés de l'autorité administrative, composée des Chefs d'Arrondissement et des chefs de village. L'actuel chef traditionnel de Toffo est le 21^{ème} dans la succession. Il en existe également d'autres à Takon, à Agué, à Sèhouè, à Agon et à Akpè dans l'arrondissement de Coussi (*Ibid.*, p. 18).

Plusieurs religions cohabitent dans la Commune de Toffo : traditionnelles et celles dites révélées. La religion catholique semble la plus dominante suivie du protestantisme, de l'islam, et des autres religions d'obédience chrétienne comme l'Union de la Renaissance d'Hommes en Christ et le Christianisme

céleste. L'univers du vodoun est très varié dans la Commune. Le panthéon des groupes socioculturels de Toffo comprend plusieurs divinités, ayant chacune leur rôle, leur domaine d'action autour de leurs adeptes. On peut noter le Lègba, le Gou, le Hebioso, le Sakpata, le Dan, etc., (*Ibid.* p. 16).

Au plan ludique, on dénombre de nombreux groupes de musique traditionnelle, avec des rythmes divers et variés dans pratiquement tous les arrondissements de la Commune, de même que des jeux traditionnels comme le Adjì, le Vè, le Akotoé, le Kaléta surtout lors des fêtes de fin d'année.

Au niveau associatif, on note une certaine dynamique qui favorise des regroupements à caractères culturels (les associations de développement), économique (les groupements de femmes, d'hommes ou mixtes de producteurs, par exemple le CAR, l'UCP, et des groupements d'artisans) ou autres regroupements d'intérêt spécifiques (par exemple les APE, les COGEA, le COGEC, etc.). Du point de vue associatif, la Commune de Toffo dispose de nombreux atouts et expériences, en dépit des dysfonctionnements encore enregistrés dans de nombreuses organisations ou associations. Au niveau de toutes ces organisations et associations, la présence des femmes est remarquable, notamment au sein des groupements féminins d'activités agricoles (en l'occurrence de transformation de produits agricoles), et des associations d'artisans de métiers féminins (couture, coiffure...). Par contre, elles sont minoritaires dans les autres types d'association à prédominance masculine. Le constat dans ces associations est la faible représentativité des femmes (*Ibid.*).

Au plan administratif, la Commune de Toffo compte dix arrondissements, décomposés en cinquante quatre villages. Le chef lieu de la Commune est l'arrondissement de Toffo-centre situé à environ 81 km de Cotonou. Sur le plan économique, l'agriculture demeure la principale activité (*Ibid.*).

Sur le plan sanitaire et éducatif, la Commune compte un centre de santé communal (CSC) et huit centres de santé d'arrondissement (CSA). Mais la forte croyance aux envoûtements et à la sorcellerie fait que la population n'a recours à la médecine moderne qu'après l'échec des panacées traditionnelles. L'automédication est l'une des plaies de cette population. S'agissant des infrastructures éducatives, la Commune compte 4 écoles maternelles, 65 écoles primaires, 6 collèges d'enseignement général, 2 collèges d'enseignement professionnel et technique et 10 centres d'alphabétisation (*Ibid.*, pp. 33-34). Le taux de scolarisation dans la Commune de Toffo est de 86.44% (dont 94.6% pour les garçons et 77.8%)⁵⁴ ; le taux d'alphabétisation, quant à lui, est 9,25% (dont 7.93% pour les hommes et 10,57% pour les femmes)⁵⁵.

C. La présentation de la Commune de Klouékanmè

Le département du Couffo compte six Communes dont celle de Klouékanmè.

⁵⁴ Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (2009-2010), Annuaire de l'Education Nationale

⁵⁵ Coordination nationale de l'alphabétisation (2012)

1. La situation géographique de la Commune

La Commune de Klouékanmè est située au Nord-Est du Département du Couffo. Elle est limitée: au Nord par la Commune d'Agbangnizoun et d'Aplahoué ; à l'Est par le fleuve Couffo, frontière naturelle qui la sépare de la Commune d'Agbangnizoun ; au Sud par les Communes de Djakotomè, de Toviklin et de Lalo; à l'Ouest par la Commune d'Aplahoué. Avec une superficie de 394 km² (RGPH 2002), la Commune de Klouékanmè couvre 16,39% de la superficie du département du Couffo et 0,35% de la superficie du territoire national (Afrique conseil, Monographie de la Commune de Klouékanmè, 2006 : 8).

2. L'historique et l'environnement socio-économique

La Commune doit son nom, "Klouékanmè" ou "Klouikanmè" à la plante, une graminée, appelée "Ekloui" en Adja, "Klouekoun" en Fon et "pois d'engole" en Français. Par rapport à la toponymie, "Klouékanmè" ou "Klouikanmè" signifie "dans le champ de pois d'engole", l'une des cultures vivrières de Klouékanmè.

D'après l'histoire, l'origine de Klouékanmè remonte au XIX^{ème} siècle. A l'époque, Klouékanmè était un village, une zone de forte production agricole. Progressivement, la poussée démographique et l'extension des activités a fait de Klouékanmè, une grande unité administrative qui était rattachée à Aplahoué. C'est en 1965 que la Sous-Préfecture a été créée. Avec le temps, et les différents régimes politiques, les dénominations ont varié pour donner soit «district», soit «sous-préfecture». A l'avènement de la décentralisation, la circonscription a pris le nom de «commune» et compte aujourd'hui 8 arrondissements et 61 villages et quartiers de ville. Les arrondissements sont Adjahonmè, Ahogbèya, Ayahohoué, Djotto, Hondjin, Klouékanmè, Lanta et Tchikpé (Cf. Le PCD 2^{ème} génération Klouékanmè, version corrigée).

Les résultats du recensement de 2002 placent Klouékanmè en troisième position après Aplahoué et Djakotomè avec une population de 93324 habitants soit une densité moyenne de 237 habitants/km².

D'après le rapport de monographie de la Commune de Klouékanmè réalisé par le cabinet Afrique conseil (2006 : 11), la répartition spatiale de la population selon les données du recensement de 2002 donne de manière globale 46% d'hommes pour 54% de femmes. Dans cette Commune, la population féminine dépasse donc nettement la population masculine. Le rapport homme/femme dans la Commune est supérieur à la moyenne nationale (qui est de 52 % pour les femmes). Par ailleurs, la population de moins de 15 ans est de 51,90 % alors que la population active est moins de 48 %.

On y distingue deux principaux groupes ethniques que sont les Adja et les Fon. Les Adja sont les plus nombreux et sont les premiers à s'installer à Klouékanmè. Comme dans la plupart des sociétés africaines, en milieu Adja, l'homme est le chef de famille et est chargé en principe de subvenir aux besoins de toute la famille. C'est également lui qui prend toutes les décisions relatives à l'éducation des enfants. Toutefois, on retrouve des cas où c'est la femme qui assume toutes les responsabilités familiales ; c'est le cas le plus fréquent en milieu rural polygame non instruit. Dans l'ensemble de la communauté, les plus petits doivent du respect aux plus âgés, qui, en retour, leur apportent secours. Dans une même

famille, le droit d'aînesse revient aux garçons et la délégation de pouvoir se fait le plus souvent en faveur des garçons (*Ibid.*).

Plusieurs types d'association existent dans la Commune parmi lesquelles on peut citer les associations de tontine "égbè", les groupes d'entraide pour les travaux champêtres "dogbè" etc. Toutes ces associations permettent de résoudre les problèmes individuellement impossibles (*Ibid.*, p. 12).

Sur le plan économique, le développement de l'économie locale de Klouékanmè va se baser sur la promotion de plusieurs filières potentielles dont, entre autres, les filières agricoles, le commerce, l'artisanat et le tourisme. Actuellement, l'agriculture de la Commune de Klouékanmè est une agriculture de subsistance, et se retrouve à la base de l'économie. C'est une agriculture encore pluviale malgré le potentiel hydrographique de la Commune, une agriculture tributaire des aléas climatiques. Le système de culture le plus fréquent est une association du palmier jusqu'à l'âge de sept ans aux cultures annuelles. Les palmiers sont abattus pour la fabrication de la boisson locale appelée "sodabi" dès qu'ils atteignent un certain âge. Les principales cultures saisonnières sont : le maïs, la tomate, le manioc, le niébé, l'arachide, le coton, le piment et le gombo. Les cultures pérennes de rente, en dehors du palmier à huile, sont les fruitiers (les agrumes, le manguier, le pommier...). Le coton, la tomate et les agrumes constituent les principales sources de revenus des producteurs. Les recettes contribuent à près de 80% à l'économie locale. La main-d'œuvre familiale est la plus utilisée (*Ibid.*, p. 13).

Sur le plan des infrastructures éducatives, Klouékanmè dispose de 106 écoles primaires et 18 écoles maternelles publiques et privées réparties sur tout le territoire de la Commune, 2 orphelinats disposant chacun d'une école primaire, 15 Collèges d'enseignement général dont 2 privés dans l'arrondissement de Klouékanmè. Tous ces CEG sont répartis dans tous les arrondissements de la commune. Il y a également un Lycée agricole en construction dans l'arrondissement d'Adjahonmè (Données recueillies auprès du Service de Documentation de la Mairie de Klouékanmè, juillet 2012).

S'agissant des infrastructures sanitaires, chaque arrondissement dispose d'un centre de santé d'arrondissement mais celui de l'arrondissement de Ayahohoué vient d'être construit et pour cette raison, n'est pas encore fonctionnel faute d'équipements et de personnel. Le centre de santé de l'arrondissement de Klouékanmè fait office de centre de santé communal mais ne dispose que d'une maternité et d'un dispensaire. Il existe par ailleurs deux cabinets privés de santé dans l'arrondissement de klouékanmè. La Commune abrite également l'hôpital de la zone sanitaire qui couvre les Communes de Klouékanmè, Lalo et Toviklin (Données recueillies auprès de la Mairie de Klouékanmè, juillet 2012).

D. La présentation de la Commune de Dangbo

Le département de l'Ouémé compte 9 Communes dont celle de Dangbo.

1. La situation géographique de la Commune

Avec une densité de 443 habitants/km², la Commune de Dangbo est située dans la zone

méridionale du département de l'Ouémé et s'étend sur une superficie de 149 km². Elle est limitée au nord par la Commune d'Adjohoun, au sud par la Commune des Aguégus, à l'est par la Commune d'Akpro-Missérété, à l'ouest par la Commune de Sô-Ava (Département de l'Atlantique) (Afrique conseil, Monographie de la Commune de Dangbo, 2006 :10). Il est important de noter que deux zones écologiques différentes définissent le relief qu'offre la commune de Dangbo. Il s'agit de : la vallée basse "WODJI" située le long du fleuve Ouémé complètement inondée pendant les hautes eaux ou crue allant de Juillet à Octobre. Dès la décrue, des terres fertilisées du fait du dépôt d'alluvions sont progressivement libérées, favorisant ainsi la production de toutes sortes de cultures vivrières de décrue. Le plateau "Aguédji" permet de percevoir à plusieurs endroits une vue pittoresque d'aplomb sur toute la vallée basse et ses alentours, offrant ainsi une immense richesse touristique. Une végétation luxuriante observée en toute saison (PDC, Commune de Dangbo, 2005 : 9).

2. L'historique et l'environnement socio-économique de la Commune

Dangbo est une déformation de « Dangbo-Ali », qui signifie en français, « le serpent a barré la route » (Commune de Dangbo et du PRODECOM, p.7-8)⁵⁶. En effet, le roi Gnihouan dès son enfance, abandonna sa mère pour rejoindre très tôt son oncle maternel à Hagla-Wémèhouégbo. Chassé par les guerres des Danhomènou, il dut quitter son palais de Hagla-Wémèhouégbo et, traversant des forêts, il se fraya un chemin et arriva à Sovi-Lili, reconnu de nos jours sous le nom de Koudjo-Sota. Il y fit un bref séjour, puis poursuivant son itinéraire, il arriva à Docomey où il s'installa avec sa troupe (*Ibid.*).

Vivant donc dans cette forêt, une nuit, ses hommes aperçurent de loin une fumée qui montait timidement à travers la forêt et entendirent aussi le chant du coq à l'aurore, signe évident que des êtres humains y vivaient déjà. C'est de là que le roi envoya ses émissaires inspecter les lieux, mission au cours de laquelle ils firent la découverte du palais du roi de Kè, du nom de Kéholou Agagnon dont le visage était caché par une tresse de perles. Ils revinrent rendre compte au roi Agon Gnihouan. Surpris et mécontent, ce dernier qui se croyait déjà le maître de ces lieux se dépêcha d'aller se faire connaître du roi de Ké qui régnait et commandait toute la région. Le roi lui fit comprendre que cette région lui appartenait tout en lui faisant néanmoins une promesse : « *Je te promets donc de l'espace, mais plus loin que là où tu te croyais déjà installer. Mais, avant de bénéficier de tout cela, j'ai une mission à te confier : de temps en temps, des guerriers d'Akpa viennent piller mes biens et maltraiter mes sujets. Tu vas me les combattre dès qu'ils sont là* » (*Ibid.*).

Agon Gnihouan accepta cette proposition et mit sa stratégie en marche pour capturer les envahisseurs. Ainsi, la victoire fut à l'honneur du roi Kéholou Agagnon qui honora ses engagements. Revenu donc avec sa troupe à sa base à Docomey, Agon Gnihouan continua encore sa percée à travers la haute forêt et arriva à Agbonou ; à la vue d'un serpent qui barrait la route, il s'exclama : « Dangbo-Ali » (*Ibid.*).

⁵⁶ Plaquette réalisée par la Commune de Dangbo avec l'appui technique du PRODECOM/EMAC/PORTO-NOVO, non datée, p. 7 et 8)

Avec une population estimée en 2004 à soixante dix mille (70 000) habitants dont 52% de femmes, la Commune de Dangbo compte plusieurs groupes socioculturels ou ethniques dont les plus répandus sont : les Fons (98.6%), les Yoruba (0,4%), les Adjias (0.4%) (PDC, Commune de Dangbo, 2005). Les principaux groupes sociaux originels de la Commune, désignés sous le vocable d'« Akota », sont : les Dékanmènou, les Agahègonnou, les Lokoévinous, les Anahovinous, les Yévinous, les Odjèhovinous, les Ayolinous, les Houézounmènou, les Toffinous, les Adjahivinous, les Ayinons-Agagnon et les Vèvinou (Afrique conseil, op. cit, p.13). Tous ces groupes sociaux originels se distinguent à peu de choses près les uns des autres à travers la litanie des salutations consacrée au cordon ancestral, les us et coutumes, les interdits ou totems, les pratiques, les danses et chansons entre différents cultes traditionnels, différentes cérémonies de réjouissances et circonstances de décès (PDC, Commune de Dangbo, p. 9).

Sur le plan de l'organisation sociale, on remarque que les institutions traditionnelles cohabitent avec les institutions modernes mises en place par l'administration centrale. Quelques chefferies traditionnelles restent vivaces dans certains Arrondissements de la Commune. On y retrouve de nombreux dignitaires de culte exerçant un pouvoir sacré. Les coutumes varient d'une collectivité à une autre et d'un milieu à un autre. Par exemple les fétiches " Hèviosso " et " Toholou " amènent la paix et favorisent la production agricole selon les adeptes (Afrique conseil, op. cit, p. 13). Les pratiques périodiques des rites « Yê » de certains fétiches tels que Sapata, Ogou, Dan, Doudoua, permettent de chasser les mauvais esprits, les maladies endémiques. Le Zangbéto, dans presque toutes les localités assure la sécurité de la population et le respect des normes sociales. Le Olo dans les localités Dogla, Fingninkanmè, Zoungué, Agoundji, Zounta, Mitro, Djigbé, Akokponawa et Akpamè, est destiné à chasser les mauvais esprits (*Ibid.*, p. 15).

Selon la même source, les religions importantes que l'on retrouve dans la Commune de Dangbo sont : Le culte Vodoun, le Christianisme et l'Islam. En effet, les religions traditionnelles sont pratiquées par 11,2% de la population. Ce taux est de 33,3 pour le catholicisme, de 15,5% pour le protestantisme et de 5,9 pour l'Islam (*Ibid.*).

Au plan administratif, la commune de Dangbo comporte 41 villages administratifs répartis dans sept (07) Arrondissements que sont : Dangbo, Dêkin, Gbéko, Houétin-Houédomey, Hozin, Kessounou et Zoungué. Les différents services qui animent l'administration communale de Dangbo sont : le Secrétariat Général (SG), le Service des Affaires Générales (SAG), le Service des Affaires Economiques (SAE), le Service des Affaires Domaniales (SAD), le Service des Affaires Sociales (SAS), le Service des Archives de la Documentation et de l'Information (SADI), le Service des Affaires Financières (SAF), le Service des Transmissions Radio (STR), les Bureaux d'Arrondissement (BA) (*Ibid*, p 11).

Au plan ludique, la commune regorge d'un nombre important d'artistes de musique traditionnelle et moderne avec des rythmes divers et variés dans pratiquement tous les arrondissements de la Commune de même que des jeux traditionnels comme le Adji, le Vè, le Akotoé, le Kaléta surtout lors des fêtes de fin d'année.

Sur le plan associatif, on note quelques organisations modernes constituées par les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organisations syndicales, les Groupements et Associations de producteurs, les Associations de développement et les institutions de microfinance. En effet, les ONG, les institutions de microfinance (CLCAM, ASF, etc.) sont des structures d'appui technique et financier aux communautés. Quant aux organisations syndicales elles participent à l'émergence de la démocratie à la base. Par ailleurs, les associations des producteurs (GV, UCP, UCGF) ainsi que les associations de développement jouent un rôle important dans l'organisation sociale de la Commune (*Ibid.*, p. 15).

La commune dispose de plusieurs infrastructures de santé dont un centre de santé communal (CSC), six centres de santé d'arrondissement (CSA), deux dispensaires, deux unités villageoises de santé (UVS) et deux maternités. Le taux de consultation de soins curatifs est de 35,62% tandis que ceux de la consultation prénatale et d'accouchement sont respectivement de 79% et 75%. En matière d'éducation formelle, la commune de Dangbo dispose de 62 établissements scolaires dont 31 écoles construites en matériaux définitifs et 21 en matériaux précaires et 4 écoles primaires privées, soit un total de 66 écoles primaires. A cela s'ajoute l'enseignement maternel : la commune compte 4 écoles maternelles dans les arrondissements de Dangbo, Zoungou et Hozin. Elle compte aussi 5 collèges publics d'enseignement général et 3 collèges privés. L'insuffisance d'enseignants qualifiés est criarde dans tous ces établissements (*Ibid.*, pp. 26-28).

A ces trois communes concernées par l'étude de cas dans le cadre du présent travail, s'ajoutent la ville de Porto-Novo et la commune périurbaine d'Adjarra, concernées par l'étude ouverte aux enquêtes isolés sur le système d'échange de dons au Sud du Bénin.

E. La présentation des communes concernées par l'étude ouverte aux enquêtes isolés

Les deux nouvelles communes ont été choisies dans le département de l'Ouémé. Celui-ci est le seul sur les trois départements précédemment retenus (voir ci-dessus) qui abrite l'une des principales villes du pays (Porto-Novo). L'objectif poursuivi en choisissant ces deux communes (urbaine et périurbaine) est de croiser les données collectées auprès des six associations étudiées en milieu rural (voir chapitre 8) avec celles collectées auprès des enquêtes isolés (voir chapitre 7) afin d'en dégager des similitudes et des divergences.

1. La présentation de la ville de Porto-Novo

Les informations présentées à ce niveau sont tirées du site officiel du Bénin (voir <http://www.gouv.bj/>). Porto-Novo, la capitale politique et administrative du Bénin, s'étend sur une superficie de 52 km², et est situé à 32 kilomètres de Cotonou, la capitale économique (à l'Ouest) et à 12 kilomètres de la frontière avec le Nigéria (à l'Est). Ses communes limitrophes sont Akpro-Missérété, Avrankou et Adjarra au Nord, Sèmè-Kpodji au Sud, Adjarra à l'Est et Aguégoué à l'Ouest (voir la carte du département de l'Ouémé plus

haut). Porto-Novo est découpée en 05 arrondissements avec une population estimée en 2012 à 267191 habitants⁵⁷. Le patrimoine urbain de la ville de Porto-Novo est constitué du :

- tissu vernaculaire : il occupe l'est de la zone délimitée ; c'est le tissu urbain le plus ancien de la ville. C'est dans ce tissu que se trouvent les palais royaux, les grands temples vodoun, l'habitat concessionnaire des vieilles familles de Porto-Novo ;
- tissu afro-brésilien : il est situé au centre-nord de la ville ; c'est la zone originelle d'installation de la plupart des familles afro-brésiliennes à Porto-Novo. L'héritage architectural afro-brésilien est encore d'une certaine densité dans cette zone qui témoigne d'une époque où les « Aguda » jouaient un rôle majeur dans la vie économique et sociale de la colonie.
- tissu colonial : il est concentré au sud-ouest de la ville. C'est la partie qu'a occupée et développée l'administration coloniale, avec un modèle architectural particulier. La plupart des services de l'Etat et bien de grands équipements publics s'y trouvent encore.

La Ville est installée sur le plateau de Sakété qui s'élève graduellement à mesure que l'on s'éloigne de la lagune, et est bâtie en amphithéâtre à une altitude moyenne de 29 mètres. La ville est bordée par une lagune qui communique avec la mer à Lagos (République du Nigeria) et à Cotonou.

La ville de Porto-Novo bénéficie d'un climat de type subéquatorial. Le régime pluviométrique comprend deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches de durée inégale. Habituellement il pleut de mars à juillet (grande saison) et de septembre à novembre (petite saisons). Les saisons sèches s'intercalent entre les périodes pluvieuses : de novembre à mars (grande saison sèche), et de juillet à septembre (petite saison sèche). Enfin, on distingue deux types de sols : les sols de terre de barre sont de couleur rouge, ferrugineux et lessivés ; les sols marécageux sont plus humides ; ils longent la lagune.

2. La présentation de la commune d'Adjarra

Les informations présentées à ce niveau également sont tirées du site officiel du Bénin (<http://www.gouv.bj/>). La Commune d'Adjarra est découpée en 06 arrondissements, 47 villages et quartiers de ville. La population de la Commune d'Adjarra est estimée en 2006 à 68804 habitants dont 36179 femmes (RGPH3, 2002). Elle est limitée : au Nord par la Commune d'Avrankou, au Sud par la Commune de Sèmè Podji, à l'Ouest par la Commune de Porto-Novo et à l'Est par la République fédérale du Nigéria (Voir carte du département de l'Ouémé plus haut).

Ici comme à Porto-Novo, les ethnies majoritaires sont Goun et Yoruba, mais il y a aussi les Tori. Les différentes religions sont : la religion traditionnelle (52,3%), le catholicisme (17,8%), l'islam (8,3%), le protestantisme (3,1%), et les autres (18,5%). Le relief est presque monotone et très peu accidenté. La commune est arrosée par la lagune de Porto-novo au Sud et par la rivière d'Aguidi à l'Est qui est riche en palmier raphia et entrecoupée à plusieurs endroits par des bas-fonds aménagés par les populations en

⁵⁷ Extraits de <http://populationsdumonde.com/fiches-pays/benin>, le 16 juin 2014

sources d'eaux. Le climat est aussi subéquatorial avec des saisons identiques à celles présentées plus haut concernant Porto-Novo. La végétation de la Commune est composée de relique de forêts sacrées, d'arbustes et de hautes herbes au sein desquels le palmier à huile occupe une place importante. Toutefois, la végétation est peu variée au bord des marigots. Les deux communes additionnelles étant succinctement présentées, intéressons-nous à présent aux caractéristiques des unités d'observation choisies.

6.2- LES CARACTERISTIQUES DES UNITES D'OBSERVATION

Cette section est consacrée à la clarification de la manière dont le choix des unités d'observation a été fait, et plus particulièrement, à la présentation des acteurs concernés par la présente recherche.

6.2.1- Le choix des unités d'observation

A. Les critères de choix des unités d'observation

Les unités d'observation dans le cadre de la présente recherche sont *les associations féminines locales. Nous les désignons sous l'acronyme d'AFL tout au long de ce document. Cet acronyme émane de nous. Vous ne le verrez donc pas inscrit comme tel dans les documents officiels sur les organisations et groupements de femmes au Bénin.* Un certain nombre de critères ont été utilisés pour la définition du profil des AFL choisies. Ces critères sont inspirés de la partie théorique de la présente recherche. Il s'agit des critères tels que : a) l'« *initiateur* » de l'association ; b) la « *collectivisation des moyens de production* » ; c) l'*existence d'une activité économique viable* au sein de l'AFL et d) la *fonctionnalité* de l'AFL appréciée à partir de la constance des effectifs dans le temps, de la régularité des rencontres et de la prospérité des activités collectives.

B. L'échantillonnage

L'échantillonnage des AFL a été raisonné et basé sur des paramètres contextuels. L'échantillonnage raisonné a consisté à faire un recensement de toutes les AFL encore fonctionnelles dans les zones d'étude. Ce recensement a été fait à la fois sur la base des informations fournies par les agents du CeCPA (Centre communal pour la Promotion Agricole) et par la méthode boule de neige. Il nous a permis de disposer d'un répertoire d'organisations potentielles pour l'étude. Ensuite, parmi les AFL recensées et réellement investiguées, un tri a été fait pour identifier celles qui répondent mieux au profil recherché (répondant donc à tous les quatre critères définis plus haut). A l'issue de ce tri, quatre AFL ont été retenues par site d'étude, soit au total 12 AFL pour la zone d'étude. A ce travail de ciblage, se sont ajoutés deux paramètres contextuels, à savoir : l'accessibilité de la localité des AFL et le caractère coopératif des dirigeants, ou du moins leur ouverture à nous entretenir de fond en comble de leurs expériences. Ce sont autant d'éléments qui nous ont permis de retenir définitivement six AFL pour les fins de l'étude dont trois dans la catégorie des AFL autocréées et trois dans celles des AFL suscitées ou hybrides. Le tableau suivant présente le nombre d'AFL recensées et effectivement rencontrées dans la zone d'étude.

Tableau n°15 : La répartition des AFL recensées dans la zone d'étude

Départements	Communes	Nombre total d'AFL recensées
Atlantique	Toffo	13
Couffo	Klouékanmè	10
Ouémé	Dangbo	6
Total zone d'étude	-	29

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en juillet/août 2010 et en janvier-Août 2012

Le tableau ci-après présente par espace géographique les AFL retenues pour les fins de l'étude.

Tableau n°16 : La Liste des AFL échantillonnées

Départements	Communes	Arrondissements	Villages	Désignation des AFL retenues	Catégories
Atlantique	Toffo	Sèhouè	Aclonmè	Alogonounozo	Autocréée
		Houègbo	Koli	Aïdoté	Suscitée
Couffo	Klouékanmè	Klouékanmè	Sèglahoué	Wadodjou	Autocréée
		Hondjin	Hondjin-centre	Migbéaya	Hybride
Ouémé	Dangbo	Zounguè	Mitro	Tonangnon	Autocréée
		-	Zounta	Ayidégo	Suscitée
Total	3 Communes	5 Arrondissements	6 Villages	6 AFL	3/3

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en juillet/août 2010 et en janvier-Août 2012

6.2.2- Les caractéristiques des unités d'observation retenues

Ce paragraphe prend seulement en compte les caractéristiques des AFL retenues à la fin du processus d'échantillonnage. Ces caractéristiques sont présentées à travers : l'initiateur, l'âge, la taille (effectifs), le statut ; les activités des AFL retenues ; les formes de collectivisation des activités et/ou des moyens de production, la régularité de leurs rencontres.

A. L'initiateur des AFL retenues

Le tableau qui suit présente une vue synoptique des initiateurs des AFL retenues pour les fins de l'étude.

Tableau n°17 : Les initiateurs des AFL retenues

Désignation des AFL	Initiateurs de l'AFL			Observations
	Leader actuel de l'AFL	Membres de l'AFL	Acteurs externes à l'AFL	
Ayidégo	-	-	EDUCOM	Ces deux associations sont suscitées par des acteurs externes.
Aïdoté	-	-	ONG HELVETAS	
Wadodjou	-	7 membres fondateurs	-	Dont l'un est décédé
Migbéaya	-	22 Membres fondateurs	Intervention a posteriori	L'initiative est une création collective au départ puis récupérée par EDUCOM

Alogonounozo	Secrétaire	-	-	Le secrétaire est le seul homme de l'AFL et en est l'initiateur
Tonagnon	Président	-	-	Le président est le seul homme de l'AFL et en est l'initiateur

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en janvier-Août 2012

Il ressort du tableau ci-dessus que sur les six AFL étudiées, quatre ont été créées par l'un des leaders actuels de l'AFL ou par un collectif de membres. Parmi ces quatre AFL : a) deux sont créées par des hommes qui y occupent aujourd'hui le poste de président (Tonagnon) ou celui de secrétaire (Alogonounozo) et ils sont restés les seuls hommes de ces AFL. Ceci fait que malgré leur présence masculine, ces associations sont considérées comme typiquement féminines ; b) l'une des AFL (Wadodjou) est co-fondée par sept de ses membres parmi lesquels certains dirigeants actuels de l'AFL dont un homme (l'ex-secrétaire, malheureusement décédé) ; c) une autre AFL (Migbéaya) a été aussi co-fondée par vingt-deux membres (dont douze de ses membres actuels), en pleine agonie du fait d'une affaire de détournement des revenus collectifs, cette AFL a dû être redynamisée grâce au projet EDUCOM de l'UNICEF, ce qui fait que nous l'inscrivons dans la catégorie des AFL hybrides.

Les deux autres AFL (Aïdoté et Ayidégo) ont été directement créées par des acteurs externes : l'une a été créée dans le cadre du projet EDUCOM de l'UNICEF, et l'autre a été créée par l'ONG Suisse Helvetas dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes (voir les historiques de création au chapitre 10). Au total donc, trois des six AFL sont autocrées et les trois autres sont suscitées ou hybrides.

B. L'âge des AFL retenues

L'âge des AFL retenues varie entre 4 et 7 ans avec une moyenne de 5,5 ans pour la zone d'étude ($\pm 1,25$). Le tableau suivant présente de l'âge des AFL retenues par zone et par site.

Tableau n°18 : L'âge des AFL retenues

Communes	Désignation des AFL	Catégorie	Année de création	Age des AFL en 2012 (en an)	Moyenne d'âge par site (en an)
Toffo	Alogonounozo	Autocrée	2007	5	6
	Aïdoté	Suscitée	2005	7	
Klouékanmè	Wadodjou	Autocrée	2006	6	6,5
	Migbéaya	Hybride	2005	7	
Dangbo	Tonagnon	Autocrée	2008	4	4
	Ayidégo	Suscité	2008	4	
Nombre d'AFL	-	-	-	6	-
Moyenne d'âge de la zone	-	-	-	5,5	5,5
Ecart-type	-	-	-	1,258	-

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en juillet/août 2010 et en janvier-Août 2012

Il ressort du tableau ci-dessus que l'écart qui sépare l'âge de chaque AFL de la moyenne d'âge de la

zone est minime. En effet, les deux AFL de Dangbo ont le même âge (4 ans) ; à Klouékanmè, un écart d'un an sépare les deux AFL retenues (qui ont respectivement 6 et 7 ans) et à Toffo un écart de deux ans les sépare (respectivement 5 et 7 ans). L'écart assez rapproché entre les dates de création de ces AFL nous permet de procéder ultérieurement à des comparaisons sans trop grands biais.

C. La taille et statut des AFL retenues

Ces thèmes font référence aux effectifs et à la situation légale des AFL renseignés dans le tableau suivant.

Tableau n°19 : La taille des AFL retenues

Communes	Désignation des AFL	Effectif à la création (voir date plus haut)			Effectif en 2012			Ecart T1-T2
		H1	F1	T1	H2	F2	T2	
Toffo	Alogonounozo	1	59	60	1	14	15	-45
	Aïdoté	0	16	16	0	13	13	-3
Klouékanmè	Wadodjou	1	6	7	0	20	20	+ 13
	Migbéaya	1	21	22	0	19	19	-3
Dangbo	Tonangnon	1	49	50	1	45	46	-4
	Ayidégo	1	24	25	1	24	25	0
	Effectif total des six AFL	5	175	180	3	135	138	-42
	Moyenne	1	50	51	1	39	39	-12

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en juillet/août 2010 et en janvier-Août 2012

L'écart entre les effectifs de départ pour l'ensemble des associations étudiées ont chuté à l'exception de Wadodjou. Pour mieux comprendre cet état de fait, il est nécessaire de se référer à l'histoire de ces associations (voir chapitre 10). S'agissant du statut des AFL, il est renseigné par le tableau suivant :

Tableau n°20 : Le statut des AFL retenues

Catégorie	Désignation	Enregistré	Date d'officialisation	En cours	Depuis
AFL autocréées	Alogonounozo	Oui	06/01/2010		
	Wadodjou ⁵⁸	Oui	04/09/2008		
	Tonangnon	-	-	Oui	2011
AFL suscitées ou hybrides	Migbéaya	Oui	06/05/2005		
	Aïdoté	Oui	25/10/201		
	Ayidégo	-	-	-	-

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en juillet/août 2010 et en janvier-août 2012

⁵⁸ Selon le Conseil d'Administration, Wadodjou est créé et fonctionnel en 1992, mais c'est en 2006 que le groupement a commencé à exister réellement car c'est le 18/05/2006 que l'Assemblée générale constitutive a eu lieu avec l'élaboration des documents statutaires et réglementaires.

Les AFL retenues sont officiellement enregistrées à l'exception d'Ayidégo qui n'a jusqu'ici entrepris aucune démarche dans ce sens bien qu'elle soit mise en place avec l'appui d'une structure internationale.

D. Les activités menées par les AFL retenues

Les AFL retenues mènent une multitude d'activités au rang desquelles : la transformation et la vente des produits agricoles, la teinture et la vente de tissus, le commerce des produits agricoles (achat, stockage et revente), l'aviculture, la prestation de service agricole, l'exploitation d'une d'orangerie, la mise en place de fonds de crédit, le maraîchage, la prestation de service social (cuisine populaire, nettoyage des espaces publics), etc. L'intensité de telles activités varie selon chaque AFL.

Tableau n°21 : Les objectifs poursuivis et les activités menées par les AFL retenues

AFL	Objectifs poursuivis	Type d'activités	Description des activités
Migbèaya	Améliorer les conditions de vie des femmes	Préparation de l'huile rouge	Activités actuellement non exécutées compte tenu du manque de matières premières
		Transformation	Préparation du gari à partir du manioc
		Prestation de service	Sarclage des champs contre rémunération
		Fonds de roulement	Cotisations pour l'investissement dans les activités
		Commerce	Achat et stockage du maïs et du Niébé en période d'abondance pour être revendu en période de rareté
		Assainissement	Nettoyage du centre de santé de l'Arrondissement
Wadodjou	Améliorer les conditions de vie des femmes	Fabrication de l'huile rouge	Activité délaissée à cause d'un accident survenu lors d'une fabrication où l'huile chaude s'est renversée sur la plupart des femmes et leurs enfants qui étaient avec eux dans l'atelier de fabrication
		Transformation	Préparation du gari à partir du manioc
		Prestation de service	Sarclage des champs contre rémunération
		Exploitation d'une d'orangerie	Acquisition d'un domaine propre au groupement et mise en terre des plants d'oranger déjà productifs
		Commerce	Achat et stockage du maïs, du Niébé et de l'huile rouge en période d'abondance pour être revendu en période de rareté
		Fonds de roulement	Cotisations pour l'investissement dans les activités
		Mise en place de fonds de crédit	Il s'agit de crédit commercial. Les membres font des dépôts fixes auprès de la trésorière qui s'en sert pour faire des prêts aux personnes extérieures à l'AFL contre un taux d'intérêt de 10%
Alognou-nonzo	Améliorer les revenus des femmes et les rendre autonomes	Transformation	Fabrication de l'huile de palme et du gari amélioré
		Teinture de tissus	Teinture et vente de basin pendant la période des fêtes
		Commerce	Achat et revente des produits agricoles

AFL	Objectifs poursuivis	Type d'activités	Description des activités
Aïdoté	Améliorer les revenus des femmes	Aviculture	Elevage de poulet de chair
		Commerce	Achat et revente d'huile rouge
Tonagnon	Améliorer les revenus des femmes	Maraîchage	Production de fruits et légumes pour la vente
		Assainissement	Nettoyage des lieux publics du village
		Transformation	La transformation du manioc en ses dérivés
Ayidégo	Susciter l'implication des femmes dans la promotion de la scolarisation des enfants et contribuer à l'amélioration de leurs revenus	Alimentation	Préparation de repas pour les écoliers du village
		Transformation	Achat, transformation des fruits de palmes en huile de palme et vente
		Transformation	Achat, transformation du manioc en Gari et vente
		Commerce	Achat, stockage et vente d'huile rouge

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en juillet/août 2010 et en janvier-août 2012

Le tableau ci-dessus affiche une vue synoptique des activités menées par les AFL. On constate, certes, que celles-ci sont très diversifiées, mais dans le même temps, elles sont concentrées dans des domaines spécifiques tels que : l'agroalimentaire, le commerce, l'agriculture, l'élevage, la teinture et les prestations de service. Cette gamme variée d'activités s'inscrit dans des objectifs précis poursuivis par chaque AFL avec en transversal l'amélioration des revenus des femmes.

E. La provenance des ressources dans les AFL retenues

Le tableau qui suit présente les ressources financières des AFL étudiées pour l'exercice 2011-2012.

Tableau n°22 : La situation financière des AFL pour l'exercice 2011

Désignation de l'AFL	Ressources internes (en FCFA/an)			Ressources extérieures (en FCFA/an)		
	Bénéfices issus d'AGR collectives	Dons ou cotisations	% dans le budget de l'AFL	Montant donné	% dans le budget de l'AFL	Partenaires (nom)
Aïdoté	150000	90000	26%	700000	74%	Thomas le Prince
Ayidégo	45000	25000	23%	240000	77%	EDUCOM
Alogonounonzo	150000	50000	14%	1200000	86%	SCDIH ⁵⁹
Tonangnon	300000	500 000	44%	1000000	56%	BornFonden
Wadodjou	228 000	0	100%	0	0%	- 0%
Migbéaya	84 650	0	100%	0	0%	- 0%

Source : Tableau conçu à partir des données collectées en janvier-août 2012

Au regard de ce tableau, seules deux AFL (l'une Autocréée et l'autre mixte) n'ont pas bénéficié d'un appui extérieur au cours de l'exercice 2011. Sinon, la moyenne des ressources internes au cours de cet exercice est de 51% contre une moyenne de 73% pour les ressources extérieures. Il faut noter aussi que les ressources extérieures se présentent pour la plupart des cas sous la forme de crédits remboursables entre six mois et un an d'intervalle à un taux d'intérêt variant entre 9% et 25%. Un seul cas de don gratuit extérieur a été relevé au cours de cet exercice avec l'AFL Aïdoté.

⁵⁹ Service pour la charité et le développement de l'homme (structure confessionnelle)

F. Le degré de collectivisation des moyens et outils de travail

Il ressort des informations recueillies auprès des associations étudiées que les moyens de production sont souvent individuels, à l'exception de quelques outils et domaines de travail acquis à partir des fonds communs. Toutefois, mettons en évidence à ce niveau que : a) les équipements individuels des leaders et même des membres servent à la réalisation d'activités collectives ; b) les lieux de stockage des produits (appartenant à généralement aux leaders, en propriété privée) sont mis à la disposition de tout le groupe (à titre d'usufruit ; c) des équipements collectifs servent parfois à la réalisation d'activités individuelles ; d) les rencontres associatives ont généralement lieu au domicile de l'un ou l'autre des responsables, etc.

A ces caractéristiques s'ajoutent celles concernant les enquêtées. Elles sont présentées comme suit.

6.2.3- L'identification des enquêtées

Nous présenterons ici les données identitaires de l'ensemble des personnes enquêtées.

A. L'identification des femmes, membres des associations féminines étudiées

Au total, **82 femmes ont accepté de répondre à nos questions** sur les 138 membres que comptent ces AFL. Le tableau qui suit présente la synthèse des caractéristiques des enquêtées.

Tableau n°23 : La synthèse des données d'identification des femmes interrogées

Dénomination des AFL	Nombre personnes interrogées	Sexe ⁶⁰	Age moyen	Ecart entre les âges	Situation ⁶¹ matrimoniale			Religion ⁶²			Moyenne d'enfants par femme	Ecart entre le nombre d'enfants	Niveau ⁶³ d'instruction		
					M	V	D	C	An	Au			A	P	S
Tonagnon	25	Fém	40	30-70	21	3	1	24	0	1	5,29	2-7	24	1	0
Ayidégo	13	Fém	35	28-60	11	2	0	12	1	0	4,85	1-7	13	0	0
Alogonou nonzo	9	Fém	35	25-47	9	0	0	7	2	0	3,67	1-7	8	0	1
Wadodjou	11	Fém	45	35-60	6	5	0	3	8	0	5,27	4-7	11	0	0
Migbéaya	15	Fém	40	24-70	14	1	0	0	15	0	4,53	1-8	15	0	0
Aidoté	9	Fém	43	28-50	8	1	0	8	1	0	4,56	3-7	5	2	2
Total/Moyenne pour les 6 AFL	82	Fém	41	24-70	69	12	1	54	27	1	4,69	1-8	76	3	3
Pourcentage (%) pour les 6 AFL	-	-	-	-	84	15	1	66	33	1	-	-	93	3,5	3,5

Source : Tableau conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

Somme toute, la moyenne d'âge des femmes enquêtées est de 41 ans ; en termes d'écart, la plus jeune femme est âgée de 24 ans et les séniors sont âgées de 70 ans. Parmi elles, 84% sont

⁶⁰ Fém = Féminin

⁶¹ M= Mariée ; V = Veuve ; D= Divorcée

⁶² C= Chrétienne ; An = Animiste ; Au = Autre

⁶³ A = Aucun ; P= Primaire ; S= Secondaire

mariées, 15% sont veuves et une seule femme est divorcée. La majorité, d'entre elles, n'a aucun niveau d'instruction (93%), 3,5% ont un niveau d'instruction élémentaire et aussi 3,5% des femmes ont un niveau d'enseignement secondaire. Elles sont de différents bords religieux : 66% de chrétiennes (toutes confessions confondues), 33% d'animistes (religion traditionnelle), 1% d'athée. Et enfin, elles ont entre un et huit enfants propres et souvent d'autres enfants à charge, soit une moyenne de 4,69 enfants par femme (Voir détails en annexe).

Les données identitaires concernant les responsables (les président/es notamment) des associations étudiées sont présentées au chapitre 10 du présent document (voir description de leur parcours de vie).

B. L'identification des enquêtés isolés

Le tableau qui suit résume les caractéristiques identitaires des vingt personnes choisies aléatoirement dans différentes professions dans l'optique d'élargir notre assiette de données empiriques relatives au système d'échange de dons au Sud du Bénin. Précisons au passage que, les enquêtés de cette catégorie étant choisis de façon aléatoire, certains d'entre eux n'ont pas voulu révéler entièrement leur identité (notamment leur nom complet). Nous les avons désignés sous le nom de MonsieurX ou Madame X.

Tableau n°24 : Le récapitulatif des données démographiques concernant les enquêtés isolés

Nombre d'enquêtés	Sexe ⁶⁴		Age Moyen	Ethnie				Religion ⁶⁵			Evènements sociaux ⁶⁶			Liens sociaux concernés	
	H	F		Goun	Yoruba & Nago	Tori	Autres	C	A	M	Dé-cès	Bapt/Com	Mar/dot	Famille	Liens construits
20	14	6	39	7	5	4	4	18	1	1	14	4	2	7	13
Pourcentage (%)	70	30	-	35	25	20	20	90	5	5	70	20	10	35	65

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

Il ressort de ce tableau que l'enquête complémentaire effectuée a concerné :

- 14 hommes et 6 femmes d'un âge moyen de 39 ans, la plus jeune enquêtée avait 20 ans, et le plus âgé avait 57 ans. La majorité d'entre eux (90%) sont des chrétiens, il y a 1 musulman et 1 animiste ;
- S'agissant de leur profession, 7 des enquêtés sont artisans (tous corps confondus) ; 7 autres sont des fonctionnaires de l'Etat (tous corps confondus) ; 3 sont commerçants ; un est Elève ; un est entrepreneur et un autre est dans l'agro-alimentation (voir données détaillées en annexe) ;
- Quant à leur ethnie, 35% parmi eux sont Goun, 25% sont Yoruba ou nago, 20% sont Tori et 20% sont de diverses autres ethnies (Fon, Adja et Aïzo) ;
- S'agissant des évènements sociaux au cours desquels des dons ont été échangés, 70% d'entre eux sont des décès, 20% sont des baptêmes et communion et seulement 10% sont des mariages et dot ;
- Les principaux liens ressortis sont constitués à 65% des liens construits (les amis, les parents ou les

⁶⁴ Sexe : H=Homme ; F= Femme

⁶⁵ Religion : C= Catholique ; A= Animiste ; M= Musulmane

⁶⁶ Evènements sociaux : Bapt= Baptême ; Mar= Mariage ; Com= Communion

enfants des ami/es) et à 35% des liens familiaux (les parents, les beaux-parents, les enfants, les frères et sœurs ; en un mot, des liens de filiation et d'alliance).

A ces vingt personnes, s'ajoutent trois autres :

1. Monsieur KOUMASSA Abamon Jean Baptiste, né vers 1940, de l'ethnie Houeda-Savi, Maçon/cultivateur de profession, et animiste de religion.
2. Monsieur AHOANSOU Timothé, né vers 1945. Il est Pasteur dans une église christianiste céleste.
3. Monsieur Ghislain Houéto, âgé de 44 ans, marié et père de quatre enfants, est natif de Porto-Novo, Chrétien (Catholique) de religion et Ingénieur Agronome de profession.

Ces trois personnes nous ont accordé des entretiens sur l'organisation de « Aguoh » et sur les formes de solidarité lors de la maladie et des funérailles au Sud du Bénin (voir détail au chapitre 7).

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Ce sixième chapitre s'est concentré sur le choix de la zone et des sites d'étude et sur celui des unités d'observation d'une part ; sur la présentation de leurs caractéristiques, d'autre part.

Pour rappel, trois critères nous ont aidé à choisir la zone d'étude (les départements), à savoir le niveau d'Indicateur de développement humain (IDH), le niveau d'Indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH) et le niveau de pauvreté humaine (IPH). Ces critères ont permis de retenir trois départements de niveaux de pauvreté variés (élevé, moyen et faible) et dans lesquels les rapports sociaux de genre sont, selon le cas, défavorables ou favorables aux femmes. A l'intérieur de chacun des trois départements retenus, une Commune a été choisie en tenant compte de sa position géographique (facilité d'accès : zone desservie par une voie principale) ; du niveau élevé de la pauvreté dans la Commune (sur la base de l'IPH communal) et de l'existence de la dynamique associative féminine (analysée sur la base du Répertoire national des groupements féminins ou à dominance féminine).

Les unités d'observation, quant à elles, (nous parlons bien des associations féminines locales) ont été choisies sur la base de quatre critères, à savoir : a) le statut endogène ou exogène de l'« initiateur » de l'association ; b) le degré de « collectivisation des moyens de production » ; c) l'existence d'une activité économique viable au sein de l'AFL et d) la fonctionnalité de l'AFL appréciée à partir de la constance des effectifs dans le temps, de la régularité des rencontres et de la prospérité des activités collectives. Ces critères nous ont permis finalement de travailler avec six associations féminines locales dont trois dans la catégorie des associations autocrées par les populations locales elles-mêmes et trois dans la catégorie des associations hybrides ou suscitées par des acteurs externes.

A ces considérations concernant spécifiquement l'étude de cas, s'ajoutent celles relatives à l'observation additionnelle élargie à des enquêtes isolés choisis aléatoirement et par la méthode boule de neige dans deux nouvelles Communes. L'ensemble des informations collectées auprès de ces cibles est traité et présenté dans la partie qui suit.

PARTIE 2 : LA PRESENTATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Cette deuxième partie du document se concentre sur la présentation des données empiriques de cette recherche. Elle est scindée en six chapitres dont quatre se rapportent aux hypothèses spécifiques de la recherche et deux sont liés à l'hypothèse préalable.

Ainsi, les chapitres 7 et 8 sont consacrés à la vérification de l'hypothèse n°0. Le chapitre 7 résume les données relatives au système d'échange de dons au sein de la société béninoise d'aujourd'hui, son évolution dans le temps et le regard des enquêtés isolés sur le lien entre le système d'échange de dons et la situation de la pauvreté des populations. Ces premières données collectées dans la capitale du Bénin (Porto-Novo) et dans la Commune périurbaine d'Adjara, ont été croisées dans le chapitre 8, avec celles concernant les zones rurales collectées auprès des six AFL étudiées.

L'étude de cas, objet direct de notre recherche débute au chapitre 9. Ce dernier présente les données utiles à la vérification de l'hypothèse spécifique n°1. Il porte sur : la perception des femmes enquêtées sur la pauvreté et sur la richesse ; sur la catégorie sociale dans laquelle chaque enquêtée se place avant son adhésion à l'une ou l'autre des AFL étudiées ; sur la perception des enquêtées des rapports sociaux de genre au Bénin et sur les stratégies qu'elles ont mises en place en vue de sortir de pauvreté et améliorer leur statut social.

Le chapitre 10 s'intéresse au profil de chaque leader afin d'en déceler le type de leadership et le mode de gestion qu'il ou elle a instauré dans l'association. Ces données sont utiles à la vérification de l'hypothèse n°2. Le chapitre 11 se focalise sur les formes et les modalités des pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle à l'intérieur de chaque AFL sur le plan économique ; alors que le chapitre 12 s'intéresse au changement observable en termes d'empowerment individuel et collectif depuis que les femmes ont adhéré aux AFL étudiées. Ces deux derniers chapitres présentent des données nécessaires à la vérification des hypothèses n°3 et 4.

CHAPITRE 7 : LE SYSTEME DE DONS DANS LA SOCIETE BENINOISE ACTUELLE - CAS DU MILIEU URBAIN ET PERI-URBAIN

"La maladie est à moindre coût mais la dépouille coûte cher. Les gens ne vous assistent pas du tout, ou vraiment trop peu, quand vous êtes malade. On dirait qu'en cas de maladie, tout le monde s'entend pour vous abandonner. Mais lorsque le décès survient, tout le monde s'entend encore pour être autour de vous" (Propos de Gilbert Kanhouè, 56 ans, Retraité/Commerçant, l'un de nos enquêtés).

Les données de ce chapitre 7 et celles du chapitre 8 (le suivant) se concentrent sur la vérification de l'hypothèse préalable (n°0) de notre recherche formulée de la manière suivante « ***Dans la société béninoise contemporaine, les pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle continuent d'être entretenues, avec une certaine ampleur, malgré l'état de pauvreté des populations et sont matérialisées à travers le système d'échange de dons lors des événements sociaux ; toutefois, les formes et les modalités de ces pratiques ont évolué avec le temps*** ».

Les données présentées dans ces deux chapitres permettent donc de lever préalablement le voile sur les débats controversés autour de la notion de solidarité en Afrique, particulièrement au Bénin. Elles devront nous permettre de répondre aux interrogations qui portent sur l'ampleur des pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle au sein de la société béninoise d'aujourd'hui. Outre les AFL étudiées (voir chapitre 8), nous avons opté de nous adresser également à un échantillon d'enquêtés isolés à travers une enquête qualitative portant sur l'organisation et le fonctionnement du système d'échange de dons au Sud du Bénin.

La première section de ce chapitre présente les résultats de cette enquête élargie effectuée sur un échantillon aléatoire composé d'une vingtaine de personnes, auxquelles s'ajoutent les deux personnes qui nous ont fait l'historique des pratiques de solidarité lors des funérailles au Bénin (7.1). La seconde section, quant à elle, détaille les coulisses de la maladie et de la mort, ou du moins des funérailles, au Sud du Bénin à partir d'un entretien exclusif qu'un enquêté choisi de façon raisonnée nous a accordé (7.2).

7.1- LA PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE ELARGIE AUX ENQUETES ISOLEES

Vu l'importance des données issues de cette enquête élargie pour notre recherche, nous avons au plan méthodologique fait l'option d'une neutralité en confiant la collecte des données à un enquêteur indépendant ; toutefois, nous avons travaillé le cadre conceptuel de l'étude avec ce dernier (voir chapitre 4), de même que les outils de collecte de données (voir en annexe). L'enquêteur a choisi les enquêtés, de façon aléatoire et sur la base de la méthode boule de neige, tout en respectant les critères de genre

(hommes et femmes), de diversification des catégories socioprofessionnelles et des ethnies. Le tableau qui suit, donne une vue synoptique du statut social de ces enquêtés isolés. Il est conçu à partir des réponses obtenues des questions suivantes : quel rang social votre entourage vous attribue-t-il ? Et vous-même, comment vous qualifiez-vous, riche ou pauvre ? La synthèse de leurs réponses est présentée ci-après :

Tableau n°25 : Le statut social des enquêtés

Voir en annexe, les réponses complètes des enquêtés.

Nom / Age / Profession	Regard des autres et de soi	
	Les autres	L'enquêté
1. Alain, 40 ans, Ajusteur	Riche	Pauvre
2. Anastasie, 20 ans, Elève	Riche	Modeste
3. Assogba, 50 ans, fabricant de vin	Riche	Approuvé
4. Aziz, 57 ans, Directeur d'école	Riche	Riche
5. Benoît, 34 ans, Enseignant	Modeste	Pauvre
6. Brigitte, 33 ans Commerçante	Riche	Non dit
7. Madame X, 37 ans, Coiffeuse	Riche	Modeste
8. Monsieur X1, 45 ans, Maçon	Tantôt Riche Tantôt pauvre	Modeste
9. Félicienne, 52 ans, Institutrice		Non dit
10. Apolinaire, 27 ans, gendarme		Modeste
11. Gilbert, 56 ans, Retraité/ commerçant		Non dit
12. Padonou, 44 ans, Chauffeur		Modeste
13. Félix, 44 ans, Entrepreneur	Riche	Modeste
14. Fréjus, 26 ans, Electronicien	Pauvre	Non dit
15. Madeleine, 37 ans, Commerçante	Riche	Sans avis
16. Hermane, 27 ans, conducteur	Riche	Approuvé
17. Marguerite, 50 ans, Institutrice	Ne sait pas	Modeste
18. Philippe, 37 ans, Dépanneur	Riche	Pauvre
19. Stéphane, 29 ans, Policier	Pauvre	Sans avis
20. Monsieur X2, 42 ans, Menuisier	Riche	Approuvé

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

En résumé, selon le regard de leur entourage sur eux, 12 enquêtés sont riches, 4 sont tantôt riches, tantôt pauvres, 2 sont d'origine modeste, un est pauvre et un ne sait pas. Mais de leur propre point de vue, 7 se disent modestes, 3 se disent pauvres, un se dit riche, 3 ont approuvé le regard des autres sur eux (riche), 6 n'en ont rien dit ou sont sans avis. De là, nous pouvons dire que le statut social des enquêtés est très diversifié. C'est donc auprès des personnes issues de différentes couches socioprofessionnelles que nous avons collecté les données présentées ci-après.

7.1.1- Les événements et les liens sociaux par lesquels la solidarité s'exprime

Nous présentons à ce niveau les différents types d'événements sociaux et les liens sociaux à travers lesquels la solidarité s'exprime.

A. Les types d'évènements sociaux nécessitant l'échange de dons

La question posée aux enquêtés est de savoir, au rang des évènements sociaux ci-après nommés - l'accouchement, le baptême, la communion ou la confirmation, la dot, le mariage, la remise de diplôme de fin d'apprentissage, la maladie, le décès, les anniversaires, etc. – pour lesquels serait-il indispensable que vous fassiez un don à une personne qui vous est proche ou d'en recevoir de sa part ?

Parmi les réponses obtenues, les cas de décès sont, de loin, l'évènement qui requiert plus de soutiens de la part des proches (plus de la moitié des réponses). Puis s'en suivent les cas de maladie, de mariage, de baptême, de communion. Les autres cas paraissent négligeables. Partant de là, nous avons demandé aux enquêtés d'hierarchiser les évènements sociaux par ordre d'importance. Le tableau qui suit présente un récapitulatif de cet exercice.

Tableau n°26 : La hiérarchisation des évènements sociaux par ordre d'importance par les enquêtés

(Voir en annexe les réponses complètes des enquêtés)

Nom des enquêtés	Hiérarchisation		
	Evènement heureux	Maladie	Décès
1. Félix	-	-	X
2. Benoît	-	-	X
3. Brigitte	-	-	X
4. Assogba	X	-	-
5. Félicienne	X	-	-
6. Gilbert	-	-	X
7. Fréjus	-	-	X
8. Marguerite	X	-	X
9. Padonou	-	-	X
10. Stéphane	-	-	X
Total de répondants	3	0	8

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

Ainsi, sur les onze enquêtés qui ont répondu clairement à cette question, 8 (soit 73%) pensent que le décès prime sur les évènements heureux et la maladie; seulement 27% pensent que les évènements heureux sont les plus importants à soutenir. Cette appréciation joue un grand rôle dans la détermination de la valeur du don et les attentes qui pèsent sur les liens sociaux.

B. Les types de liens sociaux et leur ordre d'importance

Les liens sociaux répertoriés dans la littérature sont : la famille, les amis, les associations, les collègues, les autorités. La solidarité s'exprime à travers ces différents types de liens-là. Dès lors, nous avons posé aux enquêtés la question suivante : lors du dernier évènement social vous concernant, lequel de ces liens vous a le plus soutenu ou vice-versa ? La cartographie des réponses obtenues des enquêtés révèle trois principaux liens. Ceux-ci sont les plus mobilisés lors des évènements sociaux, il s'agit du lien associatif,

du lien amical et du lien familial. La place importante du soutien associatif s'inscrit dans la logique de la pluralité des liens construits (voir plus loin l'explication des membres des AFL à ce sujet). Ce qui paraît étonnant sur cette cartographie est la primauté des liens amicaux sur les liens familiaux en matière de soutien, ou plus précisément de solidarité, mobilisé lors des événements sociaux. Dès lors, nous avons posé aux enquêtés la question suivante : si un membre de votre famille et l'un de vos amis proches sont touchés simultanément par des événements sociaux quelconques, laquelle de ces deux personnes assisteriez vous en priorité ? Pourquoi, est-ce parce que, pour vous, ce lien prime sur l'autre ? Les réponses obtenues des enquêtés nous ont permis de ressortir la hiérarchisation qui suit.

Tableau n°27 : La hiérarchisation des liens sociaux par les enquêtés

Nom	Extraits des réponses des enquêtés	Famille	Amis
Anastasie	[...], il y a certains amis qui sont vraiment cher pour moi au-delà de la famille . [...].	-	X
Apollinaire	La famille est très importante, quel que soit ce que vous arrive, de bien comme de mal, elle sera toujours avec vous. Mais à l'heure où je suis, je suis plus proche de mes amis que de mes frères et sœurs [...].	-	X
Félix	Par ordre d'importance des gens qui m'ont soutenu, il y a par exemple : les collègues, les amis , et après les parents.	-	X
Félicienne	La famille a des idées arrêtées sur vous ; [...]. A l'hôpital, les amis et les collègues m'ont aidée mais la famille pratiquement pas	-	X
Madame X	J'irai chez mon amie. Elle est plus que ma sœur , [...]	-	X
Fréjus	Entre la relation amicale très forte et la relation familiale, la plus contraignante est celle avec l'ami [...].	-	X
Gilbert	On peut être en train d'enterrer dans ma maison je ne vais pas y assister [...], je vais soutenir mon ami...	-	X
Herman	Par ordre d'importance, il y a les amis , la famille, le cadre professionnel	-	X
Madeleine	Je n'ai pas de problème avec les amis quand tu veux qu'on te respecte tu dois te méfier en famille	-	X
Marguerite	Il y a des amis qui dépassent la qualité de frère . Si je dois choisir entre ces deux cérémonies, [...], j'irai chez ma copine là d'abord ...	-	X
Assogba	<i>Si un parent et un ami organise, je dois finir avec la famille d'abord avant d'aller chez l'ami, [...]</i>	X	-
Aziz	<i>Je priorise la famille, ensuite les amis</i>	X	-
Brigitte	<i>C'est la famille d'abord</i>	X	-
MonsieurX1	<i>Je choisirai le membre de ma famille car les amis peuvent te rejeter [...]</i>	X	-
Philippe	<i>C'est avant tout la famille, mais les clients sont plus importants</i>	X	-
MonsieurX2	<i>Je dois souligner qu'il n'y a aucun ami plus cher que la famille [...]</i>	X	-
Padonou	<i>tout le monde est important</i>	Sans avis	
Stéphane	<i>Moi, je regroupe en deux, famille et amis, [...], les deux sont importants</i>	Sans avis	
-	Total	6	10

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

Il ressort de ce tableau que sur les 18 enquêtés qui ont répondu à cette question, 10 ont trouvé que les liens amicaux priment sur la famille, soit 56% des enquêtés ; 6 soit 33% donnent priorité à la famille et

11% trouvent que les deux types de liens sont autant importants les uns que les autres. Ce tableau révèle donc qu'en matière de solidarité lors des événements sociaux, les enquêtés misent davantage sur les liens construits que sur les liens familiaux. Il reste alors à connaître tous les contours relatifs aux choses échangées.

7.1.2- Ce que l'on échange lors des événements sociaux : le don et le contredon

Ce passage résume la nature et la valeur des dons, les obligations à donner et à rendre, de même que les motivations à prendre part aux relations d'échange de dons.

A. La nature et la valeur des choses échangées

Le tableau ci-après fait la synthèse des réponses obtenues de plusieurs questions. Nous avons respectivement demandé aux enquêtés de savoir : lors du dernier événement social évoqué plus haut, quel type de soutien, ont-ils reçu de la part de leurs proches ou vice versa ? Quelle était la valeur des dons en espèce reçus ou donnés ? Et sur quels critères se sont-ils basés pour déterminer cette valeur ? Le récapitulatif des réponses obtenues est le suivant :

Tableau n°28 : La nature et la valeur des dons échangés

Nom	Evènement concerné	Nature du don	Valeur du don (en espèce)	Critères de détermination de la valeur du don ou contre don
Alain	Dot	Aide aux préparatifs + Soutien physique /financier	5000 F	- Type de lien (famille ou amitié) - Type d'évènement - Capacité financière
Madame X	Décès tante d'une amie	- Vivres + argent	500000 F	- Type de lien ((amitié)
Anastasie	Communion	Aide aux préparatifs + Présence le jour j	-	- Type de lien (amitié) - Capacité financière - Attente d'un retour de don
Apollinaire	Décès papa d'un ami	- Soutien moral, physique et financier	20000 F	- Type de lien (amitié) - Capacité financière - Attente d'un retour de don
Assogba	Décès papa d'un ami	- Soutien moral, physique et financier	- 6000 F à l'ami - 1500F à sa femme - 2000F à sa sœur	- Type de lien (amitié) - Type d'évènement - La mode (institution populaire)
Monsieur X1	Décès papa d'un ami	- Soutien financier + - Présence physique	5000F	- Type de lien (amitié) - Groupe de tontine (Habitudes dans les groupes : pratique de réciprocité)
Aziz	Décès de sa belle-mère	- Soutien financier et matériel (véhicule).	Exemple d'un groupe - 75000F avant - 40000F le jour j	- Type de lien (amitié) - Groupe de tontine (Habitudes dans les groupes : pratique de réciprocité)
Félicienne	Décès papa d'une amie	- Soutien financier + - Présence physique	20000 F (groupe)	- Type de lien - Impression d'un endettement
Benoît	Son mariage	- Matériel (véhicule) - Aide aux préparatifs - Soutien financier	20000F	- Type de lien (famille, amis) - Type d'évènement - Statut social de la personne
Brigitte	Décès papa d'une amie	- Aide aux préparatifs - Soutien financier	5000 F	

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

Ce tableau résume, à lui seul, l'importance du don lors des événements sociaux dans la zone de l'étude.

La personne concernée par un événement social reçoit non seulement de l'assistance physique et morale de ses proches, mais en plus un soutien financier et parfois matériel (notamment un véhicule mis à disposition pour faire des courses). La valeur du don en « temps » et en bien matériel étant plus difficile à évaluer, nous avons fait l'exercice avec le don en espèce uniquement. Les données contenues dans le tableau montrent que le soutien financier commence à partir de 5000FCFA (environ 8 €) jusqu'à un montant indéterminé (le maximum en l'espèce est 200000FCFA, environ 300€). Rentrent en ligne de compte pour la détermination de cette valeur, le type d'événements sociaux, le type de lien avec la personne concernée, la capacité du donateur, le statut social du donataire, la valeur du don reçu antérieurement de la part de l'actuel donataire, les règles instituées dans le groupe, les attentes liées au contre-don futur, ou tout simplement l'effet de mode, ou du moins, l'institution populaire dans le milieu.

B. L'importance de présence physique et du don pécuniaire

Le discours des enquêtés concernant les soutiens solidaires lors événements sociaux révèle que la présence physique à la cérémonie revêt une importance capitale aux yeux de l'organisateur et de l'invité. Cette présence paraît peut-être encore plus contraignante que l'obligation de donner. Voici présentés comme suit quelques extraits des entretiens avec les enquêtés à ce sujet :

Encadré n°4 : Quelques extraits illustratifs de l'importance de la présence physique et du don

- *Fréjus, 26 ans, Electronicien : Quand je me présente là bas, je me dis que je suis venu porter une aide ; et l'autre n'a pas besoin d'espérer quoique ce soit de ma part. Une chose est sûre si je vais manger sans rien donner, il (l'organisateur) ne me tiendra pas par les cols. Toutefois, je n'ai pas la liberté d'agir comme cela, car ici, lorsqu'on s'absente à une invitation, très souvent, nos frères "TORI" vous agressent dans la rue. Lorsqu'ils vous croisent peu de temps après l'évènement, ils disent : « ah voilà ! Je ne t'ai pas vu le jour là à ma cérémonie, ça y est, donne moi mes 5000 francs ». Et on vous réclame l'argent (c'est-à-dire le don) comme si c'était une dette.*
- *Marguerite, 50 ans, Institutrice : ce n'est pas que je vais garder rancune mais elle (sa copine) ne peut pas manquer à ma cérémonie sans argument, si l'argument est valable je la comprendrai. Mais, elle ne peut pas être bien portante et ne pas venir [...]. La présence physique est plus importante que le cadeau même ; par exemple, ma copine peut venir m'assister le jour de l'évènement parce qu'elle ne peut pas manquer, et plus tard (environ un mois ou deux mois après l'évènement), elle vient avec une enveloppe (le soutien financier) en disant « écoute, l'autre jour, je ne t'avais rien donnée parce que je n'avais pas les moyens, prends cet argent pour demander la messe au défunt ». Vous voyez, nous sommes en Afrique, on doit donner de l'argent pour soutenir son prochain [...].*
- *Monsieur X1, 45 ans, Maçon : L'important pour moi c'est la présence car, il était aussi présent dans mon cas. [...]. A Porto-Novo ici, je peux vous dire qu'on a trois catégories de participants aux cérémonies : la première est comme un groupe de tontine (donc une participation obligatoire aux cérémonies) ; la deuxième est constituée de ceux qui n'appartiennent à aucun groupe mais qui assistent par moment aux cérémonies et la troisième est constituée de ceux qui refusent catégoriquement d'aller aux manifestations. Quand on est dans un groupe, il n'y a pas d'excuse à s'absenter. Dès qu'un ami du groupe est touché par un évènement, tu commences par prendre tes dispositions, tu peux même rester affamé chez toi mais tu dois trouver les moyens pour y participer. Cela devient une contrainte terrible. On dirait que ça été formalisé. Une de mes connaissances devait aller à une cérémonie et comptait donner une enveloppe de 5000 F, mais on n'est pas allé, il a été empêché et comptait donc y aller le soir, mais non plus.*

Curieusement, il passait par là le lundi qui suit le week-end de la cérémonie, et il croise le monsieur concerné ; ce dernier lui dit « toi tu n'étais pas là hier ; éyah⁶⁷, donne moi mes 10.000 F ». Le monsieur, pour sauver la face, lui a dû donner les 10000 F alors qu'il comptait initialement donner 5000 F. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui quand quelqu'un vient une fois lors de vos manifestations et qu'à son tour vous n'allez pas, il le prend très mal. [...]».

Ainsi, dans cette étude, la présence physique aux événements sociaux se révèle comme une véritable institution, obligatoire et contraignante, surtout lorsqu'elle s'exprime en terme de contre-don ou en terme d'attente du fait du lien très proche entre le donateur et le donataire. Mais reste à connaître les motivations implicites et explicites des enquêtés à participer aux échanges de dons.

C. Les motivations et les attentes à prendre part aux échanges de dons

Aussi bien les donateurs que les donataires nourrissent de fortes attentes à l'égard des relations d'échanges. En effet, l'organisateur attend des invités qu'ils soient effectivement présents mais aussi qu'ils fassent des dons conséquents pour lui permettre de récupérer les montants investis ; mais les donateurs aussi attendent de leurs donataires un retour sur investissement dans le futur. Les cas de dons neutres (gratuits) se sont révélés quasiment inexistantes. Voici quelques extraits des entretiens à titre illustratif :

Encadré n°5 : Quelques extraits relatifs à la motivation et aux attentes liés aux échange de dons

- *Alain, 40 ans, Ajusteur : ma participation à une manifestation (entendu à un événement social) dépend de la considération que la personne a pour moi, autrement je n'y vais pas. Cela a beau être un ami, un parent ou autre, s'il ne me montre pas de la considération, je n'y vais pas. On peut être dans des localités différentes, mais juste parce que la personne m'a informé qu'il a une manifestation, j'irai. Mais, il faut aussi dire que si tu ne vas pas à la manifestation de quelqu'un, il ne viendra pas à la tienne. Quand tu vas aux manifestations, les gens te voient. A ton tour, même si tu ne les informes pas, ils diront qu'en fait tu n'es pas de ce genre, et ils viendront. Comme je me suis présenté lorsqu'il faisait sa manifestation, j'attends de lui qu'il fasse la même chose ou plus, ça dépend de qui c'est. En tout cas, il ne me donnera pas moins de ce que je lui avais donné.*
- *Félicienne, 52 ans, Institutrice : Justement nous sommes au Bénin, et quand quelqu'un t'assiste et en retour si tu ne l'assistes pas ; parfois ça blesse. Si j'ai les moyens, je ne dois pas lui (la personne qui l'avait aidée) donner moins que ce qu'il m'a donné, mais peut-être plus. Si je n'ai pas les moyens, je donnerai moins que cela, en espérant qu'on n'assiste pas uniquement aux événements malheureux. Je vais attendre une autre cérémonie pour me rattraper par rapport au premier geste.*
- *Brigitte, 33 ans, Commerçante : Ce que j'attends de ma copine est que lorsque j'organise quelque chose qu'elle (sa copine) vienne aussi me donner une enveloppe. Ce qui compte c'est qu'elle vienne, c'est l'essentiel ; mais aussi qu'elle apporte quelque chose. (Nous : Est-ce obligatoire?) Elle : Oui c'est obligatoire, c'est du donnant-donnant.*
- *Assogba, 50 ans, Fabricant de vin de palme : J'attends de cet ami que lorsque mes enfants auront des problèmes qu'il puisse aller les voir et qu'il les aide au cas où je serais dans l'incapacité ou que je ne suis plus là.*

Ainsi, ce qui ressort clairement des réponses obtenues des enquêtés, est l'idée de réciprocité, exprimée

⁶⁷ Expression en diverses langues locales signifiant « ça y est ».

en des termes presque similaires : « du donnant-donnant », « si tu m'aides, à ton tour, je vais t'aider », « si tu sors, à ton tour, les gens viendront te soutenir », etc. Ces expressions traduisent ni plus ni moins, la logique réciprocitaire qui, dans la majorité des cas, est fondée sur la non équivalence de la valeur du don, traduite par des termes comme : « augmenter la mise ; doubler la mise ou on ne doit pas donner moins que ça, etc. ». Toutefois, il y a quelques attentes qui s'inscrivent dans le long terme exprimées de la façon suivante : « lorsque je serai dans l'incapacité, j'attends de mon ami qu'il va voir et aider mes enfants en cas de problèmes » ou « lorsque la mort vient te faucher, et qu'un jour ta fille devait se marier, ton amie organise tout comme si c'était sa propre fille » ; etc. C'est pour ainsi dire que les attentes qui pèsent sur les relations d'échange de dons sont énormes et dépassent parfois, en matière temporelle, les limites de la solidarité immédiate.

D. Les logiques de fond dont regorgent les relations d'échange de dons : le cas des funérailles

Aussi curieux que cela puisse paraître, il ressort des données de l'étude qu'un vaste réseau marchand (ventes à crédit, prêts ou même espoir de la personne éplorée de dégager de réaliser des « bénéfices », etc.) se greffe de nos jours sur l'organisation des funérailles, notamment au Sud du Bénin. Les extraits des enquêtes présentés ci-après évoquent des logiques qui s'éloignent drastiquement de l'idée de dons gratuits. Ils répondent à la question de savoir si les entrées de dons au cours de l'organisation d'une cérémonie pourraient-elles permettre à l'intéressé de couvrir les dépenses engagées ?

Encadré n°6 : Quelques extraits d'entretien portant sur les logiques de fond liées aux échanges de dons

- Aziz, 57 ans, Directeur d'école : *les cérémonies d'enterrement sont devenues une grande fête et les gens profitent pour faire du commerce, et comme ça quand il y a décès, ils sont contents et surtout quand il s'agit de personnes âgées. Ils achètent tout à crédit car ils savent que toutes les associations seront au rendez-vous. On invite de grandes personnalités pour avoir des enveloppes consistantes. Cela fait aussi du bien aux vendeurs qui mettent à disposition des personnes éplorées, à crédit, toutes les denrées entrant en jeu pour l'organisation d'une réception, car c'est une occasion pour eux de faire du profit. La fête commence le samedi, mais, c'est le dimanche que la grande masse de personnes est au rendez-vous. Toutefois, d'autres organisateurs reçoivent uniquement le samedi. L'organisation ce jour là est bien faite à telle enseigne que les invités se sentent rois, juste pour l'encourager à un don consistant.*
- Alain, 40 ans, Ajusteur : *Tout dépend, par exemple si tu participais aux manifestations des autres, tu vas récupérer et même faire des réalisations que tu n'avais jamais espéré faire (comme l'achat de terrain, moto, etc.). Mais si tu n'allais pas aux manifestations des autres, tu vas chuter. Certains sont devenus riches grâce aux Aguôh⁶⁸. Je connais un monsieur qui a dépensé 4 millions et qui à la fin de la manifestation a obtenu 7 millions de bénéfice. Cela dépend de comment il sortait.*
- Anastasie, 20 ans, Elève : *Je pense que pour ces cérémonies la dépense est toujours supérieure à ce que les gens peuvent t'offrir. On ne gagne pas, on perd toujours. (Nous : Comment tu le sais? Papa⁶⁹ t'a-t-il dit qu'il a perdu?). Elle : (Rire de l'intéressée) En tout cas moi je ne lui ai pas demandé, mais ce qu'on a fait le jour là, je sais qu'on n'a*

⁶⁸ Terme qui désigne l'organisation des funérailles en langue local Goun.

⁶⁹ Le papa de l'enquêtée a organisé récemment les funérailles de la grand maman de l'enquêtée

pas perdu ; parce que pour la cérémonie là, mes parents n'ont pas invité beaucoup de monde, et ils ont dépensé juste en prévision du nombre d'invités sans attendre ce que les invités vont donner avant d'aller rembourser.

- *Félicienne, 52, Institutrice : Dans mon cas, je n'avais pas d'argent, car mon papa a été longtemps malade et ma grande sœur aussi était hospitalisée mais lorsque l'heure avait sonné (au moment des funérailles), des amis m'ont beaucoup aidée : un couple m'avait remis 500.000 FCFA (environ 800 €), un autre m'a donné 200.000 FCFA (environ 300 €), etc. (Nous : Étaient-ce des prêts ou des dons ?) Elle : Oui, des prêts ; mais, une semaine après la cérémonie, j'ai tout remboursé. (Nous : Sont-ce les enveloppes obtenues dans le cadre des funérailles qui vous ont permis de rembourser tout le monde ?) Elle : oui. (Nous : Alors, est-ce que les entrées lors de ces genres d'évènement peuvent permettre à l'organisateur de démarrer une activité génératrice de revenu après la cérémonie ?) Elle : c'est rare de voir quelqu'un démarrer une activité économique après un évènement si douloureux.*

Somme toute, les enquêtés convergent dans la description de l'intérêt marchand qui se cachent derrière la motivation à participer aux relations d'échange de dons ou derrière les soutiens de solidarité notamment via les groupes de tontine (pour décès) nommés les Kugbè. Toutefois, il est aussi ressorti l'idée de démonstration de « pouvoir » par les gens riches qui organisent des événements sociaux. Ainsi, que ce soit l'intention marchande, ou du moins, l'esprit de rationalité d'une part, ou d'autre part, l'idée de démonstration de pouvoir, tous tendent à instituer dans la société béninoise d'aujourd'hui, une pratique usuaire lors des événements sociaux, spécifiquement lors des funérailles, énoncée par les enquêtés en termes de : « c'est la mode », « c'est la loi populaire », « c'est entré dans nos habitudes », « c'est comme ça que ça se fait », etc. Dès lors se pose les questions de savoir : Comment en est-on arrivé là ? C'est cela que l'historique qui suit essaie de clarifier.

7.1.3- L'historique de « Aguoh » au Sud du Bénin

L'organisation des cérémonies de funérailles appelées « Aguoh » en langue locale Goun a connu une évolution avec le temps. De cérémonies rituelles jadis, elles sont au fil du temps fortement monétarisées, lourdes et couteuses et de plus en plus exigeantes en capital social. Au cours de l'étude, nous avons approché deux septuagénaires pour en savoir plus sur l'évolution de « Aguoh ». Voici en intégralité le contenu de ces deux entretiens :

A. L'historique de « Aguoh » : l'entretien obtenu de Monsieur Koumassa

Cet entretien a concerné Monsieur KOUMASSA Abamon Jean Baptiste, né vers 1940, de l'ethnie Houeda-Savi, Maçon/cultivateur de profession, et animiste de religion. Sa description de l'évolution de « Aguoh » est la suivante :

Encadré n°7 : Entretien n°1 sur l'historique de Aguoh

« Avant les corps n'allaient pas à la morgue, ils sont enterrés (sans formol) dans les trois jours suivant le décès. On prend une date le troisième jour pour organiser la cérémonie. Neuf mois ou sept mois après on fait Aguoh (selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme). On va alors déterrer la tête du défunt pour des cérémonies rituelles qui durent sept jours si c'est une femme et neuf jours si c'est un homme. On dépose le crâne dans un genre de canari marmite appelé "Tchakotoué". Au cas où le défunt est enterré au cimetière, on prélève le

sable du côté de la « tête » près de sa tombe ; ce sable est mis dans du tissu percal puis dans un petit canari appelé "Ahôwézin " représentant le crâne du défunt puis on vient enterrer l'ensemble à la maison. Dans l'intervalle de dix à quinze ans après cet enterrement, on choisit un jour pour organiser la cérémonie pour tous les défunts de cette période excepté pour un enfant qui n'a pas de dents. Cette cérémonie s'appelle 'Togô'.

On prend le cœur du bambou qu'on découpe lame par lame qu'on ajoute à 'Alati' plus du vin de palme ou du tchoucoutou pour faire le rituel. La pratique à base du vin a commencé à partir des années 58-59. Il n'y avait pas d'uniforme. L'introduction des tissus dans les Aguôh a commencé à partir des indépendances, du temps du président Hubert Maga⁷⁰.

En effet, les changements observés aujourd'hui remontent au temps des aventuriers qui allaient faire fortune au Cameroun, au Gabon, etc. et revenaient au Bénin lors du décès de leurs parents pour démontrer leur fortune. Ainsi, quand ils perdent leurs parents, ils revenaient avec assez d'argent, ils restaient pendant deux à trois mois ; ils construisaient de nouvelles bâtisses pour les fins de l'enterrement ; ils achetaient des tissus à leurs frères, amis et autres ; leur donnaient à manger et à boire à satiété pendant les funérailles ; et ils repartaient. Il arrivait bien souvent que dans le cadre des funérailles, ils responsabilisaient certains membres de leur famille et leur confiaient une partie de leur argent pour être géré. Parfois, ces membres de leur famille les envient voire les tuent pour s'accaparer de leur fortune. Les aventuriers ont commencé avec cette pratique usuraire vers les années 68-69 par là. Dès lors, les autres qui ne sont pas aussi fortunés, s'endettaient pour faire pareil et ils disaient "on mange la vie ". Ainsi, les Aguôh, tels qu'ils se passent actuellement, ont commencé avant la révolution de 1972 et ont été freinés tant soit peu pendant la révolution. Je crois que cela a redémarré de plus belle à partir de 1990 avec le renouveau démocratique.

Je n'ai jamais entendu parler de kugbè. Mais ce que je déplore aujourd'hui, c'est que lorsque leurs parents sont vivants, les gens ne leur donnent pas 100F mais quand ils meurent, ils achètent des choses à crédit et en plus ils vendent les biens que les défunts ont laissés pour organiser leurs funérailles. En gros, c'est un péché ».

B. L'historique de « Aguôh : l'entretien obtenu de Monsieur Ahouansou

Ce second entretien sur l'historique de « Aguôh » a lieu avec Monsieur AHOUANSOU Timothé, né vers 1945. Il est le Pasteur de l'église de Christianisme Céleste de Gbèssou. Sa description est la suivante :

Encadré n°8 : Entretien n°2 sur l'historique de Aguôh

« Lorsque j'étais enfant, voici comment cela se faisait. On enterrait les morts rapidement dans le temps. Lorsqu'une personne décède, le jour de son inhumation, on désigne une tante. Celle-ci cherche du tourteau pour allumer le feu sur la tombe du défunt le matin et le soir, puis y dépose un peu d'akassa et de sauce en supposant que le défunt viendra manger. La tante fait cela pendant neuf jours si le défunt est un homme et sept jours si c'est une femme.

Dès la mort annoncée, les membres de la grande famille se réunissent : chaque maison donne un pagne, de la boisson et une somme forfaitaire, certains donnent du gin. Tous les beaux-fils donnent également le pagne devant servir à enterrer les beaux-pères. Tous les dons sont réunis chez le chef coutumier (on lui fait le compte rendu au fur et à mesure en ces termes : « voilà ! La famille AHOUANSSOU, par exemple, a donné le pagne, deux litres de

⁷⁰ Hubert Maga a été le père de l'indépendance du Bénin et a été Président, démocratiquement élu, de la République du Dahomey de 1960-1963

gin, deux mille francs et une bouteille d'huile rouge). Et le troisième jour, tous les membres se réunissent autour des dons en présence du chef coutumier et on fait le point. On décide d'acheter un cochon (ce jour même). Et c'est à partir de ce jour-là qu'on prend date pour le « Aguôh ». Il a lieu le jour du marché d'Adjarra sauf si ce jour tombe sur un vendredi ou un dimanche, car on ne faisait pas « Aguôh » l'un ou l'autre de ces deux jours.

Une fois la date prise, le jour J, on achète un porc et deux coqs si le défunt est un homme et deux poules s'il s'agit d'une femme. Les enfants du défunt vont au marché ; ils achètent un panier, une étagère, une calebasse à couvercle et un pagne blanc. Le même jour, avant de commencer le « Aguôh », la famille doit faire un rituel. Il y a un endroit choisi par la famille pour faire ce rituel. Tous les membres de la famille (le clan) convergent vers cet endroit. Ils creusent un petit trou. Ils se munissent d'un paquet d'allumettes, les enfants y vont aussi avec tous les vêtements du défunt. Ils brûlent ces vêtements avec le panier, les tourteaux dans le trou. Mais, les neveux, nièces et autres parents présents peuvent conformément à la tradition s'emparer des vêtements du défunt lors de ce rituel [...] ; ils les emportent donc pour eux-mêmes. On referme le trou pour faire un amas de sable. Les enfants arrivent aussi à ce rituel avec les assiettes, les bouteilles utilisées par le défunt. Ils les brisent sur l'amas de sable. L'habillement des participants à ce rituel est particulier : les hommes attachent le pagne entre la taille et le nombril et les femmes juste au-dessus de leur poitrine.

Au retour du rituel, ils entonnent des chansons funèbres et marchent en file jusqu'à la maison. A présent, ils cherchent des feuilles de palme qu'ils tressent en natte et récupèrent le crâne du cochon abattu avant leur départ pour le rituel. A l'entrée de la porte du local où le défunt est enterré, on accroche la natte, puis on y superpose le crâne du porc. Ensuite, on ferme la porte de la tombe. Quand ils s'approchent du domicile du défunt, ils tirent deux coups de fusil qui annoncent le début de la cérémonie (Aguôh). Une fois à l'intérieur de la maison, chacun prend place et la nourriture est servie ; tout le monde mange, il y a beaucoup de bruits. On danse, on chante et tape le tam-tam. Cela peut prendre deux à trois jours. Cela passe ainsi si c'est un adulte qui meurt. Mais aujourd'hui, les gens ne respectent plus le cérémonial et les interdits [...].

La forme actuelle d'Aguôh est due en fait à la percée des églises. C'est cela qui a fait que les gens ont abandonné les anciennes pratiques. Même pendant le gouvernement du Général Kérékou 1972-1989, cela existait encore, d'ailleurs le gouvernement révolutionnaire luttait contre ça. Les gens allaient chercher les 'stoppeurs de pluie' pour qu'il y ait beaucoup d'invités. Cette pratique a de plus en plus pris de l'ampleur depuis 1972. [...]. Les gens ont dénaturé la cérémonie d'Aguôh. C'est devenu du commerce. Aujourd'hui c'est quelqu'un qui achète des marchandises, le prix d'achat d'un côté, le prix de vente et le bénéfice de l'autre côté. Les ethnies concernées par cette pratique sont : les Tori, Goun et Settô ; pratiquement toutes les ethnies initialement installées dans la vallée de l'Ouémé. Elles avaient des pratiques comme celles que je vous ai narrées et qui, malheureusement, ont été dénaturées de nos jours ».

En conclusion, ces deux entretiens retracent les différentes étapes de l'évolution de « Aguôh » dans la zone Sud-Est du Bénin. De simples cérémonies rituelles avant les indépendances, elles sont devenues au cours des années 60 des occasions de démonstration de pouvoir par des gens fortunés ; elles ont ensuite été un peu plus réglementées pendant la révolution de 1972-1989 ; mais dès 1990, à la faveur du renouveau démocratique, de nouveau, la démonstration de pouvoir a pris le dessus et cette fois-ci, elle est cumulée avec une logique commerciale dominante, au point de s'ériger de nos jours en une véritable institution populaire. Comme on va le constater dans le paragraphe qui suit, l'une ou l'autre de ces

considérations impacte sérieusement la stabilité des liens sociaux.

7.1.4- Les circonstances de rupture des relations d'échange de dons et les possibilités de reprise des liens

Dans ce paragraphe, les enquêtés ont évoqué les conséquences liées au non respect des principes de réciprocité en matière d'échange de dons. Alors que pour certains, les relations d'échange de dons s'estompent dès la première absence à une invitation ; pour d'autres, il est possible de tolérer jusqu'à 3 ou 4 absences. Par ailleurs, certains liens sociaux se brisent plus facilement que d'autres.

C. Les situations d'affaiblissement ou de rupture des relations d'échange de dons

Les questions posées aux enquêtés ici sont de savoir : jusqu'à combien d'invitations non honorées une relation d'échange de dons pourrait être rompue ou affaiblie ? Et un arrêt des relations d'échange de dons affecte-t-il les liens initiaux ? Leurs réponses sont ci-après présentées :

Encadré n°9 : Extraits d'entretien sur les causes d'affaiblissement des relations d'échange de dons

- *Assogba, 50 ans, Fabrikant de vin de palme : Je ne suis pas rancunier. Après la manifestation, je peux même aller voir l'ami qui n'est pas venu me soutenir. Si je vais chez lui trois fois et qu'il ne réagit pas, alors, la rupture s'annonce après la quatrième fois, c'est-à-dire que s'il ne fait pas le contre-don la quatrième fois, c'est fini, parce que pour moi, c'est un avaré. (Nous : Et si c'était un parent à vous, auriez-vous eu la même réaction ?) Lui : Dans le cas d'un parent, non. On ne va pas le honnir, la famille ira (moi y compris), mais les dons ne seront pas conséquents.*
- *Alain, 40 ans, Ajusteur : Une première fois, ce n'est pas encore grave, la personne peut même faire un geste (le don) après, car ça dépend de sa situation pendant la période des cérémonies. Mais, une deuxième fois, c'est trop.*
- *Apolinaire, 27 ans, Gendarme : Si je te viens en aide ; ce serait ton tour de me venir aussi en aide dès survenance d'un événement social me concernant. Si tu ne me viens pas en aide, alors là, tu ne me verras pas la prochaine fois. Lorsqu'il y aura un événement chez toi et que tu m'invites, je n'irai pas.*
- *Brigitte, 33 ans, Commerçante : C'est grave si elle (sa copine) s'absente, si je la vois après la manifestation, je vais lui faire des reproches. Si elle me donne une explication du genre, elle a eu un empêchement, et si je sens que c'est vrai, je vais l'excuser. Mais si ce sont des excuses bidon du genre, elle a oublié, c'est très grave. Je ne la considère plus et je n'irai pas non plus la soutenir, etc. (Nous : après combien de fois, prendriez-vous une telle décision ?). Elle : Pour la première fois, je vais me dire qu'elle a eu d'empêchement ; la deuxième fois, je vais l'inviter encore, mais la troisième fois, elle peut tout dire, je vais la classer ; c'est comme si c'est son habitude. Pour un membre de ma famille, c'est pareil aussi hein, je n'irai plus, ça fait bonjour-bonsoir (des relations limitées juste aux salutations). (Nous : Lequel des deux liens te ferait plus mal, est-ce la famille ou l'amitié?) Si ce sont mes sœurs germaines, cela me fera énormément mal. Je ne leur pardonnerai pas cela.*
- *Félicienne, 52 ans, Institutrice : Si la personne sait qu'elle devait être à vos côtés et qu'elle s'absente une, deux, trois fois, sans argument valable, vous pouvez chercher à comprendre pourquoi elle se comporte ainsi ; et si vous voyez qu'elle n'est pas claire dans son explication, vous pouvez briser les liens. L'assistance lors*

des événements sociaux n'est pas que financière ; si quelqu'un vous assiste financièrement et qu'à son tour, tu n'as pas les moyens, tu peux l'assister moralement et physiquement.

Il ressort de ce qui précède que la moyenne d'absence tolérable tourne autour de 3 fois. Pour certains, le principe de non tolérance des absences aux invitations est indistinct qu'il s'agisse d'amis ou des membres de la famille ; d'autres, par contre, semblent être plus flexibles à l'égard des membres de la famille. Par ailleurs, pour certains l'éloignement pourrait être une cause de rupture alors que pour d'autres, la distance ne bloque nullement les relations d'échange de dons. Au vu de telles circonstances d'affaiblissement des relations, la question qui se pose est de savoir quelles seraient les conditions potentielles de rétablissement des liens ?

D. La reprise des relations d'échange de dons

Les enquêtés semblent unanimes sur la présentation des excuses pour que les relations d'échange de dons reprennent. Mais pour les plus intransigeants, les excuses seules ne suffisent pas ; il faut qu'en plus, le « fautif » puisse obligatoirement rembourser les arriérés de dons.

La question posée aux enquêtés ici est de savoir à quelles conditions les relations d'échange de dons affaiblies ou rompues peuvent-elles reprendre ? Voici présentés quelques extraits de leurs réponses :

Encadré n°10 : Extraits d'entretien relatifs aux possibilités de reprise des relations d'échange de dons

- *Madame X : il n'y a pas d'excuse. Mais, si la personne venait à une de mes manifestations par surprise, là, les relations vont reprendre.*
- *Aziz : s'il me présente une excuse acceptable, je le comprendrai ; mais j'aurais voulu qu'on «éradique les cérémonies pompeuses », car je n'ai pas encore fini de payer mes dettes pour ce que j'ai fait pour ma belle mère.*
- *Alain : Si j'ai une manifestation et que je ne l'invite pas, mais qu'il vient quand même me faire une surprise, je peux le pardonner et recommencer à aller à ses manifestations.*
- *Apolinaire : S'il l'a fait sciemment, et qu'il vient s'excuser en disant « aaaaf ! excuse moi, j'ai eu tant », je dois pouvoir le pardonner. Et même s'il ne l'a pas fait sciemment, et qu'il vient s'excuser, c'est qu'il veut que l'amitié continue. Toutefois, si ce n'est pas pour la première fois qu'il se comporte ainsi, alors non, je ne le comprendrai pas, parce que c'est devenu une habitude.*
- *Brigitte : Si elle dit qu'elle a un empêchement ça va. Si j'ai une autre manifestation, et qu'elle s'arrange pour être informée, et qu'elle vient avec un cadeau ou une enveloppe, là, ça reprendra normalement.*
- *Assogba : Quand quelqu'un ne sort pas pour aller sur les lieux de cérémonie par avarice, dès qu'il aura une cérémonie et que l'on le doigte comme ne participant pas aux cérémonies, c'est fini pour lui, on boycotte en quelque sorte sa cérémonie, et la conséquence c'est qu'il tournera à perte.*

Somme toute, tous les autres enquêtés non présentés dans ce passage abondent aussi dans la même logique de présentation d'excuses et de faire un don de rattrapage. Ceci confirme une fois encore la

contrainte liée au don évoquée précédemment : l'obligation du donateur potentiel commence dès l'invitation reçue, en cas d'absence, il doit s'expliquer et présenter des excuses puis faire un don a posteriori. A défaut, le risque de briser les relations entre lui et le donataire potentiel paraît élevé.

Les données ainsi présentées concernant les vingt enquêtés plus les deux personnes âgées à propos de l'historique de « Aguôh » et son évolution dans le temps sont à présent complétées par le contenu d'un entretien exclusif qu'une personne d'un lien proche a bien voulu nous accorder.

7.2- LES COULISSES DE LA MALADIE ET DES FUNERAILLES AU SUD BENIN : UN ENTRETIEN OUVERT AVEC MONSIEUR G. HOUETO

Monsieur Ghislain Houéto, âgé de 44 ans, marié et père de quatre enfants, est natif de Porto-Novo, chrétien (Catholique) de religion et Ingénieur Agronome de profession. Il est en deuxième position d'une fratrie de sept personnes dont deux hommes et cinq femmes. Nous pouvons le classer compte tenu de sa classe sociale dans la catégorie 4 (Epkonténi, voir les typologies de pauvres au chapitre 9). Il a perdu ses deux parents (père et mère) en l'espace d'une année. Il a bien voulu nous raconter ses expériences de la maladie et de la mort de ses êtres chers d'une part, et d'autre part nous donner sa perception de l'organisation des funérailles au Bénin, notamment dans la région Sud du pays. L'entretien s'est déroulé en français en deux séances et a été parsemé de tutoiement (compte tenu de nos liens d'amitié avec l'intéressé). C'était au départ un entretien test pour avoir des éléments de structuration de l'enquête présentée ci-dessus. Mais, il nous a donné a posteriori l'accord de publier le contenu de l'entretien dans son intégralité, présenté ci-dessous.

7.2.1– Les évènements sociaux vécus par l'enquêté et la mobilisation différenciée de la solidarité de ses proches

Nous : [Introduction préalable et présentation de notre problématique de recherche, puis s'en suit la question]. Monsieur Houéto, vous venez de subir deux évènements douloureux liés à la maladie et à la perte de vos parents, vous avez été marié à la mairie et à l'église, vous avez fait baptiser vos enfants, etc. A votre avis, lequel de ces évènements sociaux a le plus mobilisé la solidarité de votre entourage autour de vous ?

Lui : On distingue deux sortes d'évènements sociaux : d'un côté, les évènements heureux (baptême, mariage, sortie de nouveau-né, etc.), et de l'autre, les évènements malheureux (surtout le décès des parents proches). Mais un évènement malheureux peut parfois être fêté comme un évènement heureux. C'est le cas par exemple lorsqu'un parent géniteur est âgé et a longtemps été malade ; les enfants auraient déjà énormément dépensé dans sa maladie et finalement ce parent décède. Généralement, dans un pareil cas de figure, on dit « Amen ! Il ira se reposer » ; tout simplement parce qu'avec la durée de la maladie et devant le désespoir des enfants de voir leur parent guérir d'une part, et d'autre part vu la lourde charge qu'engendre l'entretien du malade, la seule attente pour que le malade et les enfants soient soulagés est la mort. Mais, il y a aussi un autre cas de figure : Tu vois ! Dans nos familles traditionnelles,

généralement les gens n'ont pas les moyens (pauvreté) et lorsqu'un parent est gravement malade (une maladie exigeante financièrement), les gens préfèrent qu'il meurt. Mais, là où le barre blesse dans ce dernier cas de figure, est que ces gens, même pauvres, sont dans différents groupes de tontine, dans des réseaux sociaux ; et pendant la maladie, personne ne vient soutenir les enfants, aucune solidarité ne se mobilise autour d'eux, sauf dans de rares cas venant surtout des amis très proches des enfants du malade. Et là aussi, la valeur des dons est très minable (2000F ou 5000F) sauf s'il s'agit vraiment d'un ami qui est aisé (mais ici c'est un cas très rare). Et alors, dès que le malade décède et qu'il faut lui organiser des funérailles, comme par enchantement, tout le monde se mobilise, et on vient faire des montants colossaux. Ce comportement s'observe même parfois chez les propres enfants du défunt : ils négligent leurs parents pendant la maladie mais déboursent de grands moyens lors de leurs funérailles.

Nous : Quelle explication donnez-vous à un tel comportement sociétal ?

Lui : Disons que l'explication à un tel comportement puise ses racines dans les pratiques traditionnelles. En fait, les réseaux sociaux (kugbè) qui se forment ne sont pas destinés à porter assistance à une personne malade, mais plutôt pour soutenir le plus souvent une personne éplorée. Le seul réseau mobilisé en cas de maladie est le réseau familial où les membres de la famille s'entendent pour cotiser de l'argent pour soutenir les enfants du malade. C'est le cas lorsque ma maman était malade. Nous (les enfants) faisons énormément d'efforts (financièrement) ; mais ses frères et sœurs se sont mobilisés autour de nous pour nous soutenir. Vu que nous (les enfants) travaillons dans des endroits dispersés ; à chaque fois que notre maman avait une crise, ses frères et sœurs étaient les premiers à l'amener à l'hôpital et à engager les dépenses avant de nous informer. Ceux d'entre eux qui vivaient plus loin, se cotisaient de l'argent et envoyaient des délégations de façon rotative pendant la maladie de leur sœur. Je l'avais dit lors de l'enterrement de ma maman, [...], et profité pour les remercier du fond du cœur, parce que c'était tout simplement épatant ; ils avaient fait preuve d'amour fraternel. Eux, par exemple, n'ont pas attendu que la personne décède avant de se mobiliser. Cette forme de solidarité est rare. Mais, il faut préciser que cela dépend aussi du comportement initial de la personne malade et de l'unité au sein de la famille. S'il s'agit d'une famille déchirée (en conflit), une telle solidarité ne se formera pas en cas de difficulté. [...].

Nous : Pourriez-vous aussi évoquer le cas de votre papa, pendant que nous y sommes ?

Lui : La mobilisation de solidarité n'était pas pareille dans le cas de mon papa. C'était un polygame. A l'âge adulte, la plupart de ses enfants ont quitté le domicile paternel sauf quelques-uns qui y vivent encore. En cas de maladie, on nous informait. Chacun venait individuellement donner de l'argent en fonction de ses moyens. On ne se concertait pas. Le paradoxe dans la situation de mon papa est éloquent. Il était l'aîné de sa fratrie. C'était lui qui avait entretenu tous ses frères et sœurs. En plus, ces derniers vivent tous au domicile de notre papa jusqu'à ce jour. Mais à aucun moment lors de la maladie de notre père, ses frères et sœurs ne se sont mobilisés autour de nous (les enfants) comme cela a été le cas du côté de ma maman. La charge n'a reposé que sur nous, les enfants. Auparavant, on avait même institué entre frères et sœurs dans ma famille paternelle une caisse de solidarité à raison de 1000F mensuels pour les hommes et 500F pour les femmes pour qu'en cas d'évènement social malheureux on

puisse y puiser. Mais cela n'a pas fonctionné à cause du non respect des règles collectives par certains, des conflits implicites inhérents aux familles polygamiques, et des situations d'occultisme [...].

Nous : Revenons au paradoxe du soutien contrasté dans les situations de maladie et de décès. Pourquoi les gens (y compris les enfants) déboursent-ils de gros moyens lors des funérailles et non pas lors de la maladie de leurs parents ?

Lui : Tu vois ! Lorsqu'un parent proche décède, les personnes éplorées vont emprunter de l'argent auprès des amis, des réseaux, bref, un peu partout dans l'esprit que lorsque les gens viendront leur donner des enveloppes (dons), ils vont pouvoir tout rembourser. C'est pour dire en quelque sorte que le cadavre a une valeur commerciale. Par contre, en cas de maladie, les gens vers qui vous irez pour emprunter de l'argent sont réticents parce (sans le dire ouvertement), ils se disent que l'intéressé ne compte sur rien pour les rembourser. Car, la garantie des créanciers en cas de décès, ce sont les dons que la personne éplorée collecte ; or, cette garantie n'existe quasiment pas en cas de maladie. C'est l'expérience que j'ai vécue.

A. La magie de la solidarité et des dons lors des funérailles

Lui (suite réponse à la question précédente) : Dans mes deux cas, je n'attendais le soutien de personne, mais, je t'avoue que, moi-même, je ne savais pas que j'avais des amis comme ça ! Dès l'annonce du décès de mon papa, la première personne que je rencontre était un condisciple à l'université. Il me délivre sur place un chèque de 200.000F, et ça a commencé comme ça. Des dons, des dons, ah !!!! Par exemple, mon responsable de service m'appelle au téléphone et me propose un prêt de 500.000F (que j'ai décliné). Mais à chaque fois, il me dérangeait jusqu'au jour de l'enterrement. Ce dernier, non seulement m'a fait un don de 50.000F mais il a en plus introduit dans ma poche les 500.000F de prêt (que je refusais) en me soufflant à l'oreille : *« il se pourrait que tu en aies besoin, garde-le. Si tu finis tout, tu pourras me le retourner après »*. Mais dès le lendemain, je suis allé lui déposer ses sous parce que je ne voulais pas m'endetter. Tu vois ! Ça par exemple, c'est une solidarité qui quitte le cercle familial et le cercle d'amis pour s'étendre aux relations de travail. Et c'est comme ça que beaucoup d'amis m'ont soutenu [...].

C'était pareil dans le cas de ma maman. Et il y a un adage populaire qui dit ceci *« c'est le défunt même qui s'enterre »*. Dans la tradition, il y a cette magie de la solidarité et des dons qui opère. Même si les gens n'ont rien et leur parent décède, ils se disent que le défunt même va mobiliser la solidarité pour son enterrement.

Nous : Mais entre vos deux cas (père et mère), y a-t-il eu un écart en termes de soutiens ?

Lui : Bien sûr, dans mes deux cas, j'ai observé un énorme écart. D'abord, au niveau de la configuration des gens qui m'ont soutenu. Ce ne sont pas les mêmes personnes. Vu que mes deux parents étaient décédés en l'espace de peu de temps, lors du deuxième décès (celui de ma maman),

je n'ai plus voulu déranger les gens. Néanmoins, il s'est fait que certaines personnes ont été informées par l'intermédiaire d'autres personnes et ont, quand même, tenu à me témoigner leur solidarité en venant aux funérailles bien que je ne les aie pas invitées directement. Bref, c'est pour dire qu'il y a moins de mobilisation physique dans le cas du décès de ma maman que par rapport au premier cas (celui de mon papa). [...]. Mais, il faut aussi dire qu'entre les deux cas, j'ai changé de situation professionnelle. A l'époque de mon papa, je travaillais seulement avec les paysans, alors qu'au moment du décès de ma maman, j'étais responsable d'une composante qui travaille avec sept partenaires dont les mairies, les CeRPA, les coopérations au développement, etc. Les délégations de toutes ces structures étaient donc présentes. Je ne savais pas comment les gens ont été informés ; mais, je recevais sans cesse des appels pour me présenter des condoléances et profiter pour s'informer sur les détails concernant les obsèques, l'achat du tissu (l'uniforme pour l'enterrement), etc. C'est ainsi que les gens ont été massivement présents aux obsèques de ma maman mais pas autant que dans le premier cas. En dehors de mes condisciples à l'université, la configuration des soutiens n'est vraiment pas identique. Il y a eu aussi un écart en termes de consistance des dons : dans le cas du décès de ma maman, les dons étaient plus consistants. (Nous : Comment ?)

B. Les conditions préalables des dons consistants : la sociabilité et l'esprit de réciprocité

Lui : Il faut dire que cela dépend très fort de la sociabilité de la personne éplorée. Je prends l'exemple de l'un de mes frères consanguins lors du décès de notre papa. Il y a dans la tradition des funérailles chez nous, ce qu'on appelle « la dot », c'est-à-dire que les époux et épouses des enfants du défunt donnent chacun/e une dot à son conjoint/e dans le cadre du décès de leurs beaux-parents. Ce frère en question a quatre femmes et il aime bien faire le « m'as-tu vu ». Lors de l'enterrement de notre papa, il est allé s'endetter pour distribuer de l'argent à ses femmes pour leur permettre de bien le doter en espérant qu'avec les dons obtenus, il pourrait rembourser ses dettes. Or, ce frère n'aimait pas participer aux réceptions des autres, à son tour, il a invité beaucoup de gens, en pensant que cela suffisait pour accumuler beaucoup d'argent. Un groupe de plus de cent personnes parmi ses invités était venu lui infliger une belle leçon : ils avaient bien mangé, bien bu et ne lui ont collectivement fait don que de 20.000F. Il s'est retrouvé en fin de compte avec une énorme dette. En un mot, la consistance des dons est une question de réciprocité.

C. La typologie des donateurs et les formes de dons

Nous : Peut-on, dans vos deux cas, se permettre d'établir une typologie des donateurs en tenant peut-être compte de leur catégorie sociale et de la valeur ou la nature des dons ?

Lui : Tout à fait. Selon les expériences que j'ai vécues, les dons en nature (des caisses de boisson, sac de maïs, bétail, etc.) m'ont été faits par des amis très proches à moi (surtout certains condisciples avec qui je suis demeuré très ami). Ceux-là, m'ont fait à la fois des dons en nature et des dons en espèce, les deux. Pour tout le reste, ce sont plutôt des dons en espèce exclusivement. Par ailleurs, il y a deux catégories de donateurs : ceux qui ont tenu réellement à me soutenir, m'ont donné des enveloppes avant le jour de la cérémonie pour me permettre de faire face aux dépenses, ceux-là sont généralement des amis très proches également ; puis les autres amis, collègues et parents qui m'ont

donné des enveloppes le jour de l'enterrement et parfois même bien des mois après l'enterrement.

S'agissant de la valeur des dons, cela dépend très fort de la classe sociale du donateur. La consistance de l'enveloppe n'est vraiment pas identique d'un donateur à un autre. Je te donne l'exemple d'un monsieur (pauvre) que j'aidais financièrement. Il était venu à l'enterrement de ma maman puis m'a fait don de 1000F ; j'en étais vraiment ému. Il n'était pas tenu de me donner de l'argent ; sa présence était déjà une marque de sympathie et de solidarité. En même temps, je ne pouvais pas refuser son don, il l'aurait mal pris.

Nous : Et les dons en espèce que vous avez reçus variaient de combien à combien ?

Lui : Je ne m'étais pas préparé à cette question, sinon, j'allais te faire voir l'état de ma comptabilité. J'ai tout noté dans un fichier Excel. Je te l'enverrai par email. Là, tu vas tout voir. J'ai même écrit le nom de chaque donateur parce que je me dis que ces dons sont une dette. Effectivement, lorsque quelqu'un m'informe qu'il a perdu un parent, je sors ma liste : je vérifie si la personne était présente dans l'un de mes cas, si oui, je regarde le montant qu'il m'avait donné et c'est en fonction de cela que je prépare l'enveloppe à lui offrir. Généralement, soit je donne exactement ce que la personne m'avait donné (si je n'ai pas assez d'argent dans la période) ou je donne plus si j'en ai. Toutefois, j'avoue qu'il y a des dons que je ne peux pas égaler parce qu'ils avaient tellement misé gros dans mon cas que je ne peux en toute humilité pas faire mieux. Ce n'est pas aussi un calcul mathématique. C'est la situation par exemple avec l'ami qui m'avait fait un chèque de 200.000F (environ 300€). Lorsqu'il a perdu son papa, je ne pouvais pas lui retourner les 200.000F, lui-même sait que je n'en ai pas les moyens. J'ai fait tout possible pour lui donner 100.000F (environ 150 €) et j'ai effectué le déplacement jusqu'au lieu de l'enterrement (environ 250 km de Cotonou), alors que dans la période, j'étais vraiment en difficulté financière. (Nous : Pourquoi vous êtes-vous senti obligé de vous surpasser si tant pour lui faire un don ?). C'est parce qu'il m'avait vraiment soutenu lorsqu'il s'agissait de mon cas. J'avais l'obligation morale de faire un effort au-delà de mes capacités normales. Heureusement que, par principe, je n'emprunte jamais de l'argent pour rendre un don. Il s'agit de gens très proches de moi, je pourrai m'impliquer à fond dans l'organisation des funérailles avec eux sans leur faire un don en espèce.

D. Les coulisses de la préparation des funérailles

Nous : Entre frères et sœurs, comment vous êtes-vous organisés pour assurer les dépenses inhérentes à l'organisation des funérailles ?

Lui : Par exemple lorsque ma maman était décédée, entre frères et sœurs on s'est réuni pour analyser le montant que chacun est en mesure de donner pour assurer les dépenses communes. Malgré cela, certains n'ont pas pu donner la cotisation commune, d'autres ne l'ont donné qu'à la veille de l'enterrement. Or, il urgeait que certains préparatifs soient faits plus tôt. Donc, j'ai été obligé de préfinancer les points essentiels des dépenses communes telles que : l'achat du cercueil, la préparation de la tombe, du lit mortuaire, de l'habillement de la défunte, etc. J'avais fait tout cela avant de penser à l'aménagement des lieux. Si je devais attendre les cotisations de dernière heure, je t'avoue que ç'aurait été un grand fiasco. Mais, il faut relativiser. Ce n'est pas forcément un tort que je leur

attribue, car eux aussi en de pareilles circonstances, ils cherchent à emprunter de l'argent auprès des gens ; et cela dépend de quand ce prêt leur aurait été octroyé.

Mais, j'insiste sur le fait que si quelqu'un va faire des prêts pour organiser les funérailles, la probabilité qu'il puisse ne pas les rembourser en intégralité à la fin des cérémonies est au moins égale à 99%. On peut espérer les dons juste comme un soulagement pour amoindrir les dépenses engagées et non dans l'optique d'un calcul recettes – dépenses = nul. Dans le cadre des funérailles de ma maman par exemple, j'étais allé acheter quatre moutons quelque part (évalués chacun entre 30.000 F à 80.000F l'unité selon les périodes de l'année) et contre toute attente, la personne me dit de partir gratuitement avec les moutons. Il ne me prend pas de l'argent. En plus de cela, d'autres personnes m'ont aussi donné des moutons évalués entre 15.000F et 20.000F l'unité. Tu vois ! Ces dons sont venus amoindrir mes dépenses estimatives. [...].

E. L'organisation des funérailles au Bénin : un mélange de démonstration de pouvoir et d'esprit marchand

Nous : Quelle est votre perception de la manière dont les cérémonies funéraires se déroulent au Bénin ?

Lui : Tu sais ! Pour mon Master, l'idée d'un tel sujet m'était arrivée. Mais moi, je l'avais réfléchi en terme négatif. Je pensais à la formulation ci-après : « Impact des cérémonies ruineuses sur l'économie locale au Bénin ». Pourquoi j'ai pensé ainsi ? Avec la proximité du Nigéria et le coût bas du Naira (unité monétaire du Nigéria), l'organisation des cérémonies funéraires à Porto-Novo est trop farceuse. Les personnes explorées vont se ravitailler de l'autre côté de la frontière avec le Nigéria à bas prix de sorte que la démesure s'est installée dans ces cérémonies. Par exemple, quand tu vas à une cérémonie d'Aguôh à Porto-Novo, si tu vois les boissons servies sur une seule table pour à peine deux ou trois invités, tu n'en croirais pas tes yeux, c'est l'exhibitionnisme même quoi ! Et les gens transforment cela en une démonstration de force afin que leur entourage puisse leur rendre témoignage et hommage ad vitam aeternam en disant que « ah ! Lorsque sa maman était décédée, de l'argent, de l'argent, de l'argent, oui ! Il en a vraiment dépensé ». Pour ce faire, les gens achètent des bœufs, des boissons à couler en flots, louent des bâches, plusieurs centaines voire des milliers de chaises, préparer à manger de façon abominable. Bref, on veut faire montre d'une certaine aisance, [...]. Voilà un premier aspect de la question.

L'autre aspect de la question est que dans la mentalité populaire à Porto-Novo, les gens assimilent l'organisation des funérailles à une vente sur un marché public. Pourquoi je dis cela ? Il y a une question que les gens posent souvent aux organisateurs des funérailles à la fin de la cérémonie - tu peux bien la souligner de deux traits -, c'est celle-ci en langue locale Goun « mi sanou kpèdè a ? » qui signifie littéralement en français « avez-vous vendu un peu ? », exactement comme on pouvait demander aux commerçant/es sur les marchés de Dantokpa et autres. Il s'agit juste d'une métaphore pour demander aux organisateurs s'ils ont collecté assez de dons, surtout les dons en espèce ? Voilà la logique populaire.

7.2.2– Les motivations et attentes des donateurs/donataire et les conséquences y afférentes

A. Les attentes du donataire (Monsieur Houéto) : un cas d'absence choquant

Nous : Est-ce qu'il y a parmi vos proches (amis ou famille) quelqu'un dont l'absence aux funérailles de vos parents vous a énormément choqué ?

Lui : Non, parce que je me dis que tous ceux que je connais ne peuvent pas être présents aux funérailles de mes parents. Donc, pour moi, ce n'est rien. Cependant, il y a parmi tous les cas d'absence, un cas qui m'a énormément fait mal, et très mal. Pourquoi ce cas-là m'a gêné ? C'est le lien qui unit cette personne-là et moi depuis l'enfance. Tu connais bien 'Ji' avec qui on a fait l'université ensemble ? (Nous : ah oui, oui, je vois qui c'est). Voilà ! Celui-là avec une troisième personne, on était des amis inséparables depuis notre enfance. Mais ma maman est décédée, il ne m'a même pas appelé. Je m'étais rendu chez lui, il n'était pas à la maison. Et c'est seulement la veille de l'enterrement qu'il est arrivé me voir comme quiconque. Il ne m'a rien donné, pas un seul franc. Mais je précise que ce n'est pas le fait qu'il ne m'a rien donné qui me choque (c'est son droit de ne rien donner). Mais tel que nous sommes, en principe, je devais le voir à mes côtés, il devrait s'impliquer dans l'organisation des funérailles de ma maman comme un frère. Mais il ne l'a pas fait et jusqu'ici il ne m'a pas dit pourquoi il s'est comporté ainsi. Ce cas par exemple m'a vraiment touché parce que c'est un ami très intime à moi.

B. Les attentes des donateurs : le retour des dons

Nous : Vous avez beaucoup mis l'accent sur la réciprocité en matière des relations d'échange de dons. Mais est-ce qu'au vu de vos expériences, rendre les dons pourrait-il constituer une contrainte financière gênante pour le portefeuille de la personne qui avait bénéficié précédemment des dons de ses proches ?

Lui : Là, tu as mis le doigt sur un constat réel. Parce qu'on ne sait pas à l'avance quand est-ce que tel proche perdrait un parent, c'est effectivement l'aspect délicat du jeu. Il arrive des moments où on n'a pas grand-chose dans la poche, et on apprend que tel a perdu un parent et il faut le soutenir parce qu'à mon temps, il m'avait aussi soutenu. C'est délicat. Mais, en même temps, ces pratiques permettent de perpétuer le côté de la solidarité traditionnelle dans les situations d'épreuves notamment. Bien vrai que *les gens ont transformé ces circonstances malheureuses en des occasions philanthropiques*, mais au-delà de tout, un fond de solidarité originelle est restée ; l'idée de se mobiliser dans l'épreuve est très épátante. Et c'est ce qui encourage la poursuite de ces relations d'échange de dons. C'est d'ailleurs, ce qui encourage les gens à intégrer des groupes de tontine pour créer un réseau d'amis autour d'eux.

Moi, je pense que les gens doivent à présent chercher à aller au-delà des dépenses engagées uniquement dans le cadre des cérémonies ruineuses et mettre ces solidarités au service des réalisations importantes (construction de maison ou autres). Dans mon service par exemple, on avait institué une tontine dans ce sens. Ce qui fait que les gens qui ne pouvaient pas s'acheter une moto sur une épargne individuelle ont eu les moyens de s'en acheter une. Parce qu'au démarrage chacun soumettait son projet

pour lequel il désirait faire la tontine (donc un objectif clair) et lorsqu'il reçoit l'argent, je faisais un suivi pour que le projet soit effectivement réalisé. (Nous : Pensez-vous que le suivi est un passage obligé pour que les gens puissent faire des réalisations ?). Bien sûr, le suivi est incontournable si on veut aider les plus faibles à se surpasser.

C. Les conséquences pour le donataire (M. Houéto) des dons non rendus

Nous : Est-ce que des dons non rendus par exemple pourraient avoir des conséquences sur vos relations avec vos différents donateurs ?

Lui : Conséquences ? Non, je ne pense pas. Sauf si certains parmi mes amis qui étaient aux funérailles de mon papa ont, entre-temps, perdu aussi leurs parents et que je ne m'y suis pas rendu ; là, lorsque j'ai ensuite perdu ma maman, ceux-là se seraient absentés de me soutenir. Mais, s'il s'agissait des membres de la famille, ils n'auraient pas tenu compte de ce manquement ; ils seraient venus encore pour ma maman. J'ai un exemple à ce propos. Il s'agit de mon beau-frère. Lorsque mon papa était décédé, il était arrivé me soutenir. Mais, au moment où lui était éploré, j'étais vraiment pris ; je n'ai pas su faire le déplacement. Et c'est lui-même qui m'a encore appelé après la cérémonie pour en savoir plus. Je me suis expliqué et il m'a compris. Au décès de ma maman, il était encore arrivé, même en force (une expression pour désigner un don plus élevé). Bref, tout dépend des liens qui vous unissent.

Nous : Elargissons la notion de contre-don au domaine professionnel. Est-ce qu'éventuellement, parmi les personnes qui vous ont soutenu lors du décès de vos parents, quelques-unes attendraient par hasard des faveurs de votre part sur le plan professionnel et que les leur rendre vous dérangerait ou impacterait votre crédibilité ?

Lui : Justement ! Il y a eu un cas pareil parmi les personnes qui m'ont soutenu lors du décès de ma maman. C'était un monsieur que je ne connaissais pas particulièrement. Il était venu avec un de mes proches et m'a fait un don important. Or, il avait une arrière-pensée : il avait soumis un projet pour la réalisation d'un ouvrage communautaire et savait que dans l'analyse des dossiers pareils, je suis chargé de donner un avis de non objection concernant les dossiers présélectionnés ; donc, son don visait à solliciter mes faveurs dans l'étude de son dossier. Et c'est mon ami avec qui il était arrivé qui avait attiré mon attention sur ce fait. J'étais obligé de l'aider, heureusement que son dossier était bon [...].

Nous : Que serait-il advenu si vous n'aviez pas pu l'aider ?

Lui : Dans ce cas, la personne n'aura plus d'intérêt à être à mes côtés pour quoi que ce soit, surtout qu'il n'y avait pas un lien d'amitié préalable qui nous unissait. Mais moi, cela ne me dérange pas ; parce qu'on a élaboré les conditions d'éligibilité nous-mêmes, et pour aider quelqu'un, il faut que ces conditions de base soient d'abord respectées. A défaut, je n'aurais rien pu faire pour lui. [...].

D. Le regard de l'enquêté sur la primauté des liens sociaux

Nous : Depuis le début de notre entretien, vous avez assez fait référence aux amis. A votre avis, lors des évènements sociaux, sur quel lien peut-on le plus compter entre les liens d'amitié,

familiaux et professionnels ?

Lui : C'est d'abord le lien amical, il prend le pas sur les autres. (Nous : Et pourquoi le lien amical a-t-il suprématie sur le lien familial ?). Je l'avais expliqué plus haut. J'avais dit que dans la famille, si vous êtes bien organisés, normalement la solidarité peut bien se passer. Or, dans la plupart des familles, le plus souvent ce n'est pas le cas, notamment dans les familles polygamiques. Ceci fait que les gens se rabattent sur les liens amicaux pour avoir de soutiens. Dans le cas des décès, il y a certaines dépenses (indivises) et prérogatives qui reviennent de droit à la famille. Excepté ce fonds commun, tout le reste, ce sont les amis qui se mettent spontanément à ta disposition et te porter un coup de mains (aider). Dans mon cas, les amis m'ont appelé dès l'annonce de l'évènement pour me dire « G, je suis disponible, hein ! Qu'est-ce que tu veux me confier ? ». Ce genre solidarité par exemple, ne va pas le rechercher du côté familial. Tu vois ! Amis et famille, c'est une logique différente de solidarité. Du côté familial, la question se pose en terme de : Comment chacun pourra-t-il libérer sa cotisation pour ne pas faire obstacle à l'organisation commune ? Alors que du côté amical, la question se pose en terme de : Comment notre ami pourra-t-il sortir tête haute de cette situation douloureuse ? Donc ce sont deux logiques qui ne se suppléent pas. Les amis sont impliqués dans l'opérationnel jusqu'au détail près pour t'éviter de t'essouffler seul.

En deuxième position, il y a le lien professionnel. Au service, dans ces genres de situations malheureuses, les collègues te soutiennent fortement sur le plan moral et te font certaines concessions pour que tu puisses t'occuper de l'organisation des funérailles.

En dernière position, on voit le lien familial. Et là même, c'est parce que c'est un lien qui s'impose à nous et dont on ne peut pas se séparer. (Nous : N'est-ce pas parce que le lien familial est déjà un acquis qu'on a tendance à le reléguer au dernier plan ?). C'est peut-être un fait. Mais il faut dire que même si c'est un acquis, il s'agit malheureusement dans la plupart des cas, d'un acquis conflictuel. Il y a maints conflits sous-jacents à l'organisation des funérailles dont, entre autres, le choix du lieu d'enterrement, les envoutements, les empoisonnements, bref, toutes sortes de coups bas allant jusqu'à la mort. En conséquence, tout le monde se méfie les uns des autres en famille.

Lors du décès de ma maman par exemple, trois personnes m'ont mis en garde en me disant : « vu que tu es le garçon aîné de ta maman, il faut bien te protéger ». Je faisais donc beaucoup attention à moi, néanmoins j'ai subi une situation irrationnelle en plein préparation des funérailles de ma mère. Un jour, je sortais de la douche quand je m'étais évanoui : on dirait qu'une force surnaturelle m'a soulevé et fracassé ma tête contre le carreau du plancher. J'étais resté inanimé pendant quelques minutes avant de me relever. (Nous : N'est-ce peut-être pas l'effet de la fatigue, du stress, etc. ? Pourquoi donnez-vous une explication irrationnelle à cela ?). Bien, parce que 1) les gens m'avaient déjà prévenu ; 2) il y avait aussi certains signes avant coureurs détectés lors des réunions familiales concernant l'organisation des funérailles ; 3) certains oncles paternels nous réclamaient certains objets qu'on ne voulait pas leur donner parce que ces objets prétendus nécessaires aux funérailles visaient au contraire à nous abattre [...].

Notre force dans ces circonstances d'épreuve était notre famille maternelle. Il y a des personnes âgées mieux averties qui nous donnaient des conseils, et surtout la conduite à tenir. (Nous : De quels objets s'agit-il ?). Par exemple : la famille paternelle voudrait récupérer les cheveux, les ongles et les habits dans lesquels ma maman est décédée. Or, ce sont des objets dont on se sert pour atteindre facilement les enfants de la défunte ou du défunt. Donc, nos parents maternels s'y sont farouchement opposés. Tu vois ! Ces objets et d'autres tels que les cordes ayant servi à attacher les animaux tués lors des funérailles, le sable tombal, etc. sont des objets à hauts risques dans les circonstances de décès.

En un mot, bien des risques et d'irrationalité se greffent sur le lien familial. Alors que les amis cherchent à te faire sortir la tête de l'eau, au contraire, la famille cherche à te nouer ; donc en famille, on est obligé d'être discret pour survivre. Enfin, ce classement : amis, collègues, famille, vaut également quant aux soutiens financiers. (Nous : Est-ce qu'il y a un dernier conseil que vous pouvez donner à quelqu'un qui vient de perdre un parent eu égard aux expériences que vous avez vécues ?). Bien sûr, pour quelqu'un qui ne s'y connaît pas, il faut 1) qu'il demande conseils auprès des sages et personnes âgées quant à la conduite à tenir ; 2) qu'il soit prudent et très attentif ; 3) qu'il évite l'arrogance et le m'as-tu vu en famille ; 4) qu'il se rabatte davantage sur le soutien des amis et leur délègue certaines rubriques de l'organisation.

7.2.3– L'organisation des funérailles en chiffres : le cas de Monsieur Houéto

Les données chiffrées contenues dans ce paragraphe proviennent exclusivement des documents comptables tenus par Monsieur Houéto lors des funérailles de sa maman et que nous publions avec son accord. Seuls les tableaux relatifs aux recettes (dons) et aux dépenses sont présentés ici. Les autres tableaux sont en annexe.

Tableau n°29 : Le point des recettes (des dons) de Monsieur Houéto

Nous nous sommes également permis à ce niveau de modifier les noms des donateurs de Monsieur Houéto toujours dans le but de préserver leur anonymat. Les montants sont en francs CFA.

Nom	Montant	Nom	Montant	Nom	Montant	Nom	Montant
Kp	120 000	Ga	5 000	Ci	10 000	M/ Me G.	10 000
Ho	20 000	Lg	20 000	As	20 000	Tg	5 000
Syl	50 000	Ad	25 000	Cm	20 000	Tp	10 000
Fg	50 000	Ab	10 000	Agr	215 000	Hj	20 000
Cs	10 000	Pa	10 000	Vg	5 000	He	5 000
Ns	10 000	Fd	5 000	Lh	10 000	Mf	20 000
Jn	5 000	Mg	5 000	Um	80 000	Fmc	180 000
Mk	10 000	Ft	10 000	Bf	10 000	Al	10 000
Gk	10 000	Rb	10 000	C 4	5 000	Ap	60 000
V	2 000	Soud	5 000	Co	10 000	Ms	5 000
CJ	20 000	Je	5 000	Dt	20 000	Rotar	20 000
Ab	50 000	Gh	2 000	Jh	10 000	Cg	10 000
Gp	10 000	Zs	10 000	Cd	10 000	G	5 000
Jp	5 000	Sb	10 000	Incon3	10 000	Kb	5 000

Nom	Montant	Nom	Montant	Nom	Montant	Nom	Montant
Dm	25 000	Af	10 000	Sh	100 000	La	20 000
Ek	10 000	Ha	5 000	Cc	10 000	Mh	50 000
Inconnu1	10 000	Tz	10 000	AL	20 000	Sa	10 000
Vt	5 000	Af	5 000	Ab	10 000	Mme Ba	10 000
Zg	10 000	At	5 000	Hp	10 000	Tp	10 000
Lis	5 000	S/C G	5 000	Lp	5 000	Ma	20 000
Da	10 000	Ldv	20 000	Incon2	5 000	Zf	5 000
Og	5 000	Et	30 000	Incon4	10 000	Gl	20 000
Ak	10 000	Gr	5 000	Dd	10 000		
Total	1 814 000 FCFA (± 2767 €)						

Source : Extrait des documents comptables de M. Houéto

Il ressort de ce tableau que Monsieur Houéto a reçu des dons de 91 personnes dont la tendance est la suivante :

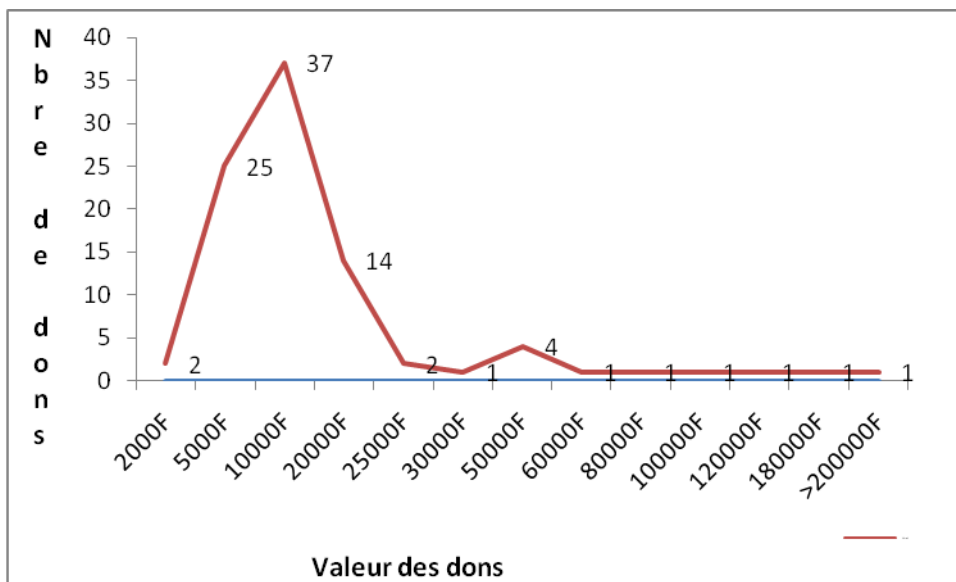


Schéma n° 6 : L'évolution tendancielle des dons reçus par Monsieur Houéto

Source : Conçu par nous à partir des dons reçus par Monsieur Houéto

Comme cela apparaît sur le graphe ci-dessus, les dons d'une valeur de **dix mille francs** CFA (environ 15€) représentent eux seuls 41,6% des dons, suivis de ceux d'une valeur de cinq mille (28,1%) et ceux de vingt mille (15, 7%). Ces dons sont individuels. Les dons collectifs sont en nombre réduit mais portent sur des valeurs plus importantes allant de cinquante mille francs jusqu'à plus de deux-cent mille francs CFA (entre 80 et 300€). Plus interpellant encore à ce niveau est la valeur globale des dons en espèce : 1814000 FCFA (± 2767 que n'intègrent pas les dons en nature (les cabris, les sacs de maïs, les caisses de boissons, etc.) dont Monsieur Houéto a fait cas plus haut et encore moins la main d'œuvre gratuite de ses proches qui se sont mis à sa disposition lors des préparatifs ; autant d'éléments qui révèlent l'importante mobilisation de la solidarité sous toutes ses formes lors des funérailles au Bénin. Le constat se révèle encore plus éloquent lorsqu'on fait la balance recettes et dépenses relatives à ces funérailles.

Tableau n° 30 : Le point des dépenses personnelles de Monsieur Houéto

Désignation	Montant en FCFA
Bâche	131 000
Electricité	47 000
Sonorisation	95 000
Transport	50 000
Repas	570 000
Boissons	250 000
Porc braisé	50 000
Kpèté	35 000
Tissu	61 500
Reportage	55 000
Boisson	110 000
Mouton	200 000
Achat plats et fourchettes complémentaire	48 000
Cotisation familiale	90 000
Liqueurs	30 000
Pipettes, Verre jetable.....	15 000
Total	1 837 500 FCFA (±2802 €)

Source : Extrait des documents comptables de M. Houéto

La balance donne ainsi : Total recettes = 1814000 FCFA ; Total dépenses = 1837500 FCFA ; Solde = -23500 FCFA (± -36 €)

La différence entre les entrées de dons et les dépenses personnelles de Monsieur Houéto concernant les funérailles de sa maman n'est que de 23500FCFA. Autrement dit, si tout s'était passé normalement du côté des dépenses et recettes communes, Monsieur Houéto n'aurait investi que 23500F dans les funérailles de sa maman alors qu'il ne fait partie d'aucun kugbè. C'est assez parlant.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Monsieur G. Kanhouè laissait entendre au cours de l'entretien qu'il nous a accordé que "[...] la dépouille coûte cher. [...]". L'exemple des données chiffrées sur le cas des funérailles de la maman de Monsieur Houéto ne dément en rien cette réflexion : des entrées de dons en espèce s'élevant jusqu'à 1814000 FCFA (± 2767 €) pour un seul membre d'une fratrie de sept personnes auxquelles vont s'ajouter les dons reçus par leurs conjoint/es, surtout les époux, car au Bénin, les gendres sont soutenus, en cas de décès de leurs beaux-parents, presque au même titre que les enfants du défunt ou de la défunte.

Or, Monsieur Houéto a cinq sœurs mariées, soit au total dix personnes. Si chacune de ces dix personnes reçoit des dons en espèce d'une valeur équivalente à 1814 000 FCFA (± 2767 €), les dons qu'ils auraient collectés s'élèveraient à 18 140 000 FCFA (± 27 669 €). Si la valeur de leurs dons est de moitié équivalente à ce que Monsieur Houéto a reçu, la valeur totale de leurs dons serait égale à 9 070 000 FCFA (±13 835 €). Dans l'un ou l'autre des cas de figure, on est en présence d'un cas éloquent de la

force de la solidarité en cas de funérailles au Bénin.

Malheureusement, la roue de la solidarité ne tourne pas dans le même sens en cas de maladie. Ce qui donne l'impression que le système de solidarité fonctionne en pile ou face, ou en quitte ou double. Par ailleurs, quatre points forts ressortent des données présentées ci-dessus :

- ***l'esprit de réciprocité*** : les expressions « donnant-donnant », « tu viens pour moi, j'irai pour toi », etc. ressorties des entretiens illustrent bien ce principe de réciprocité qui fonctionne fort paradoxalement plus en cas de décès qu'en cas de maladie ;
- ***l'esprit marchand*** : l'expression « mi sanou kpèdé á » (avez-vous vendu un peu ?), la facilité d'obtenir des prêts et des achats à crédit, etc. illustrent éloquentement cet esprit marchand qui se couple avec l'esprit de rationalité par lequel les circonstances douloureuses de décès sont muées en des opportunités de réaliser des profits. La dépouille paraît donc avoir une valeur hautement marchande que n'a pas le corps malade ;
- ***l'idée de démonstration de pouvoir*** : « ah ! Lorsque sa maman était décédée, de l'argent, de l'argent, de l'argent, oui ! Il en a vraiment dépensé », « lorsque tu vois les boissons servies à peine deux invités [...], c'est vraiment de l'exhibitionnisme [...] » sont quelques-unes des exclamations de nos enquêtés qui illustrent bien cet état de fait dont les origines remonteraient aux années 60, et ;
- ***l'effet de mode couplé de règles populaires*** : « c'est la mode », « c'est la loi populaire », « c'est entré dans nos habitudes », etc. sont autant d'expressions ressorties des entretiens dans ce sens.

Alors que les deux premiers points participent à la perpétuation des pratiques de solidarité et à la revitalisation de l'économie locale avec l'implantation de filières économiques spécialisées dans l'organisation des cérémonies funéraires ; deux derniers points par contre, contribue à la détérioration de l'économie locale à travers l'aspect « ruineux » des cérémonies d'Aguôh et à l'enfoncement d'une partie de la population dans la pauvreté du fait des sollicitations outrancières et de l'endettement profond pour sauver la face lors des funérailles (nous y reviendrons dans les discussions, voir partie III). Pour l'instant, ces résultats ressortis de l'étude en milieu urbain et périurbain sont complétés, dans le chapitre qui suit, par ceux issus de l'étude de cas portant sur les associations féminines en milieu rural.

CHAPITRE 8 : LA DESCRIPTION DES PRATIQUES SOCIALES AU SEIN DES AFL ÉTUDIÉES ET DANS LE MILIEU RURAL

Ce chapitre complète le précédent et se concentre essentiellement sur la description des principes, des formes et des modalités des pratiques de solidarité au sein des six associations féminines locales (AFL) étudiées (8.1) et dans les localités de celles-ci (8.2), toujours lors des différents événements sociaux (heureux et douloureux). Ce qui nous fournira des éléments essentiels pour la validation ou l'invalidation de l'hypothèse n°0 de notre recherche (8.3).

Les données présentées dans ce chapitre sont obtenues lors des focus group avec les responsables des AFL et lors des entretiens individuels avec les membres desdites AFL. Concernant spécifiquement les entretiens individuels, nous nous sommes entretenus (en équipe) avec les femmes disponibles afin de ne pas trop empiéter sur leurs activités quotidiennes. Et on arrêta l'entretien dès lors que le nombre de femmes interrogées dépassait la moitié de l'effectif de l'AFL.

8.1– LES REGLES, LES FORMES ET LES MODALITES DES PRATIQUES DE SOLIDARITE AU PLAN SOCIAL AU SEIN DES AFL ETUDIEES

Les questions posées aux responsables et aux membres des AFL étudiées est la suivante : En cas de situation d'urgence affectant un membre (décès, maladie, mariage ou autres cérémonies) quelle assistance l'association porte-t-elle à la personne concernée ? Et qu'attendent l'association et/ou les donateurs de la personne assistée ? Le contenu des discussions est résumé comme suit :

8.1.1- Les principes et les règles de solidarité établis par les AFL

Les principes et les règles de solidarité et d'entraide mutuelle diffèrent d'une AFL à l'autre. Passons-les en revue par AFL.

A. Les principes et les règles au sein de l'AFL Tonagnon

Selon les responsables de Tonagnon, l'adhérente doit se conformer aux règles de réciprocité et aux pratiques de solidarité qui prévalent au sein de l'AFL. Celles-ci s'imposent donc aux membres dès leur adhésion à l'association. Il s'agit donc de principes obligatoires. Ces normes qui consistent à soutenir moralement, physiquement et matériellement une collègue concernée directement par un événement social quel qu'il soit, afin qu'elle soit valorisée aux yeux de son entourage. Il est question de soutenir ponctuellement le membre concerné pour lui éviter de subir l'endettement en allant jusqu'à utiliser ses fonds d'AGR dans les cérémonies. Les autres membres doivent faire en sorte qu'à l'issue des cérémonies, le membre éploré trouve un surplus pouvant servir à renforcer ses AGR. Toutefois, lorsqu'un surplus est réalisé, les gens ne le disent pas ouvertement. Ils disent souvent, « *ce n'est pas mal* » ou « *tout s'est bien passé* » car ils estiment que s'ils le disent, la personne à qui ils l'ont dit va vulgariser l'information. C'est pour cela qu'on ne peut pas donner d'exemples. Mais tant que le fonds de commerce

de la personne concernée ne part pas dans les cérémonies, on considère que tout s'est effectivement bien passé.

B. Les principes et les règles au sein de l'AFL Ayidégo

Le soutien mutuel est entré dans leurs habitudes (parlant des membres de l'AFL). Ils doivent veiller à ce que le membre éploré ne connaisse pas la honte et ne sorte pas des cérémonies avec des dettes. De façon formelle, la règle de solidarité/réciprocité ne s'impose pas aux membres de l'AFL. La pratique de solidarité/ réciprocité est un acte libre et volontaire. Il n'y a aucune norme régissant cette pratique. C'est surtout la bonté et l'honneur reçu des paires lors des cérémonies qui motivent les membres à s'adonner à de telles pratiques. Soutenir ponctuellement le membre en difficulté est la motivation première de ces pratiques selon les membres présents au focus group.

C. Les principes et les règles au sein de l'AFL Migbé Aya

Selon les femmes de Migbé Aya, ce sont les membres qui donnent de façon spontanée et volontaire lors des événements sociaux. Le don (en espèce et/ou nature) est donc facultatif et volontaire. Toutefois, l'assistance morale et physique est obligatoire, c'est-à-dire que les membres sont tenus de rendre visite à la personne concernée et de l'aider dans les différentes activités préparatoires ; en un mot les pairs de la personne concernée doivent absolument s'impliquer dans les préparatifs à ses côtés. A cet égard, la solidarité/réciprocité s'impose à l'adhérente et, c'est cela qui permet de perpétuer ces pratiques.

D. Les principes et les règles au sein de l'AFL Wadodjou

Les membres acceptent toujours de faire des dons à leurs collègues éplorés lorsqu'ils sont sollicités car, personne ne sait si demain ce serait son tour d'être éploré. Les pratiques de solidarité/réciprocité s'imposent à l'adhérente car, lorsqu'elle participe à des actions de solidarité envers un membre éploré, elle aussi en bénéficiera à son tour. L'assistance morale et financière sont donc obligatoires : pour les décès, chaque membre cotise 1000F et le montant réuni est intégralement remis à l'intéressée ; mais si c'est un cas de maladie, le groupement lui octroie de crédit sans intérêt qu'elle rembourse après la reprise de ses activités.

E. Les principes et les règles au sein de l'AFL Alogonounonzo

Le soutien lors des événements sociaux ne se fait pas de façon formelle dans l'association ; c'est-à-dire que cela n'est pas une obligation pour les membres. Cependant, les membres y participent : dans un premier temps, dans le but d'aider le membre en difficulté à vite s'en sortir afin de pouvoir se concentrer sur son AGR et participer de manière effective à la vie associative. Dans un second temps, le développement d'une telle solidarité vise également à s'assurer indirectement d'une aide pour le futur en cas de problème (une attente implicite de réciprocité). Mais, ce n'est pas forcément toutes les femmes du groupement qui développent cette solidarité ou réciprocité. Elle se fait par affinité.

F. Les principes et les règles au sein de l'AFL Aïdoté

Tous les membres du groupement font des dons à un autre membre lorsqu'ils sont sollicités. Cela se fait de manière volontaire, sans qu'ils n'y soient contraints, et juste dans l'intention de porter secours à la personne en difficulté. La réciprocité n'est pas expressément définie dans les textes comme une obligation. Mais elle se fait ; elle consiste à soutenir la personne en difficulté, à lui manifester son amitié et à s'assurer d'être aidé en retour. Pour la plus part du temps, il s'agit des aides ponctuelles en situation d'urgence.

En résumé, il ressort de ce qui précède que faire des dons (en espèce et en nature) à un membre en situation d'urgence est un principe obligatoire dans deux AFL (Tonagnon et Wadodjou) mais libre, volontaire et facultatif dans les quatre autres AFL (Ayidégo, Migbéaya, Alogonounonzo et Aïdoté). A contrario, dans l'ensemble des AFL à l'exception d'Alogonounonzo, l'assistance morale et la présence physique sont des actes obligatoires et contraignants. Toutefois, même dans les AFL où la solidarité/réciprocité n'est pas expressément définie dans les textes comme une obligation, les membres s'adonnent néanmoins à ces pratiques : leur motivation s'expliquant essentiellement par une attente réciproque de pouvoir à leur tour bénéficier des honneurs sociaux, des soutiens physiques et financiers reçus de leurs pairs lors des événements sociaux.

8.1.2- Les formes et les modalités de solidarité par type d'évènement social au sein des six AFL étudiées

Elles sont également présentées par AFL et par type d'évènement social.

A. Les formes et les modalités des pratiques de solidarité au sein de Tonagnon

Selon les responsables de Tonagnon, lorsqu'un membre est éploré (décès du conjoint, d'un enfant, des parents, etc.) ou lorsqu'un membre est malade, l'organisation des soutiens se déroule comme suit :

- **Une assistance morale** lui est apportée : les autres membres rendent visite à leur collègue pour la soutenir dans ses instants pénibles ;
- **Des dons en espèce et en nature** lui sont offerts : une cotisation forfaitaire de 200 FCFA par personne - quel que soit l'évènement- est initiée pour acheter de l'alcool, des biscuits, etc., qu'on offre à la personne concernée, en plus de l'argent que chacun donne selon sa capacité (le plus souvent 1000FCFA par personne). La cotisation forfaitaire se fait avant les cérémonies (en amont) ; le don en espèce est fait sur les lieux des cérémonies ;
- **Une assistance physique** lui est également apportée : certains membres vont aider le collègue à préparer les repas et servir les invités ou tous autres tâches. En plus de cela, tous les membres sont tenus d'être présents aux côtés de l'intéressée le jour même des cérémonies.

Bien qu'il s'agisse d'une souscription volontaire, de façon générale, tous les membres de l'association sont informés du don fait par les autres. Le plus souvent, mis à part le fonds commun prélevé de la caisse de l'AFL, les dons individuels sont harmonisés pour ne pas causer des frustrations au sein du groupe. Lorsqu'une autre situation semblable se présente, les dons sont faits dans les mêmes conditions et

suivant les mêmes modalités. La tontine faite au sein du groupe n'est pas utilisée pour des pratiques de solidarité/réciprocité au plan social. Ces pratiques se basent généralement sur la générosité de chacun.

Il se révèle dès lors une nuance importante : les normes obligatoires évoquées plus haut par les responsables de Tonagnon ne sont rien d'autre que l'adhésion volontaire à des pratiques de solidarité/réciprocité consenties par les membres, car en dehors du don « *institutionnel* » prélevé de la caisse de solidarité de l'association, les autres cotisations sont individuelles, volontaires et sans montant fixe. C'est ce que confirment ci-après les données issues de l'entretien individuel.

- **Les cas de décès**

16 personnes ont donné des exemples relatifs aux cas de décès.

Tableau n°31 : Les cotisations dans les cas de décès au niveau de l'AFL Tonagnon

	Liens entre adhérentes et les défunts			Montants cotisés	
	Décès enfants / conjoints	Décès pères / mères	Décès autres parents	500FCFA	1000FCFA
Nombre de réponses	10	5	1	8	8
Pourcentage	63%	31%	6 %	50%	50%

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012

Ainsi, à ces questions - qui était décédé et combien avez-vous cotisé pour la personne éplorée ?-, 50% des répondants ont estimé que les membres ont cotisé 500FCFA chacun indistinctement des types de décès et, 50% autres ont estimé que le montant cotisé était de 1000FCFA par personne. Ce qui fait que les montants totaux offerts aux personnes éplorées étaient respectivement de 12000F, 20000F, 35000F et 56000FCFA. Ce qui contredit donc le principe d'harmonisation des dons évoqué ci-dessus.

- **Les cas de maladie**

La diversité des montants offerts constatée dans les cas de décès, se note également dans les cas de maladie. C'est ce que révèle le tableau qui suit :

Tableau n° 32 : Les dons offerts aux membres de l'AFL Tonagnon dans les cas de maladie

Nom des répondantes	Personnes malades	Diversité des réponses issues des entretiens individuels
Cecile Vodounou	L'adhérente	<i>On prélève 5000F dans la caisse pour aider le membre malade</i>
Delphine Akotègnon	L'adhérente	<i>Cela dépend du montant obtenu de la cotisation de 200F chacun</i>
Ouinso Delphine	L'adhérente	<i>On cotise 200F par personne et le montant total lui est remis</i>
Tokpanou Henriette	L'adhérente	<i>On offre 20000F à 40000F issus d'une cotisation entre 500F-700F</i>
Tovito Céline	L'enfant	<i>Une délégation de personnes lui apporte 5000F pris dans la caisse</i>
Aouton Pauline	L'adhérente	<i>On prend 5000F dans la caisse pour porter une aide au malade</i>
Houessou Sophie	L'adhérente	<i>On donne 5000F à partir d'une cotisation</i>
Kakpo Félicité	Le conjoint	<i>On a cotisé 9000F et une délégation est allée les lui remettre</i>
Ake Catérine	L'adhérente	<i>On a remis 8000F obtenus d'une cotisation de 200F par personne</i>
Okou Celestine	L'adhérente	<i>On a remis 4000F obtenus d'une cotisation de 100F par personne</i>

Lokossou Lucie	L'adhérente	<i>Chacun a donné ce qu'il a lors de la visite à la malade</i>
Faton Pélagie	L'adhérente	<i>On a cotisé 10000F au membre malade</i>
Houannou Marguérite	L'enfant	<i>On a remis 5000F obtenus d'une cotisation</i>

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012

Les cas majoritaires de maladie nécessitant des dons de la part de l'AFL Tonagnon sont la maladie des adhérentes elles-mêmes (77%), mais quelques cas concernent également les enfants des adhérentes (15%) ou leurs conjoints (8%). Les dons énoncés sont très variables allant de 4000F à 40000F prélevés dans la caisse ou issus de cotisations variant de 100F à 700F. Restent à savoir le ou les critères qui entrent en ligne de compte de la fixation de tels montants à cotiser. On est là, sans doute, en présence de l'une des causes de frustrations au sein de cette association.

- **Les autres circonstances de soutien**

D'autres cas de soutien, certes minoritaires, ont été également évoqués lors des entretiens individuels. Il s'agit des cérémonies de sortie de nouveau-nés et des cérémonies de fin d'apprentissage encore appelées cérémonies de remise de diplôme. A ces occasions également, quelques-unes des répondantes disent qu'elles apportent leurs soutiens à leurs homologues toujours sur la base des cotisations volontaires.

B. Les formes et les modalités des pratiques de solidarité au sein d'Ayidégo

Au niveau de cette AFL également, selon les responsables, les cas fréquents de mobilisation des soutiens sont les décès ou les maladies. Ici aussi il y a : 1) une **assistance morale** à travers les visites rendues à l'intéressée par les autres membres ; 2) des **dons individuels en espèce** : quel que soit l'événement, une cotisation fixe de **1000FCFA** par personne est faite au sein du groupe (don en espèce obligatoire). Mais en plus, chacun peut faire directement un don à l'intéressée selon ses capacités et dépendamment de la relation qu'il y a entre le donateur et la personne concernée. Ce dernier don complémentaire est donc purement volontaire et facultatif ; 3) une **assistance physique** : certains membres vont aider la personne concernée dans diverses activités liées à l'organisation des cérémonies ; la présence physique des membres sur les lieux le jour des cérémonies est ici aussi obligatoire.

Ainsi, avec la cotisation d'un montant fixe lors des décès des proches et en situation de maladie des membres, on se croirait en présence de pratiques de solidarité/réciprocité institutionnalisées au sein de l'AFL Ayidégo. Mais les entretiens individuels ont mis en exergue ici également une diversité de montants cotisés (voir tableau qui suit) lors de ces événements.

- **Les cas de décès**

10 personnes ont donné ici des exemples relatifs aux cas de décès. Le tableau qui suit en fait la synthèse.

Tableau n°33 : Les cotisations dans les cas de décès au niveau de l'AFL Ayidégo

	Liens entre les adhérentes et les défunts			Montants cotisés		
	Décès enfants / conjoints	Décès pères / mères	Décès autres parents	500FCFA	1000FCFA	2000FCFA
Nombre de réponses	3	5	2	1	7	2
Pourcentage	30%	50%	20%	10%	70%	20%

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012

On constate qu'au niveau d'Ayidégo, les cas majoritaires de mobilisation de soutien sont le décès des pères et mères des adhérentes, mais d'autres cas ont concerné également le décès des conjoints et des grands parents de celles-ci. A ces occasions douloureuses, les montants cotisés ont varié entre 500F et 2000F, toutefois le montant le plus souvent cotisé est effectivement 1000FCFA. S'agissant du montant total offert aux personnes éplorées, cinq personnes ont bien voulu nous donner des chiffres concernant ces dons. Parmi elles, 3 personnes évoquent 20000F offerts à chacune des personnes éplorées, une personne parle de 15000F et la dernière personne parle de 30000F. Comme on le constate, ici également, le montant des dons offerts aux membres dans des circonstances de décès est très diversifié.

- **Les autres cas de soutiens solidaires**

Lors des entretiens individuels, les membres d'Ayidégo ont aussi évoqué d'autres cas de mobilisation des soutiens solidaires. En deuxième position après le décès, il y a donc les cas de maladie des membres ou de leurs enfants. Voici quelques réponses illustratives obtenues des membres : « *un prêt de 20000F a été fait à la personne malade* » (propos de Agossou Médécin) ; « *le groupement lui a fait un prêt sans intérêts de 10000F* » (propos de Odounitan Thérèse) ; « *les membres cotisent entre 200F et 500F chacun et vont porter une assistance à la personne concernée en délégation* » (propos de Agossou Mobi) ; « *nous avons cotisé de l'argent selon nos possibilités et une délégation est allée vers elle* » (propos de Yétondé Victorine) ; « *les responsables, au nom du groupe, sont allées la soutenir et lui ont donné 5000F. Certains membres l'ont aussi aidée pour des travaux ménagers* » (propos de Dènon Julienne), etc.

Il ressort de ces extraits qu'en cas de maladie au sein de l'AFL Ayidégo, c'est soit des dons sur cotisation des membres, soit des prêts sans intérêts de montants variés, qui sont offerts aux personnes concernées lors des visites faites en délégation.

Par ailleurs, les occasions de remise de diplôme de fin d'apprentissage, les réussites scolaires, les accouchements (ou sortie de nouveau-nés) mobilisent également les soutiens des membres à l'endroit de leurs pairs. Spécifiquement pour l'accouchement, les membres font dons à la personne, des savons, de la layette, de l'argent et d'une assistance en main d'œuvre ; pour les cas de diplômes, il est beaucoup

plus question d'une assistance morale et de dons en espèce d'un montant forfaitaire. Enfin, les membres ont aussi évoqué des cas particuliers de difficultés financière. Ainsi, selon le besoin énoncé par le membre concerné, le groupement l'assiste par une petite enveloppe (propos de Dènon Julienne) ou lui fait un prêt à rembourser dans un bref délai (propos d'Agossou Médécine).

C. Les formes et les modalités des pratiques de solidarité au sein de Migbé Aya

Selon les responsables de l'AFL Migbéaya, dans :

- **les cas de décès** : lorsqu'un membre est touché par un décès (le papa, la maman ou le mari du membre concerné) : les autres membres lui rendent visite dans les premières heures qui suivent l'évènement pour lui présenter les condoléances au nom du groupement (assistance morale obligatoire). Ensuite, lorsque les dates des funérailles sont fixées le groupement envoie une délégation auprès du membre éploré pour analyser avec ce dernier l'implication des membres dans les différentes activités préparatoires. En plus, tous les membres qui ont les moyens achètent le tissu retenu et cousent les uniformes à porter le jour des cérémonies (présence physique et visibilité à travers le port d'uniforme contribuant à la glorification du membre), et ce jour-là, les membres qui ont de l'argent en donnent au membre éploré (le don en espèce volontaire, mais la présence physique obligatoire). En ce qui concerne l'organisation, certains membres sont à la cuisine et d'autres s'occupent de service, etc. (assistance physique obligatoire).
- **les cas de maladie** : lorsqu'un membre est malade et est hospitalisé, la présidente est informée par tout membre proche de la malade. Elle informe, à son tour, tout le groupement et invite tous les membres à rendre visite au membre malade. Tout membre ayant les moyens et selon son désir (donc de façon volontaire) donne de l'argent à la personne malade pour « acheter de la bouillie »⁷¹ (une sorte de soupe locale). Lorsque le membre malade éprouve un besoin financier, il fait une demande de crédit de solidarité que le groupement lui accorde sans intérêt.
- **les cas d'accouchement** : lorsqu'un membre du groupement accouche, tout le groupement lui rend visite pour saluer le nouveau-né et si un membre a quelque chose (de l'argent, du savon, de la layette, etc.), il donne à l'enfant. Il n'y a pas de cotisation, le don à ce niveau est donc facultatif.

Ainsi, de tout point de vue, c'est le principe de volontariat dans l'octroi des dons (en espèce ou en nature) qui est une fois encore affirmé par les responsables de Migbéaya. Restent à savoir si les entretiens individuels confirment cette thèse.

En effet, les membres de l'AFL Migbéaya ont unanimement évoqué lors des entretiens individuels l'aspect de « **souscription volontaire** » à l'occasion des différents événements sociaux. Ainsi, pour les décès survenus dans la vie de l'AFL, un cas a concerné le conjoint, un autre a concerné un frère/sœur, un autre encore a concerné un grand parent et 5 cas ont porté sur les pères/mères des adhérentes. A chacune de

⁷¹ Une expression locale pour signifier qu'il s'agit d'un don symbolique

ces occasions, la souscription était volontaire et selon les termes même de la quasi-totalité des membres interrogés « *le montant varie en fonction de la capacité financière de chaque adhérente au moment de l'évènement* ». En général, les montants cotisés sont 500F ou 1000F ; mais certains cotisent aussi 100F ou 200F. Les seuls exemples de montants totaux réunis portent sur 12000F et 38000F. D'autres répondantes ont aussi ajouté qu'elles apportent à l'intéressée en plus des dons en espèce des lihoo⁷².

Le scénario pour la remise du don en espèce est le suivant : « les membres de l'association vont le jour de l'enterrement soutenir celle qui est éplorée, puis avant de prendre congé d'elle, la présidente lui remet l'enveloppe au nom du groupe » (propos de Ede Vitine). La démarche est quasiment identique dans les cas de maladie : « *lors des visites de salutations, des dons sont remis à l'adhérente ou bien à celle qui est au chevet du malade* » (propos de Zondrebo Charlotte), sauf que la cotisation dans ce cas d'espèce est fort symbolique : « *l'association fait un don d'une modique somme mais fait aussi un prêt sans intérêt à l'intéressée en fonction de ses besoins* » (propos de Tohochi Houngbedji) ; souvent le montant cotisé, dans les cas de maladie, est généralement de 100F ou 200 F (propos de Dédji Annick) ; mais il y a aussi les dons par affinité : « certains en allant rendre visite à la malade lui apportent des repas et d'autres lui donnent de l'argent pour acheter de la bouillie » (propos de Adonon Justine).

Les autres cas de soutiens évoqués par les membres lors des entretiens individuels sont :

- Les cérémonies de remise de diplôme de fin d'apprentissage : « *toutes les adhérentes sont tenues de coudre le pagne retenu pour l'évènement, ensuite d'assister à la cérémonie de remise de diplôme et avant de rentrer, on offre un cadeau au diplômé en fonction de nos moyens* » (propos identiques d'Ede Vitine, Zondrebo Charlotte et Cécile Souvi) ;
- L'accouchement : « *le groupe va saluer le nouveau né avec sa maman et chacune de nous donne un cadeau en fonction de ses moyens* » (propos de Sovide Lihonou et de Tohochi Houngbedji) ;
- Le mariage : « *quand l'enfant d'un membre se marie, nous allons en groupe soutenir le membre et on lui donne ce que chacun a comme argent* » (propos de Balovi Angèle) ;
- L'aide dans les travaux champêtres : « *en cas d'indisponibilité d'un membre (maladie ou décès d'un proche), nous l'aidons à entretenir son champ en son absence (sarclage, récolte, etc.)* » (propos d'Adonon Justine).

Il ne fait aucun doute que la thèse de volontariat dans les pratiques de solidarité/réciprocité au sein de l'AFL Migbéaya a été confirmée par les différents propos énoncés par les membres lors des entretiens individuels.

D. Les formes et les modalités des pratiques de solidarité au sein de Wadodjou

Selon les responsables de l'AFL Wadodjou, dans :

- **les cas de décès** : lorsque c'est le papa, la maman ou bien le mari d'un membre qui est décédé, la présidente convoque une réunion de tous les membres pour les informer et prendre une date

⁷² Une sorte de purée solidifiée à base de maïs fermenté mise en boules

(généralement le plus tôt possible) pour aller présenter les condoléances du groupe au membre éploré (assistance morale). Elle rappelle aux membres la cotisation fixe de 1000FCFA par personne que chacun est tenu de donner avant le jour des funérailles (don en espèce obligatoire), il en est de même pour l'uniforme retenue. Mais, il arrive que tout le monde n'achète pas le tissu de l'uniforme faute de moyens. Par ailleurs, les membres du groupement aident leur pair dans différents travaux : à préparer le repas, à servir les invités et à faire des rangements, etc. (assistance physique). C'est le jour même des cérémonies que le groupement remet sa cotisation, et donne aussi une prestation de chant et de danse (une animation sur les lieux des cérémonies).

- **les cas de maladie** : si un membre ou l'enfant, la maman, le papa d'un membre sont malades et hospitalisés et que le groupement est informé, le bureau partage l'information avec tous les autres membres et ainsi une délégation est envoyée au chevet du membre concerné pour l'assister moralement ; en dehors de la délégation formelle, tout membre peut aussi, de son gré, rendre visite à la malade et lui fait de dons (en espèce ou en nature). Mais il arrive que le membre concerné demande de crédit de solidarité ; dans ce cas, le groupement lui accorde un prêt sans intérêt.
- **les cas de naissance** : lorsqu'un membre accouche, les autres membres cotisent chacun 200F qu'on remet à l'intéressée lors d'une visite de tout le groupement au nouveau-né.

De ce qui précède, nous retenons, selon le discours des responsables de Wadodjou, que les pratiques de soutiens mutuels sont formalisées lors des différents événements sociaux. Une telle thèse formelle transparaît-elle des entretiens individuels ? C'est ce que nous allons essayer de voir à présent.

Dix membres de Wadodjou ont répondu à nos questions : parmi eux, 80% avancent que le montant cotisé lors des décès est de 1000F et 20% affirment que le montant cotisé varie entre 1000F et 2000F, en plus de kpanougbe (une cotisation spécifique pour l'animation folklorique). Il va s'en dire que les discours s'harmonisent autour de 1000F. Ce qui confirme la thèse formelle énoncée par les responsables. Mais en plus, des informations complémentaires sont ressorties des entretiens individuels, à savoir : a) une cotisation supplémentaire est faite pour l'achat de lihoo : « *il y a aussi une cotisation de 200F par personne pour l'achat de lihoo qu'on donne à la personne éplorée* » (propos de Gomido Françoise et d'autres) ; b) des précisions sur l'implication dans les préparatifs : « *quatre personnes au moins sont désignées par la présidente pour aider le membre éploré et peuvent passer au maximum 3 jours avec elle* » (propos de Alice Djogbechi et d'autres) ; « *on m'a aidée à préparer les repas, chercher de l'eau, du bois et servir les invités* » (propos de Minyou Georgette qui a été éplorée peu de temps avant notre visite de terrain).

Quant aux montants totaux offerts aux personnes éplorées, seules deux répondantes nous ont donné des chiffres : 26000F pour l'une, 50000F pour l'autre (celle-ci en est la bénéficiaire). Si nous faisons un parallèle entre ces montants et l'effectif total de l'AFL Wadodjou (20 personnes), il va s'en dire que les membres ne nous ont pas tout dire à propos des dons offerts lors des décès. L'hypothèse dans ce cas

d'espèce est que : soit les membres cotisent réellement 1000F et le montant réuni est complété par un fonds prélevé dans la caisse de solidarité de l'association ; soit les membres cotisent plus de 1000F ; sinon en aucun cas, le montant réuni ne pourrait atteindre 26000F encore moins 50000F.

S'agissant des cas de maladie, la majorité des répondantes (6 sur 8) affirme que le groupement octroie « *un crédit sans intérêt en fonction des besoins du membre malade* » ; mais une répondante a souligné que : « *On prélève dans la caisse pour aider le membre malade* » (propos de Cécile Vodounou) et une dernière affirme que « *les membres donnent une modique somme et vont saluer le membre malade* ». Cette dernière réponse, de même que le discours majoritaire de prêt sans intérêt concordent bien avec les informations données précédemment par les responsables. A contrario, celles-ci ont omis de faire cas du prélèvement dans la caisse. En effet, que ce soit dans les cas de décès ou dans les cas de maladie, les prélèvements dans la caisse n'ont rien de surprenant au niveau de cette AFL dont la caisse collective est la plus renflouée sur les six AFL étudiées (nous y reviendrons). Le seul hic est que l'information n'a pas été ouvertement donnée par les responsables.

Les autres cas de soutiens relevés lors des entretiens individuels sont :

- Les cérémonies de remise de diplôme de fin d'apprentissage : « *les membres se déplacent pour soutenir l'intéressé et à la fin, chacun donne de l'argent en fonction de ses moyens* » (propos de Djogbechi Alice) ou plus précisément : « *les membres achètent le tissu et cousent des uniformes pour la cérémonie puis au cours de la cérémonie chacun fait une enveloppe en fonction de ses moyens au récipiendaire* » (propos de Dahoue Odette) ;
- L'accouchement : « *les membres vont saluer celle qui a accouché et font des cadeaux en fonction de leurs moyens* » (propos de Dohoue de Janette Ketodji) ;
- Le mariage : « *un soutien de l'association et des cadeaux offerts en fonction des moyens de chacun* » (propos de Noumonvi Marguerite).

Comme on le constate, dans ces derniers cas de figure (remise de diplôme, naissance, mariage), c'est beaucoup plus le volontariat et la générosité des membres qui sont sollicités, contrairement à l'aspect formel et institutionnalisé mis en exergue dans les cas de décès et de maladie. On pourrait donc parler de règles hybrides qui entremêlent le formel et l'informel au sein de cette AFL.

E. Les formes et les modalités des pratiques de solidarité au sein de Alogonounonzo

Selon les responsables d'Alogonounonzo, l'association en elle-même ne porte pas une assistance à ses membres en situation d'urgence. Mais, il n'est ni rare ni interdit de voir les membres se soutenir mutuellement en de pareilles situations selon les affinités. Les pratiques de solidarité/réciprocité sont basées sur le volontariat et les dons offerts sont l'argent et l'assistance morale. Que révèlent les entretiens individuels à ce sujet ?

Lors des entretiens individuels, seulement quatre personnes ont bien voulu nous donner des précisions sur les pratiques de solidarité/réciprocité lors des événements sociaux survenus dans

la vie de cette AFL. Ainsi, lors des décès par exemple, l'association envoie une délégation composée de trois à quatre membres (propos d'Azongbo Henriette) ou de la présidente et de deux membres (propos d'Adoukonou Isabelle) pour soutenir la personne éplorée (propos d'Aklikonou Babassi) en s'impliquant dans les travaux (préparation des repas et réception des invités). Une répondante évoque le principe de volontariat en ces termes : « *des volontaires vont soutenir le membre concerné en donnant ce qu'ils ont* » (propos de Hounkpato Rita). Quant aux montants totaux offerts aux personnes éplorées, deux répondantes seulement ont voulu nous donner des chiffres : l'une évoque 5000F et l'autre a parlé de 12000F.

Ainsi, si le principe de soutien libre et volontaire est acté comme base des pratiques de solidarité et de réciprocité au niveau de l'AFL Alogonounonzo, notamment en ce qui concerne les dons en espèce ; les délégations envoyées vers les personnes éplorées au nom de l'association et l'assistance en main d'œuvre apportée dans les préparatifs des funérailles constituent, a contrario, un pas vers un soutien formalisé au sein de l'AFL ; surtout qu'en notre présence, la présidente faisait ouvertement le programme d'aller rendre visite à une adhérente qui a accouché d'une part, et d'autre part d'accompagner une autre adhérente au Nigéria dans le cadre de la cérémonie de remise de diplôme de l'enfant de cette dernière. Dans la même veine, l'une des répondantes affirme aussi qu'« *en cas d'accouchement au sein de l'AFL, la présidente s'y rend et fait don à la personne concernée de savons, de layette plus 2000F ; et en cas d'absence pour cause de maladie, la présidente appelle pour savoir l'état de la personne et lui donne des conseils par rapport aux tisanes/médicaments, puis une délégation va lui rendre visite* » (propos de Zomanvo Micheline). Ces actions organisées sous les couleurs de l'association rompent certainement avec le principe de soutiens informels évoqué par les responsables l'AFL.

F. Les formes et les modalités des pratiques de solidarité au sein d'Aïdoté

Dans les situations d'urgence, les membres de l'AFL Aïdoté cotisent chacun 1000FCFA pour soutenir le membre concerné. En général, deux membres de l'association forment une délégation pour assister moralement l'intéressée, mais toutes autres personnes désireuses de se joindre à la délégation est libre de le faire. L'aide au niveau de l'association est collective et l'information sur ce que chacun a donné est partagée en assemblée. Mais en dehors de cette organisation formelle, un membre peut décider de soutenir un autre en son propre nom, en fonction des affinités qu'il a avec le bénéficiaire. Dans ce cas, l'association n'est pas tenue de savoir ce qu'il a donné, estiment les responsables de cette association.

S'agissant des entretiens individuels, la particularité au niveau de cette association est qu'en dehors des responsables, beaucoup de simples membres n'ont pas pris part à nos travaux. Il y régnait avant même notre contact avec cette AFL un fort taux d'absentéisme des membres simples du fait des conflits internes au groupe (nous y reviendrons). N'empêche, deux personnes ont pu nous donner des informations complémentaires à celles énoncées par les responsables. Ainsi, lors des décès par exemple, la délégation envoyée par l'association peut parfois être constituée de six personnes ; certains membres vont également aider la personne éplorée dans les préparatifs et les diverses tâches relatives aux funérailles (propos de Kwitadé Natalie et de Houkpoeha Katadé Emilie). En plus de la

cotisation de 1000F destinée au don en espèce, une cotisation additionnelle de 500F par personne est faite pour l'achat de six casiers de bière offerts également à la personne explorée (propos de Houkpoeha Katadé Emilie). Cette dernière répondante affirme également qu'en cas de maladie, une cotisation de 500F par personne est aussi faite et une délégation se déplace pour soutenir la malade ; l'argent plus d'autres dons en nature (comme de l'akassa ou des fruits) sont remis à un membre de la famille de la malade au nom de l'association.

Au regard de ces différentes formes et modalités de pratiques de solidarité au sein des six AFL étudiées, nous retenons principalement que :

- **Le principe de délégation** pour assister un membre concerné par un événement social est commun aux six AFL autocrées ou suscitées. Toutefois, la composition de la délégation est très diversifiée : il peut s'agir d'une délégation restreinte (cas d'Alogonounonzo et d'Aïdoté) ou d'une délégation élargie (cas de Tonagnon, d'Ayidégo, de Migbéaya et de Wadodjou). Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit de l'application du principe de la « **présence physique obligatoire** » aux divers événements sociaux concernant un membre quelconque de ces AFL, un principe encore plus contraignant dans le cas de la délégation élargie où la présence obligatoire de tous est exigée.
- **Le principe de mobilisation des dons en espèce et en nature est très variable** selon les AFL : au niveau des AFL Alogonounonzo (autocrée) et Migbéaya (mixte), il s'agit des actes libres, volontaires et facultatifs qui appellent à la générosité de chacun en fonction de ses capacités financières lors de la survenance des événements sociaux ; alors qu'au niveau des autres AFL (Tonagnon et Wadodjou - autocrées - ; Ayidégo et Aïdoté - suscitées-), il existe une base d'organisation formelle des dons sur laquelle se greffent également des dons libres, volontaires et facultatifs en fonction des capacités de chaque membre, il s'agit donc d'un mode hybride de pratiques de solidarité/réciprocité. Mais seules les AFL Tonagnon et Wadodjou et Migbéaya disposent au sens formel du terme d'une caisse de solidarité alimentée par des retenus sur les bénéfices générés par les AGR menées par les membres (nous y reviendrons). Toutefois, qu'il s'agisse des échanges de dons libres ou organisés, les membres mus par l'esprit de réciprocité, participent « à cœur joie » à ces échanges.
- **Les biens échangés**, qu'elles que soient les AFL, **sont des biens marchands** (la monnaie et divers biens en nature) **et des biens non marchands** (les salutations, les condoléances, l'assistance morale, l'implication dans les différentes activités préparatoires, l'accueil et le service des invités le jour même des cérémonies, l'implication dans les rangements, etc. de façon bénévole).
- Enfin, les événements sociaux faisant appels à la mobilisation de soutiens des membres des six AFL étudiées sont très larges : les principaux étant les cas de décès dans lesquels la mobilisation de soutiens solidaires a atteint le pique au niveau de toutes les AFL, puis s'en suivent les cas de maladie, d'accouchement, de remise de diplôme de fin d'apprentissage et quelques rares fois, les cas de mariage où les soutiens sont spécifiques à chaque AFL et sont le plus souvent symboliques. Ces événements concernent généralement les parents proches des adhérentes : les conjoints, les enfants, les pères et mères et rarement les grands parents et les oncles/tantes ; ou les adhérentes

elles-mêmes (dans les cas de maladie, de naissance notamment).

Passons à présent en revue les attentes qui se greffent sur ces échanges de dons.

8.1.3- Les attentes et contraintes liées aux soutiens solidaires

La question concernant les attentes et les contraintes liées aux soutiens solidaires a été essentiellement traitée en focus group. Les informations recueillies sont ici résumées par AFL :

- **L'AFL Ayidégo** (suscitée) : Les donataires ont l'obligation et le devoir de manifester de la reconnaissance envers les donateurs. Les donateurs ont, quant à eux, le devoir d'honorer de leur présence physique le jour de l'événement et de faire un don quel qu'il soit et attendent qu'à leur tour, les mêmes honneurs leur soient dus.
- **L'AFL Tonagnon** (autocréée) : Pour ces genres de pratiques, les donateurs attendent exactement les mêmes formes de solidarité de la part des donataires. Les adhérentes bénéficiaires ont le devoir de manifester de la reconnaissance envers les donateurs, car avant tout, ceux-ci attendent dans l'immédiat une reconnaissance de la part du donataire et en plus, les mêmes formes de solidarité lorsqu'ils seront concernés par des événements similaires.
- **L'AFL Migbé Aya** (mixte) : Dès qu'un membre participe au processus de solidarité/réciprocité, automatiquement, il sait qu'il a le droit d'en bénéficier à son tour ; il sait également que l'assistance sous forme de dons (en espèce ou en nature) est facultative, par conséquent, le montant réuni pourrait varier. Autrement dit, le donateur sait que s'il participe à la chaîne de solidarité, à son tour il sera également assisté ; de son côté, le donataire sait automatiquement qu'en bénéficiant de ces soutiens, il doit postérieurement prendre part à cette solidarité lorsque le tour des autres arrive.
- **L'AFL Wadodjou** (autocréée) : Tous ceux qui assistent les autres sont aussi assistés à leur tour, et les bénéficiaires savent qu'ils doivent aussi participer à la réciprocité pour que ces pratiques puissent continuer.
- **L'AFL Alogounonzo** (autocréée) : En prenant part à ces pratiques, le donateur attend en retour de pouvoir compter sur les autres en cas de besoin et espère une gratitude ou une reconnaissance de la part du donataire. Ce dernier a un devoir d'honnêteté vis-à-vis du donateur.
- **L'AFL Aïdoté** (suscitée) : Il suffit pour le donataire de manifester sa reconnaissance au groupement ou au membre duquel provient le don. Il peut s'agir d'une simple expression de remerciement lors d'une réunion immédiatement après l'évènement. Mais le donataire peut également le faire par d'autres voies comme, des dédicaces et remerciements à la radio locale par exemple. Le donateur quant à lui attend d'être soutenu en retour en cas de besoin.

Il ressort unanimement de ce qui précède que la première attente du donateur en prenant part à ces pratiques est une gratitude (un simple merci) de la part du donataire et qu'ensuite, lorsque ce serait son

tour, ce dernier puisse lui retourner l'ascenseur en le soutenant aussi. Le principe de réciprocité est ici aussi affirmé comme le socle de ces pratiques de solidarité lors des événements sociaux au sein des AFL étudiées quelles qu'elles soient. Reste à savoir comment ces pratiques se déroulent dans les localités de ces AFL, et si celles-ci s'en sont éventuellement inspirées.

8.2- L'HISTORIQUE DES PRATIQUES DE SOLIDARITE DANS LES LOCALITES DES SIX AFL ETUDIEES

La présente section vise à comprendre si les pratiques de solidarité/réciprocité développées au sein des AFL étudiées s'inspirent ou non de l'histoire de leurs milieux d'une part, et d'autre part la perception et les analyses que les membres de ces AFL font de ces pratiques.

8.2.1- Les différentes formes de solidarité dans les localités des six AFL

Nous présentons à ce niveau les informations recueillies en focus group relative à l'historique des pratiques de solidarité dans les localités des AFL. Elles sont structurées par zone géographique.

A. Les pratiques de solidarité à Sèhouè d'après le récit de l'AFL Alogonounonzo

Les informations présentées ci-après sont issues des focus group avec quelques responsables et membres:

- **Les formes actuelles de soutiens lors des événements sociaux et leurs significations** : Les pratiques de solidarité qui se font encore dans notre milieu sont respectivement l'assistance morale (présentielle ou de plus en plus par téléphone), l'aide financière ou matérielle (pour préparer la cérémonie), la location de groupes d'animation, l'achat de tissu pour l'uniforme, et la présence physique le jour de la cérémonie. On développe ces pratiques de solidarité, lors des cérémonies funéraires (quand un parent ou un proche perd un membre de sa famille), de mariage (traditionnel, religieux, etc.), de naissance d'un enfant, de remise du diplôme de fin d'apprentissage. Ainsi, lorsqu'il y a un événement, la personne concernée doit se sentir soutenue et doit voir des gens derrière elle. Le plus important est d'être présent, même si on n'a rien à lui offrir. On fait le don en espèce pour aider la personne à faire face aux dépenses de cérémonies qui sont souvent élevées. Et le fait de participer à la préparation de la cérémonie et d'acheter le tissu d'une part, et d'autre part la location de groupe d'animation folklorique permettent de donner de la valeur socialement à la personne éplorée. Précisons qu'en dehors de la pratique de location de groupe musical qui est presque exclusivement utilisée pour les enterrements, aucune des autres pratiques n'est spécifique à un type d'événement donné. Mais pour les mariages et naissance d'enfant, on fait plus des dons en nature.
- **L'évolution des pratiques de solidarité dans le milieu** : Les pratiques de location de groupe d'animation tendent à disparaître avec le temps. De même, au lieu de faire des dons en nature et de s'impliquer dans les travaux préparatoires, les gens préfèrent donner de l'argent, du fait que c'est plus simple, pour ne pas perdre le temps et aussi permettre à la personne de valoriser l'aide qu'on lui

apporte comme il le veut.

B. Les pratiques de solidarité à Houégbo et environs d'après le récit de l'AFL Aïdoté

Les informations présentées ci-après sont issues des focus group avec les responsables de l'AFL Aïdoté :

- ***Les formes actuelles de soutiens lors des événements sociaux et leurs significations*** : il s'agit le plus souvent du soutien matériel (enveloppe financière), de la présence physique, de l'assistance physique pour la préparation des mets et l'accueil des invités (surtout les femmes), de la location de groupes folkloriques pour agrémenter les cérémonies, de l'achat du tissu choisi pour la circonstance. On a recours à ces pratiques lorsque quelqu'un perd un parent (surtout son père ou sa mère), ou un proche, ou lorsqu'un ami, un parent ou une simple connaissance perd un proche à lui ; on y a également recours pendant les remises de diplôme de fin d'apprentissage. Lors de ces événements, la présence physique est la plus importante des pratiques de solidarité du fait qu'elle est la plus utilisée et en même temps celle à laquelle la société accorde plus de valeur ; le soutien matériel représente une aide financière apportée à la personne éplorée ; les autres formes de soutiens visent à témoigner de l'amitié aux personnes concernées. En termes de distinction des formes de solidarité par type d'évènement, précisons que les pratiques de solidarité plus ou moins spécifiques aux enterrements sont l'achat de tissu et la location de groupe d'animation. L'aide pour la préparation de repas est aussi plus utilisée pour les enterrements. Pour le reste, on peut aussi bien donner de l'argent, que manifester son soutien par sa présence, il n'y a pas de priorité et cela dépend des moyens qu'on a.
- ***L'évolution des pratiques de solidarité dans le milieu*** : La pratique de zindo a évolué dans le temps. Aussi, autrefois passait-on juste dans les maisons pour libeller l'invitation de manière orale. Mais ces dernières années, les invitations sont distribuées sous forme de faire-part adressé individuellement aux invités et plusieurs membres d'un même ménage peuvent en recevoir. La location de groupe d'animation connaît un recul et l'achat du tissu n'est plus perçu comme une obligation pouvant conditionner la présence sur les lieux de l'évènement.

C. Les pratiques de solidarité à Hondjin d'après le récit de l'AFL Migbéaya

Les informations présentées ci-après sont issues des focus group avec quelques responsables et membres :

- ***Les formes actuelles de soutiens lors des événements sociaux et Leur signification*** : Les pratiques de solidarité dans le milieu sont la solidarité en cas de décès, la solidarité en cas de maladie et l'entraide dans les travaux champêtres. La solidarité en cas de décès : Les amis assistent moralement la personne éplorée, on l'aide dans les différentes activités des funérailles. Les amis de la personne éplorée lui font des dons en espèce ou en nature (maïs, poulets, moutons, porcs, etc.), selon leur possibilité. La solidarité en cas de maladie : lorsque c'est un enfant qui est malade, les amis de ses parents viennent à l'hôpital pour s'enquérir de l'état de l'enfant et

ainsi leur apporter leur soutien moral. Mais il arrive que certaines personnes fassent des dons d'argent à l'enfant pour acheter la bouillie. C'est la même assistance qui est apportée lorsque c'est une personne âgée qui est malade. Pour le cas de naissance : Lorsqu'une femme accouche, les membres de sa famille, les amis du ménage viennent voir le nouveau né et lui apportent ce qu'ils possèdent comme dons (de l'argent, du savon, des pagnes, etc.). S'agissant de l'entraide dans les travaux champêtres, ce sont les amis qui pratiquent cette forme de réciprocité : ils vont travailler dans leur champ tour à tour et de façon réciproque jusqu'à ce que tous aient reçu cette aide.

- ***L'évolution des pratiques de solidarité dans le milieu*** : Ces pratiques existaient depuis toujours dans la société, seulement qu'en cas de décès comme il n'y avait pas de morgue et qu'on enterrait le même jour après le décès, on donnait seulement à la personne éplorée quelques boules d'akassa pour recevoir ses visiteurs car, elle n'avait pas fait le programme de voir son proche mourir ; en plus, cotisaient à peine 200F par personne qu'on lui donnait car on n'avait pas aussi fait ce programme de décès. Mais cela a évolué : on ne donne plus ni des boules d'akassa, ni les 200F, mais on se prépare pour faire un don conséquent comme on n'enterre plus la dépouille le même jour.

D. Les pratiques de solidarité à Klouékanmè d'après le récit de l'AFL Wadodjou

Les informations présentées ci-après sont issues des focus group avec quelques responsables et membres:

- ***Les formes actuelles de soutiens lors des évènements sociaux et leurs significations*** : Les pratiques de solidarité encore présentes dans le milieu sont la solidarité en cas de décès, de maladie, d'accouchement et l'entraide dans les travaux champêtres. La solidarité en cas de décès : les ménages cotisent 2000F par mois pour la solidarité en cas de deuil. Ainsi, lorsque quelqu'un ayant bien participé à la cotisation est éploré, on lui donne 200000F pour l'aider pour les funérailles ; mis à part qu'on l'assiste moralement, on l'aide aussi dans les différentes activités des funérailles. Les amis de la personne éplorée lui font des dons en nature (maïs, poulets, moutons, porcs, etc.) selon leur possibilité. Il existe des groupes folkloriques de solidarité dans le village et lorsque la personne éplorée en est membre, le groupe donne un spectacle pendant les funérailles pour honorer la personne éplorée. Quant à la solidarité en cas de maladie, c'est surtout une assistance morale que les amis de la personne malade lui apportent. Cette assistance se traduit par une ou des visites à la personne malade à l'hôpital lorsqu'elle est hospitalisée ou à la maison. Il arrive que ces visiteurs donnent au malade, selon leur possibilité et volonté, un peu d'argent pour la bouillie. Pour le cas de naissance, de façon générale lorsqu'une famille accueille un nouveau-né, les amis de la famille et les autres membres de la famille viennent visiter le bébé et ainsi boivent la boisson de naissance. En venant chacun apporte ce qu'il a et en fait don au bébé. Enfin, l'entraide dans les travaux champêtres : ce sont les amis qui pratiquent cette forme de réciprocité entre eux.
- ***L'évolution des pratiques de solidarité dans le milieu*** : cette description est similaire à celle présentée plus haut concernant Migbèaya, étant donné que les deux AFL relèvent pratiquement de la

même culture.

E. Les pratiques de solidarité à Mitro d'après le récit de l'AFL Tonagnon

Les informations présentées ci-après sont issues des focus group avec quelques responsables et membres:

- **Les formes actuelles de soutiens lors des événements sociaux et leur signification** : Dans notre milieu, quand un événement survient, la première des choses est d'aller saluer le concerné et connaître les dates des cérémonies. Ensuite, on peut lui faire en amont des dons en nature et coudre l'uniforme. Lorsque la date des cérémonies arrive, les proches du concerné vont l'aider physiquement, par exemple à puiser de l'eau, à nettoyer les plats et les ustensiles de cuisine, à faire le service, etc. Chaque invité qui vient est censé donner de l'argent pour soutenir l'intéressé. La somme peut varier de 1000 FCFA à l'infini selon la capacité de chacun. Toutefois, certaines personnes s'impliquent dans les activités parce qu'elles n'ont pas d'argent à donner. Les personnes qui ont servi les invités le jour de la cérémonie et les autres travailleurs vont se mettre en pagne uniforme et aller à leur tour se faire servir comme invités le lendemain. C'est là qu'ils peuvent donner de l'argent s'ils en ont. A chaque étape, le concerné s'assure que les invités ont mangé et bu. A la fin des manifestations, des gens l'assistent toujours dans les rangements et d'autres personnes vont continuer à le soutenir financièrement. Lorsque tout est terminé, l'intéressé passera saluer chacun en guise de remerciements.

Quelque soit l'événement (décès, mariage, baptême), c'est de la même manière que les choses se font. De plus on ne dit pas *« parce que nous l'avons soutenu la dernière fois, nous n'allons pas le faire cette fois-ci »*.

- **L'évolution des pratiques de solidarité dans le milieu** : Avant, les situations quotidiennes étaient plus difficiles. Mais de nos jours, les choses sont plus faciles et la solidarité et l'entraide ont augmenté. Mais c'est de la même manière que les pratiques se manifestent. Autrefois, même si c'était difficile, les gens s'efforçaient quand même. Ils pouvaient même s'endetter. Hier comme aujourd'hui, même si le lieu des cérémonies est loin, les proches y vont. Mais, il y a plus de possibilités de se déplacer aujourd'hui.

F. Les pratiques de solidarité à Zounta d'après le récit de l'AFL Ayidégo

Les informations présentées ci-après sont issues des focus group avec quelques responsables et membres:

- **Les formes actuelles de soutiens lors des événements sociaux et leurs significations** : Prenons l'exemple du décès dans notre village. S'il s'agit d'une personne très proche, nous allons la saluer à l'annonce de la nouvelle et prendre connaissance du programme des cérémonies. Ensuite, elle passe de maison en maison pour vulgariser l'information et montrer le pagne

choisi pour les cérémonies. A l'approche celles-ci, elle commence par recevoir des dons en nature, surtout de ses proches. La veille des manifestations, nous allons rester avec lui/elle pour apprêter le nécessaire pour les cérémonies, et assurer l'animation avec lui/elle. Si nous sommes très proches, nous lui donnons aussi des casiers de bière ou de seven up et nous lui complétons de l'argent. Le jour des cérémonies, nous allons servir de main d'œuvre au concerné en l'aidant à puiser de l'eau, laver les plats et autres, préparer, servir les invités, etc. Ce jour-là, elle reçoit des dons (en espèce et en nature) de ses proches. Le montant donné varie d'un individu à un autre (de 1000FCFA jusqu'à l'infini selon la capacité du donateur). Le lendemain, nous allons aussi l'assister dans les derniers travaux. Après les manifestations, il/elle passera saluer tout le monde. Pour les cas de décès, même si l'endroit est loin, nous y allons et y restons pendant des jours jusqu'à ce que les cérémonies soient terminées. S'agissant du mariage, nous allons à l'église avec nos cadeaux qu'on offre à la mariée. Si elle est très proche, nous pouvons aller aider ses parents dans les travaux de cuisine. Nous pouvons aussi donner de l'argent. Quant à la cérémonie de remise du diplôme de fin d'apprentissage, nous allons sur les lieux pour applaudir et assister à l'événement. Si cela finit, nous revenons à la maison pour aider les parents à apprêter le nécessaire, à préparer pour recevoir les invités. Le lendemain qui est très souvent un dimanche, nous allons servir les invités au retour de la messe. Quel que soit l'événement, les salutations de remerciements s'en suivent toujours.

- ***L'évolution des pratiques de solidarité dans le milieu*** : Au temps de nos parents, quand nous étions enfants, il n'y avait pas de groupement comme cela se passe actuellement. Les parents s'adonnaient à leurs travaux champêtres. Ils étaient confrontés aux taxes qui leur rendaient la vie difficile. Mais il y avait de l'amour entre eux ; seulement, ils n'avaient pas les moyens de l'exprimer. C'est seulement aux proches qu'ils pouvaient donner de vivres et autres dons en nature. D'année en année, les choses ont commencé par changer. De nos jours, la solidarité a augmenté car la vie est devenue moins difficile. Quel que soit là où les cérémonies se font avant comme aujourd'hui, nous y allons ; même s'il faut louer un véhicule.

De ces récits, nous retenons que la prédominance de la mobilisation des soutiens solidaires lors des funérailles est connectée à l'histoire culturelle des différentes localités qui établit une certaine obligation morale intrinsèque de soutenir la personne éplorée. Certaines formes de ces pratiques ont évolué avec le temps : on note ainsi un amoindrissement a) de la location de groupe d'animation folklorique qui se faisait dans le but de donner du prestige et des honneurs sociaux à la personne éplorée ; b) des dons en nature qui étaient presque exclusifs à l'époque des impôts sur la personne physique. Alors que d'autres formes de solidarité se sont complexifiées, c'est le cas des soutiens moraux par appels téléphoniques, par la présence physique obligatoire et aussi des dons financiers devenus plus consistants, etc. Restent à savoir les facteurs qui pourraient entraîner l'affaiblissement de ces soutiens solidaires.

8.2.2- L'affaiblissement des liens de solidarité et les possibilités de remédiation

Nous retenons des focus group avec les différentes AFL que les circonstances d'affaiblissement ou de rupture des relations d'échanges de dons sont multiples, quelles que soient les

localités : la raison dominante est le non retour du don (ou le défaut de contre-don) ou la non assistance à un ex-donateur qui se trouve à, son tour, en situation difficile nécessitant de l'aide ; pour les uns, un seul défaut de contre-don suffit pour faire une pause dans les relations d'échanges de dons ; pour les autres, il faut patienter jusqu'à au moins trois dons successifs. A cela s'ajoutent d'autres raisons comme un comportement indécent du donataire en société ; les discordes entre deux personnes qui s'échangeaient autrefois des dons ; l'interdiction de se rendre sur les lieux des cérémonies imposée par un conjoint à son épouse ; etc.

Pendant la période de rupture ou d'affaiblissement des liens, l'une et l'autre des deux parties ne s'assistent plus mutuellement ni physiquement, ni moralement, encore moins matériellement. La rupture pourrait éventuellement engendrer un déficit budgétaire pour la personne concernée par l'évènement surtout si celle-ci ne portait pas souvent assistance à ses proches en situations difficiles. Les relations normales ne pourront reprendre que si le donataire « fautive » exprime un franc regret et se rachète lors d'un prochain évènement concernant le donateur ; si la personne socialement isolée se corrige de son « mauvais » comportement ; ou si les deux parties en discorde arrivent à trouver une solution à ce qui les opposait avant la survenance d'un autre évènement les concernant ; ou encore si la personne « fautive » envoie son enfant la remplacer à une prochaine occasion liée au donateur antérieur. Au-delà de tout, l'élément complémentaire ressorti de ce passage est qu'il ne suffit de faire des dons en espèce aux gens lors des évènements sociaux pour espérer mobiliser du monde derrière soi lorsque son tour serait arrivé ; il faut en plus être présent physiquement. Sinon, les gens s'abstiendraient aussi de faire le déplacement et n'enverraient que des dons financiers.

8.2.3- La distinction entre solidarité et réciprocité et les conditions de perpétuation de ces pratiques : la perception des AFL étudiées sur ces points

Nous avons synthétisé comme suit l'appréciation de quatre AFL quant au sens qu'elles donnent à leurs pratiques de soutiens solidaires et les conditions de perpétuation de celles-ci. Nous n'avons pas pu recueillir la perception de deux AFL sur les points abordés dans ce paragraphe.

A. La perception de l'AFL Tonagnon sur les points énoncés

Le sens que l'AFL Tonagnon donne à ces pratiques : dans notre association, ***il s'agit de la solidarité mais aussi de l'entraide mutuelle.*** Car, même si le membre concerné par un évènement n'a jamais soutenu un autre membre, tout le monde est tenu de le soutenir en cas de besoin. C'est l'amour qui règne entre nous qui motive les uns et les autres à se soutenir. L'une des participantes donne un exemple : une collègue était venue me voir pour emprunter 2000 FCFA, je les lui ai remis ; après la vente de ses produits, elle m'a remboursée. Nous avons intérêt à nous entraider même en dehors de tout évènement. Si tu soutiens les autres, ils vont te soutenir dans des circonstances pareilles.

La distinction entre les notions de solidarité et de réciprocité : nous ne faisons pas de distinctions entre les deux notions : « pour nous, c'est pareil », ont estimé les membres de Tonagnon.

Les conditions de perpétuation de ces pratiques : pour que ces pratiques se perpétuent, tous les membres doivent ***être réguliers*** sur le site associatif et s'adonner à leurs activités de

façon dynamique. S'il y a un événement dans l'association, les membres doivent **être y présents**. Par ailleurs, tous les membres devront également être présents aux réunions. Si un membre est éploré, il devra voir ses pairs se mobiliser nombreux derrière lui.

B. La perception de l'AFL Ayidégo sur les points énoncés

Le sens que l'AFL Ayidégo donne à ses pratiques de soutien solidaire : Dans notre association, nous pratiquons **à la fois de la solidarité et de l'entraide mutuelle**, car il y a l'amour entre nous, en dépit des disputes qui ne manquent pas. Par exemple (c'est l'une des participantes qui parle), supposons que je n'ai jamais été frappée par un événement depuis que je suis dans l'association, si l'une de mes collègues a été touchée huit fois, je peux aller la soutenir toutes ces huit fois sans me plaindre. Dans l'association, nous nous faisons mutuellement des dons ou des prêts en cas de maladies. Ce sont de très bonnes pratiques car si tu soutiens les autres, tu seras remercié, tu vas recevoir des prières et être soutenu à ton tour. Cela profite à tout le monde.

La distinction entre les notions de solidarité et de réciprocité : Même si nous nous entraisons mutuellement ; de notre point de vue, « **tout cela est sur la voie de la solidarité** ».

Les conditions de perpétuation de ces pratiques : Pour que ces pratiques puissent se perpétuer, il faut qu'on cultive **la patience** entre nous. Même si un membre parle mal à un autre, il doit y avoir quelqu'un dans le groupe pour les calmer. S'agissant des dons, il faut que la personne assistée puisse aussi assister les autres plus tard ; ainsi, les choses vont se perpétuer. Mais si le retour n'intervient pas, c'est là que les choses vont s'interrompre.

C. La perception de l'AFL Migbèaya sur les points énoncés

Le sens que l'AFL Migbèaya donne à ses pratiques de soutien solidaire : Chez nous, il s'agit de **la solidarité** : lorsqu'un membre est malade et que les autres l'assistent, c'est là qu'il se rend compte qu'il a de l'importance à leurs yeux et là, le malade est content et l'est davantage si les visiteurs lui font des dons. C'est le cas également lorsqu'un membre est éploré et qu'il est assisté moralement et surtout reçoit des dons en espèce ou en nature, il se sent honoré et est content de voir des gens derrière lui dans ses moments de tristesse. Il est donc soulagé. Et naturellement chaque membre espère avoir les mêmes honneurs dans des cas similaires ; c'est ce qui nous motive à perpétuer ces pratiques car elles sont très bonnes dans la société.

La distinction entre les notions de solidarité et de réciprocité : Des membres de Migbè Aya, en dehors de la solidarité au sein du groupement, **participent aussi à d'autres pratiques de solidarité au niveau du village**, c'est le cas de la solidarité AVEC. C'est aussi le cas lorsque tout membre du groupement assiste ses proches en situation difficile alors que ceux-ci ne sont pas membres de Migbè Aya. D'ailleurs, cette **assistance est mutuelle** et existait avant que MigbèAya ne soit créé. Les relations de solidarité ne se limitent pas à Migbè Aya, elles vont bien au-delà.

Les conditions de perpétuation de ces pratiques : Ces pratiques seront perpétuées tant que le bénéficiaire d'un don ou d'une assistance de quelque nature que ce soit, assiste aussi les autres à leur tour.

D. La perception de l'AFL Wadodjou sur les points énoncés

Le sens que l'AFL Wadodjou donne à ses pratiques de soutien solidaire : Dans notre cas, il s'agit de la **solidarité** : par exemple grâce à l'assistance financière pendant les décès, il est rare de nos jours que les gens vendent leurs terrains à bâtir pour assurer les dépenses afférentes aux funérailles, c'est un soulagement pour la personne éplorée. Ce sont donc des pratiques à entretenir.

La distinction entre les notions de solidarité et de réciprocité : Certains membres se ne limitent pas aux pratiques de solidarité dans notre groupement et ils pratiquent d'autres formes de solidarité ailleurs ; c'est le cas des femmes qui sont aussi dans des groupes folkloriques ; ou des femmes qui cotisent 2000F tous les mois pour la solidarité lors des décès (kugbè) ; c'est également le cas d'autres femmes qui participent à AVEC, etc. C'est une manière de « s'assurer » contre les situations difficiles, ont-elles avancé. Ainsi elles ont plusieurs sources d'assistance. C'est donc une solidarité et elle est beaucoup plus large et plus complexe dans l'optique de se protéger contre les aléas de la vie.

Les conditions de perpétuation de ces pratiques : Ces pratiques seront perpétuées dès lors que les principes de base seront respectés, c'est-à-dire que tant que le donataire d'une assistance aura retourné l'ascenseur au donateur lorsque ce dernier sera éploré, tout continuera normalement.

Ainsi, il ressort de ce qui précède que : a) les AFL ne font pas de distinction entre la notion de solidarité et celle de réciprocité, car pour ces AFL : *tout est pareil* ; b) les AFL reconnaissent unanimement que ces pratiques sont « bonnes » et qu'elles méritent d'être perpétuées ; c) **seulement à condition que ces pratiques se fondent sur la réciprocité comprise sous l'angle de l'entraide mutuelle.**

Au regard de tout ce qui précède, nous faisons un retour sur l'hypothèse préalable de notre recherche.

8.3- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°0

Dans le chapitre introductif, nous avons intégré, au regard des controverses autour des pratiques de solidarité en Afrique, l'hypothèse contextuelle préalable selon laquelle, dans la société béninoise contemporaine, les pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle continuent d'être entretenues, avec une certaine ampleur, malgré l'état de pauvreté des populations et sont matérialisées à travers le système d'échange de dons lors des événements sociaux ; toutefois, les formes et les modalités de ces pratiques ont évolué avec le temps (hypothèse 0).

Les données présentées dans le chapitre précédent et dans celui-ci ont livré des éléments saillants

permettant de valider ou d'invalider cette hypothèse préalable. La question principale à laquelle nous sommes appelée à répondre à ce niveau est de savoir : est-ce que oui ou non les pratiques de solidarité continuent d'être perpétrées au Bénin d'aujourd'hui ? Aussi brute que cette question puisse paraître, elle est réellement le point nodal des débats à l'intérieur du camp des auteurs qui sont favorables à ces pratiques. Mais, nous ne saurions répondre ni par oui, ni par non à cette question sans transiter par une question intermédiaire, celle de savoir : au sujet de quels événements sociaux la solidarité est-elle sollicitée ?

A ce propos, les données collectées auprès des personnes isolées dans le cadre de l'échantillon aléatoire (première source), celles issues de l'entretien exclusif (deuxième source) et les données provenant des six AFL étudiées (troisième source) tant sur ces pratiques en leur sein que sur ces pratiques dans leurs localités, convergent fondamentalement vers un constat absolu : **les événements heureux (baptême, mariage, naissance, etc.) et les cas de maladies mobilisent moins la solidarité des proches ; a contrario, les cas de décès enregistrent un pléthore de soutiens solidaires à une double condition : la sociabilité et l'esprit de réciprocité de la personne éplorée** (évoquées dans les deux chapitres). C'est sur ces deux conditions que se greffent d'autres considérations dont, entre autres, la catégorie sociale de l'intéressé, la valeur marchande que représente aujourd'hui une dépouille mortelle au Bénin etc. (évoquées dans le chapitre précédent). A cela s'ajoute plus particulièrement le cas des AFL avec une organisation soit formelle, soit informelle, ou encore hybrides lors des décès, et un soutien non moindre dans les situations de maladie.

Ainsi, les données présentées dans ces deux chapitres permettent de se rendre compte que :

- 1) loin de la simple solidarité altruiste, la motivation des gens à prendre part aux relations d'échange de dons repose fondamentalement sur une solidarité réciproitaire de type maussien ;
- 2) la solidarité, loin de s'effriter, est érigée, surtout dans les cas de décès, en une véritable institution populaire plus ou moins assortie de contraintes. Cette force contraignante de la solidarité est davantage réaffirmée dans le cadre associatif, notamment en termes de présence physique le jour des cérémonies et d'implication dans les travaux préparatoires ;
- 3) les liens construits (amitié, associations) sont, mieux que les liens familiaux, des canaux de perpétuation de ces pratiques de solidarité et de réciprocité ;
- 4) avec l'introduction de la monnaie dans les pratiques de solidarité (notamment lors des funérailles), il s'est opéré avec le temps un glissement du registre non marchand et non monétaire (de ces pratiques telles qu'elles étaient connues autrefois) vers l'instauration d'une véritable économie mortuaire au Bénin (les sociétés de pompes funèbres, de vente de cercueils, de location de groupes électrogènes, de chaises, de bâches, de corbillards, les prestataires de lits mortuaires, les vendeurs de tissus pour l'uniforme ; en un mot, la liste est très longue). Ce qui confère aujourd'hui à la dépouille mortelle une valeur marchande sans précédent (voir chapitre précédent). Ce glissement des pratiques sociétales force la main aux donateurs à être plus généreux en faisant des dons plus

consistants afin de permettre à leurs proches éplorés de faire face à ces nouvelles contraintes sociétales. Aujourd'hui plus que jamais, la solidarité est devenue plus onéreuse et plus interpellante malgré le contexte de pauvreté.

Ce glissement induit, par conséquence, un repositionnement des pratiques de solidarité : d'un côté une forte concentration des soutiens solidaires au profit des événements sociaux dont la valeur marchande est élevée (le cas des funérailles), et d'autre part un affaiblissement des mobilisations de solidarité pour les événements sociaux qui nécessitent moins d'investissements (le cas des événements heureux et des maladies). Or, cette catégorisation tranchée qui rejaillit des comportements sociétaux en matière de la solidarité au Bénin et relatés par les enquêtés et les membres des AFL en des termes très clairs porte en elle de réels dangers d'indifférence notamment dans le cas de figure des maladies. Ces choix sociétaux en matière de solidarité semblent introduire une sorte de dualisme entre les situations de maladie et celles de décès. Ainsi, selon qu'on observe ces pratiques dans le cadre des maladies (santé), on conclurait à l'affaiblissement des liens de solidarité ; a contrario, l'observation faite sur le terrain des funérailles aboutirait à des conclusions en faveur d'un renchérissement des pratiques de solidarité au Bénin.

Nous concluons donc au regard de la masse de données présentées à travers ces deux chapitres que les pratiques de solidarité et de réciprocité sont très soutenues voire davantage intensifiées dans les liens construits (amitiés, associations), alors que dans les liens familiaux, elles semblent revêtir la forme de devoir et non de convivialité comme dans liens construits. Ces pratiques se déploient surtout dans les cas de décès ; alors que pour les cas de maladie et d'événements heureux, elles ont plutôt gardé un caractère de soutien moral et de dons symboliques. Dès lors, les attentes réciproques entre donateur et donataire semblent davantage peser plus lourdement sur les liens construits que sur les liens familiaux.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8

Nous nous permettons à présent de revenir sur les débats, relevés dans la littérature, et visant à déconstruire les pratiques de solidarité au sein des peuples africains, pour les requalifier en actes de réciprocité. Nous pouvons affirmer au regard de nos matériaux, présentés dans les chapitres 7 et 8, que ces débats paraissent vides de sens. Car, dans l'entendement des populations qui s'y livrent, il s'agit bel et bien des pratiques de solidarité. Mais, elles sont conscientes que celles-ci ne peuvent se perpétuer qu'à travers des principes de réciprocité, compris dans le sens de l'entraide mutuelle. Autrement dit, il s'agit d'une solidarité qui s'alimente et se vivifie par la réciprocité. Vu sous cet angle, solidarité et réciprocité ne constituent qu'une seule et indivisible pratique.

CHAPITRE 9 : LES PERCEPTIONS DES ENQUETES SUR LA PAUVRETE ET SUR LES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE AU BENIN

Ce neuvième chapitre est structuré en quatre sections : la première traite de la perception des acteurs sur la pauvreté versus la richesse (9.1), la deuxième présente la perception des femmes enquêtées sur les rapports sociaux de genre au Bénin (9.2) et la troisième section est consacrée à la pluralité des liens sociaux construits comme voies d'autonomisation et d'épanouissement des femmes (9.3). La dernière section est consacrée à la vérification de la première hypothèse de notre recherche (9.4).

C'est pour ainsi dire que les données présentées dans ce chapitre visent à vérifier l'hypothèse n°1 formulée comme suit : « *La pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes sont deux facteurs qui créent chez les femmes béninoises une prise de conscience collective et une motivation à agir ensemble pour s'en sortir par l'entremise des associations* ».

9.1- LA PERCEPTION DES ACTEURS SUR LA PAUVRETE ET LA RICHESSE

Cette première section se compose de deux paragraphes : la perception des acteurs sur la pauvreté/richeesse (9.1.1) et leurs catégories sociales avant leur vie associative (9.1.2).

9.1.1- La pauvreté versus la richesse : les points de vue des enquêtés

Le présent paragraphe met en exergue les points de vue des enquêtés sur les notions de pauvreté/richeesse.

A. La pauvreté et le pauvre : définitions et caractéristiques

La question posée aux enquêtés est la suivante : Quelle perception avez-vous de la pauvreté ? Les réponses obtenues sont récapitulées comme suit :

Tableau n°34 : Le récapitulatif des réponses issues des focus group avec les six AFL étudiées

AFL	Définitions et caractéristiques de la pauvreté du point de vue des AFL
Aïdoté	La pauvreté s'oppose à la richesse qui est l'expression d'un état aisance. Ainsi, le pauvre ne vit pas une vie facile, c'est-à-dire qu'il essaie constamment de joindre les deux bouts pour la satisfaction de ses besoins quotidiens.
Alogonou nonzo	La pauvreté se rapporte à l'incapacité de l'homme à satisfaire de manière convenable et sans difficultés ses besoins fondamentaux (nutrition, santé, scolarisation, etc.) ; et réaliser ses projets.
Ayidégo	Situation de vie dans laquelle un individu a des difficultés pour assurer confortablement pour lui et sa famille les besoins d'alimentation (aliments non variés et irréguliers, insécurité alimentaire) ; les besoins de logement (maison délabrée, non salubre) ; d'habillement (habits sales et déchirés).
Migbé Aya	Situation d'une personne qui sssure difficilement ses besoins et ceux des enfants, habits sales et déchirés, cheveux toujours touffus et sales sur la tête des enfants, corps toujours sales, des enfants souvent malades (anémie, paludisme), maison délabrée, le pauvre ne dispose pas de moyens de production, il a une faible capacité de travail

Tonagnon	Etat dans lequel une personne n'arrive pas à assurer ses besoins et ceux de sa famille. Que ce soit les besoins d'alimentation, de santé, et d'habillement. Le pauvre est une personne qui vit difficilement et dépend trop des autres. Il n'arrive pas à bien entretenir ses enfants et ceux-ci sont à son image.
Wadodjou	Maison en paille, manque de nourriture (insécurité alimentaire) dans le ménage, pas d'habits décents, achat à crédit à taux d'intérêt très élevés, des enfants souvent malades, ne dispose pas de moyens de production

Source : Tableau conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

Ce tableau est complété par la synthèse des réponses issues des entretiens individuels avec les membres des AFL. 67 personnes sur les 82 interrogées ont répondu à la question évoquée ci-dessus. Voici la synthèse de leurs réponses :

Les appellations en langues locales « Fon, Goun et Adja »

- **La pauvreté : « Ya » ou « Hin »**
- **Le pauvre** : plusieurs appellations locales désignent les pauvres. Il y a d'abord les termes qui désignent les **pauvres de catégorie 1** : Abor non, Mandogan, Fonlinnon, Yagoudoton, Nouvonon, qui désignent les pauvres du premier degré (c'est-à-dire ceux qui sont dans une situation très critique du fait de leur inactivité ou de leur fainéantise) ; ensuite, les **pauvres de catégorie 2** : Gbèdonanon, Madonounon, Hintonon, Yatonon, Ayatonon, Yamonnon, Yanon ou Noudémansanon, qui désignent les pauvres de deuxième degré (ce sont des miséreux qui bougent mais qui sont incapables de s'auto prendre en charge) ; les **pauvres de catégorie 3** : Wamamonnon ou Yamanmonnon qui désignent les personnes qui font tout pour s'en sortir mais ils n'y arrivent pas sans peine ; et enfin, **les pauvres de catégorie 4** : Wamonnon, Ekponténon et Ekponténi qui désignent les pauvres qui arrivent à s'assumer.

Le récapitulatif des définitions que les répondants donnent à la pauvreté :

- La pauvreté est la situation de celui qui est en manque total de revenu ou de ressources et qui est dans l'incapacité de satisfaire à ses besoins vitaux et à ceux de ses enfants ;
- La pauvreté est le fait de ne pas pouvoir mener une activité génératrice de revenus ou connaître tout le temps d'échec dans les activités entreprises ;
- La pauvreté est une situation fatale de quelqu'un sans appui ou qui ne s'en sort ;
- La pauvreté est le fait d'avoir de grands besoins en biens matériels.

Quelques points de vue ressortis des réponses des répondants sur la pauvreté :

- La pauvreté n'est pas une bonne chose ;
- La pauvreté est contre évolutive et non souhaitable ;
- La pauvreté se vainc si on se débrouille ;
- La pauvreté existe mais dépend de la personne, elle s'en sortira toujours si elle est dynamique ;
- La pauvreté n'est pas éternelle si on mène des AGR (Activités Génératrices de Revenus) ;
- Il faut se battre pour vaincre la pauvreté en entreprenant des AGR.

Un aperçu chiffré des réponses obtenues sur la pauvreté :

Quatre caractéristiques de la pauvreté ressortent nettement des réponses obtenues des répondants à savoir :

- Un manque criard de revenus ou de ressources : 37 réponses en font cas, soit 55% des réponses ;
- L'incapacité de satisfaire à ses besoins vitaux et à ceux de ses enfants : 31 réponses ont porté sur cette caractéristique dont 20 réponses l'ont évoquée cumulativement avec le manque de revenus/ressources et seulement 11 réponses de façon exclusive, soit 16% ;
- L'incapacité d'entreprendre une activité, de travailler ou de prendre des initiatives : 10 réponses l'ont évoquée dont 6 réponses en parlent de façon cumulative avec le manque de revenus/ressources et seulement 4 réponses de façon exclusive, soit 9% ;
- Autres appréciations des acteurs : la pauvreté égale à souffrances, soucis, problèmes, manque de dynamisme, etc. : 13 réponses portent sur ces appréciations, soit 19 % des réponses obtenues.

Ainsi, la majorité des répondants interrogés, plus de 80%, identifient cumulativement la pauvreté à un état de dénuement total (manque de revenus ou de ressources) ; à l'incapacité de satisfaire ses besoins fondamentaux ou d'entreprendre une activité qui génère des ressources. Un aperçu graphique de ces perceptions se présente comme suit :

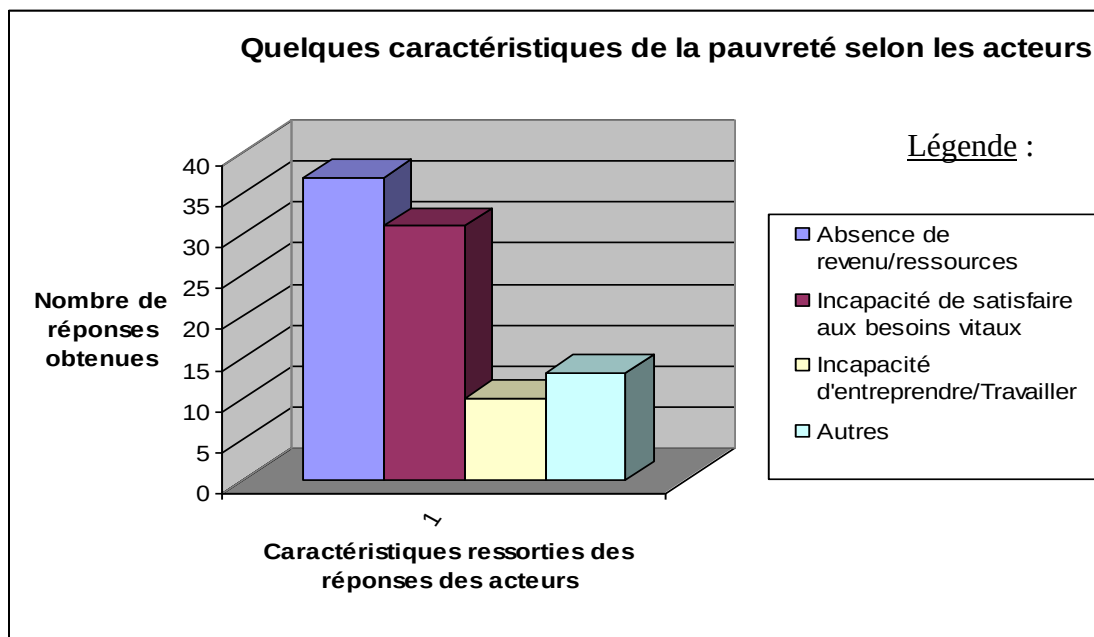


Schéma n° 7 : Les caractéristiques de la pauvreté du point de vue des acteurs enquêtés

Source : Graphique conçu par nous à partir des données empiriques de 2012

B. La typologie des pauvres élaborée par les AFL étudiées

La question posée aux acteurs à ce niveau est la suivante : Quelles sont les différentes catégories de pauvres que vous connaissez ? Appellations locales et explications. Cette question a été posée en focus group aux responsables et en entretiens individuels à 82 membres des six AFL. La synthèse des résultats se présente comme suit :

1. Première catégorie : Les personnes vivant en situation de « pauvreté aigüe »⁷³ du fait de leur inactivité ou paresse

Dans cette catégorie, la situation de pauvreté est imputable aux pauvres eux-mêmes.

Tableau n°35 : Première catégorie de pauvres

Appellations locales	Langues locales	Traduction en français	Explications des répondants
Abor non	Adja	Fainéant ou Paresseux	Il ne prend aucune initiative, il ne fait et ne veut d'ailleurs faire aucun effort pour améliorer sa situation
Mandogan	Goun		
Fonlin non	Fon et Goun	Paresseux	Quelqu'un qui ne cherche à rien faire, vole, se prostitue, jalouse les autres ou qui est sans habits, le peu qu'il a, est sale parce qu'il n'a pas d'argent pour s'acheter du savon pour les laver. Quémante les aliments pour se nourrir. Les enfants sont affamés
Yagoudoton	Fon	-	Une personne qui vit au dépend des autres
Nouvonon	Non	Va nu pied	Ne possède rien comme pagne et habillement et mange difficilement

Source : Tableau conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

2. Deuxième catégorie : Les personnes vivant en situation de « pauvreté critique »⁷⁴ par destin

Dans cette catégorie, la situation de pauvreté est imputable au destin.

Tableau n°36 : Deuxième catégorie de pauvres

Appellations locales	Langues locales	Traduction en français	Explications des répondants
Gbedonanon	Fon et Goun	Miséreux	C'est quelqu'un qui n'arrive pas à améliorer sa qualité de vie
Madonounon	Goun	Démuni	Celui qui n'a rien ; qui n'arrive pas à s'en sortir
Hinto non	Fon et Goun	Très pauvre ; miséreux	Ne possède pas d'AGR et des moyens de production propre ; dépend d'autres personnes pour assurer ses besoins fondamentaux et ceux de ses enfants ; vit au jour le jour ; N'arrive pas à assurer les exigences de la vie associative.
Yatonon/Yanon ou Noudémansanon	Fon et Goun	Miséreux (ne possède rien)	Est complètement dépendant des autres ; Celui qui ne sait rien faire et qui se dit d'avance qu'il n'en est pas capable ; Celui qui ne trouve pas d'argent et souffre
Ayatonon	Adja	Miséreux	Etre incapable de s'auto prendre en charge ; Celui-ci arrive difficilement à subvenir à ses besoins alimentaires et ceux de ses enfants. Il prend des initiatives mais n'a pas une grande capacité de travail car il ne dispose pas de moyens. Ces enfants sont souvent malades, et sont mal soignés
Yamon non	Adja	Très pauvre	Pas de terre à cultiver, pas de nourriture, pas d'habits

Source : Conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

⁷³ Selon les termes employés par les répondants

⁷⁴ Selon les termes employés par les répondants

3. Troisième catégorie: Les personnes vivant en situation de « pauvreté moins critique»⁷⁵

Dans cette catégorie, les pauvres sont à la lisière de l'acceptable, mais peuvent s'en sortir grâce à une aide.

Tableau n°37 : Troisième catégorie de pauvres

Appellations locales	Langues locales	Traduction en français	Explications des répondants
Wamamon non	Fon et Goun	Pauvre dont les efforts portent peu fruits	Possède d'AGR et des moyens de production propre ; mais arrive difficilement à assurer ses besoins fondamentaux et ceux de ses enfants; s'endette très souvent ; se tracasse plus avant de trouver ; dispose de presque juste le minimum ;
Yamanmon non	Fon	Pauvre	Quelqu'un qui travaille beaucoup sans pouvoir bénéficier des fruits de ses efforts ; Se débat dans tous les sens, mais l'argent ne rentre pas comme voulu ; Se débrouille mais sans y parvenir ; Malgré les aides c'est difficile de s'épanouir ; Celui qui possède le peu et n'en demande pas

Source : Conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

4. Quatrième catégorie: Les personnes vivant en situation de « pauvreté normale »⁷⁶ ou situation « intermédiaire entre la pauvreté et la richesse »

Dans cette catégorie, les gens se disent pauvres parce qu'ils ne pas encore très riches.

Tableau n°38 : Quatrième catégorie de pauvres

Appellations locales	Langues locales	Traduction en français	Explications des répondants
Wamon non	Goun	Pauvre ordinaire	Possède d'AGR et des moyens de production propres ; assure ses besoins fondamentaux et ceux de ses enfants ; se tracasse un peu avant de trouver ; Arrive à se nourrir sans difficulté, scolarise ses enfants mais possède très peu de biens matériels (maison, voiture etc.)
	Fon	Pauvre qui obtient le fruit de ses efforts	Dispose d'un peu plus que le minimum qu'il faut pour vivre (maison en dur, courant électrique, moyen de déplacement convenable, enfants scolarisés) Vit plus ou moins confortablement, possède quelques biens matériels et assure les besoins de sa famille
Ekponténon	Goun	Personnes de classe moyenne	Parents ayant des biens matériels ; On vit et on mange à sa faim et s'en sort mieux ; On arrive au moins à diversifier ses repas par jour
Ekandomè ou Ousoudo	Adja		Celui qui, malgré tout, arrive à subvenir aux besoins de ses enfants ; à construire sa propre maison, s'achète un engin, prend bien soins de ses enfants ; etc.
Ekponténi	Fon		

Source : Conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

⁷⁵ Selon les termes employés par les répondants

⁷⁶ Selon les termes employés par les répondants

C. La notion de richesse telle que perçue par les répondants appellations locales et indicateurs

Les résultats présentés à ce niveau sont des réponses aux deux questions suivantes posées aux acteurs locaux : Quelle perception avez-vous de la richesse ? Et qui peut-on considérer comme riche au Bénin ? Ces réponses nous permettent donc de dresser un panorama d'appellations et de caractéristiques locales de la richesse.

1. Les appellations en langues locales « Fon, Goun et Adja »

- **La richesse** : Dokou ou Adokou
- **Le riche** : Dokounon ou Adokounon ; Kouènon, Koenon, Akouènon ou Akouètonon. Ce sont des termes synonymes signifiant celui qui a l'argent ; ou le terme « Mindémiyounan » : celui qui a la paix.

Encadré n°1 : Les caractéristiques d'un riche ou de la richesse :

- *Ceux qui donnent de l'argent à d'autres (Dansi Gognon) ou dépensent sans réfléchir (Wachinon Béatrice). C'est l'opulence, avoir de l'argent et des biens, des entreprises (Dènou Lucienne).*
- *Celui qui a de l'argent et dont les revenus sont en bonne croissance (Ahoumenou Virginie)*
- *Celui qui a de l'argent et des biens immobiliers (Tovito Céline) et qui produit (Aouton Pauline)*
- *Celui qui possède de grandes choses et qui lui procurent de l'argent (Dènon Flansisca)*
- *Celui qui a de l'argent, des terrains, des plantations, des enfants et ne manque de rien (Kakpo Félicité et Gbégun Euphrasie) qui n'a pas de soucis et peut payer avec sa famille ce qu'ils ont envie de manger (Zinzou Régina).*
- *Celui qui a de grandes palmérais, de l'argent pour réaliser de grandes choses, des maisons à étages bien faites, des voitures et autres (Ake Catérine et Yétondé Victorine)*
- *Travailler, faire des réserves et avoir moins de problèmes, avoir des plantations de palmiers à huile ou de cocotiers (Okou Celestine) ou c'est le fait de savoir entreprendre pour être à l'aise (Kèmi Houndigla). Avoir de l'argent, fructifier son argent, acheter des biens (Zannou Elisabeth)*
- *C'est quelqu'un qui travaille bien et qui vit aisément (Adoukonou Isabelle)*
- *Des domaines cultivables, des maisons à étages et de l'argent (Odounitan Thérèse)*
- *C'est avoir les moyens financiers et matériels (Agossou Médécine) comme des voitures, des entreprises (Dènon Julienne)*
- *Etre capable de subvenir à ses besoins matériels (Alice Djogbechi). C'est la capacité financière d'un individu (Elisabeth Baba) qui le rend à l'aise par rapport aux autres (Comadan Clémentine)*
- *Avoir de l'argent, construire sa maison et bien la meubler, bien s'habiller et bien se coiffer quand on sort (Dédji Annick) et bien manger (Ede Vitine) ou avoir des terrains, produire, vendre et gagner beaucoup d'argent pour payer des voitures, des maisons, etc. (Houédjigbé Mindéyi)*
- *Disposer des marchandises, de l'argent, des terrains, des plantations, des maisons (Djossou Delphine). C'est avoir des sources génératrices de revenu et avoir beaucoup de bénéfices pour pouvoir économiser, avoir de bonnes récoltes (Issi Todoué)*
- *C'est le signe extérieur lorsqu'une personne fait des activités et arrive à faire beaucoup d'économie (Adonon Justine).*

Source : Conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

2. Un aperçu chiffré des caractéristiques de la richesse/riche

67 personnes ont répondu aux deux questions ci-dessus évoquées. Cinq caractéristiques à savoir : l'argent, les biens immobiliers, la capacité à subvenir à ses besoins, la possession d'AGR ou

d'entreprises et enfin le fait d'avoir des enfants et la capacité de s'en occuper, sont considérées comme sources de richesse au Bénin. C'est ce qu'affiche la synthèse suivante :

- **62 réponses**, soit près de 92,5 % des réponses obtenues, désignent ouvertement « l'argent » comme la principale caractéristique de la richesse ;
- 30 réponses indiquent, cumulativement à l'argent, la possession des « biens immobiliers » tels que des domaines cultivables, des parcelles à bâtir, des maisons, des voitures, des palmeraies, des cocotiers, etc. comme sources de richesses et **4 réponses**, soit 6% réponses obtenues, ont porté exclusivement sur ces biens immobiliers sans évoquer ouvertement l'argent ;
- 19 réponses ont porté, encore cumulativement à l'argent, sur la capacité d'une personne à pouvoir satisfaire aisément ses « besoins fondamentaux voire secondaires » ;
- 16 réponses, toujours cumulativement à l'argent, ont aussi évoqué la possession d' « AGR (activités génératrices de revenus) ou d'entreprises ou de travail » comme sources de richesses et **une seule réponse**, soit 1,5% des réponses obtenues, évoquent exclusivement ces éléments ; et enfin,
- 1 réponse évoque, aussi cumulativement à l'argent, aux biens immobiliers et à la satisfaction des besoins, le fait d'avoir des enfants comme une source de richesse.
- Toutes les réponses faisant référence à l'argent sont comptabilisées dans le premier pourcentage.

Comme on le constate, la majorité des réponses ont cumulé plusieurs caractéristiques de la richesse. Pour ces répondants, la richesse ne dépend pas d'un seul indicateur, mais d'un cumul d'indicateurs qui se schématisent comme suit :

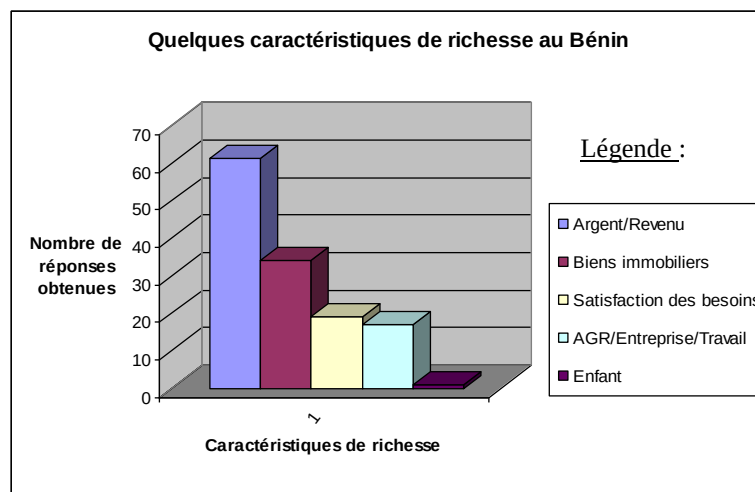


Schéma n° 8 : Les caractéristiques de la richesse du point de vue des acteurs enquêtés

Source : Conçu par nous à partir des données empiriques de 2012

3. Un aperçu panoramique des gens considérés comme riches par les répondants

Ce passage répond à la question de savoir : Qui peut-on considérer comme riche au Bénin ? Voici en résumé ce que les répondants en disent :

Encadré n°2 : Zoom sur les gens riches au Bénin de l'avis des répondants :

- Les organisations internationales (comme Bornfonden) (Vodounou Cécile) ;
- Les marchands, les exploitants, les hommes d'affaires (Ahoumenou Virginie et Tokpanon Marie) ;
- Les grands dirigeants, les marchands, les grands agriculteurs (Tovito Céline et Aouton Pauline) ;
- Les grands dirigeants du pays (Lokossou Ivette) et les grands fonctionnaires (Ake Catérine) ;
- Les travailleurs, les producteurs, les hommes d'affaires (Dènou Lucienne) ;
- Les hommes d'affaires, d'entreprise qui vivent correctement (Afekou Delphine) ;
- Les hauts dirigeants, les grands hommes politiques (Dènon Julienne) ;
- Personne ne peut se considérer comme riche lui-même (Alice Djogbechi), etc.

Après ce tour d'horizon sur la perception des acteurs sur la pauvreté et la richesse, nous allons dès alors présenter les réponses des enquêtés aux deux questions suivantes : Parmi les différentes catégories sociales évoquées, de laquelle faisiez-vous partie avant votre adhésion à cette association ? Et pourquoi vous vous classiez dans une telle catégorie ?

9.1.2- Les catégories sociales initiales des membres des AFL étudiées

Elles sont présentées à partir d'une démarche croisée (selon les responsables et selon les membres).

A. Le positionnement des répondants dans une catégorie sociale

Avant d'aller vers les membres individuellement, nous nous sommes d'abord adressés aux responsables, en focus group, en leur demandant de présenter approximativement le profil initial des membres au moment de leur adhésion à l'AFL. Les différentes réponses obtenues se synthétisent comme suit :

Tableau n°39 : Le profil initial des adhérentes selon les responsables

Dénomination	Profil initial des adhérentes	Pourcentage par catégorie		
		C2	C3	C4
Tonagnon	Avant l'entrée en association, la plus part des adhérentes étaient des « wamamon non ». Sur 10 adhérentes, nous pouvons en compter 09. Le 1/10 restant étant « wamon non ».	-	90%	10%
Ayidégo	Il n'y avait pas de « Hinto non » mais il y avait des « wamon non » et des « wamamon non ». Sur dix, nous pouvons compter 07 « wamamon non » et 03 « wamon non ».	-	70%	30%
Migbé Aya	On était presque toutes pauvres : 8/10 des adhérentes des Ayatonon non et 2/10 des wamamon non.	80%	-	20%
Wadodjou	On était toutes pauvres, c'est-à-dire des Ayatonon	100%	-	-
Alogonounonzo	Au plus 02 wamonon, 06 à 07 wamamonon et 01 ou 02 yatonon.	20%	60%	20%
Aïdoté	La majorité des femmes à leur entrée dans l'AFL se retrouve dans les deux premières catégories, mais beaucoup plus dans la catégorie des wamamonon (8 sur 10) et 02 wamonon.	-	80%	20%

C = Catégorie ; Source : Tableau conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

Il ressort donc des échanges avec les responsables des six AFL que :

- Aucun membre n'appartenait à la catégorie 1, c'est-à-dire celle des Fonlinnon (fainéants) ;
- près de 87% des femmes qui ont adhéré à leurs associations relevaient au départ des catégories 2 et 3, soit des Yatonon/Aytonon (33,33%), soit des Wamamonnon (53, 33%), c'est-à-dire des gens qui se tracassent énormément sans pouvoir s'en sortir ou qui s'en sortent difficilement ;
- et seulement 13,33% sont de la catégorie 4 (des Wamonon), c'est-à-dire ceux qui parviennent à jouir des fruits de leurs efforts et à satisfaire à leurs besoins.

Ces résultats seront dès à présent confrontés aux informations tirées des entretiens individuels avec les membres des six AFL.

Tableau n°40 : La catégorie sociale initiale des membres de l'avis des intéressés

Dénomination des AFL	Nombre de répondants	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Categorie 4	Pourcentage respectif			
						C1	C2	C3	C4
Tonagnon	25	0	13	7	5	0%	52%	28%	20%
Ayidégo	13	0	5	7	1	0%	38%	54%	8%
Alogonou nonzo	9	0	6	2	1	0%	67%	22%	11%
Wadodjou	11	1	7	2	1	9%	64%	18%	9%
Migbéaya	15	1	14	0	0	7%	93%	0%	0%
Aidoté	9	0	1	6	2	0%	11%	67%	22%
Total	82	2	46	24	10	3%	56%	29%	12%

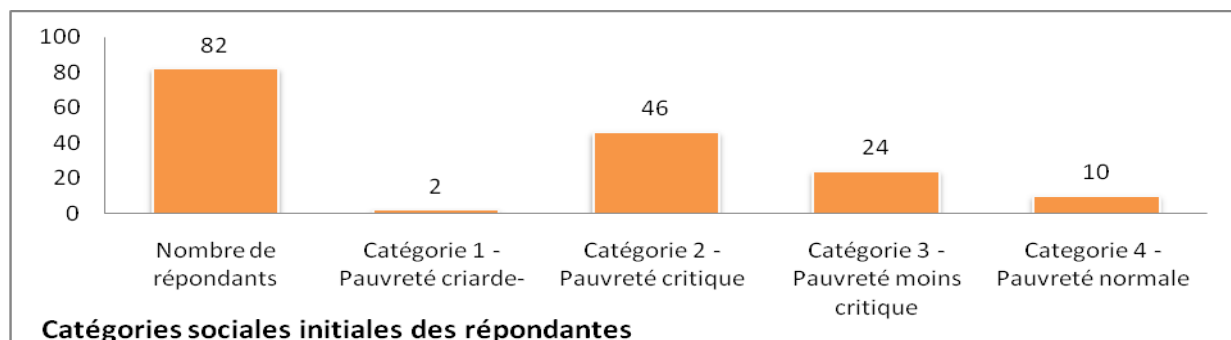
C = Catégorie

Source : Tableau conçu à partir des données empiriques collectées en 2012

Le tableau récapitulatif des données individuelles révèle que :

- 2 personnes sur les 82 répondants, soit 3% des répondants, relevaient de la première catégorie, celle des fainéants ; ces personnes appartiennent respectivement à Wadodjou et Migbéaya, les deux AFL de la Commune de Klouékanmè ;
- 85% appartenaient aux catégories 2 et 3 (celles de la pauvreté critique et de la pauvreté moins critique) ; et enfin, 12% relevaient de la catégorie 4, celle de la pauvreté « normale ».

Le graphe qui suit donne une meilleure visualisation des principales catégories sociales de ces femmes :



Graphe n°9 : La visualisation des catégories sociales dominantes des femmes antérieurement leur vie associative - Source : Conçu par nous à partir des données empiriques de 2012

En croisant les deux sources d'informations, on à conclusion que :

La majorité (85 à 87%) des adhérents aux AFL étaient, au départ, des pauvres dans une situation plus ou moins critique, soit des Yatonon/Ayatonon (catégorie 2), soit des Wamamonon (catégorie 3). Et seulement un pourcentage insignifiant (autour de 10%) des membres étaient des Wamonon, c'est-à-dire arrivaient à vivre de leurs activités.

Passons en revue les différentes justifications que les femmes enquêtées ont apportées à leurs réponses.

B. La justification de l'autoclassement des membres dans une catégorie sociale donnée

Des explications des répondants (au total 57 personnes ont justifié leurs réponses), nous retenons que, quelle que soit l'AFL d'origine des membres, quelques trois raisons reviennent de façon répétitive sous des formulations identiques ou synonymiques, à savoir :

- *Manquer cruellement d'argent ou ne pas tirer assez d'argent de ses activités* : 37% des réponses
- *Subvenir difficilement à ses besoins et à ceux des enfants* : 28% des réponses ;
- *S'en sortir difficilement* : 23% des réponses ;
- *Autres réponses* : 12%.

En voici **quelques extraits des réponses données par les femmes enquêtées** : « *Mes conditions étaient toujours précaires et je nourrissais difficilement mes enfants* » (Djohonnon Clarisse, Tonagnon) ; « *C'est difficilement que je m'en sortais et je mangeais* (Adjahi Iépéka, Ayidégo) » ; « *Je développais assez d'activités génératrices de revenus qui permettaient de faire des réalisations. J'arrivais à bien nourrir mes enfants* » (Emilie Houkpoeha Katadé, Aidoté) ; « *Je m'en sortais difficilement pour mes besoins et ceux de mes enfants* » (Adoukonou Isabelle, Alogonounonzo) ; « *Je ne trouvais pas d'argent pour payer des marchandises pour mon commerce, je m'efforçais sans trouver assez de bénéfice pour m'entretenir et prendre soins de mes enfants* » (Minyou Georgette, Wadodjou) ; « *Avant, je servais de main d'œuvre champêtre aux autres pour trouver de l'argent, c'est difficilement que je mangeais et j'entretenais mes enfants* » (Balovi Angèle, Migbéaya) ; etc. (voir les autres réponses en annexe). Présentons à présent les perceptions des femmes enquêtées quant aux rapports de genre au Bénin.

9.2- LA PERCEPTION DES FEMMES ENQUETEES SUR LES RAPPORTS DE GENRE AU BENIN

La question posée aux femmes enquêtées à ce niveau est la suivante : Quelle analyse faites-vous, en tant que femmes, des rapports de genre dominants dans la société béninoise ?

Au total, 73 femmes ont répondu à cette question dont 63 femmes, soit 86% des enquêtées, estiment globalement que les problèmes de genre, notamment l'infériorisation des femmes, sont un fait de société et un ordre irréversible et que seule l'action en groupement peut permettre aux femmes de s'épanouir dans un tel environnement qui leur est défavorable d'office. Cependant, 10 femmes, soit 24% des enquêtées, estiment que les problèmes que rencontrent certaines femmes sont dus à ces femmes elles-

mêmes, notamment à leur manque de savoir-faire et de savoir-être en société. Ainsi, nous avons sérié les réponses données par les femmes enquêtées en deux catégories : celles qui énoncent les causes des problèmes de genre (que les raisons factorielles soient propres ou extérieures à la femme) et celles qui proposent d'éventuelles solutions à ces problèmes.

9.2.1- Les causes des problèmes de genre, de l'avis des femmes enquêtées

Nous présentons ici quelques extraits des réponses données par les femmes enquêtées regroupés par facteur causal :

Encadré n°11 : Les facteurs causaux des problèmes de genre du point de vue des femmes enquêtées

Des facteurs liés aux femmes elles-mêmes : « Cela dépend du comportement de la femme et de son milieu » (Akotègnon Delphine) ; « Cela dépend des fois de la femme elle-même, car le fait de se déplacer de chez ses parents pour s'installer chez son mari, crée un déséquilibre qu'elle devrait rapidement essayer de surmonter » (Kakpo Félicité) ; « Je suis persuadée que toutes les femmes vivent des situations similaires à quelque différence près » (Dahoue Odette) ;

Des facteurs liés à l'ordre naturel ou à la société : « Les femmes sont venues au monde avec un tel destin d'être soumises » (Sessou Diane) ; « L'ordre de vie est ainsi divisé » (Wachinon Béatrice) ; « La domination masculine est absolue. La soumission de la femme est absolue ; ce n'est pas bon » (Zomanvo Micheline) ; « Tout dépend du mari, de l'aide qu'il apporte à sa femme et du respect qu'il a pour elle, mais cela dépend également de l'entourage collectif » (Dansi Gognon) ; « Il s'agit de problèmes collectifs. Une seule femme ne peut rien changer » (Nago Akouta Félicienne) ; « attention ! Si les gens savent qu'une femme a un peu d'argent, ils vont chercher à la tuer » (Okou Celestine) ; « il n'y a pas d'évolution dans les mentalités, les gens n'aiment pas que les femmes deviennent riches ici, c'est mieux quand on est en groupement » (Zannou Elisabeth) ;

Des facteurs liés à l'ordre politique : « C'est surtout politique. Les dirigeants ne pensent pas à nous les femmes. Même si les femmes se regroupent et si les hommes ne nous aident pas, nous ne pouvons rien » (Yétondé Victorine) ; « Les dirigeants ne pensent pas à nous, les filles n'ont pas de terre, n'ont pas droit à l'héritage ; ce qui fait que cela nous bloque, même de nos jours » (Ake Catérine) ; etc.

9.2.2- Les solutions possibles aux problèmes de genre par les enquêtées

Voici quelques extraits des réponses des femmes enquêtées relatifs aux possibilités de surmonter les problèmes de genre :

Encadré n°12 : Les possibilités de solution aux problèmes de genre de l'avis des femmes enquêtées

Les problèmes de genre, une situation en évolution avec le temps ou grâce à l'éducation : « La situation évolue après une longue éducation » (Agossou Mobi) ; « Les mentalités en matière de genre sont en évolution. Autrefois, les notions véhiculées étaient dans le sens que la femme est l'inférieure de l'homme. Mais de nos jours, beaucoup pensent que les femmes sont capables de bien de choses pour avancer. Seuls les comportements de la femme pourraient contraindre son mari à lui interdire la participation à une association ou que les gens parlent mal d'elle lorsqu'elle y participe » (Akpachémin epse Kougnlantadé Martine) ; « Rester en ménage est difficile ; d'où il faut être endurante et patiente, et surtout intégrer les intérêts des enfants. Avec le temps, on accorde les points de

vue entre époux. La colère entraîne beaucoup de méfaits » (Ahouangan Angélique) ; « Dans notre milieu, ce sont les femmes qui sont en avance ; elles construisent même des maisons » (Houkpato Rita) ;

L'action collective et la sortie de la pauvreté en sont les solutions : « C'est la condition de la femme qui est ainsi, mais le travail collectif l'aide à être plus épanouie » (Kwitadé Natalie) ; « Cela est un fait général ; il faut une action collective et surtout se donner au travail pour sortir de la pauvreté » (Vodounou Laurence) ; « Pour leur développement, les femmes doivent mobiliser toute leur énergie, physique, intellectuelle et mentale en mettant en commun leur savoir et savoir-faire » (Adjahi lépéka) ; « Le travail collectif donne une ouverture d'esprit et permet d'être plus épanoui ; seul on n'y arrive pas » (Refoné Jètrude) ; « Un mari ne fait rien à une femme, il faut se battre soi-même, le travail est ton premier mari, surtout il faut s'accrocher à l'AGR pour se renforcer économiquement » (Monsoun Jannevée) ; « Nous les femmes au ménage, nous rencontrons assez de problèmes et c'est en nous unissant qu'on pourra surmonter ces difficultés » (Houngbedji Tohochi) ; « Une femme au foyer avec des enfants rencontre des difficultés qu'elle ne pourra supporter qu'en groupe » (Cécile Souvi) ; « Si par exemple la femme trouve de l'argent, les choses changent radicalement » (Magnissè Gbédozi) ; etc.

Comme on le constate, toutes les femmes enquêtées sont conscientes de l'existence, dans la société béninoise, de rapports de subordination de la femme à l'homme ; situations qui dépendent, selon elles, de divers facteurs. Mais alors que certaines femmes sont dans une vision fataliste en considérant que ces rapports relèvent d'un ordre naturel ou que les mentalités en la matière ne changent pas ; d'autres femmes, a contrario, sont dans une position évolutive en considérant que l'ordre des choses change dès lors que le statut socioéconomique de la femme évolue, ou du moins, lorsque celle-ci sort de son état de pauvreté. On aperçoit dès lors le lien que les femmes enquêtées établissent entre la pauvreté et les rapports de subordination de la femme. Ces deux phénomènes sont perçus par les enquêtées comme des situations d'aliénation de la femme. Et elles sont nombreuses à penser que la sortie de la pauvreté et l'épanouissement socioéconomique de la femme passent par une action collective.

9.3- LES LIENS SOCIAUX CONSTRUITS COMME VOIES D'AMELIORATION DU POUVOIR ECONOMIQUE ET DU STATUT SOCIAL DES FEMMES

Dans cette section, nous présentons les principales motivations des femmes enquêtées à intégrer des groupes associatifs. De ces motivations, nous ressortons les clés de validation ou non de la première hypothèse de notre recherche. Elle met également en relief le nombre et la nature des groupes parallèles dont elles font partie en dehors des AFL étudiées.

9.3.1- Les raisons motivant les enquêtées à évoluer dans des associations

A ce niveau, nous avons mené une démarche en deux temps : d'abord en focus group, les responsables ont fait un brainstorming des motivations évoquées par les femmes qui ont adhéré à leur AFL ; ensuite les membres ont évoqué, à leur tour, les raisons qui les poussent à intégrer des associations.

A. Les motivations des femmes à évoluer dans des associations, du point de vue des responsables des AFL étudiées

Elles sont synthétisées dans le tableau qui suit :

Tableau n°41 : La synthèse des échanges avec les responsables des AFL étudiées

Dénomination	Les motivations évoquées par les responsables
Tonagnon	Les avantages procurés par la conduite des activités en groupe ; même si chaque femme tient individuellement ses planches, le fait de travailler ensemble au même endroit, les formations et les conseils des responsables, le suivi du président sont autant de choses qui leur apportent une valeur ajoutée par rapport au travail individuel isolé ; il y a aussi l'ambiance solidaire qui existe et demeure entre les femmes.
Ayidégo	L'espoir d'acquérir des crédits pour accroître nos fonds de commerce ; les encouragements donnés par la présidente du groupement et l'animatrice du projet EDUCOM.
Migbé Aya	Parce que toutes les femmes se sont épanouies car leurs conditions de vie et de travail se sont améliorées, de plus quand une femme rentre dans le groupement, les activités qu'elle ne savait pas faire, elle apprend à les faire ; on apprend beaucoup de choses quand on en groupement qu'on ignorait quand on n'était pas en groupement (les activités; les bons comportements sanitaires, alimentaires, vestimentaires)
Wadodjou	C'est parce que par nos activités communes, les femmes du groupement ont vu leurs conditions socioéconomiques améliorées considérablement. De plus, nous pratiquons la solidarité et l'entraide dans les moments malheureux surtout à travers une assistance morale et financière. Quand la femme est seule, elle bénéficie moins des actions des partenaires ; c'est par exemple le cas de l'IFDC qui est venu cette année 2012 et qui ne fait que le warrantage avec les femmes en groupement. Ceci a fait que 8 femmes manifestent déjà le désir d'adhérer à notre groupement.
Alogonounonzo	Les femmes adhèrent à cette association parce qu'elles espèrent pouvoir y trouver l'aide dont elles ont besoin afin de sortir de pauvreté. Appartenir à un groupement est aussi pour les membres une stratégie permettant de bénéficier de l'aide extérieure venant des projets de développement et des ONG intervenant en milieu rural. C'est pour la plupart, le moyen pour elle de renforcer leur capital pour mieux développer leurs activités, en d'autre terme un moyen facile d'accès au financement.
Aïdoté	Pour les femmes, évoluer en coopérative rend beaucoup plus facile et moins pénible l'exercice d'une activité. Entrer dans l'association est également pour elles, un moyen de pouvoir bénéficier d'une aide pour mieux la développer. Le fait d'appartenir à une association est également perçu comme un privilège.

Source : Tableau conçu sur la base des échanges eus en 2012 avec les responsables des AFL étudiées

Somme toute, les échanges avec les responsables quant aux motivations des membres à évoluer au sein de leur association, ont essentiellement fait ressortir les avantages d'une action collective tels que : l'amélioration des conditions socioéconomiques et de vie des membres, les opportunités d'accès aux crédits et aux aides extérieures, l'esprit de solidarité et d'entraide, l'amélioration du travail individuel, le changement de statut social, l'épanouissement personnel, etc. Croisons à présent ces réponses avec celles obtenues des entretiens individuels.

B. Les motivations à militer dans une association, de l'avis des femmes enquêtées

Le tableau ci-dessous récapitule les réponses des membres interrogés quant à l'importance que représente pour eux le fait d'être dans une ou plusieurs associations :

Tableau n°42 : Les choix des membres par rapport à l'importance d'évoluer dans une AFL

Dénomination des AFL	Nombre de répondants	Militer dans une association est-il important pour vous ?				Pourcentage (%) de « Important »	Pourcentage (%) de « Très important »
		Non pas du tout	Un peu important	C'est important	C'est très important		
Tonagnon	22	0	0	12	10	55	45
Ayidégo	12	0	0	8	4	67	33
Alogonounonzo	9	0	0	7	2	78	22
Wadodjou	10	0	0	4	6	40	60
Migbéaya	14	0	0	5	9	36	64
Aidoté	7	0	0	2	5	29	71
Total	74	0	0	38	36	51	49

Source : Tableau conçu sur la base des échanges eus en 2012 avec les membres des AFL étudiées

Au total, 74 femmes ont fait un choix par rapport à l'importance ou non que représente pour elles le fait d'évoluer dans une association. Parmi elles, 51% ont coché l'option « C'est important » et 49% ont fait le choix de l'option « C'est très important » et aucune femme n'a choisi « Pas du tout important », ni « C'est un peu important ». Ces réponses sont révélatrices de combien les femmes misent sur la vie associative pour un mieux-être. Voici **quelques extraits des réponses données par les femmes enquêtées** :

L'association permet d'avoir une bonne éducation, de s'éveiller, d'acquérir plus de savoir-faire (Djohonnon Clarisse, Tonagnon) ; Elle permet de s'épanouir et de subvenir aux besoins des enfants, d'apprendre plus, d'acquérir plus de notions, Houannou Marguérite (Tonagnon) & Dènou Lucienne (Ayidégo) ; On est plus épanouie ; on obtient du crédit, des enseignements (Aklikonou Babassi, Alogonounonzo) ; Dans une association, la femme arrive à surmonter ses difficultés (Alice Djogbechi, Wadodjou) ; Militer dans une association permet de travailler pour trouver de l'argent pour manger et c'est mieux par rapport à avant (Comadan Clémentine, Migbéaya).

Nous ressortons de ces justifications, les points centraux suivants : l'évolution dans une association offre aux femmes des opportunités d'améliorer leurs conditions socioéconomiques, de renforcer leurs capacités, de s'épanouir personnellement, d'avoir accès aux crédits, aux dons ou aux aides extérieures, etc. Ceci rejoint presque in extenso les raisons évoquées plus haut par les responsables. **La hantise d'améliorer leurs conditions de vie via la participation à des actions collectives pousse donc les femmes à s'insérer dans une pluralité de liens sociaux construits.** Ainsi, en dehors des AFL étudiées, les femmes évoquent également appartenir parallèlement à d'autres groupes constitués.

9.3.2- Le panorama des autres groupes dans lesquels les femmes évoluent

Il s'agit principalement des groupes de tontine et des kugbè. Les données ci-après révèlent la moyenne de groupes par femme enquêtée et les principales raisons qui sous-tendent la pluralité de liens construits.

A. Le nombre et la nature des groupes parallèles

A ce niveau, nous avons posé aux femmes enquêtées, les questions de savoir si elles appartiennent à d'autres groupes y compris les groupes de tontine ? Si oui, combien ? Et précisez la nature du ou de ces groupes. Les réponses obtenues sont synthétisées comme suit :

Tableau n°43 : Le nombre total de groupes parallèles auxquels les femmes appartiennent

Dénomination des AFL	Nombre de répondants	Non	Oui	Nbre de groupes parallèles	Nature des groupes			
					Tontine	Kugbè	Micro finance	Autres (Groupements)
Tonagnon	25	1	24	59	51	7	1	0
Ayidégo	13	1	12	31	27	4	0	0
Alogonounonzo	9	2	7	14	12	1	0	1
Wadodjou	11	0	11	28	21	4	0	3
Migbéaya	15	3	12	27	24	3	0	0
Aidoté	9	2	7	22	15	5	0	2
Total	82	9	73	181	150	24	1	6

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des membres des six AFL

Les informations présentées dans le tableau ci-dessus sont édifiantes non seulement au regard du nombre de oui, mais aussi par rapport à la diversité des groupes, et surtout à l'ampleur des groupes de tontine. Le tableau ci-après met en relief la moyenne de groupes parallèles par répondant de oui.

Tableau n°44 : La moyenne de groupes parallèles par répondant de oui

Dénomination des AFL	Moyenne de groupes par femme	Moyenne de grps de tontine	Moyenne de Kugbè	Moyenne de grps de Micro finance	Moyenne d'Autres groupes (Groupements communautaires/religieux)
Tonagnon	2,46	2,13	0,29	0,04	0
Ayidégo	2,58	2,25	0,33	0	0
Alogonounonzo	2	1,71	0,14	0	0,14
Wadodjou	2,55	1,91	0,36	0	0,27
Migbéaya	2,25	2	0,25	0	0
Aidoté	3,14	2,14	0,71	0	0,29
Moyenne pour les six AFL	2,48	2,05	0,33	0,01	0,08

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des membres des six AFL

Le tableau ci-dessus révèle que quelle que soit l'AFL considérée, les femmes appartiennent en moyenne à deux autres groupes parallèles, et que ces groupes sont principalement des groupes de tontine et dans une moindre mesure des kugbè. En termes d'écart, on se rend compte que le nombre de groupes de tontine par femme varie entre [1-6]. C'est tout de même curieux que des femmes d'un niveau de vie à peine moyenne (voir plus loin les catégories sociales actuelles des femmes), évoluent dans un si grand nombre de groupes de tontine. Parcourons à présent, les raisons qui poussent les femmes à opter pour

une telle pluralité.

B. Les raisons motivant les femmes à opter pour une pluralité de groupes de tontine et les stratégies pour y parvenir

Nous présentons comme suit quelques extraits représentatifs des réponses obtenues :

Encadré n°13 : Quelques extraits des raisons évoquées par les femmes pour justifier la pluralité d'appartenance à des groupes de tontine

- *La tontine normale est destinée aux investissements lourds, pour résoudre un problème quelconque ou même pour démarrer une activité économique, alors que la tontine kugbè aide pour les cas de décès (Houéssou Félicienne, Tonagnon).*
- *C'est un épargne pour le renforcement du capital ; pour mieux soutenir les enfants et faire d'autres activités (Wachinon Béatrice, Ayidégo).*
- *Pour éviter les difficultés et les problèmes imprévus ; payer des terres, aider la famille en cas de besoin (Gbégun Euphrasie) ou pour construire une maison (Aklikonou Babassi, Alogonounonzo).*
- *Pour trouver à tout moment de l'argent pour faire le commerce, stocker de marchandises et revendre, pour pouvoir économiser de l'argent et prévenir les maladies, pour pouvoir construire une maison ou autres investissements lourds (Gomido Françoise Wadodjou).*
- *Pour la construction d'une maison et d'une citerne (Assou François,) ; cela sert à financer d'autres tontines et à l'achat d'engrais (Germaine Sodégla, Migbéaya).*
- *Voir en annexe pour les autres réponses.*

Sources : Extraits des entretiens individuels avec les membres des AFL étudiées

Somme toute, la raison ci-après avancée par l'une des femmes interrogées résume en quelques mots la motivation à la pluralité d'appartenance à des groupes de tontine : « les tontines servent à faire de l'épargne, du renforcement AGR, de l'investissement dans les besoins courants et dans les biens immobiliers » (Zomanvo Micheline, Alogonounonzo). Ainsi, la tontine apparaît comme la clé de voûte de sortir de pauvreté à la portée de toutes les femmes quelles que soient leurs catégories sociales et leurs activités. Or, rappelons-le au passage, la tontine a pour socle la solidarité/réciprocité et elle se développe quasiment à travers des liens construits (voir le chapitre introductif). Restent à savoir les stratégies que les femmes enquêtées mettent en place pour tenir leurs engagements face à une telle pluralité de groupes de tontine.

Les extraits d'entretien ci-après dévoilent quelques-unes de ces stratégies :

« Les jours de rencontre ne sont pas les mêmes. Même s'il y a coïncidence, j'envoie quelqu'un d'autre de confiance pour remettre l'argent en mon nom » (Odounitan Thérèse) ; « On fait tout possible pour ne pas être en manque de payer les cotisations de tontine » (Mobi Agossou) ; « La tontine apparaît comme une obligation. On peut rester affamé et donner la tontine » (Magnissè Gbédozi) ; « L'argent de AVEC⁷⁷ sert à assurer celui de la tontine annuelle qui servira à construire ma propre maison et à acheter de terrain pour la production agricole. Je m'efforce pour que l'une ne bloque pas l'autre. De plus, ce n'est pas les mêmes périodes. Les tontines annuelles sont données à raison de 10000FCFA les 15 Août et 20000FCFA au début de l'année » (Adonon Justine) ; « Il y a des tontines où on cotise 1000F, d'autres pour lesquelles on cotise 500F ou 200F à des jours différents. Certaines

⁷⁷ AVEC : Association Villageoise d'Epargne et de Crédit.

durent six mois et d'autres un an ou plus » (Tokpanou Marie) ; « Quand je vends des légumes dans le jardin, je prends une partie de l'argent pour assurer mes tontines. Si je ramasse une tontine, j'investis aussi les fonds dans mes activités » (Zannou Elisabeth) ; etc.

Voilà qui résume en peu de lignes les différentes stratégies que les femmes mettent en place pour respecter leurs engagements vis-à-vis des différents groupes de tontine/kugbè, à savoir que : les petites tontines servent à assurer les grandes tontines ; la tontine est considérée comme une obligation, donc contraignante, et dont il faut s'acquitter contre vents et marrées ; l'instauration des périodicités variables pour les différentes tontines ; les bénéficiaires d'AGR servent aux cotisations des tontines et les tontines reçues servent à accroître le fonds de roulement des AGR, ainsi la roue tourne de façon ininterrompue entre AGR et tontines, etc. La réponse suivante de l'une des femmes interrogées traduit assez bien cette relation entre AGR et tontine : « *les contraintes liées aux tontines nous permettent de prendre les activités génératrices de revenus au sérieux* » (Lokossou Lucie, 45 ans, Tonagnon).

9.4- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°1 DE LA RECHERCHE

Ce neuvième chapitre a abordé différents points liés à l'hypothèse n°1 de notre recherche, formulée comme suit : « *La pauvreté et la discrimination en défaveur des femmes sont deux facteurs qui créent chez les femmes béninoises une prise de conscience collective et une motivation à agir ensemble pour s'en sortir par l'entremise des associations* ».

A travers la première section (9.1) de ce chapitre, nous avons présenté la perception des enquêtées sur la pauvreté et les catégories socioéconomiques de celles-ci avant leur adhésion aux AFL étudiées ; la deuxième section (9.2) a exposé la perception des enquêtées quant aux rapports sociaux de genre au Bénin, les facteurs causaux et les solutions potentielles pour les faire évoluer ; la troisième section (9.3) a porté sur l'importance que revêt pour les enquêtées le fait d'évoluer dans une association, les raisons justifiant une telle importance ; les stratégies de pluralité de groupes de tontine développées par les femmes comme points de passage obligés pour accroître leur capacité financière et améliorer par-là leur statut social.

Les données croisées à travers ces trois sections convergent dans le sens que, du point de vue des enquêtées, l'amélioration de leurs situations initiales de pauvreté et de discrimination à leur égard passe par une action collective. C'est ce qu'illustrent les réponses telles que : « Pour leur développement, les femmes doivent mobiliser toute leur énergie, physique, intellectuelle et mentale en mettant en commun leur savoir et savoir-faire » (Adjahi Iépéka) ou « Le travail collectif donne une ouverture d'esprit et permet d'être plus épanoui ; seul on n'y arrive pas » (Refoné Jètrude), données par rapport aux rapports sociaux de genre ; ou les réponses telles que : « Quand on milite dans une association, on ne souffre pas, cela permet d'économiser de l'argent et de réaliser, cela permet également de trouver de l'argent en cas de situations imprévues et trouver de soutien en cas de décès d'un proche » (Balovi Angèle) ou « Dans une association, la femme arrive à surmonter ses difficultés » (Alice Djogbechi), pour ne citer que celles-là, données concernant la pauvreté.

Ainsi, que ce soit par rapport à la pauvreté ou par rapport à la discrimination féminine, l'action collective apparaît pour les femmes comme la solution vers une situation socioéconomique meilleure et vers un épanouissement personnel. Le choix fait par les enquêtées d'appartenir à plusieurs groupes (y compris les groupes de tontine) rentre dans cette logique d'action collective et constitue la preuve que chaque femme a individuellement pris conscience de sa situation et s'est engagée dans la voie du changement.

Toutefois, ce qui apparaît moins dans ce chapitre, c'est la constitution de la conscience collective. Celle-ci est-elle un agrégat de la conscience individuelle opérée en chacune de ces femmes ? Ou est-ce la motivation d'un principal meneur qui entraîne les femmes dans sa vision personnelle ? Ou est-ce, au contraire, un réel déclic collectif, mûri et opérationnalisé de façon collective ? Selon le cas de figure de la prise de conscience, l'engagement des femmes, leur implication dans la vie associative et les résultats collectifs engendrés vont sans doute en dépendre. A l'étape actuelle de présentation des résultats, nous ne pouvons pas davantage renseigner cet aspect de la première hypothèse. Nous y reviendrons plus loin dans le chapitre relatif à l'historique des AFL.

Il va s'en dire que ***le type de données présentées dans ce chapitre ne permet donc de valider l'hypothèse n°1 qu'en partie***, à savoir que la motivation des femmes à s'impliquer dans des actions collectives de forme associative a effectivement pour but la quête d'une situation socioéconomique meilleure, d'un épanouissement personnel et d'un soutien solidaire lors des aléas de la vie. Quant à la constitution de la conscience collective, elle fera l'objet de vérification plus loin.

CONCLUSION DU CHAPITRE 9

Au total, les données présentées le long de ce chapitre 9 ont mis en exergue d'une part, les perceptions des acteurs enquêtés de la pauvreté versus la richesse ; les catégories sociales antérieures à leur vie associative, et d'autre part, toutes les femmes enquêtées ont conscience de l'existence des rapports de genre au Bénin et les vivent d'une manière ou d'une autre. En outre, plus de 85% des femmes végétaient dans une situation de pauvreté plus ou moins critique avant d'adhérer aux AFL étudiées et seulement autour de 10 à 15% des acteurs arrivaient à s'autosuffire.

Dès lors, elles ont estimé qu'en adhérant aux AFL, cela leur offre l'opportunité d'améliorer leur statut socioéconomique, de renforcer leurs capacités personnelles, d'atteindre un épanouissement personnel, de bénéficier de la solidarité de leurs pairs, d'avoir accès aux crédits, aux dons ou aides extérieures, etc. Pour parvenir à leurs fins, les femmes peuvent compter sur les tontines dont une variante spécifique est kugbè. Celles-ci sont des pratiques de solidarité enracinées dans la tradition béninoise depuis la nuit des temps. Les femmes interrogées évoluent dans un à six groupes de tontine. Elles perçoivent cette pluralité de liens construits comme une stratégie pour améliorer leur situation initiale.

CHAPITRE 10 : A LA DECOUVERTE DE LA PERSONNALITE DES LEADERS ET DE L'HISTOIRE DES AFL ETUDIEES

Les données présentées dans ce dixième chapitre nous fournissent des éléments clés d'une part pour l'analyse du processus de construction de la conscience collective vue comme le ferment de l'action collective (*suite hypothèse n°1*), et d'autre part pour la définition, dans la dernière partie de ce document (voir plus loin), de différents modèles d'associations féminines (*hypothèse n°2*). En gros, il s'agit de données qui nous montrent avec quel type de leaders le destin des femmes se joue. Pour ce faire, nous présenterons principalement des informations sur le parcours de vie des leaders des AFL étudiées. Celles-ci intègrent leur mode de gestion et de résolution des conflits au sein de leurs groupes (10.1). La deuxième section sera focalisée sur le regard critique des membres sur le mode de gestion, les qualités et les défauts de leurs leaders (10.2). La dernière section poursuit la vérification de l'hypothèse n°1 de la présente recherche (10.3). Par ailleurs, des données complémentaires relatives au parcours de vie familiale des leaders sont disponibles en annexe.

10.1- LA DESCRIPTION DU PARCOURS DE VIE DES LEADERS DES AFL

Nous présentons à ce niveau les récits des responsables des AFL sur leur parcours de vie respectif. Il faut préciser au passage qu'au moment où nous sommes arrivées à cette étape du long processus de recueil d'informations sur les AFL, le président de Tonagnon vivait déjà dans une phase terminale d'un cancer de cerveau qui l'a emporté seulement deux semaines après la fin de nos travaux de terrain. Nous saluons ici sa mémoire. A son sujet, nous nous sommes donc contentées des portions d'informations qu'il nous avait auparavant livrées ici et là, des informations que nous ont données ses proches (sa fille, une des responsables de l'AFL) et de nos observations directes.

10.1.1– Les récits des responsables d'Alogonounonzo, d'Aidoté, de Migbéaya, de Wadodjou et d'Ayidégo

Contrairement à la démarche que nous avons adoptée concernant les autres AFL où nous avons présenté seulement le parcours de vie du président ou de la présidente, pour Alogonounonzo, nous avons compris à travers nos observations directes que le pouvoir est exercé cumulativement par la présidente et le secrétaire de l'AFL qui est en même temps le créateur de cette association, donc nous présentons le parcours des deux responsables. Il s'agit à vrai dire d'un couple dirigeant et d'un cas typique d'analyse des rapports de genre au sein de cette AFL. De plus, contrairement aux entretiens individuels avec les membres que nous avons effectués en équipe, nous avons personnellement et seule conduit les entretiens individuels avec les responsables. Ceci nous a permis de creuser certaines questions et d'établir des parallèles au fur et à mesure. Voici leurs récits.

A. Le parcours de vie de la présidente d'Alogonounonzo

Les entretiens avec la présidente ont porté sur différents points liés à sa vie en famille (voir en annexe) et

en association. Le récit par rapport à cette dernière est la suivante :

1. **Le début de son histoire associative**

« Du fait de mon niveau d'instruction un peu élevé et de ma capacité à représenter le groupement lors de grandes réunions et à rendre compte, j'ai été élue présidente de l'AFL Alogonounonzo. En plus de cela, je suis membre de la chambre d'agriculture de Toffo et j'ai été aussi candidate au niveau de la chambre départementale avant d'être éliminée pour des raisons politiques. Actuellement je suis secrétaire de l'Union Communale des Groupements Féminins (UCGF) de Toffo.

Fiche d'identité de la présidente d'Alogonounonzo

Nom : Dossou Valérie

Age : née en 1980

Niveau d'instruction : Secondaire
(Classe de quatrième)

Religion : Catholique

Situation matrimoniale : Mariée (Monogamie)

Nombre d'enfant : 5 enfants dont 4 filles



Cette photo a été prise lors de notre entretien avec la présidente d'Alogonounonzo à droite

A travers ma vie associative, j'ai acquis bien des compétences et accru mes capacités de gestion et de prise de décisions. De même, mes relations sociales grâce aux rencontres avec d'autres personnes lors des séminaires de formation et des visites d'échanges, se sont significativement accrues. Ce sont des occasions qui favorisent un brassage entre les membres de diverses associations ».

2. **Ses compétences managériales**

« En matière de gestion, j'aime que tout soit transparent. Chacun doit rendre compte de ce qu'il fait pour que tout le monde puisse le comprendre.

De même le respect des principes démocratiques me tient beaucoup à cœur : par exemple, lors des rencontres de groupe, je veille à ce que chaque membre exprime librement ses pensées et participe aux débats. Je ne subis aucune influence de la part des femmes plus âgées. Et je veux bien à la fin de mon mandat céder le fauteuil de la présidence de l'association à d'autres membres afin de leur permettre de faire aussi l'expérience des fonctions de responsabilité ».

3. **Les difficultés rencontrées dans ses responsabilités associatives**

« Mes responsabilités associatives me prennent trop de temps et d'énergie, car étant la femme la plus instruite du groupe, je suis souvent sollicitée par les autres responsables (par exemple la trésorière, la chargée de l'information, etc.) pour leur porter mains fortes dans la tenue à jour des documents de gestion relevant de leur ressort. Ce que je fais en plus de mes propres responsabilités ».

Encadré n°4 : Quelques éléments d'analyse tirés du récit de la présidente d'Alogonounonzo

En résumé, il ressort du discours de la présidente d'Alogonounonzo qu'elle fait l'effort d'instaurer une gestion démocratique dans l'AFL. C'est dans ce cadre que s'insèrent sa rigueur en matière de transparence et son souci de liberté de parole et de décisions sans influence des aînées. Toutefois, si nous admettons qu'il n'y a pas un rapport de séniorité dominant dans l'AFL d'après le discours de la présidente, nous avons par contre constaté une ascendance de son époux sur elle par rapport à certains aspects de la vie associative : par exemple pour certaines questions concernant la gestion des conflits et des relations partenariales dans l'AFL, elle nous a simplement dit de nous référer à son mari. Ces indices pourraient bien être des signes apparents des rapports de domination qui règnent dans le groupe.

B. Le parcours de vie du secrétaire d'Alogonounonzo

Les entretiens avec le secrétaire ont porté sur des points similaires liés à sa vie de famille (voir en annexe) et associative, celle que nous présentons ici. Il nous raconte :

Fiche d'identité du secrétaire d'Alogonounonzo

Nom : Agbohoui Eusèbe

Age : né en 1966

Niveau d'instruction : Secondaire et Technique
(Classe de Seconde + formation technique)

Religion : Catholique

Situation matrimoniale : Marié (Monogamie)

Nombre d'enfant : 5 enfants dont 4 filles



Cette photo a été prise lors de notre entretien avec le secrétaire d'Alogonounonzo à droite

1. Son déclic en matière d'action associative et l'histoire d'Alogonounonzo

« Mon déclic en matière d'association provient de mon expérience au sein d'ASSODIV⁷⁸ lorsque j'étais plus jeune. C'est sur la base de cette expérience que j'ai initié en 2005 *l'association Alogonounonzo* (en français « L'entraide ») que je considère toujours comme mon bébé et donc je ne l'abandonnerai pour rien au monde. J'ai délibérément choisi de travailler avec les femmes, celles-là mêmes que j'employais jadis comme ouvrières dans ma propre entreprise de pépinière et dans ma ferme. Je les ai progressivement organisées en une association autonome.

Pour commencer, je leur avais cédé la production de pépinières de plantes forestières que je suivais avec elles. Ce qui améliorait le revenu de ces femmes. Et au sein de cette association naissante, l'idée est venue de faire des prêts aux plus pauvres du groupe afin qu'elles puissent investir dans des activités génératrices de revenus. C'est ainsi que les femmes un peu plus aisées financièrement dans le groupe

⁷⁸ Association pour le Développement des Initiatives Villageoises

déboursaient au départ 2500 FCFA par personne, et le total était redistribué comme crédit ; moyennant un intérêt de 5% à verser dans la caisse de l'association. Ce montant est passé peu de temps après à 5000 FCFA par personne. Environ deux années après la création de l'association, l'activité de micro crédit a été externalisée. Je servais de garant aux femmes de l'association pour faire des crédits auprès de la CLCAM de Sèhoué. Chaque femme pouvait ainsi prendre des crédits variant entre 30000 FCFA à 300 000 FCFA payable en six mois contre un taux d'intérêt de 25%. C'était la période où l'association avait connu une grande affluence : de 15 personnes à la création, elle a enregistré des adhésions jusqu'à 60 personnes à cette époque ; car il y avait des femmes qui étaient simplement intéressées par le microcrédit afin d'accroître leurs activités génératrices de revenus. Par crédit, chaque femme était tenue de verser une somme de 10000F dans le compte collectif comme une épargne personnelle. C'était une manière d'obliger ces femmes à constituer des fonds de réserve pour le futur. **Malheureusement, il y avait parmi les femmes, quelques-unes de mauvaise foi, celles-là ne remboursaient pas correctement leurs crédits. Ce qui m'avait contraint à mettre fin à cette activité de crédit auprès de la CLCAM** et à restructurer l'association en la recentrant autour des femmes qui sont réellement mues par une dynamique associative et collective.

Bien qu'ayant cédé la direction de l'AFL aux femmes, je me vois toujours dans un rôle de tuteur à son égard. C'est dans ce sens que je continue d'être garant pour l'obtention des fonds de microcrédits auprès de multiples partenaires en faveur des membres de l'AFL. [...] (Voir en annexe).

2. Ses compétences managériales

« La responsabilisation des membres, quels qu'ils soient, est un principe de gestion qui m'est très cher. C'est ainsi que pour les crédits obtenus, j'ai scindé l'effectif de l'AFL en de petits sous groupes avec trois responsables à leur tête (une présidente de sous groupe secondée d'une trésorière et d'une secrétaire qui doivent régulièrement rendre compte). Pour le crédit de 2012, j'ai responsabilisé chaque femme par produit agricole (maïs, arachides, haricot, fruits, etc.) et chaque responsable se charge de l'achat, du stockage et de la vente du produit avec notre appui (parlant du couple dirigeant). Chaque femme responsabilisée a l'obligation de rendre compte [...] (ceci nous permet de mieux suivre les flux et les comptes).

Sinon au début, chaque femme du groupement allait faire des prêts individuels à la CLCAM⁷⁹ et en disposait à sa guise : le résultat était que malgré les possibilités de crédits, les femmes s'enfonçaient davantage dans des difficultés matérielles et soldaient péniblement leurs dettes. [...] (Voir en annexe).

Pour confier des responsabilités aux femmes, je tiens compte de leur vie de ménage, c'est-à-dire de la manière dont ces femmes gèrent consciencieusement leur foyer. Car de mon point de vue, les bonnes qualités d'épouses et de mères consciencieuses sont des présages certains de la

⁷⁹ Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel

capacité des femmes à assumer des responsabilités au sein de l'AFL. Ensuite, il faut voir comment ces femmes sont actives dans le groupement. [...]. Pour moi, les membres qui cherchent à jouer aux aînées devront le faire à leur domicile et non au sein de l'AFL. [...]. **Les membres du groupement manifestent parfois de la reconnaissance à notre égard (parlant du couple dirigeant) à travers des dons en nature à l'issue de la récolte des produits de leurs champs personnels** ou à travers leur participation dynamique aux activités collectives de l'AFL ou encore à travers leur joie à l'endroit de leurs responsables. Cependant, il y a également des cas de mécontentement ».

3. Les qualités d'un bon leader et les défauts à combattre du point de vue du secrétaire d'Alogonounonzo

« [...] le leader devra faire preuve de la patience, du courage et de la persévérance. Il faudrait qu'il ait une vision claire, un objectif précis et savoir que **seul, il ne peut rien ; mais c'est ensemble qu'on crée et qu'on s'épanouit mieux**. S'agissant des défauts à combattre, un bon leader, surtout celui qui gère un groupement féminin, devra éviter à tout prix d'être trop à proximité des femmes d'autrui afin d'éviter de se créer des problèmes. Il est également mauvais de la part d'un leader d'abuser économiquement de ses proches. Au cas où les aides de quelque nature que ce soit arrivent dans l'association, il faut que le leader puisse éviter de s'en accaparer tout seul ».

4. Les difficultés rencontrées dans la gestion de l'AFL

« **Le groupe a connu beaucoup de cas de déception.** Par exemple par le passé, une femme a été responsabilisée pour le micro-crédit des femmes, mais cette dernière a fait de la surenchère en imposant à ses collègues un taux d'intérêt supérieur au taux officiellement prévu par le groupement. Ce qui constitue un abus de confiance et un délit. Une autre, [...], a voulu détourner l'argent du groupement.

Par ailleurs, **actuellement dans le groupement, les membres ont du mal à s'autogérer, à prendre des initiatives ou à être simplement autonomes.** Elles veulent qu'on soit toujours derrière elles et à leur répéter toujours les mêmes choses. Par exemple, actuellement dans le groupe, il n'y a aucune femme capable de prendre la relève de la présidente. Ceci n'est pas dû à leur niveau intellectuel mais à leur manque de volonté personnelle. [...] (Voir en annexe).

Un autre problème qui se pose est celui de la sensibilisation de leurs maris afin qu'ils les autorisent à aller suivre des formations. Parfois pour convaincre ces derniers, il faut leur envoyer des convocations de la part du CeRPA. [...].

[....]. **Il faudrait donc une prise de conscience de ses membres et le développement de leur sens de solidarité.** Car, c'est par manque de solidarité et d'ambition personnelle que l'effectif du groupe a diminué petit à petit [...] (Voir en annexe). Après les difficultés d'ordre capacitaire, viennent celles d'ordre matériel. Il faut reconnaître que les femmes du groupement travaillent dans des conditions pénibles. Il nous manque dans l'association bien de matériels roulants et un atelier de transformation. [...] (Voir en

annexe).

Encadré n°5 : Les éléments d'analyse tirés du récit du secrétaire d'Alogonounonzo

- L'histoire de l'association révèle que le déclic est parti de la volonté d'une seule personne (le secrétaire) qui a mobilisé autour de lui ses ex-employées et son épouse. Mais apparemment la transformation des rapports hiérarchiques d'antan en tant qu'employeur en rapports horizontaux dans le nouveau cadre associatif ne s'est réellement pas opérée. Des illustrations telles que : « je considère l'association comme mon bébé » ; « j'ai responsabilisé chaque femme [...] » ; etc. montrent que le secrétaire paraît le principal pôle de décisions dans cette AFL avec une récurrence de « je » dans son discours.
- L'association a été confrontée à divers comportements d'abus de confiance de la part de plusieurs membres. Ceci a eu pour conséquence le développement d'une attitude paternaliste et protectionniste de la part du couple dirigeant.
- Il en ressort que cette hiérarchisation des rapports et cette présence assez prégnante dans le cours des activités des membres paraissent handicapantes pour le processus d'autonomisation réelle des femmes de l'association.
- Par ailleurs, le secrétaire semble tenir un discours de bienfaiteur envers qui les membres manifestent de la reconnaissance. Cet aspect est fécond pour l'analyse des formes de solidarité au sein de l'AFL.
- L'association semble reproduire des modèles sociétaux en matière de genre ; c'est ce qu'illustrent des extraits du récit comme : « je tiens compte des critères de bonnes qualités d'épouses et de mères consciencieuses pour confier des responsabilités aux femmes » ; pour que les femmes prennent part aux formations, il faut une « sensibilisation de leurs maris afin qu'ils les autorisent », etc.
- Quoi qu'on en dise, ce récit montre que le secrétaire est porteur d'un réel projet collectif et qu'il fait montre d'une véritable volonté, d'un engagement et d'une détermination d'aider à asseoir une action collective qui contribue à changer le destin des femmes qui s'engagent à ses côtés.

C. Le parcours de vie de la présidente d'Aïdoté

Les entretiens ici comme dans les autres cas ont porté sur des points relatifs au parcours de vie familiale (voir en annexe) et associative de la présidente qui se décline comme suit :

Fiche d'identité du secrétaire d'Alogonounonzo

Nom : Gandébagni Micheline Thérèse

Age : 40 ans (en 2012)

Niveau d'instruction : Secondaire
(Classe de Cinquième)

Religion : Catholique

Situation matrimoniale : Mariée (Monogamie)

Nombre d'enfant : 4 enfants dont 1 fille



Cette photo a été prise lors de notre entretien avec la présidente d'Aïdoté à droite

1. *L'histoire d'Aïdoté et de sa présidence*

« Aïdoté en langue locale fon signifie en français « l'esprit éveillé ». L'association a été créée en 2007 sur l'initiative de l'ONG HELVETHAS (un partenaire au développement). Cette ONG venait en appui aux producteurs d'ananas bio de la commune de Toffo. Et c'est pour assurer l'accès de ces producteurs à l'engrais organique (ici les fientes de volailles) qu'elle a émis l'idée de créer une association avicultrice au niveau communale. L'association réunit les épouses des producteurs et les femmes productrices d'ananas désireuses de faire l'élevage de poulet de chair.

[...]. C'est au cours de cette rencontre qu'à travers mes interventions constructives que les participants se sont dit qu'en me confiant la présidence d'Aïdoté, je peux booster les choses pour mieux faire évoluer l'association. C'est alors qu'on nous a confié à trois (la secrétaire, la trésorière et moi) la gestion provisoire de l'association pendant six mois. Aux termes de cette durée a lieu l'Assemblée Générale Constitutive au cours de laquelle on nous a reconduites pour un mandat de cinq ans.

S'agissant du bilan, je peux dire qu'il est positif. En intégrant l'association, j'ai appris à mieux entretenir les volailles, à améliorer la base de mes connaissances grâce aux formations suivies et à élargir mes relations sociales grâce aux contacts avec les membres d'autres associations lors des séminaires et rencontres d'échanges. S'agissant des membres, on a eu des retours comme quoi elles respectent beaucoup mieux leurs époux ; s'occupent mieux de leurs enfants ; sont beaucoup plus dynamiques dans leurs activités et épanouies ». Nous : Si c'est le cas, pourquoi alors certains membres ne sont plus présents aux rencontres de l'association ?

La réponse de la présidente : « **Les femmes qui n'arrivent plus croyaient que le partenaire qui a suscité la mise en place de l'association devrait aider chaque membre à installer son poulailler individuel, lui fournir les poussins et les provendes de démarrage en vue d'un élevage à grande échelle à des fins commerciales. Comme cette attente n'est pas comblée, elles sont découragées et ont cessé de venir aux réunions.** Sinon, chez elles, elles entretiennent bien leurs volailles personnelles grâce aux notions acquises à travers l'association. Celles qui ont abandonné méditent sur nous qui sommes responsables en faisant propager l'information mensongère selon laquelle si nous continuons à prendre à cœur la vie de l'association, c'est parce que nous nous accaparons toutes seules des aides qui lui sont octroyées. Alors que depuis la création de l'association, nous avons seulement reçu des subventions de Helvetas qui ont été utilisées pour les formations et le recrutement d'un vétérinaire qui nous a accompagnées pendant une année dans le projet d'élevage, et des dons de Thomas le Prince dont une partie a été utilisée pour l'octroi d'un crédit de 27000FCFA par membre, un crédit qui a servi à l'achat de trente poussins pour démarrer l'élevage. Les membres n'ont pas été contents de rembourser cet argent, car ils pensaient que c'était un don gratuit. [...]. **Le reste est déposé dans le compte : on y puise pour les menues dépenses,** les parts de représentation de l'association dans d'autres réseaux, etc. ».

2. Son ambition pour le développement de l'association

« Mon souci est de redynamiser l'association ; pour cela nous devons œuvrer à faire revenir tous les membres qui sont partis et à élargir l'association à d'autres membres afin de lui insuffler une nouvelle dynamique ; ensuite lorsqu'on aura notre compte bancaire autonome, on pourra mieux maîtriser les flux financiers concernant l'AFL Aïdoté car jusqu'ici nos dons et subventions sont virés dans le compte bancaire de nos maris. La future structuration que j'entrevois pour l'association est une responsabilisation des membres par arrondissement avec la mise en place d'activités génératrices de revenus collectives et de dotation de fonds de crédits décentralisés à partir du reste de don que Thomas le Prince.

Pour l'évolution des membres sur le plan capacitaire, nous envisageons de faire participer, autant que faire se peut, les membres non responsables à tour de rôle aux réunions et autres rencontres à l'échelle communale ou départementale en compagnie des membres du bureau. Ceci peut aider à renforcer leur courage, leur confiance en soi et leur prise de parole en public sans oublier les connaissances qu'elles pourront acquérir via ce créneau. Par ailleurs, en termes de perspectives, l'association a besoin des aides financières et des aides alimentaires. Ces aides peuvent motiver les membres découragés à revenir [...]».

3. Les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses responsabilités

« Comme je l'avais évoqué, je fais l'objet en tant que première responsable de l'association de tous les chantages et médisances de la part de certains membres mal intentionnés. Une autre difficulté relative à la gestion des urgences : parfois je suis en pleine activité personnelle lorsque je reçois des appels pour une rencontre d'urgence au nom de l'association et en tant que présidente, je ne peux pas dire non.

Une autre difficulté est liée à la gestion des conflits : parfois je reçois à l'improviste la visite de certaines femmes toutes coléreuses à mon domicile qui viennent me raconter les médisances et mensonges dont elles ont fait l'objet de la part d'autres femmes du groupe avec la menace de tout enflammer sur leur passage. Et là, il faut vraiment user de tact et de hautes stratégies pour parvenir à les calmer avant de convoquer a posteriori les deux parties en conflit pour une médiation en présence deux ou trois autres membres du bureau. Souvent, c'est une tâche très difficile parce que les deux parties n'arrivent pas à abandonner leur colère. Pour y arriver, parfois je fais un détour par la parole de Dieu. J'avoue que c'est infernal [...]».

4. Pour conclure

Nous : avant de finir, une dernière question nous tourmente. Pourquoi c'est seulement aux membres autochtones que vous octroyez de crédits au niveau de votre AFL ?

La réponse de la présidente : «Mais non ! (rire). Tout membre non originaire de ce milieu peut aussi faire des prêts, mais à une seule condition : c'est en présence de son mari et avec l'accord de celui-ci que le crédit lui sera donné. Ceci afin d'éviter que les maris ne disent que l'AFL a contribué à l'émancipation de travers de leurs épouses. Toutefois, les membres non originaires du milieu et qui y ont passé plus d'une

dizaine d'années, sont exemptés de cette contrainte de la présence de leurs maris ; mais doivent cependant déposer un bien matériel quatre fois supérieur au montant emprunté en garantie. Les membres autochtones sont exemptés de l'une ou l'autre de ces contraintes parce qu'ils ont tout ce qui leur est cher dans la localité : leur domicile parental et leur domicile conjugal sont ici. Même s'ils s'enfuient, ils finiront un jour à y retourner. Ce n'est pas le cas des membres étrangers ».

Encadré n°14 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente d'Aïdoté

D'abord, l'élément déclencheur de l'action collective est externe au groupe. Le déclic est l'œuvre d'un acteur externe. Les femmes ont adhéré à l'association seulement en tant qu'épouses des producteurs : il n'y a donc pas eu une phase préalable de constitution de la conscience collective dans le groupe ; de plus, les objectifs et les activités n'avaient pas été à la base des choix délibérément mûris par les femmes.

Toutefois, l'acceptation des femmes d'être membres de l'association était mue par une attente de réciprocité : *« Les femmes [...] croyaient que le partenaire qui a suscité la mise en place de l'association devrait aider chaque membre à installer son poulailler individuel, lui fournir les poussins et les provendes de démarrage en vue d'un élevage à grande échelle à des fins commerciales »*. En contrepartie, elles devaient fournir des fientes aux producteurs d'ananas bio pour améliorer leur production (objectif du projet). Mais, *« comme cette attente n'est pas comblée, elles sont découragées et ont cessé de venir aux réunions [...] »*.

Mais ce qui a surtout manqué dans cette association, c'est la récupération des personnes déçues autour d'un nouveau projet collectif fédérateur, sur l'initiative des responsables ne serait-ce qu'avec les dons dont l'association a bénéficiés ; au contraire, l'argent issu des dons *« est déposé dans le compte »* pour servir, entre autres, à des *« menues dépenses »* pendant que les membres ont déserté l'association qui se réduit aux responsables.

Les crédits quelque fois octroyés aux membres se sont effectués sur des bases discriminatoires et une fragilité de confiance en les membres non originaires de la localité qui ne pouvaient en bénéficier que sous la tutelle de leurs époux. C'est assez curieux de voir de telles discriminations perpétrées par des femmes.

Néanmoins, les membres et les responsables prises individuellement sont très dynamiques dans leurs activités respectives. La présidente est dotée de capacités relationnelles qui pourraient bien s'avérer des atouts importants pour l'avancée de l'association.

D. Le parcours de vie de la présidente de Migbéaya

Les entretiens ici, comme dans les cas précédents, ont porté sur des points relatifs au parcours de vie familiale (voir en annexe) et associative de la présidente Migbéaya :

Fiche d'identité du secrétaire d'Alogonounonzo

Nom : Mahougbé Marie ou Noudéglo Célestine

(Voir l'explication en annexe)

Age : 58 ans (en 2012)

Niveau d'instruction : Aucun (Analphabète)

Religion : Adepte de Voudoun

Situation matrimoniale : Mariée (Monogamie)

Nombre d'enfant : 5 enfants dont 1 fille



Cette photo a été prise lors de notre entretien avec la présidente de Migbéaya à gauche

1. Son déclic en matière d'action associative et publique

«C'est auprès de mon père, alors délégué de village, que j'ai appris à parler en public, à coordonner les équipes et à gérer les affaires publiques. En matière de leadership, mon père m'inspirait plus que ma maman. Je suivais mon père pour prendre part aux rencontres révolutionnaires. Mais comme ma famille était agricultrice, mon père me donnait l'autorisation à participer à ces rencontres, à condition que je finisse de cultiver ma portion de surface au champ. Je travaillais durement parfois jusque tard le soir afin de pouvoir me libérer le jour suivant pour participer aux assemblées populaires. [...]. A 18 ans, j'avais été élue conseillère. Ma mission consistait à faire le recensement des enfants de 0 à 5 ans en vue de sensibiliser leurs parents à les faire vacciner ; car la vaccination était mal perçue et les parents cachaient leurs enfants. On mobilisait aussi la population pour contribuer à la construction des ouvrages publics de l'arrondissement de Tchikpé : les-uns ramassaient du sable, les autres puisaient de l'eau, etc. On donnait nous-mêmes l'exemple en prenant part activement à ces travaux. Le rassemblement populaire se faisait une fois par semaine et par genre : les femmes d'un côté (pour le sable et l'eau) et les hommes de l'autre (pour fournir les bois de charpente et servir d'ouvriers). C'est ainsi que les locaux de l'arrondissement, du centre de santé, etc. ont été construits et tiennent jusqu'aujourd'hui. C'était moi qui dirigeais le groupe des femmes. Celles-ci étaient de loin plus âgées que moi mais cela ne m'inquiétait pas. J'ai joué ce rôle pendant cinq ans environ. Car, à trois mois du terme de ce premier mandant, j'ai été mariée et quitté la localité ».

2. L'histoire de Migbéaya et son choix à la tête de cette association

« Migbéaya en langues locales mina ou adja signifie "**nous refusons la pauvreté**". Migbéaya a été créée en 1994 mais n'a été réellement fonctionnelle qu'à partir de 2005. A l'époque la plupart des femmes vivaient dans une profonde pauvreté. L'objectif en créant Migbéaya était donc d'aider les femmes à sortir tant soit peu de cette pauvreté. L'idée est partie d'une offre de crédits que la CLCAM de Klouékanmè faisait à l'époque aux femmes pour soutenir leurs AGR. Un matin mon beau-frère m'avait appelée pour prendre part à une rencontre qu'il a initiée dans le village à l'intention des femmes. A cette première rencontre mon beau-frère nous a demandé de former un groupement afin de profiter de cette offre de crédits. Lorsque j'avais pris la parole, je lui avais dit ceci : on ne forme pas un groupement avec pour seul objectif de profiter d'une offre de crédits sans que les membres du groupe n'aient eu à faire auparavant un bout de chemin ensemble dans l'optique de mieux se connaître ; autrement on risque de s'endetter. Je suis d'accord qu'on crée un groupement ; mais avant de prendre l'argent d'autrui, on doit d'abord mener des activités collectives génératrices de revenus pour renflouer la caisse commune d'argent propre. J'ai demandé qu'on nous laisse quelques jours de réflexion pour que chacun revienne à la prochaine rencontre avec des idées constructives. Ce jour-là, on s'était séparé sans que l'association ne soit créée.

Trois jours plus tard, **j'ai pris les devants pour réunir les femmes**. C'est à cette deuxième rencontre que j'ai suggéré au groupe qu'on commence d'abord par une offre de prestation champêtre rémunérée dans la localité ; ainsi, on pourrait aller travailler collectivement dans les champs des agriculteurs qui ont besoin de main d'œuvre payante ; si on parvient à réunir ne serait-ce que 5000FCFA, on utiliserait 3000FCFA pour acheter du manioc et commencer à fabriquer du gari en petite

quantité et progressivement, la prestation champêtre et la vente du gari pourraient générer des revenus pour constituer un fonds de roulement consistant. Les gens ont approuvé cette idée et les 22 personnes présentes ont donné leur accord pour faire partie du nouveau groupement. C'est ainsi qu'on a commencé à 22. Mais lorsque la vague d'immigration vers le Nigéria s'est déclenchée, certaines personnes ont quitté la localité, et l'effectif s'est réduit à 16 membres avant que d'autres personnes n'aient intégré le groupe plus tard. Actuellement, on est 19.

S'agissant de mon choix en tant que présidente, il est lié au fait que les idées d'AGR collectives émanaient de moi. Lorsqu'il était question de choisir les responsables, tout le monde s'est accordé pour dire que j'ai de bonnes idées et donc il faut que je dirige le groupement. Le poste de secrétaire a été confié à mon beau-frère qui a pris l'initiative de départ. Mais on s'est vite rendu compte que lorsque les hommes font partie d'un groupe, rien ne bouge. Parce qu'au début, on était fortement mobilisé autour du service champêtre et en l'espace de quelques mois, on a réuni 60000FCFA. Mais lorsqu'il s'était agi de lancer l'achat et la vente des produits, les voix étaient divisées au sujet du produit à vendre : les uns ont proposé le sodabi (alcool local), les autres voulaient qu'on achète du piment et moi, j'ai proposé qu'on achète du haricot. On s'est scindé en trois catégories. On a alors confié les 60000FCFA au secrétaire pour les garder en attendant de trouver un consensus. Au fil des jours, on a fini par s'accorder pour l'achat et vente du piment. Et lorsqu'on s'est référé au secrétaire pour récupérer les sous, il avait tout détourné. Ceci a entraîné une vague de colère dans l'association. Certains membres se sont découragés et ont quitté l'AFL.

Un peu plus tard, le nouveau Sope (un chef de Service du CARDER) d'alors est venu nous voir avec l'idée de vente de moustiquaires avec le projet EDUCOM. Il voulait que ce soit les femmes qui s'en occupent. Mais la condition était d'avoir dans le groupement une personne qui sache lire et écrire pour tenir les comptes et noter les flux de ventes de moustiquaires. Mais comme aucune femme du groupement ne savait ni lire ni écrire, j'ai contacté l'actuelle secrétaire qui venait d'arriver dans la localité. Elle est instruite. Et c'est donc elle qui a nous représentées auprès du Sope. C'est ainsi qu'une nouvelle vie a été donnée au groupement qui est devenue officiellement une association enregistrée le 05 mai 2005. [...]».

3. Les avantages tirés de l'action associative et les compétences managériales de la présidente

« Ah ! Ces avantages sont nombreux. D'abord les formations ont davantage renforcé mes connaissances (savoir) et mes relations sociales. Par exemple dans le cadre du projet EDUCOM, plusieurs groupements de l'arrondissement sont impliqués dans la préparation des repas aux écoles de l'école primaire et c'est moi qui sillonne les autres agglomérations pour motiver les femmes suivant une planification rigoureuse. Lorsque le tour de Migbèaya arrive, je délègue trois membres plus moi-même et on va préparer et distribuer à plus de 250 écoliers. Ces actions font que je suis connue au-delà de cette localité. Cette popularité fait que **je suis la seule femme faisant partie de l'APE (Association des Parents**

d'Elèves) de la localité. Je suis également la seule femme conseillère de l'arrondissement de Hondjin. [...].

J'organise aussi périodiquement au profit des membres Migbéaya des séances de formation et de conseils sur diverses thématiques en m'inspirant des formations que j'ai moi-même reçues de la part de diverses ONG. Par ailleurs, j'organise l'équipe pour que, par saison, le champ individuel de chaque membre soit cultivé de façon rotative par tous les membres. Je reçois beaucoup de témoignages positifs en guise de reconnaissance concernant ma manière de conduire l'association, surtout de la part des conjoints des membres de l'association. [...] ».

4. Les difficultés rencontrées depuis la création de Migbéaya

« La principale difficulté est celle que j'ai évoquée ci-dessus concernant le détournement des fonds. Après cet épisode, beaucoup de femmes étaient vraiment fâchées et la situation était difficile à gérer. Il m'a fallu user du tact pour les calmer et les remobiliser à nouveau.

Le second fait qui m'a déçue est l'absence de soutien explicite de la part de nos maris : si la chaîne de solidarité devrait bien tourner, dès lors que les femmes ont eu le courage de se lancer à partir de leurs efforts personnels pour sortir de la pauvreté, en principe, nos maris devraient nous encourager en cotisant ne serait-ce que 2000FCFA par ménage pour nous aider à nous lancer. Mais jusqu'ici aucune initiative n'est venue de leur part. C'est un peu décevant ».

Encadré n° 15 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente de Migbéaya

Au prime abord, on relève dans le récit que la mise en place de l'action collective est le résultat d'un processus collectif et démocratique et que l'action collective est fondée dès le départ sur la force collective de travail des membres.

On constate aussi que l'actrice principale de cette association depuis sa création est la présidente : c'est elle qui mobilise les membres, leur donne des conseils, des formations, les motive au travail, etc. Un tel schéma de gestion pourrait s'avérer un couteau à double tranchant (on y reviendra – voir analyse des facteurs de l'empowerment).

Le récit révèle également l'énorme charge de travail et l'organisation complexe que la présidente est tenue de mettre en place pour concilier ses différents rôles reproductif, productif et socio-politique ; sans oublier qu'en tant qu'épouse, elle doit en plus travailler dans le champ de son mari avec l'aide de ses enfants. Sa perception du rôle public de la femme est caractéristique du contexte patriarcal dans lequel elle évolue.

Par ailleurs, le récit comporte quelques clichés en matière de genre trahis par les extraits comme : « *lorsque les hommes font partie d'un groupe, rien ne bouge [...]* » ; « *Le second fait qui m'a déçue est l'absence de soutien explicite de la part de nos maris [...]* ».

On y relève également des exemples de reconnaissance des membres et de leurs conjoints vis-à-vis de la présidente vue comme une bienfaitrice (on y reviendra plus loin).

Au-delà de ces éléments critiques, on s'aperçoit que la présidente totalise une longue expérience en matière de leadership et de coordination d'équipe qui paraît précieuse pour engrener une réelle dynamique féminine locale. Elle a aussi des valeurs éthiques et des notions de savoir-être assez exemplaires.

E. Le parcours de vie de la présidente de Wadodjou

Les entretiens ici comme dans les autres cas ont porté sur des points relatifs au parcours de vie familiale (en annexe) et associative de la présidente de Wadodjou que nous présentons ci-après :

Fiche d'identité du secrétaire d'Alogonounonzo

Nom : Minmin Pélagie

Age : 51 ans (en 2012)

Niveau d'instruction : Aucun (Analphabète)

Religion : Adeptes de Vodoun

Situation matrimoniale : Veuve (Polygamie)

Nombre d'enfant : 6 enfants dont 3 filles



Cette photo a été prise lors de notre entretien avec la présidente de Wadodjou à droite.

1. Son déclic et ses responsabilités successives en matière d'action associative et publique

« Mes premiers pas en matière d'action publique remontent au temps de la révolution. **J'avais à peine 13 ans lorsqu'on m'avait désignée comme responsable pour organiser les groupes de femmes** qui participaient à l'époque aux défilés et aux animations révolutionnaires. [...]

Lorsque que je suis arrivée dans ma maison nuptiale, j'ai aussitôt intégré un groupe folklorique et ma jeunesse et mon dynamisme ont conduit les gens à me choisir comme responsable dudit groupe. Un peu plus tard, on m'a confié le rôle d'accueil des autorités. Ainsi, lorsqu'un responsable politique devrait venir dans la localité, c'était moi qui organisait les gens pour l'accueillir, je mobilisais les femmes et on chantait, on dansait ; bref, on faisait de l'animation folklorique publique. Avant moi, c'était une femme plus âgée qui jouait ce rôle ; mais à chaque fois qu'on l'invitait sur scène à parler au nom des femmes, sa langue ne décollait pas et elle se mettait à couler des larmes. **Moi, je n'avais pas peur de la foule. J'allais donc à sa rescousse** pour expliquer ce que le groupe des femmes de la localité faisait en terme d'actions publiques. C'est alors que les leaders locaux ont décidé de me confier le rôle de responsable.

Quelques années plus tard, on a créé Wadodjou et les gens m'ont encore choisie pour en être la responsable. [...]. C'est ainsi que j'avais été nommée présidente de l'Union Communale des Groupements de Femmes. [...] (Voir la suite en annexe).

2. L'histoire particulière de Wadodjou

« Wadodjou en langue locale signifie 'travaillons ensemble ou unissons nos forces'. L'association a été créée en 1992 mais elle n'a eu d'existence légale qu'en 2006. Avant sa création, les femmes de ce village vivaient dans une profonde pauvreté. En ce moment, on allait contracter des crédits auprès de certains habitants plus nantis avec des taux d'intérêts très élevés et un délai de remboursement trop court : parfois il faut rembourser le crédit dans la même journée (généralement il s'agissait du jour du marché du

village). On prenait donc le crédit le matin, on achetait des produits agricoles qu'on revendait dans le marché puis, le soir on remboursait le crédit avec au moins 25% de taux d'intérêt. C'est alors qu'on a eu l'idée de créer Wadodjou pour unir nos forces pour travailler dans le but de sortir de la pauvreté.

L' idée initiale est venue de mon mari. Il était allé une fois à Gnizoumè et avait croisé le chemin d'un groupement féminin qui s'était organisé autour de la fabrication de l'huile de palme. La manière dont les femmes travaillaient collectivement l'avait sidéré. Une fois de retour, il nous en avait fait part. C'est ainsi que l'idée a commencé à être murie. Parce qu'alors, on se demandait déjà comment faire pour sortir de la pauvreté par nos propres moyens. ***Mon mari a pris les devants et convoqué une rencontre : on était que sept personnes au départ dont six femmes et lui.*** L'association venait ainsi de voir le jour et prit le nom de Wadodjou⁸⁰ (c'est-à-dire travaillons ensemble).

Plus tard, le groupe s'est élargi à d'autres femmes. Initialement, on a démarré avec la fabrication et la vente du gari, de l'huile de palme. Mais un jour, un grave accident s'était produit : l'huile de palme qui était sur le feu s'était accidentellement renversée sur les femmes qui travaillaient, de même que sur leurs petits enfants. Il y avait eu beaucoup de blessés. C'est alors qu'on a décidé d'abandonner la fabrication de l'huile de palme. On a alors élargi la gamme des activités collectives aux prestations de service champêtre : on allait travailler dans le champ des agriculteurs de notre localité et on était rémunéré. Au fil des jours, notre caisse se renflouait puis un jour, on a émis l'idée lors d'une réunion, d'acheter un domaine cultivable pour y planter des orangers. Mon mari a contacté des propriétaires terriens et dans les jours qui ont suivi, c'était chose faite avec toutes les formalités administratives nécessaires. ***L'idée de base en achetant un domaine était les membres oeuvrent toujours à la continuation des activités collectives, même au-delà de notre génération.***

Quelques années plus tard, les orangers ont produit de fruits qui sont au fur et à mesure vendus pour renflouer la caisse commune. Au fait, tout l'argent généré du travail collectif est toujours déposé à la CLCAM, on ne partageait rien. La trésorière suivait les mouvements financiers. C'est bien plus tard (il y a trois ans seulement) que les gens du CARDER nous ont approchés pour comprendre le mode de fonctionnement de notre association et quand ils ont pris connaissance du montant qu'on avait déjà épargné, ils nous suggérer d'introduire la règle de trois dans la répartition des revenus [...] : une partie pour l'épargne, une partie pour le fonctionnement de l'association et une autre partie partagée entre toutes les personnes qui ont pris part à la réalisation de l'activité. Et c'est ce qu'on a fait jusqu'ici. [...]. Sinon, à partir du moment où on avait suffisamment d'argent dans la caisse, on avait plutôt décidé autrefois de faire des crédits internes aux membres pour soutenir leurs AGR, l'idée de partager une partie des revenus gratuitement ne nous avait jamais traversé la tête. [...].»

⁸⁰ Wadodjou a commencé ses activités en 1992, mais c'est le 18 mai 2006 que le groupement a tenu son Assemblée générale constitutive et a adopté ses documents statutaires et réglementaires. L'enregistrement officiel est intervenu le 04 septembre 2008.

3. **A propos de ses stratégies managériales et des difficultés rencontrées**

« Ce que je fais est ceci : **lorsque j'ai des idées ou quand je reçois des informations constructives, je les partage avec trois personnes en groupe restreint**. On essaie d'analyser le pour et le contre de ces nouvelles idées, la manière dont on peut les adapter à notre groupe pour qu'il n'y ait pas de mécontentement ; bref tout ce qui concerne l'opérationnalisation de ces idées. **Puis après, on convoque une rencontre élargie de tous les membres. J'expose les idées nouvelles et laisse la parole au groupe de se prononcer**. Lorsque l'unanimité est acquise autour d'une idée, j'expose ensuite les propositions pour son opérationnalisation et les gens enrichissent ou demandent que certains aspects soient enlevés. **Et on valide le projet en assemblée. Mais lorsque les voix sont fortement divisées, on procède par le vote et on adopte la décision selon le principe de voix majoritaires**. Puis je m'adresse au groupe minoritaire pour le convaincre et l'amener à se rallier au groupe majoritaire afin qu'on fasse un bloc fort. De cette manière, plus personne ne dira que la présidente impose sa volonté au groupe.

Lorsqu'on m'invite à des formations, je leur en parle aussi et à mon retour, je partage une partie de l'argent ramené avec eux. S'il est possible que plusieurs membres du groupement participent à ces formations, je désigne aussi les membres à tour de rôle ou parfois, c'est l'organisme qui nous a invités qui choisit directement sur notre liste le nombre de personnes à prendre et leur nom. Les perdiems qu'on leur donne à ces occasions sont à eux.

Un leader doit forcément être un bon stratège, autrement il risque de faire capoter tout. Car, lorsqu'on gère un groupe, on apprend de tout. Parfois, tel membre vient me raconter une version à propos d'un fait et tel autre membre vient aussi me raconter une autre version très contradictoire au sujet du même fait. J'use des stratégies complexes pour recouper les informations et savoir qui dit vrai et qui dit faux.

Parfois encore, certains membres viennent me voir tout bouillonnants pour me raconter les médisances à leur égard, là également **je me plonge dans un rôle de prophète pour les amener à se calmer**. Il arrive que c'est plutôt dans le ménage des membres que le torchon brûle. J'écoute la version de la femme, je vais rencontrer son conjoint aussi pour écouter sa version des faits ; puis **je les réunis à deux pour les instruire et les calmer ; ainsi progressivement j'arrive à les reconcilier**. Mais, si malgré ma démarche individuelle, la femme ne se calme pas et que son mari vient me dire qu'elle continue de boudier, alors je convoque une rencontre de tous les membres de l'association et j'en parle publiquement en assemblée. Là, on lui applique les sanctions prévues (des amendes) dans les textes de l'association, car nulle femme de notre groupe ne doit manquer du respect à son mari. Cela jetterait de l'opprobre ou de discrédit sur notre association qui risquerait d'être taxée d'unité de dépravation des mœurs. On fait très attention à tous ces aspects.

Un autre fait auquel je fais particulièrement très attention est la gestion financière : je ne touche jamais à l'argent de l'association. C'est la trésorière qui s'en charge. Je n'ai jamais de huit clos avec elle. Les affaires financières se discutent, soit entre le bureau (selon le cas), mais le

plus souvent en réunion de membres où tout le monde est présent. Le manager doit veiller à une transparence totale des comptes. Les opérations sont mentionnées dans un cahier avec les flux financiers. Même quand on sort un franc, on doit le mentionner.

Même les bénéfices qu'on partage, je ne prends jamais les devants. Je laisse les membres en compagnie de la trésorière et lorsqu'ils finissent de tout partager, on m'apporte ma part. Tout le monde reçoit le même montant sans discrimination en faveur de qui que ce soit.

S'agissant des travaux collectifs, par exemple lorsqu'on doit cultiver les champs ou déterrer les manioc, je divise toujours la surface en kantis et le nombre de kantis est partagé proportionnellement au nombre de personnes et je prends aussi ma part. **Je suis toujours la première à me jeter à l'eau pour montrer le bon exemple. Lorsque je travaille à transpirer les autres membres sont obligés de m'emboîter le pas.** C'est pareil lorsqu'on doit préparer du gari : les unes épluchent le manioc, d'autres le lavent et d'autres encore le rappent ; on fait le travail en chaîne. Pour l'achat et la vente des produits agricoles, on répartit l'équipe en petits sous groupes, et le travail est fait de façon rotative. Si le chef partage le travail et se met à l'écart pour donner des ordres, les choses ne marcheront jamais.

Mon mode de gestion fait qu'**on se respecte mutuellement dans le groupe : les membres me craignent et moi aussi je crains.** Lorsqu'on se déplace vers un endroit, les gens ne distinguent jamais qui est la responsable parmi nous, à moins qu'ils posent expressément la question pour le savoir. Non, je ne fais pas la cheffe. Je me considère comme membre de l'association au même titre que les autres.

J'ai déjà évoqué à plusieurs reprises la question de ma relève afin de laisser d'autres membres faire aussi leur preuve à la présidence de l'association ; mais unanimement, les membres rejettent ma proposition ; d'autres menacent même de quitter l'association si je quitte la présidence. Néanmoins, en prévision de mon départ (car nul est immortel), je fais systématiquement la restitution des notions reçues lors des formations à tous les membres ; j'organise aussi périodiquement des séances de conseils collectifs ou individualisés portant les aptitudes à avoir en équipe ou pour mieux tenir leur foyer, l'accueil des étrangers, etc. **Je suis convaincue que plusieurs personnes dans le groupe peuvent bien assumer les fonctions de la présidence ; mais elles ne veulent pas franchir le pas.**

Mais **j'avoue que ce mode de gestion m'impose des contraintes et difficultés de plusieurs ordres. D'abord une surcharge de travail** : on mène différentes activités collectives et je suis impliquée aux côtés des divers sous groupes. C'est assez épuisant physiquement. Mais je l'ai ainsi voulu parce qu'il y avait auparavant dans notre localité des associations qui fonctionnaient suivant un mode de leader tout puissant. Au fil des années, toutes ces associations ont disparu. Je ne voudrais pas que cela nous arrive. Je décentralise le travail tout en m'impliquant pour un suivi de près ; et tout marche bien. Ensuite, je cumule le poste de présidence avec celui de chargée de communication parce que la personne qui s'en occupait est aussi décédée. Pour vulgariser les informations ou faire de la sensibilisation dans la localité, je sillonne toutes les agglomérations avec quelques membres. Ce qui me prend aussi énormément de

temps. Enfin, la gestion des conflits pour assurer une certaine sérénité dans le groupe, n'est pas non plus une tâche facile.

Je pense même que ce sont ces tracasseries et surcharges de travail qui effraient d'autres membres pour qu'ils renoncent à me remplacer ».

4. Les avantages inhérents au travail associatif et mon ambition pour le développement de l'association

« La plus grosse surprise que les membres me font souvent en guise de reconnaissance, est qu'ils s'organisent à mon insu pour aller travailler dans mon champ personnel. Ils le font périodiquement et cela me fait énormément plaisir. En dehors de moi, d'autres membres aussi bénéficient de cette solidarité. C'est le cas lorsqu'en période champêtre, un membre est malade, est éploré ou a accouché. Dans ces derniers cas, c'est moi-même qui organise l'équipe pour faire le travail.

Il y a avant tout, les notions et les renforcements de capacités que je tire des différentes formations auxquelles je participe : beaucoup d'organismes nous invite souvent à ces séances. Le CARDER, le RECFED, l'IFDC, le Plan Bénin, etc. contribuent au renforcement de nos capacités et à nous faire connaître hors de Klouékanmè.

S'agissant des perspectives collectives, nous avons en projet de construire un grand magasin de stockage de produits agricoles. Car, pour cette activité nous sommes obligées de louer des espaces dans un magasin privé ; c'aurait été meilleur si nous avons notre propre magasin. Nous avons aussi en projet d'ouvrir une boutique de produits labellisés au nom de Wadodjou : par exemple du gari, de la boisson de gingembre ou d'autres produits ensachés sous l'étiquette de Wadodjou. Ainsi, lorsqu'on participe aux foires commerciales, les gens nous connaîtraient davantage.

Sur le plan personnel, j'ai l'ambition de soutenir mes enfants afin que tous puissent avoir un diplôme universitaire. Je me battraï dans ce sens. Car, c'est seulement là mon meilleur investissement ».

Encadré n°16 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente de Wadodjou

L'histoire de cette association montre un bel exemple d'auto-prise de conscience par les acteurs en partant de leurs difficultés et de leurs situations quotidiennes en matière de pauvreté. Cette association aussi a misé dès sa création sur la force collective de travail du groupe. La forte détermination du groupe à sortir de la pauvreté fait qu'unaniment les membres ont opté pour ne pas se partager les revenus générés par leur travail collectif pendant plusieurs années afin de mobiliser un capital important pour le lancement d'AGR collectives. Une option salubre qui porte aujourd'hui ses fruits (voir chapitre suivant).

La présidente de cette association y a instauré une gestion collégiale et participative et le récit recèle bien des qualités d'un bon leader et de gestion de conflits au sein d'un groupe (voir analyse en troisième partie).

Comme dans les cas précédents, la question de reconnaissances des membres à l'égard de la présidente

transparaît dans ce récit également (nous y reviendrons plus loin).

La présidente de Wadodjou accumule aussi une longue expérience en matière de leadership et de coordination des groupes de femmes. Elle a commencé depuis l'âge de 13 ans. Sa perspicacité et sa détermination à faire bouger les choses constituent des atouts indispensables pour la mobilisation des femmes au niveau local voire au-delà.

Mais malgré ses capacités, la présidente est confrontée dans sa vie privée à des situations qui témoignent éloquemment des inégalités en matière de genre sévissant encore aujourd'hui dans bien des localités au Bénin malgré l'adoption depuis une décennie déjà du Code des personnes et de la famille : elle et ses enfants sont privés d'héritage depuis le décès de son mari. Ceci fait que c'est la présidente qui doit désormais faire seule face à tous les besoins de ses six enfants. La peur d'être tuée avec ses enfants si elle osait parler d'héritage, la contraint au silence. Etrange !

F. Le parcours de vie de la présidente d'Ayidégo

L'entretien avec la présidente d'Ayidégo a porté également sur son parcours de vie familiale et associative. Elle vit aussi dans un ménage polygamique.

Fiche d'identité du secrétaire d'Alogounonzo

Nom : Dènon Honorine Marie surnommée 'Yaho'

Age : 50 ans (en 2012)

Religion : Animiste et ensuite Christianiste céleste
(Voir l'histoire en annexe)

Niveau d'instruction : Aucun (Analphabète)

Situation matrimoniale : Mariée (Polygamie)

Nombre d'enfant : 6 enfants dont 3 filles



Cette photo a été prise lors de notre entretien avec la présidente d'Ayidégo à droite.

1. L'histoire d'Ayidégo

Ayidégo est une contraction en langue locale goun de : "Ayiha to ya go" ou encore "Ayiha to é go", "é" étant mis pour "ya" (pauvreté). Ce qui signifie en français : "Face à la pauvreté, nous y veillons" ou encore "Face à la pauvreté, nous avons des stratégies". Cette AFL a été créée en 2008 sur l'initiative du projet EDUCOM (entendu Education et Communication) conduit par l'Unicef. Pour mieux comprendre la genèse de la mise en place d'Ayidégo nous avons échangé non seulement avec les responsables de l'AFL mais aussi avec la représentante du projet Educom dans la Commune de Dangbo. Voici en résumé ce qui en est ressorti.

Origine et fonctionnement des groupements de femmes du ressort du projet Educom

Le projet EDUCOM vise à promouvoir la scolarisation des enfants et à mettre l'accent sur l'importance de l'éducation. Ce projet cible prioritairement les Communes où le taux de scolarisation, celui des filles notamment, est faible. Il s'agit généralement des milieux ruraux, surtout des villages enclavés à l'intérieur des Communes choisies. Dans la Commune de Dangbo, ce projet est né en 2004 avec un premier

groupe de 10 écoles ; en 2006, 10 écoles se sont ajoutées et en 2007, 10 autres écoles se sont encore ajoutées, soit à ce jour, 30 écoles concernées. Un don de matériels scolaires est fait à ces écoles. Des séances de sensibilisation sont faites dans les localités concernées et au cours desquelles les obstacles à la scolarisation des enfants sont relevés de même que les doléances des populations. En général, il s'agit des problèmes liés à l'alimentation, aux fournitures scolaires, etc. Dès lors, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des groupements de femmes dont l'une des principales missions serait de préparer à manger aux élèves de l'école du village. Ayidégo fait partie, dans la Commune de Dangbo, de la dernière cohorte des groupements suscités dans cette optique.

Ces groupements sont donc créés dans le but d'amoindrir les problèmes de pauvreté dans les familles d'origine des élèves mais aussi d'alléger la pauvreté des membres des groupements à partir des crédits que le projet fait à ces femmes pour leur permettre de développer des activités génératrices de revenus. Le projet exhorte donc les femmes à se regrouper **par affinité** par groupe de 25 membres.

Au début, le projet demande aux femmes de cotiser leur propre argent (1000 FCFA ou 500 FCFA par personne) qui devait servir de fonds de démarrage des activités génératrices de revenus. Le projet les suit pendant un an. Si le résultat est concluant, le projet octroie à chaque groupement environ 200000 FCFA de crédits de base. Le taux d'intérêt est de 15% selon la représentante du projet (25% selon les femmes de l'AFL Ayidego), soit 30000 FCFA d'intérêt plus 500FCFA de droit d'adhésion par membre, le tout fait 42500 FCFA par groupement qui constitue une épargne préalable qui sera restituée aux termes du projet dans l'optique de leur autonomisation. Au total, chaque groupement devait donc verser au bout de six mois 242500 FCFA pour 200000FCA reçus.

Des matériels de transformation et d'autres outils sont également donnés aux groupements dans le but d'accroître leurs capacités productives. Les groupements pouvaient se servir de l'équipement pour prêter à d'autres groupements du milieu et être rémunérés. L'une des conditionnalités pour qu'une femme soit membre des groupements Educom est qu'elle devra obligatoirement scolariser son ou ses enfants [...].

2. ***Son choix à la tête d'Ayidégo et son mode de management***

« Lorsque les gens sont venus parler du projet pour la première fois, j'étais très malade. Ils avaient choisi 25 personnes pour former le premier groupement. ***C'est alors que mes voisines ont couru vers moi pour me tenir informée et demander qu'on fasse tout pour constituer le second groupement de la localité et que je sois leur présidente.*** Je leur avais dit qu'elles voyaient bien que j'étais souffrante, donc que je ne pouvais pas assumer une telle responsabilité ; mais leur décision était définitive. Elles en ont parlé de bouche à oreille et le nombre demandé était requis.

J'étais inactive pendant les premiers instants de la vie de l'association, car ma maladie s'empirait. Finalement, j'ai dû me faire opérer. C'est plus tard que j'ai pu commencer le travail. ***Pour tenir le coup financièrement, on mène collectivement quelques AGR*** dont les principales sont la

préparation de l'huile de palme et du gari. Pour le travail collectif, je constitue de petits groupes de travail à qui je confie des tâches bien définies et **je me mets au travail aussi au même titre que les autres, sinon en premier**. Les petits groupes font le travail de façon rotative. Mais si le travail doit être fait collectivement, je divise tout proportionnellement au nombre de personnes présentes. Autrement, certaines personnes font les paresseuses. Il arrive des moments où le découragement prend le dessus dans le groupe à cause de la lourde charge que constitue la préparation de repas aux écoliers du village, mais j'arrive par tous les moyens à redynamiser l'équipe. **Actuellement, quelques femmes ont quitté l'association parce qu'elles ne veulent pas se sacrifier pour leur communauté**. Je sais que pour aller de l'avant, on doit accepter consentir des sacrifices, c'est ce que je fais. Je soutiendrai cette association jusqu'au bout ».

3. Les difficultés rencontrées

« C'est vrai que je rencontre pas mal de difficultés dans la gestion de cette association. La première est liée aux sollicitations urgentes à l'improviste, car il arrive des moments où je suis en pleine préparation de l'akassa lorsque le téléphone sonne, et on me demande de venir en toute urgence à une rencontre ; j'abandonne tout et je pars. Quand ces cas deviennent répétitifs, j'avoue que je le ressens parfois comme un fardeau. Deuxièmement, c'est tout le volume de temps que j'investis dans le travail associatif ; cela empiète gravement sur l'exercice de mes AGR et vu que j'ai la charge de mes enfants, il m'arrive d'emprunter de l'argent auprès de mes voisines pour leur acheter des vivres. Mais je ne veux pas y renoncer parce que le bonheur pourrait en sortir. Enfin troisièmement, il y a le bavardage : ah ! C'est difficile de gérer un groupe de femmes, pendant le travail collectif, je hurle beaucoup ; ou parfois c'est plutôt des conflits entre membres auxquels je me confronte : là, il faut que j'use de toutes les stratégies pour les calmer ; parfois encore, c'est l'enseignement collectif qui ne passe pas bien chez certaines femmes : **je passe le temps à leur répéter les mêmes choses à plusieurs reprises**, et après quelques jours, elles oublient encore tout ».

Encadré n°17 : Les éléments d'analyse tirés du récit de la présidente d'Ayidégo

Comme le cas d'Aidoté, cette association a été aussi suscitée par un acteur externe. Mais à la différence d'Aidoté, les femmes de cette AFL ont répondu à l'appel de mobilisation de l'acteur externe de leur plein gré et **par affinité**. Ici également, l'acceptation à se mobiliser est mue par une attente de réciprocité : les femmes ont accepté de s'investir dans l'activité communautaire de préparation de repas aux écoliers dans l'espoir de bénéficier des crédits promis pour renforcer leurs AGR. Ainsi, de la même manière, plusieurs femmes ont dû quitter l'AFL parce que cette attente initiale n'était vraiment pas comblée.

La manière dont la présidente a été choisie pour conduire l'équipe mérite aussi d'être soulignée. Elle met en relief la confiance que les membres ont placée en elle, sans doute parce qu'elle incarne des valeurs auxquelles les femmes adhèrent.

Il ressort aussi dans ce récit la gestion d'une équipe par l'exemple comme dans le cas de Wadodjou.

Enfin, la vie privée (voir en annexe) de la présidente ne laisse pas indifférente : il s'agit de la polygamie et ses conséquences sur le plan de pauvreté et d'inégalité de genre. C'est ce qu'illustre cet extrait de son récit : « [...] On était un couple soudé renforcé par la victoire sur la maladie. On a travaillé durement pour entretenir ensemble nos enfants et changer l'état de notre demeure. [...]. Mais depuis que mon mari a eu d'autres épouses, toutes les charges concernant mes enfants m'incombent toute seule. Parfois, je me sens essoufflée et

écrasée par la lourdeur de ces charges. [...] Pour m'en sortir, je mène différentes activités génératrices de revenus. [...] c'est généralement le sort réservé à la quasi-totalité des femmes dans le milieu. C'est seulement lorsque tu es une jeune épouse que le mari s'intéresse à toi. Si tu finis de faire des enfants et que tu deviens une vieille épouse, alors il t'ignore au profit de la plus jeune épouse [...]. La vieille épouse, quant à elle, s'occupe de ses affaires et de celles de ses enfants, 'toute seule'. Arrivée à cette étape, chaque femme redouble d'ardeur en espérant qu'un jour, ses enfants vont la sortir de la pauvreté ...». On a là, un témoignage assez interpellant en matière d'analyse de genre !!!

10.1.2- Le cas particulier de Tonagnon

A ce niveau, nous décrivons le parcours du président de Tonagnon à titre posthume à partir de différentes sources d'informations telles que précisées plus haut. Ces informations sont synthétisées comme suit :

Fiche d'identité du secrétaire d'Alogonounonzo

Nom : Défunt Tokpanou Hontongnon Toussaint

Age : 52 ans (en 2012)

Religion : Adepte de Tron

Niveau d'instruction : Secondaire et technique
(Diplôme d'entrepreneuriat rural à Songhai)

Situation matrimoniale : Marié (Polygamie)

Nombre d'enfant : 4 filles



Photo prise lors d'un focus group en présence de l'ex leader de Tonagnon tout au fond à gauche

A. Le déclic de l'action associative et les moments de gloire de Tonagnon

La création de Tonagnon avait été précédée d'une action bénévole qui débuta en 1992 dans l'intérêt commun de toute la communauté de Mitro. En effet, Monsieur Tokpanou cette époque avait mobilisé les femmes pour nettoyer la lagune de Mitro, des jacinthes d'eau qui l'encombraient ; alors même que cette lagune sert de transport fluvial vers le marché de Mitro pour les populations des villages lacustres voisins. Les femmes étaient fortement mobilisées vu qu'elles étaient souvent victimes de mévente pendant les temps d'encombrement de la lagune. Les jacinthes, qu'elles ramassaient, étaient pendant longtemps abandonnées sur les rives. C'est alors que l'ex-leader eut l'idée d'en faire du compost de pair avec l'idée d'initier une activité de jardinage pour permettre aux femmes qui s'affairaient bénévolement de pouvoir gagner des revenus additionnels. Monsieur Tokpanou demanda à celles qui étaient intéressés de s'inscrire. Il enregistra 56 inscriptions au départ. C'est ainsi que l'Association Tonagnon vit le jour avec 56 personnes en 2007.

Il y a eu des retraits avec le temps, et au moment de l'enquête, il n'en restait que 44. Tonagnon en langue locale goun est une contraction de : "bonou to nignon" qui veut dire en français : "Pour la belle vie (ou pour le bonheur) au village". Autrement dit, les femmes de Tonagnon devraient travailler pour améliorer

leurs conditions de vie socio-économiques afin d'un mieux-être dans leur milieu local.

Pour l'organisation de cette activité de jardinage, le domaine était parcellisé et chaque femme devait commencer avec un minimum de dix planches qu'elle pourrait augmenter au fur et à mesure selon sa capacité productive. Au moment de nos observations, les planches par femme variaient de dix à quatre-vingt. Chaque planche devant rapporter environ 1500F CFA à la vente. Les cultures qui y étaient faites variaient aussi selon le désir de chaque femme et surtout selon sa capacité de les entretenir jusqu'à terme.

Ainsi, l'activité de maraîchage avait très rapidement pris son envol notamment **avec la rigueur et la stratégie managériale mises en place par l'ex leader, de même que l'appui en matériel de maraîchage qui s'en suit de la part du Cecpa et de divers partenaires**. Au point où l'ex leader décida de faire de cette activité son occupation principale et d'entraîner avec lui les femmes motivées et dynamiques, car avec lui, point de place à la paresse et à la démotivation. Il conduisit quotidiennement l'activité en bon père de famille en y motivant les femmes. Il instaura aussi une fête de l'association. Ainsi, après une année de dur labeur, une fête était organisée généralement en janvier. Dans cette intention, les femmes cotisaient par quinzaine 100FCFA par personne sur toute l'année. La somme réunie servait à l'achat de pagne pour l'uniforme, à la restauration et à l'animation folklorique. Cette fête annuelle avait très vite pris une grande ampleur et des partenaires y étaient conviés. L'ambiance était également festive avec des uniformes et de l'animation lors des visites d'échanges qu'accueillait de temps en temps l'association, offrant ainsi à la population de Mitro des occasions inouïes de spectacle.

Dans l'intérêt communautaire, il avait mobilisé pendant deux années les femmes de son association pour faire de l'assainissement des lieux publics de leur village ; ce qui lui valait la reconnaissance du chef de village à travers sa présence à ses côtés lors de certaines actions publiques.

B. La montée de la jalousie et des pressions politiques à l'encontre de l'ex leader

Il n'en fallait pas plus pour aiguïser la jalousie de certains hommes du milieu contre l'ex leader de Tonangnon. Bien des hommes de la localité disaient ne pas comprendre comment Monsieur Tokpanou a pu avoir un tel succès avec les femmes (plus de quatre-vingt femmes de la localité travaillaient sur les deux volets d'activités de l'association : jardinage et jacinthes d'eau). Par ailleurs, quelques hommes avaient tenté leur entrée dans l'association mais ils étaient butés au refus de l'ex leader ; car, ce dernier pensait que **les hommes auraient du mal à se soumettre à son autorité**. Il était donc demeuré le seul homme à la tête de toutes ces femmes. Et cela ne cessait pas d'amplifier bien des rumeurs à son encontre (notamment en termes **d'exploitation des femmes à son profit** ou d'intimité avec l'une d'elles).

D'un autre côté, les hommes politiques disaient aussi ne pas comprendre comment un leader aussi écouté ne puisse pas profiter de cet atout au plan politique. Plusieurs hommes de bords politiques différents l'avaient approché pour obtenir son soutien lors des élections locales et nationales, sans gain de cause. Alors la résistance de l'ex leader déferla une vague de colère de certains

leaders politiques à son encontre : des menaces de démobilisation de sa troupe par-ci, envoi de mission d'audit des comptes financiers de l'association par-là, etc. Mais pour lui, son initiative était privée, sans apport de ressources extérieures et donc il n'était nullement question de céder à un quelconque audit de la part de quelque autorité que ce soit.

Ces critiques et médisances de son entourage ou ces pressions des autorités politiques eurent pour conséquence l'arrêt dans l'association de toutes les actions bénévoles d'intérêt communautaire.

Encadré n°18 : Les éléments d'analyse tirés du parcours de l'ex président de Tonagnon

La naissance de l'AFL Tonagnon tint à la détermination de l'ex-leader de contribuer au changement de la situation socioéconomique des femmes autour de lui, comme ce fut le cas plus haut du secrétaire d'Alogonounonzo. Mais à la différence de ce dernier, l'ex-leader de Tonagnon était entré dans l'action collective par un travail bénévole qui profitait à toute sa communauté, en l'occurrence les femmes ;

L'activité de maraîchage au profit des femmes n'était que le prolongement de cette détermination d'aider celles-ci à aller de l'avant : plusieurs femmes de l'AFL Tonagnon ont témoigné du revirement socioéconomique que cette activité de maraîchage leur a apporté ;

La rigueur instaurée dans le groupe par l'ex-leader tenait à ce souci d'impulser le changement par des résultats très concrets en insufflant un meilleur dynamisme à l'équipe. Toutefois, cette rigueur devint au fil du temps ennuyeuse et angoissante pour les femmes. D'où certains actes de désobéissance.

L'histoire de l'ex-leader de Tonagnon est aussi éloquente quant à l'impact négatif de l'environnement sur les initiatives constructives des acteurs locaux (pressions politiques, médisances et autres faits de sabotage).

Enfin, la désapprobation dont la gestion de l'ex-leader faisait l'objet était liée à deux écueils à éviter en matière de conduite des équipes notamment féminines : la question des mœurs et le manque de transparence financière (nous y reviendrons plus loin – voir analyse des facteurs d'empowerment).

Mais au-delà de tout, l'ex-leader était l'acteur fort de son association, à la fois centraliseur et mobilisateur, rigide et en même temps généreux. Ce qui nous amène à nous poser énormément de questions sur la dynamique du groupe depuis son décès.

Après l'auto description par les leaders de leurs parcours et de leur mode de gestion, c'est au tour des membres de jeter un regard critique sur la façon de diriger de leurs leaders.

10.2- LE REGARD DES MEMBRES SUR LE MODE DE GESTION, LES QUALITES ET LES DEFATS DE LEURS DIRIGEANTS

Lors des entretiens individuels, les membres des six AFL se sont prononcés d'une part sur le mode de gestion de leurs président/es ; et d'autre part sur les qualités et les défauts de leurs leaders et ont justifié leurs réponses. Cette section présente la synthèse de ces différents points de vue.

10.2.1- Le regard critique des membres sur le mode de gestion de leurs dirigeants

Les membres ont, dans un premier temps, choisi parmi l'un des six critères suivants : 0) Je ne sais pas, 1) Très Mauvais, 2) Mauvais, 3) Acceptable, 4) Bien, 5) Très bien (ces critères permettant de mesurer le degré de satisfaction des membres) et dans un second temps justifié leurs réponses (B).

A. L'évaluation du mode de gestion des dirigeants des AFL

L'évaluation révèle que le choix des membres se concentre sur les trois derniers critères (Acceptable, bien et très-bien). Ceci révèle que dans l'ensemble aucun leader n'est désavoué par les membres de son AFL.

Tableau n°45 : La synthèse des critères d'évaluation

AFL	Nombre total de répondants	Acceptable		Bien		Très-bien	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tonagnon	25	5	20	17	68	3	12
Ayidégo	13	1	8	9	69	3	23
Alogonounonzo	9	2	22	5	56	2	22
Aïdoté	9	2	22	6	67	1	11
Wadodjou	11	0	0	8	73	3	27
Migbé aya	15	0	0	8	53	7	47

Source : Tableau conçu sur la base des données de terrain recueillies en 2012

Le tableau ci-dessus révèle que : 1) les membres ont choisi à faible pourcentage (entre 8% et 22%) le critère « Acceptable » dans quatre AFL (Tonagnon, Alogonounonzo, Ayidégo et Aïdoté) dont deux sont dirigées par des hommes et deux autres dirigées par des femmes ; 2) les pourcentages cumulés liés aux critères « bien » et « très bien » sont très élevés (entre 78% et 100%), ceci prouve que les membres sont assez voire entièrement satisfaits du mode de gestion de leurs dirigeants ; 3) les AFL dans lesquelles les membres sont les plus satisfaits de la gestion de leurs leaders sont respectivement Migbéaya et Wadodjou, deux AFL autocréées, dirigées par des femmes et évoluant avec des ressources propres.

B. Le récapitulatif des justifications évoquées par les membres

Quelques extraits des différentes justifications énoncées par les membres sont présentés ci-après :

Encadré n°19 : Evaluation du mode de gestion des leaders par les membres : justification des choix

- **L'AFL Tonagnon** : Les responsables sont dévoués pour le bon fonctionnement du groupe (Akotègnon Delphine). Tout est fait de façon collective. On partage tout et les responsables nous aident à mieux appréhender le savoir-faire et le savoir-vivre (Dansì Gognon) ; Les responsables nous apprennent de bonnes choses aussi bien sur notre vie personnelle que sur les activités que nous faisons, s'il y a un avantage pour le groupe, on est informé (Zinzou Régina) ; On est plus épanoui. Seulement depuis quelques années, on a commencé par avoir des problèmes surtout par rapport au matériel octroyé à l'association que le président ne veut pas laisser dans la main de tous. Pour utiliser ces outils donnés gratuitement à l'association, il a dit que chaque membre devra payer 2000F pour un arrosoir, 1000F pour les râteaux, etc. (Houéssou Félicienne) ; etc.
- **L'AFL Ayidégo** : Les responsables nous associent à toutes les décisions prises dans l'association (Yétondé Victorine) ; Les décisions se prennent ensemble, elles ne sont pas imposées au groupe, il y a de l'entente entre nous (Odounitan Thérèse) ; La collaboration est désormais réelle bien qu'empreinte de conflit entre le travail individuel et le travail collectif. Les ventes des productions collectives vont dans la caisse du groupe

(Dènou Lucienne).

- **L'AFL Alogonounonzo** : Le secrétaire nous apprend de bonnes choses ; la gestion est claire ; il y a l'harmonie dans le groupe. Le secrétaire et la présidente font bien leur travail (Houkpato Rita et Gbégun Euphrasie) ; La répartition du travail se fait suivant chaque sous groupe ; tous les objectifs ne sont pas encore atteints (Adoukonou Isabelle) ; Seuls ceux qui nous haïssent diront que c'est mauvais. Si tu es dynamique dans le groupe, tu vas t'en sortir (Zomanvo Micheline).
- **L'AFL Aïdoté** : La présidente est dévouée pour aider les membres du groupe à mieux s'épanouir (Refoné Jètrude) ; Aucune information n'est cachée ; la présidente donne des conseils et consulte la base (Houkpoeha Katadé Emilie) ; Certes, tout le monde n'est pas bien rodé en matière de gestion ; mais chaque membre remplit bien sa fonction (Angélique Ahouangan).
- **L'AFL Wadodjou** : Il n'y a pas de conflit (Tehikpé Cécile). Il y a la compréhension dans le groupe (Issi Todouè). Personne ne crée de problème à sa camarade dans l'association (Noumonvi Marguérîte) ; Nos responsables et surtout la présidente ne nous fait pas le chef, la présidente ne nous impose rien, nous sommes satisfaites d'elle, si quelqu'un veut la changer, nous allons refuser cela (Gomido Françoise). Il y a une franche collaboration entre la présidente et les membres de l'association (Dohoue de Janette Ketodji) ; Quand il y a un évènement, les responsables informent tout le monde, elles savent rendre compte. Quand par exemple, la présidente va à une formation ou à une réunion, elle revient nous rendre compte fidèlement même de l'argent qu'on lui a donné pour le déplacement (Minyou Georgette).
- **L'AFL Migbéaya** : Il ya le respect mutuel et la patience entre les membres (Assou Françoise) ; J'apprécie l'écoute de la présidente (Monsoun Jannevée). La présidente et les membres du bureau nous conduisent tel qu'on le souhaite (Ede Vitine). Elles ne sont pas du genre à bafouer les autres membres de l'association (Zondrebo Charlotte) et sont très aptes (Tohochi Houngbedji). Tout marche bien grâce à la manière de faire de la présidente, la manière dont elle nous mobilise et il n'y a pas de disputes entre nous (Comadan Clémentine) ; les membres du bureau nous mobilisent pour le travail collectif et au cours du travail, elles travaillent aussi et parfois plus que nous (Balovi Angèle). La présidente est très dynamique (Cécile Souvi) et elle entraîne les membres dans ce sens (Sovide Lihonou).

10.2.2- Les principaux qualités et défauts dirigeants vus par les membres

La synthèse des qualités et défauts des leaders est présentée ci-après par AFL :

L'AFL Tonagnon : par ordre de grandeur en matière de qualité, les membres estiment que leur ancien président est mobilisateur ou rassembleur, dynamique ou laborieux, sympathique ou blagueur, transparent ou honnête, humble ou simple, généreux, rigoureux et bon instructeur. S'agissant des défauts, plusieurs membres estiment que le président défunt était trop rigoureux ou trop exigeant, se mettait vite en colère ; certains pensent qu'il faisait trop le chef, n'aimait pas les reproches, aimait les discordes, ne responsabilisait pas assez les membres, n'était pas clair dans la gestion, partageait mal les matériels reçus par l'association, ne recherchait pas l'évolution du groupe, réglait les problèmes particuliers devant tout le monde, etc.

L'AFL Ayidégo : les membres de cette AFL estiment qu'en matière de qualité et par ordre de grandeur,

leur présidente est mobilisatrice, sympathique, dynamique ou motivée, transparente, se sacrifie, généreuse, éducatrice, respectueuse et équitable. Toutefois, certains membres pensent, en termes de défauts, que leur présidente est trop rigoureuse, ne se rabaisse pas, ne montre pas le bon exemple, s'énerve vite des fois, ce qui crée des frustrations dans le groupe, fonctionne suivant le principe du bâton et de la carotte, fait preuve de largesses lors des travaux collectifs (les dynamiques restent à travailler alors que les paresseuses rentrent chez elles).

L'AFL Alogonounonzo : les membres de cette AFL estiment qu'en matière de qualité et par ordre de grandeur, la présidente est une bonne éducatrice, transparente, patiente, sympathique, humble et équitable. Le secrétaire, quant à lui, est très généreux (utilise son propre argent pour le compte de l'association ; aide les membres individuellement ; rend visite aux membres en cas de besoin) ; écouté et se fait simple. Toutefois, certains membres d'Alogonounonzo pensent que le secrétaire est sévère et intransigeant lorsque les membres déçoivent et qu'il refuse parfois le pardon ; quant à leur présidente, elle serait trop flexible et facilement influençable.

L'AFL Aidoté : les membres de cette AFL estiment qu'en matière de qualité et par ordre de grandeur, leur présidente est sociable, dynamique, unificatrice, éducatrice, humble, patiente et transparente. En matière de défauts, certains membres pensent que les responsables ne font pas profiter aux autres membres de l'association de leur savoir-faire en matière d'élevage et que leur gestion manque de planification et d'assistance à autrui.

L'AFL Wadodjou : les membres de cette AFL estiment qu'en matière de qualité et par ordre de grandeur, leur présidente est sympathique et calme, dynamique, transparente, mobilisatrice, généreuse et d'un esprit évolutif. Pour ces membres, la présidente est non seulement perspicace au travail mais elle partage aussi ses connaissances reçues au cours des formations avec les membres ; elle ne garde pas rancune et a l'amour du prochain ; elle prend à cœur leurs problèmes et difficultés ; elle est exemplaire. Aucun membre de Wadodjou n'a donné de défauts à l'encontre de leur présidente.

L'AFL Migbéaya : les membres de cette AFL estiment qu'en matière de qualité et par ordre de grandeur, leur présidente est mobilisatrice, humble, sympathique, généreuse, dynamique, crédible, transparente et bonne éducatrice. Pour ces membres, la présidente se comporte comme une mère de famille ; elle prend à cœur leurs problèmes ; elle leur offre à manger au cours des activités collectives ; elle n'aime pas les discussions inutiles ; elle pense beaucoup à l'évolution du groupe et règle facilement les conflits entre les membres ; elle réunit tous les membres par son comportement ; etc. S'agissant des défauts, les membres n'en ont énoncé aucun à l'encontre de leur présidente.

Somme toute, le tableau qui suit résume les trois premières qualités évoquées par les membres des AFL en l'honneur de leurs président/es.

Tableau n°46 : La synthèse des trois premiers qualificatifs évoqués par les membres

Président/es des AFL	Première qualité	Deuxième qualité	Troisième qualité
Tonagnon	Mobilisateur	Dynamique	Sympathique
Ayidégo	Mobilisatrice	Sympathique	Dynamique
Alogonounonzo	Educatrice	Transparente	Patiente
Aïdoté	Sociable	Dynamique	Entente
Wadodjou	Dynamique	Transparente	Mobilisatrice
Migbéaya	Mobilisatrice	Humble	Sympathique

Source : Tableau conçu sur la base des réponses individuelles des membres des AFL

Au regard de cette synthèse, il se révèle que les trois premières qualités évoquées par les membres des AFL sont l'esprit mobilisateur ou rassembleur, la sympathie et le dynamisme de leurs leaders. S'agissant des défauts, ceux qui sont les plus énoncés par les membres des AFL à l'encontre de leurs leaders sont la nervosité et la rigueur à outrance ou encore l'intransigeance.

10.3- LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°1 (SUITE ET FIN)

Les données présentées dans le chapitre précédent ne nous avaient pas permis de nous prononcer sur le type de conscience collective qui prévalait à la création de ces AFL. Penchons-nous y à présent.

L'histoire des AFL relatée plus haut par les leaders (voir le point 10.1) révèle des cas spécifiques de conscience collective à l'intérieur de chaque AFL. Mais avant, un constat interpellant mérite d'être mis en exergue : aucune des six associations féminines observées n'a été créée sur l'initiative des femmes. L'initiative de départ était soit l'œuvre d'acteurs externes (cas d'Aïdoté et d'Ayidégo), soit l'œuvre des hommes (cas d'Alogonounonzo, de Tonagnon, de Wadodjou et de Migbéaya). On observe là, un concours de circonstances qui soulève des questionnements en termes d'analyse de genre notamment par rapport à la capacité des femmes à créer, outre les groupes de tontine, une véritable association de développement : il y a-t-il dans l'environnement culturel de ces femmes un obstacle qui les empêche de prendre les devants pour la mise en place d'une action collective de forme associative ? Nos données ne nous permettent pas d'y répondre pour l'instant.

Revenons donc à l'aspect de la constitution de la conscience collective. Considérons d'abord le cas des AFL suscitées par des acteurs externes : Aïdoté et Ayidégo. Les femmes d'Aïdoté ont adhéré au projet collectif extérieur en tant qu'«épouses de» et dans l'espoir de bénéficier des subventions extérieures pour développer une AGR (l'élevage) à grande échelle. Il apparaît clair que la conscience collective, dans ce cas, est «forcée » et mue par une attente de réciprocité. Les femmes d'Ayidégo, quant elles, ont saisi l'opportunité d'une offre extérieure de regroupement dans l'espoir d'accéder aux crédits annoncés pour renforcer leurs AGR individuelles. Contrairement au premier cas, on voit que la conscience collective des femmes d'Ayidégo est précisément née de leur volonté et de leur détermination à ne pas laisser passer l'opportunité offerte par l'acteur externe. Il existe donc une nuance entre ces deux cas apparemment identiques.

Prenons ensuite, le cas des deux AFL créées et dirigées par des hommes : Alogonounonzo et Tonagnon. Chez Alogonounonzo, les rapports professionnels et hiérarchiques d'antan ont été mués en liens associatifs, il en est résulté un manque de détermination et d'engagement réel de la part des membres et a contrario, une tendance à profiter individuellement des avantages associatifs sans une réelle adhésion au projet collectif. On a là, le cas d'un meneur principal qui essaie d'impulser le groupe de l'avant tout en centralisant le pouvoir ; c'est ce qu'illustrent les comportements de rigidité et de sévérité dénoncés par les membres. C'est un cas similaire chez Tonagnon même si les circonstances de mise en association sont différentes. La monopolisation du pouvoir par les acteurs centraux a eu pour conséquence l'amenuisement de la conscience collective dans ces groupes.

Il a enfin le cas des deux AFL dont l'idée de création a été lancée par des hommes avant d'être récupérée par les femmes elles-mêmes : Wadodjou et Migbéaya. Dans ces deux AFL, les initiatives et les décisions ont suivi un processus de collectivisation dès le début ; il en est résulté une conscience collective plus soudée. Toutefois, chez Wadodjou, la conscience collective semble atteindre une maturité supérieure grâce au mode collégial de gestion instauré par la présidente, contrairement à Migbéaya où la gestion semble aussi centralisée par la présidente.

Au regard de ce qui précède, on peut en conclure qu'il existe au sein des AFL, des formes différenciées de conscience collective dépendamment de la manière dont l'initiative collective a été lancée mais surtout du mode de gestion (centralisée ou participative) instauré dans ces groupes.

CONCLUSION DU CHAPITRE 10

Les résultats présentés dans ce dixième chapitre montrent d'une part, la spécificité du parcours de chaque leader d'AFL malgré quelques recoupements, et d'autre part, la similitude dans les choix des critères d'évaluation et la convergence des qualités et des défauts énoncés par les membres pour congratuler ou pour désapprouver leurs leaders. Autrement dit, le croisement des récits des dirigeants avec le regard critique des membres montre que le moteur qui fait tourner les AFL réside principalement **dans les comportements des leaders et dans leur mode de gestion**. Ceux-ci pourraient permettre soit de mobiliser les membres et de les maintenir motivés jusqu'à terme, soit de les démotiver en cours de parcours associatif. Quoi que le récit de certains leaders ait aussi fait ressortir le comportement rationnel de certains membres davantage mus par les intérêts que l'association pourrait leur procurer que par le projet collectif.

CHAPITRE 11 : LA DESCRIPTION DES SOUTIENS SOLIDAIRES AUX AGR AU SEIN DES AFL ETUDIEES

Les données présentées dans ce chapitre visent à vérifier l'hypothèse n°3 selon laquelle « *Chaque association met en place une approche spécifique de solidarité au plan économique dans le but de fournir à ses membres les moyens de sortir de leurs situations de nécessité* ».

Les questions qui nous ont permis d'obtenir ces données sont les suivantes : Est-ce qu'il est arrivé qu'un membre vous présente des projets d'activités économiques pour être soutenu ? Si oui quel type de soutien lui apportez-vous (dons ou crédits) ? Si c'est un don, quelles en sont les modalités d'octroi ? Si c'est un crédit, qui sont ceux qui en bénéficient ? Suivant quels taux d'intérêt ? Quelles sont les modalités et la durée de remboursement ? Qu'advient-il en cas de non remboursement ? Dans tous les cas (dons ou crédits), quelles formes de suivi (ou de contrôle) l'association a-t-elle prévu pour vérifier la mise en place effective des activités pour lesquelles le fonds a été octroyé ? Etc. Ce sont donc les réponses à ces questions que nous avons structurées en deux sections : la première est consacrée aux AGR individuelles (11.1) et la seconde aux AGR collectives (11.2).

11.1– LES FORMES ET LES MODALITES DE SOUTIEN SOLIDAIRE AUX AGR INDIVIDUELLES AU SEIN DES AFL

Cette section met l'accent sur les pratiques spécifiques de chaque AFL en matière de soutien solidaire aux projets économiques de ses membres et le contrôle social qui les accompagne.

11.1.1- Les pratiques spécifiques de soutien solidaire aux AGR individuelles

Ces pratiques sont présentées par AFL comme suit :

A. Le soutien aux AGR individuelles au sein de l'AFL Tonagnon

L'AFL Tonagnon a obtenu auprès des autorités de sa localité l'accord d'exploiter plusieurs hectares de terre pour les activités de maraîchage au profit de ses membres. Chaque membre peut exploiter au minimum 10 planches, mais il peut augmenter cette surface d'exploitation en fonction de sa force de travail. Les femmes peuvent y cultiver les légumes de leur choix, mais elles ont l'obligation de les entretenir jusqu'à terme. Les membres peuvent aussi demander à leurs conjoints et/ou à leurs enfants de les aider dans l'exploitation de leurs planches ; ce qui accroît substantiellement le nombre de planches exploitées qui varie, lors de nos collectes de données, de 10 à 83 planches selon le dynamisme de chaque femme aidée ou non de ses proches. Le revenu généré par la vente des légumes appartient à l'exploitante. Une planche peut être vendue à 1500FCFA environ. Toutefois par planche vendue, les membres ont l'obligation de verser 50FCFA dans la caisse de solidarité de l'AFL.

Toujours pour soutenir ses membres, l'AFL Tonagnon a mis en place deux formes de pratiques solidaires : les fonds de tontine et le crédit animal. A travers les fonds de tontine, les membres cotisent chacun 500FCFA toutes les deux semaines. Le montant total réuni (35000FCFA) est remis, par ordre de classement prédéfini sur tirage au sort, à un membre pour renforcer ses activités génératrices de revenus individuelles. Tous les membres de l'AFL en ont déjà reçu à tour de rôle. A travers la pratique du crédit animal, une truie (la femelle du porc) est remise à un membre de l'association pour être élevée. A la première mise-bas, l'association récupère, à un âge donné, les porcelets et les partage à d'autres membres suivant la même procédure. La seconde mise-bas appartient au membre qui assure l'élevage et cela continue ainsi de façon rotative. Toutefois, la première femelle appartient toujours à l'association.

En 2011, pour encourager l'AFL Tonagnon dans ses efforts en faveur de l'amélioration des conditions de vie de ses membres, l'ONG BornFonden a mis à sa disposition un fonds crédit d'un million de francs CFA remboursables au bout de six mois. L'AFL était chargée d'octroyer les crédits aux membres et de recouvrer les fonds à termes (voir tableau ci-après). Mais l'AFL n'en a bénéficié qu'une seule fois.

B. Le soutien aux AGR individuelles au sein de l'AFL Ayidégo

Au niveau de l'AFL Ayidégo, les fonds de soutien aux AGR individuelles sont fortement dépendants des ressources extérieures. En effet, une partie des fonds octroyés (200000FCFA) à l'AFL dans le cadre du projet EDUCOM, était utilisée pour faire des crédits aux membres pour soutenir leurs AGR individuelles (voir tableau ci-après). L'AFL en a bénéficié deux fois. Mais au moment de nos travaux de terrain, le projet avait suspendu l'octroi des fonds de crédit à l'AFL (voir explication au chapitre 13).

C. Le soutien aux AGR individuelles au sein de l'AFL Migbéaya

Dans cette association, le soutien aux AGR individuelles des membres se fait sur des fonds propres générés par le travail collectif. En effet, il y a des membres qui désirent entreprendre un petit commerce, ou qui ont débuté leurs travaux champêtres et n'ont plus les moyens de continuer, alors ils sollicitent un prêt auprès du groupement qui leur accorde des crédits à faible taux d'intérêt (voir tableau ci-après).

D. Le soutien aux AGR individuelles au sein de l'AFL Wadodjou

C'est également pour des raisons quasi identiques que dans le cas précédent que les membres de Wadodjou aussi se réfèrent à leur groupement qui leur accorde des crédits à faible taux d'intérêt à partir des ressources propres générées aussi par le travail collectif (voir tableau ci-après).

E. Le soutien aux AGR individuelles au sein de l'AFL Alogonounonzo

L'AFL Alogonounonzo soutient ses membres, presque essentiellement sur la base des ressources extérieures depuis un certain temps, pour la mise en œuvre de leurs projets économiques, en leur faisant des crédits à faible taux d'intérêt. Un membre en bénéficie seulement s'il est en règle vis-à-vis du règlement intérieur de l'association (frais d'adhésion, régularité, comportement décent, etc.). L'association se porte garante du prêt auprès des structures extérieures et les membres sont répartis en de petits sous-

groupes de cinq (05) personnes pour faciliter la gestion du crédit (voir tableau ci-après). Les AGR pour lesquelles les crédits sont octroyés tournent autour de la vente des produits agricoles ou des activités agroalimentaires.

F. Le soutien aux AGR individuelles au sein de l'AFL Aïdoté

L'association Aïdoté ne finance pas de projets d'activités économiques venant de ses membres. Toutefois, spécifiquement pour leurs activités d'élevage, l'AFL a octroyé une seule fois, sur la base des ressources extérieures, un crédit pour l'achat de provende et remboursable dès la vente des volailles (voir récapitulatif dans le tableau ci-après).

Tableau n°47 : La nature et les modalités des crédits de soutien aux AGR individuelles

Associations	Provenance ressources	Montant (en FCFA)	Taux d'intérêt	Durée du crédit	Modalités de remboursement	Nombre de bénéficiaires
Migbéaya	Ressources propres	Entre 1000F et 10000F	10% par mois ; ramenés à 5%	1 à 3 mois au plus	En principe, le capital et les intérêts sont remboursés en une fois	au moins 10 membres en ont bénéficié et à plusieurs reprises
Wadodjou	Ressources propres	50000F et 200000F voire plus	10% par mois	1 à 3 mois au plus	Le capital et les intérêts sont remboursés au bout d'un à 3 mois.	Presque tous les membres en ont obtenu une fois
Tonagnon	Ressources extérieures (une seule fois)	20000F	Officiellement 9% est octroyé à toute l'AFL	6 mois	Le remboursement se fait en deux échéances de 12500F, soit 25000F au total. Ce qui revient en réalité à un taux de 25%.	Tous les 46 membres sans exception en ont bénéficié.
Ayidégo	Ressources extérieures (deux fois)	8000F	20,625%	6 mois	Le remboursement se fait en une seule fois, au bout des six mois	Octroi systématique à tous les 25 membres en ont bénéficié
Alogonou-nonzo	Ressources extérieures répétitives chaque année	Entre 50000F et 150000F	Taux d'intérêt actuel est de 10% contre 25% jadis	un an	Le remboursement se fait par tranche égale de façon bimestrielle	Plus de 60 femmes ont déjà bénéficié de crédit depuis la création de l'AFL
Aïdoté	Ressources extérieures (une fois)	30000F et parfois plus	Le taux d'intérêt est de 5%.	Juste pour une saison d'élevage	Dès la vente des volailles.	

Source : Conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des membres des six AFL

Il ressort du tableau ci-dessus qu'hormis les deux AFL du Couffo (Wadodjou et Migbéaya), toutes autres AFL (Alogonounonzo, Aïdoté, Tonagnon et Ayidégo) s'appuient sur des ressources extérieures pour octroyer des crédits à leurs membres. Mais le cas de Tonagnon apparaît comme une exception.

Le montant de crédit varie de 1000FCFA à 200000FCFA voire plus. Et ces deux bornes (montant minimum et montant maximum) émanent de deux AFL qui octroient les crédits sur fonds propres (Wadodjou et Migbéaya). Les montants des crédits octroyés à partir des ressources extérieures varient de 8000FCFA à 150000FCFA. S'agissant de la durée du remboursement des crédits, elle varie d'un mois à un an. Ce sont les AFL qui octroient les crédits sur fonds propres qui imposent des délais de remboursement les plus courts (1 à 3 mois). Les crédits provenant des partenaires sont remboursés entre six mois et un an. Quant aux taux d'intérêts accordés aux membres, les deux AFL de l'Ouémé (Tonagnon et Ayidégo) ont requis un taux d'intérêt au-delà de 20% bien que les fonds

proviennent des partenaires au développement ; les deux AFL de l'Atlantique (Alogonounonzo et Aïdoté), appliquent respectivement un taux de 5% et 10%. Il en est de même des deux AFL du Couffo (Migbèaya et Wadodjou).

Enfin, s'agissant du nombre de bénéficiaires, trois AFL (Tonagnon, Ayidégo et Alogonounonzo) ont appliqué le principe de l'octroi automatique de crédits à tous les membres alors que les trois autres AFL ont appliqué le principe de l'octroi de crédits sur demande et selon les besoins de chacun.

Intéressons-nous à présent aux mécanismes de suivi et de recouvrement prévus dans les AFL étudiées.

11.1.2- Le suivi post-emprunt, les stratégies d'incitation à l'épargne et les mesures prévues en cas de non remboursement des crédits

A ce niveau également, les points abordés, à savoir les mécanismes de contrôle, d'incitation à l'épargne et de répression en cas de non remboursement des crédits, sont présentés par AFL.

A. Les mécanismes et les mesures prévus par l'AFL Tonagnon

- **Le contrôle post-emprunt** : Pour les crédits provenant du fonds extérieur, il n'est pas prévu un mécanisme formel de suivi des activités réalisées avec de tels crédits. Pour les activités de maraîchage cependant, une cheffe de chantier a été élue. Elle est chargée du suivi-conseil des activités sur le site. Le président fait également de façon périodique un suivi de l'état d'entretien des cultures sur les planches. Enfin, pour les fonds de tontine, lorsque le tour d'un membre arrive, le président lui demande ce qu'elle va faire avec l'argent à percevoir, et sur cette base, il lui prodigue des conseils utiles.
- **Les stratégies d'incitation à l'épargne** : La **tontine** est la seule stratégie d'épargne mise en place par l'AFL Tonagnon. Pour rappel, un montant de 500 FCFA est cotisé toutes les deux semaines par tous les membres et une somme de 35000 FCFA est remise à tour de rôle à chaque membre.
- **Les mesures instaurées en cas de non remboursement des crédits** : Rien n'est formellement prévu à cet égard. C'est d'ailleurs l'une des causes de discordes dans le groupe, précisément entre le président et l'organisatrice de l'association (voir analyse des conflits au chapitre 13).

B. Les mécanismes et les mesures prévus par l'AFL Ayidégo

- **Le contrôle post-emprunt** : Chacun des membres avait ses propres activités avant d'entrer dans le groupement. Le crédit vient juste aider les membres à renforcer un tant soit peu leurs AGRs. Il n'est donc pas utile d'instaurer un mécanisme spécifique de suivi à ce propos, évoque l'AFL.
- **Les stratégies d'incitation à l'épargne** : Aucune stratégie d'épargne n'est prévue par l'association pour inciter les membres à accumuler des ressources. Chaque membre a parallèlement ses groupes de tontine dans lesquels elle milite. Il n'était donc plus nécessaire, selon les responsables, de prendre des initiatives dans ce sens au sein de l'AFL.

- **Les mesures instaurées en cas de non remboursement des crédits** : Rien n'est prévu pour cela. Le seul cas survenu dans la vie de l'AFL a été rapidement réglé suite à des pressions venant de part et d'autre des membres de l'association et des sages et notables du village.

C. Les mécanismes et les mesures prévus par l'AFL Migbéaya

- **Le contrôle post-emprunt** : L'AFL évite d'accepter les femmes fainéantes dans le groupement et de plus, tous les membres sont domiciliés dans le même hameau, cela leur permet de se côtoyer les uns les autres. Ceci rend plus facile le contrôle, estime l'AFL. En un mot, le suivi au sein de cette AFL est collectif et tous les membres ont toujours été crédibles sur ce plan jusqu'ici.
- **Les stratégies d'incitation à l'épargne** : Cette AFL n'avait jamais fait de tontine. Elle prévoit commencer au mois d'Août 2012 : chaque membre pourrait donner par exemple 20000F en Août et autant en janvier (suivant les saisons champêtres) et à chaque séance les fonds cotisés seraient levés par un membre à tour de rôle. Ce projet vise à refectionner ou construire leurs maisons en dur.
- **Les mesures instaurées en cas de non remboursement des crédits** : Si au bout des trois mois maximum prévus pour le remboursement des crédits, un membre ne parvient pas à s'acquitter de sa dette, le groupement lui accorde un délai de sursis allant également d'un à trois mois. Si malgré cela le remboursement n'intervient toujours pas, le groupement saisit quelques-uns des animaux (moutons, cabris, etc.) de l'intéressée, les vend et récupère le crédit et les intérêts, puis lui retourne la différence s'il y en a. C'est pour cela qu'avant d'octroyer de crédit à un membre, le groupement prend toujours un membre de sa famille à témoin.

D. Les mécanismes et les mesures prévus par l'AFL Wadodjou

- **Le contrôle post-emprunt** : C'est le commissariat au compte de l'association qui se charge du suivi et ainsi il va vérifier chez l'intéressée si l'activité annoncée lors de la prise du crédit est effectivement entreprise. Tous les membres se sont montrés crédibles sur ce plan jusqu'ici.
- **Les stratégies d'incitation à l'épargne** : l'épargne au niveau de cette AFL est collective, c'est-à-dire lorsque le groupement mène les AGR collectives (voir plus loin), les bénéfices obtenus sont répartis en trois parties égales dont une part est partagée entre tous les membres sur la base de la liste de présence (voir mode de gestion au chapitre 10). Une partie ou la totalité des bénéfices ainsi obtenus par chaque membre est placée (à gré) auprès de la trésorière de l'AFL pour faire l'objet de prêt à des personnes extérieures à l'association contre un taux d'intérêt de 10%. Ce système fonctionne à l'image de part ou d'action bancaire : une part équivaut à 1500FCFA. Une personne peut placer une ou plusieurs parts auprès de la trésorière. Par exemple, en 2011, un membre a placé 1500FCFA et, aux termes de l'exercice 2011, a récupéré 9000FCFA (ce qui veut dire que les 1500FCFA de départ lui ont rapporté 7500F d'intérêt). Ce qui motive les membres à place plus de parts.

- **Les mesures instaurées en cas de non remboursement des crédits** : En cas de non remboursement, le membre ne pourra plus bénéficier de crédit et groupement le convoque chez le chef village et là s'il ne rembourse toujours pas, le chef village les renvoie à la gendarmerie. Un cas pareil s'est déjà produit et c'est à la gendarmerie que le crédit a été récupéré.

E. Les mécanismes et les mesures prévus par l'AFL Alogonounonzo

- **Le contrôle post-emprunt** : Le suivi au niveau de cette AFL prend la forme de vérification, par le couple dirigeant, du respect des échéanciers de remboursement du crédit. En cas de problème, l'AFL interpelle le membre en cause et procède également à des enquêtes afin de savoir pourquoi ce dernier n'arrive pas à honorer ses engagements, afin de l'aider à résoudre son problème.
- **Les stratégies d'incitation à l'épargne** : L'association retient 10000FCFA sur chaque prêt attribué au membre (ie. Une retenue à la source). Ce dernier peut retirer cette épargne une fois qu'il a fini de payer le montant dû en plus des intérêts. Ce qui constitue un fonds de renforcement de ses AGR.
- **Les mesures instaurées en cas de non remboursement des crédits** : Le bureau engage des discussions avec le membre en cause. En cas de non satisfaction, ce dernier est dispensé d'avoir un nouveau prêt et se voit exclu de l'AFL et cette exclusion contraint alors l'AFL à payer les dettes en lieu et place du membre déchu. Des cas pareils se sont plusieurs fois produits dans la vie de l'association. C'est d'ailleurs pourquoi depuis 2011, l'AFL a fait un grand ménage dans ses effectifs : seuls 15 personnes sont finalement restées contre plus d'une soixantaine pendant sa période de gloire.

F. Les mécanismes et les mesures prévus par l'AFL Aïdoté

- **Le contrôle post-emprunt** : Dans l'association, il n'y a que les autochtones qui bénéficient d'un tel crédit afin de s'assurer du remboursement et d'éviter que la personne ayant reçu le crédit ne disparaisse du jour au lendemain sans rembourser. De plus, étant donné que tous les membres de l'association s'approvisionnent en matière première ensemble, l'emprunteur ne reçoit pas l'argent en liquidité, mais l'équivalent de sa valeur en matière première. Ce qui permet de garantir l'utilisation du crédit pour l'activité d'élevage.
- **Les stratégies d'incitation à l'épargne** : Il n'y a pas de stratégie d'épargne spécifique au groupement, car les membres ont déjà leurs groupes de tontine ailleurs.
- **Les mesures instaurées en cas de non remboursement des crédits** : Il n'y a pas eu jusque-là de cas de non remboursement, à cause du mécanisme de récupération juste après la vente qui se fait via le groupement.

Au regard de ce qui précède, on peut faire les croisements ci-après : en matière de mécanismes de contrôle post-emprunt, deux AFL (Tonagnan et Ayidégo) n'ont pas prévu un dispositif spécifique pour suivre les activités réalisées avec les crédits provenant des ressources extérieures ; quatre AFL ont prévu

un dispositif de suivi respectivement collectif (cas de Migbéaya), ou un commissariat au compte (cas de Wadodjou), ou un suivi a posteriori des échéanciers (cas Alogonounonzo) ou encore un suivi a priori en octroyant les crédits qu'aux autochtones (cas d'Aïdoté).

S'agissant des mesures d'incitation à l'épargne, trois AFL (Ayidégo, Aïdoté et Migbéaya) n'ont pas prévu de mécanisme spécifique en leur sein ; elles laissent la liberté à chacun de leurs membres d'évoluer dans des groupes de tontine parallèles. Les trois autres AFL ont prévu des mécanismes très différenciés : Tonagnon a mis l'accent sur la tontine, Alogonounonzo fait une rétention sur le montant total de crédit et Wadodjou a mis au point un système plus élaboré d'épargne collective.

Quant aux mesures prises par les AFL en cas de non remboursement des crédits, elles sont aussi très diversifiées : d'abord formellement, aucune des AFL n'a prévu un dispositif de sanction en son sein. Lorsque ces cas surviennent, les AFL ont eu recours soit à la pression sociale de l'entourage, à la médiation des notables ou de la gendarmerie (cas d'Ayidégo et de Wadodjou), soit à la saisine et la vente des animaux du débiteur (cas de Migbéaya), soit à l'exclusion du membre fautif (cas d'Alogonounonzo).

Voyons à présent ce qu'il en est des AGR collectives au sein des AFL étudiées.

11.2– LES AGR ET LES RESSOURCES COLLECTIVES AU SEIN DES AFL

Toutes les six AFL étudiées font des AGR collectives. Ce qui les différencie les unes des autres, c'est : a) le niveau d'organisation de ces AGR et b) la répartition des revenus générés. D'abord le tableau qui suit montre une vue synoptique des activités collectives réalisées par les AFL.

Tableau n°48 : Le récapitulatif des activités collectives génératrices de revenus

AFL	Type d'AGR collectives
Tonangnon	Production de compos
	Transformation des noix de palme en huile rouge et du manioc en gari
Ayidégo	Transformation des noix de palme en huile rouge et du manioc en gari
	Achat, stockage et revente d'huile rouge
Aïdoté	Achat, stockage et revente d'huile rouge (en projet)
Alogonounonzo	Transformation de produits agricoles et teinture de tissus
Migbéaya	Prestation de service agricole
	Achat, stockage et vente de produits vivriers
	Emprunt interne au groupe autrefois à 10%, depuis peu à 5%
Wadodjou	Prestation de service agricole
	Transformation du manioc en gari
	Exploitation d'une orangerie
	Achat, stockage et vente de produits vivriers
	Emprunt interne au groupe à 10%
	Offre de prêt aux personnes extérieures à 10%

Source : Tableau conçu à partir des données de terrain de la phase de collecte janvier-août 2012

Passons en revue la manière dont ces activités profitent aux AFL et aux membres.

11.2.1- La collectivisation des activités et des ressources chez Tonagnon

Le mode d'organisation du travail au niveau de l'AFL Tonagnon privilégie les AGR individuelles. Les AGR collectives au sein de cette AFL sont donc des activités additionnelles et englobent les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus. L'AFL a expérimenté en 2010 l'exploitation d'un champ collectif qui, malheureusement, a été entièrement détruit par une inondation.

D'après les discours concordants de plusieurs membres de Tonagnon, les activités collectives se font ensemble par répartition spontanée. C'est qu'illustrent ces extraits : « on se partage et on exécute à tour de rôle les différentes tâches » (Faton Pélagie) ou « les tâches se répartissent spontanément et parfois les responsables désignent des membres pour des tâches données » (Okou Celestine).

S'agissant de la répartition des revenus, les propos recueillis sont fort contrastés : pour les uns, « l'action collective était réalisée à perte » (Gognon Dansi), « il n'y a pas eu de recettes à cause de l'inondation » (Ahoumenou Virginie) donc « nous n'avons jamais partagé de l'argent » (Zannou Elisabeth) ; pour les autres, « une partie des revenus est laissée dans la caisse et l'autre partie est partagée équitablement entre nous » (propos de Kakpo Félicité et autres), ou « les responsables prennent un peu plus que nous mais c'est nous-mêmes qui le voulons ainsi des fois » (Zinzou Régina). Ces discours divergents rendent l'harmonisation quasi impossible à ce niveau.

11.2.2- La collectivisation des activités et des ressources chez Ayidégo

Les activités collectives génératrices de revenus s'organisent au sein d'Ayidégo dans une vision très particulière : les ressources issues de ces activités devaient être investies dans la préparation de repas dans l'école du village au profit des écoliers. Ayidégo est l'une des deux AFL chargées de cette mission dans le cadre du projet EDUCOM. Les activités qui leur permettaient d'honorer cet engagement sont celles énumérées dans le tableau ci-dessus.

Sur le plan organisationnel, d'après les discours concordants des membres d'Ayidégo, il y a des moments où le travail collectif se fait en commun, mais le plus souvent, le travail est divisé au prorata du nombre de personnes présentes. Voici quelques extraits illustratifs : « parfois nous faisons les choses ensemble mais des fois aussi, nous nous divisons spontanément en fonction des tâches à faire » (propos de Yétondé Victorine), « on divise l'espace de manioc à déterrer ou à cultiver par tranche et chaque membre s'occupe de son espace et de ses activités » (Dènou Lucienne), etc.

S'agissant des revenus, il est certain que les activités collectives génèrent des bénéfices. C'est plutôt sur la question de partage des revenus que les discours des membres sont ici également peu concordants, comme on peut le constater comme suit : « Nous n'avons jamais partagé l'argent, cela est utilisé pour la cuisine populaire » (Denon Honorine) ou « Les bénéfices sont répartis par membre et une partie reste dans la caisse » (Adjahi Lépéka) ; etc.

Ce qui est mis en avant dans le cas d'Ayidégo, contrairement au cas précédent (Tonagnon), c'est la

logique collective assez soutenue : les recettes issues des travaux champêtres collectifs sont utilisées pour des achats collectifs de produits agricoles, stockés et revendus plus tard ou les recettes servent tout simplement à faire la « cuisine populaire ».

11.2.3- La collectivisation des activités et des ressources chez Aïdoté

Le cas d'Aïdoté est davantage fort épatant : l'AFL a simplement opté pour l'individualisation dans le collectif. Autrement dit chaque membre fait isolément son élevage de poulets mais l'achat des provendes et la vente des poulets se font collectivement ; par conséquent, les revenus reviennent naturellement à chacun selon ses produits vendus. Le plus épatant dans le récit de cette AFL est que les dons qui lui ont été faits par un donateur Européen d'un montant de 700000FCFA (1070€ environ) pour la première tranche déjà libérée lors de notre travail de terrain et une seconde tranche en vue, libérée l'année suivante d'un montant de 800000FCFA (environ 1230€) sont simplement versés dans le compte bancaire de l'AFL et servent aux menues dépenses et autres frais engagés par l'association. Un cahier de caisse existe qui consigne l'ensemble des transactions effectuées.

Au moment de notre travail de terrain, l'idée de projet d'acheter et de stocker de l'huile rouge pour les revendre plus tard était presque à maturité. Alors que ces fonds auraient pu immédiatement profiter aux membres soit sous la forme de crédit à faible taux d'intérêt pour renforcer leurs AGR individuelles, soit sous la forme d'AGR collectives redonnant une autre vivacité au groupe surtout que toutes les femmes de l'AFL sont très dynamiques (mais ce savoir-faire n'est pas mis au profit du collectif).

11.2.4- La collectivisation des activités et des ressources chez Alogonounonzo

Au niveau de l'AFL Alogonounonzo, l'organisation des AGR collectives est aussi très particulière. Hormis les activités périodiques de transformation des produits agricoles et de teinture de tissus qui impliquent réellement les responsables et les membres de façon indistincte, les activités courantes génératrices de revenus sont individuelles, malgré un mode d'organisation collectif en apparence.

L'organisation mise en place par l'AFL Alogonounonzo est la suivante : les quinze membres sont subdivisés en de petits groupes de cinq personnes, donc au total trois sous-groupes dirigés chacun par une responsable de groupe. Lorsque les crédits sont octroyés à chaque membre, la responsable de groupe suit les flux des transactions (achat, vente) effectuées par les membres de son sous-groupe et rend compte au bureau de l'AFL, principalement à la présidente et au secrétaire. La présidente tient un cahier comptable dans lequel sont consignés les quantités de produits achetés par chaque membre, les prix d'achat et de revente de ces produits de même que la fréquence des activités. Ce qui les rassure que les fonds octroyés sont en train d'être utilisés à bon escient.

Lorsqu'arrivent les travaux collectifs proprement dits, l'organisation est variable. Voici quelques illustrations : « le partage se fait suivant le nombre de personnes présentes ce jour-là. Si le nombre est important, on se divise en sous-groupe de 5 et chaque groupe a une tâche à exécuter. Mais quand il n'y a

pas assez de monde, les tâches sont faites ensemble » (Aja Rachelle) ou « Tout le monde -membre du bureau ou pas- se réunit, suit les mêmes règles et travaille ensemble » (Azongbo Henriette).

Quant aux revenus, selon le discours de la plupart des membres, les revenus sont aussi partagés en sous-groupe selon la règle de trois : un tiers pour les membres, deux tiers pour la caisse de l'association.

Alogonounonzo est la seule AFL pour laquelle nous avons pu assister à la chaîne quasi complète d'organisation d'AGR collective. Nous partageons ci-après la galerie photos avec vous avec l'autorisation du bureau de cette AFL. Il s'agissait d'une activité de transformation du manioc en gari (voir photos de l'organisation du travail collectif ci-dessous).

Pour finir, les deux dernières AFL, celles du Couffo, ont mis en place un système plus élaboré de travail collectif que nous n'avons pas pu malheureusement photographier ; mais nous avons pu obtenir les documents comptables de l'une d'elles (Wadodjou) ; ce qui est davantage un témoignage éloquent.

11.2.5- La collectivisation des activités et des ressources chez Migbéaya

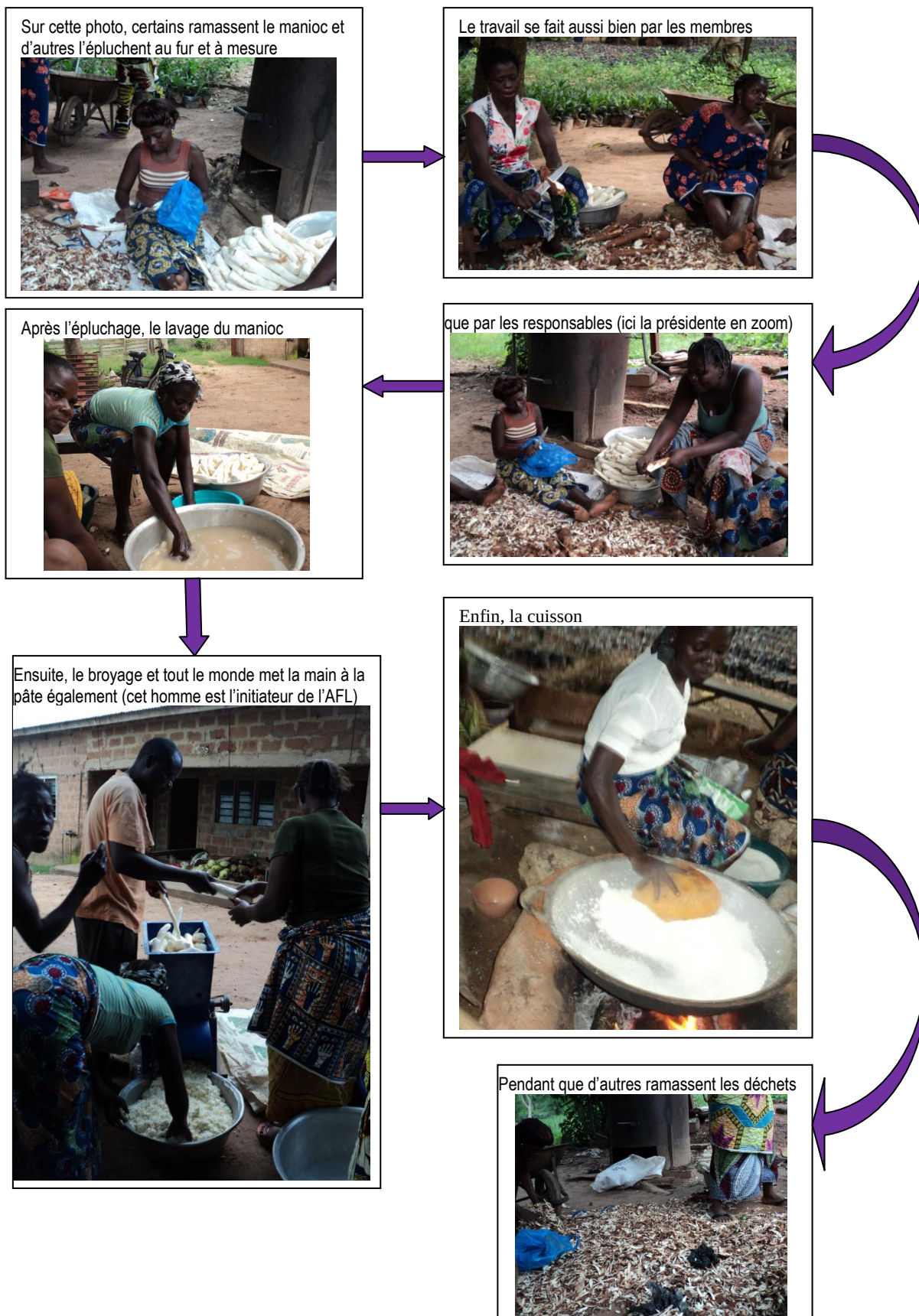
La nature des activités collectives fait qu'au niveau de cette AFL le travail se fait « à la chaîne », selon les termes employés par les membres. En effet, les membres de Migbéaya se sont spécialisés dans l'offre de prestation de service champêtre au profit de tout agriculteur de leur localité. Les femmes de cette AFL labourent, sarclent ou récoltent dans le champ des personnes extérieures qui sollicitent leur service. Elles sont payées au kanti (une unité de mesure qui fait environ 100m²).

Ainsi, une telle prestation collective donne forcément lieu à un mode d'organisation plus collectif tel que le confirment les propos suivants émanant des membres : « le travail se fait à peu près à la chaîne sans que personne ne soit surexploitée » (Ede Vitine et Cécile Souvi) ou « le travail est à chaque fois perçu comme un challenge et donc la répartition est spontanée » (Monsoun Jannevée, et autres) ou encore « quand il y a beaucoup à faire, c'est la présidente qui répartit les membres par tâche de façon à ce que tout le monde y participe » (Comadan Clémentine, et autres). Ce même mode d'organisation s'étend également aux autres activités du groupe.

S'agissant des revenus générés, l'association a pris l'exemple sur l'exercice 2012, année de notre travail de terrain. Cette année là, il y a eu, de Janvier à Août, sept fois une entrée de 40000FCFA et une fois une entre de 14000F, soit au total 294000FCFA. Le partage des bénéfices se fait d'après les propos des membres suivant aussi la règle de trois : un tiers pour les membres, un tiers pour la caisse de solidarité et un tiers pour la caisse de menues dépenses de l'association.

Une vue photographique de l'organisation du travail collectif au sein de l'AFL Alogonounonzo

Le travail collectif s'y effectue en chaîne :



Toujours, concernant l'AFL Migbéaya, lorsqu'on s'est intéressé au montant qui revient à chaque femme après le partage, là les chiffres sont très divergents : pour les uns, le gain par personne varie entre 250F et 1000F selon les bénéfices réalisés (Adonon Justine, et autres) ; pour les autres, ce montant varie entre 1000F et 4000F (Sossou Martine et Sodégla Germaine) et pour d'autres encore, les gains par personne tournent autour de 10000F, 12000F voire 15000F selon les bénéfices ou les saisons (Cécile Souvi, et autres). Il se dégage ainsi trois catégories de gains pour la même AFL, ce qui paraît bien étonnant.

11.2.6- La collectivisation des activités et des ressources chez Wadodjou

L'AFL Wadodjou est, de par le chemin parcouru depuis sa création jusqu'à présent, et de par son mode d'organisation collégiale, la plus en avance en matière de dynamique collective et de prise d'initiatives. Wadodjou avait aussi commencé par l'offre de prestation de service champêtre. Mais aujourd'hui, cette activité collective initiale est presque abandonnée au profit d'autres activités plus génératrices de revenus.

L'exploitation d'orangerie (voir historique au chapitre 10), est la plus génératrice de revenus. Une partie des fonds issus de la vente des fruits a servi à constituer le fond de roulement de l'association pour l'achat et la revente des produits agricoles ou pour l'achat de manioc transformé en gari et revendu sur le marché local. Pour toutes ces activités collectives, l'organisation du travail est similaire à celle décrite plus haut pour l'AFL Migbéaya. D'après les propos des membres, « le travail se fait à la chaîne, membres et dirigeants confondus » (Djogbechi Alice et autres) ou « le travail se fait par répartition spontanée » (Dahoue Odette).

S'agissant des revenus, nous avons photocopié à ce niveau les pages du document comptable retraçant les opérations financières de cette association sur plus d'une année (de juillet 2011 à août 2012). Le tableau qui suit en donne une synthèse.

Tableaux n°49 : Les opérations comptables de juillet 2011 à août 2012 de l'AFL Wadodjou

Ces tableaux sont une reprise de 14 pages photocopiées dans le cahier de caisse de l'AFL (les titres des colonnes sont inscrits en français avec la traduction en langue local Adja) :

Page 1 du cahier de caisse de Wadodjou

N° d'ordre Totomɛnɔ̀ b̀à	Date Azan	Nature de l'opération Enuwawa alɔ̀ kpá hindè	Recettes Enu cí a só azɔ̀ gé á vá	Dépenses Zanzanwo	Solde Ci yi kpɔ̀ tɔ̀
01	07/07/2011	Epargne	52000F	-	52000F
02	21/07/2011	Epargne	41000F	-	41000F
Total à reporter Xokplé ci wo á wlén		Epargne	93000F	-	93000F

[.....] (pp. 2-13 non inscrites ici)

Page 14 du cahier de caisse de Wadodjou

N° d'ordre Totomɛnɔ̀ b̃à	Date Azan	Nature de l'opération Enuwawa alɔ̀ kpá hindè	Recettes Enu ci a só azɔ̀ gé á vá	Dépenses Zanzanwo	Solde Ci yi kpɔ̀ t̃s̃
Report à nouveau Gbè wlén ké		Epargne	2970500F	-	2970500F
01	02/08/2012	Epargne	39500F	-	39500F
02	...		...		
Total à reporter Xokplé ci wo á wlén		Epargne	3010000F	-	3010000F

(Voir les informations complètes en annexe 5 et les originaux des outils de gestion de Wadodjou en annexe 8).

Notre dernière rencontre avec cette AFL remonte au 10 Août 2012. A cette date, l'AFL totalisait dans sa caisse une somme de **3010000FCFA (environ 4591 €)** contre seulement **93000FCFA (environ 142€)** en juillet 2011, date du début d'enregistrement des opérations comptables. C'est seulement en ce moment que l'IFDC⁸¹ a aidé cette AFL à mettre en place ses outils de gestion (cahier de caisse, cahier de présence, cahier de procès verbal, cahier de stock, etc.). Ces chiffres paraissent poignants pour une AFL locale en l'espace seulement de quatorze mois. Comme on le constate à travers les tableaux, ce sont surtout les opérations de vente de produits agricoles (haricot, maïs, gari, etc.), de vente d'orange et de micro-crédit (que l'AFL désigne par « Epargne ») qui ont favorisé l'ascendance galopante des finances de cette AFL. Sur la durée observée, les membres se sont partagé une fois (en fin d'année 2011) une somme de **564000FCFA (environ 860€)** pour un effectif de vingt personnes (chacune d'elles aurait mathématiquement reçu 28200FCFA, environ 43€).

11.3– LA VERIFICATION DE L'HYPOTHESE N°3

A partir des données présentées dans les deux sections de ce chapitre, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les AFL octroient à leurs membres des moyens pour renforcer ou diversifier leurs AGR personnelles. Diverses stratégies sont mises en place dans les associations dans ce sens : a) l'initiation d'activités économiques individuelles plus rentables (cas du maraîchage, de la revente de produits agricoles, etc.) ; b) l'octroi de crédits à faibles taux - sur la base des fonds propres ou des ressources extérieures- ; c) l'initiation d'AGR collectives dont une partie des bénéfices est partagée aux membres ; etc. Les mesures d'incitation à l'épargne et le contrôle post-emprunt instaurés au sein de ces AFL rentrent également dans cette logique d'amélioration de la situation individuelle de leurs membres.

Ainsi, les données empiriques présentées ici confirment l'hypothèse selon laquelle : « **Chaque association met en place une approche spécifique de solidarité et d'entraide mutuelle dans le but de fournir à ses membres les moyens de sortir de leurs situations de nécessité** ». Toutefois, dans la

⁸¹ Le Centre International pour la Fertilité des sols et le Développement agricole (IFDC) est une institution de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin

mise en place de ces approches spécifiques, certaines AFL se sont montrées plus créatives que d'autres, offrant ainsi à leurs membres de meilleurs moyens de sortir de leurs situations initiales.

CONCLUSION DU CHAPITRE 11

A travers ce onzième chapitre, il s'est révélé que sur le plan économique, quatre AFL s'appuient sur des ressources extérieures pour octroyer des crédits à leurs membres afin de permettre à ceux-ci de renforcer leurs AGR individuelles ; les deux autres AFL ont plutôt opté pour un autofinancement intégral. Les montants octroyés varient de 1000FCFA à 200000FCFA voire au-delà ; la durée du remboursement varie d'un mois à un an et les taux d'intérêts de 5% à 25%. Trois AFL appliquent le principe d'octroi automatique de crédits à tous les membres alors que les trois autres AFL ont opté pour le principe de l'octroi des crédits sur demande et selon les besoins de chacun. Les mécanismes de suivi post-emprunt sont très différenciés selon les AFL : deux AFL n'ont pas prévu de dispositifs spécifiques pour suivre les activités réalisées avec les crédits ; les quatre autres AFL en ont prévus de différentes natures allant d'un suivi-conseil par les responsables ou par les commissaires au compte à un suivi collectif par tous les membres. Lorsque des cas de non remboursement surviennent malgré ces dispositifs, les AFL ont recours à des pratiques très diverses pour récupérer les crédits, à savoir : la pression sociale de l'entourage, la médiation des sages et des leaders locaux, la saisine et la vente des animaux du débiteur, le recours à la gendarmerie, l'exclusion du membre fautif des pratiques de crédit ou simplement son exclusion de l'association.

S'agissant des mesures d'incitation à l'épargne, certaines AFL n'ont pas prévu de mécanismes spécifiques en leur sein ; elles laissent la liberté à chacun de leurs membres d'évoluer dans des groupes de tontine parallèles ; alors que d'autres AFL ont prévu des mécanismes très différenciés : les unes mettant l'accent sur la tontine périodique, les autres préférant une retenue sur le montant total de crédit ou un système plus élaboré d'épargne collective.

Enfin, la dynamique d'AGR collectives est très diversifiée selon les AFL : certaines sont encore à l'étape de balbutiement alors que d'autres y trouvent depuis un moment un véritable tremplin de sortir de pauvreté. Ces dynamiques collectives différenciées sont annonciatrices des modèles associatifs multiples dans lesquels évoluent les femmes et l'impact que cela pourrait avoir sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et celle de leur empowerment individuel et collectif (voir le chapitre suivant et la discussion dans la troisième partie de ce document).

CHAPITRE 12 : LES PROGRES DES FEMMES ENQUETEES EN MATIERE D'EMPOWERMENT

Ce dernier chapitre sur la présentation des données empiriques de notre recherche se concentre sur les différents indicateurs de l'empowerment individuel des femmes et sur les actions collectives d'ordre social et politique menées par les AFL, les actions collectives économiques étant déjà présentées plus haut (voir chapitre 11). Nous avons utilisé à ce niveau la grille de Charlier (voir chapitre 6 sur la méthodologie) que nous avons adaptée au contexte spécifique du Bénin. Nous avons retranché certains points de la grille ; rajouté ou tout simplement précisé d'autres. Nous présentons successivement le regard des membres sur l'évolution de leurs propres capacités intrinsèques et techniques (12.1), de leurs capacités économiques (12.2) et les actions collectives au sein des AFL (12.3).

12.1- L'EMPOWERMENT CAPACITAIRE DES FEMMES ENQUETEES

L'empowerment capacitaire regroupe les dimensions du « pouvoir intérieur » (l'estime de soi, la confiance en soi, l'impression d'être soi) et certaines dimensions du « pouvoir de » (les capacités et aptitudes techniques, la conscience critique, la capacité d'influence, la capacité de gestion, la capacité relationnelle, etc.). Bref, tous les aspects relevant des capacités intrinsèques (la force intérieure), des capacités techniques (le savoir-faire), des capacités managériales et relationnelles.

12.1.1– Les capacités intrinsèques des membres selon leur propre regard et le regard de leurs proches

Les aspects relevant des capacités intrinsèques sont récapitulés dans les deux matrices ci-après :

Tableau n°50 : L'évolution du regard sur les aptitudes et capacités des enquêtées

AFL d'origine	Evolution du regard de l'enquêtée sur soi			Reconnaissance par l'enquêtée de ses propres aptitudes			Reconnaissance de ses aptitudes par ses paires			Evolution du regard des membres du ménage		
	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%
Tonagnon	23	21	91	23	23	100	22	18	82	23	23	100
Ayidégo	12	11	92	12	12	100	11	10	91	11	11	100
Alogonounonzo	7	7	100	6	6	100	6	5	83	6	5	83
Aïdoté	4	4	100	5	4	80	6	6	100	4	4	100
Wadodjou	10	10	100	10	10	100	9	9	100	8	8	100
Migbéaya	13	13	100	13	12	92	11	10	91	13	11	85
Synthèse pour les six AFL	69	66	97%	69	67	95%	65	58	91%	65	62	95%

Nbre = Nombre ; Répond. = Répondantes ; % = Pourcentage

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

La quasi-totalité des femmes ont reconnu que leur regard sur elles-mêmes a évolué depuis qu'elles ont adhéré à une association ; il en est de même du regard que les autres membres de l'association et les membres de leur ménage portent sur elles. Les taux relatifs à ces critères d'évaluation sont très élevés et varient en moyenne entre 91% et 97% pour les six AFL. Voici quelques extraits de la justification que les femmes en donnent :

L'évolution du regard de l'enquêtée sur soi :

« Je suis plus épanouie et surviens aux besoins de mon ménage » (Djohonnon Clarisse, Tonagnon) ; « Je suis plus à l'aise dans mon foyer actuellement, j'ai aussi plus de savoir qu'avant » (Odounitan Thérèse, Ayidégo) ; « J'arrive à faire ce que je ne parvenais pas à faire » (Hounkpato Rita, Alogonounonzo) ; « Ma vie sociale a changé, j'arrive maintenant à épargner » (Kwitadé Natalie, Aïdoté) ; « J'ai maintenant la capacité d'entreprendre quelque chose sans peur » (Dohoue de Janette Ketodji, Wadodjou) ; « Aujourd'hui, je parviens à acquérir ce que je désire, j'entretiens mes enfants comme il le faut » (Balovi Angèle, Migbéaya).

Comme, on peut le constater, la majorité des justifications mettent en avant un meilleur épanouissement et davantage de renforcement des capacités personnelles des membres.

La reconnaissance par l'enquêtée de ses propres aptitudes :

« Je suis plus dévouée dans mes activités » (Houéssou Félicienne, Tonagnon) ; « Je peux démarrer, moi-même, une activité et la mener à terme » (Adjahi Iépéka, Ayidégo) ; « J'ai plus confiance en moi, plus dévouée, plus apte » (Adoukonou Isabelle, Alogonounonzo) ; « J'arrive maintenant à entreprendre des activités lucratives » (Refoné Jètrude, Aïdoté) ; « Je prends de plus en plus d'initiatives » (Alice Djogbechi, Wadodjou) ; « J'ai maintenant plus de facilités à prendre des initiatives » (Ede Vitine, Migbéaya).

La majorité des justifications ont mis en avant l'aptitude à entreprendre et à prendre des initiatives plus facilement grâce à la confiance retrouvée et au savoir-faire acquis au sein des AFL.

La reconnaissance de ses aptitudes par ses paires :

« C'est ce qui explique qu'ils m'ont confié des responsabilités dans l'association » (Sessou Diane, Tonagnon) ; « Les membres me confient des missions que j'accomplis sans faute » (Yétondé Victorine, Ayidégo) ; « On me confie des responsabilités » (Gbégun Euphrasie, Alogonounonzo) ; « Les témoignages le confirment » (Micheline Gandébagani, Aïdoté) ; « Quand il y a une situation, elles me désignent et insistent que je donne mon opinion » (Gomido Françoise, Wadodjou) ; « J'assume des responsabilités au cours des tâches collectives » (Cécile Souvi, Migbéaya).

Les réponses à ce niveau ont davantage mis l'accent sur les responsabilités assumées et les témoignages des paires comme étant des preuves de la reconnaissance des aptitudes des membres par leurs paires.

L'évolution du regard des membres du ménage :

« Avant, je tendais la main à mon mari à chaque fois, mais tout a changé maintenant et il me respecte » (Tovito Céline, Tonagnon) ; « Autrefois, il y avait plus de polémiques d'ordre financier entre mon mari et moi, mais maintenant je prends en charge spontanément beaucoup de dépenses dans le ménage et les polémiques sont devenues rares » (Nago Akouta Félicienne, Ayidégo) ; « La manière d'être et les comportements ont changé dans le

foyer avec mon mari » (Kèmi Houndigla, Alogonounonzo) ; « Mon mari m'encourage à aller de l'avant, il me rappelle mes heures de rendez vous » (Minyou Georgette, Wadodjou) ; « Mon mari vient dire merci à la présidente » (Sossou Martine, Migbéaya).

Les réponses des femmes à ce niveau ont surtout pointé du doigt l'évolution des rapports entre elles et leurs conjoints grâce à leur meilleure implication dans les charges du ménage, à leur meilleur dynamisme, etc.

12.1.2– Les capacités techniques des membres des AFL étudiées

Les capacités techniques des membres sont analysées à partir de différents critères récapitulés dans le tableau ci-après :

Tableau n°51 : Les critères d'évaluation des capacités techniques des membres des AFL étudiées

AFL d'origine	Formations techniques reçues			Capacité à parler en public			Gestion autonome de son temps			Gestion autonome de ses revenus			Capacité à formuler des idées		
	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%	Nbre de répond.	Nbre de Oui	%
Tonagnon	23	23	100	23	17	74	23	18	78	23	22	96	20	20	100
Ayidégo	12	6	50	12	11	92	12	11	92	12	10	83	12	12	100
Alogonounonzo	7	7	100	9	3	33	7	6	86	9	8	89	6	4	67
Aïdoté	5	3	60	6	4	67	7	5	71	6	5	83	6	4	67
Wadodjou	9	9	100	10	9	90	7	6	86	10	6	60	9	8	89
Migbéaya	13	13	100	14	9	64	10	10	100	14	11	79	13	11	85
Synthèse pour les six AFL	69	61	85%	74	53	70%	66	56	85%	74	62	82%	66	59	84%

Nbre = Nombre ; Répond. = Répondantes ; % = Pourcentage

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Les cinq critères résumés dans la matrice ci-dessus affichent des taux variables d'une AFL à une autre.

Les formations techniques reçues par les membres :

C'est seulement dans les deux AFL suscitées (Ayidégo et Aïdoté) que les formations données aux membres ont été assez faibles (50 et 60%). Quant aux quatre autres AFL, 100% des membres ont reconnu avoir participé une fois au moins aux séances de formations organisées par les dirigeants de leur AFL et/ou leurs partenaires. Quant au contenu des formations, certaines thématiques comme la gestion financière, les techniques de production et de transformation, le savoir-faire, le savoir-vivre, etc. sont transversales aux différentes AFL alors que d'autres sont très spécifiques à chacune des AFL (voir les thématiques abordées en annexe).

La capacité des membres à parler en public et les autres critères :

En matière de capacité des membres à dominer leur peur et leur trac pour prendre la parole en public, seuls 33% des membres d'Alogonounonzo en sont capables. Les AFL qui affichent un taux élevé par

rapport à ce critère sont Ayidégo (92%) et Wadodjou (90%). Les autres AFL oscillent entre 64% et 74 %, soit une moyenne de 70% pour les six associations.

Les raisons avancées par les autres membres qui se sentent incapables d'affronter le public se résument globalement à :

« J'ai peur devant les autres et je panique rapidement » ; « j'ai souvent peur de prendre la parole en public » ; « je n'arrive pas à parler devant le grand monde, j'ai honte ». En résumé, la peur, la panique et la honte sont pour ces membres des obstacles à parler en public et dénotent d'un manque de maîtrise de soi pour cette minorité de membres des six AFL (30% des enquêtées).

Pour les autres critères (la capacité de gestion de son temps, de ses revenus ou de formuler des idées), la moyenne pour les six AFL est supérieure à 80%. Et naturellement, des disparités s'observent lorsqu'on prend individuellement chacune des associations dont les taux varient entre 60 et 100%. Ce qui est davantage réconfortant. Mais lorsque nous nous sommes intéressée de près aux raisons évoquées par la minorité de membres qui ont répondu « non » à ces questions, voici globalement, ce qui en ressort :

Encadré n° 20 : Les obstacles liés à la capacité des femmes enquêtées de parler en public

Les obstacles à la libre gestion par les membres de leurs temps : « je dépends de mon mari et je prends son avis » ; « si je demande la permission à mon mari et qu'il refuse, je ne bouge pas » ; « cela dépend du temps que mon mari m'accorde » ; « tout dépend de la volonté du mari », etc. En résumé, le seul veto des conjoints de cette minorité de membres des AFL (15% des enquêtées) suffit pour mettre fin à leurs engagements militants. Ce qui prouve que leur pouvoir décisionnel est quasi nul.

Les obstacles à la libre gestion par les membres de leurs revenus : « pour qu'il n'y ait pas de problème dans le foyer, il faut que la femme présente ses revenus à son mari » ; « si je trouve mon argent, je discute avec mon mari de quoi cela va servir » ; « l'avis de mon mari compte beaucoup dans la gestion de mes revenus » ; « je demande l'avis de mon mari ; je lui soumetts mes projets » ; « je demande toujours l'aide à un proche crédible ». En un mot, un avis consultatif du conjoint est requis dans la gestion des revenus de cette minorité de femmes. Les femmes concernées ont mis en avant une mesure courtoise afin d'éviter les conflits dans le ménage. Mais, les femmes qui mènent cette démarche courtoise sont minoritaires (18% des enquêtées) et appartiennent pour la plupart à l'AFL Wadodjou. Pour les autres femmes (la majorité ie. 82% des enquêtées), les réponses sont radicales et s'énoncent en termes de : « je ne peux laisser quelqu'un d'autre gérer les fruits de mes efforts » ou « Je gère mes avoirs toute seule sans la validation de personne » ou « ce sont mes propres activités qui génèrent ces revenus, donc je les gère toute seule », etc.

Les obstacles à la formulation par les membres d'idées innovantes : Ici également les femmes concernées sont minoritaires (16% des enquêtées) et appartiennent surtout aux AFL Alogonounonzo et Aïdoté. Ces raisons énoncées par les femmes ici se résument en termes de : « Je n'y arriverai pas toute seule ; il me faut un appui » ou « je n'arrive pas à pouvoir émettre mes idées devant les autres » ou « si je pense à quelque chose, je vais voir la présidente et elle m'aide à le concrétiser » etc. En somme, les obstacles à ce niveau se posent beaucoup plus en termes d'incapacité de cette minorité de membres à formuler de façon autonome des idées novatrices.

12.1.3– Les capacités managériales des membres

Vu que les postes de responsabilité dans les associations sont très limités, nous nous sommes intéressée à ce niveau à tout type de responsabilités au sein ou en dehors des AFL étudiées. Par ailleurs, nous avons comparé la situation antérieure des membres (avant leur adhésion aux AFL étudiées) à leur situation actuelle. Voici ce qui en ressort :

Tableau n°52 : L'évolution de la capacité des membres à assumer des responsabilités

AFL	Nbre de répondantes	Celles ayant assumé une responsabilité		Pourcentage(%) liés au nombre actuel
		Par le passé	Actuellement	
Tonagnon	25	6	9	36
Ayidégo	13	4	3	23
Aïdoté	9	3	6	67
Alogonounonzo	11	0	5	45
Wadodjou	15	0	6	40
Migbéaya	9	0	2	22
Moyenne des six AFL	14	2	5	38%

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

A travers cette matrice, on constate que seule un peu plus d'une femme sur trois a assumé ou assume encore des responsabilités dans des groupements associatifs. Ce qui est assez peu. Les plus bas records concernent les AFL Ayidégo (23%) et Migbéaya (22%). Le taux élevé chez l'AFL Aïdoté s'explique par le fait que la majorité des enquêtées étaient les membres du bureau exécutif. Ces 38% d'enquêtées assument des responsabilités dans différents groupes communautaires, religieux, associatifs, etc.

Les justifications énoncées par la majorité des membres qui n'ont jamais assumé une responsabilité dans leur vie, se résument à :

« Je n'ai pas de temps » ; « à cause de mon illettrisme » ; « les postes de responsabilité étaient occupées avant mon arrivée » ; « j'ai du mal à diriger un grand nombre de personne » ; « je suis jeune, les aînées sont là » ; « je n'en ai pas l'ambition » ou « je suis assez vieille pour ces tracasseries » ; etc.

Les trois principaux obstacles à la prise de responsabilité par la majorité des membres des AFL sont donc : le temps, l'illettrisme et l'âge.

12.1.4– Les capacités relationnelles des membres

Ce passage fait le zoom sur les capacités ou plus précisément les aptitudes des membres des AFL à se positionner dans les relations de genre vis-à-vis de leurs conjoints et de leurs enfants.

Tableau n°53 : Les critères d'évaluation des capacités relationnelles des membres des AFL

AFL d'origine	Implication dans les décisions prises au sein du ménage			Contribution du mari aux tâches domestiques			Influence sur les membres de sa famille		
	Nombre de Répondantes	Nombre de Oui	%	Nombre de Répondantes	Nombre de Oui	%	Nombre de Répondantes	Nombre de Oui	%
Tonagnon	21	19	90	22	2	9	23	19	83
Ayidégo	11	7	64	11	0	0	12	9	75
Alogonounonzo	5	5	100	6	2	33	5	5	100
Aïdoté	6	5	83	5	1	20	5	3	60
Wadodjou	6	6	100	8	0	0	9	6	67
Migbéaya	9	6	67	13	2	15	13	8	62
Synthèse pour les six AFL	58	48	84%	65	7	13%	67	50	74%

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Le regard des femmes enquêtées sur ces trois critères est le suivant :

L'implication des membres dans la prise des décisions au sein de leur ménage :

Par rapport à ce critère, un pourcentage élevé de femmes (84% en moyenne) estiment être consultées par leurs conjoints pour tous types de décisions à prendre dans le ménage. Ceci notamment depuis que leurs apports financiers dans le ménage sont devenus significatifs. En voici quelques illustrations :

« Il me consulte sur quasiment tous les sujets : pour les achats de terre ; pour des problèmes familiaux ; pour faire d'autres activités ; pour acheter des vivres et pour beaucoup d'autres choses » (Ahoumenou Virginie) ; « puisque je travaille au jardin et je gagne de l'argent, il prend désormais mon avis et moi aussi je prends son avis au cas où je veux investir dans l'achat de terre » (Adjahi Lépeké) ; « il m'a impliqué dans la construction de notre maison » (Houkpato Rita) ; « il a plus de considération pour moi à présent » (Djogbechi Alice), etc. Ces réponses sont représentatives des raisons évoquées par les femmes enquêtées sur ce critère.

Comme ces extraits le révèlent, la participation des femmes à la prise de décisions dans leur ménage est liée à leur implication dans les charges dudit ménage. Le témoignage de l'une des enquêtées corrobore éloquentement ce constat :

« Au moment où je vendais du bois de chauffe avec des revenus très maigres, mon mari n'avait aucune considération pour moi, lorsque je lui parlais, il m'ignorait et s'en allait, il hurlait fréquemment sur moi [...]. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée : lui, ses affaires ne marchent plus vraiment ; alors qu'avec mes activités de maraîchage, mes revenus actuels se sont considérablement accrus. Et c'est désormais moi qui finance la quasi-totalité des dépenses dans le ménage et son comportement à mon égard a complètement changé [...] » (Quinsou Delphine).

La contribution du mari aux tâches domestiques dans le ménage :

C'est le critère qui a recueilli le plus de « non » de façon radicale (87%) et les justifications avancées par ces femmes sont sans ambiguïté :

Encadré n°21 : La perception des femmes enquêtées sur l'implication des maris dans les travaux domestiques

« Ces tâches sont réservées aux femmes » (Houéssou Félicienne) ; « les travaux domestiques sont réservés uniquement aux femmes et aux enfants » (Ahoumenou Virginie) ; « mon mari n'a pas de temps au plan professionnel ; en plus l'homme ne fait pas le travail domestique dans notre village » (Wachinon Béatrice) ; « mon mari ne sait pas le faire ; même en cas d'accouchement, je fais tout moi-même, et ma belle-sœur m'aide pour les courses » (Zomanvo Micheline) ; « mon mari ne sait rien faire comme tâches ménagères, même pas chauffer les aliments que j'ai cuisinés. Si je dois m'absenter, je sollicite une parente ou une voisine pour chauffer les aliments et donner à manger à mes enfants et à mon mari » (Akpachémin Martine) ; « non, c'est carrément anormal que l'homme s'implique dans les travaux domestiques » (Noumonvi Marguérite) ; « c'est contre notre éthique » (Dohoue de Janette Ketodji) ; « c'est contre nos réalités et cela pourrait diminuer l'influence de l'homme sur la femme » (Ede Vitine) ; etc.

Et même pour les 13% qui ont répondu « oui », leurs justifications ne portent pas vraiment sur les tâches ménagères. Comme l'illustrent ces extraits : « il m'aide dans l'élevage, l'achat de provende, la vaccination des volailles, etc. » (Angélique Ahouangan) ; « il m'aide pour les travaux champêtres » (Assou Françoise) ; « il vient quelque fois m'aider dans mes activités au jardin » (Gognon Dansi) ; etc.

Somme toute, les termes utilisés par les enquêtées tels que « *c'est réservé aux femmes* », « *c'est anormal* », « *c'est contre éthique* », « *c'est contre nos réalités* », etc. prouvent combien de fois les idées reçues et les traditions relatives à la division sexuelle du travail et le confinement des femmes dans le rôle reproductif, sont encore prégnants dans la société béninoise contemporaine.

L'influence des femmes enquêtées sur les membres de leur famille :

A ce niveau également les réponses « oui » méritent quelques commentaires. En effet, 74% des femmes enquêtées estiment avoir de l'ascendance sur les membres de leur famille. Mais lorsque nous avons approfondi la question en leur demandant de préciser « sur qui », la majorité des réponses concerne « *sur leurs enfants* » (67% des réponses). Quant aux époux, les réponses des femmes enquêtées s'énoncent plutôt en termes de « respect » et non en termes « d'influence » ou « d'obéissance » comme c'est le cas pour les enfants. En voici quelques illustrations :

« quand mon mari veut faire quelque chose et je lui dis de ne pas le faire, alors il s'abstient, il me respecte ainsi que mes enfants » (Adonon Justine) ; « mes enfants m'obéissent du plus grand au plus petit » (Houkpoeha Katadé Emilie) ; « mon influence, c'est beaucoup plus sur mes enfants car ils m'écoutent » (Henriette Azongbo) ; « j'ai de l'influence seulement sur mes enfants » (Nago Akouta Félicienne) ; « mon mari me respecte bien, des fois il ne fait pas certaines choses à cause de moi » (Ake Catérine) ; « quand mon mari déconne, je m'énerve et il se calme » (Houkpato Rita) ; etc.

Comme on peut le constater, les femmes enquêtées utilisent plusieurs stratégies, preuves de leurs capacités différenciées à se positionner dans une relation de genre vis-à-vis de leurs conjoints.

Enfin s'agissant des 26% des femmes enquêtées qui ont répondu « non » à la question relative à leur

influence sur les membres de leur famille, elles ont évoqué des raisons qui ont trait à leurs rapports avec leurs conjoints. Du point de vue de ces femmes, en se référant aux normes socioculturelles, toutes femmes doivent se soumettre à leurs époux quelles que soient leurs capacités sur d'autres plans y compris financier, il est donc hors de question qu'une femme ait de l'influence sur son mari. Voici quelques extraits illustratifs :

« [...], je n'ose pas lever le ton sur mon mari » (Ahoumenou Virginie) ; « je n'ai pas d'influence sur mon mari, car je lui dois un respect absolu » (Dènon Flansisca) ; « mon mari me dit que ce n'est pas tout qu'il faut dire à une femme. Quand il veut quelque chose, je n'ai pas le droit de refuser » (Yétondé Victorine) ; « les hommes de ma famille ne tiennent pas compte souvent de mes points de vue à cause de mon sexe » (Dohoue de Janette Ketodji) ; « car une femme ne doit pas avoir de l'influence sur son mari » (Alice Djogbechi), etc.

Au regard de ce qui précède, on peut en arriver à observer que l'ensemble des critères qui permettent d'évaluer l'empowerment capacitaire des femmes enquêtées affichent, malgré quelques zones de turbulence, des taux assez élevés (entre 70 et 97%) à l'exception de deux critères : la capacité managériale des femmes enquêtées (38%) et la contribution des conjoints aux tâches domestiques (seulement 13%). Cette affiche révèle deux facettes de l'empowerment capacitaire des femmes enquêtées : primo vis-à-vis d'elles-mêmes, on observe un progrès fabuleux quant à tout ce qui concerne la force intérieure de ces femmes, leur dynamisme, leurs compétences et leur combativité ; et c'est ce qu'approuvent les regards des autres (leurs paires, les membres de leur ménage, les gens de leur entourage) sur elles. Secundo vis-à-vis des autres, en termes de capacités de ces femmes à avoir de l'ascendance sur d'autres personnes (soit qu'il s'agisse d'assumer des responsabilités au sein des groupements associatifs ; soit qu'il s'agisse de se faire une juste place dans les rapports de genre avec leurs conjoints), la courbe chute automatiquement. Ce qui signifie que les femmes devront davantage agir à lever ces obstacles ; sachant que les facteurs externes aux femmes tels que les normes et les valeurs socioculturelles, les idées reçues par rapport à la hiérarchisation des sexes, etc. prendront encore de temps à faire bouger dans la société béninoise.

12.2- L'EMPOWERMENT ECONOMIQUE DES FEMMES ENQUETEES

Nous avons analysé ce deuxième type d'empowerment des femmes à partir des critères tels que : le panorama de leurs activités génératrices de revenus (AGR), le pourcentage de femmes par catégorie de revenus, le degré d'implication des femmes dans les charges de ménage, les montants investis dans les tontines et la liste des biens de valeurs acquises par les femmes enquêtées.

12.2.1– Le panorama des activités génératrices de revenus (AGR) individuelles des membres des AFL

Précisons à ce niveau que certaines femmes mènent cumulativement plusieurs AGR, mais nous nous sommes limitée à trois AGR par femme dont la principale est celle qui, de l'avis des femmes elles-mêmes, leur fournit l'essentiel de leurs revenus. C'est ce qui est récapitulé dans les matrices ci-après.

Tableau n°54 : Le récapitulatif des AGR principales des membres des AFL étudiées

AFL d'origine	Nbre de Répond	Evolution des AGR	Pourcentage (%) de membres par type d'AGR				
			Commerce	Agriculture	Agroalimentaire	Elevage	Métiers
Tonagnon	21	AGR actuelles	26	74	0	0	0
		AGR antérieures	71,4	4,8	23,8	0	0
Ayidégo	12	AGR actuelles	16,7	58,3	25	0	0
		AGR antérieures	25	8,3	66,7	0	0
Alogonounonzo	9	AGR actuelles	60	0	40	0	0
		AGR antérieures	66,7	0	0	0	33,3
Aïdoté	8	AGR actuelles	28,5	28,5	0	43	0
		AGR antérieures	37,5	62,5	0	0	0
Wadodjou	10	AGR actuelles	60	30	0	10	0
		AGR antérieures	40	60	0	0	0
Migbéaya	14	AGR actuelles	35,7	64,3	0	0	0
		AGR antérieures	14,3	85,7	0	0	0
Moyenne des % pour les six AFL	74	AGR actuelles	38	43	11	9	0
		AGR antérieures	42	37	15	0	6

Répond = Nombre de répondantes ;

Commerce : Achat et revente des produits agricoles, cosmétiques, alimentaires, de tissus, etc.

Agriculture : Activités champêtres, fruitières et du maraîchage.

Agroalimentaire : Préparation de gari, d'huile de palme, d'akassa, restauration, etc.

Elevage : Voillales, porcs ou cabris. Métiers : Coiffure, couture notamment.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Cette première matrice montre que les deux principaux domaines d'activités des femmes enquêtées sont le commerce et l'agriculture. L'évolution des AGR montre une inversion des tendances par rapport à ces deux principaux domaines d'activités entre le passé (où les femmes enquêtées étaient à 38% dans le commerce et à 43% dans l'agriculture) et le moment actuel (où elles sont 42% dans le commerce et 37% dans l'agriculture). Toutefois, d'autres secteurs d'activités paraissent spécifiques aux AFL.

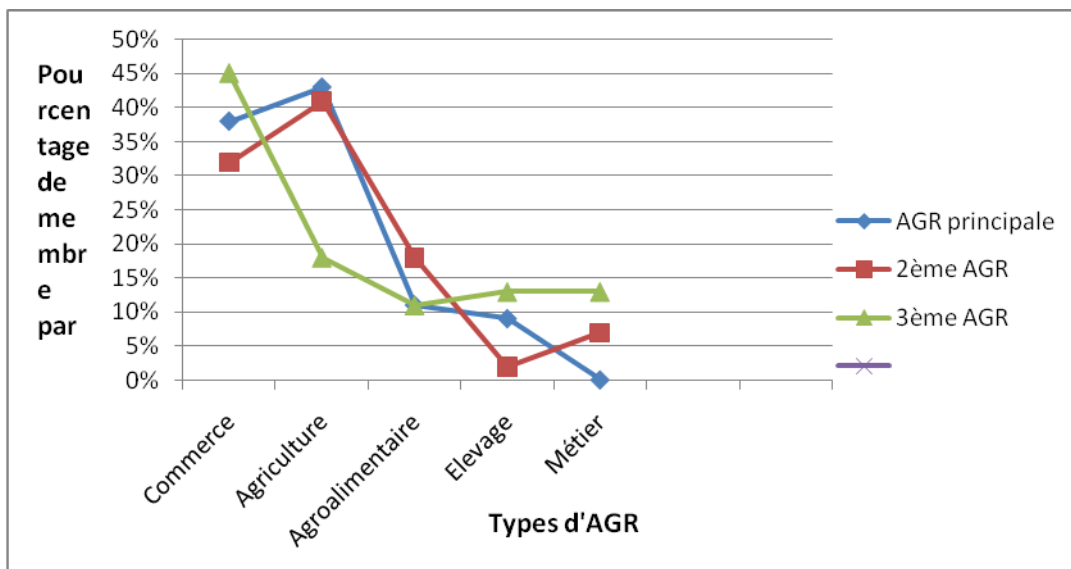
Tableau n°55 : La synthèse des AGR secondaires des membres des AFL actuellement

AFL d'origine	Nbre de Répon	Deuxième AGR (% de membres concernés)					Nbr de Répon	Troisième AGR (% de membres concernés)				
		Comm	Agricult	Agroali	Métier	Elev		Comm	Agricult	Agroali	Métier	Elev
Tonagnon	22	59	23	13,5	4,5	0	14	57	21,5	21,5	0	0
Ayidégo	11	54,5	9	36,5	0	0	7	71,4	14,3	14,3	0	0
Alogonou nonzo	6	20	40	20	20	0	6	16,7	50	0	33,3	0
Aïdoté	7	0	57	28,5	0	14,5	5	40	20	0	0	40
Wadodjou	10	20	70	10	0	0	7	43	0	28,5	0	28,5
Migbéaya	11	36,5	45,5	0	18	0	9	44,5	0	0	44,5	11
Moyenne pour les six AFL	67	32	41	18	7	2	48	45	18	11	13	13

Source : Tableau conçu à partir des données extraites des entretiens individuels

Nbre de Répon = Nombre de répondantes

La synthèse des AGR pour les six AFL étudiées se présente comme suit :



Graphique n°10 : La synthèse des trois AGR principales actuellement menées par les membres AFL

Source : Conçu par nous à partir des données empiriques de 2012

Si l'agriculture est en pique pour les deux premières activités des femmes enquêtées, c'est plutôt le commerce qui l'est pour la troisième activité. Restent à savoir les revenus que les femmes en tirent.

12.2.2– Les revenus catégoriels des membres des AFL

Le tableau ci-après résume l'avis des femmes sur l'amélioration de leurs revenus.

Tableau n°56 : L'amélioration des revenus par rapport au passé

AFL d'origine	Répondantes	Nbre de Oui	Pourcentage (%)
Tonagnon	22	22	100
Ayidégo	11	11	100
Alogonounonzo	4	4	100
Aïdoté	5	5	100
Wadodjou	6	6	100
Migbéaya	7	7	100
Synthèse pour les six AFL	55	55	100

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Comme on peut le constater, 100% des femmes enquêtées évoquent une nette amélioration de leurs revenus par rapport à leur situation antérieure à l'adhésion aux AFL étudiées.

Il faut néanmoins préciser à ce niveau que : 1) l'évaluation des revenus des femmes enquêtées s'est faite de façon approximative car aucune des femmes ne tient un cahier comptable de ses revenus et donc c'est de mémoire que toutes les valeurs nous ont été communiquées ; 2) l'unité de temps quant aux entrées financières des femmes enquêtées est très variable : par saison pour celles qui sont dans l'agriculture, par marché (tous les 5 à 8 jours) pour les autres ; 3) les montants que les femmes enquêtées

communiquent en termes de revenus, sont généralement, leurs recettes desquelles sont déjà déduits les montants de leurs tontines et les coûts de leurs achats alimentaires et/ou vestimentaires ; 4) les estimations de coût effectuées à ce niveau n'ont pas tenu compte des fonds de roulement.

Au regard de ce qui précède, la méthode que nous avons utilisée pour l'estimation des revenus est la suivante : chaque femme nous a communiqué ses revenus par unité de temps (jour de marché, saison, etc.) et des précisions par rapport à la périodicité de la tenue des marchés ou le nombre de rentrées de fonds pour les activités saisonnières. C'est donc par rapport à ces fréquences que nous avons multiplié les revenus (pour les rentrées de fonds par jour de marché) ou les diviser (pour les rentrées saisonnières) pour obtenir une estimation du revenu mensuel de chaque femme. Ce qui nous a permis de les classer dans l'une ou l'autre des catégories suivantes.

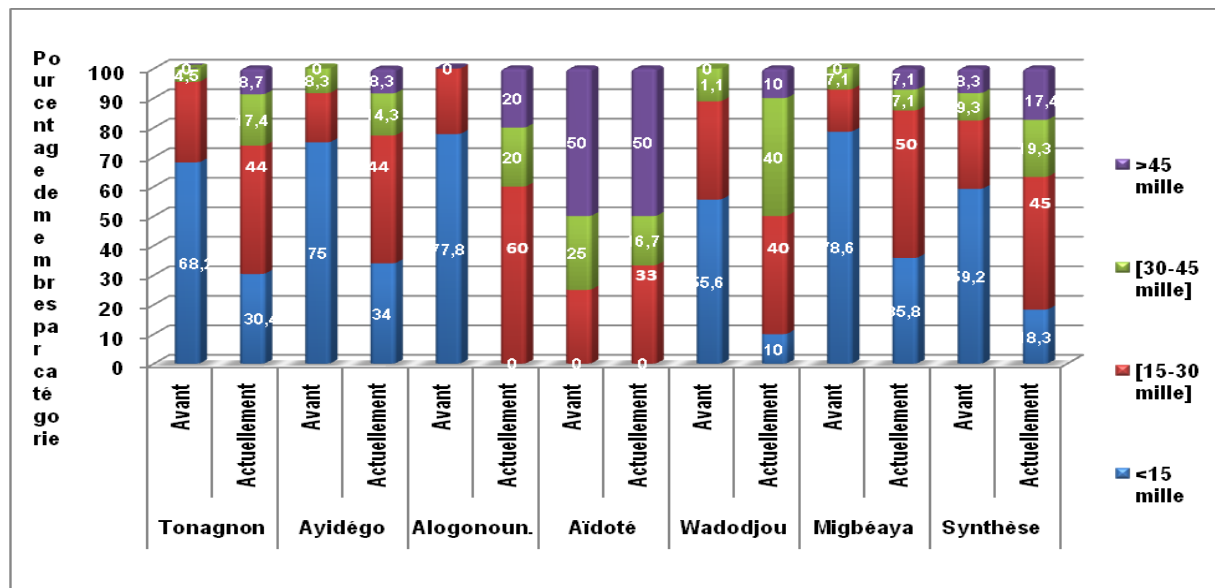
Tableau n°57 : L'évolution des revenus nets catégoriels des femmes enquêtées

AFL d'origine	Nbre de Répond	Pourcentage (%) de membres par catégorie de revenus antérieurs à l'AFL				Nbre de Répond	Pourcentage (%) de membres par catégorie de revenus actuels			
		<15m	[15-30m]	[30-45m]	>45m		<15m	[15-30m]	[30-45m]	>45m
Tonagnon	22	68,2	27,3	4,5	0	23	30,4	43,5	17,4	8,7
Ayidégo	12	75	16,7	8,3	0	12	34	43,3	14,3	8,3
Alogonounonzo	9	77,8	22,2	0	0	5	0	60	20	20
Aïdoté	4	0	25	25	50	6	0	33,3	16,7	50
Wadodjou	9	55,6	33,3	11,1	0	10	10	40	40	10
Migbéaya	14	78,6	14,3	7,1	0	14	35,8	50	7,1	7,1
Moyenne des % pour les six AFL	70	59,2	23,2	9,3	8,3	70	18,3	45	19,3	17,4

Répond = Nombre de répondantes ; <15m = inférieur à 15000FCFA ; [15-30m] = entre 15000 et 30000FCFA ; [30-45m] = entre 30000 et 45000FCFA ; >45m = supérieur à 45000F

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

La matrice ci-dessus montre que les revenus mensuels actuels des femmes enquêtées se situent en grande partie entre 15000FCFA et 45000FCFA (sachant que le SMIG au Bénin est d'environ 33000FCFA); alors qu'antérieurement, les revenus de la majorité des femmes se situaient dans la première catégorie (les revenus inférieurs à 15000FCFA). Et lorsque nous comparons cette première colonne entre hier et aujourd'hui, toutes les AFL ont enregistré des écarts fulgurants qui s'établissent entre 18,3% et 59,2%. Il faut tout de même reconnaître que pour trois AFL (Tonagnon, Ayidégo et Migbéaya), plus d'une femme sur trois ont encore actuellement des revenus inférieurs à la moitié du SMIG au Bénin, ce qui paraît assez faible. A contrario, une évolution positive s'observe pour l'ensemble des AFL quant aux revenus supérieurs à 45000FCFA mensuels ; autrefois, seule Aïdoté enregistrerait un taux de 50% dans cette dernière catégorie, alors qu'actuellement, les autres AFL en dehors d'Aïdoté enregistrent des taux variables entre 7 et 20% dans ladite catégorie. Le graphe qui suit rend davantage visible toutes ces évolutions quant aux revenus mensuels des femmes des six AFL.



Graphique n°11 : L'évolution des revenus nets mensuels des femmes enquêtées

Source : Conçu par nous à partir des données empiriques

Comme on peut le constater, un peu plus d'un tiers (36,7%) des femmes enquêtées ont en moyenne des revenus mensuels supérieurs ou égaux à 30000FCFA par mois.

12.2.3– Le degré d'implication des femmes dans les charges de leur ménage

Nous avons considéré à ce niveau cinq rubriques des dépenses pour mesurer l'implication des femmes enquêtées dans les charges de leur ménage, à savoir : la scolarisation des enfants, la santé des membres du ménage, l'alimentation, l'habillement et le logement (ce qui correspond aux cinq besoins vitaux). Comme dans le cas précédent, les estimations ici également ont été faites de mémoire par l'ensemble des femmes enquêtées. Elles se résument comme suit :

Les dépenses relatives à la scolarisation des enfants

Les pourcentages sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau n°58 : L'évolution des taux relatifs aux dépenses de scolarisation des enfants

AFL d'origine	Nbre de Répond	Actuellement (%)				Nbre de Répond	Antérieurement (%)				
		< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	> 3/4		NPP	< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4
Tonagnon	23	4	31	39	26	21	4,8	28,6	38,1	19	9,5
Ayidégo	12	17	41	25	17	12	0	33,3	41,7	16,7	8,3
Alogounononzo	6	0	100	0	0	8	0	50	25	0	25
Aïdoté	7	14	57	0	29	7	0	71,4	14,3	0	14,3
Wadodjou	10	0	30	30	40	8	12,5	0	37,5	25	25
Migbéaya	14	7	7	36	50	14	0	7	14,5	57	21,5
Moyenne des % pour les six AFL	72	7	44	22	27	70	3	32	28	20	17

Répond = Nombre de répondantes ; NPP = Ne participe pas ; < 1/4 = moins d'un quart des charges ; [1/4-1/2]= entre un quart et la moitié des charges ; [1/2-3/4]= entre la moitié et les trois quarts des charges ; > 3/4 = des trois quarts à cent pour cent des charges.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL. Actuellement, en moyenne 49% des femmes enquêtées prennent en charge les dépenses relatives à la scolarisation des enfants à hauteur de 50 à 100% contre 37% des femmes par le passé. Les AFL Migbéaya (86%), Wadodjou (80%) et Tonagnon (65%), sont en tête suivies d'Ayidégo (42%) et d'Aïdoté (29%). Aucune des femmes d'Alogonounonzo ne prend en charge ces dépenses au-delà de 50%.

Les dépenses relatives à la santé

Voir le récapitulatif dans le tableau qui suit :

Tableau n°59 : La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs à la santé

AFL d'origine	Nbre de Répond	Actuellement (%)			Nbre de Répond	Antérieurement (%)				
		[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	> 3/4		NPP	< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	> 3/4
Tonagnon	21	29	33	38	21	0	23,8	23,8	28,6	23,8
Ayidégo	12	58	25	17	12	0	16,7	50	25	8,3
Alogonounonzo	6	83	17	0	9	11,2	44,4	22,2	0	22,2
Aïdoté	6	67	0	33	7	0	14,3	71,4	0	14,3
Wadodjou	10	40	30	30	8	12,5	0	12,5	62,5	12,5
Migbéaya	13	8	31	61	14	0	7	21,4	43	28,6
Moyenne des % pour les six AFL	68	47	23	30	71	4	18	34	26	18

Répond = Nombre de répondantes ; NPP = Ne participe pas ; < 1/4 = moins d'un quart des charges ; [1/4-1/2] = entre un quart et la moitié des charges ; [1/2-3/4] = entre la moitié et les trois quarts des charges ; > 3/4 = des trois quarts à cent pour cent des charges.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL.

Actuellement, en moyenne 53% des femmes enquêtées prennent en charge les dépenses relatives à la santé des membres du ménage à hauteur de 50 à 100% contre 44% des femmes par le passé. Les AFL Migbéaya (92%), Tonagnon (71%) et Wadodjou (60%) viennent en tête suivies d'Ayidégo (42%), d'Aïdoté (33%) et d'Alogonounonzo (17%).

Les dépenses relatives à l'alimentation

Voir le récapitulatif dans le tableau ci-après :

Tableau n°60 : La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs à l'alimentation

AFL d'origine	Nbre de Répond	Actuellement (%)				Nbre de Répond	Antérieurement (%)			
		< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4		< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4
Tonagnon	23	4	22	44	30	21	19	28,6	23,8	28,6
Ayidégo	12	0	33	42	25	12	25	33,3	25	16,7
Alogonounonzo	6	0	67	33	0	9	22,2	44,5	11,1	22,2
Aïdoté	7	14	29	28,5	28,5	7	57	28,6	0	14,4
Wadodjou	10	10	20	30	40	8	12,5	25	50	12,5
Migbéaya	14	7	0	29	64	14	7	7	43	43
Moyenne des % pour les 6 AFL	72	6	29	34	31	71	24	28	25	23

Répond = Nombre de répondantes ; NPP = Ne participe pas ; < 1/4 = moins d'un quart des charges ; [1/4-

1/2]= entre un quart et la moitié des charges ; [1/2-3/4]= entre la moitié et les trois quarts des charges ; >
 ¾ = des trois quarts à cent pour cent des charges.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Actuellement, en moyenne 65% des femmes enquêtées prennent en charge les dépenses relatives à l'alimentation des membres du ménage à hauteur de 50 à 100% contre 48% des femmes par le passé. Les AFL Migbéaya (93%), Tonagnon (74%), Wadodjou (70%) et Ayidégo (67%) viennent respectivement en tête suivies d'Aïdoté (57%) et d'Alogonounonzo (33%).

Les dépenses relatives à l'habillement

Le tableau qui suit en montre la synthèse.

Tableau n°61: La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs à l'habillement

AFL d'origine	Nbre de Répond	Actuellement (%)				Nbre de Répond	Antérieurement (%)				
		< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4		NPP	< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4
Tonagnon	23	4	13	35	48	21	9,5	14,3	23,8	14,3	38,1
Ayidégo	12	0	17	41,5	41,5	12	0	0	33,3	25	41,7
Alogonounonzo	6	0	66,7	16,7	16,7	9	0	22,2	0	22,2	55,6
Aïdoté	7	0	14	43	43	7	0	0	14,3	42,9	42,9
Wadodjou	10	0	10	40	50	8	0	12,5	12,5	37,5	37,5
Migbéaya	14	7	7	29	57	14	0	14,3	0	28,6	57,1
Moyenne des % pour les six AFL	72	2	21	34	43	71	2	11	14	28	45

Répond = Nombre de répondantes ; NPP = Ne participe pas ; < ¼ = moins d'un quart des charges ; [1/4-1/2]= entre un quart et la moitié des charges ; [1/2-3/4]= entre la moitié et les trois quarts des charges ; >
 ¾ = des trois quarts à cent pour cent des charges.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Actuellement, en moyenne 77% des femmes enquêtées prennent en charge les dépenses relatives à l'habillement des membres du ménage à hauteur de 50 à 100% contre 73% des femmes par le passé. On constate que quel que soit la période, cette rubrique semble être le domaine de souveraineté des femmes. Toutes les AFL ont ici un pourcentage supérieur à 80% sauf Alogonounonzo (33,4%).

Les dépenses relatives au logement

Les pourcentages sont récapitulés dans le tableau qui suit :

Tableau n°62 : La comparaison des taux antérieurs et actuels relatifs aux dépenses de logement

AFL d'origine	Nbre de Répond	Actuellement (%)					Nbre de Répond	Antérieurement (%)				
		NPP	< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4		NPP	< 1/4	[1/4-1/2]	[1/2-3/4]	>3/4
Tonagnon	22	68	5	13,5	0	13,5	20	85	10	5	0	0
Ayidégo	12	75	0	8	0	17	12	83,3	0	0	8,3	8,3
Alogonounonzo	6	66,7	16,7	16,7	0	0	5	80	20	0	0	0
Aïdoté	7	57	0	14	0	29	7	42,9	28,6	0	0	28,6
Wadodjou	9	56	0	22	11	11	8	75	12,5	12,5	0	0
Migbéaya	14	43	0	0	0	57	14	64,3	0	0	0	35,7
Moyenne des % pour les six AFL	70	61	4	13	2	21	66	72	12	3	1	12

Répond = Nombre de répondantes ; NPP = Ne participe pas ; < ¼ = moins d'un quart des charges ; [1/4-1/2] = entre un quart et la moitié des charges ; [1/2-3/4] = entre la moitié et les trois quarts des charges ; > ¾ = des trois quarts à cent pour cent des charges.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Quel que soit la période, le pourcentage des femmes qui ne participe aux dépenses relatives au logement est très élevé (respectivement 61% actuellement contre 72% antérieurement). La rubrique « *charges de logement* » paraît relever du domaine de souveraineté des hommes. Car, c'est dans des cas très particuliers que les femmes enquêtées interviennent dans les dépenses y relatives : il s'agit généralement des veuves, des femmes vivant dans les ménages polygamiques et/ou des femmes qui financent les études (les frais de logement y compris) de leurs enfants hors de la localité résidentielle du ménage. A contrario, nous avons remarqué, lors de la collecte des données, que beaucoup de femmes ont sous estimé leur niveau de prise en charge de certaines dépenses du ménage (notamment celles liées à la scolarisation, l'alimentation et la santé). En effet, elles étaient nombreuses à hésiter d'évoquer des pourcentages élevés car, estiment-elles, dire par exemple qu'elles prennent en charge 100% des dépenses d'alimentation revient à dévaloriser la place de leurs conjoints dans le ménage.

Au regard de ce qui précède, les trois AFL dont les membres sont plus impliqués dans les charges de leur ménage (entre 50 et 100% des dépenses) sont Migbéaya, Wadodjou et Tonagnon, loin devant Aïdoté, Ayidégo et Alogonounonzo. Ainsi, seule l'AFL Wadodjou semble être constante en termes de balance entre les revenus et les dépenses. Quant aux femmes des AFL Aïdoté et Alogonounonzo, la lecture que nous faisons du croisement de ces deux résultats (revenus et dépenses) pourrait aller dans le sens que les femmes desdites associations ont des revenus supérieurs parce qu'elles s'impliqueraient moins dans les charges de leurs ménages et a contrario, **les femmes de Migbéaya** ont des revenus faibles parce qu'elles semblent s'impliquer davantage dans les dépenses de leurs ménages.

12.2.4– Les investissements réalisés par les femmes enquêtées

Les biens de valeur (voir la liste plus loin) acquis par les femmes enquêtées représentent en quelque sorte le couronnement de leurs efforts à travers la multitude d'AGR menées (voir plus haut), mais surtout la preuve matérielle de l'évolution de leur statut social ; car ces biens font partie des

caractéristiques de richesse évoquées plus haut par les femmes elles-mêmes (voir chapitre 9). Par ailleurs, la plupart des femmes enquêtées déclarent avoir acquis ces biens grâce aux fonds de tontine.

A. L'estimation du montant investi dans les tontines par les membres des AFL étudiées

Il faut préciser à ce niveau que : 1) les femmes enquêtées sont impliquées dans une pluralité de tontines (en moyenne 2 tontines par femme, voir chapitre 9 plus haut) ; en fonction de ces précédents résultats, nous nous sommes basée uniquement sur les deux premières tontines pour faire une estimation du montant investi mensuellement par chaque femme dans les tontines et en sortir la moyenne par AFL ; 2) nous avons méthodologiquement adopté une démarche identique à celle présentée plus haut pour l'estimation des revenus des femmes enquêtées. Autrement dit, les fréquences de cotisation sont ici aussi très variées (un jour, cinq jours, une semaine, une quinzaine, trois semaines, un mois, un bimestre, un trimestre, un semestre, une année). Notre base de calcul est un mois de trente jours ; ainsi, les cotisations journalières sont multipliées par 30 ; celles de cinq jours multipliées par 6 ; celles bimestrielles divisées par 2 ; etc. Ce qui nous a permis d'obtenir les cotisations mensuelles que nous avons multipliées par 12 pour obtenir celles annuelles. C'est ce que résume le tableau ci-après.

Tableau n°63 : La moyenne de cotisation mensuelle et annuelle par AFL

AFL	Moyenne de cotisation mensuelle en FCFA	Moyenne de cotisation annuelle en FCFA
Aïdoté	20528	246333
Ayidégo	9300	111600
Alogonounonzo	7710	92520
Wadodjou	6119	73430
Migbéaya	5649	67790
Tonagnon	5413	64950
Synthèse pour les six AFL	9120	109437

Voir en annexe pour le tableau détaillé complet par AFL.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Comme on peut le constater, les trois AFL qui viennent en tête dans le classement quant aux montants investis dans les tontines sont Aïdoté, Ayidégo et Alogonounonzo ; puis suivent les trois autres AFL : Wadodjou, Migbéaya et Tonagnon. Les femmes d'Aïdoté semblent investir trois fois plus dans les tontines que celles de Migbéaya qui viennent en tête en matière de prise en charge des dépenses du ménage.

B. Les biens acquis par les membres des AFL étudiées

Les deux matrices qui suivent lèvent le voile sur le pourcentage de femmes enquêtées qui possèdent des biens de valeur et sur la nature de ces biens.

Tableau n°64 : Le récapitulatif des pourcentages de femmes qui possèdent des biens

AFL d'origine	Possession de biens immobiliers/équipements			Propriété sur les objets/matériels utilisés dans le ménage		
	Répondantes	Nbre de Oui	%	Répondantes	Nbre de Oui	%
Tonagnon	22	15	68	23	23	100
Ayidégo	12	4	33	10	10	100
Alogonounonzo	9	3	33	4	4	100
Aïdoté	7	6	86	4	4	100
Wadodjou	9	9	100	8	8	100
Migbéaya	13	9	69	13	13	100
Synthèse pour les six AFL	72	46	65%	62	62	100%

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

En moyenne, 65% des femmes enquêtées disent posséder des biens immobiliers et/ou des équipements. Les AFL dans lesquelles beaucoup plus de femmes possèdent ces types de biens sont Wadodjou (100%), Aïdoté (86%), Migbéaya (69%) et Tonagnon (68%) puis viennent après Ayidégo et Alogonounonzo (33%). Une vue panoramique de ces biens est présentée comme suit :

Tableau n°65 : La synthèse des biens immobiliers/équipements des membres des AFL

AFL d'origine	Types de biens	Conditions d'acquisition
Tonagnon	Un champ (domaine cultivable) : 7 personnes Un champ+ un bas-fond : 2 personnes Un champ + une cocoteraie = 1 personne Un champ + un terrain à bâtir : 1 personne Un terrain à bâtir + des équipements de transformation : 1 personne Un terrain à bâtir : 1 personne Une palmeraie : 1 personne Des équipements de transformation : 1 personne	Acquisition grâce aux fonds de tontine : 8 personnes ; Domaines pris en gage contre un montant variant entre 30-120 mille francs CFA : 5 personnes ; Héritage : 2 personnes
Ayidégo	Une palmeraie : 2 personnes Un terrain à bâtir + une moto (pour taxi) : 1 personne Un champ + une palmeraie : 1 personne	Acquisition grâce aux fonds de tontine : 4 personnes
Alogonounonzo	Des équipements de transformation et de coiffure : 1 personne. Des équipements de coiffure : 1 personne Un terrain à bâtir : 1 personne	Acquisition grâce aux fonds de tontine : 2 personnes Grâce à l'AFL : 1 pers.
Aïdoté	Une maison en construction : 1 personne Deux terrains à bâtir : 1 personne Biens communs avec leurs maris (maison et champs) : 2 personnes Biens communs avec son mari (maison et champs) + deux autres terrains à bâtir personnels: 1 personne Six champs + deux terrains à bâtir : 1 personne	Acquisition grâce aux fonds de tontine : 6 personnes avec la particularité de communauté de biens avec leurs époux pour 3 personnes.
Wadodjou	Un champ : 3 personnes Un champ + une case tôlée : 2 personnes Une orangerie + des équipements de transformation : 2 personnes ; Une orangerie : 1 personne Une orangerie + un champ: 1 personne	Grâce grâce aux revenus des activités collectives et aux tontines : 7 personnes Grâce aux tontines : 1 personne. Héritage : 1 pers

Migbéaya	Un champ : 4 personnes Une maison + une citerne : 1 personne Une case tôlée : 3 personnes Une orangerie + une maison : 1 personne	Acquisition grâce aux tontines : 6 personnes Location de terre : 3 personnes
----------	--	---

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Somme toute, pour les six AFL étudiées, les biens acquis ou loués par les membres sont constitués de : 38,6% de champs ; 31,6% de terrains à bâtir ou de maisons construites ; 8,8% d'orangerie ; 8,8% de palmeraie ou de cocoteraie et de 12,2% d'équipements de transformation ou de coiffure. Quant aux moyens d'acquisition, ils sont constitués de 77,8% de tontines à l'intérieur ou hors des AFL ; de 15,5% de gage ou de location et de 6,7% d'héritage.

Ces résultats cachent bien des surprises lorsque nous les croisons avec les deux précédents résultats, c'est-à-dire ceux relatifs aux revenus et aux montants investis dans les tontines.

Tableau n°66 : Le recouplement des résultats relatifs aux revenus, aux tontines et aux biens acquis

Hierarchisation des AFL dont les membres ont des revenus > 30000FCFA/mois	Hierarchisation des AFL selon l'importance de montants investis annuellement dans les tontines	Hierarchisation des AFL selon les biens immobiliers/ équipements possédés
1 ^{ère} Aïdoté (66,7%)	1 ^{ère} Aïdoté	1 ^{ère} Wadodjou (100%)
2 ^{ème} Wadodjou (50%)	2 ^{ème} Ayidégo	2 ^{ème} Aïdoté (86%)
3 ^{ème} Alogonoun. (40%)	3 ^{ème} Alogonounonzo	3 ^{ème} Migbéaya (69%)
4 ^{ème} Tonagnon (26,1%)	4 ^{ème} Wadodjou	4 ^{ème} Tonagnon (68%)
5 ^{ème} Ayidégo (22,6%)	5 ^{ème} Migbéaya	5 ^{ème} Ayidégo (33%)
6 ^{ème} Migbéaya (14,2%)	6 ^{ème} Tonagnon	6 ^{ème} Alogonounonzo (33%)

Le croisement des résultats affichent quatre cas de figure mis en relief par les différentes couleurs :

1. Le premier cas de figure porte sur la courbe presque identique tracée par Aïdoté et Alogonounonzo et illustré par des revenus élevés, des montants très élevés investis dans des tontines, mais une chute tendancielle plus ou moins prononcée quant aux biens possédés ;
2. Le deuxième cas de figure porte sur la courbe tracée par le cas de Wadodjou et celui de Tonagnon qui sont illustrés par des réalisations en termes de biens immobiliers/équipements élevées au regard du niveau de leurs revenus alors même que les fonds investis dans des tontines ne sont pas aussi conséquents que cela ;
3. Le troisième cas de figure est unique et porte sur la courbe tracée par le cas d'Ayidégo avec des revenus assez bas, des cotisations très élevées dans des tontines, mais très peu de biens immobiliers acquis ;
4. A l'inverse, le quatrième cas, celui de Migbéaya, est illustré par des revenus assez bas mais des investissements dans des tontines et des biens immobiliers assez élevés.

Passons à présent en revue le regard que les femmes enquêtées portent sur leur statut social actuel.

12.2.5– L'évolution du statut social des membres des AFL

Avant de terminer l'entretien avec chaque femme enquêtée, nous lui avons demandé de se reclasser au regard tout de ce qui a été dit, dans l'une des catégories de pauvres définis plus haut (voir chapitre 9). Voici le récapitulatif de leurs réponses.

Tableau n°67 : La catégorie sociale actuelle des membres selon leur propre point de vue

AFL d'origine	Nombre de Répondantes	Yanon (C2)	Pauvreté moyenne (C4)	Ekponté/Ekandomé / Ousoudo (C4)	Pourcentage par catégorie	
					C2	C4
Tonagnon	21	2	12	7	10%	90%
Ayidégo	11	1	6	4	9%	91%
Alogonounonzo	5	0	2	3	0%	100%
Aïdoté	7	0	2	5	0%	100%
Wadodjou	10	0	2	8	0%	100%
Migbéaya	14	0	3	11	0%	100%
Total pour les six AFL	68	3	27	38	4%	96%

C= Catégorie. Voir chapitre 9 pour le classement tablé sur la situation antérieure des femmes.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

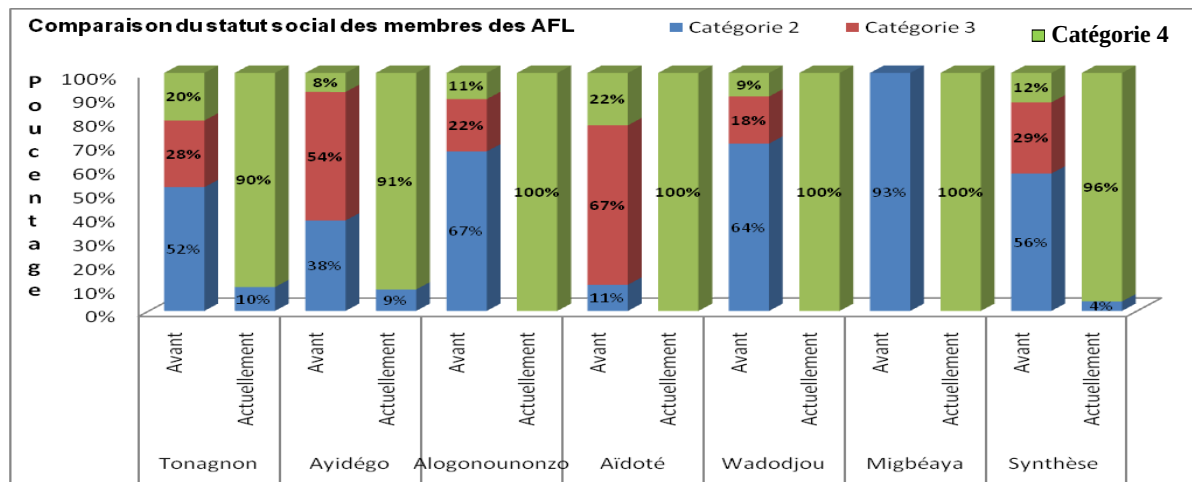
Comme le montre la matrice ci-dessus, seules trois femmes sur les soixante-huit répondantes, soit 4%, estiment demeurées des « Yanon » (pauvreté critique) en évoquant les raisons suivantes :

« Il y a un peu d'amélioration, mais pas de changement de catégorie » (Djohonnon Clarisse) ; « les choses n'ont pas bougé comme il le faut » (Zannou Elisabeth) ou « je suis toujours Yanon parce que je ne possède pas de biens comme bon nombre de personnes dans le milieu » (Yétondé Victorine).

Mais ces cas sont marginaux, car 96% des femmes enquêtées témoignent d'une amélioration significative de leurs conditions de vie. Voici quelques extraits de leurs justifications :

« Cela va mieux qu'avant » ; « je suis maintenant plus épanouie qu'auparavant » ; « je mange maintenant mieux avec mes enfants et mon mari » ; « mes moyens n'atteignent pas ce que possèdent certaines personnes dans ma localité, mais je vis mieux que d'autres » ; etc.

Nous relevons des justifications évoquées, une satisfaction des femmes au regard de leurs situations antérieures. Le graphe ci-après montre davantage l'évolution du statut social des femmes enquêtées entre leur vie antérieure et leur vie actuelle.



Graph n°12 : L'évolution du statut social des femmes enquêtées

Source : Conçu par nous sur la base de nos données empiriques

L'image graphique vient renforcer les analyses que nous avons présentées ci-dessus à partir du croisement des différents résultats relatifs à l'empowerment économique des femmes enquêtées. Au regard de toutes les analyses cumulées, les AFL peuvent respectivement être classées de la manière suivante quant à leurs efforts de sortir de la pauvreté et en tenant compte de la situation initiale de la majorité de leurs membres : 1^{ère} Wadodjou, 2^{ème} Migbéaya, 3^{ème} Tonagnon, 4^{ème} Alogonounonzo, 5^{ème} Aïdoté et 6^{ème} Ayidégo.

Reste à savoir si l'ordre de ces efforts sera confirmé en termes d'empowerment collectif. Mais avant, passons en revue les perspectives des femmes enquêtées pour leur développement individuel.

12.2.6– Les perspectives de développement individuel des femmes enquêtées

Ce passage met en exergue les réponses à la question suivante que nous avons posée aux enquêtées individuellement : Comment envisagez-vous votre développement individuel ? Voici les statistiques émanant de leurs réponses.

Tableau n°68 : Les perspectives de développement individuel des femmes enquêtées

AFL	Nbr Rép.	Pourcentage (%) de femmes par rubrique					
		Renforcement des AGR	AGR + Connaissances	AGR + Biens immobiliers	AGR + Connaissances + biens immob	Acquisition de nouvelles connaissances	Acquisition des biens immobiliers
Tonagnon	22	50	9	18	9	9	5
Ayidégo	11	27	9	9	18	36	0
Alogonounonzo	5	40	0	40	0	0	20
Aïdoté	7	43	14,25	28,5	14,25	0	0
Wadodjou	8	50	0	37,5	0	0	12,5
Migbéaya	13	61	0	23	0	8	8
Total pour les 6 AFL	66	45%	5,5%	26%	7%	9%	7,5%

C= Catégorie. Nbr Rép. = Nombre de répondantes. Immob= immobiliers

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

La matrice ci-dessus lève le voile sur les ambitions des femmes enquêtées en matière de développement personnel : la quasi-totalité de ces femmes n'envisagent pas leur avenir sans les AGR ou les investissements immobiliers. C'est ce qu'illustrent les extraits ci-après : « pour améliorer mon avenir, je vais travailler plus, trouver de l'argent pour acquérir une plantation de palmiers à huile afin d'en jouir dans la vieillesse » (Kakpo Félicité, Tonagnon) ; « je compte m'adonner plus à mon commerce et mes autres AGR afin de pouvoir aller de l'avant » (Odounitan Thérèse, Ayidégo) ; « faire des tontines plus importantes pour accumuler de l'argent en vue d'investir dans l'achat de motos (par exemple) pour en faire des taxis » (Henriette Azongbo, Alogonounonzo) ; « construire des maisons à louer, mieux m'investir dans l'élevage et suivre des formations pour la transformation agroalimentaire » (Houkpoeha Katadé Emilie, Aïdoté) ; « s'il y a de l'argent, tout ce qui est bien dans la vie peut se faire, je voudrais bien reconstruire ma maison en dur ; acheter un terrain et planter des palmiers à huile ou des orangers » (Gomido Françoise, Wadodjou) ou « je vais plus m'adonner à la production agricole et tout faire pour acheter un terrain et mettre un verger » (Comadan Clémentine, Migbéaya), etc.

Voilà présentées les perspectives individuelles des femmes enquêtées, voyons à présent ce qu'il en est de l'empowerment collectif.

12.3- L'EMPOWERMENT COLLECTIF DES AFL ETUDIEES

Ce passage met l'accent sur la force collective de chaque AFL et l'image que cela renvoie à leur communauté. Pour ce faire, nous passerons en revue les actions collectives communautaires menées par les AFL (en plus des AGR collectives présentées dans le chapitre 11).

12.3.1– Les actions socio-communautaires menées par les AFL

Ces actions sont présentées comme suit par AFL.

- **Les actions menées au sein de l'AFL Wadodjou** : il s'agit respectivement de : a) la vente de moustiquaires à prix réduit (500F) en partenariat avec le projet Palu-Mono/Couffo, la sensibilisation des ménages sur l'utilisation de ces moustiquaires (chaque soir, les membres de l'AFL à tour de rôle, passent de famille en famille pour vérifier le bon usage des moustiquaires) ; b) la sensibilisation des ménages pour la prévention du paludisme et la vente de médicaments CTA aux ménages dont les enfants ont entre 6 mois à 5 ans souffrant du paludisme (en partenariat avec le projet Palu-Alafia) ; c) l'éducation populaire sur différentes thématiques sociales et le règlement des conflits dans les ménages des membres de l'AFL ; d) la participation aux activités de l'Union Communale des Groupements Féminins de Klouékanmè. L'Union s'adonnait au départ aux AGR collectives comme la fabrication de galette d'arachides (Koukloui). Mais pour des raisons de difficulté de gestion du grand nombre de représentantes, les AGR ont finalement été abandonnées au profit des formations destinées aux groupements de la Commune ; e) les émissions radiodiffusées animées par la présidente sur des thématiques relatives au développement des femmes.

- **Les actions menées au sein de l'AFL Migbéaya** : il s'agit respectivement de : a) l'activité identique de vente des moustiquaires et de sensibilisation des ménages, toujours en partenariat avec le projet Palu-Mono/Couffo ; b) toujours une activité similaire de vente de médicaments anti palustre et d'éducation préventive ; c) l'assainissement (le balayage des places publiques de l'arrondissement) ; d) le don de produits agricoles à l'école de Hondjin plus la préparation des repas (cuisine populaire) au profit de près de 250 écoliers du primaire dans le cadre du projet EDUCOM ; e) l'éducation collective sur différentes thématiques sociales et le règlement des conflits dans les ménages des membres de l'AFL ; f) la participation aux activités de l'APE (l'association des parents d'élèves) du village.
- **Les actions menées au sein de l'AFL Tonagnon** : il s'agit de : a) l'assainissement (le balayage de toutes les places publiques de l'arrondissement ; le nettoyage du cours d'eau afin de favoriser le transport fluvial au profit du marché de leur village) ; b) la médiation dans les conflits de couple dans le ménage des membres du groupement ; c) l'aide aux gens démunis (Tonagnon fait des oeuvres de charité dans les hôpitaux et les églises, etc.).
- **Les actions menées au sein de l'AFL Alogounonzo** : il s'agit de : a) la prise en charge du paludisme en milieu rural chez les enfants en partenariat avec le projet Palu-Alafia ; b) la participation aux activités de l'Union Communale des Groupements Féminins (UCGF) de Toffo ; c) la médiation dans les conflits de couple dans le ménage des membres du groupement.
- **Les actions menées au sein de l'AFL Ayidégo** : il s'agit principalement du don de produits agricoles à l'école de Zounta plus la cuisine populaire au profit de plusieurs centaines d'écoliers du primaire dans le cadre du projet EDUCOM.
- **Les actions menées au sein de l'AFL Aïdoté** : il s'agit principalement de la participation aux activités de l'Union Communale des Groupements Féminins (UCGF) de Toffo.

Les actions socio-communautaires sont en général réalisées collectivement en groupes restreints ou élargis. Dans tous les cas, c'est au nom du groupement que tous agissent. Cette présentation fait donc la lumière sur l'importance des actions socio-communautaires collectives menées par chacune des AFL étudiées. Les analyses suivantes prennent en compte à la fois les actions présentées ici et celles présentées plus haut dans la section portant sur les AGR collectives (voir chapitre 11).

En effet, l'AFL Wadodjou par l'envergure de ses actions socio-communautaires (à l'échelle du village, de l'arrondissement, de la communale voire au-delà grâce à ses émissions radiodiffusées) et son niveau de maturité en matière d'AGR collective s'impose largement en tête suivie de l'AFL Migbéaya qui mène certaines actions similaires à celles menées par Wadodjou tant sur le plan social qu'économique mais dont le niveau des revenus collectifs et l'envergure des actions socio-communautaires n'égale pas ceux atteints par Wadodjou. Puis s'en suivent respectivement les AFL Tonagnon et Alogounonzo dont les actions collectives sont presque similaires. Ensuite, s'en suit l'AFL Ayidégo en cinquième position grâce à son implication dans le projet éducation pour tous en partenariat avec l'Unicef. Enfin, le cas unique d'Aïdoté qui ne mène aucune activité socio-communautaire et dont les AGR collectives ne sont aussi

qu'en gestation mais qui est néanmoins présente au sein de l'UCGF de sa commune.

Voyons à présent ce qu'il en est de la notoriété acquise par les AFL grâce à ces actions collectives.

12.3.2– La notoriété publique acquise par les AFL étudiées

Cette notoriété est mesurée à partir de l'influence des leaders (les président/es notamment) de chaque AFL dans leur localité. Ce paragraphe présente une synthèse des réponses obtenues des membres à ce sujet :

- **La notoriété publique de l'ex leader de Tonagnon** : D'après les membres, le président défunt était encouragé et admiré de tous dans le village ; Il était très respecté à travers les activités publiques qu'il menait (notamment le balayage), par son dynamisme au travail, par l'essor de l'association, par ses manières de diriger. S'il y a des choses importantes à dire dans le village, on l'associait. Le chef de village le sollicitait souvent pour intervenir dans certaines décisions sur l'évolution du village. De grandes personnalités venaient à lui. Il était craint : par exemple, les gens ne venaient pas voler sur le site par crainte du président. Il était aussi envié par les autres hommes dans la localité. Toutefois, certains époux des femmes de l'AFL étaient contre lui et le jalouaient, mais d'autres l'appréciaient bien et le défendaient même contre les médisances.
- **La notoriété publique du leader de Wadodjou** : De l'avis des membres, le chef de village fait souvent appel à la présidente à cause de son honnêteté et sa perspicacité ; il l'associe souvent à des décisions importantes dans le milieu. La présidente est très respectée dans le village : elle passe de famille en famille pour donner des conseils aux gens. Non seulement elle est exemplaire, mais aussi elle a reçu des formations qui lui permettent d'éduquer d'autres personnes. Elle participe à des réunions nationales et même internationales : elle est très connue et très perspicace au travail. Dans l'association, quand elle convoque une réunion, tous les membres y répondent présents quelles que soient leurs occupations.
- **La notoriété publique du leader de Migbéaya** : D'après les membres, la présidente est souvent associée aux rassemblements communautaires ; elle est représentative et bien écoutée. Elle est bien respectée et est impliquée dans beaucoup de décisions concernant la gestion du milieu ; elle fait même partie de l'association des parents d'élèves. Et quand quelque chose se passe dans le village, les gens aiment recueillir son avis. Elle n'a pas d'influence sur les hommes, mais sur beaucoup de femmes. Cependant, les hommes de la localité la respectent parce qu'elle est exemplaire et a beaucoup d'expérience.
- **La notoriété publique des leaders d'Alogonounonzo** : Selon les membres de cette AFL, les gens ne peuvent pas se passer du secrétaire dans le milieu : il est un grand conseiller des jeunes ; par leur sérieux au travail, la présidente et le secrétaire sont respectés dans la localité et les agents de la mairie (autorités communales) aussi apprécient bien leur dévouement ; beaucoup de gens externes viennent vers eux. L'AFL est très connue : à Toffo ici, elle est la première de ce genre. La présidente aussi est très connue et fait assez parler de l'association.

- **La notoriété publique du leader d'Ayidégo** : De l'avis des membres, la présidente est une maman religieuse et, à ce titre, elle est respectée pour sa bonne conduite, son dévouement au travail, par le travail bien fait ; elle est souvent associée à l'organisation des événements importants dans le milieu et au règlement des conflits entre habitants du village ; elle participe souvent à des réunions locales ; elle est de plus en plus connue grâce aux multiples actions que l'association mène. Toutefois, on ne la connaît pas encore au niveau communal.
- **La notoriété publique du leader d'Aïdoté** : Selon les membres de cette AFL, la présidente est bien respectée grâce à son engagement et à sa manière de conduire l'équipe. Mais tout le monde ne connaît pas encore l'association dans le milieu.

Ce récapitulatif montre que les leaders des AFL étudiées, tous au tant qu'ils sont, ont acquis une certaine notoriété publique grâce aussi bien, aux actions menées dans le cadre de leur association, qu'à leur dévouement au travail et à leurs qualités personnelles. Certains de ces leaders participent aux prises de décisions concernant les affaires publiques de leur localité : c'est le cas des présidentes de Wadodjou, de Migbéaya et d'Ayidégo, et c'était aussi le cas du président défunt de Tonagnon. Toutefois, quelquefois, la notoriété des leaders féminins est parfois émoussée par des considérations de genre (cas de Migbéaya) et celle des leaders masculins parfois égratignée par des considérations politiques et des affaires de jalousie ou de pudeur (cas de Tonagnon).

12.3.3– Les perspectives collectives des AFL étudiées

La question relative à l'avenir de chaque association est posée à la fois aux responsables (en focus group) et aux membres lors des entretiens individuels. Nous avons ensuite croisé les différentes réponses qui sont récapitulées comme suit :

- **Les perspectives collectives de l'AFL Tonagnon** : De l'avis commun de l'équipe, il s'agit de : lutter contre les inondations ; étendre les activités à la pisciculture, à l'élevage, au commerce à grande échelle ; promouvoir d'autres semences ; entreprendre d'autres formes de cultures et diversifier les activités ; installer un système d'irrigation moderne et construire à tout prix un magasin ; reprendre les activités collectives ; réorganiser le site, si possible, le clôturer et vendre les cultures ailleurs ; éviter les commérages ; être tolérant, moins coléreux, compréhensif et mieux gérer les conflits ; laisser de côté les querelles, les incompréhensions et les discordes ; mieux s'occuper des activités et éviter les spéculations ; encourager les dirigeants ; bénéficier du soutien et des subsides des partenaires.
- **Les perspectives collectives de l'AFL Wadodjou** : De l'avis commun de l'équipe, il s'agit de construire un grand magasin près du marché de klouékanmé au nom de l'association. Pour y parvenir, un appui des partenaires (même sous formes de prêts) à ce propos serait très louable ; se mettre en partenariat afin de vendre les produits de l'AFL hors du Bénin ; avoir des propres produits labellisés sous l'étiquette de Wadodjou ; stocker davantage de produits agricoles en période d'abondance pour revendre plus tard ; avoir des équipements de transformation en gari plus modernes (le moulin à manioc du manioc ou autres).

- **Les perspectives collectives de l'AFL Migbéaya** : De l'avis commun de l'équipe, il s'agit d'adhérer à des associations nationales ou des fédérations d'associations ; construire un magasin collectif de stockage des produits agricoles et une maison à louer aux élèves ; promouvoir l'alphabétisation dans la communauté ; poursuivre les activités collectives ; trouver une possibilité de faire des prêts pour acheter assez de marchandises à revendre, et pour acquérir des engrais chimiques pour fertiliser les champs ; redoubler d'ardeur au travail ; emblaver plus de superficie, continuer les activités de transformation (jus de fruit, tomate) avec l'appui des partenaires.
- **Les perspectives collectives de l'AFL Alogonounonzo** : De l'avis commun de l'équipe, il s'agit de prendre le travail au sérieux dans l'intérêt de l'association ; promouvoir la vente à grande échelle du gari et du basin ; développer l'aviculture et l'étendre partout ; faire plus de stockage de produits agricoles et de l'huile ; rechercher une aide extérieure pour construire le siège de l'association, les ateliers de transformation et avoir un moyen de transport ; acquérir plus de connaissances au sein de l'association.
- **Les perspectives collectives de l'AFL Ayidégo** : De l'avis commun de l'équipe, il s'agit de s'investir dans le maraîchage et la transformation des noix en huile de palme ; apprendre, à travers des formations techniques, à faire d'autres AGR ; acquérir plus de connaissances, développer d'autres cultures, faire connaître l'association au niveau des autorités administratives et communales ; bénéficier des aides extérieures en forme de soutiens ; se mobiliser collectivement avec amour, oublier de soi et avec sérieux ; faire revenir les membres qui sont partis ; respecter la présidente ; se comprendre mutuellement.
- **Les perspectives collectives de l'AFL Aïdoté** : De l'avis commun de l'équipe, il s'agit de mener d'autres activités et faire plus de stockage d'huile à revendre plus tard ; permettre à chaque membre d'être autonome financièrement à travers l'élevage de la volaille ; avoir un poulailler en commun, assez grand dont tout le monde va s'occuper ; mieux motiver les membres grâce aux subsides extérieurs ; étoffer l'AFL avec de nouveaux membres et les former.

Comme on peut le constater, les AFL, toutes autant qu'elles sont, nourrissent des ambitions pour leur développement collectif et qui vont parfois au-delà de l'échelle nationale. Toutes les AFL ont évoqué des appuis extérieurs mais à des fins diverses : Aïdoté et Ayidégo, par exemple, évoquent les aides extérieures en termes de survie ou de décollage de leurs activités associatives alors que Wadodjou, Migbéaya, Tonagnon et Alogonounonzo les évoquent en termes de développement à grandes échelles de leurs actions (par exemple pour la construction de magasins, d'ateliers, etc. ou pour un partenariat commercial). Ce qui témoigne du niveau de développement très différencié des six associations observées.

CONCLUSION DU CHAPITRE 12

Au regard des résultats croisés par rapport aux quatre indicateurs observés dans ce chapitre par rapport à l'empowerment individuel, à savoir : le niveau de revenu, le degré d'implication dans les charges du ménage, l'importance des montants investis dans les tontines (l'épargne) et l'importance des biens de valeur possédés d'une part, et d'autre part, en tenant compte de la situation initiale de la majorité de leurs membres, l'ensemble des AFL ont significativement évolué, mais de façon différenciée. Ainsi, les AFL peuvent être respectivement classées de la manière suivante par rapport à l'amélioration du statut social de leurs membres : Wadodjou en première place, Migbéaya en la deuxième, Tonagnon en la troisième, Alogonounonzo en quatrième, Aïdoté en la cinquième et Ayidégo en la dernière place en matière de l'empowerment économique de leurs membres pris individuellement.

Concernant l'empowerment collectif, l'AFL Wadodjou par l'envergure de ses actions socio-communautaires et son niveau de maturité en matière d'AGR collective s'impose largement en tête suivie de l'AFL Migbéaya qui mène certaines actions similaires à celles menées par Wadodjou tant sur le plan social qu'économique mais dont le niveau des revenus collectifs et l'envergure des actions socio-communautaires n'égale pas ceux atteints par Wadodjou. En troisième et en quatrième positions, arrivent les AFL Tonagnon et Alogonounonzo dont les politiques relatives aux actions collectives sont presque similaires. Ensuite, arrive Ayidégo en cinquième position grâce à son implication dans le projet éducation pour tous en partenariat avec l'Unicef. Enfin en sixième place, le cas unique d'Aïdoté qui ne mène aucune activité socio-communautaire et dont les AGR collectives ne sont aussi qu'en gestation mais qui est néanmoins présente dans l'Union Communale des Groupements Féminins.

C'est donc sur la base de ces résultats que nous abordons les discussions dans la partie qui suit.

PARTIE 3 : L'ANALYSE DES RESULTATS ET LES CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE

Cette dernière partie de notre document est constituée de trois chapitres : les chapitres 13 et 14. Les résultats présentés dans la partie précédente font ressortir plusieurs axes d'analyse que nous ne saurions pas intégralement aborder. Cette partie se focalise principalement sur :

1. L'impact de l'action associative sur la pauvreté et l'empowerment des femmes enquêtées (Chapitre 13).
2. Les principaux apports de la présente recherche (Chapitre 14).

CHAPITRE 13 : L'IMPACT DE L'ACTION ASSOCIATIVE SUR L'ETAT DE PAUVRETE ET L'EMPOWERMENT DES FEMMES

"L'associationnisme, en dépit des ambiguïtés induites par le contexte dans lequel il se situe, est porteur d'émancipation, à deux conditions toutefois : qu'il ne s'enferme pas dans la seule économie [de marché] mais qu'il se donne les moyens de poursuivre des buts sociaux ; qu'il affiche une orientation socialiste sans s'inféoder à un parti politique dont il deviendrait un simple appendice" (Laville, 2013 : 274).

Les analyses conduites dans ce chapitre visent à vérifier les hypothèses n°2 & 4 de notre recherche, formulées de la manière suivante : « **Les associations dans lesquelles les femmes évoluent, se présentent sous différents modèles dépendamment du type de leadership et du mode de gestion institués par leurs dirigeant/es** » (Hypothèse n°2) et « **Chaque modèle associatif féminin génère des résultats spécifiques en termes d'amélioration des conditions de vie et d'empowerment des femmes tant au plan individuel que collectif** » (Hypothèse n°4).

Pour y parvenir, nous nous baserons sur la description du parcours des leaders des AFL étudiées (voir chapitre 10) pour élaborer, en croisement avec la littérature (voir chapitre 3), une typologie de leadership et des modèles associatifs y afférents (13.1). Cette première analyse a d'abord pour but de vérifier l'hypothèse n°2 de la présente recherche. Ensuite, à l'intérieur de chaque modèle associatif, nous analyserons la manière dont l'approche de solidarité pratiquée, notamment sur le plan économique impacte la situation de pauvreté des membres (13.2). La troisième section sera consacrée aux modes de résolution de conflits au sein des AFL étudiées (13.3). Nous tirerons de ces différentes analyses les éléments nécessaires à la vérification de notre hypothèse de travail n°4 (13.4).

13.1- LES DIFFERENTS MODELES D'ASSOCIATIONS FEMININES ABORDES SOUS L'ANGLE DES TYPES DE LEADERSHIP

Dans cette section, nous allons d'abord faire ressortir les différents types de leadership instaurés dans les AFL étudiées (13.1.1). Ceci va nous permettre d'élaborer un schéma conceptuel des types de modèles associatifs dans lesquels les femmes enquêtées évoluent (13.1.2). Ceci servira à son tour de base pour la vérification de notre hypothèse n°2.

13.1.1– Les différents types de leadership prédominants dans les AFL étudiées

En nous basant sur les éléments ressortis de la description du parcours de vie des leaders et croisés avec la littérature présentée plus haut (voir chapitre 3), nous mettrons en exergue dans les lignes qui suivent le type de leadership prédominant dans chacune des AFL étudiées. Pour ce faire, nous nous intéresserons de près au mode de gestion, aux qualités et défauts de chaque leader d'AFL.

A. Le mode de gestion dominant, les qualités et défauts des leaders d'Alogonounonzo

Les éléments de synthèse ressortis de la description des parcours de vie du couple dirigeant de l'AFL Alogonounonzo révélèrent que les efforts de la présidente pour instaurer une gestion participative de l'association étaient contrebalancés avec les attitudes « tutorelles » et hiérarchiques du secrétaire, son époux et le fondateur de l'association. Plusieurs illustrations tirées du récit de ce dernier prouvent qu'il centralise le pouvoir de décision, contrairement à l'apparence participative qu'il met en avant dans son discours ordinaire (voir § 10.1.1-les points A & B). Il justifie son attitude paternaliste par le fait que « *les membres ont du mal à s'autogérer, à prendre des initiatives ou à être simplement autonomes* » (extrait de son récit). Pour cela, il lui fallait être « *toujours derrière elles* » et passer « *le temps à leur répéter les mêmes choses à plusieurs reprises* » (extraits de son récit). A ces considérations, s'ajoute l'évaluation faite par les membres. A ce propos, ceux-ci estiment que 1) leur présidente est une bonne éducatrice, transparente, patiente et sympathique, mais trop flexible et facilement influençable par son époux, et que 2) leur secrétaire est très généreux, mais sévère, « *intransigeant lorsque les membres déconne* » et refuse parfois la demande de pardon de certains membres expulsés (voir Chapitre 10, section 10.2).

En référence à tous ces éléments, nous pourrions affirmer que le mode de gestion au niveau de l'AFL Alogonounonzo est du genre un team leader mis en avant, mais un dirigisme quant au fond. Un tel mode de gestion joue sur le registre des *modes directif et explicatif* (voir littérature au chapitre 3), dans une logique de domination et de rapports de pouvoir (du genre un *style hiérarchique énoncé dans la littérature*). Ainsi, s'entremêlent dans cette AFL, des jeux de pouvoir et une tendance *manipulatoire* avec un semblant de communication horizontale entre membres et responsables.

B. Le mode de gestion dominant, les qualités et défauts des leaders de Tonagnon

Le cas de l'ex-leader de Tonagnon (voir § 10.1.2) est quasiment identique à celui du secrétaire d'Alogonounonzo (évoqué ci-dessus) : ici également, *le président défunt associait la main tendue aux membres dans une ambiance fraternelle et conviviale avec un mode de gestion assez directif et hiérarchique (sinon autoritaire)*. Les membres de cette AFL ont souligné que leur président était un rassembleur, dynamique et laborieux, sympathique et généreux, mais trop rigoureux, trop exigeant, se mettait vite en colère et « faisait trop le chef ». Ils ont également souligné qu'il n'aimait pas les reproches et ne responsabilisait pas assez les membres (voir la section 10.2).

De là, nous pouvons dire que ce cas de leadership est similaire au précédent : le président défunt *était un team leader couplé avec une logique de domination et de rapports de pouvoir*.

C. Le mode de gestion dominant, les qualités et défauts des leaders d'Aïdoté

La synthèse ressortie de la description du parcours de vie de la présidente d'Aïdoté (voir § 10.1.1-le point C) soulignait, entre autres, trois points essentiels qui fondent la présente classification, à savoir : une très

grande capacité relationnelle de la présidente couplée avec une totale absence de projet collectif mobilisateur, un regard exagérément tourné vers les ressources extérieures, et une faible motivation dans le rang des membres. L'évaluation faite par les membres de cette AFL abonde dans ce sens. Ceux-ci estiment que leur présidente est sociable, dynamique, unificatrice et une bonne éducatrice, mais ne fait pas profiter aux autres membres de l'association des avantages liés à la vie associative et que sa gestion manque de planification et d'assistance à autrui.

En partant de ces éléments, nous estimons que la présidente d'Aidoté est, certes, un leader relationnel, mais son mode de gestion est du genre attentiste ou dépendantiste de l'acteur extérieur.

D. Le mode de gestion dominant, les qualités et défauts des leaders d'Ayidégo

Le cas de la présidente d'Ayidégo (voir § 10.1.1-le point F) est presque similaire à la situation au niveau d'Aidoté. Mais ici, l'équipe s'est réellement engagée dans des AGR collectives avant d'être démotivée par les charges inhérentes aux activités communautaires couplées avec l'arrêt brutal des ressources redistributives. Néanmoins, les relations entre la présidente et les membres sont demeurées très soudées dans l'espoir d'une relance possible de l'action collective. Les membres de cette AFL estiment que leur présidente est mobilisatrice, sympathique, motivée et transparente. Ils estiment aussi qu'elle se sacrifie certes pour la cause commune, mais à l'inverse, elle est trop rigoureuse, ne se rabaisse pas, ne montre pas le bon exemple et s'énerve vite des fois.

Ces révélations nous permettent d'affirmer que, même si au niveau de cette association, l'intérêt pour le travail s'est éteint, pour de multiples raisons, l'intérêt pour les collaborateurs, quant à lui, est demeuré intact. Ceci rapproche beaucoup plus la présidente d'Ayidégo d'un leader relationnel qui jouait sur le registre du mode participatif (lorsque les activités marchaient bien).

E. Le mode de gestion dominant, les qualités et défauts des leaders de Migbéaya

La synthèse faite à l'issue de la description du parcours de vie de la présidente de Migbéaya (voir § 10.1.1-le point D) a mis l'accent sur un mode de gestion assez paradoxal au niveau de cette AFL : il y règne un climat sain, convivial et une dynamique collective très élevée autour de la présidente qui paraît être, dans le même temps, le principal (sinon l'unique) pôle de décisions dans l'AFL. Elle prend les devants et les autres la suivent. D'après nos observations, ce mode de gestion ne s'inscrit pas forcément dans une logique de domination mais répond à une *approche maternelle de gestion de son équipe*. C'est ce que confirme l'évaluation faite par les membres de cette AFL. Ceux-ci soulignent que leur présidente est mobilisatrice, humble et sympathique, généreuse et dynamique, qu'elle se comporte comme une mère de famille et prend à cœur leurs problèmes. Les membres n'ont évoqué aucun défaut à la charge de leur présidente (voir 10.2).

Au regard de ces éléments, nous pouvons dire que la présidente de Migbéaya semble être un team leader (au vu de son intérêt élevé à la fois pour ses collaboratrices et pour le travail), mais son mode de

gestion joue sur les deux registres : participatif et directif (par sa méthode de conduite de l'équipe).

F. Le mode de gestion dominant, les qualités et défauts des leaders de Wadodjou

Le récit de la présidente de Wadodjou (voir § 10.1.1-le point E) fait ressortir une gestion collégiale, un processus démocratique de prise des décisions et une responsabilisation fréquente des membres par rapport à certaines tâches, mais en même temps elle semble trop surchargée, preuve qu'elle demeure la pièce maitresse qui actionne la dynamique collective au niveau de cette équipe. Les membres de cette AFL ont souligné en faveur de leur présidente que celle-ci est mobilisatrice, humble et sympathique, généreuse, dynamique et très perspicace. Ils estiment que leur présidente se comporte comme une mère de famille et prend à cœur leurs problèmes. Aucun défaut n'a été évoqué par les membres (voir 10.2).

De là, nous pouvons affirmer que la présidente de Wadodjou est un team leader de concertation qui joue sur le registre des modes participatif et délégitif sans pour autant parvenir à opérer le détachement requis par le mode délégitif.

Ces appréciations, dans leur ensemble, nous permettent de ressortir comme suit un schéma conceptuel des différents types de modèles associatifs dans lesquels les femmes enquêtées évoluent.

13.1.2– Le schéma conceptuel des types de modèles associatifs féminins

Il ressort des six cas présentés ci-dessus que dans l'ensemble des six AFL étudiées, les leaders manifestent un intérêt élevé à leurs membres. Ceci est sans doute dû au fait que l'action collective est basée sur un lien construit. La différence entre les leaders se situe donc au niveau a) des méthodes utilisées pour conduire leurs équipes et b) de leurs intérêts pour le travail ou, de façon précise, au niveau de leur souci ou non de créer de la valeur ajoutée à travers un projet collectif et fédérateur. C'est ce que nous avons résumé dans le tableau conceptuel qui suit.

Tableau n°69 : Les modes de gestion au sein des six AFL étudiées et les modèles associés

Désignation des AFL	Types de leaders	Modes de gestion dominants dans les AFL	Modèles associatifs que nous en ressortons
Alogonounonzo	Team leader	Modes directif, hiérarchique et persuasif	Modèles presque similaires : ce sont des Associations de type injonctiviste ou dirigiste
Tonagnon	Team leader	Modes directif et persuasif	
Wadodjou	Team leader	Modes participatif et ± délégitif	Association de type collectiviste participatif
Migbéaya	Team leader	Modes participatif et directif	Un collectivisme dirigiste
Ayidégo	Leader relationnel	Mode participatif et ± démissionnaire	Modèles quasi-similaires : ce sont des Associations de type dépendantiste ou attentiste
Aïdoté	Leader relationnel	Mode démissionnaire	

Source: Tableau conçu par nous sur la base des données empiriques croisées avec la littérature

Reprécisons ici, le cas particulier de Migbéaya dont le mode de gestion directif devra plutôt se lire sous l'angle de méthode spécifique de mobilisation de son équipe, et non sous l'angle de domination. C'est pourquoi nous estimons que le modèle associatif de Migbéaya est à cheval sur le collectivisme et le dirigisme (voir schéma ci-dessous).

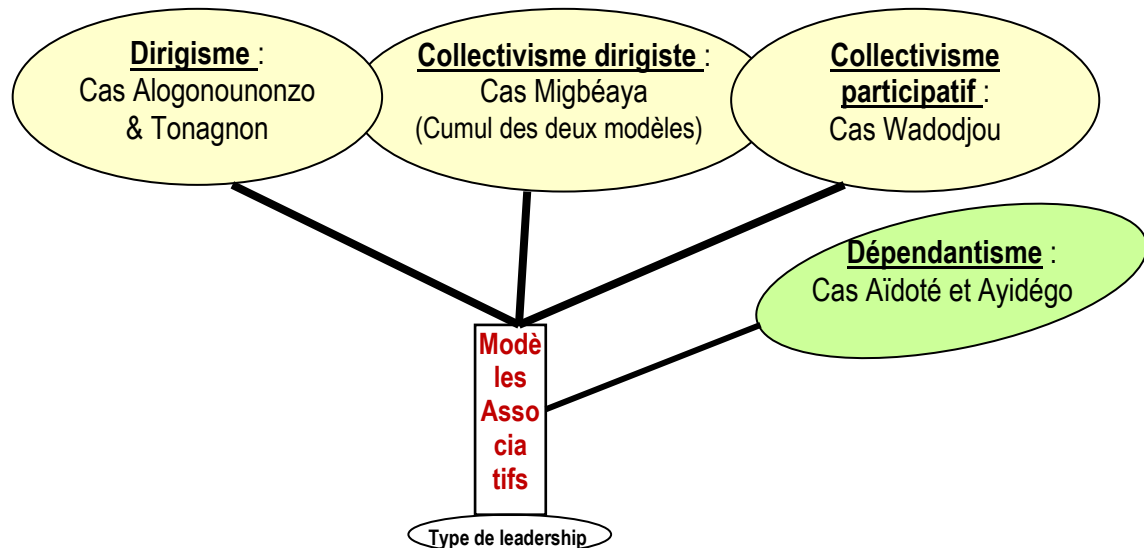


Figure n° 13 : Schématisation des trois modèles associatifs ressortis de l'analyse des six cas observés

Source : Schéma conçu par nous à partir d'une analyse croisée de la littérature et des données empiriques

Nous clarifierons plus loin (à l'issue des deux sections qui suivent), les principales caractéristiques de ces différents modèles associatifs. Mais avant, faisons un retour sur notre hypothèse de travail n°2.

13.1.3– La vérification de l'hypothèse n°2 de la présente recherche

Nous avons formulé l'hypothèse n°2 de la manière suivante : « *les associations dans lesquelles les femmes évoluent, se présentent sous différents modèles dépendamment du type de leadership et du mode de gestion institués par leurs dirigeant/es* ».

En effet, lors de la formulation de cette hypothèse, nous avons eu à l'esprit qu'il est *impensable* d'envisager les associations féminines comme un groupe homogène. Car, même si on admet que la composante « éthique » du leadership comporte des valeurs à caractères normatifs ou « universellement » partagées (voir chapitre 3), les autres composantes du leadership telles que : les traits de caractère, les compétences et les connaissances sont bien spécifiques à chaque leader et déterminent la stratégie managériale de celui-ci, de même que la dynamique qu'il impulse dans son équipe. Dans le cas d'espèce, ces considérations nous propulsent d'office dans trois principaux types de modèles associatifs : *le dirigisme (ou l'injonctivisme), le collectivisme (participatif ou dirigiste) et le dépendantisme (que nous nommons encore l'attentisme)*.

Ce modèle conceptuel, constitué de ces trois composantes, nous permet dès lors de valider notre hypothèse spécifique n°2. Au-delà de cette catégorisation, nous sommes davantage intéressée, dans ce travail, aux résultats générés par chacun de ces modèles associatifs.

13.2- LES DIFFERENTES APPROCHES DE SOLIDARITE UTILISEES AU SEIN DES AFL ET LEUR IMPACT SUR LA SITUATION DES MEMBRES

Dans cette section, nous croiserons les considérations conceptuelles ressorties de la littérature relatives à la solidarité et la réciprocité (voir chapitre 3) avec les formes possibles d'approches de solidarité pratiquées au sein des AFL (voir chapitres 8 et 11). Ceci nous fournira des éléments pour une analyse d'impact sur la situation de pauvreté des membres.

13.2.1– L'analyse des différentes formes de solidarité pratiquées par les AFL

Dans ce paragraphe, nous présenterons les approches de solidarité par modèle associatif. Précisons, au passage, que les six AFL étudiées s'insèrent toutes dans la catégorie de solidarité « *construite* » en ce sens qu'elles sont, toutes, l'émanation de liens sociaux construits (voir § 3.2 et 4.1, partie I). Nous nous baserons sur les données empiriques (présentées aux chapitres 10 et 11) pour déceler les formes de solidarité explicites et implicites dominantes dans chacune des AFL étudiées.

A. Les formes possibles de solidarité décelées dans le modèle dirigiste : cas d'Alogonounonzo et de Tonagnon

Ces deux cas sont quasiment similaires : il s'agit de deux systèmes dirigistes (ou injonctivistes) avec des approches de solidarité quasi-identiques.

Chez Alogonounonzo, il ressort du récit du secrétaire que, en plus d'être l'initiateur de l'association, il négocie et sert de garant pour l'obtention de crédits extérieurs au profit des membres. Il utilise ses propres ressources financières pour rembourser les crédits impayés des membres défaillants ; il utilise son temps pour organiser et former les membres, pour suivre leurs activités, etc. A cela, s'ajoute l'énorme sacrifice en temps et en énergie consenti par son épouse au profit de l'association. Partant de ces éléments, le secrétaire semble avoir un discours de bienfaiteur à l'égard des membres. En effet, l'action de l'AFL à l'endroit des membres semble être perçue, par ce dernier, sous l'angle de la bienveillance, tel qu'en témoigne l'extrait suivant de son récit : « *Le groupement s'échine beaucoup pour permettre à ses membres d'acquérir du savoir-faire afin d'être compétitifs sur le marché [...]* ». Une bienveillance qui appelle de la part des membres de la reconnaissance : « *Il faudrait donc une prise de conscience des membres et le développement de leur sens de solidarité* », ou encore certains « *membres du groupement manifestent parfois de la reconnaissance à notre égard (parlant du couple dirigeant) [...]* », martèle le secrétaire (voir § 10.1.1, les points A & B). Par ailleurs, les membres de cette AFL mettent en avant la générosité du fondateur de l'action collective : « *le secrétaire est très généreux [...]* » précisent les femmes interviewées (voir § 10.2.2, le point C).

Identiquement, les discours des femmes de Tonagnon ont beaucoup mis l'accent sur la générosité de leur ex-président et sur leur redevabilité à son égard en tant que l'initiateur et l'organisateur au quotidien de l'action collective, leur « bienfaiteur » ou tout simplement leur « sauveur », car autrefois, la majorité des

femmes de cette AFL vivaient dans la précarité et avaient comme seule activité économique, le ramassage et la vente du bois de chauffe (une AGR de pauvres et sans lendemain). Voici en illustration quelques extraits leurs entretiens : « *Le président est un bienfaiteur parce que c'est lui qui nous a rassemblées sur ce site* » (Ake Catérine) ; « *il est financièrement généreux* » (Afekou Delphine) ; « *il a une facilité à donner aux autres* » (Gognon Dansi) ; « *quand on lui demande, il donne* » (Zannou Elisabeth) ; « *le président se tue pour le groupe* » (Vodounou Cécile) ; etc. Dès lors, le mot d'ordre au sein de cette AFL est l'obéissance et la soumission à leur « *bienfaiteur* ». Par ailleurs, au-delà de l'association, le président défunt et ses collaboratrices donnaient périodiquement en don, une partie de leur production aux hôpitaux et aux plus démunis de leur localité, sans oublier leurs actions bénévoles en matière d'assainissement dont profitait toute la communauté de Mitro.

De ce qui précède, il ne fait aucun doute que nous sommes en présence **de cas apparents de solidarité philanthropique ou bienveillante dont l'altruisme cimente la base**. Comme le relève Laville (voir chapitre 3), cette forme de solidarité altruiste peut s'avérer être un instrument de pouvoir et de domination car créant, entre le bienfaiteur et ses bénéficiaires, des rapports de supériorité. En résumé, il s'agit d'un dispositif de hiérarchisation et de maintien des inégalités sociales. Et c'est ce que révèle le modèle dirigiste d'Alogonounonzo et de Tonagnon.

Mais que se cache-t-il vraiment derrière ces discours explicites de « *don sans réciprocité* » ou de bienfaits ? En matière d'analyse sur le don, Godbout (2000) nous invite à aller au-delà de ce qui se dissimule derrière les apparences (p.9), car l'univers du don requiert l'implicite et le non-dit (p.11). Ainsi, par exemple, l'extrait du récit du secrétaire d'Alogonounonzo évoqué ci-dessus pour illustrer les actes de reconnaissance des membres à leur endroit (voir ci-dessus) constitue en même temps des éléments illustratifs de contre-don. Le point nodal de la discussion ici s'établirait plutôt autour de l'équivalence entre don et contre-don. Mais à ce propos, plusieurs analystes du don (Weber, Godbout, Bloch, Caillé, pour ne citer que ceux-là, voir partie I) ont posé, à la suite de Mauss, le principe de **non équivalence** entre don et contre-don car, de leur point de vue, la fonction principale du don est de nouer et d'entretenir le lien social. Dès lors, la position asymétrique entre les échangistes n'est pas en soi un problème (Godbout, op. cit. p.49). C'est le cas d'espèce d'Alogonounonzo et de Tonagnon. Dans ces deux AFL, les leaders donnent énormément aux membres (en temps, en énergie physique, en monnaie, etc.) pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie, mais en retour, les membres contribuent également à l'élévation sociale, économique, voire politique des leaders. Il y a donc dans ces deux cas, des dons réciproques aussi asymétriques soient-ils.

B. Le collectivisme chez Migbéaya et Wadodjou : deux exemples-types d'entraide mutuelle

Les cas de Migbéaya et de Wadodjou sont également quasi-similaires, en dépit des méthodes divergentes utilisées par les deux leaders pour conduire leurs équipes. Dans ces deux AFL, l'accent est mis sur la collectivisation : des forces de travail, des ressources et aussi du partage des gains (voir les récits au §10.1.1). Les leaders ici, comme dans les deux cas précédents, jouent les rôles d'éclaireurs,

d'organiseurs, de mobilisateurs (ou de rassembleurs) et font aussi montre de générosité, de don de soi et d'esprit de sacrifice comme leurs membres ont su bien l'évoquer en termes de qualités (voir § 10.2).

Par ailleurs, il existe au sein de ces deux AFL, des pratiques d'entraide mutuelle qui s'inspirent de la version originelle de la solidarité au Bénin, à savoir que les membres s'organisent pour labourer ou entretenir collectivement, à tour de rôle, le champ individuel de chaque membre. Cette organisation sociale solidaire est davantage éloquente lorsqu'elle est orchestrée au profit des membres touchés par des événements sociaux (maladie, accouchement, incapacité temporaire, etc.) ou au profit des responsables trop occupées par l'action commune (voir récit de la présidente de Wadodjou au § 10.1.1).

Enfin, les deux présidentes évoquent dans leurs récits des exemples de reconnaissance venant directement des membres de leurs AFL ou de leurs conjoints ; elles évoquent également des exemples de tout ce qu'elles reçoivent en termes de renforcement de capacités, de relations sociales ou de progrès économiques en contrepartie de leurs engagements sacrificiels au profit de leurs AFL respectives (voir § 10.1.1). A cela s'ajoute chez Wadodjou, une gouvernance démocratique et participative de l'AFL (ceci l'est moins chez Migbéaya), sans oublier l'action bénévole publique au profit de leur localité respective.

Au regard de ces éléments, il ne fait aucun doute que les cas d'espèce (de Migbéaya et de Wadodjou) s'inscrivent dans la catégorie de **solidarité démocratique dont l'entraide mutuelle et l'auto-organisation** en constituent le socle. Ces deux associations, de par leur mode d'organisation et leur approche collectiviste, constituent ce que Laville (2013 : 274) appelle « l'associationnisme » défini comme des « *actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant au bien commun* ». Ce faisant, Laville abonde dans la vision de Mauss et de Polanyi pour qui « *le processus de l'association entre égaux* » constitue l'idéal-type du socialisme démocratique (*Ibid.*). Wadodjou et Migbéaya (un peu moins) offrent, pour ainsi dire, des cas idéaux d'observation de rapports sociaux horizontaux à l'intérieur desquels circule l'entraide. C'est cette **forme de solidarité mutualiste qui supprime toutes frontières entre solidarité et réciprocité** ; de là, celles-ci se confondent pour ne devenir alors qu'une seule réalité.

C'est également cette forme de solidarité qui rend sans objet toutes controverses distinguant solidarité et réciprocité. En effet, les débats controversés sur la notion de solidarité au sein des peuples noirs présentés au début de ce document (voir chapitre 1) où certains auteurs en arrivent à dénier à ces pratiques leur signification de « solidarité » pour les requalifier en « réciprocité » paraissent, sur la base de nos données empiriques, vides de sens. Ils ressemblent à cet adage populaire au Bénin (en langue locale Mina) qui dit : « *sɔ̃ gbɔ̃ yi do ka* » koudo « *sɔ̃ ka va do gbɔ̃* », « enou dé ka youé », traduit en français cela veut dire : « emmène le cabri pour l'attacher à la corde » équivaut à « amène la corde pour attacher le cabri ». Ces deux actions aboutissent au même résultat (le cabri est attaché). L'entraide mutuelle est ici le dénominateur commun des deux concepts 'solidarité' et 'réciprocité'.

C. Les formes possibles de solidarité décelées dans le modèle dépendantiste: cas d'Aïdoté et d'Ayidégo

L'histoire de ces deux AFL et leur mode de gestion (voir § 10.1.1-les points C & F) mettent en évidence deux échelles de solidarité : d'une part, la **solidarité de forme altruiste** des intervenants externes à l'endroit des femmes réunies au sein de ces deux AFL et par ricochet envers toutes leurs communautés, et d'autre part, la **solidarité de forme mutualiste** entre les femmes désormais unies par des rapports horizontaux autour d'intérêts communs, sans oublier l'action bénévole des femmes d'Ayidégo au profit de leur communauté qui relève du champ de **la sociabilité pure** (Godbout, 2000 ; Castel, 2003).

En effet, le cas d'Ayidégo offre particulièrement une meilleure vue des rapports inégaux entre les donateurs et les bénéficiaires : les fonds de crédits solidaires promis sur une durée de cinq ans ont été brutalement arrêtés par l'intervenant externe au bout de la deuxième année parce que d'autres groupements de femmes faisant partie du même projet au sein de la Commune de Dangbo n'ont pas pu rembourser leurs crédits antérieurs. Les femmes d'Ayidégo subissent donc impuissamment cette décision unilatérale du partenaire alors qu'elles se situaient au départ de cette collaboration dans une perspective de long terme quant à l'accès à ces crédits. C'est cet espoir qui avait davantage alimenté leur détermination. Ce cas montre aussi une solidarité implicite avec les groupements défaillants : ce qui n'avait été ouvertement annoncé aux femmes d'Ayidégo au départ. Il en ressort que les deux AFL cumulent deux formes de solidarité : altruiste d'une part (entre intervenants et groupements de femmes), et mutualiste d'autre part (entre groupements de femmes et au sein de ceux-ci).

D. Le récapitulatif des formes de solidarité au sein des différents modèles associatifs

De ce qui précède, nous pouvons retenir qu'à l'intérieur de chaque AFL se combinent les deux formes de solidarité (altruiste et mutualiste) dont l'une, la principale, est visible ou explicite, et l'autre est subordonnée voire implicite. Le tableau qui suit en présente une synthèse.

Tableau n°70 : Le récapitulatif des formes de solidarité au sein des six AFL étudiées

Modèles associatifs	Désignation des AFL	Types de rapports entre les parties	Forme principale de solidarité	Formes subordonnées de solidarité
Le dirigisme	Alogonounonzo	Rapports inégaux entre leaders-membres	Solidarité altruiste	Solidarité mutualiste Actions de sociabilité
	Tonagnon			
Le dépendantisme (ou l'attentisme)	Ayidégo	Rapports inégaux entre partenaires-AFL et horizontaux entre leaders-membres	Solidarité altruiste (partenaires vis-à-vis des femmes)	Solidarité mutualiste Actions de sociabilité
	Aïdoté			
Le collectivisme	Wadodjou	Rapports horizontaux entre leaders-membres	Solidarité mutualiste	Actions de sociabilité
	Migbéaya			

Source: Tableau conçu par nous sur la base des données empiriques croisées avec la littérature

Concernant **la solidarité altruiste**, la position entre les échangistes est asymétrique ; ce qui génère des rapports inégaux et de subordination entre eux. Dès lors, les dons et contre-dons qui circulent à l'intérieur de tels liens (asymétriques) prennent la **forme d'une solidarité asymétrique**. Bien entendu, il s'agit d'une asymétrie voulue et entretenue par la position dominante à des fins de domination ou de prestige social car, comme le précise Sabourin (2013) « *la soif de prestige motive la crue du don : plus je donne plus je suis* » (p.170). Or, s'agissant de **la solidarité mutualiste**, la position des échangistes est symétrique avec des rapports horizontaux entre les deux parties. C'est l'idéal-type d'une solidarité de base réciprocaire selon la vision de Polanyi.

Enfin, l'acte de la solidarité mené par les acteurs des AFL est parfois étendu à la communauté : c'est ce que nous appelons ici « **actions de sociabilité** ». Dans ce cas, une partie voire la quasi-totalité de la production des AFL est investie soit dans des œuvres caritatives (cas de Tonagnon), soit dans une activité communautaire spécifique (cas de Migbéaya, et Ayidégo). Toutefois, les actions de sociabilité ne se limitent pas aux biens produits, elles s'étendent également à des services rendus à la collectivité. Sur ce dernier point, en plus des trois AFL ci-dessus cités, Wadodjou et Alogonounonzo également s'investissent dans des activités d'éducation et de santé d'intérêts communautaires (voir chapitre 12, partie II). Outre les approches de solidarité divergentes, l'action des AFL est aussi le lieu de différentes formes d'intégration économique.

13.2.2– Les formes d'intégration économique décelées dans l'action des AFL

La discussion à ce niveau s'inscrit dans une approche substantive de l'économie en adoptant le cadre proposé par Polanyi (1944) (voir § 3.3, partie I). D'après cette approche, sont qualifiées d'économiques toutes les actions dérivées de l'interaction, voire de la dépendance, entre une personne, ses semblables et la nature. Cette conception rompt avec l'approche formelle de l'économie fondée sur les choix rationnels de maximisation, opérés, sous la contrainte de rareté (Degavre & Nyssens, 2008 : 86). Elle est bâtie sur quatre formes d'intégration économique : la réciprocité, la redistribution, l'administration domestique (encadrées dans les structures sociopolitiques existantes dans toutes sociétés et formant avec celles-ci un tout social) et l'échange marchand (soutenu par un système auto régulé spécifique).

Pour rappel, la réciprocité correspond à des échanges de biens et services entre groupes sociaux symétriques ou entre des personnes liées par un lien social ; la redistribution désigne des mouvements d'appropriation en direction d'un centre puis de celui-ci vers l'extérieur ; l'administration domestique correspond à la production des biens et services dans une optique subsistancielle au sein d'une famille ; et enfin l'échange marchand qui se réalise à travers la rencontre de l'offre et de la demande des biens et services au moyen de la fixation d'un prix. **La réciprocité, la redistribution et l'administration se fondent, de façon différenciée, sur la solidarité** ; l'échange marchand est mû par le mobile du gain.

Chaque forme d'intégration a donc son motif et son institution propres : l'échange marchand vise l'enrichissement personnel à partir de la maximisation du profit via le marché ; la redistribution vise le partage de biens et de services via la centralisation par une autorité et la réciprocité

visent la solidarité via le modèle de la symétrie entre groupes sociaux ; en sachant que l'administration domestique est une forme particulière de la réciprocité qui a lieu au sein de la famille (Castel, 2003 ; Degavre et Nyssens, 2008). Pour plusieurs auteurs, **la solidarité réalisée sur la base de la réciprocité est le motif qui fonde les activités des coopératives et associations** (voir Laville 2013 ; Servet, 2007 ; Cattani, 2006 ; Sabourin, 2013). Et cette réciprocité gagne beaucoup en efficacité lorsqu'elle utilise la redistribution et l'échange marchand comme méthodes subordonnées (Polanyi, 1975 : 247).

Au vu de ces considérations théoriques (voir plus de détails au chapitre 3), nous essayons d'analyser comme suit les formes d'intégration économique dominantes dans l'action associative des AFL étudiées.

A. La réciprocité, la redistribution et l'échange marchand : trois formes d'intégration économique en interaction permanente au sein des AFL étudiées

Au sein des six AFL étudiées, ces trois formes d'intégration économique s'entremêlent. Toutefois, les plus en vue sont les pratiques réciprocaires et les activités marchandes.

En effet, le cadre associatif, en tant que lien social construit, astreint les acteurs enquêtés à des relations réciprocaires de toutes sortes, formelles ou informelles, tantôt égalitaires tantôt inégalitaires, symétriques mais parfois aussi asymétriques, dans les domaines social et économique. Sur le plan social, ce sont divers événements sociaux (décès, maladies, accouchement, etc.) qui offrent l'opportunité aux acteurs enquêtés de se soutenir mutuellement (voir données présentées au chapitre 8). Ces événements sociaux offrent un champ d'observation par excellence des rapports réciprocaires (voir les analyses au chapitre 14). Sur le plan économique, l'organisation des AGR collectives et les soutiens solidaires aux AGR individuelles entrecroisent solidarité, marché et redistribution (voir chapitre 11). Mais au-delà des ces aspects, le cadre associatif est par essence celui des rapports de réciprocité (voir différentes analyses de Laville à ce sujet au chapitre 3) via les services que les membres se rendent mutuellement au quotidien. La réciprocité dans les associations étudiées est comparable à la colonne vertébrale, ou du moins, au tronc d'un arbre dont les racines sont constituées des activités marchandes.

En réalité, sans les activités génératrices de revenus, les AFL étudiées ne survivraient pas. La principale motivation de chaque membre à s'engager dans le projet collectif est l'espoir de bénéficier de soutiens financiers ou matériels pour développer une AGR individuelle susceptible d'impacter significativement sa situation initiale de pauvreté et d'améliorer son rang social (voir extraits des entretiens individuels au chapitre 9, section 3). Au sein des associations qui ont intégré cette attente forte des membres comme Wadodjou, Migbéaya, Tonagnon et Alogonounonzo, la mobilisation et la dynamique collectives sont maintenues jusqu'alors. Par contre, les associations qui ont manqué d'initier des projets économiques fédérateurs et viables à long terme, sont en pleine agonie (cas d'Ayidégo et d'Aïdoté).

La redistribution, quant à elle, est comparable à de l'engrais qui vient donner un souffle aux racines, c'est-à-dire qu'elle représente une sorte d'adjuvant pour les activités marchandes. Les ressources

redistributives dans le cadre des associations étudiées sont constituées de subventions (cas d'Aïdoté) ou de fonds de crédits (cas d'Alogonounonzo, d'Ayidégo et exceptionnellement celui de Tonagnon⁸²) octroyés par les partenaires au développement. En dehors d'Ayidégo et d'Aïdoté qui sont nées avec la promesse de tels fonds (ie. a priori), les deux autres AFL (Alogonounonzo et Tonagnon) y ont eu recours bien a posteriori (voir historique des AFL au chapitre 10). Quant à Wadodjou et Migbéaya, elles évoluent carrément sur fonds propres. Il en ressort que, selon le contexte, mais surtout dépendamment de la dynamique associative mise en place, les AFL peuvent bien survivre sans ces ressources redistributives.

De ce qui précède, on en vient à la conclusion qu'il existe sur notre terrain d'observation trois formes d'hybridation des ressources, à savoir :

- 1) les associations dans lesquelles **la réciprocité comme forme principale d'intégration économique** s'appuie solidement sur **les activités marchandes** pour se construire. C'est le cas de Wadodjou, de Migbéaya et de Tonagnon : **la réciprocité ↔ le marché (s'entretiennent mutuellement)** ;
- 2) les associations qui entremêlent **les ressources marchandes et celles redistributives de façon indissociable**. C'est le cas d'Alogonounon : **la redistribution ↔ le marché (s'entretiennent mutuellement)**.
- 3) les associations dont la survie dépend **des ressources redistributives comme forme principale d'intégration économique**. Elles y subordonnent la réciprocité et les activités marchandes comme formes secondaires d'intégration économique. C'est le cas d'Ayidégo et d'Aïdoté : il y a donc une **suprématie de la redistribution sur → la réciprocité et le marché**.

B. Les fonds de soutiens solidaires aux AGR individuelles des membres : un autre champ propice à l'hybridation des ressources

Les membres comptent sur leurs associations pour progresser sur les plans économique et social. Cela passe en toute évidence par le renforcement et/ou la diversification de leurs activités individuelles génératrices de revenus des membres. Pour y arriver, les AFL font appel à trois types de ressources :

- **Des ressources collectives internes** : celles-ci sont générées à l'intérieur des AFL à partir de la force collective de travail de leurs membres. Il s'agit des prestations collectives de service comme les prestations champêtres à autrui (qui sont rémunérées) et des AGR collectives comme le stockage et la revente des produits agricoles, les activités agroalimentaires, l'exploitation des arbres fruitiers, etc. **C'est le cas de Wadodjou et de Migbéaya. Ainsi, en plus d'être des initiatives autocréées (au départ), ces deux AFL sont aussi des structures autogérées et financièrement autonomes.**
- **Des ressources individuelles internes** : ces ressources proviennent des activités individuelles organisées et impulsées dans le cadre associatif : **c'est le cas particulier de Tonagnon**. L'association a aménagé un vaste domaine cultivable qui profite individuellement à chaque membre.

⁸² Rappelons que Tonagnon n'a bénéficié de ces fonds qu'une seule fois.

Ce mode particulier de mobilisation des ressources fait aussi de Tonagnon, *une association autocréée, autogérée et financièrement autonome*.

- **Des ressources externes** : ce sont des ressources solidaires issues de la redistribution, c'est-à-dire provenant des acteurs externes. Il s'agit généralement des coopérants au développement. Sans ces ressources redistributives, le soutien aux AGR individuelles des membres n'aurait pas été possible dans ces AFL : *c'est le cas d'Alogonounonzo (une initiative autocréée), d'Aidoté et d'Ayidégo (des initiatives suscitées par des acteurs externes)*. Cette dernière catégorie est donc constituée de deux cas de figure : d'une part, des initiatives suscitées et financièrement dépendantes des ressources redistributives (ce sont des cas classiques qu'on observe sur le terrain), et d'autre part, une association autocréée dont le soutien solidaire aux membres est tributaire des ressources redistributives. C'est à ce niveau que réside le paradoxe : cela s'inscrit peut-être dans une logique d'hybridation des ressources, ou au contraire, dans une logique de captation des ressources extérieures en instrumentalisant la pauvreté des femmes.

13.2.3– La recatégorisation des AFL étudiées et un regard critique sur leur mode de financement en lien avec la pauvreté des membres

Les points analysés ci-dessus nous fournissent les éléments nécessaires pour une recatégorisation des AFL étudiées et pour une analyse critique de la viabilité de l'action de chacune des nouvelles catégories ressorties. Essayons d'abord de récapituler les analyses précédentes dans le tableau ci-après :

Tableau n°71: La recatégorisation des AFL dépendamment des formes d'hybridation de ressources

Modèles associatifs	Désignation des AFL	Origine de l'initiative	Formes d'hybridation de ressources	Nouvelles catégories générées
Le dirigisme	Alogonounonzo	Autocréée (par une personne)	Ressources redistributives et marchandes (+ réciprocitaires éventuelles)	Association autocréée à ressources hybrides
	Tonagnon		Ressources marchandes individuelles organisées au sein de l'AFL	Association autocréée et financièrement autonome
Le dépendantisme (ou l'attentisme)	Ayidégo	Suscitée par des acteurs externes	Ressources redistributives (+ réciprocitaires et marchandes)	Associations suscitées et dépendantes des ressources redistributives
	Aidoté			
Le collectivisme	Wadodjou	Autocréée (par sept personnes)	Ressources réciprocitaires et marchandes collectives	Association autocréée et financièrement autonome
	Migbéaya	Mixte		Association hybride financièrement autonome

Source: Tableau conçu par nous sur la base des données empiriques croisées avec la littérature

De ce qui précède, en ressortent **deux principales catégories d'AFL dépendamment du mode de leur financement** :

- la première catégorie est constituée des **associations féminines locales financièrement dépendantes** des ressources redistributives (le cas d'Alogonounonzo, Aidoté et Ayidégo) ;
- la seconde catégorie regroupe les **associations féminines locales financièrement autonomes** grâce à l'hybridation des ressources réciprocaires et marchandes (le cas de Wadodjou, Migbéaya et Tonagnon).

Tentons de jeter un regard critique sur l'action des associations relevant de ces deux catégories.

A. L'analyse critique de l'action des AFL financièrement dépendantes

Trois cas sur notre terrain de recherche relèvent de cette catégorie (Alogonounonzo, Aidoté et Ayidégo). Nous avons observé que la motivation à l'action collective au sein de ces AFL se fonde sur la disponibilité permanente des ressources redistributives. Ceci nous permet de dégager les éléments d'analyse ci-après :

- 1) **La durabilité de l'action de ces associations est incertaine.** En effet, les exemples d'agonie d'Aïdoté et d'Ayidégo montrent que les associations adossées principalement aux ressources redistributives sont assez fragiles et peu durables, car les dynamiques s'essouffent dès l'instant où le partenaire n'honore pas ses engagements. Ces deux AFL créées respectivement en 2005 et en 2008 étaient déjà en situation d'inactivité relative lors de nos collectes de données en 2012.
- 2) **L'absence d'un projet fédérateur et créateur de valeur.** Les logiques à cet égard sont très différenciées d'une AFL à l'autre. Chez Aïdoté, par exemple, la subvention donnée par le partenaire-initiateur de l'action, a servi à la formation des membres ; le don fait à l'association par un particulier Européen a été déposé dans un compte bancaire et servait aux menues dépenses pendant que les membres se démobilisaient par faute de crédits. Chez Ayidégo, les crédits obtenus du partenaire-initiateur de l'action pendant deux ans, ont permis réellement de mobiliser les membres sur ce pas de temps. Dès lors que les crédits ont été brutalement arrêtés par le partenaire, les membres aussi se sont retirés de l'association. Chez Alogonounonzo, les crédits obtenus du partenaire, sont redistribués individuellement à chaque membre pour renforcer ses AGR sous le contrôle des dirigeants. Certes, dans cette dernière AFL quelques AGR collectives sont organisées, mais elles ne sont qu'occasionnelles. Ces trois cas spécifiques révèlent donc une absence profonde d'un projet collectif fédérateur et attractif à travers lequel chaque membre s'identifie. Le cas particulier d'Aïdoté révèle une absence déplorable d'un projet créateur de valeur susceptible de profiter aux membres et d'impacter leur situation initiale, d'où leur démotivation voire leur démobilisation.
- 3) **La motivation des membres dans ces associations est donc conditionnée.** Ceci est une suite de l'analyse précédente. En effet, la motivation des membres existe aussi longtemps que l'accès aux ressources redistributives (subventions ou crédits) est possible. Dans l'esprit des membres de ces AFL, ces ressources redistributives sont perçues comme une sorte de contrepartie de leur participation à l'action collective. Ainsi, dans les associations suscitées par les acteurs externes comme le cas d'Aïdoté et d'Ayidégo, l'accès à ces ressources est considéré comme le contredon

auquel les membres ont droit pour avoir contribué à l'atteinte des objectifs de l'association – ie. ceux des partenaires qui ont initié l'action (voir chapitre 10). Dans les associations initiées par une seule personne comme le cas d'Alogonounonzo, l'action collective est aussi considérée par les membres comme appartenant à son initiateur. Dès lors, le seul ferment qui motive réellement les membres à y prendre part est l'espoir d'accéder aux crédits par l'intermédiaire de l'association. Ceci explique qu'en l'absence de crédits, on observe un retrait massif des membres de ces AFL après quelque temps.

B. L'analyse critique de l'action des AFL financièrement autonomes

Dans cette catégorie d'AFL, le ferment de l'action collective est la force de travail des membres à travers une dynamique collective et un effet d'entraînement. Ce sont les cas de Wadodjou, de Migbéaya et de Tonagnon qui nous offrent des éléments d'analyse à ce sujet :

- 1) **Une individualisation dans le collectif.** C'est l'exemple-type de Tonagnon. Dans cette AFL, les membres doivent leur autonomie financière aux activités économiques individuellement menées sous l'impulsion de l'acteur collectif. C'est notamment par un effet d'entraînement que les membres se motivent mutuellement et avancent. Dès lors, l'autonomie financière au sein de cette AFL devient très différenciée dépendamment de la force de travail de chacun. Il en résulte que l'impact de l'action collective sur la situation initiale des membres est très variable et parfois précaire vu l'absence d'un véritable projet collectif mutualisant. Un tel mode de fonctionnement porte en lui la menace de laisser pour compte les personnes faibles ou atteintes d'incapacité (maladie, vieillesse, etc.).
- 2) **Les exemples de collectivisation réussie** chez Wadodjou et Migbéaya (voir chapitre 11) montrent que les modèles centrés sur les ressources solidaires collectives (réciprocitaires + marchandes) ont le vent en poupe. L'élément assez fort dans ces deux cas est l'existence d'un véritable projet mutualiste basé sur la force collective de travail et par rapport auquel chaque membre s'identifie. Il va s'en dire qu'en plus de l'effet d'entraînement, il existe dans ces groupes une réelle dynamique collective et fédérative. Chaque membre dans ces associations énonce l'action collective en termes de « nous ». Un terme assez révélateur de l'esprit collectif qui prédomine dans ces groupes.
- 3) **La force collective de travail est toutefois limitée.** En dépit de l'analyse précédente, le problème de pauvreté des femmes n'est pas résolu pour autant. Lorsqu'on regarde de près le niveau des revenus collectifs et individuels chez Migbéaya, il reste encore très bas, de même que le montant des crédits octroyés aux membres (voir chapitres 11 et 12). C'est là, la preuve que la force collective de travail au sein de cette AFL n'est pas assez puissante pour impacter significativement la situation de pauvreté de chacun de ses membres.
- 4) **Wadodjou, une AFL qui sait créer de la valeur.** L'expérience de Wadodjou s'avère de loin sur les six cas étudiés celle qui est réellement porteuse d'espoir en matière de réduction de la pauvreté des membres. Les initiatives prises au sein de cette AFL sur le plan économique (voir récit au chapitre 10), de même que son mode de fonctionnement collectiviste et participatif, ont ensemble contribué à booster les revenus collectifs et individuels dans ce groupe. Plus sidérant encore, est le montant du crédit octroyé aux membres pour soutenir leurs AGR individuelles. Parfois, ce montant atteint 250000FCFA pour un seul membre. Alors que quand prend le cas d'Ayidégo,

c'est une somme pareille qui est octroyée comme crédit à tout le groupe (de 25 personnes) par son partenaire externe. Wadodjou est également l'une des AFL qui ont dit « non » aux offres de crédits extérieurs en se fondant sur la conviction qu'en travaillant ensemble de façon soudée et déterminée, elles peuvent aider à impacter durablement la situation de chacun de leurs membres. Les membres de cette AFL n'ont pas cessé de nous répéter que l'union fait la force. Il reste toutefois que la durée des crédits octroyés aux membres est très courte (un à trois mois seulement). Une action économique, pour être bien enracinée, a besoin de s'opérationnaliser sur une durée plus raisonnable.

Reste à croiser ces analyses avec les résultats obtenus en matière d'empowerment des femmes. Mais avant, jetons un regard sur les types de conflits et leur mode de résolution au sein des AFL étudiées.

13.3- LES CONFLITS ET LEUR GESTION AU SEIN DES SIX AFL ETUDIEES

Il faudrait être bien naïf pour penser que les associations sont le *lieu pacifié* des échanges mutuels soulignent Caillé et Laville (1998 : 12). Lapeyre (2009 – communication orale-) aussi nous rappelle que les conflits sont intrinsèquement liés à toutes actions collectives, mais ce qui importe ce sont les formes de régulation mises en place pour les régler. C'est aussi l'avis de bon nombre d'auteurs comme Noyé (2008 : 4) selon qui les conflits sont naturels dans le cadre du travail collectif et font partie intégrante de l'activité du leader qui doit savoir les gérer. Les exemples de conflits remontés du terrain concernant les six AFL étudiées ne démentent pas l'analyse de ces auteurs. Revenons ici sur quelques-uns de ces conflits.

13.3.1– Quelques cas de conflits au sein des six AFL étudiées

Nos données empiriques révèlent deux types de conflits dans les associations étudiées : les cas de conflits transversaux et des cas particuliers de conflits.

A. Quelques cas de conflits transversaux aux six AFL étudiées

Nous avons relevé au moins trois cas de conflits transversaux à savoir :

- **Les petites querelles entre membres** dues aux médisances, aux calomnies ou aux « commérages » des unes sur les autres et pour lesquelles les leaders sont appelés à jouer un rôle de médiateur. Ces querelles sont intrinsèques à la nature féminine, diront certains mais elles méritent d'être réglées au plus vite pour éviter toute explosion du groupe. Des extraits suivants des récits des leaders illustrent ces cas de conflits : « [...] Une autre difficulté est liée à la gestion des conflits : parfois je reçois à l'improviste la visite de certaines femmes toutes coléreuses à mon domicile qui viennent me raconter les médisances et mensonges dont elles ont fait l'objet de la part d'autres femmes du groupe avec la menace de tout enflammer sur leur passage » (propos de la présidente d'Aïdoté) ou encore « Parfois, tel membre vient me raconter une version à propos d'un fait et tel autre membre vient aussi me raconter une autre version très contradictoire au sujet du même fait [...]. Parfois encore, certains membres viennent me voir tout bouillonnants pour me raconter les médisances à leur égard [...] » (propos de la présidente de

Wadodjou).

- **Certains conflits conjugaux dont les leaders sont informés** : ces cas illustrent, parmi tant d'autres, l'influence permanente de l'environnement extérieur sur l'action des associations. Les leaders, pour éviter, dans un environnement patriarcal, d'être doigtés comme auteurs de la dégradation comportementale des femmes qui fréquentent leurs associations, se voient obligés d'intervenir dans les conflits conjugaux en qualité de médiateurs. C'est ce qu'illustrent les extraits ci-après : « *Il arrive que c'est plutôt dans le ménage des membres que le torchon brûle. J'écoute la version de la femme, je vais rencontrer son conjoint aussi pour écouter sa version des faits ; puis je les réunis à deux pour les instruire et les calmer. Ainsi progressivement j'arrive à les reconcilier. Mais, si malgré ma démarche individuelle, la femme ne se calme pas et que son mari vient me dire qu'elle continue de bouder, alors je convoque une rencontre de tous les membres de l'association et j'en parle publiquement en assemblée, [...]* » (propos de la présidente de Wadodjou) ou « *le président est un conciliateur parce qu'il nous aide à gérer les conflits avec nos maris* » (propos de Okou Celestine, Tonagnon).

- **Les conflits liés au non remboursement par certains membres des crédits** de soutiens aux AGR individuelles reçus via leur AFL : toutes les AFL ont connu au moins un cas de non remboursement de crédit. Des particularités sont cependant relevées concernant les associations Alogonounonzo et Tonagnon (voir ci-dessous).

B. Les cas particuliers des AFL Alogonounonzo et Tonagnon

Ces deux cas particuliers mettent le zoom sur le paradoxe constitué par l'ambivalence des actions bienveillantes mises en œuvre dans un système injonctiviste. Les faits y relatifs sont déjà évoqués plus haut, mais nous les rappelons ici à des fins d'analyse.

Pour le cas d'Alogonounonzo, sur plusieurs années, le secrétaire s'est porté garant pour que les femmes de son groupement obtiennent des crédits auprès de la CLCAM de leur localité dans le but de renforcer leurs AGR individuelles. Chaque femme pouvait ainsi prendre des crédits variant entre 30000 FCFA à 300000 FCFA (≈46 à 460 euros) payable en six mois contre un taux d'intérêt de 25%. Avec cette opportunité, l'association avait connu une grande affluence (jusqu'à 60 membres). Mais certaines femmes ont été insolvables, et le secrétaire était contraint de rembourser les crédits non soldés. Ceci l'a conduit à faire le ménage dans son équipe et à ne garder que les membres crédibles et dynamiques (à peine une quinzaine). Quelques-unes des femmes renvoyées sont revenues plus tard pour supplier le secrétaire afin de continuer à être membres de l'association, mais celui-ci est resté de marbre face à leurs supplications ; ceci dans le but de décourager les mauvais comportements, argumente-t-il.

Concernant Tonagnon, le président défunt a négocié auprès de son partenaire, un fonds de crédit d'un million de francs CFA qui devait être réparti entre 50 membres à raison de 20000FCFA (≈30 euros) par personne et remboursable en six mois pour un taux d'intérêt officiel de 9%. Mais la gestion de ce fonds a révélé divers problèmes :

1) Avant l'arrivée du fonds de crédit, quatre femmes ont quitté l'association, il ne restait alors plus que 46 personnes à se partager le million de francs. Les membres s'attendaient à ce que la part des membres qui ont quitté l'AFL soit partagée sur le crédit des membres restants. Mais, à leur grande surprise l'ex leader a maintenu les 20000FCFA par personne sans donner d'explication officielle sur ce qui est fait du montant restant. Ce qui a alimenté les bruits de couloir.

2) Chaque femme a payé au bout de trois mois 12500FCFA (en deux fois), ce qui fait un montant de 25000FCA remboursés, soit un taux d'intérêt réel de 25% au lieu des 9% accordés par le partenaire. Ce qui a accru les frustrations dans le rang des femmes.

3) La deuxième échéance de trois mois n'était pas échue lorsque le président leur a fait injonction de procéder à un remboursement anticipé. Et c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. L'un des membres du staff (en la personne de l'organisatrice) a interpellé le président sur ces trois griefs et lui a demandé publiquement lors d'une réunion associative de fournir au groupe des explications à ces sujets. Le président défunt prit cette interpellation comme un affront et ordonna à l'intéressée de quitter son association. Celle-ci refusa de quitter.

La population extérieure du village s'est immiscée à ce conflit au point où certains époux ont ordonné à leurs femmes de se retirer de l'association. Au moment de la collecte de nos données, l'association était au bord de la cassure du fait de ce conflit. Ces deux faits ont donc eu pour conséquences des départs en cascade de ces associations : certains de gré, d'autres de force. Ces faits nous offrent des possibilités d'analyse sous divers angles.

C. Une analyse critique des cas de conflit chez Alogonounonzo et Tonagnon

Nous ressortons des faits présentés ci-dessus, deux points d'analyse :

- **Le manque de transparence** : ceci s'est manifesté par des asymétries d'information, des comportements de ruse et des non-dits qui ont finalement abouti à une perte de confiance en les personnes fautives (chez Alogonounonzo) et à une perte de crédibilité (cas de Tonagnon).
- **Les rapports de pouvoir et de domination** : d'une part au sein des AFL (des leaders vis-à-vis des membres fautifs dans les deux cas), et d'autre part au sein des ménages de certaines femmes (des conjoints vis-à-vis de leurs épouses). Analysons ci-après chacun de ces deux aspects soulignés.

1. **Le manque de transparence mis en lumière par les faits relatés**

Ce premier aspect ressorti des faits présentés ci-dessus nous projette particulièrement dans le domaine de la gouvernance où le mot transparence est présent dans les débats avec prégance (Largo, 2002) au cours de ces dernières décennies (Bessire, 2003 : 3). Paradoxalement, l'usage extensif de ce mot ne s'est pas accompagné d'une définition précise (*Ibid.*). La transparence est notamment présentée dans les débats comme un meilleur moyen de réduire les asymétries d'information et d'instaurer via ce moyen une bonne gouvernance (*Ibid.*, p.4). Mais qu'est-ce qu'une asymétrie d'information ? La littérature nous permet d'y répondre (voir ci-dessous).

Encadré n° 22 : Les asymétries d'information

Les asymétries d'information font référence à la situation d'un marché dans lequel l'une des parties prenantes est mieux informée que les autres. Les auteurs (néokeynésiens) George Akerlof, dans un célèbre article : « The Market for "Lemons" » (1970), Michael Spence et Joseph Stiglitz avec qui il partage le prix Nobel d'économie de 2001, sont souvent désignés comme les pères fondateurs de ce concept (avec d'autres termes associés tels que la sélection adverse, l'aléa moral, etc.).

L'introduction des asymétries d'information dans l'analyse économique a permis de lever une des conditions essentielles de la « concurrence pure et parfaite » (qui fait l'hypothèse que les agents économiques sont parfaitement informés de la qualité, du prix, de l'expression des besoins, etc.). Or, sur les marchés réels, l'information est imparfaite, l'un des phénomènes étant l'existence d'asymétrie d'information.

Elle a également ouvert la voie à l'analyse stratégique, dans laquelle chacun cherche à cacher à l'autre les informations qu'il détient afin d'en profiter, tandis que l'autre s'efforce au contraire de faire révéler ces informations par des incitations adaptées ou par des règles et des institutions particulières.

La notion d'asymétrie d'information est souvent expliquée à partir soit de la sélection adverse, soit de l'aléa moral selon lequel l'un des contractants peut être amené à changer, en cours de contrat, de comportement et devenir opportuniste (Cf. Montoussé (2011) et Dictionnaire d'Alternatives Economiques en ligne, consulté le 18/04/2014).

Ainsi, accroître la transparence a pour but implicite de réduire l'asymétrie d'information et par là d'empêcher les comportements opportunistes des agents. Nous ne nous attarderons pas ici sur les critiques très pertinentes faites par bon nombre d'analystes à l'endroit des discours dominants sur la transparence qui, en se basant sur les seules hypothèses liées à des individus opportunistes, calculateurs et aliénés par la recherche de leur seul intérêt, excluent par définition toute possibilité de poser les questions liées à la responsabilité et à l'éthique (*Ibid.* p. 14).

Nous faisons le lien entre ces analyses et les conflits relatés ci-dessus afin d'insister sur le fait qu'il y eut à un moment donné, chez une majorité de femmes de l'AFL Alogonounonzo, et dans quelques rares cas dans les quatre autres AFL et chez l'ex-leader de Tonagnon, l'apparition des comportements peu éthiques de tromperie qui ont lourdement effrité **la confiance** que les acteurs de ces AFL se font mutuellement. Or, en matière d'action collective comme celle de ces AFL étudiées, c'est la confiance⁸³ mutuelle qui explique la réciprocité comprise ici comme la capacité des individus à coopérer (Ostrom, 2003 ; Sabourin, 2013) et le maintien dans le lien social tissé, ajoutons-nous.

Certes, en matière de coopération, les valeurs éthiques restent soumises aux intérêts des parties ; mais il faut reconnaître que les individus obtiennent de résultats meilleurs que rationaux lorsqu'ils construisent les conditions pour que la réciprocité, la confiance et la réputation contribuent à réduire les tentations égoïstes et intéressées (Sabourin, op. cit. p. 215). C'est peut-être dans cette vision que l'ex-leader de

⁸³ La confiance intervient en matière de relation de personne à personne et signifie une croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective, ou professionnelle d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence (Définition proposée par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/confiance>). La confiance peut être aussi définie comme « le sentiment que l'autre partie va se comporter de façon conforme à nos intérêts » (Trabelsi, 2007 : 29) ou comme « un degré spécifique de la probabilité qu'un agent accorde à un autre de réaliser une action déterminée » (Sabourin, 2013 : 215).

Tonagnon a renoncé à l'obtention d'autres fonds de crédits extérieurs dans le but de réhabiliter sa réputation. Il en est de même pour le leader d'Alogonounonzo qui a opté pour la solution radicale de renvoi des membres peu crédibles. Mais les faits relatés ne soulignent pas que des problèmes éthiques, ils mettent également en lumière certains signes manifestes de rapports de domination.

2. *Les rapports de pouvoir et de domination mis au jour par les faits relatés*

Les conflits relatés viennent une fois encore confirmer le modèle injonctiviste de ces deux AFL qui ont la particularité d'être initiées par des hommes. Ce qui nous contraint *de facto* à une analyse de ces conflits sous l'angle de *genre*⁸⁴, entendu ici comme *une construction sociale des rapports entre hommes et femmes*. Un tel angle d'analyse ne saurait donc faire abstraction de l'influence prégnante de l'environnement extérieur (entendu ici le milieu de vie) sur l'action collective de ces AFL. Celles-ci évoluent dans un environnement typiquement patriarcal (voir la description de la situation de la femme au Bénin au chapitre 1). Dès lors, on ne peut guère nier que la conduite des hommes même dans un cadre associatif supposé être égalitaire (voir l'analyse de Laville sur les associations), est dictée par les construits sociaux (d'ascendance masculine sur la femme) dans lesquels ces hommes baignent depuis leur naissance. L'analyse de Guérin (2002 : 32-42) nous offre particulièrement une clé pour l'interprétation de la manière dont les deux leaders cités ont géré ces conflits.

En effet, Guérin met en évidence les tensions dont regorge toute forme d'action collective en termes d'ambivalences, à savoir :

- ***le risque de contradiction entre intérêts individuels et collectifs***. Un tel risque est patent au vu de la forte asymétrie des positions sociales et des obligations qui en découlent. Car, comme toute règle, ces obligations sont ambivalentes : elles contraignent les actions individuelles tout en représentant également des ressources pour l'action. Les deux cas cités s'insèrent parfaitement dans cette vision de Guérin. En effet, il existe dans ces deux associations (Alogonounonzo et Tonagnon) créées et dirigées par des hommes, une asymétrie de position entre les membres et leurs leaders. Nous l'avons précédemment souligné (voir § 13.2.1, point A) ;
- ***l'articulation parfois difficile entre l'endogène et l'exogène***. Toute action collective est contrainte par son environnement extérieur : quel que soit son degré de formalisation, elle est partiellement endogène et partiellement exogène. De ce point de vue, la question reste de savoir jusqu'à quel point les trajectoires collectives correspondent-elles à des logiques internes (c'est-à-dire aux intérêts et aux attentes des membres) et dans quelle mesure sont-elles déterminées par des logiques externes ? Cette tension est particulièrement visible dans le conflit relaté chez Tonagnon où les conjoints des femmes et la population presque dans son entièreté se sont emparés du conflit interne à cette AFL.

⁸⁴ « Le genre se réfère à la construction et à la répartition des rôles sociaux féminins et masculins. Base de l'organisation des sociétés humaines, ces rapports sociaux se fondent sur des positionnements différenciés et inégalitaires des hommes et des femmes. Contrairement au sexe biologique, la construction sociale des rapports de genre évolue dans le temps et l'espace : elle peut se traduire dans des normes juridiques » HCCI (2005 : 1)

- ***l'ambivalence du leadership et de la hiérarchie*** : le fonctionnement du système est parfois complètement dépendant du profil des présidentes de groupements et des relations qu'elles nouent avec leur environnement extérieur, souligne Guérin (op. cit.). La dimension hiérarchique, en particulier, peut jouer un rôle central dans l'incitation de la dynamique de groupe tout en étant susceptible d'entraîner des détournements [de fonds] ou de renforcer l'exclusion de certains membres. Les deux cas cités illustrent également ce type d'ambivalence. En effet, la noble initiative de renforcer les activités économiques des femmes à partir des crédits extérieurs, chez l'une ou l'autre des deux AFL, s'est rapidement butée à des aléas moraux contre lesquels les autres acteurs en présence ont réagi. Les exclusions et/ou les retraits massifs qui s'en sont suivis ne sont que les conséquences de tels comportements peu éthiques combinés avec la dimension hiérarchique du pouvoir au sein de ces deux AFL.

Au-delà des rapports de pouvoir et de domination, ces points ressortis par Guérin font également échos aux cas transversaux de conflits présentés ci-dessus : a) l'immixtion permanente des leaders dans les conflits conjugaux à l'intérieur des ménages de leurs membres est une autre illustration de l'interaction régulière entre action collective et environnement extérieur ; b) les quelques cas de remboursement conflictuel des crédits dans les autres AFL et les déceptions que vivent les membres d'Ayidégo et d'Aïdoté sont aussi des illustrations de conflits d'intérêts.

Toutefois, les stratégies de gestion des conflits ne se limitent pas aux rapports de pouvoir et de domination évoqués ici ; les leaders des six AFL étudiées ont fait également cas de plusieurs autres stratégies de résolution des conflits.

13.3.2– Quelques stratégies de gestion des conflits à l'intérieur des six AFL étudiées

Tous les leaders ont évoqué dans leurs récits (voir chapitre 10) des astuces et stratégies pour éviter toute explosion et maintenir leur groupe en harmonie. En voici quelques extraits :

Encadré n° 23 : Quelques stratégies de résolution ou d'évitement des conflits

« [...] un bon leader ne doit jamais se fâcher [...]. Il doit être humble et se faire petit et serviteur des autres [...]. Pour les femmes mariées leaders, elles ne doivent en aucun cas manquer à leurs rôles de mères et d'épouses dans leur ménage [...]. Si par exemple le mari d'une femme s'oppose à son militantisme, elle peut solliciter la médiation des sages pour le convaincre [...] » (propos de la présidente de Migbéaya) ;

« Un leader doit forcément être un bon stratège, autrement il risque de faire capoter tout. Car, lorsqu'on gère un groupe, on apprend de tout. [...]. J'use des stratégies complexes pour recouper les informations et savoir qui dit vrai et qui dit faux. Parfois encore [...] je me plonge dans un rôle de prophète pour les amener à se calmer... » (propos de la présidente de Wadodjou) ;

« [...] il faut vraiment user de tact et de hautes stratégies pour parvenir à les calmer [...]. Souvent, c'est une tâche très difficile parce que les deux parties n'arrivent pas à abandonner leur colère. Pour y arriver, parfois je fais un détour par la parole de Dieu » (propos de la présidente d'Aïdoté) ;

« [...] pour éviter de chavirer, il faut faire le sourd, l'aveugle et le muet. [...]. Les membres viennent parfois me confier des choses dont je ne peux parler nulle part au risque de faire exploser le groupe. Un bon leader devra

savoir calmer une situation explosive, savoir stimuler son groupe au travail, être humble et reconnaître ses erreurs et oser recommencer (le leader est en fait le plus petit de tout le monde dans le groupe). Mais en tant que leader, il faut nécessairement développer la rigueur envers soi-même et envers les autres membres tout en restant gentil ; savoir écouter les autres » (propos de la présidente d'Ayidégo) ;

« [...] un bon leader, surtout celui qui gère un groupement féminin, devra éviter à tout prix d'être trop à proximité des femmes d'autrui afin d'éviter de se créer des problèmes. Il est également mauvais de la part d'un leader d'abuser économiquement de ses proches. [...] [le leader doit] agir sans arrière-pensée et éviter de politiser les groupements ou de les trander [...] » (propos du secrétaire d'Alogonounonzo).

Ces extraits font en réalité état des attitudes à avoir ou à ne pas avoir par un bon leader. Le tableau qui suit récapitule de telles attitudes.

Tableau n°72 : Quelques attitudes qu'un leader devra avoir pour régler ou éviter les conflits

Un bon leader doit :	Un bon leader ne doit :
Etre humble, se faire petit et serviteur des autres ; Reconnaître ses erreurs et oser recommencer ; Jouer à la médiation ou y recourir pour calmer les situations conflictuelles dans le groupe ; Etre un bon stratège et user des stratégies complexes, y compris les paroles bibliques, pour Calmer des situations explosives ; Gérer certaines situations délicates à huis-clos ; Faire s'il le faut le sourd, l'aveugle et le muet pour sauvegarder l'harmonie dans le groupe ; Avoir de la rigueur tout en restant gentil ; Agir sans arrière-pensée ; Savoir écouter les autres.....	Jamais se fâcher ; Pas politiser le groupement ; Pas avoir trop grande proximité avec les femmes d'autrui [pour les hommes leaders] ; Pas manquer à leurs rôles de mères et d'épouses [pour les femmes mariées leaders] ; Pas répondre aux insultes si c'est nécessaire ; Pas abuser économiquement de ses proches ou les trander ; Pas régler certains problèmes devant tout le monde ;

Source : Tableau conçu par nous à partir des extraits d'entretiens ci-dessus

L'ensemble des éléments ressortis des analyses précédentes nous permet d'opérer un retour sur l'hypothèse de recherche n°4.

13.4- UN RETOUR A L'HYPOTHESE DE RECHERCHE N° 4

Dans cette dernière section, nous essayerons d'abord de faire une lecture croisée entre les résultats en matière d'empowerment (voir chapitre 12) et les différents modèles associatifs ressortis ci-dessus pour ensuite revenir à l'hypothèse n°4.

13.4.1– Une lecture croisée entre « modèles associatifs » et empowerment des femmes : une analyse d'échelle entre les AFL étudiées

Pour rappel, nous avons analysé (au chapitre 12) trois pans d'empowerment, à savoir :

- **L'empowerment capacitaire des femmes** : l'ensemble des critères observés affichent, pour les six AFL étudiées, une bonne tendance à l'exception de deux critères – la capacité managériale des femmes et la contribution des maris aux tâches domestiques- (voir § 12.1).

- **L'empowerment économique des femmes** : c'est le pan le plus déterminant en matière d'analyse d'empowerment au regard des déterminants contextuels décrits (au chapitre 1). Il rend compte à la fois de la capacitation des femmes et du changement de leur statut socioéconomique au sein de la société. Quatre indicateurs ont été à cet effet observés : le niveau de revenu des femmes, leur degré d'implication dans les charges du ménage, l'importance des montants qu'elles investissent dans les tontines (ie. l'épargne) et l'importance des biens de valeur (ie les richesses) qu'elles possèdent. L'AFL *Wadodjou affiche un meilleur équilibre suivie respectivement de Migbéaya, de Tonagnon, d'Alogonounonzo et d'Ayidégo. Les résultats d'Aïdoté constituent un cas d'exception* parce que ces résultats ne sont pas générés dans le cadre de l'action collective mais de la situation individuelle isolée de chaque femme (voir § 12.2) ;
- **L'empowerment collectif** : trois critères ont été observés à ce propos – l'ampleur des actions socio-communautaires ; celle des AGR collectives et la notoriété publique acquise par les AFL. Par rapport aux deux premiers critères, le classement est demeuré identique : Wadodjou en tête, suivie de Migbéaya, presque au même niveau Tonagnon et Alogonounonzo puis Ayidégo. Ici également la situation d'Aïdoté est particulière puisqu'elle ne mène ni d'actions socio-communautaires, ni d'AGR collectives. Cette AFL est cependant membre de l'Union des groupements féminins de la Commune de Toffo. Quant au critère lié à la notoriété publique, la tendance est presque similaire pour l'ensemble des AFL étudiées (voir § 12.3).

Essayons de schématiser les pans d'empowerment pour lesquels il se dégage une échelle de grandeur entre les AFL observées (empowerment économique et empowerment collectif). Cette analyse se fonde uniquement sur les résultats générés dans le cadre de l'action collective (ce qui exclut l'AFL Aïdoté du schéma suivant).

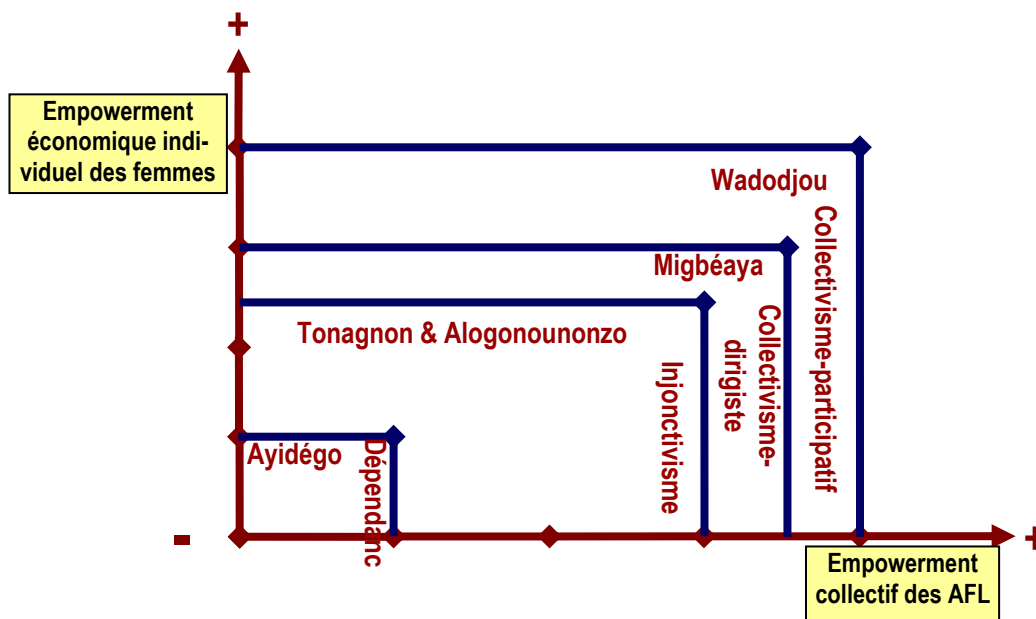


Figure n° 14 : Le progrès des femmes en empowerment par modèle associatif

Source : Conçu par nous

Comme on peut le constater, le progrès des femmes en matière d'empowerment est très différencié selon le modèle associatif considéré. Ainsi :

- Dans **le modèle dépendanciste** (cas de l'AFL Ayidégo), les femmes sont au bas de l'échelle en matière d'empowerment. Les causes de cet état de fait sont moins dans l'incapacité des femmes à progresser. Elles sont à situer davantage dans les défauts de ressources extérieures qui étaient la condition sine qua non, en contrepartie de leur engagement communautaire. L'inactivité et les retraits des membres qui en résultent, se présentent comme de réels facteurs de disempowerment des femmes. Cette observation vaut également pour le cas de l'AFL Aïdoté.
- Dans **le modèle dirigiste ou injonctiviste** (cas des AFL Alogonounonzo et Tonagnon), les femmes sont, disons, à mi-chemin en matière d'empowerment. Les explications d'une telle échelle de progrès se situent davantage dans le caractère dirigiste de ces associations. Les leaders ont fourni d'énormes efforts pour mobiliser les femmes et impulser une réelle dynamique de changement dans leur groupe mais en même temps le cadre trop rigide et moins favorable aux libertés décisionnelles étouffe cette dynamique ou éteint les motivations initiales des femmes ; ou a contrario, favorise dans le rang des femmes qui se sentent exploitées, le développement des comportements de ruse.
- Dans **le modèle collectiviste** dirigiste : les femmes progressent assez sur le plan de l'empowerment économique et collectif, mais le manque d'autonomie lié à la mobilisation dirigiste ne présage point de bons lendemains au cas où le meneur principal (la présidente) ne serait plus là.
- Dans **le modèle collectiviste** participatif : dans ce système, le soutien permanent aux femmes comble leurs attentes et favorise leur mobilisation soutenue qui renforce là son tour la dynamique collective du groupe. Ce modèle peut être considéré comme une "best practice" à travers une gestion collégiale et participative du groupe sur tous les plans. Ce qui leur manque cependant, d'ailleurs autant dans les autres AFL, est un virage politique dans l'optique de faire respecter certains droits élémentaires de la femme (par exemple le droit à la succession, l'accès aux ressources foncières, etc.). De ce point de vue, les influences du milieu (en termes de représentations ou de normes sociales, de considérations coutumières, etc.) se révèlent avoir, dans les faits, une prééminence sur les lois officielles (Code de la famille et des personnes) ou sur la détermination de ces femmes.

Il ressort alors de ce qui précède que, plus les attentes initiales des femmes sont comblées, mieux la dynamique collective du groupe est renforcée. Les facteurs qui déterminent l'empowerment individuel des femmes agissent aussi corrélativement sur l'empowerment collectif du groupe.

13.4.2– Les critères de validation de l'hypothèse n°4

Les analyses critiques des résultats de cette recherche ont mis en lumière une dynamique associative fortement diversifiée dépendamment de quatre principaux déterminants : l'origine de l'action collective, la manière dont elle est dirigée, la provenance des ressources qui l'alimentent et la manière dont elle prend en compte les attentes individuelles de chaque membre (voir figure n° ci-dessous).

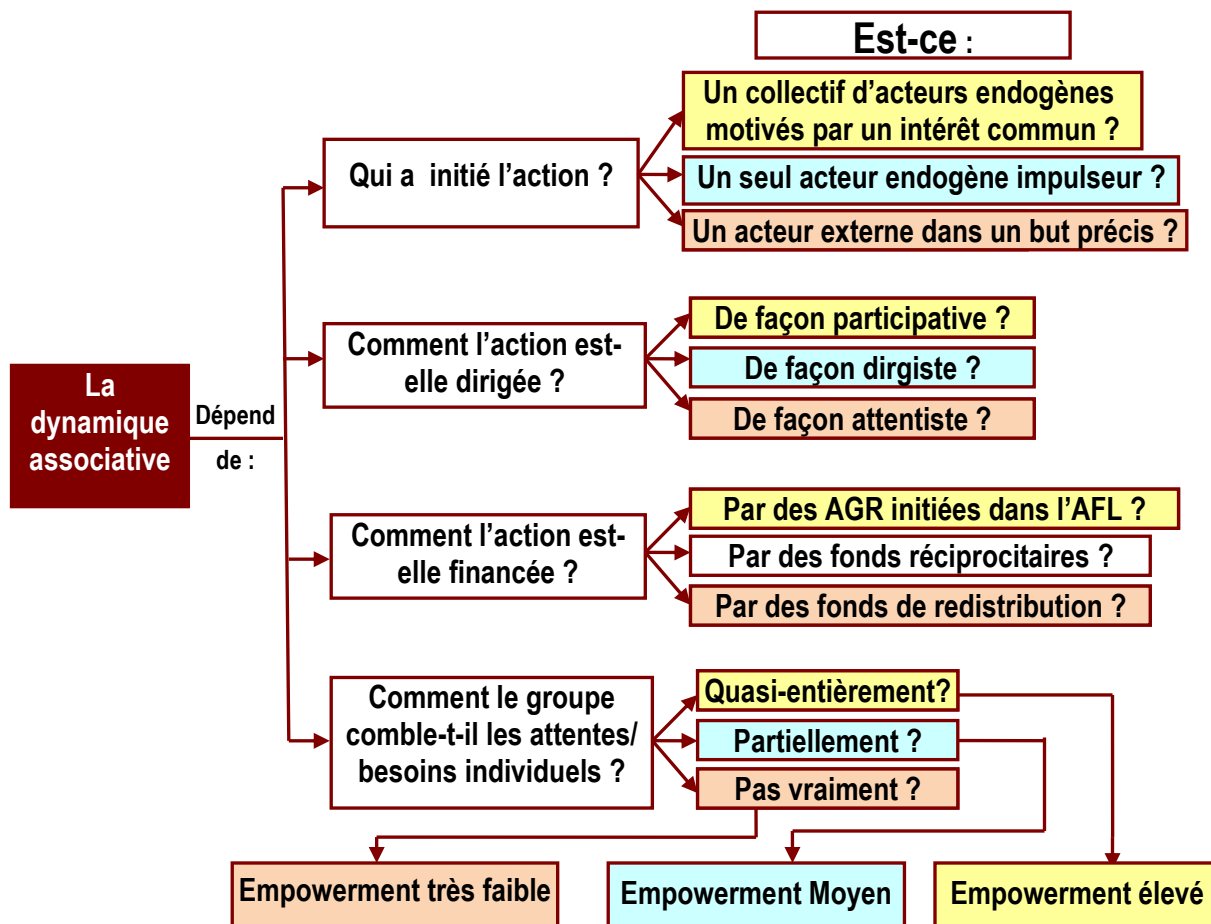


Figure n°15 : Les principaux déterminants de la dynamique associative et degré d'empowerment y relatif ;
Source : Conçu par nous aux termes des analyses

Trois principales tendances (de dynamique associative) ressortent donc de notre recherche :

1- Un cadre associatif dans lequel **les attentes et/ou les besoins individuels des membres ne sont pas vraiment comblés**. Sont en cause la faible conscience collective dans le groupe (dû à l'origine de l'initiative), le manque d'activités collectives fédératrices des énergies (dû à la manière dont le groupe est dirigé) et une dépendance trop poussée des ressources extérieures. Dans un tel modèle, le degré d'empowerment généré par l'action collective apparaît très faible. Ce modèle est illustré par la situation des AFL Aïdoté et Ayidégo. Ce résultat ne prend évidemment pas en compte les activités isolées de chaque femme hors du cadre associatif qui leur permettent parfois d'évoluer normalement chacune de son côté (cas d'Aïdoté).

2- Un cadre associatif dans lequel **les attentes et/ou les besoins individuels des membres sont partiellement satisfaits**. Ce modèle offre aux membres l'opportunité de satisfaire à leurs besoins élémentaires, voire secondaires et même d'en arriver à l'accumulation à partir des activités économiques individuelles organisées et suivies dans le cadre associatif avec ou sans l'apport des ressources redistributives. Mais les actions sont conduites de façon dirigiste. Ce qui n'offre pas aux membres une autonomie de décision, la conscience collective des membres est par-là fragilisée. Ces limites influencent négativement la bonne progression de l'empowerment des femmes dans ces

groupes. Ce modèle est illustré par la dynamique associative d'Alogonounonzo et de Tonagnon.

3- Un cadre associatif dans **lequel les attentes et/ou les besoins individuels des membres sont assez mieux satisfaits**. C'est la dynamique associative qui impacte le mieux l'empowerment individuel et collectif des femmes. Sont à l'honneur les activités économiques collectivement menées, les activités individuelles soutenues grâce aux ressources collectives générées, la gestion participative du groupe et la forte conscience collective dans ces groupes. Ce modèle est illustré par le cas de l'AFL Wadodjou et plus ou moins celui de Migbéaya (car le côté dirigiste de celui-ci ne libère totalement l'empowerment individuel des femmes).

Ces résultats viennent donc valider notre hypothèse n°4 selon laquelle « chaque modèle associatif féminin génère des résultats spécifiques en termes d'amélioration des conditions de vie et d'empowerment des femmes tant au plan individuel que collectif ».

CONCLUSION DU CHAPITRE 13

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que la dynamique associative est fortement corrélée à la manière dont 1) la conscience collective a pris forme dans les groupes ; 2) l'action collective est dirigée, et surtout à la manière dont 3) les attentes individuelles des membres sont satisfaites.

A cet égard, les best practices de Wadodjou et, un peu moins, de celles Migbéaya révèlent que : 1) le modèle collectiviste génère de meilleurs résultats en matière d'empowerment et d'amélioration des conditions de vie des femmes ; 2) l'illettrisme n'est pas un frein au leadership ; 3) le financement entièrement autonome des associations, à partir des ressources marchandes et réciprocatrices, est bien possible et durable.

Les moindres résultats en matière d'empowerment générés par le modèle d'Alogonounonzo et de Tonagnon révèlent que : 1) l'injonctivisme n'est pas le meilleur modèle en matière de renforcement de l'empowerment des femmes ; car comme le dirait Henry Miller⁸⁵ *"Un vrai leader n'a pas besoin de conduire. Il suffit qu'il montre le chemin"* ; 2) le recours aux fonds de redistribution peut parfois déstabiliser l'harmonie dans le groupe en l'occurrence s'ils sont mal gérés ; 3) la confiance mutuelle apparaît capitale pour le maintien des acteurs dans les liens sociaux construits de façon durable.

Les résultats médiocres en matière d'empowerment générés par le modèle d'Ayidégo (et d'Aïdoté) confirment les controverses autour des actions initiées dans le cadre des programmes de développement (voir chapitre 1). Notre terrain ne dément donc pas les analyses en termes d'échec de telles actions.

⁸⁵ <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/leader/>

CHAPITRE 14 : LES APPORTS DE NOTRE RECHERCHE

Les données empiriques présentées et analysées dans le présent document de recherche apportent un regard renouvelé sur plusieurs thématiques. Toutefois, nous n'en retiendrons ici que les trois principales : une analyse factorielle de l'empowerment des femmes dans un contexte de discrimination en défaveur des femmes (14.1) ; une analyse des liens de solidarité dans un contexte de pauvreté (14.2) et le positionnement de notre travail par rapport à l'économie populaire et solidaire (14.3).

14.1- L'EMPOWERMENT DES FEMMES DANS UN CONTEXTE DE DISCRIMINATION FEMININE : UNE ANALYSE FACTORIELLE

Nous mettrons à ce niveau l'accent sur les facteurs d'empowerment et de disempowerment liés au contexte proximal des femmes enquêtées (14.1.1), ceux liés à l'action associative des femmes (14.1.2) et les conditions de réalisation de l'empowerment au Bénin (14.1.3).

14.1.1– Les facteurs d'empowerment et de disempowerment liés au contexte proximal des femmes enquêtées

Nous dégageons ces facteurs des récits de quatre présidentes d'AFL (celles d'Aïdoté, d'Ayidégo, de Migbéaya et de Wadodjou), particulièrement des extraits liés à leur vie familiale (voir détails en annexe 4).

Encadré n°24 : Quelques extraits du récit de vie de quatre présidentes d'AFL

1) La présidente d'Aïdoté

« Mon mari n'est pas hostile à mon militantisme. Toutefois devenue mère, j'ai moi-même dû renoncer à quelques-unes de mes responsabilités associatives parce que la charge de travail devenait épuisante. Quant aux responsabilités associatives que j'ai gardées, je les assume cumulativement avec mes rôles au sein du ménage et mes activités génératrices de revenus. [...] En cas de besoin, je demande l'appui de ma maman pour venir prendre soins de mes enfants (surtout lorsqu'ils étaient petits). C'est souvent le cas lorsque je dois prendre part aux formations. Parfois, j'apprête le repas nécessaire aux membres de mon ménage et je sollicite l'appui de mes voisines pour le chauffer au cas où ma mère est empêchée.

Au sein de ma famille, mon avis compte beaucoup dans les prises de décisions. [...] Dans ma localité également, j'ai toujours assumé diverses responsabilités dans des groupes différents (groupes de tontine, groupes religieux, etc.). [...] Mes aptitudes en matière de gestion des groupes de personnes sont le fruit d'un apprentissage progressif depuis mon berceau où j'avais vécu très proche des personnes âgées et je m'inspirais de leurs leçons de sagesse.

Je reconnais que je fais l'objet d'admiration dans mon entourage au point où certains hommes demandent à leurs épouses de me fréquenter pour recevoir des conseils et des leçons de vie. C'est ainsi que plusieurs personnes de ma localité y compris les hommes viennent me confier leurs difficultés de couple ou leurs difficultés financières, etc. Ceci, dans l'optique de recevoir de moi des conseils constructifs. Mais comme on ne peut pas être aimé de tout le monde, certaines personnes de mon entourage me jalouent ; d'autres personnes évoquent même que c'est par « gris-gris » (force occulte) que j'attire du monde vers moi ; mais moi, je ne les écoute pas [...] ».

2) La présidente de Migbéaya

« [...] Mon mari ne s'oppose pas à mon militantisme parce qu'il a confiance en moi. Il arrive que mon action associative m'amène à m'absenter pendant plusieurs jours et à dormir ailleurs, cela n'a jamais posé de problèmes. En réalité, si tu veux entretenir ta renommée et ta dignité en tant qu'épouse cela dépend de toi, mais si tu veux au contraire les souiller, cela dépend aussi de toi. Moi, je suis très populaire. [...] A aucun moment, l'idée de tromper mon mari ne m'a traversé la tête. [...].

J'essaie de m'occuper de l'éducation de mes enfants cumulativement avec mes responsabilités associatives sans que les unes ne fragilisent les autres. La charge associative est ponctuelle et programmée. Le reste du temps est consacré à mes enfants et à mes AGR personnelles.

Pour parvenir à mener cumulativement toutes ces tâches, mes journées de travail sont très longues. Je me réveille tous les jours à 5 heures du matin, j'apprête le repas de la famille et je mange puis je vais au champ. A midi, je reviens à la maison pour donner à manger à mes enfants et à mon mari, aux animaux et je mange moi aussi. Je me repose trente minutes et je vaque à d'autres occupations (soit je retourne au champ, soit je pars pour l'achat ou la vente de pommes en fonction des jours). Ma journée prend fin vers 22 heures. Si je dois m'absenter, j'apprête les repas de la journée dans des glacières, mais depuis que mes enfants ont grandi, ils me portent aussi un coup de mains dans les travaux ménagers.

En plus de tout cela, les week-ends, les enfants et moi, nous travaillons dans le champ de mon mari. Au fait dans l'agglomération ici les gens sont des agriculteurs. Pour cela, les parents ne sont pas vraiment motivés à ce que les enfants aillent à l'école. Ainsi, j'ai négocié avec mon mari pour qu'il laisse les enfants s'occuper de leurs études en semaine, et en week-end, je les aide à travailler dans le champ de leur père pour rattraper le temps perdu [...]».

3) La présidente de Wadodjou

« [...] Mon mari n'avait jamais été hostile à mon militantisme. J'étais la seule parmi ses trois femmes qu'il autorisait à aller et venir sans problèmes. Il disait qu'il a étudié et connu les comportements de chacune de ses épouses et que s'il laissait les autres aller dans les rencontres publiques à Cotonou et ailleurs, elles risqueraient de se trouver de nouveaux maris et de l'abandonner, mais en moi, il avait confiance.

Oui, je sais que mes responsabilités associatives prennent le pas sur mon rôle de mère et d'épouse. [...] Lorsque mes enfants étaient plus petits, et que je devrais être amenée à m'absenter, ma coépouse prenait soins d'eux et se chargeait aussi des travaux domestiques.

Mon mari s'impliquait beaucoup dans l'éducation des enfants et dans leur suivi. [...] Financièrement, j'étais vraiment exonérée des charges liées aux enfants. Mais à son décès, ce sont ses fils aînés ou son frère ou encore l'une de ses épouses [...], qui se sont accaparés, chacun de la portion des affaires qu'il gérât. Plus personne ne rend compte aux autres. La famille avait dit qu'on devrait faire la répartition des biens mais jusqu'ici rien ne s'opérationnalise. Dès lors, les charges de mes enfants m'incombent désormais à cent pour cent.

Sur ces questions d'héritage, je n'ai pas droit à la parole parce que dans le milieu ici, les femmes ne doivent pas intervenir dans les discussions concernant l'héritage. Il paraît que si elles en parlent, leurs enfants vont tous mourir. Si c'est le cas, je préfère me taire. Par ailleurs, dans le milieu ici, les femmes et les filles n'ont pas droit à l'héritage. C'est ainsi que les choses continuent de se faire ici [...] ».

4) La présidente d'Ayidégo

« [...] Au début de mon mariage, j'ai dû me battre longtemps contre la maladie de mon mari et de ma fille. A l'époque, je n'avais que deux enfants lorsque mon mari était tombé gravement malade. Cet état a duré sept ans. [...], je devais couper et vendre des bois de chauffe juste pour acheter des produits de première nécessité (notamment les aliments). Finalement, l'enfant et le père ont été guéris.

A la fin de l'épreuve de maladie, on était un couple soudé renforcé par la victoire sur la maladie. On a travaillé durement pour entretenir ensemble nos enfants et changer l'état de notre demeure. [...]. Mais depuis que mon mari a eu d'autres épouses, toutes les charges concernant mes enfants m'incombent toute seule. Parfois, je me sens essouffée et écrasée par la lourdeur de ces charges. Pour m'en sortir, je mène différentes activités génératrices de revenus : la vente d'akassa, la préparation et la vente de l'huile de palme, de gari, etc. Tous les combats que je mène actuellement visent à offrir un meilleur soutien ou entretien à mes enfants.

D'ailleurs, [...] c'est généralement le sort réservé à la quasi-totalité des femmes dans ce milieu. C'est seulement lorsque tu es une jeune épouse que le mari s'intéresse à toi. Si tu finis de faire des enfants et que tu deviens une vieille épouse, alors il t'ignore au profit de la plus jeune épouse qu'il prend et ainsi de suite. C'est cette dernière qui mobilisera désormais toute son attention. La vieille épouse, quant à elle, s'occupe de ses affaires et de celles de ses enfants, 'toute seule'. Arrivée à cette étape, chaque femme redouble d'ardeur en espérant qu'un jour, ses enfants vont se faire une meilleure place dans la société et la sortir de la pauvreté [...] ».

Ces extraits du récit des quatre femmes leaders soulèvent plusieurs questions de genre et surtout mettent l'accent sur la complexité du contexte d'action associative des femmes au Bénin. Nous avons essayé d'y extraire comme suit quelques facteurs d'empowerment ou de disempowerment des femmes.

A. Quelques facteurs d'empowerment ressortis du récit des quatre femmes leaders

La liste n'est pas exhaustive. Dans ces récits, il a été principalement question de :

1) L'approbation (explicite ou implicite) des conjoints

Cet élément est ressorti du récit de trois femmes leaders (celles d'Aidoté, de Migbéaya et de Wadodjou) en des termes variés « *mon mari n'est pas hostile à, ne s'oppose pas à...* ». Il va s'en dire que l'approbation des conjoints est une condition sine qua non de l'engagement des femmes dans l'action associative.

2) Une base solide de confiance et la crédibilité comportementale des femmes

L'approbation du conjoint est donnée en tenant compte de deux critères : la confiance qu'il a en son épouse et la crédibilité comportementale de celle-ci. En cas du moindre doute, l'homme oppose donc son veto à l'action associative de son épouse.

3) Le cumul des rôles (reproductif, économique et social)

L'ensemble des récits souligne la question du cumul des rôles. Les femmes leaders jouent toujours leurs rôles d'épouse et de mère, quelles que soient leurs occupations sur le plan associatif. En cas d'impossibilité absolue (due à une absence momentanée), elles se font remplacer dans leur rôle

reproductif par leur mère, leurs voisines, leurs coépouses ou leurs enfants aînés. Ce cumul de rôle se dégage alors comme une deuxième condition de la possibilité de l'engagement associatif des femmes.

4) La perspicacité à tenir de longues heures de travail

L'une des conséquences immédiate du cumul des rôles est la possibilité pour les femmes de tenir durant de longues heures de travail. La présidente de Migbeaya a décrit de façon concrète l'enchaînement de ses différentes tâches au cours d'une journée qui commence à 5h pour ne finir, au mieux, qu'à 22 heures y compris les week-ends. Ceci révèle que le prix à payer par les femmes, pour aller de l'avant, est très élevé.

5) La soumission aux normes, us et coutume du milieu

Les récits des présidentes d'Ayidégo et de Wadodjou concernant leur vie de famille révèlent que, parfois, les femmes n'ont pas d'autres choix que de se taire et de se soumettre injustement aux usages et aux normes inégalitaires dans leur milieu. C'est le seul moyen possible pour qu'elles puissent continuer à y vivre et à y mener leurs activités. La soumission aux pratiques d'usage du milieu se révèle donc comme une troisième condition essentielle dans l'avancement des femmes.

Outre ces conditions sine qua non de la possibilité de l'action associative des femmes, les récits font également cas de quelques facteurs de disempowerment des femmes.

B. Quelques facteurs de disempowerment ressortis du récit des quatre femmes leaders

Nous en ressortons de façon non exhaustive quatre :

1) Le manque de confiance et le veto des conjoints

Ces aspects ressortent du récit de la présidente de Wadodjou selon lequel son défunt époux s'était opposé à l'action associative de ses coépouses par manque de confiance. La question de veto des conjoints avait aussi été évoquée par les femmes, membres de l'AFL Tonagnon dans le cadre du conflit qui les a opposées à l'ex-leader (voir plus haut). Elle avait aussi été soulignée par le président d'Alogonounonzo selon qui les conjoints de ses collaboratrices s'opposent à ce que celles-ci soient envoyées en formation hors de leur localité. Au regard de ces discours convergents, nous en venons à constater que le manque de confiance et son corollaire qu'est le veto des conjoints constituent de réels freins à l'avancement des femmes.

2) Le système de polygamie

Le récit de la présidente d'Ayidégo fait mieux ressortir les conséquences du régime de la polygamie sur les capacités financières des premières épouses. Celles-ci sont abandonnées avec leurs enfants au profit des nouvelles épouses. Ceci les enfonce dans la précarité. De telles pratiques sociétales, assez courantes au Bénin, notamment dans les milieux ruraux, constituent une pierre angulaire dans la prégnance de la pauvreté. Ainsi, les femmes concernées par ces phénomènes se laissent parfois aller au

découragement et à l'inaction.

3) La lourdeur des charges de travail

Cet aspect n'est que la conséquence logique du cumul des rôles (reproductif, économique et social). Le récit de la présidente d'Aïdoté le souligne clairement. Celle-ci a dû abandonner certaines responsabilités associatives parce qu'une fois devenue mère, sa charge de travail s'avérait écrasante. C'est ainsi que bon nombre de femmes renoncent souvent à jouer un rôle social, une responsabilité communautaire, et même à mener une action économique de grande envergure pour se confiner dans leur rôle de mère et d'épouse, et par conséquent, à être financièrement et décisionnellement dépendantes de leurs conjoints.

4) La jalousie et les calomnies des gens de l'entourage des femmes

Il est question, à travers ces points, du regard social sur l'action et le comportement des femmes leaders. Le dernier paragraphe du récit de la présidente d'Aïdoté en fait cas. Dans le contexte du Bénin, en particulier, ce regard social est parfois destructeur. Il peut faire propager, par jalousie, des calomnies qui pourraient porter atteinte à la crédibilité et à la personnalité des femmes au point de les contraindre au silence et à l'inaction.

5) Les stéréotypes, les us et coutumes

Ces normes, conçues sur mesure, véhiculent énormément d'interdits concernant les femmes. Elles lient souvent celles-ci dans leur liberté d'action, notamment dans les milieux ruraux béninois. Elles se transmettent de génération en génération. Le contrôle social qui garantit leur respect représente parfois un réel frein à l'action et à l'avancée sociale des femmes dans certains milieux. Ces normes ont parfois prééminence sur le régime légal en vigueur. A titre d'exemple, voir l'extrait du récit de la présidente de Wadodjou relatif à l'héritage. D'après son discours, les femmes et les filles sont encore exclues aujourd'hui de l'héritage dans sa localité. Ceci contredit fortement les dispositions actuelles du code béninois de la famille et des personnes à cet égard.

Les différents facteurs favorables ou défavorables à l'empowerment des femmes sont résumés dans le tableau qui suit.

Tableau n°73 : Le résumé des facteurs d'empowerment et de disempowerment extraits du récit de quatre femmes leaders

Facteurs d'empowerment des femmes	Facteurs de disempowerment des femmes
- L'approbation (explicite ou implicite) des conjoints ; - Une base solide de confiance et la crédibilité comportementale des femmes ; - Le cumul des rôles (reproductif, économique et social) ; - La perspicacité à tenir de longues heures de travail ; - La soumission aux us normes du milieu, etc.	- Le manque de confiance et le veto des conjoints ; - Le système de polygamie ; - La lourdeur des charges de travail ; - La jalousie et les calomnies des gens de l'entourage des femmes ; - Les stéréotypes, les us et coutumes, etc.

Source : Conçu par nous à partir des extraits de récit de vie des quatre femmes leaders citées ci-dessus

14.1.2– Les facteurs d'empowerment et de disempowerment liés à l'action associative des femmes enquêtées

Les facteurs évoqués à ce niveau constituent un récapitulatif de toutes les analyses conduites dans le chapitre précédent (voir chapitre 13). Il en ressort que plusieurs déterminants peuvent générer des facteurs favorables ou défavorables à l'empowerment des femmes par modèle associatif (voir le tableau ci-après).

Tableau n°74 : La synthèse des facteurs d'empowerment ou de disempowerment des femmes

Déterminants	Modèles associatifs			Facteurs favorables à l'empowerment	Facteurs défavorables à l'empowerment
	Dirigiste	Collectiviste	Attentiste		
1) Origines de l'initiative associative	Emane d'une seule personne qui impulse la dynamique collective	Emane d'un processus collectif avec une conscience collective élevée dès le départ	Emane d'acteurs externes avec des attentes de réciprocité qui déterminent la motivation	Degré élevé de conscience collective	Faible conscience collective
2) Provenance des ressources	Générées en internes (1 ^{er} cas) Ressources extérieur. (2 ^e cas)	Générées en internes	Ressources extérieures	Autonomie financière	Dépendance financière
3) Ressources dominantes	Marchandes / Redistributives	Marchandes et réciprocaires	Redistributives		
4) Nature des AGR menées	AGR individuelles + AGR collectives occasionnelles	AGR collectives permanentes + AGR individuelles isolées	AGR individuelles isolées / cas exceptionnel d'AGR collectives	AGR collectives permanentes + AGR individuelles	Inactivité, immobilisme
5) Types de solidarité	Altruiste / Réciprocaire	Mutualiste / Réciprocaire	Altruiste / Réciprocaire	Solidarité mutualiste	Solidarité altruiste
6) Modes de gestion	Dirigiste / hiérarchique	Participatif, plus ou moins délégatif	Participatif mais démissionnaire	Autonomie décisionnelle, motivation, confiance	Faible autonomie décisionnelle, démotivation, ruse, rupture du lien
7) Stratégies de résolution des conflits	Imposition / compromis	Collaboration / compromis	Accommodation	Collaboration (consensus)	Imposition, rapports de force

Source : Conçu par nous

Il ressort de ce tableau de synthèse que le degré élevé de conscience collective, les AGR (collectives permanentes et individuelles), l'autonomie financière et décisionnelle, la motivation collective, la confiance mutuelle, la solidarité mutualiste et la réciprocité, les stratégies consensuelles et collaboratives sont autant de facteurs qui font progresser le niveau d'empowerment individuel et collectif des femmes dans le cadre d'une action associative organisée. A contrario, les facteurs comme la faible conscience collective, l'inactivité, la dépendance financière des ressources extérieures, la faible autonomie décisionnelle, la solidarité altruiste, l'imposition, les rapports de force, le manque de transparence, la démotivation

généralisée, la fragilité et la rupture du lien social construit, constituent autant de freins à l'empowerment des femmes au sein des AFL étudiées, et par conséquent, les maintiennent dans la dépendance ou sous la domination des leaders ou des acteurs externes, initiateurs de l'action collective.

De tout ce qui précède, nous dégageons ci-après, les conditions de réalisations de l'empowerment dans le contexte spécifique du Bénin.

14.1.3– L'empowerment des femmes au Bénin : les conditions de sa réalisation

En s'engageant dans une action collective dans le but de vaincre leur pauvreté, les femmes béninoises au niveau local sont conscientes d'une chose : « l'union fait la force », elles l'ont de cesse rappelée aussi bien lors des focus group que lors des entretiens individuels ; mais elles ignorent que leur acte porte dans d'autres contextes le nom d'empowerment. Or, chacune des pratiques développées par les AFL, sur le plan social, économique et communautaire, est d'une grande portée pour la théorisation du processus d'empowerment dans le contexte spécifique du Bénin.

Dans la même logique, en optant pour tel ou tel autre mode de gouvernance, les leaders de ces AFL ont sans doute agi en phase avec les construits sociaux dans leur environnement ; ainsi, les hommes leaders ont pensé logiquement qu'il fallait conduire les femmes de « mains de maître », et les femmes leaders ont pensé qu'il leur fallait être plus maternelles et plus collaboratives avec les membres. Ce faisant, ils ignoraient de part et d'autre que leur mode de gestion allait avoir un impact (positif ou négatif) sur le degré d'empowerment de leurs membres, étant donné que l'action au départ ne visait pas ouvertement cet empowerment. Or, les analyses précédentes ont fait ressortir les liens de causalité entre les modèles associatifs et les progrès des membres en matière d'empowerment. Ceci nous a permis, au final, d'identifier six conditions principales de réalisation de l'empowerment dans le contexte du Bénin.

A. Première condition : une dynamique associative viable et durable

La première condition sine qua non, celle qui donne corps à tout le reste, est que l'action collective soit fonctionnelle et permanemment nourrie par les pratiques et les initiatives renouvelées des acteurs concernés. Or, dans l'environnement béninois, il existe beaucoup de groupements féminins suscités, soit par les structures étatiques de développement (CARDER), au cours des années 1970 et 1980, soit avec le déferlement des interventions extérieures depuis la fin des années 1980 et jusqu'alors, mais dont la quasi-totalité aujourd'hui n'existe que de nom. La plupart de ces groupements avait effectivement rayonné à leur époque. Mais pour une multitude de raisons dont, entre autres, le retrait précoce des partenaires, le détournement des fonds ou des équipements par les leaders, la politisation des groupes, la disparition des principaux meneurs, la démotivation des membres dont les attentes ne sont pas comblées, etc., ils ont fini par se vider progressivement de leurs membres, pour ne devenir finalement que des coquilles vides.

Un autre constat nourri à la fois par notre terrain dans le cadre de la présente recherche et par la dizaine d'années de notre vie professionnelle dans le développement, est que chaque

intervenante externe crée son groupement d'acteurs locaux pour servir sa cause et pour l'atteinte de ses objectifs. Ce qui donne une scène hallucinante de superposition de groupements associatifs locaux que les acteurs, pour les distinguer, désignent ironiquement par le nom de l'acteur externe qui les a suscités. Et souvent, se sont les mêmes membres qui passent d'un groupement à l'autre, avec des missions différentes. Ce sont ces genres de groupements qui sont fortement médiatisés et c'est également sur eux que portent de nombreux écrits pour des fins de visibilité des interventions extérieures. Nous en étions actrice en son temps, mais le recul nous permet aujourd'hui de critiquer ces types de stratégies de développement.

Ainsi, si nous sommes d'accord avec Castel (2003 : 14) pour reconnaître qu'en Afrique, un grand nombre de pays ont connu une véritable explosion associative durant les années 1980 et 1990, nous ne partageons cependant pas la formulation de l'auteure consistant à dire que « *de nombreuses associations africaines ne sont que le fruit d'initiatives extérieures et la majeure partie de leurs ressources provient de l'aide extérieure* ». D'abord, la multiplication des associations coopératives dans l'environnement ouest africain, particulièrement, était déjà l'œuvre des gouvernements locaux (voir Albert, 1993 : cas du Bénin ; Soumaré, 2001 : cas du Sénégal) que la mondialisation n'a fait qu'amplifier (voir Kabogoye, 2009 : cas de l'Afrique centrale). Même avant cela, en remontant plus loin dans l'histoire de ces peuples, et ce, avant même l'avènement de la colonisation, il avait toujours existé des formes spécifiques d'organisations locales à des fins d'économie substantive (voir le modèle historique dont se sont inspirés les tontines et les kugbè au Bénin avec Lelart (1989, 1990), Vodouhè (1996), etc.).

Ensuite, parce que les associations suscitées par les acteurs externes sont rarement viables à long terme. Elles rayonnent pendant un temps et s'éteignent. Tantôt, les torts sont à situer du côté des acteurs locaux qui ont parfois une vision trop dépendantiste de l'extérieur quant à leur propre développement et celui de leurs localités ; tantôt les torts résident dans la démarche même de développement de ces acteurs externes. Si nous nous intéressons spécifiquement à ce dernier cas, la question que l'on se pose est de savoir : pourquoi chaque intervenante externe devrait-elle forcément créer sa marque spécifique de groupements locaux là où existaient déjà des dynamiques endogènes qu'il fallait simplement contribuer à impulser de l'avant si tant est que ces intervenants externes désirent réellement le développement des acteurs locaux ? En découle alors la question de fond, est-ce qu'objectivement un développement durable peut s'opérer partant de ces stratégies-là, telles qu'elles sont observées depuis trois décennies déjà ?

Nous n'avons guère l'intention de répondre à ces questions de fond ici et maintenant. Toutefois, nous nous permettons d'évoquer rapidement deux points à leur propos : 1) la pléthore d'associations suscitées est la preuve patente de la rivalité entre les intervenants externes sur le terrain et dont les acteurs locaux n'en portent que les stigmates ; 2) les stratégies d'intervention utilisées par les intervenants externes -qu'il s'agisse de «faire faire par les acteurs», de «faire avec les acteurs», d'«accompagner les acteurs à faire», etc.- sont de façon caricaturale comparable à un chien tenu en laisse, en ce sens qu'elles offrent rarement aux acteurs locaux de réelles opportunités de prendre résolument leur envol. Ce sont généralement des actions de saupoudrage et de survol des problèmes qui ne permettent pas

fondamentalement une sortie de pauvreté des populations locales. L'exemple d'Ayidégo⁸⁶ dans le cadre de la présente recherche est fort illustratif de cette démarche d'intervention qui suscite bien des interrogations.

Enfin, parce que les initiatives purement endogènes, essentiellement basées sur des pratiques de solidarité comme celles décrites dans le cadre de la présente recherche, ne sont ni médiatisées, ni l'objet d'écrits largement diffusables au-delà des frontières. Ce qui laisse croire, vu de l'extérieur, que seuls les acteurs externes et les ressources extérieures opèrent pour la sortie des populations africaines de la pauvreté. C'est qu'en général ces pratiques endogènes, de plus en plus courantes, et bien souvent mieux porteuses de fruits, sont l'œuvre des acteurs locaux dont la voie est simplement inaudible à l'extérieur. L'exemple de Wadodjou, de Tonagnon, de Migbéaya témoigne de l'effort des acteurs à infléchir leurs situations par eux-mêmes ; et celui d'Alogonounonzo témoigne de la parfaite symbiose entre ressources extérieures et fonds réciprocaires à condition qu'elle s'inscrive dans une démarche de long terme.

B. Deuxième condition : une autonomie financière

Celle-ci ressort comme la deuxième condition sine qua non sans laquelle le processus de l'empowerment aussi bien individuel que collectif serait dangereusement amputé. Les résultats dans le cadre de la présente recherche ont révélé que les ressources marchandes et les fonds réciprocaires sont les meilleures combinaisons gagnantes qui assurent l'autonomie des AFL. Wadodjou en est l'exemple-type et dans une moindre mesure Migbéaya également. Mais ce qui compte au-delà de tout, c'est l'autonomie financière de chaque membre, car c'est là le socle de l'empowerment individuel. C'est pourquoi cette deuxième condition fait appel à une autre qui lui est subordonnée : c'est le soutien solidaire aux AGR individuelles des membres, suivies et impulsées de façon continue dans le cadre de l'action collective. Dans les AFL qui ont compris et intégré ce besoin fort des membres comme le cas de Wadodjou, Migbéaya, Tonagnon et Alogonounonzo, la mobilisation des membres ne faiblit pas.

C. Troisième condition : un modèle associatif qui promeut la participation des membres

Chaque personne, aussi petite qu'elle soit, aime se savoir utile au groupe auquel elle appartient. Cela est un excitant à l'action. A l'inverse, conduire des adultes comme des bêtes de somme, est un bon moyen pour détruire progressivement la flamme de l'action qui brûlait en eux au démarrage. L'une des femmes de Tonagnon disait ceci à propos de leur président : « *Absence de responsabilité, ne recherche pas l'évolution du groupe* ». Et pourtant, c'est celui-là qui avait donné vie à l'action et les avait propulsées de

⁸⁶ Vingt cinq femmes ont été regroupées autour d'un fonds de crédit de 200000FCFA (environ 300 euros) par an et qui n'a été octroyé que deux fois puis brutalement interrompu pour des raisons extérieures à l'AFL, alors que ces femmes étaient fortement mobilisées et motivées autour des objectifs qui leur étaient assignés, malgré la pénibilité du travail et des retombées dérisoires. Par ailleurs, les femmes étant analphabètes en quasi-totalité, elles ignoraient tout de la possibilité de se faire enregistrer au niveau du CARDER pour bénéficier de l'accompagnement voire des équipements que les centres de développement étatiques offrent aux acteurs locaux. Lorsque nous avons demandé à la responsable du projet pourquoi ces femmes n'ont pas été orientées sur la voie de l'officialisation ; la réponse était simplement que cet aspect n'était pas prévu dans le projet. Alors que cela n'induisait aucun coût supplémentaire ; mais juste des informations utiles.

l'avant. C'est pour dire que les femmes des AFL espèrent se voir confier des responsabilités afin de valoriser pleinement leur participation à l'action collective. Seul le collectivisme participatif comme modèle associatif laisse éclore le leadership qui sommeille en chacun. Ceci fait certainement que les femmes de Wadodjou paraissent avoir plus d'assurance en elles, concomitamment à l'amélioration de leur situation économique.

D. Quatrième condition : des attentes individuelles intégrées aux objectifs communs

Outre l'aspect économique ou financier, parfois ces attentes sont juste symboliques comme la reconnaissance, la quête de grandeur sociale associée à l'action associative dans le contexte béninois, etc. C'est pourquoi, il est opportun que le volet social fasse partie de l'action des AFL. Un capital social fortement mobilisé derrière soi lors des événements sociaux, ressort des résultats comme l'une des motivations fortes des femmes à prendre part à l'action collective. A ce propos, seule l'AFL Alogonounonzo intervient faiblement dans les événements sociaux. Toutes les autres AFL l'ont assez bien compris et intégré.

E. Cinquième condition : un climat de confiance mutuelle

Cette condition aussi est cruciale. Elle est imputable au premier chef au leader du groupe, mais chaque membre devra y donner du sien pour que la confiance soit durablement préservée. Ce qui égratigne dangereusement la confiance, est le manque de transparence, l'asymétrie d'information, la ruse, les stratégies d'imposition ou d'évitement comme mode de résolution des conflits. Ce qui milite durablement en faveur de ce climat, est le jeu « cartes sur table », les stratégies de collaboration, de consensus et de participation. Ce climat crée une ambiance conviviale de travail où chaque membre se sent comme chez lui. Certes, les conflits sont associés à toute action collective ; mais cela requiert que les foyers de tension soient rapidement décelés et éteints. Les AFL Tonagnon, Alogonounonzo et Aïdoté ont montré d'après les analyses faites dans le cadre de ce travail des contres exemples quant à l'entretien de ce climat de confiance mutuelle.

F. Sixième condition : un environnement (contexte proximal) favorable

Cette dernière condition prend aussi une place centrale dans la montée socioéconomique des femmes. Différents extraits du récit des femmes leaders et des entretiens des membres illustrent avec force l'interaction permanente entre l'action associative des femmes et l'influence (souvent négative) de leur milieu. Certes, bien de chemin reste à faire pour sauter, sinon amoindrir, certains verrous auxquels se butte encore aujourd'hui la pleine éclosion de la dynamique féminine au Bénin. Mais, nous avons l'espoir qu'un mouvement local féministe plus généralisé pourrait contribuer à faire évoluer les mentalités et à restaurer un environnement favorable à l'action féminine au Bénin.

La figure qui suit résume schématiquement ces six conditions :

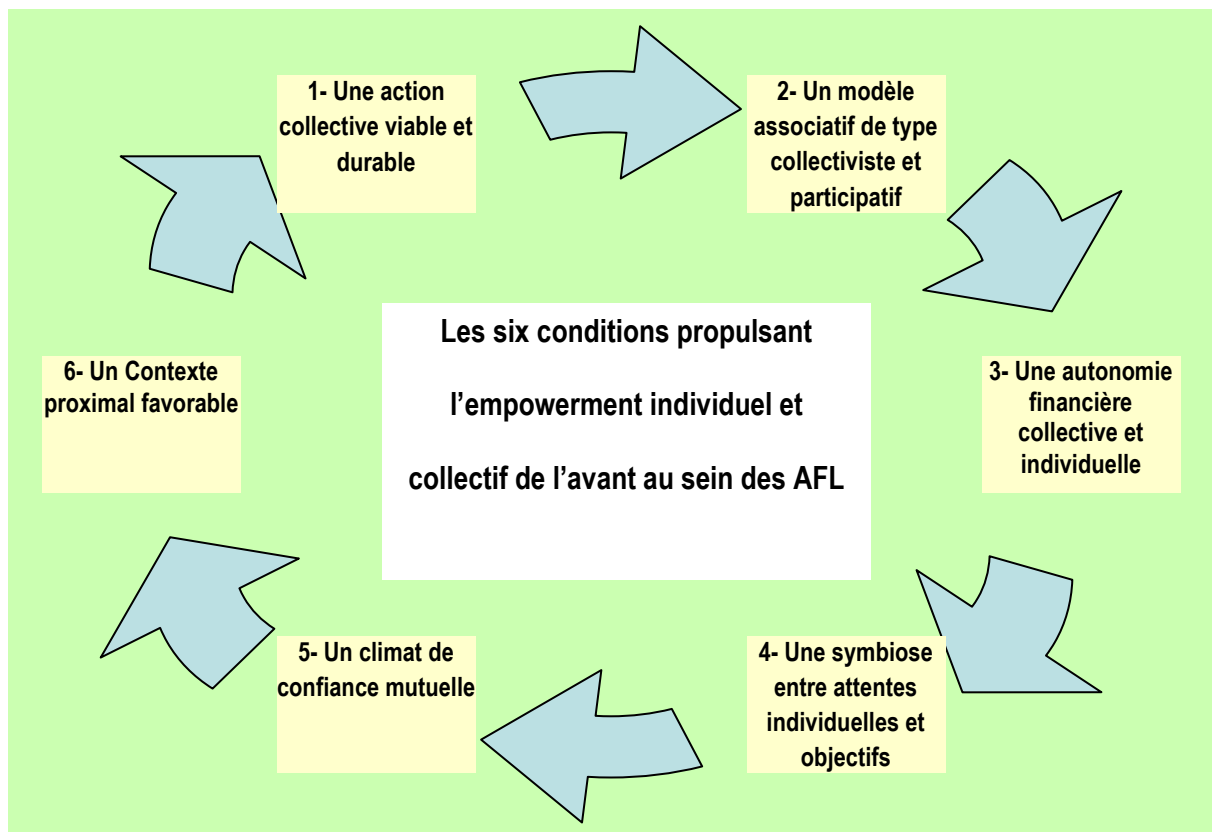


Figure n° 16 : Une représentation schématique des six conditions faisant progresser l'empowerment ;
Source : Conçu par nous

Nous en venons ainsi à conclure, dans la lignée de Laville et de Guérin, que dans le contexte spécifique du Bénin, l'action collective, particulièrement celle fondée sur les pratiques de solidarité, impacte significativement l'empowerment des femmes dans la mesure où ces six conditions non exclusives sont remplies.

14.2- LES LIENS DE SOLIDARITE DANS UN CONTEXTE DE PAUVRETE : FONCTIONS ET LOGIQUES SOUS-JACENTES

Nous aborderons dans cette section successivement les logiques sous-jacentes aux pratiques de solidarité (14.2.1), les implications du don pour les liens sociaux (14.2.2) et enfin, les atouts et contraintes des pratiques de solidarité dans un contexte de pauvreté (14.2.3).

14.2.1- Les pratiques de solidarité au Bénin et les logiques y sous-jacentes : le cas des liens sociaux construits

Les liens sociaux construits (qu'il s'agisse des relations d'échanges de dons ou qu'il s'agisse des relations entre les membres des AFL étudiées), offrent un champ propice à l'analyse des logiques et des stratégies d'acteurs. Les résultats présentés aux chapitres 7, 8 et 9 braquent notre attention, entre autres, sur deux éléments fondamentaux qui sont au centre de la motivation des acteurs à entretenir de telles relations de solidarité, à savoir : 1) les intérêts réciproques et 2) la quête d'honneur ou de grandeur sociale.

A. Les intérêts réciproques, l'une des motivations au cœur des pratiques de solidarité

Kropotkine (1902) n'évoquait-il pas déjà que *l'intérêt commun* est le seul élément qui détermine fortement les pratiques d'entraide et l'esprit de solidarité ? ; Defourny et Develtere (1999) dans l'analyse de l'esprit de solidarité ont aussi souligné la question de la *communauté [de destin]* ; Godbout (2000) dans l'analyse du fonctionnement des associations d'Alcooliques Anonymes a aussi mis l'accent sur cette question d'*intérêt* à adhérer à ces groupes ; les *intérêts réciproques* ne sont-ils pas au cœur de l'analyse du régime de dons chez Mauss, chez Weber (2007), chez Caillé (1986), pour ne citer que ces auteurs-là.

C'est pour ainsi dire que, de tout temps, l'analyse des pratiques de solidarité ou d'entraide a toujours mis en lumière la question d'*intérêts réciproques* que nous définissons ici, au regard de nos matériaux, comme *la satisfaction qu'une personne tire de son lien relationnel avec l'autre (individu ou groupe) eu égard à ses attentes (initiales ou successives) implicites ou explicites et qui la motive à perdurer dans le lien; son insatisfaction justifierait donc sa prise de distance vis-à-vis du lien noué*. C'est ce que réaffirme sans ambages le discours de nos enquêtés, quels qu'ils soient (enquêtés isolés ou AFL). En voici quelques extraits combinés :

Encadré n° 25 : Quelques extraits illustratifs des intérêts réciproques des parties

1. **Extraits des entretiens avec les enquêtés isolés** : « Le don que j'ai fait [...], c'est pour le futur. J'attends de cet ami que lorsque mes enfants auront des problèmes qu'il puisse aller les voir et qu'il les aide au cas où je serais dans l'incapacité ou que je ne suis plus là » (Assogba, 50 ans, Fabricant de vin de palme) ; « Ce que j'attends de ma copine est que lorsque j'organise quelque chose qu'elle vienne aussi me donner une enveloppe. [...] c'est obligatoire, car, c'est du donnant-donnant » (Brigitte, 33 ans, Commerçante) ; « Justement nous sommes au Bénin, et quand quelqu'un t'assiste et en retour si tu ne l'assistes pas ; parfois ça blesse » (Félicienne, 52 ans, Institutrice) ; « J'aurais quand même espéré qu'il me donne ce que je lui ai donné. Mais s'il me donne un peu plus, il aurait marqué des points. Et cela va me contraindre la prochaine fois à donner un peu plus que ce qu'il m'aurait donné » (Fréjus, 26 ans, Electronicien).
2. **Extrait de l'entretien avec l'enquêté ciblé** : « Si certains parmi mes amis qui étaient aux funérailles de mon papa ont, entre-temps, perdu aussi leurs parents et que je ne m'y suis pas rendu ; là, lorsque j'ai ensuite perdu ma maman, ceux-là se seraient absentés de me soutenir » (Houéto, 44 ans, Ingénieur Agronome).
3. **Extraits des focus group avec les AFL** : « Les adhérentes bénéficiaires ont le devoir de manifester de la reconnaissance envers les donateurs, car avant tout, ceux-ci attendent dans l'immédiat une reconnaissance de la part du donataire et en plus, les mêmes formes de solidarité lorsqu'ils seront concernés par des événements similaires » (AFL Tonagnon) ; « Les donataires ont l'obligation et le devoir de manifester de la reconnaissance envers les donateurs. Les donateurs ont, quant à eux, le devoir d'honorer de leur présence physique le jour de l'événement et de faire un don quel qu'il soit, et ils attendent qu'à leur tour, les mêmes honneurs leurs soient dus » (AFL Ayidégo) ; « Dès qu'un membre participe au processus de solidarité/réciprocité, automatiquement, il sait qu'il a le droit d'en bénéficier à son tour » (AFL Migbéaya), etc.

Ces intérêts réciproques des parties nous conduisent dès lors à faire ressortir que :

Les pratiques de solidarité au Bénin ne sont pas de l'aumône

Dans l'Essai sur le Don, autant Mauss fait une critique implicite de la théorie économique de l'échange, autant critique-t-il explicitement l'aumône en mettant l'accent sur le premier don, souligne Weber (2007 : 50). L'aumône, poursuit-elle, est le type même du don sans retour, humiliant dès lors que les pauvres acceptent de recevoir sans pouvoir rendre. C'est ce que Laville (voir plus haut) désigne par solidarité philanthropique servant d'instrument de domination personnelle entre le philanthrope et « ses » pauvres (Weber, op. cit. p. 51). Or, tout lecteur avisé qui parcourt les extraits présentés ci-dessus, se rendra vite compte, dès les premières lignes, que les enquêtés ne sont en aucun cas dans une logique aumônière ; mais plutôt dans celle d'entraide mutuelle : « *c'est une manière de s'entraider* », « *c'est du donnant-donnant* », ou « *Quand les échanges ne sont pas réciproques, arrivé à un moment donné, on est obligé de s'en abstenir* », pourrait-on clairement relever. Il ressort donc de ces citations que la condition de ces pratiques de solidarité est la réciprocité concrétisée par le retour du don reçu.

Ainsi, nos matériaux épousent la vision de bon nombre d'analystes depuis Mauss et Polanyi, en établissant que ***c'est la réciprocité qui est le fondement et mieux le fertilisant de la solidarité***. Ainsi, dans les débats controversés sur la notion de solidarité au sein des peuples africains (voir chapitre 1), les auteurs qui adoptent une vue critique voire insultante de ces pratiques ignorent en réalité le mode de fonctionnement concret desdites pratiques et confondent apparemment solidarité et aumône. Or, comme le souligne Servet (2007 : 269) « ***la réciprocité, au fondement de la solidarité, ne peut être confondue ni avec la simple générosité, ni avec un calcul mathématique d'équivalences. Selon le principe de réciprocité, chacun s'acquitte selon ses capacités [...]*** ». Les extraits cités ci-dessus illustrent bien que la réciprocité est la condition sine qua non de la perpétuation des pratiques de solidarité quelle que soit la forme que prend le retour du don, ne serait-ce que la présence symbolique aux côtés de la personne concernée.

Les pratiques de solidarité au Bénin relèvent avant tout de logiques sociétales : identités collectives et rapports sociaux

Les rapports sociaux font référence aux classes sociales, aux strates socioprofessionnelles, aux ethnies, aux communautés locales, aux groupes de nationalité, d'appartenance, d'âge, de sexe, etc. (Debuyst et al, 2001 : 121). Ces rapports sont déterminés par des questions d'identité, de représentations ou de logiques sociales, etc. Raynaut (1989) parle de logiques de reproduction des sociétés. Pour Defourny et Develtere (1999 : 23-26) « *l'appartenance à un groupe social soudé par une identité collective ou par un destin commun* » est un élément central dans le renforcement de l'esprit de solidarité ; et au Sud, plus particulièrement, c'est le ferment communautaire qui constitue, du point de vue de ces auteurs, le facteur qui renforce cette identité collective. Celle-ci étant comprise comme un ensemble de valeurs, d'us et coutumes, de normes, de pratiques, de représentations, etc. dans lesquelles chaque maillon de la communauté se retrouve et qui permettent de préserver les intérêts des uns vis-à-vis des autres et vice-versa ou qui permettent à chaque élément du groupe de se définir.

Cette littérature est particulièrement féconde pour l'analyse de la dimension sociétale des pratiques de

solidarité dont il est question dans le présent travail. En effet, qu'elles soient l'œuvre d'acteurs individuels (comme le cas des enquêtés isolés) ou d'acteurs collectifs (comme le cas des AFL étudiées), les pratiques de solidarité, présentées le long de la deuxième partie de ce document, s'inscrivent dans une longue tradition ancestrale au Bénin, voire dans toute l'Afrique. Ainsi pourrait-on déjà lire dans la littérature « *Depuis les temps immémoriaux de nos ancêtres, l'africain était déjà solidaire et communautaire. [...] En cas de décès dans une famille, c'était toute la communauté qui était éprouvée et qui devait participer activement aux dépenses et aux impératifs d'un deuil : qui amenait des cossettes de manioc, qui amenait des arachides, etc. pour aider la famille éprouvée qui doit accueillir et nourrir ceux qui assistaient aux funérailles....* » (Nzolani, 2009) ou « *l'appartenance à un réseau familial de solidarité s'exprime par le fait qu'au sein du clan, les membres sont soumis aux règles de partage réciproque, de la jouissance collective des biens et des avantages et à celles d'assistance mutuelle...* » (Mbata, 2008) ; etc. (voir chapitre 1).

Les récits faits par nos enquêtés au sujet de l'organisation des funérailles dans les temps anciens au Bénin n'ont fait que confirmer les analyses de ces différents auteurs (voir au chapitre 7, l'historique de « Aguoh », et au chapitre 8, les formes de solidarité dans les localités des six AFL). Ainsi pourrait-on, par exemple, lire : « *Lorsque j'étais enfant, voici comment cela se faisait. [...] Dès la mort annoncée, les membres de la grande famille se réunissent : chaque maison donne un pagne, de la boisson et une somme forfaitaire, certains donnent du gin. Tous les beaux-fils donnent également le pagne.... Tous les dons sont réunis chez le chef coutumier. Et le troisième jour, tous les membres se réunissent autour des dons en présence du chef coutumier et on fait le point....* », nous relate Ahouansou Timothé, un septuagénaire.

Aujourd'hui encore, ces pratiques persistent avec vitalité, notamment lors des funérailles, malgré l'affaiblissement des liens familiaux (voir la hiérarchisation des liens sociaux au chapitre 7). En réponse à l'affaiblissement de la solidarité au sein du réseau familial, on observe aujourd'hui, une montée fulgurante de la solidarité au sein des réseaux de liens construits (amis, associations, groupes de tontine, kugbè, etc.). C'est ce que met en lumière l'analyse suivante de Monsieur Houéto dans l'entretien exclusif qu'il nous a accordé : « *ces pratiques permettent de perpétuer le côté de la solidarité traditionnelle dans les situations d'épreuves notamment. Bien vrai que les gens ont transformé ces circonstances malheureuses en des occasions philanthropiques, mais au-delà de tout, un fond de solidarité originelle est restée : l'idée de se mobiliser dans l'épreuve est très épatante. Et c'est ce qui encourage la poursuite de ces relations d'échange de dons. C'est d'ailleurs, ce qui encourage les gens à intégrer des groupes de tontine pour créer un réseau d'amis autour d'eux [...]* » (voir § 7.2.2).

Toutefois, les identités sont souvent construites, sur un mode offensif ou défensif, selon les identifications péjoratives ou positives du monde externe, souligne Debuyst (2001 : 121). Ainsi, aux logiques internes de reproduction sociétale répondent des logiques extrinsèques, de toutes sortes, ajoutons-le. Vu sous cet angle, on comprend dès lors pourquoi les pratiques de solidarité en Afrique font l'objet d'attaques et de vives critiques de la part des auteurs du monde externe qui les analysent sous des dimensions qui, en

réalité, ne reflètent que leurs propres construits sociaux et utilitaristes.

D'autres auteurs, avant nous, avaient déjà relevé des réactions utilitaristes en réponses à l'évocation de la notion de don. C'est le cas, par exemple de Godbout (2000) qui décrit comme suit la réaction des gens face à son projet d'analyser le système de don dans la société moderne : « *Le don, mais ce n'est pas sérieux. Tu veux étudier la charité, la bienfaisance ? Ou alors la générosité ? Alors ça, c'est un bon sujet ! Mais ça n'existe à peu près plus, malheureusement* » (p. 10). Pour l'auteur, ce qui empêche les gens de percevoir le système de don comme une presque-évidence aussi dans la société moderne, c'est « *la manière dont la tradition de pensée de l'utilitarisme, dont nous dépendons tous, conduit à formuler les questions* » (p. 23). Il donne l'exemple d'un journaliste du magazine *Time* qui, de son retour de Moscou, affirmait - dans un article datant du 31 juillet 1989- que « *Le problème avec le communisme, c'est que ça ne fonctionne pas. C'est une noble idée, mais l'individu est égoïste. Parce que nous ne sommes pas des saints, nous en faisons souvent le moins possible* » (p. 24). Il n'est pas ici exagéré de comparer cette affirmation dudit journaliste aux analyses de certains auteurs qui pensent dans le même sens encore aujourd'hui à propos des pratiques de solidarité en Afrique (voir chapitre 1).

Ces auteurs dont les construits sociaux et intrinsèques sont enfouis dans les racines de l'utilitarisme, pensent que parler des pratiques de solidarité en Afrique, c'est présenter des visions idylliques de la culture des pauvres ; c'est œuvrer pour l'enracinement de la culture de la parenté-providence ou de l'amitié-providence ; c'est en un mot faire barrage au développement de ce continent. A Godbout de répondre, après analyse de cette affirmation dudit journaliste, que : « *L'éclatement de la vie communautaire a entraîné cette incapacité de penser la façon dont se rencontrent et fusionnent concrètement, dans toute société, l'individuel et le collectif* » (*Ibid.*).

Nous abondons ainsi dans la vision de Peemans (1996) qui martèle avec force que : « *les mécanismes de redistribution au sein des micro espaces, devraient plutôt être considérés comme une logique sociétale délibérément entretenue de génération en génération, tel un long héritage accumulé au cours des siècles et que la mondialisation ne fait que dégrader ou encombrer, sans toutefois en modifier la nature profonde* » (p.71). Les tars du développement en Afrique en général, et au Bénin en particulier, ne sauraient en aucun cas être attribuées aux pratiques de solidarité au sein des peuples de base ; elles sont davantage d'ordre institutionnel et gouvernancier (à tous les niveaux), elles sont aussi liées à la très faible culture de citoyenneté (le présent travail ne s'y attarde pas). Au contraire, le renforcement des pratiques de solidarité dans les réseaux de liens construits offre de plus en plus aujourd'hui des réponses alternatives en matière de lutte contre la pauvreté là où l'Etat et les projets de développement ont échoué (nous y reviendrons).

C'est pour conclure que chaque peuple a ses logiques sociétales dominantes que les critiques mal intentionnées ne pourront pas changer.

B. La quête d'honneur ou de grandeur sociale, l'autre motivation au cœur des pratiques de solidarité au Bénin

L'analyse plus fine du fonctionnement des pratiques de solidarité au Bénin, notamment lors des funérailles, laissent apparaître quelques traits caractéristiques à la fois du *kula* et du *potlatch* (voir explications au chapitre 3). Elles prennent du *kula*, les traits caractéristiques d'« *alliances construites entre deux parties* » et de « *retour obligatoire du don* », bien qu'en ce qui concerne les pratiques de solidarité, le retour du don ne soit pas forcément exigible par la force. Il s'impose, tout de même, aux parties dans le but de la perpétuation des liens. Du *potlatch*, elles prennent les traits caractéristiques de « *rivalité* » et de « *quête d'honneur* ». L'exemple des pratiques de la « *moka* », chez certains peuples de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, décrites par Strahern (1983) se rapproche de cette combinaison des traits caractéristiques des deux systèmes. Ainsi dans la *moka*, par exemple, « *chaque distribution de richesses vise à dépasser la précédente, de telle sorte qu'un big man gagne davantage qu'il n'a donné précédemment. Bien sûr, à chaque fois qu'il obtient plus, il doit rendre davantage à la même personne, lors d'une distribution ultérieure. C'est dans cette surenchère que les chefs de clan gagnent leur statut* » (Weiner, 1988 : 38). En l'espèce, ce sont les personnes individuellement qui gagnent en statut social, dans une lutte de rivalité qui les oppose à x, car, davantage elles démontrent du pouvoir financier, au vu et au su de tout le monde, lors des funérailles, mieux elles en sortent hautement grandies socialement. La résonnance de ce pouvoir financier portée par tous ceux qui ont assisté aux funérailles, au-delà des localités de résidence des personnes concernées, pousse aujourd'hui les Béninois à se plonger dans un effet de mode, au risque même de s'endetter.

Ce qui est reçu est davantage rendu à la même personne ultérieurement

Lorsqu'on observe de près les pratiques de solidarité lors des événements sociaux au Bénin, elles fonctionnent, à l'instar de tout système de dons, à la dette⁸⁷, comme beaucoup d'analystes l'ont souligné depuis Mauss. Ainsi au Bénin, le big man qu'on voudrait tant démontrer, lors de ces occasions, n'est que de façade, car tout ce qui est massivement amassé au cours d'une cérémonie, sera davantage rendu à chaque fois que les personnes qui ont donné, seront à leur tour concernées. C'est d'ailleurs dans ce retour de don, à valeur supérieure ou égale à celui reçu, que réside, en partie, l'honneur. En effet pour Mauss, tout don doit être rendu à des taux situés entre 30 à 100 pour 100 par an (p. 156) ; et le « temps » est nécessaire pour exécuter toute contre-prestation. Ainsi, la notion de « terme » est impliquée logiquement lorsqu'il s'agit de rendre le don (p.138), ou autrement dit, de rembourser son crédit. Et à l'auteur d'ajouter que l'individu, qui n'a pu rendre le dû perd son rang et même celui d'homme libre (p. 157). Mauss insiste sur la notion d'honneur qui joue un rôle non moins important dans les transferts : ainsi, le prestige individuel d'un chef et celui de tout son clan sont davantage liés à la dépense et à

⁸⁷ La dette se définit comme « contrat (écrit ou tacite) entre deux entités (personne, groupe, entreprise, Etat) portant sur un échange asynchrone, i.e. s'étalant dans le temps. Si le mot dette s'emploie essentiellement pour les dettes financières, le concept de dette est plus général. [...]. Les dettes permettent d'organiser certaines activités humaines, notamment économiques. Généralement, une dette permet un investissement qui doit améliorer la production. Par exemple, un État peut emprunter pour construire des infrastructures telles que des routes qui, il l'espère, vont favoriser les échanges. Plus simplement, un paysan peut demander l'aide de ses voisins pour défricher une terre qu'il pourra alors cultiver ... » (voir le même dictionnaire du droit privé, ci-dessus référencé).

l'exactitude de rendre usurairement les dons acceptés, de façon à transformer en obligés ceux qui vous avaient obligés (p. 139). Il s'agit, pour ainsi dire, d'un jeu volontaire de dettes réciproques ; une réciprocité en ce sens que chacun des partenaires reprend à tour de rôle la position d'obligé dans une succession sans fin, aussi longtemps qu'ils sont soucieux de préserver leur alliance.

Au cours de nos entretiens, certains enquêtés ont donné des exemples sur l'attitude à adopter pour rendre plus tard les dons reçus : il est ressort par exemple qu'**il est nécessaire de tenir une comptabilité à cet effet**. Voici quelques extraits illustratifs : « [...] au cours de la manifestation, dès que quelqu'un remet une enveloppe, on ouvre rapidement pour regarder le montant, puis le noter dans un cahier » (Stéphane, 29 ans, Policier) ; « [...] J'ai tout noté dans un fichier Excel. [...] J'ai même écrit le nom de chaque donateur parce que je me dis que ces dons sont une dette. Effectivement, lorsque quelqu'un m'informe qu'il a perdu un parent, je sors ma liste : je vérifie si la personne était présente, [...], le montant qu'elle m'avait donné et c'est en fonction de cela que je prépare l'enveloppe à lui offrir. Généralement, soit je donne exactement ce que la personne m'avait donné (si je n'ai pas assez d'argent dans la période), soit je donne plus si j'en ai. Toutefois, j'avoue qu'il y a des dons que je ne peux jamais égaler » (Houéto, 44 ans, Agronome).

Ainsi comme Mauss, nous en arrivons à la conclusion, au regard de nos matériaux, que le don est comparable à un crédit, c'est-à-dire qu'il se perçoit comme : a) un prêt consenti à une personne, remboursable à plus ou moins long terme avec intérêts ; b) impliquant la réputation de l'emprunteur d'être solvable et de payer au moment venu son dû afin de continuer à mériter la confiance du prêteur. L'honneur fait donc corps à la notion de don.

Les liens sociaux construits vus comme des voiles d'honneur au Bénin !

Les associations ou les groupements, les groupes de tontine, les kugbè, les amicales, etc. ont une réputation particulièrement glorieuse au Bénin. Ils jouent, entre autres, quatre principaux rôles : le rôle de « bailleurs » de fonds, le rôle d'institution d'épargne et de crédit, le rôle de conseillers au développement des membres et un rôle purement prestigieux ou symbolique.

1. Le rôle de « bailleurs » de fonds

Tous ces regroupements de personnes que nous désignons ici sous l'expression de « liens sociaux construits » jouent dans leur quasi-totalité le rôle de « bailleurs » de fonds dans lequel la solidarité des membres s'illustre brillamment. Les modalités de fonctionnement des AFL décrites au chapitre 8 en matière sociale et au chapitre 11 en matière économique sont illustratives d'un tel rôle. Autrement dit en matière sociale, lorsque l'un des membres de ces groupements est concerné par un évènement social, les autres membres cotisent automatiquement de l'argent pour lui venir en aide. A l'exception des kugbè qui sont exclusivement sollicités lors des décès des parents ou beaux-parents au premier degré (voir littérature au chapitre introductif avec Vodouhè, 1996), les autres groupes interviennent dans tous types d'évènements sociaux (décès, mariage, accouchement, baptême, communion, maladie, remise de

diplôme, etc.). En matière économique, les pratiques de financement sont spécifiques à chaque groupe.

2. Le rôle d'institution d'épargne et de crédit

Ce rôle est connu au Bénin sous le nom de tontine (voir littérature au chapitre introductif avec Lelart, 1989 ; 1990). La plupart des groupes ont souvent recours à cette technique ancestrale et perfectionnée au fil des ans, pour aider leurs membres à faire des réalisations de grande valeur (achat de terrains, construction de maisons, achat d'équipements, d'engins, de pagnes de grande valeur, de bijoux en or, etc.), ou simplement pour organiser périodiquement des fêtes de réjouissance.

3. Le rôle de conseillers au développement

Ce rôle est une suite logique des deux précédents. Les membres qui ont connu une amélioration de leurs situations financières via leurs groupes, sollicitent de la part de ces derniers des appuis-conseils pour faire des réalisations de grande importance.

4. Le rôle purement prestigieux ou symbolique des liens construits

C'est surtout lors des événements sociaux et des fêtes de réjouissance que les liens sociaux construits font écho par ce rôle prestigieux. En effet, tous les membres, vêtus d'uniforme (le même tissu) et parés de leurs plus beaux bijoux, se mobilisent massivement derrière la personne concernée ou pour faire la fête. Des sons de tam-tam, de chants, de danses, des cris de joie, des « hou-bou-bous-bouïs ; hó-yá -yá-yâ » et des « Allouáááááááá...cio ; hó-hó... » se font entendre à des kilomètres du lieu de l'événement et y drainent du monde ; des personnes connues ou inconnues qui s'invitent aussi à la fête. Ces événements sont généralement des occasions de manger et de boire à satiété. Les échos et les résonnances de ces fêtes font souvent changer les regards sur les personnes concernées qui sont dorénavant très respectées et saluées avec allégerance dans leur milieu.

Somme toute, les liens sociaux construits s'affichent comme de véritables échelles de montée sociale. Il existe d'ailleurs au Bénin un chant populaire qui met le focus sur ces différents rôles des associations et autres groupes sociaux. C'est celui-ci :

Couplet 1 : « Ogbè yéló, ogbè non do guigonou gbètɔ » bis !

Refrain : « Mindé djivi éton ninon ogbè min, ogbè wègni avɔ dagbé » bis !

Couplet 2 : « Amon akwouè bonan gba ganho , ogbè wè anan do nan... ».

Nous nous permettons de le traduire en français approximativement comme suit :

Couplet 1 : « Ah l'association !, l'association rend glorieux l'Homme ! » bis !

Refrain : « Quand quelqu'un naît, il faut qu'il appartienne à une association » bis !

Couplet 2 : « Lorsque tu trouves de l'argent et que tu envisages de construire une maison tôleée, c'est avec l'association que tu en discutes... ».

Les extraits des entretiens sur les motivations des femmes à militer dans les associations ou les groupes de tontine font ressortir sans ambages ces différents rôles d'honneur et d'échelle sociale que jouent les liens construits (voir § 9.3.1, partie II). En voici quelques-uns représentatifs de la

majorité des réponses obtenues à ce sujet : « *Quand on milite dans une association, on ne souffre pas, cela permet d'économiser de l'argent et de réaliser, cela permet également de trouver de l'argent en cas de situations imprévues et de trouver de soutiens en cas de décès d'un proche* » (Balovi Angèle, Migbéaya) ; « *En groupement, on arrive à mener à bien ses activités, on bénéficie de beaucoup d'avantages matériels et des connaissances* » (Zannou Elisabeth, Tonagnon) ; « *Une association permet de s'épanouir, de mieux vivre et de faire des réalisations* » (Adjahi Iépéka, Ayidégo).

Par ces différentes fonctions des liens sociaux construits, il ne fait aucun doute que nous sommes de pleins pieds dans le champ d'analyse du capital social. Selon Coleman (1988), le capital social inclut tous les aspects de l'environnement social qui procurent des revenus. Le capital social est constitué aussi bien des relations individuelles que des relations agrégées au niveau macro (*Ibid.*). Pour Coleman (1990) et Bourdieu (1983, 1986), les organisations sociales, les clubs, les associations, etc. constituent du capital social⁸⁸. Ainsi, aussi bien les extraits d'entretiens présentés ci-dessus que la littérature sur le capital social mettent le focus sur la manière dont l'individuel et le collectif s'imbriquent harmonieusement : l'individuel se sert du collectif comme échelle sociale, mais le collectif aussi se sert des individus pour montrer sa visibilité. Toutefois, la quête acharnée d'honneur pousse parfois certaines personnes à des dérives.

Quelques dérives engendrées par la quête acharnée d'honneur

Les extraits suivants des entretiens avec nos enquêtés illustrent à merveille les types de dérives auxquels on assiste de plus en plus au Bénin dans cette quête acharnée d'honneur social.

Encadré n° 26 : Quelques extraits illustratifs des dérives liées à la quête acharnée d'honneur

1. « [...], il faut aussi dire que si tu ne vas pas à la manifestation de quelqu'un, il ne viendra pas à la tienne. [...]. Moi, même si je n'ai pas d'argent, je peux voler l'argent de ma femme et y aller. Tous les dimanches, je dois être à une manifestation, sinon je m'ennuie à la maison. Je ne suis vraiment pas à l'aise quand je n'ai pas d'argent et quand je ne vais pas à une manifestation, je dois rentrer sous une bâche le dimanche. C'est devenu une habitude. Quand tu vas aux manifestations, les gens te voient. A ton tour, [...] ils viendront » (Alain, 40 ans, Ajusteur).

2. « Prenez l'exemple de la secrétaire particulière de notre ministre de l'intérieur où j'ai assisté moi-même à la cérémonie qu'elle a organisée. Cela s'est passé à l'hôtel 'lingots d'or', c'est quelqu'un d'autre qui s'est chargé de tout : la location des lieux, le manger, les boissons, etc., au finish, elle n'a rien dépensé, parce que ses relations lui permettent de s'offrir ce luxe. Mais, d'autres personnes qui n'en ont pas les moyens, s'échinent pour s'endetter afin de faire une réception similaire en se disant que lorsque les invités viendront, ils pourront tout récupérer. [...], lorsque les gens ne sont pas présents comme prévu, la dette est d'office consommée. Ainsi, ils continueront à payer les dettes de l'animal ou des condiments qu'ils ont achetés à crédit des mois après la cérémonie... » (Stéphane, 29 ans, Policier).

3. « Il y a dans la tradition des funérailles chez nous, ce qu'on appelle « la dot », c'est-à-dire que les époux et épouses des enfants du défunt donnent une dot à leurs conjoint/es dans le cadre du décès de leur beau-père. J'ai un frère qui, lors du décès de notre papa, est allé s'endetter pour distribuer de l'argent à ses quatre épouses pour leur permettre de lui donner une dot glorieuse, en espérant qu'avec les dons obtenus, il pourrait rembourser ses dettes. Or, ce frère n'aimait pas participer aux réceptions des autres, à son tour, il a invité beaucoup de gens [...] qui lui ont fait des dons insignifiants. Il s'est retrouvé en fin de compte avec une énorme dette » (Houéto, 44 ans, Ingénieur Agronome).

⁸⁸ Pour plus de littérature voir Bourdieu (1980, 1983, 1986) ; Coleman (1988, 1990).

Alors que dans le point A ci-dessus, la notion de dette et de crédit s'entendent dans leur sens métaphorique (voir Mauss, 2007 ; Bourdieu, 1994) pour signifier que le système de dons met en scène un jeu de donnant-donnant au déséquilibre sciemment entretenu par les parties dans le but de poursuivre les relations à long terme, les extraits d'entretiens présentés ci-dessus pointent, quant à eux, du doigt les dérives d'une société en pleine mutation dans laquelle l'effet de mode, en matière de quête d'honneur lors des événements sociaux, a tendance à prendre le pas sur la situation financière concrète des individus au point de les enliser dans l'endettement - au sens économique du terme.

C. L'introduction de la monnaie dans l'organisation des événements sociaux au Bénin : un revirement situationnel

Les deux septuagénaires qui nous ont fait l'historique des funérailles depuis leur époque jusqu'à aujourd'hui attribuent les évolutions observées dans l'organisation des cérémonies à l'introduction de la monnaie et à l'apparition de nouvelles églises dans la société béninoise.

Ainsi pour l'un, « *les changements observés aujourd'hui remontent au temps des aventuriers qui allaient faire fortune au Cameroun, au Gabon, etc. et revenaient au Bénin lors du décès de leurs parents pour démontrer leur fortune. [...]. Les aventuriers ont commencé avec cette pratique usuraire vers les années 68-69 par là. Dès lors, les autres qui ne sont pas aussi fortunés, s'endettaient pour faire pareil et ils disaient : "on mange la vie"...* » (Propos de Koumassa Abamon). Pour l'autre, « *La forme actuelle du Aguôh est due en fait à la percée des églises. C'est cela qui a fait que les gens ont abandonné les anciennes pratiques. [...]. Cette pratique a de plus en plus pris d'ampleur depuis 1972. [...]. Les gens ont dénaturé la cérémonie d'Aguôh. C'est devenu du commerce...* » (Propos de Ahouansou Timothé). Voir les entretiens complets au chapitre 7. Nous tirons de ces deux entretiens quelques points d'analyse sommaire, loin de nous, l'intention de creuser davantage ces aspects dans le cadre du présent travail.

Les réceptions organisées dans le cadre des funérailles au Bénin semble être fondées sur le mot d'ordre suivant : 'Mangez, buvez beaucoup et faites des dons conséquents !'

Depuis que l'organisation des cérémonies a été monétarisée, la destruction des aliments et des boissons lors de ces événements sociaux est aussi devenu un effet de mode à l'image de la démonstration du pouvoir dans le *potlach* décrit par Mauss (voir chapitre 3). C'est ce qu'illustre l'extrait d'entretien ci-après : « *l'organisation des cérémonies funéraires à Porto-Novo est trop farceuse. Les personnes éplorées vont se ravitailler de l'autre côté de la frontière avec le Nigéria à bas prix de sorte que la démesure s'est installée dans ces cérémonies. Par exemple, quand tu vas à une cérémonie d'Aguôh à Porto-Novo, si tu vois les boissons servies sur une seule table pour à peine deux ou trois invités, tu n'en croirais pas tes yeux, c'est l'exhibitionnisme même quoi ! Et les gens transforment cela en une démonstration de force afin que leur entourage puisse leur rendre témoignage et hommage ad vitam aeternam en disant que "ah ! Lorsque sa maman était décédée, de l'argent, de l'argent, de l'argent, oui ! Il en a vraiment dépensé "...* » (Propos de Houéto, 44 ans, Ingénieur Agronome).

Une démonstration de pouvoir qui se manifeste donc à travers la quantité de repas et de boissons servis aux invités mais qui, en réalité, constitue en même temps un appel de pied fait à ces invités à démontrer en retour leur pouvoir, à travers la valeur de don offert en monnaie sonnante et trébuchante. Certains enquêtés ont évoqué, sans porter de gans, que les enveloppes qu'ils offrent au cours des cérémonies se constituent dépendamment de la quantité de repas et de boissons consommés sur les lieux. Voici un extrait d'entretien représentatif de l'ensemble : « *Je mange puis je prends un coca ou une bière et je donne souvent 4000 FCFA. Auparavant, je donnais 3000FCFA, mais maintenant, j'augmente le don à 4000FCFA si on a mis beaucoup de 'bouffe' sur la table. [Nous : Cette abondance de nourriture et de boisson sur la table est-elle synonyme d'attente un peu plus élevée par rapport à la contribution à donner ?] Lui : Oui, c'est ça ! [...]. Mais, quand je vais et que l'accueil n'est pas chaleureux, je diminue l'enveloppe....* » (Assogba, 50 ans, Fabricant de vin de palme).

Ainsi, la conséquence immédiate de ces deux formes de démonstration de pouvoir est une sorte d'instauration de loi populaire en matière d'événements sociaux au Bénin : d'une part, l'organisateur est tenu de dépenser [énormément] comme l'illustrent ces deux extraits d'entretien : « [...] *je dois recevoir correctement les 8 groupes auxquels j'appartiens, ça fait un gros budget et il faut trouver de l'argent quelque part pour le faire ; dans ce cas, si je n'avais pas d'épargne, je serai obligée d'aller emprunter des sous. Car, je ne voudrais pas me faire rabaisser devant ces différents groupes...* » (Madame X, 37 ans, Coiffeuse) et « *Souvent, c'est déjà rentré dans nos habitudes ; quand tu as une cérémonie, tu dois dépenser ; ce n'est pas nécessairement un commerce mais plutôt une loi populaire, en quelque sorte. [Nous : est-ce alors une contrainte que cette loi a injectée dans la société?]. Elle : oui, bien sûr* » (Marguerite, 50 ans, Institutrice). D'autre part, les invités sont contraints à un seuil minimal de don établi aujourd'hui arbitrairement à 5000FCFA pour éviter de paraître ridicule. C'est ce qu'illustrent ces extraits : « *Cela devient une contrainte terrible, on dirait que ça été formalisé [...], en principe, je devrais donner 5000FCFA...* » (Monsieur X1, 45 ans, Maçon) ; « *Chez nous, si une personne vient te dire : "ma grand-mère est décédée", [...] tu y vas et tu lui donnes de l'argent. [...]. C'est déjà une habitude pour les portonoviens...* » (Anastasie, 20 ans, Elève) ; « *Bon ! Si tu as perdu ton papa ou ta maman, chez moi c'est 5000 FCFA* » (Alain, 40 ans, Ajusteur).

Relevons au passage que ce rôle de "trouble-fête" joué par la monnaie dans une société n'est pas nouveau. Weber (2007 : 42-44) a essayé de faire une analyse comparative du rôle de la monnaie dans les transactions et les transferts dans les sociétés modernes d'une part, et dans celles dites primitives, d'autre part. L'auteure évoque que du côté de la modernité, on retrouve l'individu anonyme, le marché et la monnaie moderne ; et du côté de la primitivité, il y a les relations personnelles, l'absence de marché et la monnaie primitive. Ce qui pourrait donner, entre autres, les combinaisons suivantes : a) Individu et monnaie sans marché : c'est le cas de la Sécurité sociale ; b) Individu et marché sans monnaie : c'est le cas des tickets restaurant ; c) Marché, monnaie et relation personnelle : c'est le cas de la relation commerciale ; d) **Relations personnelles, absence de marché et monnaie moderne : c'est le cas des dons cérémoniels** ; etc.

Si on admet que dans le contexte spécifique des événements sociaux au Bénin, on est dans le cas de figure de *dons cérémoniels*, on ne peut cependant pas dire que le marché y est totalement absent car, en amont et en aval de ces relations se sont développés de multiples réseaux aux logiques marchandes (nous y reviendrons). Précisons cependant que la monnaie ne favorise pas que des comportements déviants. Elle a aussi permis à la population béninoise d'une part, de se simplifier la tâche en opérant un revirement quant à la nature même du don : virage des dons en nature vers des dons en espèce (sauf dans les cas de naissance, de communion et baptême, de maladie, etc. où on observe encore une superposition des deux formes de dons) ; d'autre part, d'évaluer avec exactitude les dons [en espèce] offerts ; ce qui lève toute ambiguïté sur la valeur du contre-don à espérer. C'est ce qui fait dire à Weber (2007 : 43) que c'est la monnaie comme unité de compte qui a les conséquences les plus tranchées sur la nature des interactions. Par ailleurs, le recours à la monnaie permet également à la société béninoise d'afficher bien des traits caractéristiques de la modernité ; ces traits sont davantage accentués avec les réseaux marchands qui se sont significativement accrus au cours de ces dernières décennies dans le cadre de l'organisation des cérémonies pompeuses.

L'organisation des événements sociaux : occasions de rencontre entre l'offre et la demande à travers la fixation de prix

Comme nous l'évoquions, en amont de l'accueil des invités lors des événements sociaux, s'imposent des préparatifs qui font intervenir une longue chaîne de services marchands (*les vendeurs de condiments, les magasins d'alimentation, les dépôts de boissons, les services traiteurs spécialisés en restauration, les sociétés de location de chaises, de bâches, de couverts, de CD Rom, de groupes électrogènes, de réfrigérateurs,..., les imprésarios, les griots, les usuriers spécialisés ; sans citer ici tout ce qui relève de la chaîne d'habillement, de coiffure, etc. ; bref la liste est très longue*) ; pendant l'accueil même, interviennent dans certains cas, des jeunes filles et des dames recrutées pour servir les invités moyennant des rémunérations négociées ; en aval alors se défilent toute une cohorte des créanciers contactés auparavant.

Ces différents prestataires de biens et service existent en abondance non seulement dans les villes principales, mais aussi dans les villes secondaires et même dans les villages les plus reculés du Bénin. Dès le décès d'un parent, soit les personnes éplorées vont vers eux pour formuler leurs demandes, soit ce sont ceux qui viennent aux personnes concernées pour leur proposer des offres. Les demandeurs et les offreurs, misent, ensemble, sur les dons en espèce à collecter lors de l'accueil des invités pour récupérer les fonds investis et dégager si possible des bénéfices (voir les extraits d'entretiens au § 7.1.2, le point C-4). Voilà, la manière dont le marché s'est implanté au cœur d'un système non marchand et forme avec celui-ci un tout indissociable, depuis l'avènement de la monnaie. Si la société béninoise se montre aujourd'hui littéralement consommatrice, c'est surtout sur ce plan-là.

On est bien là en présence de la conception « formelle » de l'économie, c'est-à-dire celle qui étudie les choix humains face à des ressources limitées sollicitées à des fins multiples et des besoins insatiables. Autrement dit, celle-là même qui considère, en termes de comportement optimisateur, l'économie comme « *la relation entre des fins et des moyens rares ayant des usages alternatifs* » (voir Degavre et Lemaitre,

2008 : 2-3). Ainsi, aux intérêts réciproques et à la quête de grandeur sociale, évoqués ci-dessus, s'ajoute ici une troisième logique purement marchande associée aux événements sociaux au Bénin.

Mais il importe de relever ici que ni Mauss, ni Polanyi n'ont jamais nié la présence de marché dans les systèmes de prestations totales. Ce que condamne Polanyi, rappelons-le, c'est le marché « autorégulateur » désencastré du reste de la société. Pour lui, les marchés ne peuvent en réalité jamais être totalement désencastrés de la société dans son ensemble. Toute tentative en ce sens serait inexorablement vouée à l'échec, même si elle paraît réussir à brève échéance. D'une part, parce que les marchés ne peuvent fonctionner correctement que dans un contexte non économique de valeurs culturelles et de relations solidaires ; ainsi, les tentatives visant à les désencastrent détruisent ce contexte, en érodant, entre autres, la confiance. D'autre part, parce que la tentative d'établir des marchés autorégulateurs s'avère si destructrice pour le tissu social qu'elle suscite d'importantes revendications en faveur de leur régulation sociale. Ainsi, loin de renforcer la coopération sociale, le projet de désencastrement des marchés de la société provoque alors, inévitablement, une crise sociale (voir Fraser, 2013 : 44).

Le présent travail ne vise pas à approfondir l'influence mutuelle entre marché et société. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà relever que le développement des réseaux marchands dans l'environnement des événements sociaux au Bénin, a certes contribué à changer fondamentalement la nature de l'organisation desdits événements – via les règles de l'offre et de la demande – sans pour autant amorcer le virage désastreux de désencastrement pur et dur. Nous croyons fermement que la structure éminemment sociale et culturelle de la société béninoise continue à ce jour de faire valoir sa prééminence.

14.2.2- Les implications du don pour les liens sociaux

Les données empiriques présentées aux chapitres 7 & 8 provenant de différentes sources – des entretiens avec des enquêtés isolés, de l'entretien exclusif avec un enquêté ciblé, des focus group et entretiens avec les AFL – ont mis en lumière, entre autres, deux impacts fondamentaux des relations d'échange de don sur les liens sociaux, à savoir : 1) le don non rendu se révèle comme une cause de fragilisation voire de rupture des liens sociaux, confirmant ainsi l'obligation de rendre le don émise par Mauss ; 2) l'obligation de présence physique lors des événements sociaux, un apport de la présente recherche. Mais avant d'analyser ces deux obligations mises au jour par nos données empiriques, rappelons brièvement les types d'obligations liés au don que nous avons relevés dans la littérature.

A. Les types d'obligations liés au don relevés dans la littérature

Plusieurs analystes depuis Mauss s'accordent à percevoir les relations d'échange de dons comme un champ fertile d'application des règles de droit et d'économie, notamment la question d'obligation dans un cadre contractuel. Le mot "**Obligation**" en droit privé se définit comme « *le lien de droit créé par l'effet de la loi ou par la volonté de celui ou de ceux qui s'engagent en vue de fournir ou de recevoir un bien ou*

une prestation. Dans le langage courant cette expression est souvent prise comme synonyme de contrat ou de convention. En fait un contrat est constitué d'un ensemble d'obligations [...] »⁸⁹.

On relève dans la littérature une série d'obligations qui se greffent sur les échanges de dons. Mauss : a) d'abord, énonce le cycle des obligations dès sa question de recherche en ces termes : « *Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, [...], fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ?* » (Weber, 2007 : 49) ; b) ensuite, il y revient dans l'analyse du potlatch : *l'obligation de donner* est l'essence du potlatch [...] (Mauss, 2007 : 147-148) ; c) enfin, il conclut par trois types d'obligation entachés au don (donner, recevoir et rendre) : *l'obligation de donner* qui dans sa forme se présente comme un cadeau généreux et gratuit alors que dans le fond, il s'agit d'un cadeau intéressé et contraignant ; dans *l'obligation de recevoir*, on n'a pas le droit de refuser un don car, en agissant ainsi, on craint d'avoir à le rendre (*Ibid.*, p. 154) ; *l'obligation de rendre* dignement le don reçu est impérative au risque de perdre la « face » à jamais (*Ibid.*, p. 157). Mauss évoque même un type spécifique d'obligation qui « *s'exprime de façon mythique, imaginaire, [...], symbolique et collective...* » (p. 131). Mais pour Weber une *obligation* n'est pas si symbolique que ça, dans le symbolisme et l'imaginaire se décèlent bien des règles de droit et d'intérêt.

Ainsi, Weber (op. cit. p. 49) voit plutôt dans la question de Mauss une source potentielle de confusion entre deux types d'obligations : il y a d'une part, l'obligation juridique à clore une transaction commencée (lorsque la contrepartie est exigible comme dans le cas du kula - voir § 3.3.2, partie I), et d'autre part, l'obligation sociale à jouer le jeu des transferts et de leur succession. Ainsi dans la vision de Weber, les règles de droit ne valent que dans le cas de figure du premier type d'obligation (cas de la contrepartie exigible). L'auteure illustre son analyse par l'exemple du kula et celui du *taonga*.

Ainsi, si un partenaire, dans le *Kula*, n'offre pas à son associé, le moment venu, le collier qui scelle leur alliance en échange du bracelet qu'il avait reçu lors d'un précédent voyage [...] ; ils s'exposent tous deux à des sanctions légitimes : la mort par magie, le raid pour récupérer la chose due, et même le recours à un officier colonial (Testart, 2007 : 175, cité par Weber). Pour Weber, nous sommes bien dans l'univers du droit et spécifiquement dans celui du contrat à travers le recours légitime à la force en cas de non exécution de l'obligation. Dans la même logique, l'auteure voit aussi dans l'approche de Mauss un entremêlement entre deux types d'intérêt : d'une part, il y a l'intérêt proprement économique à ne pas échanger à perte ou à maximiser son profit, et d'autre part, il y a l'intérêt à préserver son honneur et sa réputation.

Le *taonga*, lui, joue sur un tout autre registre : celui de l'esprit des choses (ou du pouvoir spirituel) appelé *hau*. Mauss (2007), se référant à l'explication de Tamati Ranaipiri (un informateur maori), explique le jeu des transferts en ces termes : « [...] *Supposez que vous possédez un article⁹⁰ déterminé (taonga) et que vous me donniez cet article ; [...] sans prix fixé. Nous ne faisons pas de marché à ce propos. Or, je donne*

⁸⁹ Dictionnaire du droit privé de Serge Braudo en ligne, <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/obligation.php>, consulté le 20/05/2012

⁹⁰ Article compris dans le sens de bien

cet article à une troisième personne qui, après un certain temps, [...] me fait présent de quelque chose (taonga). Or, ce taonga qu'il me donne est l'esprit (hau) du taonga que j'ai reçu de vous [...]. Les taonga que j'ai reçus pour ces taonga (venus de vous), il faut que je vous les rende. Il ne serait pas juste de ma part de garder ces taonga pour moi [...]. Si je conservais ce deuxième taonga pour moi, il pourrait m'en venir du mal, sérieusement, même la mort. [...]. Tel est le hau de la propriété personnelle, le hau des taonga...» (p. 83). Pour Mauss c'est parce que « Les taonga et toutes propriétés rigoureusement personnelles ont un hau, un pouvoir spirituel. [...]» (p. 84).

Godelier (1996)⁹¹, dans l'analyse de la nature des obligations entachées à ce type de transferts, souligne que Mauss invoque deux obligations pour expliquer le retour de l'objet vers le donateur originaire. D'une part, la chose possède en elle-même, un esprit ou une âme, qui la pousse à revenir vers le propriétaire d'origine. D'autre part, celui qui a donné l'objet a une prise (ou une ascendance) sur celui qui l'a reçu, parce que l'objet donné emporte avec lui quelque chose de lui qui contraint celui qui le reçoit à le rendre. Pour Godelier, la réalité sociale qui ressort en arrière-plan de cette explication de Mauss, est le fait que dans ces sociétés étudiées, les donateurs continuent à être propriétaires de ce qu'ils donnent. Or, cette réalité sociale est une force présente dans l'objet, elle en contrôle et définit d'avance les usages et les mouvements.

Ainsi, au regard de ce qui précède, on en vient à conclure que le don joue sur plusieurs registres normatifs: notamment ceux de l'obligation juridique, de l'obligation sociale, du pouvoir spirituel, des règles économiques et d'intérêt (préservation de sa réputation). La question reste ici de savoir, sur quels registres, parmi ceux cités, jouent les deux obligations mises au jour par nos données empiriques ?

B. Les deux principales obligations ressorties de nos données empiriques : le retour du don et la présence physique

Dans les relations d'échange de dons que nous avons analysées dans le cadre du présent travail, le retour du don et la présence physique, de par les contraintes auxquelles ils sont soumis, se dégagent comme deux obligations fortes qui assujettissent les parties. Toutefois, si les conséquences du don non rendu pour les liens sociaux trouvent leurs explications dans les différents types d'obligations évoqués ci-dessus, celles engendrées par le défaut de présence physique aux côtés d'un proche exploré apparaissent comme un phénomène contextuel non spécifié dans la littérature.

Le don non rendu est une cause de fragilisation ou de rupture des liens sociaux

Revenons ici sur quelques extraits illustratifs de cette fragilisation voire de cette probabilité de rupture des liens sociaux à des fins d'analyse :

⁹¹ Voir ebook : http://books.google.be/books?id=dAej1eSKrCwC&pg=PT63&pg=PT63&dq=le+taonga&source=bl&ots=QL1xyok9lp&sig=jqFwAg9cKdkrIDABMe5cS0ptVCg&hl=fr&sa=X&ei=9wdiU9r2L8TeOo_UgNAG&ved=0CDIQ6AEwAQ#v=onepage&q=le%20taonga&f=false

Encadré n° 27 : Les extraits illustratifs de la fragilisation des liens sociaux due au don non rendu

« Si je te viens en aide ; ce serait ton tour de me venir aussi en aide dès survenance d'un événement social me concernant. Si tu ne me viens pas en aide, alors là, tu ne me verras plus la prochaine fois. Lorsqu'il y aura un événement chez toi et que tu m'invites, je n'irai pas » (Apollinaire, 27 ans, Gendarme).

« C'est grave si elle (sa copine) s'absente, si je la vois après la manifestation, je vais lui faire des reproches. [...]. Pour la première fois, je vais me dire qu'elle a eu un empêchement ; la deuxième fois, je vais l'inviter encore, mais la troisième fois, elle peut tout dire, je vais la classer ; c'est comme si c'est son habitude. Pour un membre de ma famille, c'est pareil aussi hein, je n'irai plus, ça fait bonjour-bonsoir (des relations limitées juste aux salutations). [...]. Si ce sont mes sœurs germaines, **cela me fera énormément mal**. Je ne leur pardonnerai pas cela » (Brigitte, 33 ans, Commerçante).

« Si la personne sait qu'elle devait être à vos côtés et qu'elle s'absente une, deux, trois fois, sans argument valable, vous pouvez chercher à comprendre pourquoi elle se comporte ainsi ; et si vous voyez qu'elle n'est pas claire dans son explication, vous pouvez briser les liens... » (Félicienne, 52 ans, Institutrice).

« [...] si un ami ne vient pas à mes réceptions, après deux fois, c'est fini ; moi aussi, je ne vais plus me présenter à ses manifestations. Car, après deux fois, cela veut dire qu'il ne me considère pas » (Fréjus, 26 ans, Electronicien).

Godbout (2000), à la suite de Mauss, nous livre ici la clé d'analyse de ces discours. L'auteur appelle à « *penser le don, non pas comme une série d'actes unilatéraux et discontinus, mais comme une relation. [...], le don est, non pas une chose, mais un rapport social. Il constitue même, le rapport social par excellence, [...]* » (p. 15). Il en ressort que la fonction première du don est de nouer, mais surtout, d'entretenir des relations. Ces extraits évoqués ci-dessus épousent donc la vision de Godbout selon laquelle pour poursuivre durablement les relations d'amitié, de camaraderie, de voisinage, etc., cela présuppose réciprocité et confiance (p. 21) entre les parties en lien. Car, une relation sans espoir de retour (de la part de celui à qui l'on donne...), une relation à sens unique, gratuite..., n'en serait pas une (Ibid. p.15). Chez Mauss, c'est d'ailleurs le retour du don reçu qui scelle l'alliance (Weber, op. cit. p. 29).

Ces extraits illustratifs confirment donc que le contre-don est une **condition sine qua non** du maintien des parties en relation. A défaut, le lien est fortement menacé, au mieux de fragilisation, au pire d'extinction. Cette analyse révèle en même temps que le contre-don est l'essence même du principe de réciprocité.

La présence physique aux événements sociaux, une obligation nouvelle

Les données empiriques, qu'elles proviennent des enquêtes isolées, de l'entretien exclusif ou des études de cas avec les AFL, révèlent avec force **la présence physique obligatoire** aux côtés d'un parent, d'un ami, d'un collègue ou d'un membre de son groupe, affecté par un événement social, en l'occurrence le décès d'un de ses proches parents (voir § 7.1.2, le point C ; § 7.2.2, le point A ; § 8.1.1 et 8.1.2). Nous revenons ici sur quelques extraits de ces entretiens à des fins d'analyse.

Encadré n° 28 : Le soutien physique obligatoire

« Si le jour de l'événement, il peut être présent c'est déjà bien ; peut-être avec plus ou moins ce que je lui avais donné quand c'était son tour. En tout cas, **l'essentiel est d'être présent [...]** » (propos d'Assogba, 50 ans).

« [...] A Porto-Novo ici, je peux vous dire qu'on a trois catégories de participants aux cérémonies : la première catégorie est comme un groupe de tontine (donc **une assistance obligatoire** aux cérémonies) ; la deuxième est [...]. **Quand on est dans un groupe, il n'y a pas d'excuse à s'absenter.** Dès que tu apprends l'événement relatif à un ami du groupe tu commences par prendre tes dispositions, **tu peux même rester affamé chez toi mais tu dois trouver les moyens pour y participer.** [...] Je vous donne un exemple : **J'ai un frère** qui a organisé une manifestation le week-end dernier, même si j'avais les moyens, je ne vais pas le soutenir car, [...] lorsque j'ai perdu ma mère, j'ai enterré mon beau grand-papa et j'ai baptisé ma fille, **il n'était présent à aucun** de ces événements, **la présence compte beaucoup** ; et lui vient m'inviter à son tour. Non, je n'irai pas » (propos de Monsieur X1, 45 ans).

« Elle (sa copine) ne pourra pas s'absenter car les gens vont demander d'après elle. **Elle même sait que c'est une obligation sinon ce serait sa honte** ; elle va essayer de faire quelque chose. Si c'est elle qui organise, en aucun cas, je ne peux pas m'absenter [...] » (propos de Madame X, 37 ans, Coiffeuse, l'une de nos enquêtées isolées).

« [...] mais elle (sa copine) ne peut pas manquer à ma cérémonie ... Mais, elle ne peut pas être bien portante et ne pas venir, [...]. **La présence physique est plus importante** ; par exemple, ma copine peut venir m'assister le jour de l'événement parce qu'elle ne peut pas manquer, et plus tard, elle vient avec l'enveloppe (soutien financier) [...] » (propos de Marguerite, 50 ans). Etc.

A ces extraits s'ajoutent les cas des AFL pour lesquels l'assistance morale et la présence physique aux côtés d'un membre concerné par un événement social sont obligatoires et contraignantes.

Comme on peut le constater à travers les extraits ci-dessus, aucun type de lien n'est épargné par une telle obligation de présence physique : le lien familial (un frère), les liens construits (une copine, un ami, un membre du groupe, etc.). Dès lors se pose la question de savoir, qu'est-ce qui dans le lien a une telle force contraignante ? A notre avis, les liens (familiaux ou construits) sont des formes de contrat social qui comportent, dans le contexte spécifique du Bénin, une clause tacite d'assistance mutuelle : **on veut pouvoir compter sur l'autre et réciproquement** lors des moments de joie et de douleur. Cette assistance mutuelle vue donc comme des dons réciproques entre les parties en lien fonctionne, comme tout don, selon le registre des règles de droit et d'intérêt dans la vision de Weber (voir ci-dessus). Autrement dit, elle se présente en apparence comme une assistance volontaire, libre et gratuite ; mais en réalité elle est obligatoire, contrainte et intéressée. Essayons de faire une comparaison entre l'obligation de soutien « présenciel » et les types d'obligations énoncés par Mauss.

En effet, les termes dans lesquels l'obligation de soutien présenciel est exprimée par les enquêtés dans les extraits ci-dessus, par exemple : « *Elle même sait que c'est une obligation* » ou « *elle ne peut pas être bien portante et ne pas venir* » ou « *en principe, je devais le voir à mes côtés* » ou encore « *Quand on est dans un groupe, il n'y a pas d'excuse à s'absenter [...]* », etc., prouvent bien que cette obligation n'a rien de tacite, elle paraît clairement normative. Dès lors, nous pourrions la comparer à un *yotile* (c'est-à-dire à un don contraignant et exigible, bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un article ou d'un bien, mais d'une

assistance). Mais cette sorte de *yotile* ne s'énonce pas toujours en termes de retour d'un don préalable, car l'exigibilité de l'assistance peut intervenir dès le premier événement dès lors que les deux parties sont en relation. A voir donc de près, c'est dans le lien même que réside l'obligation d'assister l'autre.

Par ailleurs, cette obligation joue également sur le registre de la réputation sociale. C'est ainsi qu'on pourrait lire, par exemple : « *Elle ne pourra pas s'absenter car **les gens** vont demander d'après elle. [...], sinon ce serait **sa honte*** » (Madame X, 37 ans, Coiffeuse) Ce qui signifie en clair que toutes personnes qui, dans l'entourage des deux parties, ont connaissance du lien qui les unit, pourraient interpellier l'une ou l'autre des deux parties en cas du non respect de cette obligation de présence. Voici encore un autre exemple dans la même veine : « ***Si je n'allais pas, c'est une honte pour moi**, bien vrai, je n'ai rien ; il sait [...] pourtant il m'a donné une invitation, c'est une considération* » (Anastasie, 20 ans, Elève). Ainsi, pour préserver leur réputation sociale, les parties en lien vont s'obliger, par tous les moyens, à respecter cette règle sociale. Ceci renforce encore une fois l'analyse dans le sens qu'il s'agit bien d'un don obligatoire et exigible, car dans ces exemples cités, les parties n'ont vraiment pas d'autres choix que d'être présentes.

Eu égard à ce qui précède, nous en arrivons donc à la conclusion que, outre les contre-dons (*qu'ils soient des biens ou des services*), certaines formes spécifiques de dons sont, dès leur origine, obligatoires, contraignantes et exigibles : c'est le cas de la présence physique obligatoire aux côtés d'un ami ou d'un parent concerné par un événement social. Cette obligation, comme nous l'avons dit, prend corps dans le lien. Le non respect d'une telle obligation porte donc en lui les menaces de la fragilisation ou de la rupture du lien qui la comporte.

14.2.3- Les liens de causalité entre les pratiques de solidarité et la pauvreté des populations au Bénin

Ce lien de causalité entre les pratiques de solidarité et la pauvreté a été en long et en large développé dans l'étude de cas effectuée sur les six AFL (voir chapitre 12). A ce niveau, nous faisons un croisement entre les résultats présentés au chapitre 12 et ceux présentés au chapitre 7 (avec les enquêtés isolés) pour une analyse plus systémique. Ces résultats mis ensemble nous permettent de faire ici d'une part, une analyse de causalité en fonction du type de lien sollicité et du but pour lequel il l'est, et d'autre part, une analyse en fonction des conséquences de la monétarisation des relations d'échange sur la population béninoise.

A. Le type de liens sociaux sollicité et le but pour lequel il l'est

La causalité vue sous cet angle nous permet de dégager trois cas : a) le cas des personnes isolées qui sollicitent ponctuellement leurs réseaux d'amis et de parents lors d'un événement social les concernant ; b) le cas des personnes qui militent dans des groupes constitués à des fins d'assistance mutuelle lors des événements sociaux uniquement et ; c) le cas des personnes qui militent dans des groupes ou associations dans le but d'améliorer durablement leurs situations socioéconomiques initiales.

Le cas des personnes isolées qui sollicitent ponctuellement une assistance

En principe, le but premier de cette forme de solidarité est l'assistance mutuelle loin de toute intention d'enrichissement ou d'appauvrissement. La règle d'or à ce niveau, comme ressortie le long de la deuxième partie, est la réciprocité et le comportement sociable de l'intéressé.

Mais, les déviations de l'effet de mode font apparaître ici aussi deux catégories de personnes : d'un côté, les gens riches qui visent simplement l'honneur, la grandeur et l'accomplissement via ces pratiques de solidarité ; de l'autre, les gens plus ou moins pauvres, pour qui, les événements sociaux s'offrent comme des occasions pour collecter beaucoup de dons en espèce. C'est cette dernière catégorie qui s'enlise dans l'endettement si leur prévision tourne au désastre (voir analyse plus haut).

Le cas des groupes d'assistance mutuelle à des fins sociales

Ces types de groupes existent dans tous les ordres de l'échelle sociale : des plus pauvres aux plus riches ; des plus jeunes aux plus âgés ; des femmes comme des hommes. Ainsi, ces groupes ont des buts très variés allant de l'organisation de simples réjouissances entre jeunes gens à des assistances mutuelles lors des décès ou des maladies. En somme, ces groupes sont la réponse adaptée qu'a trouvée la société béninoise dans le contexte de faiblesse d'institutions formelles de sécurité ou d'assurance sociale. Cette forme d'organisations sociales est à la portée de toutes les couches, à chacun selon ses revenus.

Mais ici aussi, on observe des déviations que les extraits d'entretiens suivants illustrent à merveille : « *Je suis dans 8 groupes [...] et j'attends d'eux de l'argent ; il y a un groupe qui assiste à raison de 200000FCFA, un autre pour 100000FCFA, etc. ; je serai vraiment perdante si je n'organisais rien. [Nous : Pourquoi, militez-vous dans autant de groupes ?] Elle : je connais à l'avance le montant que chaque groupe donne ; [...]. Si par exemple je n'ai pas eu de décès au cours de l'année, à la fin de l'année j'organise une fête pour entrer en possession de ces boissons et des sous ...* » (Madame X, 37 ans, Coiffeuse) ; « *ça dépend de la vie que menait la personne éplorée ; si par exemple cette personne militait dans plusieurs groupes et qu'elle parvient à assister les gens, à son tour, ils viendront aussi l'assister et banalement sa situation peut s'améliorer* » (Marguerite, 50 ans, Institutrice) ; « *Ici (dans la Commune d'Adjara) c'est devenu comme un petit commerce, surtout pour les femmes...* » (Assogba, 50 ans, Fabricant de vin de palme).

Voilà des extraits qui résument à eux seuls les déviations qui s'observent par rapport à cette forme d'organisations sociales. Ces groupes, initialement, ne visaient ni l'enrichissement, ni le commerce. Mais dans la stratégie des acteurs qui les animent, leurs finalités ont progressivement été déviées pour satisfaire d'autres intérêts implicites allant dans le sens de l'enrichissement personnel.

Le cas des personnes qui militent dans des associations dans le but d'améliorer leurs situations socioéconomiques initiales

C'est le cas type des AFL analysé au chapitre 12. Ici, les pratiques de solidarité couvrent aussi bien les événements sociaux que les projets économiques. Indistinctement du mode de gouvernance dans ces associations, sur les six cas observés, quatre AFL permettent réellement à leurs membres de sortir de la pauvreté, si l'on s'en tient aux indicateurs ressortis par rapport au concept de pauvreté, à savoir les revenus, les besoins vitaux (alimentation, santé, éducation, habillement et logement), et les capacités des femmes (voir chapitre 3). Les deux cas qui sont du reste, sont curieusement constitués d'AFL suscitées par les partenaires au développement. Ce qui vient confirmer le constat d'échec de ces genres d'intervention. Mais, nous n'avons pas l'intention de nous étaler sur cet aspect dans la présente recherche.

B. Les cérémonies ruineuses, une pilule mortelle pour certaines couches de la population

L'essor des cérémonies pompeuses engendre, entre autres, deux principales conséquences déplorables : la première ressort de l'analyse ci-après de l'un des enquêtés : *« N'ayant pas de grand moyen, parfois on se voit contraint de s'endetter pour une organisation minimale, par exemple du fait des charges qui font suite à la mort d'un parent ou en voulant imiter l'ampleur de la cérémonie d'un ami, on se plante. Et aussi pour faire bien parler de soi, des gens se retrouvent à faire une cérémonie qui dépasse leur capacité en s'endettant »* (Monsieur X1, 45 ans, Maçon). Ainsi, comme nous l'avons déjà souligné plus haut, l'effet de mode et la quête acharnée de grandeur sociale, ressortent comme des déviances sociétales qu'il faut à tout prix combattre car, elles enfoncent davantage les gens pauvres dans une pauvreté sévère ou profonde.

La deuxième conséquence négative est liée aux sollicitations excessives des liens sociaux, car de toute évidence, elles impactent durement la finance des personnes sollicitées. Cette conséquence s'aggrave avec l'instauration d'une loi populaire fixant un seuil minimum de don [en espèce, bien sûr]. Car, les revenus de la majorité des personnes ainsi sollicitées ne sont pas toujours proportionnels au degré de sollicitations dont elles font l'objet. Ce qui est perçu par certains enquêtés comme une sorte d'étouffement financier. C'est ce qu'illustre l'extrait d'entretien suivant : *« En réalité, j'ai mis un frein à tout cela maintenant parce que mes conditions actuelles ne me permettent pas de répondre à l'invitation de tout le monde. Sinon, je peux avoir trois à quatre sollicitations par semaine, déjà à partir du vendredi et du samedi les faire-part commencent à tomber. Dès lors, les questions se déroulent dans ma tête : Comment aller à tel endroit ? Quoi donner ? Etc. Voyez-vous ? Si je dois aller à trois manifestations par semaine, le minimum c'est 32000FCFA. Parce que je n'y vais pas seul, j'y vais avec ma femme [...], et l'enveloppe, au nom de nous deux, doit faire au moins 10000FCFA par invitation. Il faut y ajouter les frais de carburant [...] »* (Gilbert, 56 ans, Retraité).

Or, l'on sait bien que les liens sociaux se renforcent via les occasions de rencontre. Ainsi, opter par

exemple, comme l'enquête citée ci-dessus, à ne pas répondre aux invitations ou à ne plus participer aux événements sociaux, est synonyme d'isolement social qui, à son tour, fragilise les liens sociaux. Ce qui institue une sorte de cercle vicieux ou d'équation difficile à résoudre, car, la quasi-totalité des enquêtés soutiennent unanimement que si quelqu'un n'est dans aucun groupe et n'assistait personne, à son tour en cas d'événement, il ne verra personne derrière lui. Ce qui est synonyme d'une désapprobation sociale.

14.3- LE PRESENT TRAVAIL, UN APPORT EMPIRIQUE A L'ECONOMIE SOLIDAIRE ET POPULAIRE

Les pratiques des AFL présentées dans cette recherche s'insèrent parfaitement dans les grilles d'analyse de l'économie populaire et solidaire.

14.3.1- L'action des AFL est en phase avec les caractéristiques théoriques de l'économie populaire et solidaire

Le concept d'économie populaire s'est imposé dans la littérature sur l'Afrique au cours de ces trente dernières années (Wautelet, 2008/3). L'économie populaire renvoie à une logique d'acteur social, dont les comportements, les valeurs, les pratiques ne peuvent être réduites arbitrairement à la seule dimension d'une informalité⁹². Elle se définit à partir des pratiques socio-économiques et culturelles des acteurs de la base ; pratiques qui devront être perçues comme des réponses cohérentes à leur situation de vie et non pas négativement en référence à un ailleurs construit par d'autres acteurs (*Ibid.* p. 18).

En effet, on entend par économie populaire, *« l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires en vue de garantir, par l'utilisation de leur propre force de travail et des ressources disponibles, la satisfaction des besoins de base, matériels autant qu'immatériels »* (Sarria Icaza et al., 2006). Ainsi, en se basant sur leur propre force de travail, les acteurs concernés (individuellement ou collectivement) mènent des activités qui visent non seulement l'obtention de gains monétaires et d'excédents qui puissent être échangés sur le marché (Castel, 2007 :7), mais surtout le développement de différentes formes de socialisation. Ces activités, bien que fortement diversifiées, s'enracinent bien souvent dans l'histoire longue des populations de base dans une optique de sécurisation, de résistance à un ordre imposé ou d'innovation (Wautelet, 2008/3 ; Peemans, 2002).

Ainsi définie, l'économie populaire se distingue de l'économie capitaliste en ce sens qu'elle ne se caractérise pas par l'investissement en capital, mais plutôt par l'investissement dans la force de travail, le travail consistant le principal facteur de production (*Ibid.*). Dans cette perspective, l'économie populaire inclut toutes les unités de production qui *« ne vivent pas de l'exploitation du travail d'autrui, ni ne peuvent vivre de la richesse accumulée »* (Coraggio, 1991) et met en scène des acteurs *« mettant en œuvre des stratégies de subsistance, de même que des réseaux sociaux, misant sur le facteur de travail et la coopération entre pairs plutôt que sur le facteur capital et l'esprit d'entreprise inscrit dans une logique*

⁹² Le concept d'économie informelle est forgé au début des années 1970 par les économistes [du Nord] pour les pays du Tiers-Monde (Castel, 2007 : 1).

marchande » (Favreau, 2004). Les rapports sociaux et économiques des acteurs populaires sont donc loin d'être réduits aux seules relations marchandes ; ce sont, le plus souvent, des constructions collectives qui sont porteuses d'un mieux-être à leurs yeux (Wautelet, 2008/3 : 19). Toutefois, bien qu'en opérant dans des espaces locaux de proximité, ces acteurs n'y sont nullement enfermés, ils recherchent bien souvent une articulation avec les espaces nationaux voire internationaux.

Ces différentes caractéristiques de l'économie populaire ont une très forte résonnance par rapport à l'action des AFL exclusivement basée sur la force de travail des membres et sur la coopération entre pairs afin d'asseoir de façon durable des stratégies de sécurisation qui permettent d'une part, l'amélioration des situations individuelles des membres et le rayonnement collectif de ces groupes, et d'autre part le renforcement des liens sociaux qui les unissent. A titre illustratif, les productions des AFL les plus actives (Wadodjou, Tonagnon, Migbéaya et Alogonounonzo) couvrent non seulement les besoins de consommation dans les ménages des membres mais aussi vendus sur les marchés locaux environnants. Pour son développement, Wadodjou, par exemple, envisageait la construction d'un magasin et la labellisation de ses produits agroalimentaires. L'objectif d'une telle démarche est que leurs produits soient exportables vers l'extérieur. Cette AFL participe aussi régulièrement à des foires organisées sur Cotonou et dans les pays limitrophes pour y exposer ses produits. Elle vend aussi ses produits fruitiers (des oranges) sur le grand marché de Cotonou. Alogonounonzo est dans la même perspective de connexion avec les marchés nationaux ; Tonagnon aussi envisageait une connexion avec le marché de Cotonou pour la vente de ses produits maraîchers. Ces différentes perspectives visent une meilleure amélioration de la situation économique des membres dans le cadre du lien associatif. Ce qui fait d'ailleurs que l'action des AFL a aussi une résonnance par rapport aux caractéristiques de l'économie solidaire.

En effet, l'économie solidaire se définit comme « *ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique, où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements sociaux. Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités, non par leur statut, mais par leur double dimension, économique et politique, qui leur confère leur originalité* » (Laville, Cattani et Eme 2006 : 303). Ainsi, « *Les idéaux-types de l'économie solidaire s'appuient sur une réciprocité multilatérale qui vise un réencastrement sociopolitique du marché* » (Gardin, 2007 : 164). L'économie solidaire est donc définie par rapport à la prééminence du principe de réciprocité sur ceux du marché et de la redistribution. C'est ce que Caillé (2003 : 218) résume par : « *Ni (tout-) marché, ni (tout-) État, ni (tout-) famille, ni philanthropie, ni clandestinité* ». En d'autres termes, l'économie solidaire est « *une économie qui articulerait non plus seulement économie de marché et économie publique, mais qui, tout en laissant subsister ces deux logiques, les mettrait aussi au service du secteur associatif* » (Ibid.).

Nous dégageons de ces définitions, deux principaux traits caractéristiques de l'économie solidaire, à savoir :

1. La prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel : on y observe une construction

conjointe de l'offre et de la demande. C'est alors le lien social qui constitue l'impulsion réciprocaire faisant émerger des pratiques économiques (Defourny & Nyssens, 2010).

2. La consolidation économique par l'hybridation de trois types de ressources, à savoir : les ressources réciprocaires ; les ressources publiques (la redistribution) et les ressources marchandes (*Ibid*).

Les cas des AFL analysés dans la présente recherche ont fait clairement ressortir la place centrale des liens sociaux construits sur lesquels s'adosent les actions économiques dans ces groupes (première caractéristique) ; l'imbrication étroite entre ces trois types de ressources citées ci-dessus. Ainsi, les énergies réciprocaires mobilisées et unifiées au démarrage de l'action des AFL instaure le décor, disons-le ainsi, dans lequel s'opèrent les activités marchandes (c'est le cas de toutes les six AFL) renforcées ou non par les ressources redistributives (cas de trois AFL sur les six).

Comme on le remarque, alors que l'économie populaire s'intéresse à la nature des activités menées par les acteurs et leur ancrage dans les espaces de proximité, l'économie solidaire s'intéresse, quant à elle, aux rapports de domination entre les trois formes d'intégration économique et prend son vrai visage lorsque la réciprocité a de l'ascendance sur le marché et l'Etat, et surtout lorsque les volets social et économique intègrent fortement le pôle politique. C'est par rapport à ce dernier pôle que l'action des AFL a faibli.

14.3.2- L'action des AFL : où se situe-t-elle par rapport au politique ?

Ce constat est uniforme chez l'ensemble des six AFL étudiées : aucune d'elle n'a visiblement pas de connexion avec les instances d'élaboration des politiques publiques. Toutes les AFL, dans leurs discours, ont réaffirmé leur souci de vouloir prendre de la distance vis-à-vis des jeux politiques. Ce qui est normal. Car, tout acte associatif pour être prospère devra absolument éviter de « *s'inféoder à un parti politique dont il deviendrait un simple appendice* » (Laville, 2013 : 274). Alors s'invite dans le débat, à ce niveau, la distinction à opérer entre le politique et la politique, c'est-à-dire entre le « *politikos* » et la « *polis* ». Selon Pierre Ouellet⁹³, le mot, « *politikos* » renvoie aux modes de gérance et de gouvernance des biens publics, alors que la « *polis* » renvoie au vivre ensemble au sein de la cité. Le politique prend alors le sens de la co-existence au sein de la cité qui intègre un espace de prise de parole pour la négociation de cette diversité coexistentielle. La politique fait partie donc du politique.

Vu ainsi, le volet politique effacé du registre d'action des AFL s'avère donc nécessaire ; Guérin (2013) parle, bien à propos, d'une nécessité d'articulation entre l'économique et le politique en focusant que l'ancrage local, l'ancrage dans le quotidien des familles se présente comme un atout potentiel dans lequel les acteurs devront puiser leur capacité à contribuer à des changements institutionnels plus favorables aux personnes démunies, en particulier, les femmes. Une contribution qui, de l'avis de l'auteure, passe par leur participation à l'élaboration des politiques publiques et leur aptitude à faire évoluer l'imaginaire

⁹³ Historien des sensibilités collectives, Professeur titulaire et membre du CÉLAT depuis 1996, Pierre Ouellet travaille dans le champ des rapports entre perception et identité dans les discours esthétiques (voir le site <http://www.esthetiqueetpoetique.uqam.ca/oeuvre/articlelegauvreau.htm>)

collectif (p.261). Si conquérir des droits reste un préliminaire incontournable, ajoute-t-elle, les faire vivre doit être l'objectif à atteindre. Ainsi, à ne pas s'interroger sur leur mise en pratique, on court le risque d'aboutir à une autonomie inachevée, voire sans consistance.

Aussi pertinent qu'apparaît cette analyse, il faut reconnaître que le contexte politique béninois et la force des construits sociaux au niveau local, en l'occurrence, rendent l'action politique des femmes leaders particulièrement compliquée et font peser en permanence sur l'action des AFL un risque de fragilisation voire de disparition si les leaders féminins ne s'y prennent pas avec tact. Nous reconnaissons que les AFL ont posé quelques timides pas en matière politique : la présidente de Migbéaya participe à l'APE (l'Association des parents d'élèves) de sa localité, la présidente de Wadodjou est aussi la présidente de l'Union Communale des Groupements Féminins (UCGF) dans sa commune, les présidentes de Alogonounonzo et d'Aïdoté sont respectivement secrétaire et trésorière de l'UCGF de leur commune, la présidente d'Ayidégo intervient dans la résolution des conflits en tant notable dans sa localité. Ce positionnement politique est certes encourageant mais reste largement insuffisant pour opérer des changements significatifs en matière d'application des droits en faveur des femmes. Nous prenons à témoin les récits de ces mêmes présidentes d'AFL qui laissent découvrir que des droits élémentaires consacrés par le Code béninois des personnes et de famille – tels que les droits de succession, les frais de subsides, etc.-, sont, une dizaine d'années après leur adoption, largement ignorés ou simplement bafoués dans le vécu quotidien de ces femmes. De là, de nouvelles formes d'actions politiques avec et au profit de ces femmes deviennent une urgence.

CONCLUSION DU CHAPITRE 14

Des analyses cumulées par rapport aux trois axes mis en lumière par nos travaux de recherche, ressortent d'une part, les forces et faiblesses de l'action des AFL étudiées, et d'autre part, les atouts et les contraintes des pratiques de solidarité en tant que logiques sociétales au Bénin.

Ainsi, par rapport aux AFL étudiées, nous sommes arrivée à la conclusion que : autant il est inadmissible aujourd'hui que les populations continuent d'attendre passivement des subventions à octroyer par les programmes et projets de développement ; autant les formes de solidarité altruiste sont condamnables, car cela revient à encourager la dépendance dans l'un ou l'autre des deux cas. Ces deux systèmes contribuent au maintien des populations dans la pauvreté. ***Au final, la forme d'association à promouvoir est le modèle collectiviste participatif qui valorise l'apport de chaque membre à la construction de l'action collective et à l'inverse permet au collectif d'aider, de façon autonome, chacun de ses membres à s'élever dans la société.***

Par rapport aux pratiques de solidarité en tant que logiques sociétales, leur perpétuation exige de la part de la population béninoise, une prise de recul cruciale afin d'éviter tout enlisement dans la pauvreté.

CONCLUSION GENERALE

Dans ce texte final de nos travaux de recherche, nous exposerons successivement notre constat sur la mutation en cours relative aux liens de solidarité au Bénin, notre analyse des approches de solidarité au sein des associations féminines et au-delà de celles-ci, nos conclusions en matière d'empowerment féminin, les conditions de réalisation de la thèse et les limites de celle-ci, les recommandations et la suite à donner à ces travaux de recherche.

DE LA SOLIDARITE BASEE SUR LA FAMILLE ET LE CLAN VERS UNE SOLIDARITE AXEE SUR LES LIENS SOCIAUX CONSTRUIITS

Les résultats de notre recherche ont fortement mis en exergue, à partir des trois sources de données empiriques que nous avons croisées, les multiples facettes d'une société béninoise en pleine mutation en matière des liens de solidarité. Ainsi, on observe un glissement de la solidarité familiale et clanique vers une solidarité fondée sur les liens sociaux. En effet, la famille et le clan existent toujours et ils demeurent les lieux primaires de socialisation au Bénin. *Toutefois, d'après nos données empiriques, ils n'apparaissent plus aujourd'hui comme jadis le lieu privilégié des solidarités.* Celles-ci se concentrent désormais à l'intérieur des différents réseaux sociaux construits. Ceux-ci restent toujours ancrés dans le territoire. Il apparaît dès lors évident que les études antérieures sur la solidarité qui ont pris comme base d'observation la famille en viennent à constater l'affaiblissement des pratiques de solidarité et qu'à contrario celles basées sur les groupements aboutissent à un renchérissement de ces pratiques. *Notre recherche valide de ce fait l'hypothèse préalable selon laquelle les pratiques de solidarité sont toujours perpétrées au sein des communautés béninoises. Leur ampleur est cependant très différenciée d'une entité de socialisation à une autre. Les groupes constitués ont aujourd'hui prééminence sur les familles en matière de solidarité (voir chapitre 7 et 8).*

Ces révélations ouvrent la voie, si ce n'est pas déjà fait, à des idées de projet de recherche pour l'avenir, par exemple autour des thèmes tels que les différentes facettes du processus de modernisation au sein du peuple béninois ; les formes de socialisation prédominantes aujourd'hui au Bénin, etc. ; sachant qu'en termes d'antériorité, Peemans (1997, 2002) a minutieusement analysé les différentes formes d'irruption de la modernisation dans la vie réelle des peuples du Sud et les réactions qu'elles ont suscitées au sein de ces peuples-là d'une part, et que Laville (1998, 2006, 2008) a, pour sa part, analysé le fait associatif sous toutes ses formes et positionné résolument l'association comme un lieu de socialisation hybride. Sommes-nous en train de vivre aujourd'hui au Bénin une ère de socialisation hybride de façon prédominante ?

Une chose est certaine, et comme nous en avons précédemment fait l'hypothèse par rapport à la théorie du lien social, les peuples, aujourd'hui, ne sont plus enfermés dans les deux catégories de solidarité élaborée jadis par Durkheim (1893), à savoir : d'une part, la *solidarité mécanique* qui se

rapporte aux sociétés traditionnelles et dans lesquelles les gens sont solidaires par similitude, et d'autre part, la *solidarité organique* qui caractérise les sociétés modernes et dans lesquelles le lien est créé par l'interdépendance des fonctions (voir chapitre 4, partie I). Cette recherche vient de montrer qu'avec le recours à la monnaie, avec la modernisation introduite de gré ou de force dans les sociétés qualifiées jadis de traditionnelles, il s'observe actuellement un embrouillement des frontières entre ces deux formes de solidarité. En toute évidence, la société béninoise du XXI^e siècle ne vit plus à l'ère de la solidarité mécanique. Elle n'est pas non plus à un niveau où la solidarité obéit aux règles exclusives de la division du travail. De nouvelles catégories de solidarité émergent au quotidien et dont il serait intéressant de rendre compte à partir de travaux empiriques ultérieurs.

DES FORMES PLURIELLES D'APPROCHE DE SOLIDARITE AU SEIN DES ASSOCIATIONS FEMININES POUR DES RESULTATS DIFFERENCIES

Notre recherche, à partir de l'étude de cas qu'elle a effectuée sur les associations féminines, en vient à la conclusion que les différentes associations étudiées ont un objectif commun : *sortir leurs membres de leur état initial de pauvreté via principalement l'amélioration de leurs revenus ainsi que leurs capacités intrinsèques*. Nous constatons toutefois que les stratégies pour parvenir à cet objectif sont plurielles. Les associations observées ont eu recours à des approches de solidarité très différenciées. Nous en avons ressorti deux types : une approche de solidarité altruiste et une approche de solidarité mutualiste.

L'approche de solidarité altruiste

L'approche de solidarité de forme altruiste est la logique dominante dans les modèles associatifs dirigiste et dépendantiste. Dans le modèle dirigiste, il s'agit de la solidarité d'une personne (l'initiateur de l'action collective) vers les autres membres du groupe. Dans le modèle dépendantiste, il s'agit de la solidarité d'un acteur externe (institution ou individu) vers les populations de base.

Certes, ces deux modèles associatifs s'insèrent dans deux ordres différents de vision. Dans les associations de forme dirigiste, les intentions cachées des leaders au vu de leur mode de gestion et des types de conflits y afférents (voir chapitre 13), est d'asseoir leur hégémonie dans le groupe qu'ils dirigent. Les associations de forme dépendantiste, quant à elles, s'insèrent plutôt dans différentes visions de coopération bilatérale.

Néanmoins, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, nous constatons que l'approche de solidarité altruiste qui leur est sous-jacente lie les femmes donataires ou « bénéficiaires » dans leur pouvoir de décision par rapport aux ressources à disposer, aux actions à entreprendre et même par rapport au type d'activités génératrices de revenus à mener. Or, à analyser de près les fonds de crédit mis à la disposition de ces femmes pour ainsi les lier, il s'agit des montants très dérisoires qui n'impactent pas outre mesure la situation de nécessité de ces femmes (l'exemple d'Ayidégo est assez parlant).

Au vu de ce constat, nous en arrivons à la conclusion que la solidarité, dans ces deux modèles associatifs, apparaît comme une sorte d'instrumentalisation de l'état de pauvreté des personnes concernées. La solidarité de forme altruiste est, dès lors, loin d'être l'idéal-type conduisant au développement de ces personnes et au-delà celui de leur localité.

L'approche de solidarité mutualiste

L'approche de solidarité de forme mutualiste est la logique dominante dans les modèles associatifs collectiviste-participatif et collectiviste-dirigiste. Dans ces associations, il s'agit de faire générer collectivement les ressources et ensuite de les redistribuer individuellement aux membres, selon leurs besoins, pour renforcer leurs activités génératrices de revenus.

Un mouvement bilatéral de solidarité s'observe dans ce cas de figure : il s'agit d'une part, de la solidarité de chacun des membres vis-à-vis du groupe en prenant part individuellement aux activités collectives qui génère des ressources pour le groupe, et d'autre part de la solidarité du groupe vis-à-vis de chacun de ses membres en soutenant les AGR individuelles de ceux-ci. Ce modèle collectiviste nous offre ainsi un exemple concret d'une co-construction ou d'un co-développement au sein d'un groupe organisé de personnes, dans le sens de « *un pour tous, tous pour un* ».

La particularité du modèle collectiviste participatif est davantage édifiante. Outre les ressources générées collectivement, il s'y est également instauré un mode démocratique de gestion du groupe. Chaque membre se sent ainsi valoriser et renforcer dans ses différents types de pouvoir (les pouvoirs le concernant en propre et ceux liés à ses actions avec les autres). Ce qui le motive davantage à se surpasser pour continuer à mériter la confiance du groupe. Les fonds de crédit individuel octroyés dans ce modèle participatif, si l'on s'en tient à leur valeur, sont réellement de nature impulser l'activité économique des membres dynamiques de l'avant. Tout le groupe s'en sort ainsi renforcé. Ce qui n'est pas encore le cas dans le modèle collectiviste-dirigiste où les moyens demeurent toujours dérisoires.

Ces constats et les analyses finales y afférentes valident dès lors nos hypothèses spécifiques initiales. Les femmes concernées par cette recherche, envisagent effectivement l'action associative comme une voie de sortir de leur état de pauvreté et d'améliorer leur statut dans la société. Mais dans l'ordre réel des choses, cet objectif est diversement atteint dépendamment des modèles associatifs dans lesquels ces femmes évoluent. Ceci parce que dans chacun de ces modèles associatifs, un mode de gestion et une approche de solidarité spécifiques y sont instaurés, dans le sens de laisser ou non la liberté aux femmes de parvenir à leur rêve. La question de l'empowerment de ces femmes se trouve ainsi plus que jamais posée.

L'EMPOWERMENT DES FEMMES : DES RESULTATS VARIABLES EN FONCTION DES MODELES ASSOCIATIFS

Aux termes de nos observations et analyses croisées, nous avons également fait le constat que les

progrès des femmes en matière d'empowerment sont très différenciés en fonction des modèles associatifs considérés. Ainsi :

- Dans les associations de forme **dépendanciste**, le niveau d'empowerment atteint par les femmes est au plus bas. Les causes de cet état de fait se situent moins dans l'incapacité de ces femmes à progresser. Elles se situent plutôt dans : le défaut des ressources promises, le manque de projets fédérateurs, en un mot, dans la non création de valeur et de conditions attractives au sein des associations concernées.
- Dans les associations de forme **dirigiste**, le niveau d'empowerment atteint par les femmes est à peine moyen. Les explications d'une telle échelle de progrès se situent dans l'ambivalence entre d'une part, les efforts fournis par les leaders pour mobiliser les femmes et induire une dynamique de changement, et d'autre part le mode de gestion hiérarchisé instauré dans leur groupe. La motivation des femmes se révèle ainsi étouffée par les rapports de pouvoir et de domination. Ce qui ne laisse pas éclore la vaillance et de dépassement de soi enfouis dans l'être de ces femmes.
- Dans l'association de forme **collectiviste-dirigiste** : les femmes progressent assez bien sur le plan de l'empowerment économique et collectif, mais le manque d'autonomie lié à la mobilisation dirigiste les rend fortement dépendantes du pouvoir central du leader.
- Dans l'association de forme **collectiviste-participatif** : les femmes ont atteint un niveau appréciable d'empowerment tant au plan capacitaire intrinsèque qu'au plan économique individuel et collectif. Ceci grâce aux différentes logiques collectivistes et au mode de gestion instaurés dans ce système.

Au regard de ce constat, nous en sommes arrivée à la conclusion que six facteurs conditionnent les progrès en empowerment des femmes dans un contexte de pauvreté et de discrimination féminine, à savoir : a) une action collective viable et durable ; b) un modèle associatif de type collectiviste et participatif ; c) une autonomie financière collective et individuelle ; d) une symbiose entre les attentes individuelles et les objectifs communs ; e) un climat de confiance mutuelle et f) un contexte proximal favorable à l'action féminine.

Il va s'en dire que le collectivisme est le modèle souhaitable non seulement en matière d'empowerment des femmes mais aussi celui qui nous offre l'idéal-type en matière d'une solidarité agissante et constructive dont on peut s'inspirer au-delà des associations féminines pour penser au développement à une échelle supérieure (nationale voire continentale).

AU-DELA DES ASSOCIATIONS FEMININES, PENSONS AU « DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE » SUR UNE BASE SOLIDAIRE

Ce qui est fortement critiqué aujourd'hui dans la démarche de développement en Afrique, est la logique « **dépendantiste** » qui règne au sommet des Etats africains en ce qui concerne la pratique de la solidarité, à travers la coopération bilatérale ou multilatérale (voir chapitre1 de ce document). En effet, par

l'entremise de la coopération, les Etats africains mobilisent des ressources auprès de leurs « partenaires au développement ». En principe, étymologiquement, le mot '*coopération*' provient des expressions latines *cum* et *aperare* (*avec* et *faire*), c'est-à-dire l'action de faire quelque chose ensemble (voir Toupictionnaire)⁹⁴. C'est donc au nom de la solidarité entre les peuples que certains Etats décident de mettre en commun une partie de leurs ressources pour faire face à des causes communes. Or, au vu d'un regard croisé entre la littérature exposée au chapitre 1 et les cas d'associations suscitées étudiées dans le cadre de cette recherche, nous en venons à constater qu'à ce niveau également, la solidarité est instrumentalisée dans un sens comme dans l'autre.

Pour les partenaires au développement, le concept est utilisé pour imposer des contraintes aux demandeurs (Etats, collectivités et groupes organisés à la base). Au niveau des Etats demandeurs surtout, le concept est galvaudé et toute une stratégie est mise en place pour mobiliser des ressources auprès des partenaires. Ainsi, au lieu que les partenaires agissent ensemble, il en est autrement. La solidarité qui devrait donc s'opérer sur une base mutualiste et démocratique, se transforme en une solidarité philanthropique à l'intérieur de laquelle l'hégémonie du donateur ne fait aucun doute.

De notre point de vue, seule la solidarité dans sa forme mutualiste (à travers le modèle collectiviste participatif) constitue un instrument puissant de développement à tous les niveaux : populations, associations et Etats. Il ne fait l'ombre d'aucun doute aujourd'hui que l'avenir aussi bien des individus organisés en associations, que des Etats organisés en communautés (ou en union) se trouve dans le collectivisme c'est-à-dire dans le co-développement. Seul un mouvement d'ensemble pourrait réellement permettre à l'Afrique et aux africains de sortir de leur état de pauvreté à partir des initiatives solidaires bien réfléchies et mutualisées.

LES CONDITIONS DE REALISATION ET LES LIMITES DE CE TRAVAIL

Comme toute œuvre humaine la présente recherche recèle, à ne point en douter, des limites qui sont peut-être en partie dues aux conditions dans lesquelles elle a été réalisée.

Les conditions de réalisation de la thèse

Comment synthétiser le contenu de ce paragraphe pour éviter de trop en dire ? Telle est la question qui nous vient tout de suite à l'esprit. Mais, pour faire court, nous avons pris l'option de l'aborder sous l'angle de la possibilité de faire des choix et de les assumer en toute responsabilité. C'est ce que Gohy (2002) désigne sous le terme d'«autonomisation». L'auteur la définit comme « *le processus par lequel un individu, ou une communauté, en arrive à décider pour lui-même ; à opérer des choix existentiels, dans un espace de liberté qui permette à son savoir-faire et à son savoir-être de s'exprimer pleinement. Ces choix sont basés sur son libre arbitre et sur les paramètres spécifiques dont il dispose pour effectuer ces choix* ». C'est aussi ça l'empowerment.

⁹⁴<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Cooperation.htm>

Ainsi, tout au long de ce processus doctoral qui nous a pris cinq années, nous avons fait à plusieurs niveaux des choix, parfois simples, parfois difficiles, et quelques fois radicaux. Le premier choix qui s'était imposé à nous était d'opter ou non de faire le doctorat sans la bourse. En effet, après l'acceptation de notre projet par la Commission doctorale, nous avons introduit des dossiers de demande de bourse au niveau de plusieurs organismes qui financent ces genres de projet. Mais à chaque fois deux conditions étaient évoquées comme handicapantes pour nous : l'âge et la non affiliation à une université dans mon pays d'origine. Plusieurs organismes limitaient l'accès aux bourses à 40 ans d'âge. Nous avons à peine franchi cette limite d'âge au démarrage de notre cursus doctoral. De l'autre côté, notre cursus professionnel avant notre retour aux études s'était essentiellement déroulé dans le domaine de développement aux côtés des ONG internationales, loin du système académique. Ainsi, après une longue méditation par rapport à toutes les implications que cela engendre, nous avons pris l'option de faire le doctorat sans bourse.

Le deuxième choix était d'opter entre rester presque exclusivement sur place en Belgique, lieu de nos études ou faire une mi-temps entre ce lieu et celui de résidence de notre petite famille (le Bénin). Et ce fut le premier choix difficile qui s'était imposé à nous. Tant le bouleversement que cela engendrait sur le plan de la stabilité de notre famille, de l'éducation de nos enfants, de notre lien conjugal, etc. était énorme. Mais parfois on l'apprend à ses dépens, on ne fait pas d'omelette, sans casser les œufs. Nous avons donc fait le choix radical de rester sur place en Belgique pour atteindre cet objectif que nous nous sommes donné.

Puis arrive la question cruciale, comment financer nos études et nos charges élémentaires sur notre lieu de résidence ? Opter pour un travail à temps-plein ou cumuler de petits boulots pour nous en sortir ? Nous avons fait quelques tentatives du côté du travail à temps-plein. La plus alléchante opportunité que nous avons laissée filer entre nos doigts était une offre qui nous avait été faite par l'un des organismes des Nations-Unies pour diriger un programme de genre au Djibouti. Les conditions financières étaient vraiment tentantes. Mais cela nous ramenait encore vers le dilemme de l'éloignement de nos objectifs doctoraux. Alors notre réponse était « non » laissant presque sans voix le représentant de l'organisme qui nous avait contactée. C'est alors que nous nous sommes repliée sur les petits boulots. Et là, c'est toute une histoire....

Nous avons « *fait l'âne pour avoir du foin* » et nous l'avons appris à nos dépens : le problème ne résidait pas tant que ça dans la nature des boulots, mais réellement dans la couleur de notre peau. Mais, en même temps cela nous a permis de découvrir les différents facettes du pays qui nous a accueillie et ses logiques sociétales ; en un mot ses constructions à l'égard de la race noire. Par ces petits boulots, nous avons été en contact avec des personnes de toutes classes sociales. Ceci nous a permis de nous rendre compte de la manière dont le racisme est encore enfoui dans les lieux les plus insoupçonnés de notre société d'accueil.

Mais heureusement, nous avons croisé le chemin des personnes qui, par leur douceur et leur respect de

l'autre, nous ont donné le courage et la force d'avancer. A ce propos, nous nous réjouissons d'avoir croisé la route d'employeurs qui, grâce à la qualité de nos prestations et la satisfaction qu'ils en tirent, nous ont assuré la stabilité de notre emploi depuis le début de notre cursus doctoral jusqu'alors, dans un climat de confiance. C'est ce qui nous a permis de survivre ici, d'être à l'abri du besoin et de financer les charges liées à nos travaux de recherche (achat de livres, collecte des données sur le terrain, achat de logiciel de traitement, paiement des prestations des tiers à ce propos, etc.). Durant notre parcours, nous avons travaillé dans une dizaine de sociétés et de familles à qui nous témoignons réellement notre profonde gratitude.

A l'université notamment, nos chemins ont aussi croisé ceux de Professeurs qui, malgré leurs nombreuses occupations, ont bien voulu nous accompagner dans ce processus. Nous sommes sincèrement reconnaissante et redevable envers chacun d'eux individuellement. C'est le moment de saluer particulièrement le cadre institutionnel des séminaires des doctorants et autres séminaires de discussion qui nous ont permis de grandir pas après pas et d'en arriver aujourd'hui à l'étape où nous sommes. Nous sommes convaincue qu'avec les liens tissés dans ces différents cadres, d'autres luttes autant fructueuses se poursuivront, cette fois-ci sur le terrain de développement en Afrique.

Nos difficultés à accéder à un logement n'ont pu trouver d'issue que grâce à l'implication du Service d'Aide aux Etudiants. Nous saluons ici la sympathie des personnes qui ont eu à charge notre dossier depuis plusieurs années.

Enfin, nous avons fait le choix du dur labeur et de privations. Nos journées étaient et sont encore très longues : entre 16 heures et 20 heures de travail par jour – sept jours sur sept y compris les jours de fête - partagées entre notre travail doctoral, nos jobs et notre fils. Durant les six années que nous avons passées en Belgique, nous sommes déconnectée des réseaux sociaux ; en partie des événements dans notre famille, etc. Oui, voilà le prix que nous avons payé pour en arriver à notre objectif.

Les difficultés et les limites du travail de thèse

Outre les conditions évoquées ci-dessus, d'autres difficultés sont liées à la collecte des données. Elles sont relatives :

- **au rapport des populations locales à l'acteur extérieur** quel qu'il soit (politique, scientifique ou développeur). En effet, ces populations font, au prime abord, une piteuse mine afin de susciter pitié sur leur sort. Le réflexe de mettre en valeur leurs atouts locaux et leur dynamique endogène n'est pas automatique. Et pourtant de fil en aiguille, on se rend compte qu'il existe bien de potentialités et d'atouts qui sont dignes d'intérêts et riches en découverte ;
- **au rapport des populations locales à l'argent** (ce qui est une conséquence directe du point précédent). En effet, l'acteur politique au Bénin fait beaucoup de dons en liquide lorsqu'il se déplace vers les populations locales afin d'entretenir son image et sa popularité. L'acteur de développement, notamment les partenaires au développement, s'introduisent également sur le terrain avec les mains

pleines de projets. Or, ces projets pour les populations locales au Bénin, ou même ailleurs en Afrique sont synonymes de « *mannes tombées du ciel* ». Ceci pose à l'acteur scientifique une réelle difficulté et un enjeu éthique majeur, à savoir comment éviter de faire une entrée par l'argent sur le terrain ?

- **à la réticence à faire confiance aux élites** : les associations que nous avons rencontrées auraient vécu par le passé des expériences malheureuses avec certains intermédiaires. Ceux-ci se seraient servis des documents statutaires et des signatures des leaders desdites associations pour obtenir des financements extérieurs qui, malheureusement, n'ont pu jamais atteindre ces associations. Alors, les leaders des associations étudiées ne veulent plus désormais donner des informations les concernant à quelqu'un intellectuel que ce soit (qu'il soit développeur ou chercheur).

C'est à partir d'un dialogue franc et du climat de confiance que nous avons réussi à faire naître entre nos unités d'observation et nous, que la collecte des données approfondies a finalement été possible.

S'agissant des limites, les conditions matérielles dans lesquelles nous avons travaillé ont eu, entre autres, deux implications majeures sur notre travail : 1) l'impossibilité de participer aux conférences et séminaires hors de la Belgique pour actualiser nos connaissances et pour partager les résultats de notre recherche ; 2) l'impossibilité de retourner sur le terrain après le traitement des données collectées pour y approfondir certaines révélations fortes qui en ont ressorti.

A cela s'ajoute l'impossibilité pour nous de vérifier si d'autre part ailleurs dans le monde, au cours de ces cinq dernières années, il n'y a pas eu de publications qui portent sur un thème identique à celui que nous avons traité dans la présente recherche.

Voilà quelques-unes des limites clairement identifiées pour ce travail dont la force réside, avant tout, dans le fait de savoir que : quelque part au niveau local, et en se basant sur différentes pratiques de solidarité, les femmes, par une auto-organisation et par des fonds propres, parviennent non seulement à s'autosuffire mais aussi et surtout à investir dans des biens de valeur – indicateurs visibles de richesse – et à envisager d'autres échelles – nationales, régionales et internationales – pour leurs actions d'ancrage local.

LES RECOMMANDATIONS ET LES ACTIONS FUTURES

Nous envisageons cette dernière section plutôt sous l'angle d'actions ou d'engagement de notre part. Deux actions nous semblent capitales pour donner suite à ces travaux de recherche : dans l'immédiat, le retour vers les acteurs pour une restitution symbolique des résultats de nos travaux, et à court terme, la création d'une association fédératrice des énergies des AFL.

Un retour vers les acteurs en guise de restitution

Ce retour est indispensable : d'abord pour aller remercier très franchement ces dizaines de femmes des AFL et le seul homme en lice – le second étant décédé – qui nous ont fait confiance et nous ont accordé

leurs voix pour nous permettre de faire les analyses consignées dans le présent document. Le processus était long et pénible pour eux et pour nous aussi, vu la masse des données collectées ; mais à aucun moment, ils ne se sont montrés lassants ni méprisants.

Ensuite, pour leur faire part au cas par cas des aboutissements des données collectées : les points forts ressortis de leurs actions mais aussi les faiblesses et réfléchir, ensemble avec eux, à des possibilités d'actions pour plus d'empowerment.

Enfin, pour leur expliquer le contenu du projet de création d'association fédératrice afin que, par un processus participatif, ce projet devienne un produit commun à nous tous et le fruit de notre collaboration. Cette attente de partenariat était fortement énoncée par les acteurs lors de nos travaux de terrain. Nous avons essayé de la mûrir tout au moins théoriquement.

La création d'une association militante et d'action : le concept de Dyfémda

Ce concept nous apparaît comme le cordon ombilical qui relie la théorie à la pratique, du moins, à l'action dans un incessant mouvement aller-retour. La dyfémda est une anagramme que nous avons composée à partir d'un groupe de mots, à savoir : la **d**ynamique **f**éminine pour le **d**éveloppement de l'**A**frique. Nous l'entrevoyons de la façon suivante :

- **Dans sa forme** : elle se présentera comme une association d'abord nationale qui fédère plusieurs associations féminines locales des quatre coins du territoire béninois, mais en commençant d'abord par les AFL avec lesquelles nous avons collaboré au cours de ces travaux (les six AFL du Sud) et au cours de nos travaux antérieurs en Master complémentaire (une AFL du Nord). Elle sera progressivement étendue : chaque année, deux ou trois nouvelles associations locales triées après une étude de fonctionnalité s'y ajouteront.
- **Dans son fond** : elle sera ancrée sur une réelle solidarité agissante entre les AFL, une solidarité mutualiste qui fédère et qui promeut les acteurs locaux. Elle fonctionnera en forme de toile d'araignée ou de ballon en mylar qui s'agrandit au fur et à mesure qu'on y met du souffle.
- **Dans son mode opératoire** : il s'agit donc d'une association d'assistance mutuelle. Au départ, nous y investirons 250000FCFA par association, soit 1750000FCFA pour les sept AFL. Chaque année et sur cinq ans, chaque association contribuera à hauteur de 50000FCA et nous aussi pour le même montant ; ce qui permettra de soutenir les nouvelles AFL. Ces fonds devront contribuer à renforcer les AGR collectives au sein de ces AFL.
- **Ses champs d'action** : elle sera active sur le plan social, économique et politique. Sur le plan social, elle s'entrevoit comme un véritable rendez-vous de donner et de recevoir entre acteurs locaux. Les expériences réussies ici et là, seront partagées avec les autres acteurs qui peinent à trouver leur ancrage. Des occasions de rassemblement général seront créées pour permettre à tous les acteurs

de former une grande famille. Sur le plan économique, plusieurs AGR seront développées à la fois par chaque AFL collectivement en son sein, mais aussi au niveau de dyfémda sous forme d'une supracollectivisation des initiatives. Sur le plan politique, il s'agit réellement pour nous de combler les limites révélées des AFL sur ce plan. La grande famille que nous formerons sera une force pour nous faire entendre et prendre part à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles qui concernent les femmes.

- **Ses ressources** : elle sera au prime abord basée sur des fonds propres (réciprocaires et marchands) pour s'ouvrir progressivement aux ressources redistributives dans la mesure du possible.
- **Ses liens avec la recherche** : nous entrevoyons en faire un terrain de recherche-action qui nous permettra d'explorer différents angles des théories de l'action collective et de contribuer de façon renouvelée aux débats sur ces questions grâce à la mobilisation des femmes actrices de développement au niveau local.

D'autres aspects du projet pourront se développer au fur et à mesure et surtout à l'issue du contact avec les acteurs locaux. Selon son évolution, elle pourra s'étendre progressivement à des associations féminines locales dans les autres pays de la sous région (voir ci-après la représentation schématique du projet).

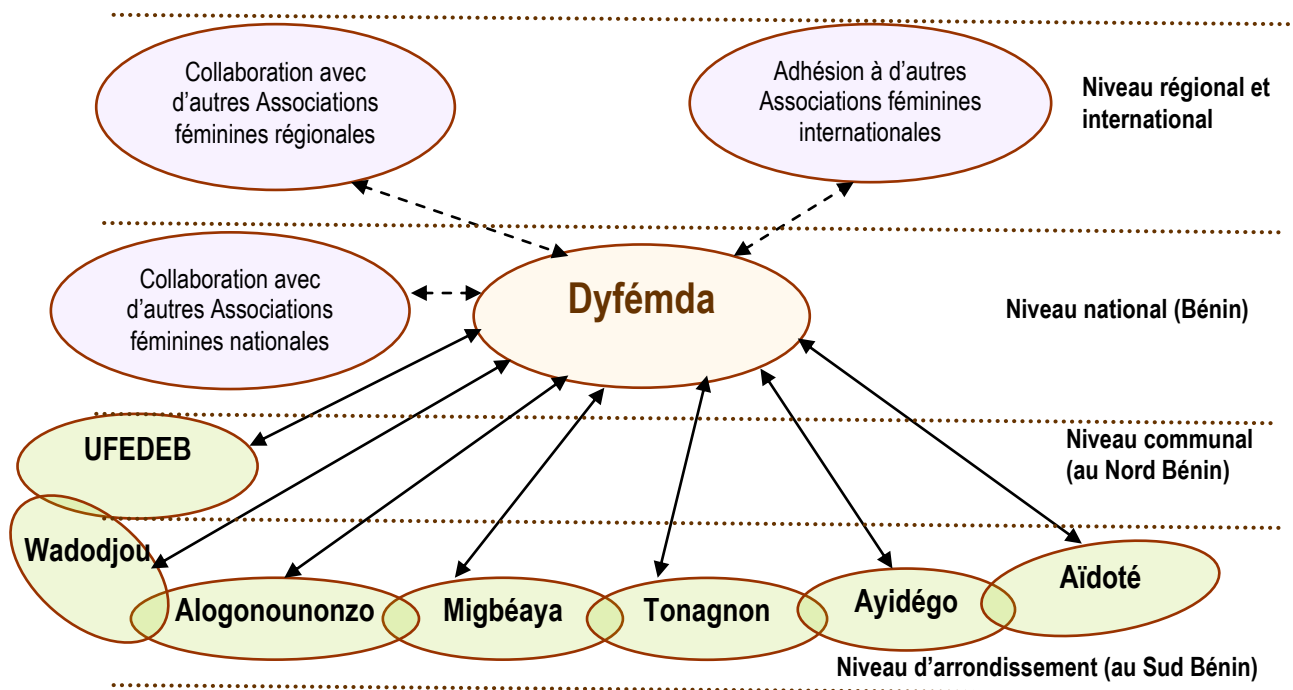


Schéma n° 24 : La forme territoriale de Dyfémda ; Source : Schéma conçu par nous

POUR NE PAS CONCLURE

Comme vous le constatez, nous glissons à partir de la présente recherche, vers un terrain de recherche-action continue dont l'objectif est de : 1) montrer de façon constante la dynamique féminine au niveau local et révéler à la face du monde jusqu'où elles peuvent aller dans leur capacité d'innovation au sein d'un modèle collectiviste ; 2) contribuer, en prenant ancrage dans l'action, à l'amélioration de l'image sociale de la femme béninoise et au renforcement de son pouvoir économique ; 3) contribuer à faire éclore en elles leur capacité d'acteurs politiques. Nous sommes consciente, au regard du contexte socioculturel du Bénin, que la tâche ne sera guère facile. Mais abdiquer, c'est ne jamais s'engager dans la voie du changement. A contrario, y croire et commencer même timidement, c'est susciter l'espoir qu'un jour, on parviendra à un changement même si c'est à petites échelles.

Au regard de tout ce qui précède, nous faisons ici un arrêt momentané en laissant en suspens trois questions pour de potentielles recherches à court ou à moyen terme :

1. Le rôle capital des associations et autres liens construits dans l'amélioration des situations de nécessité des populations de base, tel que révélé dans la présente recherche, peut-il se généraliser à tout le territoire national voire au-delà ?
2. La présente recherche a mis en lumière le glissement, dans la société béninoise d'aujourd'hui, de la solidarité clanique vers une solidarité axée sur les liens construits. Cette mutation importante s'observe-t-elle identiquement dans toutes les régions du pays ? Si oui quels sont les grandes étapes de cette évolution ? Et quelles en sont les implications pour les familles ?
3. Sous quels autres jours nouveaux les ressources redistributives et leurs acteurs pourront-ils réellement contribuer au développement des peuples à la base ?

BIBLIOGRAPHIE

Textes de lois et documents officiels

- MFSN** (2009), Répertoire national des GF ou groupements à dominance féminine. Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale. Direction de la promotion de la femme et du genre, Projet Promotion du Genre. Cotonou, Bénin, 145 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN** (1990), Constitution de la République du Bénin, Porto Novo, Imprimerie Nationale, 87 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN**, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Sociale et de la Décentralisation, Mission de Décentralisation (2000), Recueil des textes de lois sur la décentralisation au Bénin, Cotonou, xx p.
- REPUBLIQUE DU BENIN**, Ministères en charge de l'Education (2005), Plan décennal de développement du secteur éducatif 2006-2015, 131 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN**, Présidence de la République (2004), Code des Personnes et de la Famille, Cotonou, Imp. Nounagnon & Fils, 126 p.
- REPUBLIQUE DU BENIN**, Ministère de la Santé (2007), Annuaire des statistiques sanitaires de l'année 2006, 260 p.
- REPUBLIQUE DU DAHOMEY** (1940), Circulaire AP 128 du 19 mars 1931 portant Coutumier du Dahomey, Porto Novo, Imprimerie du Gouvernement, xx p.
- SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL DE L'INVESTISSEMENT** (2012), Note sur la situation de la pauvreté au Bénin et dans l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), 4 p.

Thèses et mémoires

- AGODO Lambert** et Benoît N'BESSA (2009), Les migrations de populations dans la commune de Savalou : impacts socio-économiques. Mémoire de maitrise. Université D'Abomey-Calavi (UAC), Faculté Des Lettres, Arts Et Sciences Humaines (FLASH), Département de Géographie et Aménagement Du Territoire (DGAT), option : Géographie humaine et économique
- CHARLIER Sophie** (2006), L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes ? Une étude de cas dans les Andes boliviennes, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-la-neuve, 300p.
- CODJO Chantal** (2008), Démarche participative dans la conduite des actions de développement au Bénin : cas de trois communes -Nikki, Boukombé et Coby-, Mémoire en vue de l'obtention du Master professionnel en Management des projets, IAPM, Ouagadougou, 74 p.
- CODJO Chantal** (2009), Femmes leaders et décentralisation au Bénin ; atouts et limites de leurs contributions au développement local ; Mémoire en vue de l'obtention du Master complémentaire en Développement, Environnement et Sociétés, Centre d'Etudes du Développement, UCL, Louvain-La-neuve, 121 p.

- DEGAVRE Florence** (2005), Enjeux du développement dans les contextes Nord : le rôle des femmes dans le care et la reproduction du lien social, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques, ESPO/UCL, Louvain-La-neuve, 305p.
- DEMANCHE Delphine** (2013), L'empowerment des femmes au travers des formations pour adultes : Etude de cas au Sénégal, Mémoire en vue de l'obtention du Master complémentaire en Développement, Environnement et Sociétés, Centre d'Etudes du Développement, UCL, Louvain-La-neuve, 167 p.
- DORVILIER Fritz** (2007), Apprentissage organisationnel et dynamique de développement local en Haïti. Proposition d'une intelligibilité en termes de production d'un nouvel ordre territorial, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-La-neuve, 359 p.
- ECHAO Onidjè F.** (2006), Femmes rurales et gouvernance locale : vers une proposition pour l'implication des femmes dans les instances de décisions de la commune d'Adjara. Mémoire de fin du second cycle universitaire. INJEPS. 81 p.
- ESCUDE Virginie** (2004), Du «développement» et de la « technologie » : Impasses des représentations exogènes et émergence de programmes alternatifs, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences économiques, Université des Sciences Sociales de Toulouse 1, 330 p.
- JARRY-OMAROVA Anna** (2010), Genre du pouvoir et démocratie libérale en Mongolie. Analyse de l'échec du mouvement associatif des femmes, entre espace politique, nomadisme et ONG internationales, Thèse de doctorat, *Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*, Paris, pp.25-30
- KABOGOYE Françoise** (2009), Accès et contrôle des ressources par les femmes en lien avec la sécurité alimentaire : cas du Burundi, Mémoire de Master, Université Catholique de Louvain, 101 p.
- LAGACE Catherine** (2007), Femmes et politique au Bénin : un défi à relever. Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université du Québec à Montréal, 148p.
- LEMAITRE Andreia** (2009), Organisations d'économie sociale et solidaire Lecture de réalités Nord et Sud à travers l'encastrement politique et une approche plurielle de l'économie, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques, ESPO/UCL, et de docteure en sociologie du Conservatoire National des Arts et Métiers, Louvain-La-neuve, 460 p.
- MOUMOUNI Moussa Aboubakary** (2000), Femmes rurales et développement communautaire. Cas des femmes rurales de la sous-préfecture de Banikoara. Mémoire pour l'obtention du diplôme de conseiller principal de jeunesse et d'animation (CPJA). INJEPS. 43 p.
- MURENGEZI Célestin** (2008), Impacts du crédit dans la promotion des PME. Etudes de cas sur la ville de Ouagadougou – Burkina Faso, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-La-neuve, 333 p.
- NDAYEGAMIYE Adrien** (2007), Elargir le champ de conception des indicateurs sociaux. Proposition d'une approche relationnelle à partir du contexte socioéconomique des années 90. Cas du Burundi, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-La-neuve, 186 p.
- SAINSINE Yves** (2007), Mondialisation, développement et paysans en Haïti : Proposition d'une approche en termes de résistance, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences

sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-La-neuve, 339 p.

SEGLA Estelle (2007), Contribution des groupements féminins au développement socio-économique de l'arrondissement de Togba, Commune d'Abomey-Calavi. Mémoire de fin de formation de quatrième année universitaire. INJEPS. 72 p.

TOUZRI Abdelfattah (2007, Développement local, acteurs et action collective : les minorités issues de l'immigration et les dispositifs de revitalisation urbaine dans la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-La-neuve, 341 p.

TOKPO Tirbuce A. (1998), Les groupements féminins et le développement communautaire : exemple des groupements féminins de la région historique d'Abomey. Mémoire. INJEPS. 48 p.

VAN DER MERWE Letitia (2006), Leadership meta-competences for the future world of work: an explorative study in the retail industry, Thesis submitted in fulfilment of the requirements for the degree Doctor in Commerce, in Leadership in Performance and Change, Faculty of Economic and Management Science, University of Johannesburg, 351 p.

VODOUHE Davo Simplicie (1996), Making Rural Development Work. Cultural Hybridization of Farmers' Organizations. The Adja Case in Bénin, Thesis submitted in fulfilment of the requirements for the degree Doctor in Agronomy, University of Wageningen, 179 p.

Ouvrages

AKINDES Francis (1996), « Sociographie des nouvelles procédures de démocratisation », dans les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Paris, Éditions Karthala, p46.

ALBERT Iréné, 1993. Des femmes, une terre. Paris, l'Harmattan. 264 p.

AMOUGOU Thierry (sous dir.) (2008), Territoires, développement et mondialisation, *Alternatives Sud*, vol. 15-2008/1, Centre Tricontinental et Editions Syllepse, 197 p.

BACQUE Marie-Hélène et Biewener Carole (2013), L'empowerment, une pratique émancipatrice, *La Découverte*, Paris, 175 p.

BASU Amrita (1995), The Challenge of Local Feminisms. Women's Movements in Global Perspective, *Westview Press*, Boulder/Colorado, 493 p.

BASU Amrita (2010), Women's Movements in the Global Era. The Power of Local Feminisms, *Westview Press*, Boulder/Colorado, 495 p.

BERNOUX Philippe (2008), De la sociologie des organisations à la sociologie des associations, in Hoarau Christian et Laville Jean-Louis (sous dir.), *Ed. Erès*, pp. 53-72

BOUCHER Pierre et Lescure Stéphane (2010), Vous avez dit leadership ! *Ed. Afnor*, Paris, 231 p.

BOUTILLER Sophie et ALLEMAND Sylvain (2010), Economie sociale et solidaire : Nouvelles trajectoires et innovations, Marché et organisation, *Ed. L'Harmattan*, 236 p.

CAILLE Alain (2006), Anthropologie du don. Le tiers paradigme, *La Découverte/Poche*, Paris, 276 p.

CAILLE Alain et Laville Jean-Louis (1998), Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif, Présentation, *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, 365 p.

- CAILLE Alain** (1998), Don et association, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 75-83
- CARREL Marion** (2013), Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, ENS Ed., 270 p
- CHANIAL Philippe** (1998), La délicate essence de la démocratie : solidarité, don et association, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 28-43
- CHANIAL Philippe** (2008), Générosité, réciprocité, pouvoir et violence. Esquisse d'une grammaire des relations humaines en clé de don, in *Revue du Mauss*, no 32, pp. 97-120
- CHARLIER Sophie** (2006), L'analyse de l'empowerment des femmes qui participent à une organisation de commerce équitable, Une proposition méthodologique, in AUROI C. et YEPEZ I., *Economie Solidaire et commerce équitable, Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine*, Presse Universitaires UCL/IUED, 23 p.
- CHARLIER Sophie**, NYSENS Marthe, PEEMAN Jean-Philippe et YEPEZ del CASTILLO Isabel (2004), Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires faces à la globalisation, *Presses Universitaires de Louvain /UCL*, 388 p.
- CHERRET de la BOISSIERE Anne** (2009), Leadership au masculin et au féminin. Le management aux valeurs mixtes : l'avenir de l'entreprise, *DUNOD*, Paris, 229 p.
- CROZIER Michel** et FRIEDBERG Erhard (1977), L'acteur et le système, *Seuil*, Paris, 497p.
- DAGHRI Taoufik** et ZAOUAL Hassan (2008), Economie solidaire et développement local, Vers une démocratie de proximité, *Grel, Horizon Pluriel et L'Harmattan*, 219 p.
- DEBUYST Frédéric** (2001), Acteurs, Stratégies et Logiques d'acteurs, In : Debuyt, F. ; P. Defourny et H. Gérard (eds), *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, *Académia – Bruylant – L'Harmattan*, Paris, pp.115-148.
- DEFOURNY Jacques** et Develtere Patrick (1999), L'économie sociale au Nord et au Sud, *Editions De Boeck*, Bruxelles, pp. 25-50
- DEGAVRE Florence** (2011), La pensée « femmes et développement », Critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord/Sud, in Guérin Isabelle, Hersent Madeleine et Fraisse Laurent (sous dir.), *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, *Erès*, pp. 63-106
- DE GAUJLAC Vincent** et Legrand Michel (2008), Intervenir par le récit de vie, Entre histoire collective et histoire individuelle, *Editions érès*, Paris, 335 p.
- DE TERSSAC Gilbert** (sous dir., 2003), La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud, *La Découverte*, Paris, 446 p.
- DISSOU Machioudi** (2002), Le Bénin à l'épreuve démocratique : leçons des élections de 1991 à 2001, *L'Harmattan*, Paris
- DRAPERI Jean-François** (2007), Comprendre l'économie sociale, Fondements et enjeux, *Dunod*, Paris, 262p.
- EME Bernard** et Laville Jean-Louis (2006), Economie solidaire, in Laville Jean-Louis et Cattani David Antonio (sous dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, *Ed. Desclée de Brouwer*, pp. 303-312

- ENJOLRAS Bernard** (1998), Crise de l'Etat-providence, lien social et associations : éléments pour une socio-économie critique, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 223-23
- FAVREAU Louis** (1998), La dynamique associative au Sud : une mise en perspective, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 155-167
- FAVREAU Louis** et **LEVESQUE Benoît** (1996), Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention, Sainte-Foy, PUQ, 230 p.
- FRASER Nancy** (2013), Marchandisation, protection sociale, émancipation : vers une conception néo-polanyienne de la crise capitaliste, in Hillenkamp Isabelle, Laville Jean-Louis (sous dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, *Erès*, Paris, pp. 39-64
- FRIEDBERG Erhad**, 1997. Le pouvoir et la règle, *Seuil*, Paris, 423 p.
- GAGNON Eric** (1998), Cinq figures du lien social, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 237-249
- GARDIN Laurent** (2008), L'approche socio-économique des associations, in Hoarau Christian et Laville Jean-Louis (sous dir.), *Ed. Erès*, pp. 95-110
- GARDIN Laurent** (2006), Réciprocité, in Laville Jean-Louis et Cattani David Antonio (sous dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, *Ed. Desclée de Brouwer*, Paris, pp. 514-521
- GODBOUT T. Jacques** (2007), Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre, *Ed. du Seuil*, Paris, 396p.
- GODBOUT T. Jacques** (2000), L'esprit du don, *La Découverte & Syros*, Paris, 353 p.
- GODBOUT T. Jacques** (1998), Liens primaires, association et tiers secteurs, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 44-56
- GUERIN Isabelle** et Kumar Santosh (2011), L'ambiguïté des programmes d'empowerment : entre domination, résistance et instrumentalisation, in Guérin Isabelle, Hersent Madeleine et Fraisse Laurent (sous dir.), *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, *Erès*, pp. 129-154
- GUERIN Isabelle** (2007), Economie solidaire et rapports de genre, in Laville Jean-Louis (sous dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, *Hachette Littératures*, Paris, pp. 245-276
- GUERIN Isabelle**, Madeleine Hersent et Laurent Fraisse (2011), Femmes, économie et développement, De la résistance à la justice sociale, *Ed. Erès*, Toulouse, 383 p.
- GUETAT-BERNARD Hélène** et Magalie Saussey (2014), Genre et Savoir, Pratique et innovations rurales au Sud, *Institut De Recherche pour le Développement*, Coll. A travers Champs, Marseille, 291 p.
- JUAN Salvador** (1998), L'association comme institution vécue : les falles valenciennes, in *Revue du Mauss* no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 340-364
- KROPOTKINE Pierre** (1902), *Mutual Aid*, traduction française (1906), *L'Entraide- Un facteur de l'évolution*, trad. L. Bréal, Hachette, Paris, xxp.
- LAINE Alex** (2008), L'approche « Roman familial et trajectoire sociale », in Vincent de Gaujlac et Michel Legrand (sous la dir.), 2008. *Intervenir par le récit de vie, Entre histoire collective et histoire individuelle*, Paris, Editions érès, pp. 149-168

- LAURENT Pierre-Joseph** (2008), Observation participante et engagement en anthropologie in Vuilleminot Anne-Marie et al. (dir.) (2008), *Investigations d'anthropologie prospective. Implications et explorations éthiques en anthropologie*, Ed. Harmattan-Academia, Louvain-la-neuve, 229 p.
- LAVILLE Jean-Louis** (2013), Avec Polanyi et Mauss. Vers une théorie de la démocratie et de l'économie plurielles, in Hillenkamp I. et Laville J.L. (sous dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Ed. Erès, Paris, pp.217-300
- LAVILLE Jean-Louis** et Hoarau Christian (2008), *La gouvernance des associations*, Ed. Erès, 297 p.
- LAVILLE Jean-Louis** (2007), *L'économie solidaire – Une perspective internationale*, Ed. Hachette Littératures, 383 p.
- LAVILLE Jean-Louis** et Cattani David Antonio (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Ed. Desclée de Brouwer, 720 p.
- LAVILLE Jean-Louis** (2006), Solidarité, in Laville Jean-Louis et Cattani David Antonio (sous dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Ed. Desclée de Brouwer, Paris, pp.609-618
- LAVILLE Jean-Louis** (2003), Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle, *Revue du MAUSS* no 21, Paris, pp. 237-249
- LAVILLE Jean-Louis** (1998), Fait associatif et espace démocratique, in *Revue du Mauss* no 11, La Découverte, Paris, pp. 65-74
- LAVILLE Jean-Louis** et Sainsaulieu Renaud (1997), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social. Sociologie économique*, Desclée de Brouwer, Paris, 403 p.
- LOCOH Thérèse** (sous dir., 2007), *Genre et Sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Les Cahiers de l'INED, Paris, 431 p.
- MAUSS Marcel** (2007), L'essai sur le don, *Texte extrait de l'Année Sociologique, 1924-1925*, Quadrige/Puf, Paris, 248 p.
- MOUICH Ibrahim** (2007), Genre et commandement territorial au Cameroun, Editions de l'EHESS, *Cahiers d'études africaines*, n°186, pp. 391 à 408
- NORTHHOUSE G. Peter** (2007), *Leadership. Theory and Practice*, Sage Publications, California, 393 p.
- NOYÉ Didier** (2008), *Gérer les conflits. De l'affrontement à la coopération*, Ed. INSEP, Paris, 48p.
- NOYÉ Didier** (2005), *Manager les personnes. Le management situationnel*, Ed. INSEP, Paris, 48p.
- NYSENS MARTHE** (2008), Les analyses économiques des associations, in Hoarau Christian et Laville Jean-Louis (sous dir.), Ed. Erès, pp. 29-51
- OLSON Mancur** (2011), *Logique de l'action collective*, Ed. de l'Université de Bruxelles, 214 p.
- PARODI Maurice** (1998), Sciences sociales et « spécificités méritoires » des associations, in *Revue du Mauss* no 11, La Découverte, Paris, pp. 136-154
- PAUGAM Serge** et Duvoux Nicolas (2008), *La régulation des pauvres. Du RMI au RSA*, Quadrige/PUF, Paris, 114 p.
- PAUGAM Serge** (2000), *Le lien social*, Collection Que sais-je ? PUF, Paris, 128 p.
- PECQUEUR Bernard** (1989), *Le développement local : mode ou modèle*, Paris, Syros/Alternatives, 149p.

- PEEMANS Jean-Philippe** (2002), Le développement des peuples face à la mondialisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement «réel » dans la seconde moitié du XXème siècle, Louvain-la-neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan, pp. 310-313
- POLANYI KARL** (1983), La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps, *Gallimard*, 419 p.
- PONTHIEUX Sophie** (2006), Le capital social, *La Découverte*, 121 p.
- PREVOST Benoît** (2011), Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale, in Guérin Isabelle, Hersent Madeleine et Fraisse Laurent (sous dir.), Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale, *Erès*, pp. 31-61
- QUIVY Raymond** et VAN CAMPENHOUDT Luc (2006), Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, 3è éd., 256 p.
- REYNAUD Jean-Daniel** (2003), Réflexions : Régulation de contrôle, régulation autonome, régulation conjointe, in De Terssac Gilbert (sous dir.), La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud, *La Découverte*, pp.103-113
- RHEAUME Jacques** (2008), Quand l'histoire devient agissante. Etude de cas en milieu associatif, in Vincent de Gaujac et Michel Legrand (sous la dir.), 2008. Intervenir par le récit de vie, Entre histoire collective et histoire individuelle, Paris, Editions érès, pp. 63-88
- SAUSSEY Magalie** (2011), Initiatives féminines et économie sociale et solidaire dans la production du beurre de karité au Burkina Faso, in Guérin Isabelle, Hersent Madeleine et Fraisse Laurent (sous dir.), Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale, *Erès*, pp. 107-128
- SIMMEL Georg** (1999), Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation, *Quadrige/PUF*, Paris, 753 p.
- SERVET Jean-Michel** et Bayon Denis (1998), Les SEL, vers un nouveau monde citoyen et solidaire ? in Revue du Mauss no 11, *La Découverte*, Paris, pp. 309-339
- SOW Fatou** (2007), L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne, in LOCOH Thérèse (sous dir.), Genre et sociétés en Afrique – Implications pour le développement, *INED*, Paris, pp. 45-67
- STIGLITZ Joseph** (2002), La grande désillusion, *Fayard*, Paris, 324 p.
- TREMBLAY Marielle**, TREMBLA, Pierre-André et TREMBLAY Suzanne (éds.) (2002), Développement local, économie sociale et démocratie, *Presses de l'Université du Québec*, 344 p.
- VACHON Bernard** (1993), Le développement local. Théorie et pratique, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 320 p.
- VALLERIE Bernard** (2012), Intervention sociales et empowerment, Développement du pouvoir d'agir, L'Harmattan, Paris, 192 p.
- VERSCHUUR Christine** et REYSOO Fenneke (2003), Genre, pouvoir et justice sociale, Cahier Genre et Développement, n°4, *L'Harmattan*, 283 p.
- WATIER Patrick** (1998), Formes de la socialisation et éthique de la sociabilité, in *Revue du Mauss no 11*, *La Découverte*, Paris, pp. 263-279
- WEBER Florence** (2007), Vers une ethnographie des prestations sans marché, Préface à l'édition

« Quadriges », in Mauss Marcel (2007), L'essai sur le don, Texte extrait de l'Année Sociologique, 1924-1925, Quadrige/Puf, pp. 7-62

WEBER Max (2013), La domination - traduit de l'allemand par Kalinowski Isabelle -, La *Découverte*, Paris, 462 p.

WITTENBERG-COX Avivah et Maitland Alison (2008), La croissance dépend aussi des femmes. *Womenomics*, Eyrolles, Paris, 304 p.

YEPEZ DEL CASTILLO Isabel ; Charlier Sophie et Ryckmans H. (2001), Relations de genre, stratégies des femmes rurales du Sud et développement durable, In : Debuyst, F. ; P. Defourny et H. Gérard (eds), Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables, Paris, Académia – Bruylant – l'Harmattan, p. 483-500.

Articles et ebooks (en ligne), rapports et autres sources documentaires

ADAMOU Aboudoulaye et al. (2005), Méthodes d'animation et d'intervention en milieu rural : village de Hevi dans la commune d'Aplahoué. FA/UP/Rapport de stage. Bénin.

ADJAMAGBO Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle (2012), L'émancipation féminine sous contrainte, in *Autrepart*, 2, no 61, pp. 3-22.

AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de la commune d'Allada. Programme d'appui au démarrage des communes, Mission de décentralisation. République du Bénin. Rapport de consultation. Avril 2006. Consultant : Florentin NANGBE. 37 p.

AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de la commune de Dassa-Zoumè. Programme d'appui au démarrage des communes, Mission de décentralisation. République du Bénin. Rapport de consultation. Avril 2006. Consultant : Yénakpondji J. CAPO-CHICHI. 44 p.

AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de la commune de Klouékanmè. Programme d'appui au démarrage des communes, Mission de décentralisation. République du Bénin. Rapport de consultation. Avril 2006. Consultant : Adéyèmi Achamou FAHALA. 21 p.

AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de la commune de Lalo. Programme d'appui au démarrage des communes, Mission de décentralisation. République du Bénin. Rapport de consultation. Avril 2006. Consultant : Dr. Chabi Félix BIAOU. 68 p.

AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de la commune de Savalou. Programme d'appui au démarrage des communes, Mission de décentralisation. République du Bénin. Rapport de consultation. Avril 2006. Consultant : Yénakpondji J. CAPO-CHICHI. 82 p.

AFRIQUE CONSEIL (2006), Monographie de la commune de Toffo. Programme d'appui au démarrage des communes, Mission de décentralisation. République du Bénin. Rapport de consultation. Avril 2006. Consultant : Nestor René AHOYO ADJOVI. 43 p.

AGBANGBA Codjo Emile et al. (2005), Méthodes d'animation et d'intervention en milieu rural: village de DADOHOUE dans la commune de Dogbo. FA/UP/Rapport de stage. Bénin.

AGOSSOU G. (1992), Rôles des femmes dans les exploitations agricoles cas de deux villages de Dassa-Zoumè, département du Zou en République du Bénin. FSA, 125 p.

AHOANGONOU Delphine et Dossou-Yovo Olga (1990), La situation socioéconomique de la femme

- béninoise. Séminaire national sur l'intégration de la femme au processus global de développement. INFOSEC, Cotonou, Bénin. 19 p.
- ALARI SOUNOU T.** et al. (2003), Méthodes d'animation et d'intervention en milieu rural : village d'Atchakpa dans la commune de Savè. FA/UP/Rapport de stage. Bénin.
- AMOUGOU Thierry** (2012), Les extrémistes développementalistes et leurs conséquences sur les pratiques de développement en Afrique subsaharienne, in *Afrique et Développement*, Vol XXXVII, no 2, pp. 209-256
- AMOUZOU Essé** (2010), Le mythe du développement durable en Afrique noire, *L'Harmattan*, Paris, 271p., (ebook)
- ANADON Marta** (2006), La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents, *Recherches Qualitatives*, 26(1), Montréal, pp. 5-31.
- BABA Betty** (non daté), Modernisme : Le devenir de la solidarité africaine, (article en ligne),
<http://afrikibouge.com/chronique-de-societe/1106>, consulté le 13/05/2010
- BAKO-ARIFARI Nassirou** et LAURENT Pierre-Joseph (2006), La Décentralisation comme Ambition Multiple, in Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara, *Le bulletin de l'APAD*, n°15, (article en ligne)
<http://apad.revues.org/document552.html>, consulté le 31/01/2009
- BARBIER Jean-Claude** et al (2003), Elections et changements sociaux femmes-féministes au Bénin, Rosine Soglo et Marie-Élise Gbèdo, Bordeaux, CEAN. n°11, (document en ligne),
<http://www.cean.sciencespobordeaux.fr/epill1.pdf>, consulté le 06/12/2008
- BARREAU Hervé** (1985), La systémique de Mario Bunge, in *Revue de Métaphysique et de Morale*, 90e Année, n°1, CANGUILHEM (Janv.-Mars1985), *Presses Universitaires de France*, pp. 106-112 (document en ligne), URL: <http://www.jstor.org/stable/40902656> .Accessed: 23/07/2013 06:10
- BATLIWALA Srilatha** (2007), Taking the power out of empowerment – an experiential account, *Development in Practice*, Vol. 17, no 4-5, pp. 557-565
- BESSIRE Dominique** (2003), Gouvernance d'entreprise : Que cache le discours sur la transparence ? Document de recherche no 2003-03, Laboratoire Orléanais de gestion, (document en ligne), 27 p.
- BEY Marguerite** (1999), Recherche sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique, in *Tiers-Monde*, tome 40, no 160, pp. 871-895
- BIBI Sami** et El Lahga Abdel Rahman (2008), Comparaisons ordinales robustes de la pauvreté multidimensionnelle : Afrique du Sud et Égypte, in *Revue d'économie du développement*, 1, Vol. 22, pp. 5-36
- BIT** (1996), Genre et développement, Analyse de la place des femmes, Une expérience au Sahel, 127 p.
- BRATTON Michael** et Nicolas Van de Walle (1997), Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective, *Cambridge University Press*, 311 p. (ebook).
- CAILLE Alain** (2003), Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier, *Revue du Mauss* no 21, p. 215-236
- CAILLE Alain** (1986), Splendeurs et misères des sciences sociales: esquisses d'une mythologie,

Librairie Droz, Genève, 417 p. (ebook)

CALVÈS Anne-Emmanuèle (2009), «Empowerment»: généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », in *Revue Tiers Monde*, 4, no 200, pp. 735-749

CASTEL Odile (2007), De l'économie informel à l'économie populaire solidaire : Concepts et pratiques, Manuscrit auteur publié dans "N/P", 14 p.

CASTEL Odile (2003), La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud, (document en ligne), 18 p.

CHARMES Jacques (2005), Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance, in *Tiers-Monde*, tome 46, no 182, pp. 255-279.

CHATELIN Céline et Trébucq Stéphane (2003), Stabilité et évolution du cadre conceptuel en gouvernance d'entreprise : Essai de synthèse, IAE d'Orléans / Université Montesquieu Bordeaux IV, (document en ligne), 25 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre (1995), Les agricultures africaines : évaluer la performance ou privilégier les processus ? In Pelletier P. (ed.), Gaulme F. (ed.) Cinquante ans de la vie de l'Afrique : 1945-1995, un continent en transition. *Marchés Tropicaux*, (hors-série), pp. 205-212

CHITSIKE Colletah (2000), Culture as a barrier to rural women's entrepreneurship: Experience from Zimbabwe, *Gender and Development* Vol. 8, No. 1, pp. 71-77

CLING Jean-Pierre, Razafindrakoto Mireille et Roubaud François (2002), The PRSP Initiative: Old Wine in New Bottles? DIAL, First draft, 14 p.

CLING Jean-Pierre, Razafindrakoto Mireille et Roubaud François (2002), Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté, DIAL/ Economica, 20 p.

CORNWALL Andrea et Brock Karen (2005), Beyond buzzwords "poverty reduction", "participation" and "empowerment" in development policy, *UNRISD-OCP*, 25 p.

COTE Nicole, BELANGER Laurent et JACQUES Jocelyn (1986), La dimension humaine des organisations, Montréal, xxp.

DACHEUX Éric (2003), Un nouveau regard sur l'espace public et la crise démocratique, *Hermès*, no 36, pp. 195-204

DAHOU Tarik (2003), Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest, in *Afrique contemporaine*, 4, no 208, pp. 57-70

DECALO Samuel (1997), « Benin: First of the New Democracies », chapitre 4 dans Political Retorin in Francophone Africa, dirigé par John F. Clark, *Westview Press*, Oxford UK, 44 p.

DEDEWANOU Boris et al. (2006), Méthodes d'animation et d'intervention en milieu rural : village de DAGLETA dans la commune d'Allada. FA/UP/Rapport de stage. Bénin.

DEDONDER Jonathan et Lefèvre Nathalie (2013), L'analyse de Données Qualitatives via NVivo, *Séminaire de formation SMCS*, novembre 2013, UCL, Louvain-la-neuve, 18 p.

DEFOURNY Jacques et NYSSSENS Marthe (2010), Le cadre analytique de l'économie solidaire – présentation au séminaire doctoral, UCL/ULg, xxp.

DEGAVRE Florence et NYSSSENS Marthe (2008), « L'innovation sociale dans les services d'aide à

domicile. Les apports d'une lecture polanyienne et féministe », *Revue Française de socio-économie*, n°2, pp.79-98.

DEGAVRE Florence et Lemaitre Andreia (2008), Approches substantives de l'économie : des outils pour l'étude des organisations d'économie sociale, in *Revue Interventions économiques*, no 38 (en ligne)

DELANNE Philippe et Guingnido Julien (2007), Population, pauvreté et potentialité, Rapport nationale sur l'état et le devenir de la population au Bénin (REP), UNFPA, Cotonou, xx p.

DELPHY Christine et Duverger Sylvie (2012), La condition de possibilité du don, c'est l'égalité, *Revue du Mauss*, no 39/1, pp. 308-322

DELLA-GIUSTA Marina et PHILLIPS Christine (2006), Women entrepreneurs in the Gambia : Challenges and opportunities, *Journal of International Development* 18, 1051–1064

DEMBELE Demba Moussa (2001), Le financement du développement et ses alternatives : le rôle des mouvements sociaux et politiques, in *Alternatives Sud*, Vol. VIII, 3, pp. 229-251 (ebook)

DE SARDAN J-P. Olivier et Bierschenk Thomas, 1993, Les courtiers locaux du développement, APAD, n°5

DESCARRIES Francine (1998), Le projet féministe à l'aube du XXI^e siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens ; *Cahiers de recherche sociologique*, no 30, 33 p.

DIONNE Liliane (2009), Analyser et comprendre le phénomène de la collaboration entre enseignants par la théorie enracinée : regard épistémologique et méthodologique, in *Recherches Qualitatives*, 28(1), Ottawa, (document en ligne), pp. 76-105

URL: <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>

DIOP Momar Coumba (2001), Les politiques sociales en Afrique de l'Ouest : Quels changements depuis le Sommet de Copenhague? Synthèse des études de cas - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal. Document du programme no 5, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), 65p.

DOSSOU Bata (1999), La typologie des activités des femmes rurales au Bénin. Cotonou, 175 p.

DUFORT Francine et Guay Jérôme (2001), Agir au cœur des communautés : la psychologie communautaire et le changement social, *Les Presses de l'Université de Laval*, Québec, 431 p. (ebook)

ESSOMBE EDIMO Jean-Roger (1998), Dynamique financière des tontines : quels enseignements pour le financement des petites entreprises en Afrique ? in *Tiers-Monde*, tome 39 n°156, pp. 861-883

FALQUET Jules (2003), Femmes, Féminisme et « développement » : Une analyse critique des politiques des institutions internationales, in Bisilliat Jeanne (sous dir.), *Regards de femmes sur la globalisation: approches critiques*, *Karthala*, pp. 75-112 (ebook)

FENU (2006), Capitalisation des expériences des projets d'appui en développement local et décentralisation en Afrique de l'Ouest : Le cas du Bénin ; 111 p.

FORTIN-PELLERIN Laurence (2006), Contributions théoriques des représentations sociales à la recherche de l'empowerment : le cas du mouvement des femmes, *Journal International sur les Représentations Sociales*, vol.3, no 1, 11 p.

- GAIGER Luiz Inácio** (2007), L'économie solidaire au Brésil : l'exemple du Sud, in *L'espérance économie solidaire*, 17 p.
- GARDIN Laurent** (2007), Les initiatives solidaires - Lectures - Recensions ; *Revue du Mauss permanente*, 4 p.
- GENETTE Gérard** (1966), Frontières du récit, in *Communications*, no 8, 1966. pp. 152-163.
- GENRE-GRANDPIERRE Gilles** (2004), Le Black Economic Empowerment en Afrique du Sud : fondements, contraintes et risques, in *Afrique contemporaine, Afrique et développement*, Dossier : Afrique du Sud, n°210 –2004/2, pp. 95 à 108
- GODELIER Maurice** (1996), L'Enigme du don ; Librairie Arthème Fayard, Paris, 315 p. (ebook)
- GOHY G.** (2002), Etablissement des cadres participatifs en matière de sécurité humaine : l'éradication de la pauvreté et autonomisation des populations les plus vulnérables dans les PMA d'Afrique : le cas du Bénin, in *La pauvreté une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés – Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger – UNESCO/Futurs africains, Karthala, Paris*, 269 p. (ebook)
- GOSSELAIN Véronique** (2012), Introduction à NVivo 9 et aperçu des nouveautés de Nvivo 10, Séminaire méthodologique, UCL, Louvain-la-neuve, 42 p.
- GOULDNER W. Alvin** (1960), The Norm of Reciprocity : A preliminary Statement, *American Sociological Review*, vol. 25 no 2, pp 161-178
- GENRE-GRANDPIERRE Gilles** (2004), Le Black Economic Empowerment en Afrique du Sud : fondements, contraintes et risques, in *Afrique contemporaine*, 2, no 210, pp. 95-95
- GUERIN Isabelle** (2002), Microfinance et autonomie féminine, Document de travail, no 32, OIT, (document en ligne), 69 p.
- HATCH Mary Jo** (1993), Théorie des organisations : De l'intérêt de perspectives multiples, 65 p.
- HARITAS Kaveri** (2008), 'Poverty and marginalisation: challenges to poor women's leadership in urban India', *Gender & Development*, 16:3, pp. 457-469
- HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE** (2005), Intégrer les rapports sociaux entre femmes et hommes (politique de genre) dans la politique de coopération et de solidarité internationale de la France, 16p.
- HOFMANN Elisabeth** et **MARIUS-GNANOU Kamala** (2002), L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement: mythe ou réalité? 25p.
- HOUEHOUNDE Bernard** (2008), Conférence de presses des organisations féminines du 06 novembre 2008, *L'Autre Quotidien*, Cotonou, p.12
- HOUNGNIKPO Mathurin C.** (2001), Determinants of Democratization in Africa; A comparative study of Benin and Togo, Lanham, Maryland, University Press of America, p.69.
- IDRISSA K.** (2002), Lutte contre la pauvreté au Niger : Considération ethnolinguistiques, historiques et stratégies actuelles, in *La pauvreté une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés – Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger – UNESCO/Futurs africains, Karthala, Paris*, 269 p. (ebook)

- KLEIN Juan-Luis** (1997), L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, pp. 367-377.
- LA FONDATION DRUCKER** (1996), *The leader of the Future*, Jossey-Bass Publishers, San-Francisco, xp.
- LABEDIE Gabriel** et Amossé Guy (2001), *Constructivisme ou socioconstructivisme?* 10 p. (document en ligne), URL: <http://www.patrickjdaganaud.com>
- LAFORTUNE Louise** et Fennema Elisabeth (2003), Croyances et pratiques dans l'enseignement des mathématiques, in LAFORTUNE Louise, Deaudelin Colette, Doudin Pierre-André et Martin Daniel (sous dir.), *Conceptions, croyances et représentations en maths, sciences et technos*, Presses universitaires, Québec, pp. 29-58
- LAPOINTE Jacques** (1993), L'approche systémique et la technologie de l'éducation, Université Laval (document en ligne), pp.1-20 <http://www.sites.fse.ulaval.ca/reveduc/html/vol1/no1/apsyst.html>
- LAURENT Pierre-Joseph** (2008), *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Karthala, Paris, 294 p.
- LAURENT Pierre-Joseph** (2000), Le « Big man » local ou la « gestion coup d'Etat » de l'espace public, *Politique africaine* n°80, pp169-181
- LEGONOU Fanou Blandine** (1992), *Evaluation des groupements féminins du projet de développement rural intégré de Pehunco. Rapport de consultation*. Bénin.
- LEIJENAAR Monique** (1999), *Political Participation of Women and Good Governance in Developing Countries*, Pays-Bas, xx p.
- LELART Michel** (1989), L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises, in *Tiers-Monde*, tome 30 n°118, pp 271-298
- LELART Michel** (1990), *Une tontine mutuelle dans l'administration béninoise*, Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp. 53-80
- LELART Michel** et GNANSOUNOU Simon (1990), *Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou*, Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, pp. 109-133
- LELOUP Fabienne** (2012), *Communication orale, Séminaire doctoral sur approche méthodologique interdisciplinaire*, Namur
- LESSARD-HEBERT Michelle**, Goyette Gabriel, Boutin Gérald (1997), *La recherche qualitative : fondements et pratiques*, Editions Nouvelles AMS, Montréal, xxx p. (ebook)
- LEVESQUE Benoît** et MENDELL Marguerite (1999), *L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche*, Cahiers du CRISES, Working paper, n° 9908, 34 p.
- LÉVESQUE Benoît** (1999), *Le développement local et l'économie sociale : deux éléments incontournables du nouvel environnement sociale*, Cahiers du CRISES, Working paper, n°9905, 22 p.
- MAGASSA Hamidou** (2002), *Ethique et pauvreté : exemple du Mali*, in *La pauvreté une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés – Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger – UNESCO/Futurs africains*, Karthala, Paris, 269 p.

- MARCEL Jean-François**, Olry Paul, Rothier-Bautzer Éliane et Sonntag Michel (2002), Les pratiques comme objet d'analyse, *Revue française de pédagogie*, INRP, pp. 135-170
- MAHIEU François-Régis** et Jarret Marie-France (1991), Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire. In *Tiers-Monde*, tome 32 no 125. pp. 39-62.
- MEDE Nicaise** (2004), La nouvelle gestion budgétaire : l'expérience des budgets de programme au Bénin, *AFRILEX*, no 4, pp. 56-86
- MOSER Caroline O. N.** (1989), Community Participation in Urban Projects in the Third World, *Progress in Planning*, Vol. 32, Part 2, pp. 71-133
- MUCCHIELLI Alex** (2007), Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives, Actes du colloque, *Recherches Qualitatives*, Hors Série, 3, pp. 1-26
- MUKAMURERA Joséphine**, Lacourse France et Couturier Yves (2006), Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques, *Recherches Qualitatives*, 26(1), Montréal, (document en ligne), pp. 110-138
<http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- NGUYEN-DUY Véronique** et Luckerhoff Jason (2006), Constructivisme/positivisme : où en sommes-nous avec cette opposition? Actes du colloque, in Guillemette François et Baribeau Colette, *Recherche qualitative en sciences humaines et sociales : les questions de l'heure*, 2006, Actes du colloque, *Recherches Qualitatives*, Hors Série, 5, Montréal, (document en ligne), pp. 4-17.
<http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- NZOLANI KIANGEBENI José** (2009), La solidarité africaine, (article en ligne),
<http://www.ipernity.com/blog/31492/193412>, consulté le 13/05/2010
- OGUNSOLA John Igué** (1999), Le Bénin et la mondialisation de l'économie : les limites de l'intégrisme du marché, Éditions Karthala, Paris, 316 p. (ebook)
- OIT & MINISTERE** de la Condition féminine du Cameroun (2003), Réflexion sur le développement de l'entrepreneuriat féminin et la lutte contre la pauvreté, Rapport d'atelier, 79p.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre** et BIERSCHEK Thomas (1993), Les courtiers locaux du développement, in Faye Jacques (sous la dir.), 1993. *Socio-anthropologie des organisations et associations paysannes*, Le bulletin de l'APAD, n° 5. (Article en ligne),
URL, <http://apad.revues.org/document3233.html>, consulté le 6/12/2008
- OUENDO Edgard-Marius**, Makoutodé Michel, Wilmet-Dramaix Michèle, Paraiso Moussiliou et Dujardin Bruno (2004), Accès aux soins de santé au Bénin : indigence et réseaux d'aide communautaire, Etude originale, *Cahiers santé*, 14, pp. 217-221
- OUINKON M.** et Miguel V. (1996), Etude d'identification des facteurs susceptibles d'inciter, de renforcer et de consolider les groupements de femmes en république du Bénin, Cotonou, 74 p.
- OZKAN C. Betul** (2004), Using NVivo to Analyze Qualitative Classroom Data on Constructivist Learning Environments in The Qualitative Report, Volume 9, Number 4, (document en ligne), pp. 589-603 ;
<http://www.nova.edu/ssss/QR.QR9-4/ozkan.pdf>
- PAILLÉ Pierre** (1994), L'analyse par théorisation ancrée in *Cahiers de recherche sociologique*, no 23,

(document en ligne), pp. 147-181

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1002253ar>

PARPART Jane (2002), *Lessons from the field. Rethinking empowerment, gender and development from a post- (post-?) development perspective*, in *Feminist post-development thought: rethinking modernity, postcolonialism and representation*, *Kriemild Saunders*, London, pp. 41-56

<http://www.popline.org/node/233040#sthash.bMQm4VuJ.dpuf>

PNUD (2013), *Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*, *PNUD*, New York, 177 p.

PNUD (2009), *Rapport sur le développement humain 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humains*, *PNUD*, New York, 237 p.

PNUD (2008), *Rapport national sur le développement humain au Bénin 2007/2008. Responsabilité sociale, corruption et développement humain durable*. République du Bénin. 245 p.

PREVOST Paul (2001), *Le développement local : contexte et définition*, *Cahier de recherche IREC*, pp.1-3

RAPPAPORT Julian (1987), *Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention: Toward a Theory for Community Psychology*, *American Journal of Community Psychology*, Vol. 15, no. 2, pp. 212-148

RAZAFINDRAKOTO Mireille et Roubaud François (2005), *Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement. Le cas de la capitale malgache*, in *Economie et Statistique*, no 383-384-385, pp. 131-155

ROMEDER JM (1989), *Self Help Way: Mutual Aid and Help*, *Canadian Council on Social* (juin 1989), xpp.

ROULLEAU-BERGER Laurence (2003), *La production d'espaces intermédiaires*, *Hermès*, no 36, pp. 147-156

ROYER Chantal (2007), *Peut-on fixer une typologie des méthodes qualitatives?*, *Actes du colloque*, in *Recherches Qualitatives*, Hors Série, 5, Montréal, pp. 82-98

SABOURIN Eric (2013), *Réciprocité et organisations rurales*, in *Revue Tiers-Monde*, no 215, vol. 3, pp. 165-182

SADAI Yizhak (1986), *Les aspects systémiques et énigmatiques de la musique tonale. Points d'appui et points d'interrogation*, in *International Review of the Aesthetics and Sociology of Music*, Vol. 17, n°2, pp. 299-332

SARDENBERG Cecilia M.B (2008), *Liberal vs. Liberating Empowerment: A Latin American Feminist Perspective on Conceptualising Women's Empowerment*, *IDS Bulletin*, Vol. 39 no 6, pp. 18-27

SAUCIER Carol (2004), *Convergence entre économie sociale et développement local : des principes aux pratiques*, 16 p.

SERVET Jean-Michel (2007), *Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire*, *Revue Tiers Monde* N° 190, p. 255-273

SMITH Jonathan A. and Osborn Mike (2008), *Interpretative Phenomenological Analysis* in *SMITH Jonathan A. (2008), Qualitative Psychology: A Practical Guide to Research Methods*, *SAGE Publications Ltd*, London, (document en ligne), pp 53-80

- SORGHO Issa** (2006), Le développement local, Théorie et pratique (notes de cours). Institut Africain de Professionnalisation en Management, Ouagadougou, Burkina Faso, 41 p.
- ST-HILAIRE Colette** (1994), Le féminisme et la nostalgie des grands Récits, in Cahiers de recherche sociologique, n° 23, (document en ligne), pp. 79-103 ;
URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017607ar>
- SWEETMAN Caroline** (2002), Editorial, Gender and Development Vol. 10, No. 3, pp. 1-8
- TREMBLAY Suzanne** (1999), Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques, Travaux et étude en développement régional, Université du Québec, 52 p.
- UNICEF** (2001), Rapport sur les mariages précoces "Ne mariez plus les fillettes !", xxp.
- UNICEF** (1999), Enquête sur les enfants travailleurs dans les villes de Cotonou, Parakou et Porto-Novo, xp.
- UNICEF** (1996), Enfants et femmes, avenir du Bénin. Cotonou, Imprimerie minute. 182 p.
- VAILLANCOURT Yves** et Favreau Louis (2000), Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire, Le Collège des chercheurs québécois, 19 p.
- LE VINE Victor T.** (2004), Politics in Francophone Africa, London, *Lynne Rienner Publishers*, 431 p.
- VIDAL Claudine** (1994), La "solidarité africaine": un mythe à réviser ("African Solidarity" : Reexamining a Myth), EHESS, Cahiers d'Études Africaines, Vol. 34, no 136 (1994), pp. 687-691 ;
<http://www.jstor.org/stable/4392557>
- VODOUNHESSI Gabriel** (1990), Etude socio-économique des groupements féminins au Bénin. Séminaire national sur l'intégration de la femme au processus global de développement. INFOSEC, Cotonou, Bénin, 18 p.
- WALSH Margaret**, Teaching Qualitative Analysis Using QSR NVivo in The Qualitative Report Volume 8 Number 2 June 2003, (document en ligne), pp. 251-256 ;
<http://www.nova.edu/ssss/QR/QR8-2/walsh.pdf>
- WAUTELET Jean-Marie** (2008/3), L'Etat entre économie populaire et reproduction inégalitaire, in De Boeck Supérieur / *Mondes en développement*, no 143, pp. 11-26
- WEINER B. Annette** (1998), La kula et la quête de la renommée, in *Revue du Mauss*, no 6 pp. 35-63
- WEINSOU** (non daté), Rôle de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local. Communication.
- WIELHORSKI Nouchka** (2012), A l'ombre de contre-don : les réponses tangibles et intangibles du chercheur face aux attentes explicites et implicites des enquêtés, in HENNEQUIN Émilie (sous dir.), La Recherche à l'épreuve des terrains sensibles : approches en sciences sociales, (ebook)
- WILLIAMSON Amanda**, SITHOLE Pearl et TODES Alison (2007), Décentralisation et participation des femmes aux plans de développement intégré (PDI) en Afrique du Sud, *Afrique contemporaine*, n° 221, pp. 107-130
- YEGBEMEY Rosaine N.** et al. (2006), Méthodes d'animation et d'intervention en milieu rural : village de

Zimbènou dans la commune de Toffo. FA/UP/Rapport de stage, Parakou

Quelques sites exploités à titre indicatif

<http://scholar.google.be/>
<http://www.cairn.info/>
<http://www.persee.fr/web/revues/home>
<http://www.jstor.org/>
<https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/>
<http://www.pum.umontreal.ca/catalogue/revues/sociologie-et-societes>
<http://www.crs.uqam.ca/>
<http://www.erudit.org/revue/socsoc/2014/v46/n1/index.html>
<http://apad.revues.org/>
http://www.unicef.org/french/infobycountry/benin_statistics.html
<http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/benin/>
<http://www.gouv.bj/>
<http://www.inpf.bj/>
http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/library/mdg/publication_11/
<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Solidarite.htm>, consulté le 5 septembre 2014)
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr.html>

Annexes

ANNEXE 1 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 7

ANNEXE 2 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 8

ANNEXE 3 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 9

ANNEXE 4 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 10

ANNEXE 5 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 12

ANNEXE 6 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

ANNEXE 7 : QUELQUES OUTILS DE GESTION CHEZ WADODJOU

ANNEXE 1 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 7

I- Les données identitaires détaillées des enquêtés concernés par l'étude sur le système d'échange de dons lors des événements sociaux au Sud Bénin

Nom	Sexe	Age	Ethnie	Profession	Religion	Evènements sociaux concernés	Liens sociaux concernés
Alain	Masculin	40 ans	Fon	Ajusteur/ confection de brique de pavé	Baptiste	Dot	La fiancée de son cousin
Aminou Aziz	Masculin	57 ans	Yoruba	Directeur d'école	Musulman	Décès	Sa belle mère
Bodjrènou Fréjus	Masculin	26 ans	Tori	Electronicien	Catholique	Décès	Le père d'un ami
Brigitte	Féminin	33 ans	Yoruba	Commerçante, restauration	Evangélique	Décès	La mère d'une amie
Dakoté Félix	Masculin	44 ans	Goun	Entrepreneur bâtiment	Animiste	Décès	Sa mère
Djetonkon Stéphane	Masculin	29 ans	Goun	Enseignant, puis Policier	Catholique	Décès	Sa mère
Kanhouè Gilbert	Masculin	56 ans	Goun	Retraité, commerçant	Catholique	Décès	Beau-père et mère
Kanhouè Herman	Masculin	27 ans	Goun	Conducteur	Catholique	Baptême	Sa fille
Hountondji Assogba	Masculin	50 ans	Goun	fabriquant de vin de palme	Evangéliste	Décès	Le père d'un ami
Hountondji Benoît	Masculin	34 ans	Adja	Enseignant	Evangéliste	Mariage	Son ami
Kintokonou Félicienne	Féminin	52 ans	Aïzo	Institutrice	Catholique	Décès	Le père d'une amie
Madeleine	Féminin	37 ans	Goun	Commerçante	Catholique	Communion	La sœur d'une amie
Marguerite	Féminin	50 ans	Fon	Institutrice	Catholique	Décès	Le père d'une amie
Ogouadé Apolinaire	Masculin	27 ans	Nagot	Gendarme	Catholique	Décès	Le père d'un ami
Padonou	Masculin	44 ans	Tori	Chauffeur	Evangéliste	Décès	La mère d'un ami
Philippe	Masculin	37 ans	Tori	Dépanneur	Evangéliste	Décès	Sa mère
Zinzou Anastasie	Féminin	20 ans	Goun	Elève	Evangéliste	Communion	L'enfant d'une amie
Madame X	Féminin	37 ans	nago	Coiffeuse esthéticienne	catholique	Décès	La tante d'une amie
Monsieur X1	Masculin	45ans	Tori	Maçon/ fabriquant de claustras	protestant méthodiste	Décès	Le père d'un ami
Monsieur X2	Masculin	42 ans	Nago	Menuisier	Catholique	Communion	La fille d'un ami

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

II- Le statut social des enquêtés du regard des autres et de leur propre point de vue

Nom / Profession	Perceptions des autres sur le statut social de l'enquêté	Appréciation	
		Les autres	L'enquêté
Alain, 40 ans, Ajusteur	Quand je me lave et je sors, je m'habille bien, alors les gens disent que je suis riche, que j'ai de l'argent. Je suis content que les gens pensent que j'ai de l'argent, mais en réalité je n'en ai pas vraiment	Riche	Pauvre
Anastasie, 20 ans, Elève	Les gens disent que nous ⁹⁵ sommes déjà bien, que rien ne nous manque, en plus vous voyez qu'on a un château d'eau. En plus ma maman est commerçante, avec des taxis moto qui font du travail payé. Mais un homme ne peut pas dire qu'il est bien, on va plutôt dire qu'on ne se plaint pas	Riche	Modeste
Apolinaire, 27 ans, gendarme	Vous savez, les gens ont plusieurs manières de vous regarder dans la société, d'autres vous voient pauvre et d'autres par contre riche. Je ne me plains pas, je suis parmi les hommes, je suis dedans, je rends grâce à Dieu	Tantôt Riche Tantôt pauvre	Modeste
Assogba, 50 ans, fabricant de vin de palme	Les gens m'envient, comme je sors et je trouve à travailler ceux qui sont à la maison m'envient parce qu'ils sont jaloux, mais je m'en fou d'eux	Riche	Approuvé
Aziz, 57 ans, Directeur d'école	Ma famille est bien connue, quand on dit la famille AMINOUE d'Oganla poste, il faut savoir que c'est nous ; je suis fier d'appartenir à cette famille vu comment tout est structuré	Riche	Riche
Benoît, 34 ans, Enseignant	Les gens pensent que j'ai un peu d'argent. Mais je ne suis pas encore aisé je ne suis qu'un débrouillard ; je n'ai cependant aucune attache, je vis de ce que je fais.	Modeste	Pauvre
Brigitte, 33 ans Commerçante	Les gens pensent que j'ai une bonne situation économique	Riche	Non dit
Madame X, 37 ans, Coiffeuse	Certains m'envient car ils pensent que je suis riche alors que personnellement je ne suis pas encore au milieu car j'envie aussi d'autres. Ils pensent que je suis bien installée, pourtant moi je vois que ce n'est pas encore ça	Riche	Modeste
Monsieur X1, 45 ans, Maçon	Certains pensent que j'ai un peu d'argent et d'autres non. Je ne me plains pas	Tantôt Riche	Modeste
Félicienne, 52 ans, Institutrice	ça dépend, selon l'idée béninoise certains pensent que les fonctionnaires sont aisés et d'autres non	Tantôt pauvre	Non dit
Félix, 44 ans, Entrepreneur bâtiment	Les mains ne sont pas égales et dans le milieu certains pensent que je suis riche. Mais je suis modeste. Je suis né d'un père douanier qui a 14 femmes et 65 enfants ma famille est bien connue ; on dit toujours les douaniers sont riches donc quand tu commences par faire des réalisations on dit que tu as hérité et la conclusion est que tu es à l'aise	Riche	Modeste

⁹⁵ « Nous » désigne ici toute la famille de l'enquêtée

Fréjus, 26 ans, Electronicien	Ceux qui vivent avec vous bien qu'ils soient peut-être à un niveau plus bas que vous, s'ils ne vous voient pas déjà dans la posture de quelqu'un qui est comme Yayi Boni ⁹⁶ ou comme un député on ne vous considère pas trop	Pauvre	Non dit
Gilbert, 56 ans, Retraité/ commerçant	Pour ceux qui ont évolué plus que moi ou qui ont plus que moi, il n'y a pas de considération. Mais ceux qui ont évolué (intellectuellement) et qui savent ce qu'il y a dans les études, ils peuvent dire ah si quelqu'un a pu atteindre un tel niveau, on peut le considérer. Ceux qui n'ont pas évolué, ils disent ah ! celui-là il est bien. Par rapport aux biens matériels beaucoup estiment que je suis richissime.	Tantôt Riche Tantôt pauvre	Non dit
Hermane, 27 ans, conducteur	Les gens pensent toujours que j'ai de l'argent parce que j'ai un boulot. Je remercie Dieu car je trouve le peu pour satisfaire à mes besoins aussi d'autres ont plus de diplôme que moi et sont toujours à la maison mais je cherche à évoluer dans ma carrière	Riche	Approuvé
Madeleine, 37 ans, Commerçante	Les gens pensent que j'ai un peu d'argent Je n'ai pas d'amie donc je ne peux pas faire de comparaison	Riche	Sans avis
Marguerite, 50 ans, Institutrice	Je ne sais pas ce que les autres pensent de moi. Je sais que je ne suis ni pauvre ni riche j'arrive quand même à joindre les deux bouts	Ne sait pas	Modeste
Padonou, 44 ans, Chauffeur	Certains pensent que j'ai un peu d'argent et d'autre non Avant tout allait bien car j'avais suivi les conseils des sages et tôt acheté un terrain que j'ai construit puis j'ai juste une femme. Mes activités marchaient correctement et j'étais considéré mais aujourd'hui avec la croissance démographique mes activités sont au ralenti et je ne suis plus trop considéré car j'ai aussi changé de religion et changé d'attitude	Tantôt Riche Tantôt pauvre	Modeste
Philippe, 37 ans, Dépanneur	Les gens pensent que j'ai un peu d'argent. Mais je n'ai rien pour le moment et je suis dans la location, mais j'ai construit au village	Riche	Pauvre
Stéphane, 29 ans, Policier	Vous savez l'enseignant ⁹⁷ n'est pas trop considéré dans notre milieu. Mais vraiment c'est un peu difficile à dire	Pauvre	Sans avis
Monsieur X2, 42 ans, Menuisier	Les gens pensent que je suis riche et je remercie Dieu pour cela.	Riche	Approuvé

Source : Tableau conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

⁹⁶ YAYI Boni est l'actuel Président de la République du Bénin d'où la comparaison faite à lui par l'enquête pour signifier l'appartenance à la classe des riches

⁹⁷ Cet enquêteur était d'abord Enseignant avant de changer de profession pour devenir Policier.

III- La hiérarchisation des événements sociaux par ordre d'importance par les enquêtés

Nom	Ordre d'importance des événements sociaux du point de vue des enquêtés	Hiérarchisation		
		Evènement Heureux	Maladie	Décès
Félix	Le soutien est plus important lors des décès . Généralement, pour les décès, on envoie le corps à la morgue, on loue le corbailard, on tue des cabris ; c'est un grand investissement alors que pour les événements heureux c'est une réjouissance et on sait que la personne n'aura pas à beaucoup dépenser.	-	-	X
Benoît	Le décès est primordial pas nécessairement une assistance financière, mais surtout l'assistance morale et les événements heureux vont suivre	-	-	X
Brigitte	Si je dois classer ces événements par ordre d'importance, il y aura : 1- Décès , 2- Baptême, 3- Mariage	-	-	X
Assogba	Moi je soutiens plus celui qui a un événement heureux . Celui qui subit un décès c'est juste une assistance (présence à la cérémonie, aide à l'organisation et assistance morale) ⁹⁸ .	X	-	—
Félicienne	Je vous ai tantôt dit que les montants étaient déjà définis selon chaque cas : quand c'est le décès époux, père, mère le montant est différent de celui d'un événement heureux. Pour les décès le groupe donne 50 000f et 100 000fcfa pour un événement heureux	X	-	
Fréjus	Ca dépend de l'événement, s'il s'agit seulement de baptême ou de communion, je peux faire ce qui est ma taille, mais quand il s'agit d'un mariage ou décès, surtout pour les décès , c'est que tu es obligé de faire quelque chose de grandiose, parce que notre société ne nous permet pas de faire un truc sobre.	-	-	X
Gilbert	« La maladie est à moindre coût mais la dépouille coûte cher ». Les gens ne vous assistent pas du tout, ou vraiment trop peu quand vous êtes malade. On dirait qu'en cas de maladie, tout le monde s'entend pour vous abandonner. Mais lorsque le décès survient, tout le monde s'entend encore pour être autour de vous.	-	-	X
Marguerite	Tous ces événements sont importants par exemple moi j'ai perdu tous mes parents si j'invite cette amie pour le mariage de ma fille et qu'elle s'absente, je saurai qu'elle ne m'aime pas	X	-	X
Padonou	1- enterrement (décès), 2- mariage, 3-inauguration et baptême	-	-	X
Stéphane	Par ordre d'importance : Décès , mariage, etc.	-	-	X
Total		3	0	7

Source : Conçu sur la base des données collectées en 2012 auprès des enquêtés isolés

⁹⁸ ca devient de plus en plus fréquent avec les gens qui sont dans les églises évangélique, ils ne sont pas adepte du Aguôh après le décès

IV- Données chiffrées fournies par Monsieur Houéto

Les dépenses communes

Le montant est en francs CFA (1€ = 655,597 FCFA)

Inhumation de la défunte		Réception de la famille		Réfection chambre défunte	
Rubriques	Montant	Rubriques	Montant	Rubriques	Montant
Faire part	125000	Location bâche	20000	Reprise toiture	87000
Annonce Télé	60000	Location chaises	7500	Maçonnerie et peinture	20000
Annonce radio	20000	Animation funèbre	20000		
Photo défunte	60000	Location groupe	15000		
Aménagement cadre	50000	Autorisation	100000		
Charge morgue	16000	SBBE	50000		
Habillement défunte	60000	Météo local	25000		
Chapelle ardente	20000				
charge cimetière	90000				
Cercueil	85000				
Corbillard	35000				
Animation Fanfare	25000				
Charges veillée de prière	40000				
Charge messe d'enterrement	11000				
Ss-total 1	607000	Ss-total 2	237500	Ss-total 3	107000
TOTAL	951500 FCFA (±1451€)				

Source : Extrait des documents comptables de M. Houéto

Pour couvrir les dépenses liées aux funérailles, une cotisation individuelle de **75350 FCFA (± 115 €)** est fixée.

Les cotisations familiales

Nous nous sommes permis à ce niveau de modifier les noms inscrits initialement dans ce tableau dans le but de préserver l'anonymat des intéressés.

N°	Nom	Montant Prévu (FCFA)	Montant Réalisé (FCFA)
1	Mi	75350	90000
2	Gi	75350	90000
3	Hy	75350	90000
4	Chry	75350	0
5	Cé	75350	0
6	Ri	75350	0
7	Bi	75350	0
8	Li	75350	40000
9	Cla	75350	45000
10	Vé	75350	30000
11	Nas	75350	0
12	Mé	75350	0
13	Ji	75350	0
14	Jos	75350	0
15	Di	75350	0
16	Mil	75350	0
17	Ly	75350	90000
18	Tian	75350	0
19	Bo	75350	20000
20	Set	75350	20000
TOTAL		1507000	515000 FCFA (± 786€)

Source : Extrait des documents comptables de M. Houéto

Les données de ce tableau montrent que le taux de recouvrement des cotisations familiales est d'à peine 34,17%. Plus paradoxal encore, on constate, en analysant les données des deux tableaux ci-dessus que les cotisations prévues ne tiennent compte que des frais d'inhumation. C'est dire que les frais de réception familiale et de réfection de la chambre de la défunte ont dû être pris en compte par une personne et non par le collectif. C'est ce qu'expliquait plus haut Monsieur Houéto en évoquant que face à la lenteur des cotisations familiales, il a dû préfinancer les dépenses essentielles relatives à l'inhumation de la défunte. Il sera cependant soulagé par ses recettes, ou du moins, les dons de ses proches.

La liste d'achat de pagne

Désignation/Nom	Qtité	PU	Montant (CFA)	Observations
1. Lot1	10	6500	65000	Soldé
2. Ry	2	6500	13000	soldé par G.
3. Ce	1	6500	6500	soldé par G.
4. Rent	2	6500	13000	Soldé
5. Sa	1	6500	6500	Soldé
6. Si	2	6500	13000	Soldé
7. Sé	1	6500	6500	
8. G.	2	6500	13000	Soldé
9. Gr	2	6500	13000	Soldé
10. Si	1	6500	6500	Soldé
11. Cla	1	6500	6500	
12. Ha	2	6500	13000	
13. P/Ez	4	6500	26000	
14. Ak	8	6500	52000	
15. Ho	2	6500	13000	
16. Ur	12	6500	78000	
17. Jr	1	6500	6500	
18. At	2	6500	13000	Soldé
19. Tail	1	6500	6500	
Total	57	-	370500 FCFA (±565 €)	

Source : Extrait des documents comptables de M. Houéto

Il se révèle à partir de ce tableau que la question des uniformes représente un budget non négligeable dans l'organisation des funérailles, au total 57 lots de demi-pièce (6m de tissu) sont évalués pour le compte seulement de Monsieur Houéto et de ses invités sans évoquer le compte des autres membres de la fratrie et leurs invités encore moins le cas de la famille large. Tout cela représente tout de même une somme conséquente. Mais cela fait partir de la règle du jeu et certains invités trouvent bien du plaisir à s'y conformer, mais d'autres non. Nous terminons cette analyse chiffrée par un exemple de l'évaluation estimative des invités.

La liste des invités

Nous nous sommes permis à ce niveau de supprimer le nom des invités et de modifier le nom des structures pour préserver l'anonymat des intéressés.

Structures	Nom des invités	Total
1. MC	-	18
2. CC	-	2
3. PAP	-	5
4. URP	-	10
5. CRM	-	4
6. CRR	-	5
7. CIA	-	7
8. CRP	-	13
9. Mairie	-	4
10. PAF	-	3
11. CER	-	3
12. PD	-	4
13. Promo	-	12
14. Bohicon	-	2
15. Porto-Novo	-	?
Total estimatif	-	92 + entourage

Source : Extrait des documents comptables de M. Houéto

Lorsqu'on fait le parallèle entre cette liste estimative et la liste des donateurs dans le tableau des recettes, l'exactitude entre prévu et réalisé paraît assez troublante.

ANNEXE 2 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 8

I- Les tableaux synoptiques sur l'identification exhaustive des femmes, membres des AFL, interrogées lors des entretiens individuels L'identification exhaustive des femmes interrogées

N°	Nom	Sexe	Age	AFL d'origine	Année d'adhésion	Communes	Village	Ethnie	Lieu de naissance	Religion	Situation matrimoniale
1.	Djohonnon Clarisse	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
2.	Dansi Gognon	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Autre	Mariée
3.	Vodounou Cecile	Féminin	60	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Veuve
4.	Houéssou Félicienne	Féminin	70	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Veuve
5.	Akotègnon Delphine	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
6.	Quinsou Delphine	Féminin	30	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
7.	Tokpanou Henriette	Féminin	40	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
8.	Sessou Diane	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
9.	Vodounou Laurence	Féminin	35	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
10.	Ahoumenou Virginie	Féminin	40	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
11.	Tovito Céline	Féminin	35	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
12.	Dènon Flansisca	Féminin	43	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
13.	Aouton Pauline	Féminin	30	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
14.	Tokpanon Marie	Féminin		Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée

N°	Nom	Sexe	Age	AFL d'origine	Année d'adhésion	Communes	Village	Ethnie	Lieu de naissance	Religion	Situation matrimoniale
15.	Lokossou Ivette	Féminin	30	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Veuve
16.	Houessou Sophie	Féminin	35	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
17.	Houssinou Antoinette	Féminin		Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
18.	Kakpo Félicité	Féminin	30	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
19.	Ake Catherine	Féminin	45	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
20.	Zinzou Régina	Féminin	40	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Goun	Autre département	Chrétienne	Mariée
21.	Okou Celestine	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
22.	Lokossou Lucie	Féminin	45	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
23.	Faton Pélagie	Féminin	32	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
24.	Zannou Elisabeth	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Autre village du département	Chrétienne	Divorcée
25.	Houannou Marguérîte	Féminin	50	Tonagnon	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
26.	Yétondé Victorine	Féminin	40	Ayidégo	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
27.	Dènou Lucienne	Féminin	43	Ayidégo	2007	Dangbo	Mitro	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
28.	Odounitan Thérèse	Féminin	37	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Autre	Autre département	Chrétienne	Mariée
29.	Denon Honnorine	Féminin	50	Ayidégo	2007	Dangbo	Zounta	Autre	Autre département	Chrétienne	Mariée
30.	Adjahi Iépéka	Féminin	40	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
31.	Afekou Delphine	Féminin	40	Ayidégo	2012	Dangbo	Zounta	Autre	Ce village	Chrétienne	Mariée
32.	Dènon Julienne	Féminin	32	Ayidégo	2010	Dangbo	Zounta	Autre	Autre pays	Chrétienne	Mariée
33.	Agossou Médécin	Féminin	40	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Autre	Autre département	Chrétienne	Mariée
34.	Wachinon Béatrice	Féminin	28	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée

N°	Nom	Sexe	Age	AFL d'origine	Année d'adhésion	Communes	Village	Ethnie	Lieu de naissance	Religion	Situation matrimoniale
35.	Nago Akouta Félicienne	Féminin	40	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Goun	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
36.	Mobi Agossou	Féminin	55	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Goun	Ce village	Chrétienne	Veuve
37.	Magnissè Gbédozi	Féminin	60	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Goun	Ce village	Animisme	Veuve
38.	Afassinou Justine	Féminin	22	Ayidégo	2008	Dangbo	Zounta	Goun	Ce village	Chrétienne	Mariée
39.	Houngpato Rita	Féminin	47	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Autre département	Chrétienne	Mariée
40.	Adoukonou Isabelle	Féminin	43	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Autre département	Chrétienne	Mariée
41.	Houndigla Kèmi	Féminin	28	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Autre pays	Chrétienne	Mariée
42.	Gbégun Euphrasie	Féminin	35	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Ce village	Chrétienne	Mariée
43.	Aklikonou Babassi	Féminin		Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon		Musulmane	Mariée
44.	Kanlinsoun Houvesse	Féminin	40	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Ce village	Musulmane	Mariée
45.	Aja Rachelle	Féminin	25	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Autre département	Chrétienne	Mariée
46.	Zomanvo Micheline	Féminin	32	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
47.	Azongbo Henriette	Féminin	32	Alogonounonzo	2007	Toffo	Séhouè	Fon	Autre département	Chrétienne	Mariée
48.	Minmin Pélagie	Féminin	51	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Musulmane	Veuve
49.	Tehikpé Cécile	Féminin	40	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Musulmane	Veuve
50.	Houédjigbé Mindéyi	Féminin	60	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Ce village	Musulmane	Veuve
51.	Djossou Delphine	Féminin	48	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Ce village	Chrétienne	Veuve
52.	Todouè Issi	Féminin		Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Musulmane	Veuve
53.	Djogbechi Alice	Féminin	35	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée

N°	Nom	Sexe	Age	AFL d'origine	Année d'adhésion	Communes	Village	Ethnie	Lieu de naissance	Religion	Situation matrimoniale
54.	Gomido Françoise	Féminin	50	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
55.	Minyou Georgette	Féminin	45	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
56.	Dohoue de Janette Ketodji	Féminin	38	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Ce village	Musulmane	Mariée
57.	Noumonvi Marguérîte	Féminin	35	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Ce village	Musulmane	Mariée
58.	Dahoue Odette	Féminin	45	Wadodjou	2007	Klouékanmè	Sèglahouè	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
59.	Noudéglo Célestine	Féminin	58	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
60.	Assou Françoise	Féminin	28	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
61.	Monoun Jannevée	Féminin	45	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
62.	Baba Elisabeth	Féminin	50	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Ce village	Musulmane	Veuve
63.	Sodégla Germaine	Féminin	30	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
64.	Sossou Martine	Féminin	50	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
65.	Dédji Annick	Féminin	28	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
66.	Ede Vitine	Féminin	38	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
67.	Zondrebo Charlotte	Féminin	32	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
68.	Sovide Lihonou	Féminin	70	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
69.	Comadan Clémentine	Féminin	47	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée

N°	Nom	Sexe	Age	AFL d'origine	Année d'adhésion	Communes	Village	Ethnie	Lieu de naissance	Religion	Situation matrimoniale
70.	Balovi Angèle	Féminin	24	Migbéaya	2010	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
71.	Adonon Justine	Féminin	38	Migbéaya	2007	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
72.	Tohochi HOUNGBEDJI	Féminin	40	Migbéaya	2008	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
73.	Souvi Cécile	Féminin	26	Migbéaya	2008	Klouékanmè	Houndjin	Adja	Autre village du département	Musulmane	Mariée
74.	Kwitadé Natalie	Féminin	28	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Fon	Autre village du département	Musulmane	Mariée
75.	Georgette	Féminin	50	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Autre	Autre département	Chrétienne	Mariée
76.	Refoné Jètrude	Féminin	46	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Autre	Autre pays	Chrétienne	Mariée
77.	Houkpoeha Katadé Emilie	Féminin	50	Aidoté	2010	Toffo	Houègbo	Fon	Autre village du département	Chrétienne	Veuve
78.	Adjahi Henriette	Féminin	45	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Fon	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
79.	Ahouangan Angélique	Féminin	44	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Fon	Autre département	Chrétienne	Mariée
80.	Akpatchémin epse Kougnlantadé Martine	Féminin	40	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Aïzo/Tori	Autre village du département	Chrétienne	Mariée
81.	Gandébagni Micheline	Féminin	40	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Aïzo/Tori	Ce village	Chrétienne	Mariée
82.	Houndegla Solange	Féminin	48	Aidoté	2007	Toffo	Houègbo	Fon	Autre village du département	Chrétienne	Mariée

L'identification exhaustive des femmes interrogées (suite)

N°	Nom	AFL d'origine	Activité principale	Nombre d'enfants	Autres enfants à charge	Niveau d'instruction	Alphabétisation	Niveau d'instruction conjoint	Nombre d'enfants non instruits	Nombre d'enfts au primaire	Nombre d'enfts au secondaire	Nombre d'enfts à l'université	Nombre d'enfts apprentis
1.	Djohonnon Clarisse	Tonagnon	Commerce	6	2	Aucun	Non	Aucun	3	2	1		2
2.	Dansi Gognon	Tonagnon	Agriculture	6	2	Primaire	Oui	Aucun	2	1	1	0	4
3.	Vodounou Cecile	Tonagnon	Agriculture	5	2	Aucun	Non	Aucun	2	0	1		4
4.	Houéssou Félicienne	Tonagnon	Agriculture	7	4	Aucun	Non	Aucun	3	1			7
5.	Akotègnon Delphine	Tonagnon	Agriculture	6	0	Aucun	Non	Aucun			1		5
6.	Ouinsou Delphine	Tonagnon	Agriculture	4	0	Aucun	Non	Aucun	2	1	1		
7.	Tokpanou Henriette	Tonagnon	Commerce	6	1	Aucun	Non	Aucun		3	3		1
8.	Sessou Diane	Tonagnon	Commerce	7	0	Aucun	Non	Aucun	0	0	2	0	5
9.	Vodounou Laurence	Tonagnon	Commerce	7	0	Aucun	Non	Aucun	2	5	0	0	
10.	Ahoumenou Virginie	Tonagnon	Agriculture	0	3	Aucun	Non	Aucun	1	1	1		
11.	Tovito Céline	Tonagnon	Agriculture	5	4	Aucun	Oui	Aucun	2	2	1		4
12.	Dènon Flansisca	Tonagnon	Agriculture	2	2	Aucun	Oui	Aucun		2	0	0	
13.	Aouton Pauline	Tonagnon	Agriculture	4	5	Aucun	Non	Aucun	3	3	0	0	3
14.	Tokpanon Marie	Tonagnon	Agriculture			Aucun	Non	Aucun					
15.	Lokossou Ivette	Tonagnon	Agriculture	7	0	Aucun	Non	Aucun	4	2	1	0	0
16.	Houessou Sophie	Tonagnon	Agriculture	2	2	Aucun	Oui	Primaire	2	2	0	0	0
17.	Houssinou Antoinette	Tonagnon	Agriculture			Aucun	Non	Aucun					
18.	Kakpo Félicité	Tonagnon	Agriculture	6	0	Aucun	Oui	Aucun	0	6	0	0	0
19.	Ake Catherine	Tonagnon	Agriculture	6	2	Aucun	Oui	Primaire	0	6	2	0	0
20.	Zinzou Régina	Tonagnon	Agriculture	5	0	Aucun	Oui	Aucun	0	3	2	0	0
21.	Okou Celestine	Tonagnon	Agriculture	5	0	Aucun	Oui	Aucun	0	2	3	0	0
22.	Lokossou Lucie	Tonagnon	Commerce	6	0	Aucun	Oui	Aucun	0	0	4	2	0
23.	Faton Pélagie	Tonagnon	Commerce	0	1	Aucun	Oui	Aucun	0	1	0	0	0
24.	Zannou Elisabeth	Tonagnon	Agriculture	6	1	Aucun	Oui	Aucun	1	4	2	0	0

N°	Nom	AFL d'origine	Activité principale	Nombre d'enfants	Autres enfants à charge	Niveau d'instruction	Alphabétisation	Niveau d'instruction conjoint	Nombre d'enfants non instruits	Nombre d'enfants au primaire	Nombre d'enfants au secondaire	Nombre d'enfants à l'université	Nombre d'enfants apprentis
25.	Houannou Marguérite	Tonagnon	Agriculture	3	2	Aucun	Non	Aucun	2	1	1	0	1
26.	Yétondé Victorine	Ayidégo	Agroalimentaire	1	3	Aucun	Oui	Aucun	3	1	0	0	0
27.	Dènou Lucienne	Ayidégo	Agriculture	5	4	Aucun	Non	Aucun	2	1	2	0	4
28.	Odounitan Thérèse	Ayidégo	Agriculture	6	1	Aucun	Oui	Primaire	0	3	4	0	0
29.	Denon Honnorine	Ayidégo	Commerce	6	3	Aucun	Non	Aucun	0	3	4	0	2
30.	Adjahi Iépéka	Ayidégo	Agriculture	6	0	Aucun	Non	Aucun	0	0	1	0	5
31.	Afekou Delphine	Ayidégo	Agriculture	6	1	Aucun	Non	Aucun	0	2	3	0	2
32.	Dènon Julienne	Ayidégo	Agriculture	4	2	Aucun	Oui	Primaire	4	2	0	0	0
33.	Agossou Médécine	Ayidégo	Agriculture	5	0	Aucun	Non	Aucun	0	1	1	0	3
34.	Wachinon Béatrice	Ayidégo	Agriculture	5	0	Aucun	Oui	Aucun	1	4			
35.	Nago Akouta Félicienne	Ayidégo	Agriculture	6	0	Aucun	Oui	Aucun	2	3	1		
36.	Mobi Agossou	Ayidégo	Agroalimentaire	7	0	Aucun	Non	Aucun		2			5
37.	Magnissè Gbédozi	Ayidégo	Agroalimentaire	4	1	Aucun	Non	Aucun		1			4
38.	Afassinou Justine	Ayidégo	Revente produits agricoles	2	1	Aucun	Oui	Aucun	1	1			1
39.	Hounkpato Rita	Alogonounonzo	Revente produits agricoles	5	0	Aucun	Non	Aucun	0	5	0	0	
40.	Adoukonou Isabelle	Alogonounonzo	Revente produits agricoles	7	5	Aucun	Non	Aucun	6	2	2	0	2
41.	Houndigla Kèmi	Alogonounonzo	Revente produits agricoles	1	1	Aucun	Oui	Aucun	1	0	0	0	1

N°	Nom	AFL d'origine	Activité principale	Nombre d'enfants	Autres enfants à charge	Niveau d'instruction	Alphabétisation	Niveau d'instruction conjoint	Nombre d'enfants non instruits	Nombre d'enfants au primaire	Nombre d'enfants au secondaire	Nombre d'enfants à l'université	Nombre d'enfants apprentis
42.	Gbégun Euphrasie	Alogonounonzo	Revente produits agricoles	4	4	Aucun	Non	Aucun	1	3	1	0	3
43.	Aklikonou Babassi	Alogonounonzo	Revente produits agricoles	4	0	Aucun	Non	Aucun	1	1	2	0	0
44.	Kanlinsoun Houvesse	Alogonounonzo	Revente produits agricoles	4	0	Aucun	Oui	Aucun	1	1	1	0	1
45.	Aja Rachelle	Alogonounonzo	Commerce	1	1	Aucun	Non	Primaire	0	0	1	0	1
46.	Zomanvo Micheline	Alogonounonzo	Commerce	4	0	Aucun	Oui	Aucun	1	3	0	0	0
47.	Azongbo Henriette	Alogonounonzo	Commerce	3	3	Aucun	Oui	Aucun			3		3
48.	Minmin Pélagie	Wadodjou	Agriculture	6	0	Aucun	Oui	Primaire	0	1	4	1	0
49.	Tehikpé Cécile	Wadodjou	Agriculture	7	0	Aucun	Non	Primaire	0	1	3	2	1
50.	Houédjigbé Mindéyi	Wadodjou	Agriculture	5	3	Aucun	Non	Aucun	0	2	1	0	5
51.	Djossou Delphine	Wadodjou	Agriculture	4	0	Aucun	Non	Primaire	0	2	1	0	1
52.	Todoué Issi	Wadodjou	Agriculture	4	0	Aucun	Non	Primaire	0	3	1	0	0
53.	Djogbechi Alice	Wadodjou	Agriculture	5	2	Aucun	Non	Primaire	0	5	0	0	2
54.	Gomido Françoise	Wadodjou	Agriculture	6	2	Aucun	Non	Primaire	0				8
55.	Minyou Georgette	Wadodjou	Agriculture	6	1	Aucun	Non	Aucun	0	4	2	0	1
56.	Dohoue de Janette Ketodji	Wadodjou	Commerce	6	0	Aucun	Non	Aucun	0	0	6	0	0
57.	Noumonvi Marguérite	Wadodjou	Commerce	4	0	Aucun	Non	Aucun	0	0	4	0	0
58.	Dahoue Odette	Wadodjou	Commerce	5	2	Aucun	Non	Aucun	0	0	0	0	7
59.	Noudéglo Célestine	Migbéaya	Agriculture	5	0	Aucun	Non	Primaire	0	1	4	0	0
60.	Assou Françoise	Migbéaya	Agriculture	4	0	Aucun	Oui	Aucun	2	2	0	0	0
61.	Monson Jannevée	Migbéaya	Agriculture	7	0	Aucun	Non	Aucun	1	3	0	0	3
62.	Baba Elisabeth	Migbéaya	Agriculture	7	2	Aucun	Non	Aucun		3	1	0	5
63.	Sodégla Germaine	Migbéaya	Agriculture	3	0	Aucun	Oui	Aucun	0	1	0	2	0

N°	Nom	AFL d'origine	Activité principale	Nombre d'enfants	Autres enfants à charge	Niveau d'instruction	Alphabétisation	Niveau d'instruction conjoint	Nombre d'enfants non instruits	Nombre d'enfts au primaire	Nombre d'enfts au secondaire	Nombre d'enfts à l'université	Nombre d'enfts à l'apprentis
64.	Sossou Martine	Migbéaya	Commerce	4	0	Aucun	Non	Aucun	0	2	0	0	2
65.	Dédji Annick	Migbéaya	Agriculture	4	0	Aucun	Non	Aucun	0	2	0	0	2
66.	Ede Vitine	Migbéaya	Agriculture	5	0	Aucun	Non	Aucun	0	2	2	0	1
67.	Zondrebo Charlotte	Migbéaya	Agriculture	8	0	Aucun	Non	Aucun	0	4	4	0	0
68.	Sovide Lihonou	Migbéaya	Agriculture	2	8	Aucun	Non	Aucun	0	8	0	0	2
69.	Comadan Clémentine	Migbéaya	Agriculture	4	1	Aucun	Non	Aucun	0	2	2	0	1
70.	Balovi Angèle	Migbéaya	Commerce	1	2	Aucun	Non	Aucun	0	3	0	0	0
71.	Adonon Justine	Migbéaya	Agriculture	2	0	Aucun	Oui	Aucun	0	2	0	0	0
72.	Tohochi HOUNGBEDJI	Migbéaya	Agriculture	7	2	Aucun	Non	Aucun	0	0	0	0	9
73.	Souvi Cécile	Migbéaya	Commerce	5	0	Aucun	Oui	Aucun	0	3	0	0	2
74.	Kwitadé Natalie	Aidoté	Elevage	3	3	Aucun	Oui	Aucun	2	1	0	0	3
75.	Georgette	Aidoté	Revente produits agricoles	7	3	Aucun	Oui	Aucun	5	2	0	0	3
76.	Refoné Jètrude	Aidoté	Elevage	5	1	Aucun	Non	Aucun	1	1	0	0	4
77.	Houkpoeha Katadé Emilie	Aidoté	Agriculture	6	2	Aucun	Oui	Primaire	2		3		3
78.	Adjahi Henriette	Aidoté	Agriculture	3	2	Aucun	Non	Aucun			1	2	2
79.	Ahouangan Angélique	Aidoté	Elevage	5	2	Secondaire	Oui	Primaire	1	1	2	1	2
80.	Akpatchémin	Aidoté	Commerce	4	2	Primaire	Oui	Aucun		3	1		2
81.	Gandébagni Micheline	Aidoté	Commerce	4	2	Primaire	Non	Aucun		3	2	1	
82.	Houndegla Solange	Aidoté	Commerce	4	4	Aucun	Oui	Aucun			4		4

ANNEXE 3 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 9

I- Des données exhaustives sur les tontines

Nous avons limité l'exercice à deux cotisations, sachant bien que certaines femmes font jusqu'à six cotisations en tontine.

Nom des répondantes par AFL	Montant 1ère cotisation	Fréquence de cotisation	Estimation mensuelle	Estimation annuelle	Montant 2ème cotisation	Fréquence de cotisation	Estimation mensuelle	Estimation annuelle	Total des 2 estimations mensuelles	Total des 2 estimations annuelles
AFL Tonagnon										
Djohonnon Clarisse	1000	3 Semaines	1333,33	16000	2000	3 Semaines	2666,67	32000	4000	48000
Dansi Gognon	1000	Semaine	4000	48000	500	Semaine	2000	24000	6000	72000
Félicienne Houéssou	1000	mois	1000	12000	500	Semaine	2000	24000	3000	36000
Delphine Akotègnon	1000	quinzaine	2000	24000	500	Semaine	2000	24000	4000	48000
Ouinso Delphine	1000	quinzaine	2000	24000	1000	3 Semaines	1333,33	16000	3333	40000
Tokpanou Henriette	3000	quinzaine	6000	72000	2000	quinzaine	4000	48000	10000	120000
Diane Sessou	2000	quinzaine	4000	48000	1000	Semaine	4000	48000	8000	96000
Laurence Vodounou	1000	Semaine	4000	48000	3000	mois	3000	36000	7000	84000
Ahoumenou Virginie	200	Semaine	800	9600	500	Semaine	2000	24000	2800	33600
Dènon Flansisca	1000	Semaine	4000	48000			0	0	4000	48000
Lokossou Ivette	500	Semaine	2000	24000	150	Semaine	600	7200	2600	31200
Kakpo Félicité	1000	Semaine	4000	48000			0	0	4000	48000
Ake Catérine	500	Semaine	2000	24000	1000	Semaine	4000	48000	6000	72000
Zinzou Régina	1000	Semaine	4000	48000				0	4000	48000
Okou Celestine	1000	quinzaine	2000	24000				0	2000	24000
Lokossou Lucie	1000	quinzaine	2000	24000				0	2000	24000
Zannou Elisabeth	500	Semaine	2000	24000	1000	Quinzaine	2000	24000	4000	48000
Houannou Marguérite	1000	mois	1000	12000	200	Jour	6000	72000	7000	84000
Total	18 pers.		48133,33	577600	13 pers.		35600	427200	83733	1004800
Moyenne			2674,07	32088,889			2738,46	32861,54	5413	64950

AFL Ayidégo										
Wachinon Béatrice	3000	Semaine	12000	144000	1000	Semaine	4000	48000	16000	192000
Nago Akouta Félicienne	1000	Semaine	4000	48000	1000	Semaine	4000	48000	8000	96000
Mobi Agossou	1000	Semaine	4000	48000	200	5 jours	1200	14400	5200	62400
Magnissè Gbédozi	1000	Semaine	4000	48000	1000	Semaine	4000	48000	8000	96000
Total	4 pers.		24000	288000	4 pers.		13200	158400	37200	446400
Moyenne			6000	72000			3300	39600	9300	111600
AFL Alogonounonzo										
Kèmi Houndigla	1050	Semaine	4200	50400	1050	Semaine	4200	50400	8400	100800
Gbégun Euphrasie	1000	quinzaine	2000	24000	1000	5 jours	6000	72000	8000	96000
Aklikonou Babassi	550	quinzaine	1100	13200	1000	Semaine	4000	48000	5100	61200
Kanlinsoun Houvesse	1000	Semaine	4000	48000	200	5 jours	1200	14400	5200	62400
Zomanvo Micheline	2000	Semaine	8000	96000			0	0	8000	96000
Total	5 pers.		19300	231600	4 pers.		15400	184800	34700	416400
Moyenne			3860	46320			3850	46200	7710	92520
AFL Aïdoté										
Refoné Jètrude	1000	5 jours	6000	72000			0	0	6000	72000
Angélique Ahouangan	5000	5 jours	30000	360000	1000	quinzaine	2000	24000	32000	384000
Martine Akpatchémin	500	5 jours	3000	36000	2000	quinzaine	4000	48000	7000	84000
Solange Houndegla	4000	5 jours	24000	288000	25 000	Trimestre	8333,33	100000	32333	388000
Total	4 pers.		63000	756000	3 pers.		14333,33	172000	77333	928000
Moyenne			15750	189000			4777,78	57333,33	20528	246333
AFL Wadodjou										
Minan Pélagie	2500	mois	2500	30000	200	mois	200	2400	2700	32400
Tehikpé Cécile	2500	mois	2500	30000	1500	quinzaine	3000	36000	5500	66000
Houédjigué Mindéyi	2500	mois	2500	30000	1000	mois	1000	12000	3500	42000
Djossou Delphine	2500	mois	2500	30000				0	2500	30000
Issi Todouè	2500	mois	2500	30000	1000	5 jours	6000	72000	8500	102000
Alice Djogbechi	2500	quinzaine	5000	60000				0	5000	60000

Gomido Françoise	2500	quinzaine	5000	60000	20000	L'année	1666,67	20000	6667	80000
Minyou Georgette	2500	quinzaine	5000	60000	20000	L'année	1666,67	20000	6667	80000
Dohoue Ketodji	2500	quinzaine	5000	60000				0	5000	60000
Noumonvi Marguérîte	2500	quinzaine	5000	60000				0	5000	60000
Dahoue Odette	2500	quinzaine	5000	60000				0	5000	60000
Total	11 pers.		42500	510000	6 pers.		13533,33	162400	56033	672400
Moyenne			3863,64	46363,64			2255,56	27066,67	6119	73430
AFL Migbéaya										
Célestine Noudégbo	2500	quinzaine	5000	60000	20000	Semestre	3333,33	40000	8333	100000
Assou François	2500	quinzaine	5000	60000	20000	Semestre	3333,33	40000	8333	100000
Monsoun Jannevée	2500	quinzaine	5000	60000	20000	Semestre	3333,33	40000	8333	100000
Elisabeth Baba	2500	quinzaine	5000	60000	10000	Semestre	1666,67	20000	6667	80000
Germaine Sodégla	2500	quinzaine	5000	60000	10000	Semestre	1666,67	20000	6667	80000
Sossou Martine	2500	quinzaine	5000	60000	10000	Semestre	1666,67	20000	6667	80000
Dédji Annick	2500	quinzaine	5000	60000				0	5000	60000
Ede Vitine	200	Semaine	800	9600	100	5 jours	600,00	7200	1400	16800
Comadan Clémentine	500	quinzaine	1000	12000				0	1000	12000
Balovi Angèle	500	mois	500	6000	20000	L'année	1666,67	20000	2167	26000
Adonon Justine	5250	mois	5250	63000	30000	L'année	2500	30000	7750	93000
Cécile Souvi	200	Semaine	800	9600	100	5 jours	600	7200	1400	16800
Total	12pers.		43350	520200	10 pers.		20366,67	244400	63717	764600
Moyenne			3612,5	43350			2036,667	24440	5649	67790

II- Zoom sur les explications données par les répondants sur leur catégorie sociale d'avant leur entrée aux AFL étudiées

Des extraits exhaustifs :

- Je n'étais pas bien épanouie (Cecile Vodounou, Tonagnon) ;
- Je m'en sortais difficilement avec les enfants car mon mari est mort depuis l'enfance des enfants (Félicienne Houéssou, Tonagnon) ;
- Difficilement je m'en sortais (Delphine Akotègnon, Tonagnon) ;
- Difficilement je survenais aux besoins des enfants (Diane Sessou, Tonagnon) ;
- Dans notre ménage, on arrivait difficilement à subvenir à nos besoins et à ceux des enfants (Laurence Vodounou, Tonagnon) ;
- Difficilement je payais les tontines (Ahoumenou Virginie, Tonagnon) ;
- Je n'avais pas la capacité de travailler et je ne savais pas comment cultiver et avoir de bon rendement (Tovito Céline, Tonagnon) ;
- J'avais le minimum pour les enfants et moi mais nous nous en sortons difficilement (Dènon Flansisca, Tonagnon) ;
- Malgré la faim, les enfants ne sont pas encore morts, ils arrivent par jour à trouver quelque chose à grignoter. Ceci à cause des dettes (Aouton Pauline, Tonagnon) ;
- Je vivais de la collecte du bois jusqu'à ce que j'ai pu trouver de l'argent pour démarrer une activité avant d'entrer dans le groupement Tonagnon (Kakpo Félicité) ;
- Je travaillais et je trouvais un peu dans le passé mais ce n'était pas suffisant pour bien prendre soins de ma famille (Ake Catérine, Tonagnon) ;
- Mon mari avait ouvert un restaurant où je vendais la viande de porc, cela marchait bien puis on était contraint de partir de cet endroit (Zinzou Régina, Tonagnon) ;
- Je m'efforçais de travailler sans trouver ce qu'il faut, je n'arrivais pas à faire des économies comme il le faut. (Okou Célestine, Tonagnon) ;
- Je dépendais de mon mari, je n'avais pas d'argent. Je donnais difficilement à manger à mes enfants (Lokossou Lucie, Tonagnon) ;
- Je faisais bien mon commerce et je m'en sortais bien, j'avais assez d'argent (Faton Pélagie, Tonagnon) ;
- Je menais des activités sans trouver assez d'argent et le peu que je trouvais était utilisé pour soigner les enfants et nous-mêmes (Yétondé Victorine, Ayidégo) ;
- Je m'efforçais mais je ne trouvais pas d'argent comme d'autres personnes du milieu (Odounitan Thérèse, Ayidégo) ;
- J'ai assez de besoins, je m'efforçais beaucoup mais je ne trouvais pas ce que je voulais, des fois, le fonds de commerce finissait, mais peu à peu cela a commencé par changer (Denon Honnorine, Ayidégo) ;
- J'arrivais à m'en sortir avec de maigres ressources (Afekou Delphine, Ayidégo) ;
- J'arrivais à m'en sortir difficilement (Dènon Julienne, Ayidégo) ;
- Je n'ai d'aide de nulle part (Agossou Médécine, Ayidégo) ;
- Je m'efforçais sans y parvenir (Wachinon Béatrice, Ayidégo) ;
- Je me défendais à peine (Magnissè Gbédozi, Ayidégo) ;
- Je n'épargnais pas encore correctement et dépendais toujours des autres (Kwitadé Natalie,

Aidoté)

- Actuellement, je suis plus ouverte et réfléchie qu'autrefois (Zomanvo Micheline, Alogonounonzo) ;
- Parce que je n'avais rien (Aja Rachelle, Alogonounonzo) ;
- J'avais un petit atelier de coiffure qui ne marchait pas vraiment, toutefois je ne quémendais pas (Henriette Azongbo, Alogonounonzo) ;
- Parce que je n'avais pas assez de terre pour faire l'agriculture, de plus je ne trouvais pas de l'argent pour payer de l'engrais chimique afin d'améliorer le rendement et aussi j'avais très peur de faire des prêts (Janette Ketodji, Wadodjou) ;
- Parce que je n'avais pas encore les moyens d'un riche car mon commerce par faute de moyens ne me permettait pas d'avoir assez de bénéfices (Noumonvi Marguérite, Wadodjou) ;
- Je trouvais toujours les fruits de mon travail (Dahoue Odette, Wadodjou) ;
- Je manquais de moyens pour les champs et pour l'achat des engrais (Elisabeth Baba, Migbéaya) ;
- Par manque d'engrais chimique, mes récoltes étaient très maigres et j'étais obligée de payer du maïs pour nous nourrir (Ede Vitine, Migbéaya) ;
- Mes activités ne me génèrent pas de l'argent comme il faut (Zondrebo Charlotte, Migbéaya) ;
- Lorsque je m'efforçais à cultiver du manioc ou du maïs, par faute d'engrais chimique, mes récoltes étaient très maigres (Sovide Lihonou, Migbéaya) ;
- Avant, je ne trouvais pas là où me loger, ni de l'argent pour bien manger avec mes enfants (Adonon Justine, Migbéaya) ;
- Quand je faisais le champ, j'obtenais une maigre récolte car je n'ai pas les moyens d'acheter de l'engrais chimique (Tohochi Hounbedji, Migbéaya) ;
- Mes activités ne me génèrent pas de l'argent comme il fallait par faute de moyens (Cécile Souvi, Migbéaya).

Source : Extraits des entretiens individuels avec les membres des AFL étudiées en 2012

III- Les justifications relatives à l'importance pour les femmes de militer dans une AFL

Des extraits exhaustifs d'entretien :

- L'association permet d'avoir une bonne éducation, de s'éveiller, d'acquérir plus de savoir-faire (Djohonnon Clarisse, Tonagnon).
- Depuis mon adhésion à l'association j'ai changé : quand je travaille maintenant je trouve de l'argent ; or avant je n'avais rien. Je cultive bien et j'ai des bénéfices (Dansu Gognon, Tonagnon).
- L'enseignement collectif qui permet d'acquérir plus de connaissances, de savoir-faire et de savoir-vivre (Cécile Vodounou, Tonagnon).
- C'est une association d'entraide et de soutien (Félicienne Houéssou, Tonagnon).
- Je mange maintenant à ma faim avec mes enfants et on est plus épanoui (Delphine Akotègnon, Tonagnon).
- Cela permet de faire face aux besoins quotidiens (Ouinsou Delphine, Tonagnon).
- Les groupements permettent d'acquérir plus de connaissances (Diane Sessou, Tonagnon).
- L'association favorise des dons d'équipement et de vivres (Laurence Vodounou, Tonagnon).

- Il faut rester en groupe pour mieux apprendre à vivre, à faire et à rester en public, en société et à plus s'épanouir (Ahoumenou Virginie, Tonagnon).
- Cela m'a appris à être attentive aux besoins des autres, à apprendre comment vivre en société et comment diriger une activité lucrative (Tovito Céline, Tonagnon).
- Cela me permet de mieux m'épanouir, Dènon Flansisca & Lokossou Ivette (Tonagnon) et Adjahi Iépéka (Ayidégo).
- Cela permet de mieux appréhender les connaissances, les choses et permet à soi et à ses enfants d'être plus épanouis (Aouton Pauline, Tonagnon).
- Cela permet d'acquérir plus de notions, d'être plus dynamique, de ne plus être timide et de pouvoir bien subvenir aux besoins des enfants et de soi-même (Houessou Sophie, Tonagnon).
- On apprend plus en association, on commence par bien s'entretenir avec le groupement, s'il n'y a pas la paresse, on devient riche avec le temps (Kakpo Félicité, Tonagnon).
- Agir ensemble est une très bonne chose et nous permet d'aller de l'avant, d'évoluer (Ake Catérine, Tonagnon).
- Quand on est en association, on a la paix car on a du soutien, on reçoit des connaissances, il y a des appuis (aides) qui viennent (Zinzou Régina, Tonagnon).
- Quand on est en association, on a moins de soucis, la vie change, on n'attend plus le mari avant de donner à manger aux enfants (Okou Celestine, Tonagnon).
- En association, on nous apprend beaucoup de choses sur la gestion du foyer et comment éduquer les enfants, cela permet de se prendre en charge et de se réaliser (Lokossou Lucie, Tonagnon).
- Cela permet de bénéficier des aides de l'Etat, d'avoir des soutiens financiers et moral de ses paires en cas de situation difficile (Faton Pélagie, Tonagnon).
- En groupement, on arrive à mener à bien ses activités et on bénéficie de beaucoup d'avantages matériels et des connaissances (Zannou Elisabeth, Tonagnon).
- Elle permet de s'épanouir et de subvenir aux besoins des enfants, d'apprendre plus, d'acquérir plus de notion, Houannou Marguérîte (Tonagnon) & Dènou Lucienne (Ayidégo).
- L'association nous apprend beaucoup de choses. Nous économisons de l'argent et nous trouvons de l'argent en cas de besoin ou de situation difficile (Yétondé Victorine, Ayidégo).
- Il y a partage de connaissances entre les membres de l'association, cela permet aussi de découvrir d'autres lieux et de connaître d'autres personnes (Odounitan Thérèse, Ayidégo).
- Avec le peu de fonds que j'ai acquis à travers cette association, j'ai observé un changement dans ma vie, le commerce a évolué, j'ai acquis plus de connaissances et de savoirs (Denon Honnorine, Ayidégo).
- Elle rejaillit sur son tempérament, sur ses goûts, conditionne ses performances professionnelles et ses succès (Afekou Delphine, Ayidégo).
- Cela permet d'avoir des connaissances, savoir faire et savoir vivre en famille et en société avec ses semblables et de s'épanouir pour un futur meilleur, Agossou Médécine & Dènon Julienne, (Ayidégo) et Kèmi Houndigla (Alogonounonzo).
- Des enseignements, éducations, conseils, crédit et commerce, on apprend à ne pas se décourager, Wachinon Béatrice (Ayidégo) & Assou François (Migbéaya).
- Il y a un changement dans le ménage, on perçoit l'intérêt de l'action collective et de la solidarité (Nago Akouta Félicienne, Ayidégo).
- Changement économique, entraide, solidarité (Mobi Agossou, Ayidégo).
- L'association propulse en avant (Magnissè Gbédozi, Ayidégo).
- La vie associative m'a beaucoup éduqué, j'arrive à gagner ma vie. L'association m'a fait grandir (Hounkpato Rita, Alogonounonzo).

- Le travail en équipe amène à mieux subvenir à ses besoins et ne plus dépendre des autres (Adoukonou Isabelle, Alogonounonzo).
- Entretien du ménage, des enfants, du commerce (Gbégun Euphrasie, Alogonounonzo).
- On est plus épanouie ; on obtient du crédit, des enseignements (Aklikonou Babassi, Alogonounonzo).
- Je suis plus à l'aise et grâce à ce groupement j'ai acheté des parcelles à bâtir (Kanlinsoun Houvesse, Alogonounonzo).
- Le travail collectif me permet de mieux m'en sortir et de m'épanouir, Aja Rachelle, Alogonounonzo.
- On s'en sort mieux lorsqu'on travaille en groupe (Henriette Azongbo, Alogonounonzo).
- Renforcement de capacité, apaisement, enseignements (Zomanvo Micheline, Alogonounonzo).
- Acquisition de connaissances et c'est l'union qui fait la force, Houédjigué Mindéyi (Wadodjou), Germaine Sodéglà & Sossou Martine (Migbéaya).
- Dans une association, la femme arrive à surmonter ses difficultés (Alice Djogbechi, Wadodjou).
- Depuis que je suis rentrée dans l'association, j'ai constaté que c'est mieux pour moi, j'arrive à trouver de l'argent pour le commerce quand le besoin se fait sentir, j'ai appris beaucoup de choses, j'ai participé à des formations (Gomido Françoise, Wadodjou).
- Ce que je ne pouvais pas faire avant, je commence par le faire en groupement, mes savoirs augmentent avec le groupement, j'arrive à trouver de l'argent en toute situation de maladie de mes enfants, on apprend aussi en groupement des savoirs vivre et des savoirs être (Minyou Georgette, Wadodjou).
- J'ai changé positivement depuis mon adhésion (Dohoue de Janette Ketodji, Wadodjou).
- Le militantisme permet à la femme de se surpasser (Noumonvi Marguérite, Wadodjou).
- Cela amène les femmes à être dynamique (Dahoue Odette, Wadodjou).
- Action collective, solidarité, consensus (Monsoun Jannevée, Migbéaya).
- Le militantisme nous permet de nous élever en nous surpassant (Ede Vitine, Migbéaya).
- Le militantisme permet l'éveil de l'esprit et l'épanouissement (Zondrebo Charlotte, Migbéaya).
- On est bien soutenu en cas de maladie ou de deuil (Sovide Lihonou, Migbéaya).
- Militer dans une association permet de travailler pour trouver de l'argent pour manger et c'est mieux par rapport à avant (Comadan Clémentine, Migbéaya).
- Quand on milite dans une association, on ne souffre pas, cela permet d'économiser de l'argent et de réaliser, cela permet également de trouver de l'argent en cas de situations imprévues et trouver de soutien en cas de décès d'un proche (Balovi Angèle, Migbéaya).
- Cela nous apprend beaucoup de choses et de dynamisme, comment bien entretenir ses enfants, comment gérer ses ressources, comment devenir autonome (Adonon Justine, Migbéaya).
- Cela permet aux femmes d'être moins timides (Tohochi Hounghedji, Migbéaya).
- On nous apprend à nous comporter convenablement dans le foyer et puis on se distrait beaucoup quand on se réunit (Cécile Souvi, Migbéaya).
- Je ne m'étais jamais imaginé que je pouvais entreprendre une activité commune et évoluer correctement mais depuis mon adhésion à cette AFL tout coule de source, Kwitadé Natalie, Aidoté.
- Cela permet d'être plus épanoui, plus dynamique, capable d'entreprendre une activité soi-même (Refoné Jètrude, Aidoté).
- Je milite beaucoup dans les associations car il est difficile de m'en sortir seule. Militer dans les associations permet d'échanger des idées et de bénéficier d'appréciations extérieures (Emilie Houkpoeha Katadé, Aidoté).
- Pour bénéficier des avantages de l'évolution en AFL comme des échanges/formation (Angélique Ahouangan, Aidoté).

- L'association permet d'accroître mes connaissances, mes relations, d'améliorer la gestion de mes activités génératrices de revenus. Je peux aujourd'hui partager les connaissances acquises via la vie associative avec mon entourage et faire bon usage des notions constructives ressorties des échanges avec d'autres personnes pour améliorer ma vie (Martine Akpatchémin épouse Kougnlantadé, Aidoté).
- Militer dans une association permet d'améliorer le savoir-être, le savoir-faire et la gestion des AGR (Micheline Gandébagani, Aidoté).

Source : Extraits des entretiens individuels avec les membres des AFL étudiées en 2012

IV- Zoom sur les raisons évoquées sur la pluralité des liens construits (des groupes de tontine notamment)

Des extraits exhaustifs d'entretien :

- C'est une épargne pour investissement et pour achat de pagne (Delphine Akotègnon, Tonagnon)
- Cela permet un tant soit peu d'aider quand on est en difficulté comme décès ou des problèmes urgents. La tontine me permet de mieux m'épanouir et d'épargner plus (Vodounou Laurence, Tonagnon).
- Pour mieux subvenir aux besoins cruciaux de la petite famille comme la scolarisation des enfants et pour pouvoir investir dans l'achat de palmeraie (Ahoumenou Virginie, Tonagnon).
- Pour mieux m'en sortir dans mes besoins avec mes enfants et également pour pouvoir démarrer un bon commerce. L'argent sert à payer des dettes, à payer des choses dont on manque dans le ménage et pouvoir faire évoluer mon commerce (Tovito Céline, Tonagnon).
- Pour mieux sortir de la pauvreté et pour pouvoir réaliser quelque chose pour moi et pour les enfants, c'est pour payer également les dettes contractées, acheter les matériels de travail et les ustensiles de cuisine et investir ailleurs (Tokpanon Marie, Tonagnon).
- Pour avoir accès aux prêts pour pouvoir faire le commerce et m'acquitter des petites dettes, je prête 50000F et je rembourse en un an (Houssinou Antoinette, Tonagnon).
- Pour trouver de l'argent en cas de situations imprévues, autofinancer des activités génératrices de revenus ; les tontines nous permettent de bien nous occuper des activités de maraîchage (Ake Catérine Tonagnon).
- Pour économiser de l'argent afin de faire face aux situations de dépenses imprévues, participer aux dépenses de scolarisation des enfants (Okou Celestine, Tonagnon).
- Les kugbè permettent de trouver des soutiens financiers, physiques et moraux en cas de situations funèbres (Yétondé Victorine, Odounitan Thérèse et Denon Honnorine, Ayidégo).
- Pour mieux économiser et satisfaire aux besoins des enfants. Parfois cette cotisation permet de réunir l'argent pour réinvestir dans l'activité grâce à l'association (Henriette Azongbo Alogonounonzo).
- Pouvoir trouver de l'argent pour acheter de l'engrais à donner aux cultures, pour pouvoir lutter contre la pauvreté en économisant de l'argent, prévenir les périodes de soudure, cela me permet également de survivre et d'assurer les dépenses dans le groupement (Comadan Clémentine, Migbéaya).
- Avec les fonds reçus des kugbè, on finance les enterrements. Les autres tontines servent de l'épargne pour autofinancer les activités, faire des réalisations et habiller les enfants (Emilie

Houkpoeha Katadé, Aidoté).

- Pour l'acquisition de biens immobiliers (terrain à construire) ; Pour accroître les activités de la ferme, acheter une voiture d'activité. La tontine fête : se ramasse en fin d'année pour préparer les fêtes (Angélique Ahouangan, Aidoté).
- Cette tontine m'a permis de constituer un fond de commerce (vente de maïs), (Martine Akpatchémin epse Kounglantadé, Aidoté).

Source : Extraits des entretiens individuels avec les membres des AFL étudiées en 2012

ANNEXE 4 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 10

A. Le parcours de vie de la présidente d'Alogonounonzo

Les entretiens avec la présidente ont porté sur différents points concernant sa vie en famille et en association. Au sujet de ces différents points, la présidente raconte :

1. Sa vie d'enfance et sa jeunesse

« Mon nom est Dossou Valérie. Je suis née en 1980 à Zè d'un père ingénieur agronome et d'une mère ménagère (vendeuse de divers et d'akassa, agricultrice non instruite). J'ai passé mon enfance et mon adolescence dans ma famille où j'ai eu à observer sur de longues années, comment se font les animations de groupe à partir des séances que mon père tenait parfois chez lui.

En matière d'instruction, j'ai fréquenté l'école primaire d'Agbozounkpa puis le collège de Sèhoué où j'ai évolué jusqu'en classe de quatrième. Je suis de la religion catholique, et de ce côté-là, j'ai milité dès mon enfance dans différents mouvements de l'enfance chrétienne ».

2. Sa vie d'adulte et de famille

« Mariée à l'âge de 16 ans, je suis mère de cinq enfants dont quatre filles. Mère attentionnée, je m'implique activement dans l'éducation de mes enfants dont l'aînée âgée 15 ans vient d'obtenir son BEPC. Les responsabilités au niveau du ménage sont partagées entre mon époux et moi en toute intelligence. Par ailleurs, dans ma communauté, je milite dans le renouveau charismatique et travaille avec des groupes de jeunes chrétiens ».

B. Le parcours de vie du secrétaire d'Alogonounonzo

Les entretiens avec le secrétaire ont porté sur des points similaires liés à sa vie de famille et associative. Il nous raconte :

1. Sa vie d'enfance et sa jeunesse

« Mon nom est Agbohoui Eusèbe. Je suis né en 1966 à Savè d'un père chef mécanicien et ancien conducteur à l'OCBN⁹⁹ et d'une mère matrone du petit hôpital de Nikki (tous deux décédés). J'ai passé

⁹⁹ Office des Chemins de fer Bénin-Niger

mon enfance et mon adolescence loin de mes parents géniteurs : j'ai été éduqué d'abord par ma marâtre (la seconde épouse de mon papa), ensuite par mes tantes auprès de qui j'ai appris vaillance, respect, docilité, ponctualité et rigueur au travail. J'ai reçu de ces femmes une éducation très cartésienne et rigoureuse.

J'ai fréquenté l'école primaire de Zogbodji à Covè puis le collège de Dantokpa à Cotonou où j'ai étudié jusqu'en classe de Seconde (cinquième année du collège) avant de rejoindre le CPMAE (Complexe Polytechnique Mixte d'Agriculture et d'Elevage) de Kouhounou à Cotonou, pour une formation de technicien en agro-élevage pendant 4 ans, suivie de plusieurs autres formations professionnelles et pratiques dont six mois de stages pratiques au centre Songahäi, deux mois à ASSODIV, un mois au projet bénino-allemand d'olacodi culture, auxquelles s'ajoutent d'autres stages à l'INRAB de Sème-kpodji pour l'apprentissage des cocotiers hybrides, à l'INRAB de Pobè pour les techniques de palmiers sélectionnés, au centre horticole de Kouhounou pour la pépinière des plans greffés, pour l'horticulture « jardin, agréma et verger », au Togo pour la médecine naturelle, etc.

Ma jeunesse a été davantage dominée par l'apprentissage et l'exercice de petits métiers et de bricolage en froid, en électricité bâtiment à Cotonou, en mécanique diesel à Parakou. En matière de religion, je suis un chrétien catholique ».

2. Sa vie d'adulte et de famille

« Je suis marié depuis environ 16 ans à la présidente de l'association, nous avons ensemble cinq enfants dont quatre filles. Je suis un père consciencieux et tous mes projets sont tournés vers l'héritage à léguer à ma famille : dans ce cadre, outre mon entreprise de pépinières, j'ai acquis un domaine de 5 hectares sur lequel je fais la plantation de palmeraie, un autre de 3 hectares consacré au verger et un autre encore d'un hectare destiné au maraîchage ». A cela s'ajoute son domicile conjugal, un vaste domaine d'un demi-hectare acquis il y a environ vingt ans et qui sert de siège pour l'AFL Alogonounonzo.

3. L'histoire d'Alogonounonzo (suite)

« C'est aussi pour améliorer l'avenir de l'association que j'ai entrepris : a) la plantation de palmeraie dans le but de rendre disponibles les noix en vue de la préparation de l'huile de palme par les femmes de l'AFL en espérant que celles-ci amélioreront davantage leurs revenus grâce à cette activité future ; b) le maraîchage dans le but de diversifier les activités génératrices de revenus menées par les femmes ; et c) la plantation de manioc toujours dans le but de rendre disponible cette matière première pour la transformation en plusieurs dérivés. Bref, j'ai en permanence le souci des femmes ».

Nous : Pourquoi un tel souci des femmes ? Le secrétaire répond : « Ceci est lié à mon histoire d'enfance relatée plus haut : ayant été essentiellement élevé par des femmes autres que ma mère, je m'intéresse de près aux souffrances et aux difficultés des femmes. Cet intérêt me pousse à toujours entreprendre des actions en leur faveur.

D'ailleurs, j'aurais aimé être en dehors du bureau de l'AFL et laisser faire les femmes elles-mêmes ; mais lors de l'Assemblée Générale Constitutive de l'AFL, les membres du CeRPA venus nous assister m'ont demandé d'en faire partie pour mieux suivre les choses de près pendant un certain temps encore.

Alogonounonzo est au niveau de l'arrondissement de Sèhouè, la seule AFL enregistrée et qui jouit de ce fait de l'accompagnement technique et du suivi de CeRPA (Le Centre Régional de Promotion Agricole) ».

4. Ses compétences managériales (suite)

« Sinon au début, chaque femme du groupement allait faire des prêts individuels à la CLCAM (Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel) et en disposait à sa guise : le résultat était que malgré les possibilités de crédits, les femmes s'enfonçaient davantage dans des difficultés matérielles et soldaient péniblement leurs dettes. Actuellement, ce mode de suivi que nous avons mis en place (décrit plus haut) permet à chaque membre de jouir des bénéfices de ses activités et de pouvoir solder ses dettes en toute quiétude. Pour les crédits contractés à travers le groupement, après avoir réalisé des bénéfices, les membres ont, par solidarité, le devoir de verser un acompte dans la caisse du groupe.

Pour moi, les membres qui cherchent à jouer aux aînées devront le faire à leur domicile et non au sein de l'AFL. Les membres plus jeunes ne doivent pas être sous l'emprise des femmes plus âgées du groupe, ces dernières sont là pour aider les plus jeunes à acquérir du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.

Aujourd'hui beaucoup de gens quittent d'autres régions pour venir s'inspirer de nos expériences dans l'AFL et surtout de mes compétences dans le secteur agricole, car l'archevêché de Cotonou m'a décerné récemment une certification. Ce qui fait qu'aujourd'hui, je suis le seul pépiniériste agréé à Sèhouè.

Les membres du groupement manifestent parfois de la reconnaissance à notre égard (parlant du couple dirigeant) à travers des dons en nature à l'issue de la récolte des produits de leurs champs personnels ou à travers leur participation dynamique aux activités collectives de l'AFL ou encore à travers leur joie à l'endroit de leurs responsables. Cependant, il y a également des cas de mécontentement ».

5. Les difficultés rencontrées dans la gestion de l'AFL (suite)

« Par ailleurs, elles n'arrivent pas à bien assimiler les notions du savoir-faire, c'est-à-dire les notions techniques qu'on leur apprend. Autrement dit, le processus d'apprentissage des membres pose beaucoup de problèmes. Il faudrait faire et refaire les mêmes choses, donner et redonner les mêmes notions. Ce qui rend la tâche difficile à l'endroit de chacun. Néanmoins, responsabiliser les membres s'avère nécessaire pour permettre à chacun de pouvoir répondre au nom du groupement. Il faudrait simplement qu'elles changent de mentalité et cherchent à s'adonner au travail et aux responsabilités qui leur incombent.

Un autre problème qui se pose est celui de la sensibilisation de leurs maris afin qu'ils les autorisent à aller suivre des formations. Parfois pour convaincre ces derniers, il faut leur envoyer des convocations de la part du CeRPA. Tout ceci freine le développement local empêchant les femmes d'acquérir plus de notions et d'être plus associatives et plus constructives. Par rapport au groupement, l'un des problèmes majeurs est de permettre aux filles d'aller à l'école pour être demain des leaders pour leurs générations que cela soit dans l'agriculture ou non.

Le groupement s'échine beaucoup pour permettre à ses membres d'acquérir du savoir-faire afin d'être compétitifs sur le marché avec les produits de bonne qualité. ***Il faudrait donc une prise de conscience de ses membres et le développement de leur sens de solidarité.*** Car, c'est par manque de solidarité et d'ambition personnelle que l'effectif du groupe a diminué petit à petit : de près de 60 membres au départ, le groupe s'est réduit aujourd'hui à 15 membres. A l'époque, beaucoup de membres venaient seulement profiter de la caution de l'association pour bénéficier des prêts puis disparaissaient ensuite. Les opérations de crédits provoquaient donc des impayés dont la responsabilité de remboursement m'incombait en tant que garant. Mais, ces déboires ne me découragent pas. Au contraire, je suis galvanisé à aller de l'avant car, les avantages d'une vie associative sont énormes et prennent le pas sur les difficultés. Pour moi, si toutes les femmes désertent l'AFL, mes filles prendront la relève.

Après les difficultés d'ordre capacitaire, viennent celles d'ordre matériel. Il faut reconnaître que les femmes du groupement travaillent dans des conditions pénibles. Il nous manque dans l'association bien de matériels roulants et un atelier de transformation. Par exemple, le transport des matières premières du champ vers mon domicile où se fait la transformation est très éprouvant. C'est souvent moi qui me servais de ma moto pour le transport de ces matières premières ou à défaut, l'AFL loue des zémidjans (taxis motos) ou des voitures (bâchées). S'agissant de l'espace de travail, la transformation se fait actuellement sous une paillote au lieu d'un atelier de fabrication qui respecte les normes : on se contente simplement des moyens de bord. Pour la transformation des arachides en galette et en huile aussi, l'AFL rencontre des difficultés pour moulinier les arachides, actuellement cela se fait dans les moulins publics avec bien des complications.

6. A propos de ses relations avec son entourage et des représentations sociales

« Je dirai que le travail collectif qui est communautaire ne doit pas prendre le dessus sur ma vie de famille. La gestion du ménage doit être priorisée. Car, il doit y avoir un minimum de rigueur pour l'éducation des enfants et pour les accompagner au mieux. A propos de la gestion du ménage, j'évite au maximum d'être un homme coléreux mais plutôt un homme patient qui écoute les autres, surtout je m'imprègne de l'avis de ma femme car elle fait partie intégrante de ma vie. Un bon père de famille doit être un homme avisé qui ne doit pas se dire qu'il connaît tout, mais qui peut aussi apprendre des autres. Dans un couple par exemple, l'homme et la femme ont reçu des formes d'éducation différentes sur des bases sociales et spirituelles différentes, mais cela ne veut pas dire que ces deux personnes clés de la famille ne peuvent pas collaborer ensemble. Il faudrait donc une meilleure maîtrise de soi pour conduire au mieux la vie de famille. Pour mieux être épanoui demain ou pour assurer un meilleur lendemain, nous devons ensemble pouvoir affronter les difficultés qui se posent dans le présent et lutter pour acquérir beaucoup de notions pour également à notre tour former d'autres personnes y compris nos enfants ; ainsi, la chaîne s'allonge dans le bon sens. A propos des relations avec le voisinage, tout dépend uniquement du niveau de vie sociale auquel chacun appartient ».

7. Les conseils du secrétaire pour être un bon leader

« Pour le développement local, tout groupement doit prendre de bonnes initiatives ; avoir une vision claire, un objectif précis à atteindre ; accompagner et aider ses membres à se développer et permettre

ainsi à chacun de s'épanouir. Il faudrait savoir qu'on peut être pauvre et aider. Il faut également avoir l'esprit d'équipe et celui d'aider, d'agir sans arrière-pensée et éviter de politiser les groupements ou de les trahir. Par exemple, c'est grâce au CeRPA qu'Alogonounonzo parvient aujourd'hui à bénéficier des aides venant du gouvernement et des ONG. Auparavant, c'étaient des individus de mauvaise foi qui s'en accaparaient ».

C. Le parcours de vie de la présidente d'Aïdoté

Les entretiens ici comme dans les autres cas ont porté sur des points relatifs au parcours de vie familiale :

1. Sa vie d'enfance et sa jeunesse

« Je me nomme Gandébaghi Micheline Thérèse. J'ai 40 ans et je suis née d'un père conducteur de véhicules administratifs qui avait successivement travaillé à Cotonou, à Porto-Novo, à Parakou, à Avrankou et à Allada et d'une mère ménagère. Mon père est un polygame, marié à trois femmes. Moi, je suis la première fille de sa deuxième épouse et la cinquième d'une fratrie de quinze enfants (dont cinq hommes et dix femmes). J'ai fait mon école primaire à Parakou et mon collège à Colly avant d'abandonner les classes (en deuxième année du collège) en 1989 lors des troubles populaires et politiques au Bénin. J'ai ensuite suivi l'apprentissage de couture ; mais je ne suis pas allée jusqu'aux termes de mon apprentissage avant d'entreprendre le commerce des divers ».

2. Sa vie d'adulte et de famille

« Je suis mariée et mère de quatre enfants (dont trois garçons et une fille). Avant mon mariage, j'étais membre de plusieurs associations. Mon mari n'est pas hostile à mon militantisme. Toutefois devenue mère, j'ai moi-même dû renoncer à quelques-unes de mes responsabilités associatives parce que la charge de travail devenait épuisante. Quant aux responsabilités associatives que j'ai gardées, je les assume cumulativement avec mes rôles au sein du ménage et mes activités génératrices de revenus sans que les unes n'empiètent sur les autres.

En cas de besoin, je demande l'appui de ma maman pour venir prendre soins de mes enfants (surtout lorsqu'ils sont petits). C'est souvent le cas lorsque je dois prendre part aux formations. Parfois, j'apprête le repas nécessaire pour ma famille et je sollicite l'appui de mes voisines pour chauffer le repas au cas où ma maman est empêchée. Si je suis à une rencontre associative et qu'une urgence survient à mon domicile, je m'excuse auprès des autres membres du bureau et retourne chez moi. Puis après, je cherche à connaître le contenu des débats qui ont été faits en mon absence.

Pour le suivi académique des enfants, les plus âgés s'impliquent dans le suivi éducatif des plus jeunes ; pour les enfants qui sont en classe d'examen, nous (parlant du couple) leur engageons des répétiteurs qui les assistent dans leurs études. Sinon au quotidien, si je suis présente, je les exhorte à étudier leurs leçons ou à venir me les réciter ou encore à traiter leurs exercices».

3. Son déclin en matière d'action associative

« J'ai toujours joué le rôle de responsable depuis ma deuxième année du primaire. A l'époque, les écoliers initiaient périodiquement des tontines et j'étais également choisie par mes camarades comme

tête d'équipe pour garder l'argent cotisé dans les groupes de tontine. Au sein de ma famille également mon avis compte beaucoup dans les prises de décisions, il arrivait des moments où des réunions familiales étaient reportées du fait de mon absence. Dans ma localité également, j'ai toujours assumé diverses responsabilités dans des groupes différents (groupes de tontine, groupes religieux, etc.). De mon point de vue, les qualités d'un bon leader ne sont pas innées ; mes aptitudes en matière de gestion des groupes de personnes sont le fruit d'un apprentissage progressif depuis mon berceau où j'avais vécu très proche des personnes âgées et je m'inspirais de leurs leçons de sagesse ».

4. Les relations avec son entourage et les représentations sociales

« Je reconnais que je fais l'objet d'admiration dans mon entourage au point où certains hommes demandent à leurs épouses de me fréquenter pour recevoir conseils et leçons de vie. C'est ainsi que plusieurs personnes de ma localité y compris les hommes viennent me confier leurs difficultés de couple ou leurs difficultés financières, etc. dans l'optique de recevoir de moi des conseils constructifs. Mais comme on ne peut pas être aimé de tout le monde, certaines personnes de mon entourage me jalouent ; d'autres personnes évoquent même que c'est par « gris-gris » (force occulte) que j'attire du monde vers moi ; mais moi, je ne les écoute pas ».

D. Le parcours de vie de la présidente de Migbéaya

Les entretiens ici, comme dans les cas précédents, ont porté sur des points relatifs au parcours de vie familiale (voir en annexe) et associative de la présidente Migbéaya :

1. Sa vie d'enfance et sa jeunesse

« Je réponds sous deux noms : mon nom d'alliance et mon patronyme initial.

Sur mon acte de naissance le nom qui s'y trouve est Mahougbé Marie et mon nom nuptial, celui qui figure aussi sur le registre de l'association est Noudéglo Célestine ».

Nous : C'est curieux que votre petit nom aussi a changé, comment cela s'explique-t-il ?

Sa réponse : « C'est ce que j'essaie de vous expliquer. Le petit nom que mon père m'a donné à la naissance est Marie qui va ensemble avec Mahougbé. Mais lorsque je me suis mariée, mon mari m'a donné un autre petit nom qui est Célestine qui va ensemble avec son nom de famille qui est Noudéglo.

Par ailleurs, lors de la création de l'association Migbéaya, les gens n'acceptaient que les adhérents qui portaient des noms se rattachant à la localité de Hondjin. Si je m'étais identifiée sous mon nom de famille paternel, on n'allait pas m'accepter dans l'association. C'est ce qui explique que j'ai utilisé mon nom d'alliance et le petit nom que mon mari m'a donné.

Sinon, je suis née de Mahougbé Kanvi, agriculteur et chef de village et de Djougbé Wouini, agricultrice. Je suis la deuxième d'une fratrie de quinze enfants, car mon père était un polygame marié à trois femmes. Je n'ai pas été instruite. J'ai fait l'alphabétisation sans pouvoir en avoir la maîtrise usuelle ; je m'en sers juste pour écrire mon nom. Parmi les 15 enfants de mon père, seules ma sœur cadette et moi n'avons pas été scolarisées. Tous les garçons ont obtenu des diplômes universitaires et travaillent aujourd'hui dans plusieurs secteurs d'activités. Mes plus jeunes sœurs également ont été aussi scolarisées. Actuellement, mon frère aîné est l'adjoint au maire de Klouékanmè. A notre époque, notre papa voulait nous scolariser (ma sœur et moi) mais mes grands-parents et mes oncles s'y sont opposés en soutenant que les filles ne devaient pas aller à l'école. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes les deux seules moins nanties de notre famille [...]. S'agissant de religion, je suis adepte de Voudoun ».

2. Sa vie d'adulte et de famille

« Je suis mariée et mère de cinq enfants dont une fille. Mes enfants sont tous scolarisés. Ils font respectivement : la quatrième année du collège (la 3^{ième}), la troisième année du collège (la 4^{ième}), la deuxième année du collège (la 5^{ième}), la sixième année du primaire (le CM2) et la troisième année du primaire (le CE1).

Mon mari n'a jamais été contre mon militantisme parce qu'il a confiance en moi. Il arrive que mon action associative m'amène à m'absenter pendant plusieurs jours et à dormir ailleurs, cela n'a jamais posé de problèmes. Parce que si tu veux entretenir ta renommée et ta dignité en tant qu'épouse cela dépend de toi, mais si tu veux au contraire les souiller, cela dépend aussi de toi. Moi, je suis très populaire. Je collabore avec des hommes et des femmes, des responsables et la population locale, tout le monde me connaît ici. A aucun moment, l'idée de tromper mon mari ne m'a traversé la tête.

J'essaie de m'occuper de l'éducation de mes enfants cumulativement avec mes responsabilités associatives sans que les unes ne fragilisent les autres. La charge associative est ponctuelle et programmée. Le reste du temps est consacré à mes enfants et à mes AGR personnelles. Je ne me plains pas du temps que je consacre à mes activités associatives parce qu'il y a un adage qui dit qu'on ne laboure pas la terre avec un seul doigt. Lorsque tu veux t'efforcer pour y arriver tout seul, tes efforts ne porteront pas de fruits significatifs ; en un mot, tu ne pourras pas vraiment avancer.

Sinon, les activités qui me procurent des revenus sont l'agriculture, la vente des noix de pommes sauvages, l'élevage des volailles et des porcs. Pour parvenir à mener cumulativement toutes ces activités, mes journées de travail sont très longues. Je me réveille tous les jours à 5 heures du matin, j'apprête le repas de la famille et je mange puis je vais au champ. A midi, je reviens à la maison pour donner à manger à mes enfants et à mon mari, aux animaux et je mange moi aussi. Je me repose trente minutes et je vaque à d'autres occupations (soit je retourne au champ, soit je pars pour l'achat ou la vente de pommes en fonction des jours). Ma journée prend fin vers 22 heures. Si je dois m'absenter, j'apprête les repas de la journée dans des glacières, mais depuis que mes enfants ont grandi, ils me portent aussi un coup de mains dans les travaux ménagers.

En plus de tout cela, les week-ends, les enfants et moi, nous travaillons dans le champ de mon mari. Au fait dans l'agglomération ici les gens sont des agriculteurs. Pour cela, les parents ne sont pas vraiment motivés à ce que les enfants aillent à l'école. Ainsi, j'ai négocié avec mon mari pour qu'il laisse les enfants s'occuper de leurs études en semaine, et en week-end j'aide les enfants à travailler dans le champ de leur père pour rattraper le temps perdu. Pour faire court, la principale contribution de mon mari à l'éducation des enfants est leur initiation aux travaux champêtres.

Quant à moi, je suis rodée dans le travail et j'utilise au maximum mes énergies dans ce sens ».

3. Les avantages tirés de l'action associative et les compétences managériales de la présidente (suite)

« Toujours dans le cadre de ce projet, on a reçu beaucoup de formations en matière de sensibilisation pour la scolarisation des enfants. Les notions reçues me servent à mieux m'occuper de mes propres

enfants, par exemple la manière dont il faut les suivre et les motiver pour que les enfants ne se déscolarisent pas ou la composition des menus pour que les enfants soient en bonne santé, etc.

J'organise aussi périodiquement au profit des membres Migbèaya des séances de formation et de conseils sur diverses thématiques en m'inspirant des formations que j'ai moi-même reçues de la part de diverses ONG. Par ailleurs, j'organise l'équipe pour que, par saison, le champ individuel de chaque membre soit cultivé de façon rotative par tous les membres.

Je reçois beaucoup de témoignages positifs en guise de reconnaissance concernant ma manière de conduire l'association, surtout de la part des conjoints des membres de l'association. L'approbation de ma méthode de gestion se révèle davantage à travers la mobilisation des membres autour des activités collectives. Lorsque je les appelle, elles sont présentes dans les minutes qui suivent. S'il arrive que certaines personnes soient fâchées pour une raison ou une autre, je sais comment les apaiser et on continue le travail dans une bonne ambiance ».

4. Les difficultés rencontrées depuis la création de Migbèaya

« La principale difficulté est celle que j'ai évoquée ci-dessus concernant le détournement des fonds. Après cet épisode, beaucoup de femmes étaient vraiment fâchées et la situation était difficile à gérer. Il m'a fallu user du tact pour les calmer et les remobiliser à nouveau.

Le second fait qui m'a déçue est l'absence de soutien explicite de la part de nos maris : si la chaîne de solidarité devrait bien tourner, dès lors que les femmes ont eu le courage de se lancer à partir de leurs efforts personnels pour sortir de la pauvreté, en principe, nos maris devraient nous encourager en cotisant ne serait-ce que 2000FCFA par ménage pour nous aider à nous lancer. Mais jusqu'ici aucune initiative n'est venue de leur part. C'est un peu décevant ».

5. Les conseils de la présidente pour être un bon leader

« Pour conduire son association au mieux, un bon leader ne doit jamais se fâcher : il est comparé à un sac poubelle qui reçoit toutes les saletés sans s'en faire. Il doit être humble et se faire petit et serviteur des autres. Il conduit les autres, il leur donne de ses savoirs tout en apprenant d'eux.

Le bon leader doit avoir des objectifs, un plan d'action et une planification clairs. Lorsqu'il y a des activités collectives à réaliser, le leader après avoir dit ce qu'il y a à faire, doit toujours commencer le premier avec vaillance, pour donner le bon exemple. C'est cet exemple que les autres vont suivre et s'activer à leur tour. Il doit apprendre à bien s'organiser dans sa vie personnelle pour que toutes ses responsabilités s'agencent harmonieusement et il doit être un vaillant travailleur et travailler sans répit.

Pour les femmes mariées leaders, elles ne doivent en aucun cas manquer à leurs rôles de mères et d'épouses dans leur ménage. Les responsabilités publiques ou associatives viennent en rajout à ces premières fonctions de femmes. Elles ne doivent pas manquer de respect à leurs conjoints, car c'est en complicité avec ces derniers qu'elles pourraient se libérer pour vaquer aux affaires publiques. Si par exemple le mari d'une femme s'oppose à son militantisme, elle peut solliciter la médiation des sages pour le convaincre. Moi, par exemple, j'ai joué ce rôle de médiation à plusieurs reprises : j'ai démontré à

ces maris, tous les avantages liés à une action associative non seulement pour la femme mais aussi pour tout le ménage ».

E. Le parcours de vie de la présidente de Wadodjou

Les entretiens ici comme dans les autres cas ont porté sur des points relatifs au parcours de vie familiale et associative de la présidente ; mais contrairement aux cas évoqués plus haut, le mari de la présidente Wadodjou était un polygame qui est malheureusement décédé en plein essor de l'association qu'il a aidée à mettre en place :

1. Sa vie d'enfance et sa jeunesse

« Mon nom est Minmin Pélagie, j'ai 51 ans. Je suis adepte de Vodoun. Je n'ai pas été instruite. Car, à mon époque, les adeptes de vodoun n'étaient pas autorisés à aller à l'école. Aujourd'hui ces interdits sont levés. Mais j'ai été alphabétisée : je sais lire et écrire en Adja. Mon père s'appelle Amouwé Minmin et ma mère Fiyoko Yénan, tous deux agriculteurs. Aucun des deux n'a jamais été responsable.

Je suis la deuxième d'une fratrie de huit enfants dont trois hommes et cinq femmes ».

2. Sa vie d'adulte et de famille

« Je suis veuve depuis 3 ans et mère de six enfants (trois garçons et trois filles). Tous mes enfants sont scolarisés : l'aîné est en année de Licence à l'Université d'Abomey-Calavi, le deuxième a été au baccalauréat, le troisième a été au BEPC, le quatrième et le cinquième sont en première année du collège et le dernier est en deuxième année du primaire.

Mon mari n'avait jamais été hostile à mon militantisme. J'étais la seule parmi ses trois femmes qu'il autorisait à aller et venir sans problèmes. Parce qu'il disait qu'il a étudié et connu les comportements de chacune de ses femmes et que s'il laissait les autres aller dans les rencontres publiques à Cotonou et ailleurs, elles risqueraient de trouver de nouveaux maris et de l'abandonner ; mais en moi, il avait confiance. Parfois, je pars pour deux semaines dans le cadre des activités associatives : j'ai sillonné les principales villes du Bénin (Cotonou, Parakou, Bohicon, Natitingou, etc.) pour prendre part aux formations. Et lorsqu'à ces occasions, je ramène des perdiems, je lui en parlais aussi et lui montrais tous les documents qu'on nous a distribués. Il arrivait que je revienne avec 100000F ou 150000FCFA (il s'agit du cumul des perdiems). Il me demandait seulement de diviser l'argent en deux parties et de partager une part aux membres de l'AFL.

Oui, je sais que mes responsabilités associatives prennent le pas sur mon rôle de mère et d'épouse. Mon mari s'impliquait beaucoup dans l'éducation des enfants et dans leur suivi. Il assurait tous les frais liés à l'écolage des enfants y compris le recrutement de répétiteurs, à leurs autres besoins vitaux. Financièrement, j'étais vraiment exonérée des charges liées aux enfants, c'est d'ailleurs pourquoi j'ai eu l'opportunité d'investir mon argent dans l'achat des terrains. C'est seulement depuis son décès que la tendance s'est inversée.

Lorsque mes enfants étaient plus petits, et que je devrais être amenée à m'absenter, ma coépouse prenait soins d'eux et se chargeait aussi des travaux domestiques. Mais celle-là est déjà partie.

Sinon, mon mari avait plusieurs épouses et de nombreux enfants (28 enfants au total). Je suis sa seconde épouse. Après moi, d'autres femmes venaient et repartaient. Au total, six femmes ont eu des enfants avec lui. Mais systématiquement, il scolarisait tous ses enfants. Il était un grand commerçant et avait ouvert des boutiques (magasins) un peu partout, au Bénin et au Togo. Une de ses épouses est jusqu'à présent installée à Lomé et gère ses biens qui sont là-bas. Il achetait des hectares de domaines puis les revendait a posteriori. Il avait aussi des hectares d'orangerie où il tirait par saison plus de 5000000FCFA. En un mot, la voie de la richesse lui a souri tout progressivement. Mais à son décès, ce sont ses fils aînés ou son frère ou encore l'une de ses épouses installés dans les boutiques de son vivant, qui se sont accaparés, chacun de la portion d'affaires qu'il gérait. Plus personne ne rend compte aux autres. La famille avait dit qu'on devrait faire la répartition des biens mais jusqu'ici rien ne s'opérationnalise. Dès lors, les charges de mes enfants m'incombent désormais à cent pour cent. Mes enfants plus âgés me portent aussi un coup de mains dans ce sens. A chaque jour de marché, nous allons, tous, acheter et revendre les produits agricoles de saison (les céréales ou les piments) : ces affaires rapportent à chacun entre 4000F et 6000FCFA, tous les cinq jours. Ce sont ces sous qui assurent nos besoins vitaux. Les revenus générés par l'agriculture et le stockage de produits agricoles servent aux dépenses occasionnelles et plus lourdes. Même mes enfants font des tontines avec les sous qu'ils tirent de leurs jobs.

Sur ces questions d'héritage, je n'ai pas droit à la parole parce que dans le milieu ici les femmes ne doivent pas intervenir dans les discussions concernant l'héritage. Il paraît que si elles en parlent, leurs enfants vont tous mourir ; si c'est le cas, je préfère me taire. Par ailleurs, dans le milieu ici, les femmes et les filles n'ont pas droit à l'héritage. C'est ainsi que les choses continuent de se faire ici ».

3. *L'histoire particulière de Wadodjou (suite)*

« C'était dans le cadre d'un projet conduit par le CARDER que les gens sont venus nous apprendre ici comment on doit gérer les fonds générés dans le cadre de l'association pour favoriser l'évolution de l'association tout en permettant aux membres d'améliorer aussi leurs revenus personnels.

Sinon, à partir du moment où on avait suffisamment d'argent dans la caisse, on avait plutôt décidé autrefois de faire des crédits internes aux membres pour soutenir leurs AGR, l'idée de partager une partie des revenus gratuitement ne nous avait jamais traversé la tête. Tous les membres s'étaient plutôt accordés sur le crédit. C'était bien suffisant pour nous ».

4. *Ses engagements associatifs actuels*

« En dehors de Wadodjou, je fais partie d'autres associations et groupes de tontine (un groupe de solidarité en cas de maladie appelé Lonlongbè, l'Association Villageoise d'Epargne et de Crédit -AVEC-, deux groupes de tontine d'investissement et un kugbè) sans oublier le cas de l'UCGF que je viens d'évoquer et dont Wadodjou est membre ; la part d'adhésion à cette association communale était de 5000FCFA et au total 80 groupements y font partie. Le Lonlongbè est une assurance maladie qui prend à charge a posteriori 80% des frais médicaux et d'hospitalisation engagés et on y cotise 200FCFA par tête mensuellement. En plus des cotisations, le titulaire paie 1000FCFA de frais d'adhésion et peut inscrire tous ses enfants. L'AVEC est une institution locale et autonome de microcrédit : là par exemple, je cotise 2500FCFA par quinzaine. Si les actions d'octroi de crédits sont fructueuses, en fin d'année lorsqu'on fait le partage, je reçois environ 130000FCFA (le capital plus les intérêts). La tontine en vue

d'investissement est constituée de deux cotisations par an : l'une de 20000FCFA à la fin de la petite saison de pluie (vers décembre) et l'autre de 40000FCFA à la fin de la grande saison (vers août). Pour ma part, je ramasse de cette tontine 480000FCFA par an. Dans le second groupe de tontine, on cotise 20000FCFA par an et on ramasse à chaque tour 400000FCFA ; deux personnes en reçoivent chaque année (mon tour n'est pas encore arrivé). S'agissant de kugbè, je cotise 2000FCFA par mois et si je perds un parent géniteur, j'ai droit à 200000F de la part du groupe. J'en ai déjà bénéficié lorsque j'avais perdu mon papa ; mais lorsque mon mari est décédé le kugbè ne m'a pas soutenu financièrement parce que ce type de lien n'intègre pas le champ d'action du kugbè.

L'argent que j'ai reçu des récentes tontines m'a permis d'acquérir un terrain à bâtir situé au bord de la voie principale de Klouékanmè. J'attends les prochaines tontines pour y entreprendre la construction de maison à louer. Par ailleurs, d'autres tontines plus lointaines m'ont permis d'acheter des domaines cultivables en mon nom personnel. Les fonds générés par AVEC me permettent de subvenir aux frais de scolarisation de mes enfants ou de m'en servir pour octroyer des crédits aux gens qui préparent du sodabi. Ainsi, aux termes de cette activité, ils me retournent mon argent avec des intérêts.

Toutefois, on a dû arrêter l'assurance maladie avec Lonlongbè, parce qu'avant nous les hommes avaient initié une pratique similaire qui n'avait pas marché à cause des affaires de détournement des subventions qu'un partenaire leur octroyait. Or, notre Lonlongbè a connu un succès fulgurant avec beaucoup d'adhésion et un taux élevé de satisfaction ; on a reçu aussi le soutien du partenaire en question. Ces fonds nous servaient pour les menues dépenses (surtout le transport). Lorsque le groupement des hommes s'est éteint, le partenaire leur a proposé d'intégrer le groupe des femmes ; ils ont dit –non- que les femmes ne peuvent pas les diriger. Alors, les hommes ont commencé à nous jeter de mauvais sorts et à nous envoyer des gris-gris. On a commencé à gérer des situations bizarres dans notre groupe et la présidente a démissionné ; c'est ainsi qu'on a été contraint d'arrêter cette expérience. Le reste des sous est consigné à la CLCAM ».

5. Pour conclure

Nous : Présidente, vous n'avez pas évoqué les cas d'échec. N'en avez-vous connu aucun depuis que Wadodjou existe ?

La réponse de la présidente : « Si ! on a connu un cas ancien et un cas récent de déception. Pour le premier cas, c'était un représentant d'une ONG par l'intermédiaire duquel un partenaire externe nous avait octroyé un crédit. Lorsqu'il était venu nous faire signer les papiers, il nous avait expliqué qu'on recevrait un crédit de 1500000FCFA et un don de machines (un moulin à manioc et une presseuse) devant nous permettre d'accroître notre activité de fabrication de gari. On était très enthousiasmé. Mais pour finir, le monsieur était venu avec les machines et une somme de 500000FCFA et nous avait expliqué que c'était le reste de crédit (donc 1000000FCA) qui a servi à acheter les machines, et donc qu'on devrait rembourser 1500000FCFA plus 10% d'intérêt. On s'était senti dupé. Tout le monde était fâché dans le groupe. Peu de temps après les deux machines étaient tombées en panne. Au même moment, le monsieur nous mettait la pression pour le remboursement du crédit. On a fini par tout payer. Au moment de l'évaluation, le partenaire lui-même était venu jusqu'ici nous rencontrer et on lui avait fait part du mécontentement de toute l'équipe parce que les choses ne s'étaient pas passées comme on nous les avait expliqué au début. C'est alors qu'il s'était avéré que les machines étaient effectivement

un don et que le monsieur avait détourné les 1000000FCFA. La gendarmerie était informée et il avait été arrêté. C'est depuis ce temps qu'on s'est dit dans l'association, plus jamais on ne prendrait un crédit externe.

Le second cas est très récent. Un partenaire externe est venu demander aux groupements de la localité de se mettre à cinq pour constituer un dossier de subvention. On s'est tracassé pour réunir tous les papiers. L'expérience a commencé avec une association qui faisait du maraîchage dans une localité voisine. En principe, si l'évaluation était concluante, une autre association devrait recevoir à son tour la subvention d'un million de francs CFA et ainsi de suite. Malheureusement, la première association bénéficiaire de la subvention a détourné les sous et son activité s'est éteinte. Pour finir, nous n'avons pas eu la chance de bénéficier d'une telle subvention ».

F. Le parcours de vie de la présidente d'Ayidégo

L'entretien avec la présidente d'Ayidégo a porté également sur son parcours de vie familiale et associative. Elle vit aussi dans un ménage polygamique.

1. Sa vie d'enfance et sa jeunesse

« Je suis connue dans ce village communément sous le nom de 'Yaho'. Mon nom réel est Dènon Honorine Marie. J'ai plus de 50 ans. Mon père était un agriculteur et un fabricant de vin de palme et ma mère une vendeuse de boisson locale sodabi et de produits agroalimentaires.

A l'âge de 10 ans, j'ai été placée sous la tutelle de ma tante paternelle jusqu'à l'âge adulte. Mes parents étaient animistes, je les avais suivis dans cette voie jusqu'à mon mariage.

Mais plus tard une terrible épreuve de maladie mortelle s'était abattue sur les membres de ménage (mon enfant et mon époux) et nous a contraints à nous convertir au christianisme céleste ».

2. Sa vie d'adulte et de famille

« Je suis mariée et mère de six enfants (trois garçons et trois filles). Parmi ceux-ci cinq sont instruits et un non instruit : le premier est non scolarisé, la deuxième est coiffeuse, le troisième est à l'université et les autres sont au collège (deux ont obtenu le BEPC, le dernier est quatrième année du secondaire).

Au début de mon mariage j'ai dû me battre longtemps contre la maladie de mon mari et de ma fille. A l'époque je n'avais que deux enfants lorsque mon mari était tombé gravement malade. Cet état a duré sept ans. On avait sillonné plusieurs vodounons ; eux tous prédisaient de la mort de mon mari. C'est ainsi qu'on passait de bokɔ non en bokɔ non (chef féticheur) dans l'espoir qu'il soit sauvé. Mais rien n'y fit. C'était alors que l'un de mes beaux-frères avait décidé d'amener le malade chez les gbigbɔ wiwénon (christianistes célestes). Lorsque le grand prêtre céleste avait fait sa vision, il nous avait dit que la mort de mon mari était imminente et qu'en plus la petite fille que j'avais aussi devrait mourir. Les célestes ont interné mon mari pour un traitement intensif. Moi, j'allais et venais parce qu'il fallait bien que je cherche de l'argent pour faire face aux besoins vitaux du ménage y compris les frais de la maladie de mon époux et de mon enfant. J'allais en brousse chercher des bois de chauffe que je vendais dans les marchés locaux de proximité ; ma famille d'origine aussi me faisait des dons pour me soutenir. Un bokɔ non venait traiter ma fille à domicile. Un jour, il était en pleine cérémonie lorsque ma fille était

tombée en agonie puis ensuite son souffle s'était arrêté. C'était alors que j'ai couru avec l'enfant mourant en hurlant jusque dans les locaux des célestes. Ces derniers s'étaient aussitôt mis à battre l'enfant avec des rameaux en chantant des psaumes jusqu'à ce que l'enfant ait toussé puis ouvert les yeux. C'était parti ainsi pour un long internement de l'enfant aussi chez les célestes pendant six ans. Il fallait alors que je me réorganise. Les jours du marché, j'abandonnais les malades pour aller **couper et vendre des bois de chauffe juste pour acheter des produits de première nécessité** (notamment les aliments). Finalement, l'enfant et le père ont été guéris. Les célestes nous ont dit que pour éviter qu'une pareille situation ne reproduise, tous les membres du ménage devraient devenir des pratiquants permanents du christianisme céleste. On y est jusqu'à ce jour. Ma fille a grandi normalement et est devenue coiffeuse après avoir fréquenté jusqu'en sixième année du primaire. Elle est aujourd'hui mariée et a son propre salon de coiffure. **Mon mari aussi a repris ses forces, ses activités professionnelles et s'est même pris quatre nouvelles épouses après moi.**

Sinon, à **la fin de l'épreuve de maladie, on était un couple soudé renforcé par la victoire sur la maladie. On a travaillé durement pour entretenir ensemble nos enfants et changer l'état de notre demeure.** Auparavant, on vivait dans une case en paille qui coulait pendant la saison pluvieuse. On était mouillé constamment. Mais progressivement, on a tout reconstruit. Seul notre ainé n'a pas été scolarisé, son âge scolarisable coïncidait avec l'époque de la maladie et de la grande pauvreté du ménage. Les cinq autres de mes enfants ont été tous scolarisés et y sont jusqu'à présent en dehors de celle qui a fait la coiffure. **Mais depuis que mon mari a eu d'autres épouses, toutes les charges concernant mes enfants m'incombent toute seule. Parfois, je me sens essoufflée et écrasée par la lourdeur de ces charges.** Pour m'en sortir, je mène différentes activités génératrices de revenus : la vente d'akassa, la préparation et la vente de l'huile de palme, de gari, etc.

Tous les combats que je mène actuellement visent à offrir un meilleur soutien ou entretien à mes enfants. Je ne lutte pas pour acquérir des terrains, mais pour une meilleure éducation de mes enfants, même une jeune femme a plus de biens que moi actuellement dans ce village. Je me suis sacrifiée pour que mes enfants aient un meilleur avenir.

D'ailleurs, je ne me plains pas de ma situation parce que c'est **généralement le sort réservé à la quasi-totalité des femmes dans le milieu.** C'est seulement lorsque tu es une jeune épouse que le mari s'intéresse à toi. Si tu finis de faire des enfants et que tu deviens une vieille épouse, alors il t'ignore au profit de la plus jeune épouse qu'il prend et ainsi de suite ; c'est cette dernière qui mobilisera désormais toute son attention. La vieille épouse, quant à elle, s'occupe de ses affaires et de celles de ses enfants, 'toute seule'. Arrivée à cette étape, chaque femme redouble d'ardeur en espérant qu'un jour, ses enfants vont se faire une meilleure place dans la société et la sortir de la pauvreté ».

3. **Son déclic en matière d'action associative et le bilan de ses actions**

« Sur le plan religieux, j'ai fortement évolué et aujourd'hui je fais partie des premiers responsables de la religion dans ma localité. Je me charge des relations externes et c'est moi qui organise les différentes sorties vers d'autres paroisses. Je fais toujours partie de la délégation qui représente notre section lors de quelque événement que ce soit et lors des grands rassemblements. En dehors de cela, on a initié dans le village plusieurs groupes de tontine. A chaque fois, c'est moi que les gens choisissent pour être leur leader. Même si je refuse, ils insistent et je suis obligée d'accepter. Donc je suis responsable de

plusieurs groupes de tontine. Autrefois, on préparait collectivement de l'huile de palme ; c'était aussi moi qui dirigeais ce groupe.

Par ailleurs, des gens sont venus une fois dans la localité et ont rassemblé la population pour leur parler de comment faire pour sortir de la pauvreté et maintenir les enfants à l'école. Au terme de cette rencontre, ils ont demandé aux personnes présentes de choisir une femme vaillante pouvant passer de localité en localité pour faire des sensibilisations. Mon mari a donné mon nom alors que j'étais restée tranquillement chez moi à travailler. C'est ainsi que j'ai fait partie pendant trois ans des formateurs et agents locaux de sensibilisation. On a bénéficié de beaucoup de formations dans ce cadre : comment mener des AGR de façon rentable, la gestion financière, l'entretien et le suivi des enfants, etc. ».

4. Les perspectives pour le développement de l'association

« En terme de perspectives, *il urge que tout le monde dans l'association se réveille pour la redynamiser* ; c'est en se mobilisant vaillamment que les choses bougent. On a beaucoup d'idées de projets économiques, ce qui nous manque dans le groupe est *l'ardeur au travail*. C'est dans ce sens que nous allons travailler. Après vos encouragements de la dernière fois, on est plus que jamais motivé à aller de l'avant ; on vient d'entreprendre le maraîchage : les pépinières sont déjà apprêtées (vous pouvez aller voir). D'ici à votre retour de voyage, on va en faire une activité gigantesque. Mais pour plus d'ardeur individuellement, il nous faut un soutien extérieur, en termes de dons ou de crédits ».

5. Les conseils pour être un bon leader

« Je considère l'association comme une barque. Ainsi, pour éviter de chavirer, il faut faire le sourd, l'aveugle et le muet. C'est-à-dire faire semblant de ne rien voir et de ne rien entendre et surtout se taire quand c'est nécessaire même si on t'insulte. Les membres viennent parfois me confient des choses dont je ne peux parler nulle part au risque de faire exploser le groupe. Il y a aussi des situations délicates qu'il faut à tout prix gérer à huis-clos pour que cela ne dégénère pas. Un bon leader devra savoir calmer une situation explosive, savoir stimuler son groupe au travail, être humble et reconnaître ses erreurs et oser recommencer (le leader est en fait le plus petit de tout le monde dans le groupe). Mais en tant que leader, il faut nécessairement développer la rigueur envers soi-même et envers les autres membres tout en restant gentil ; savoir écouter les autres.

Les défauts qu'un leader doit combattre sont l'arrogance, il doit pouvoir adapter le ton selon les circonstances. Il devra aussi éviter de faire le savant tout puissant : lorsqu'il est question de réflexion collective, il devra mettre de côté ses propres idées et écouter les autres puis y puiser pour motiver sa décision ainsi le consensus pourrait s'établir autour de lui. Car, si le leader passe son temps à faire le chef, tous les membres vont, l'un après l'autre, l'abandonner et il va se retrouver seul ».

G. Le cas particulier de Tonagnon

A ce niveau, nous décrivons le parcours du président de Tonagnon à titre posthume à partir de différentes sources d'informations telles que précisées plus haut. Ces informations sont synthétisées comme suit :

1. La vie d'enfance et la jeunesse du président défunt

Agé de 52 ans (en 2012) et né d'un père agronome, d'une mère petite commerçante, Monsieur Hontongnon Toussaint Tokpanou était l'aîné d'une fratrie de neuf personnes dont quatre de la même mère et cinq de mères différentes, tous étaient vivants ainsi que leurs parents géniteurs, au moment de l'enquête. Dans leur famille, ils sont pratiquants du Vodoun Tron. Mais cela n'empêchait pas l'ex leader de Tonangnon, Toussaint Tokpanou de débiter et d'achever les réunions de son association avec des prières chrétiennes (de religion Catholique). Nous en avons aussi bénéficié.

Il était originaire de Mitro où il avait fait ses études primaires avant de migrer vers le Nord du Bénin en compagnie de ses parents où il avait passé la quasi-totalité de sa vie d'adolescence et de jeunesse. Il y était resté jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Il avait ensuite rejoint Porto-Novo pour des études en Micro entrepreneuriat rural à Songhaï. Diplômé de cette école, il s'était spécialisé dans la gestion des entreprises agricoles. Dès lors, il s'était installé dans son village natal pour l'exercice de sa profession.

2. La vie d'adulte et de famille du président défunt

Pendant plusieurs années, il s'était attelé à des travaux champêtres sur le domaine communautaire de Mitro vaste d'une dizaine d'hectares. Il y cultivait notamment du maïs et du manioc. Mais cette profession d'agriculteur n'était pas du goût de son papa qui n'avait de cesse manifesté son mécontentement, au regard de son niveau d'études qu'il aurait pu mieux valoriser de l'avis de ce dernier. Par ailleurs, il avait vécu dans cette activité plusieurs épreuves mortelles : a) primo, dans son champ, il mit un soir le pied sur un cauri qui produisit instantanément un effet mystérieux sur ses yeux et il perdit la vue ; après un long traitement dans l'indigénat, seul un œil a pu être récupéré et devint ainsi borgne ; b) second, mordu toujours dans son champ par une vipère « mystique » (invisible ou disparue mystérieusement aussitôt après la morsure), la mort du leader de Tonangnon fut proclamée dans tout le village par celui-là même qui lui aurait envoyé le serpent. Il eut la vie sauve grâce à ses pratiques¹⁰⁰ en tant que tradi-praticien (sa profession secondaire). Ces expériences malheureuses n'avaient pas, pour autant, étouffé son entrain ; bien au contraire, il initia quelques années plus tard plusieurs autres actions collectives et communautaires qui ont marqué la vie publique de son village jusqu'à présent et dont nous avons eu échos bien au-delà de son village. Au nombre de ces initiatives, on peut citer, le ramassage des jacinthes d'eau, l'opération ville-propre (assainissement des places publiques) et l'activité de maraîchage par laquelle il s'était fait connaître au-delà des frontières, etc.

Monsieur Tokpanou était marié et père de quatre filles nées de mères différentes dont certaines lui avaient abandonné les enfants dès la prime enfance. Sa maman lui avait été d'un grand support dans l'éducation de ses enfants dont l'aînée exerce aujourd'hui en qualité de sage-femme.

¹⁰⁰ Effet, Monsieur Tokpanou résista de la morsure du serpent et courut du champ jusque dans sa cour avant de tomber évanoui ; il resta inanimé pendant de longues minutes et était cru mort. Revenu en vie peu de temps après, il ordonna à ses proches de lui apporter de sa chambre les produits indigènes adéquats pouvant le sauver d'affaires ; il les avala et posa sur la partie mordue une pierre qui y resta collée pendant deux semaines.

3. *Le déclic de l'action associative et les moments de gloire de Tonagnon*

La création de Les représentations sociales : les accords et les désaccords au sujet de l'ex leader

Nous rappelons que toutes les informations présentées ici, avaient été recueillies pendant que l'ex leader vivait encore, bien que très malade. De l'avis de plusieurs discours croisés, Monsieur Tokpanou était un homme battant qui savait faire don de soi dans l'intérêt des autres, un homme de relations publiques qui savait faire profiter aux siens des avantages inhérents à ses initiatives populaires. C'est ainsi que des matériels divers sont offerts à l'association et profitaient aux femmes, des vivres alimentaires leur étaient aussi offertes dans un contexte particulier : l'inondation avait dévasté le champ collectif de l'association et toutes leurs cultures étaient perdues. Son niveau intellectuel et ses initiatives lui valaient du respect dans son milieu.

Mais au moment de nos travaux de terrain, des divergences et des conflits gangrénaient déjà la vie de l'association aggravée par l'indisponibilité pour cause de maladie de l'ex leader (lui qui était auparavant le meneur tout puissant de son équipe). Trois points de désaccord dont deux liés au mode de gestion et le dernier lié aux mœurs étaient évoqués de part et d'autre.

Les deux points liés au mode de gestion de l'ex leader étaient relatifs d'une part à la gestion financière des fonds de crédits octroyés une seule fois à l'association par un partenaire au développement : l'ex leader aurait soumis le dossier de crédit sur la base d'un effectif de 50 membres avec un crédit estimatif de 20000FCFA par membre, soit au total 1000000FCFA. Or, au moment de l'arrivée des fonds, il ne restait dans l'association que 44 membres. Pour les membres en désaccord, le président aurait dû refaire la division en tenant compte des 44 membres présents ; mais il ne fit pas ainsi : il avait remis à chaque femme les 20000FCFA initialement prévus. Ce qui aurait créé des mécontentes dont la parole était portée par l'organisatrice de l'association qui interpella publiquement au cours d'une réunion le président sur le crédit restant. L'ex leader aurait répliqué par une explosion de colère. Vu que l'organisatrice faisait partie des responsables, il y eut alors une division dans le rang du staff de l'association : celles qui étaient pour le président dénonçaient le manque de respect dont a fait preuve l'organisatrice vis-à-vis de leur leader ; et le camp adverse louait l'audace de cette dernière [...]. Nous avons réussi à faire parler les deux camps afin de confronter leurs versions.

D'autre part, le second point est relatif au mode de gestion des conflits : le président aurait un style direct et public de règlement des conflits. Les membres « fautifs » étaient interpellés publiquement lors des rencontres de l'association pour s'expliquer. Lorsqu'ils étaient reconnus coupables, ils étaient condamnés à verser des amendes (biscuits et boissons qui étaient partagés aux autres membres). Mais pour les membres en désaccord, toutes les affaires n'étaient pas dignes d'être traitées publiquement ; certaines affaires auraient dû être traitées à huis-clos afin de préserver la dignité des membres en cause. Alors que par le passé, les membres étaient enchantés par la démarche du président qui avait à plusieurs reprises pris l'initiative d'intervenir même dans les conflits de couple pour ramener l'harmonie dans les ménages des membres de son association.

Enfin, le dernier point est une question de mœurs : il y avait dans le village des rumeurs populaires portant sur l'intimité du président avec l'une des responsables de l'association (que nous ne nommons pas ici) au point où l'épouse de l'ex leader en était informée et fortuitement devant nous (pendant que

nous avons rendu visite à son époux malade), elle aborda la question avec une rage ahurissante. Car, certaines mauvaises langues (rumeurs) liaient la maladie du président à ce fait d'intimité avec une femme d'autrui, alors qu'il vivait une phase terminale d'une tumeur au cerveau.

La conséquence de tous ces désaccords était que certains hommes avaient simplement ordonné à leurs épouses de se retirer de l'association qui était devenue peu crédible à leurs yeux...

ANNEXE 5 : DONNEES LIEES AU CHAPITRE 12

La perception de l'entourage sur les capacités des enquêtées

AFL d'origine	Considération de l'enquêtée à juste valeur par les autres			Nbre de répond	Perception antérieure de l'entourage sur les capacités de l'enquêtée (%)					Nbre de répond	Perception actuelle de l'entourage sur les capacités de l'enquêtée (%)				
	Nbre répond	Nbre de Oui	%		NSP	Attentiste	Dynami	Grande combat	%		NSP	Attentiste	Dynami	Grande combat	%
Tonagnon	20	20	100	21	5	29	33	33	100	23	9	0	30	61	100
Ayidégo	8	8	100	12	0	33	33	33	100	12	0	8	25	67	100
Alogonounonzo	5	4	80	8	0	38	50	13	100	8	0	0	50	50	100
Aïdoté	4	4	100	7	14	14	57	14	100	7	14	0	14	71	100
Wadodjou	6	5	83	10	0	20	40	40	100	10	0	0	20	80	100
Migbéaya	9	9	100	14	0	21	29	50	100	14	7	0	0	93	100
Synthèse pour les six AFL	52	50	94	72	3	26	40	31	100	74	5	1,4	23,3	70,3	100

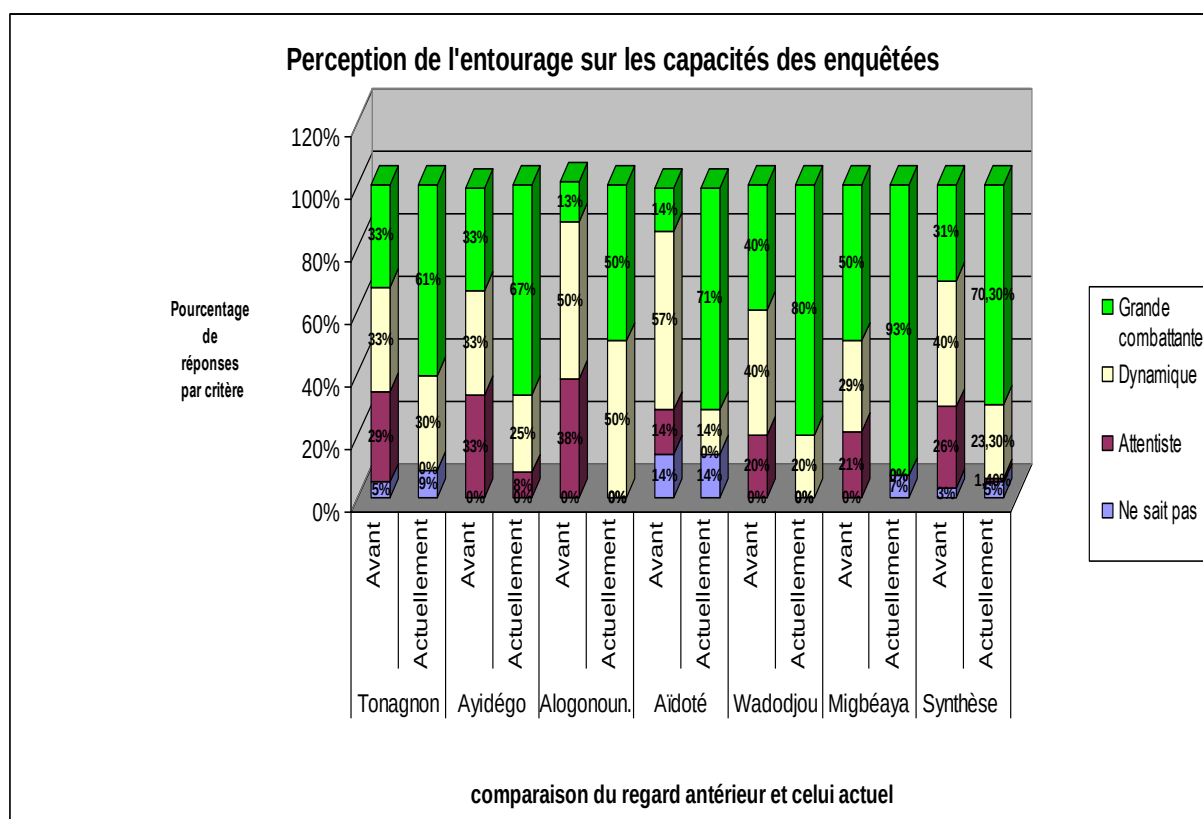
Critères d'évaluation : 1) NSP = Ne Sait Pas ; 2) Attentiste ou dépendant du conjoint ;

3) Dynamique ou active (celle qui s'en sort avec un peu de soutien de son conjoint) ;

4) Grande combattante (entièrement autonome financièrement surtout).

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

A travers cette matrice, on note une évolution importante dans la perception de l'entourage entre la période d'avant l'adhésion des femmes aux AFL et le temps présent où elles militent dans une association. Si on en croit les discours des femmes, autrefois, celles qui dépendaient de leurs conjoints sont en moyenne 26% pour l'ensemble des six associations étudiées, contre 40% qui étaient dynamiques (ou actives) et 31% seulement qui se considéraient comme indépendantes financièrement. Aujourd'hui, seuls 1,4% des femmes dépendent encore de leurs conjoints, 23,3% se disent dynamiques ou actives et 70,3% se considèrent comme financièrement autonomes. Pour ce dernier critère qui est la preuve tangible d'une meilleure évolution de la situation des femmes enquêtées, il y s'observe une disparité entre les différentes associations : deux AFL (Wadodjou et Migbéaya) ont un taux supérieur ou égal à 80% ; trois AFL (Tonagnon, Ayidégo et Aïdoté) ont un taux situé entre 60 et 70% et une seule AFL (Alogonounonzo) a un taux de 50%. Mais lorsqu'on observe l'écart entre la situation antérieure et celle actuelle concernant toujours ce dernier critère, c'est l'AFL Aïdoté qui a fait une grande avancée avec un écart de 57 points suivie respectivement de Migbéaya (43 points), Wadodjou (40 points) et des autres AFL (entre 28 et 37 points). Cette analyse est rendue davantage visible par le graphe ci-après :



Graphique n° 21 : L'évolution de la perception de l'entourage des membres sur leurs capacités

Source : Conçu par nous à partir des données empiriques

Ce graphique met donc clairement en évidence le grand dynamisme des femmes enquêtées. Qu'en est-il alors de leurs capacités techniques ?

La synthèse des AGR secondaires des membres des AFL antérieurement

AFL d'origine	Nbre de Répond	Deuxième AGR (% de memb. concernés)					Nbre de Répond	Troisième AGR (% de memb. concernés)				
		Comm	Agricult	Agroali	Métier	Elev		Comm	Agricult	Agroali	Métier	Eleva
Tonagnon	21	71,4	4,8	19	4,8	0	11	72,7	9	18,3	0	0
Ayidégo	12	58,3	8,3	33,3	0	0	10	60	0	30	10	0
Alogonounonzo	5	60	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aïdoté	8	25	12,5	12,5	0	50	5	40	20	0	0	40
Wadodjou	10	50	40	0	0	10	6	0	16,7	50	0	33,3
Migbéaya	12	66,7	16,7	0	8,3	8,3	9	22	0	11	33,5	33,5
Moyenne six AFL	68	55	20	11	2	11	41	32	8	18	7	18

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

Ce qui se rajoute à l'analyse ci-dessus émanant de ces deux dernières matrices est que les métiers également occupent une place non négligeable dans les occupations des femmes de Migbéaya hier (33,5%) comme aujourd'hui (44,5%), ainsi que chez les femmes d'Alogonounonzo (respectivement 20%

et 33,3% comme deuxième et troisième activité). Le graphe ci-après fait un zoom sur les trois activités menées actuellement par les femmes enquêtées.

Le récapitulatif des formations reçues par les membres

Tonagnon	Ayidégo	Alogonounonzo	Aïdoté	Wadodjou	Migbéaya
Technique de maraîchage, le savoir-faire, le savoir-vivre, la gestion financière, le tissage de nattes, de chapeaux, la préparation d'huile et la manière de produire ; etc.	Le bien-être familial, les techniques de préparation d'huile, du pâté, d'akassa, du maraichage, La gestion financière, etc.	La préparation d'huile rouge, du gari sucré, du savon, de l'eau de javel, du poulet braisé ; La gestion du commerce, la teinture de basin, la gestion du foyer, le savoir-faire, le savoir-vivre, etc.	La préparation des provendes, comment élever les poulets, la fabrication du gari, la tenue des cahiers de gestion, etc.	La gestion de la production et des stocks, la gestion financière, la conservation des céréales et des tomates, la gestion des ordures ménagères pour produire de l'engrais, la préparation du savon palmida, du tapioca, les stratégies d'épargne, l'alphabétisation, etc.	entretien des enfants planification préparation de sodabi, la préparation du savon, de l'huile de palme, de tomate concentrée gestion financière, gestion de la production agricole, fabrication de jus de fruits, gestion du paludisme maraichère, etc.

Source : Conçu à partir des données extraites des entretiens individuels avec les membres des six AFL

ANNEXE 6 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Le guide d'entretien utilisé pour les enquêtes isolés

I- Le Système de don et contre-don comme moteur du lien social dans le Sud-est du Bénin (Afrique de l'Ouest) : Organisation et fonctionnement

1. Profil social du donateur ou du donataire

- Nom et prénom
- Age
- Ethnie
- religion
- profession
- Au premier don : localité dans laquelle se trouvaient le donateur et le donataire
- Pourquoi le choix de tel ou tel autre donataire ?

2. Liens donateur-donataire ?

- Liens Familiaux (filiation, parenté, alliances), (à décrire)
- Lien de participation élective
 - o Motif de tel lien et non pas tel autre
- Lien de participation organique
 - o Même corps professionnel ?
 - o Même service ?
 - o Collègues/Subordonnés ?
- Lien de citoyenneté
 - o Rapports avec les autorités publiques ?
- Classification des liens et justification
 - o Pour l'enquête, quel lien prime sur quel autre ?

3. Le don et le contre don

- Dans quelles circonstances/situations le don/contre-don est fait ?
- Quelle est la nature du don/contre-don ?
 - o Qui participe au choix du don/contre-don ?
- Qu'est-ce qui détermine la valeur du don ?
 - o Est-ce l'importance du lien (familiale, amicale, professionnel etc.) ?
 - o Ou le type d'événement (heureux ou malheureux ?)
 - o Ou le statut social ?
 - o Ou autres motifs ?
- Est-ce que le don /contre-don a pu se compenser avec les dépenses engendrées lors d'un événement ?
- Appréciation des contraintes liées au don et contre-don par l'enquête
- Par rapport à l'évènement :
 - o A quel moment se fait le don ou contre-don ?
 - o Qui remet le don ou contre-don ? (conjoint, ami, parents)
 - o Est-il emballé ou pas ? Selon l'une ou l'autre des formes, quelle importance ?

- Quel est le niveau de considération accordé au donateur qui effectue le don le jour de l'évènement, avant l'évènement et après ?
- Attentes du donateur et du donataire ?
- Acte de contre-don est-il obligatoire ou spontané ? ie. le contre-don est-il donné volontairement ou par contrainte ?
- Le donataire a-t-il conscience que ne pas rendre le don peut conduire à un conflit ?
- Quelles sont les excuses acceptables pour se déroger au contre-don ?
- Le donateur attend-t-il du donataire le même geste pour le même type d'évènement ? ou peut-il accepter le contre don pour un autre type d'évènement ?
 - Si oui, un exemple
 - Classer alors les événements exigeant les contre-dons par ordre d'importance

4. Rupture

- Dans quelles circonstances, les deux parties même en cas de survenance d'évènements urgents ne continuent plus les relations de don/ contre-don ?
- Comment la rupture se manifeste-t-elle ?
 - Arrêt de présence physique aux événements
 - Arrêt simple de contre-dons ? ou carrément
 - Arrêt ou dénie des liens si possible (amitié, etc....)
- A partir de quand considère-t-on qu'il y a rupture ?
 - Pas de contre-don effectué après un événement survenu au donateur ?
A partir de combien de contre-dons non retournés est-ce qu'il y a rupture ?
Cela est-il fonction du type de relation entre les deux parties ?
Quels liens sont plus sensibles à la rupture dans ces cas ?
 - Pas d'excuse acceptable à l'endroit du donateur ?
Quels sont les types d'excuses acceptables en fonction du type de lien entre les deux parties ?
A quel moment elles doivent être présentées par rapport au jour de l'évènement ? si non quelles conséquences ?
Quels liens sont plus sensibles à la rupture dans ces cas ?
- Quel est l'impact de la rupture sur le donateur ou le donataire ?
 - Fragilité financière/économique/sociale ?
- A quelle condition est-il possible de renouer les liens / reprendre la relation don et contre-don ?
 - Présentation d'excuses ?
 - Présentation d'excuses +rattrapage du contre-don ?
 - Que faire pour renouer les liens ?

To focus on these aspects while doing the case study

- Faire une étude de cas de chaque situation (heureuse ou malheureuse), description des particularités et implications sur les formes/attentes de don/ contre- don.
- Importance de l'uniforme dans les cas de funérailles? Quel impact cela a sur le projet d'enterrement ? L'achat de l'uniforme est-il plus important que la présence à l'évènement ? Quelle est la valeur de ce que les participants portent, la valeur de la nourriture ou de la boisson qu'on leur offre?
- Pourquoi tant d'importance aux formes pour démontrer ses capacités, arrive-t-il de s'endetter pour pouvoir assurer le déroulement de ces événements ? Si oui quels sont les conséquences sur le budget après l'évènement et à quoi s'exposeraient les personnes concernées s'elles ne le faisaient pas de cette manière-là?
- Est-ce que le cas de décès est considéré comme un événement commercial ? Peut-il générer de fond de commerce pour les organisateurs ?

- Arrive t'il que des gens démunis aient des retombées qui leur permette de démarrer une AGR après les funérailles ?
- Lien entre évènement social triste et une activité génératrice de revenu ?
- Quelle incidence cela a sur la pauvreté selon eux ?
- Arrive t'il que des dons soient refusés ? Cas des dons piégés ? Si oui quelle est la contrainte de réciprocité dans ce cas en comparaison aux dons ordinaires ?
- Pendant la maladie/mariage/funérailles en fonction du type de lien, quel soutien est plus sollicité que l'autre ?

Les outils de collecte sur les AFL (l'étude de cas)

FICHE DE RECENSEMENT DES ASSOCIATIONS FEMININES LOCALES

Guide d'entretien au niveau des Mairies, CeCPA, CeRPA et autres structures d'appui¹⁰¹

Date de l'entretien : / / 2012

LOCALISATION

Département :

Commune :

Arrondissement :

Village :

IDENTITE DE L'INFORMATEUR

Nom et Prénoms :

Contacts :

Qualification :

Recensement des AFL proposées

N°	Dénomination	Commune	Village	Contact	Observations

¹⁰¹ On peut utiliser la méthode de cailloux tout en croisant plus tard les « nouvelles AFL » avec les informations des agents de la Mairie, du CeCPA, du CeRPA et d'autres structures d'appui

Note sur le profil des AFL recherchées (à disposition des enquêteurs)

Les unités de recherche sont les AFL via leurs membres. En fonction des objectifs et résultats attendus de l'étude, les AFL recherchées doivent répondre à un profil bien défini. Un certain nombre de critères seront utilisés pour la définition du profil des AFL. Il s'agit :

- de la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit (le caractère : but non lucratif des activités développées) ;
- de la primauté des personnes et de l'objet social sur le capital dans la répartition des excédents ;
- de l'adhésion volontaire des membres ;
- Caractéristiques de l'initiateur.

A ces critères s'ajoutent trois conditions à la base de la formation des organisations, à observer, à savoir :

- les conditions de nécessité qui ont poussé les gens à se mettre ensemble pour former une organisation afin de pallier les difficultés socio-économiques données ;
- l'identité de destin (se sentir lié par le même sort et se souder le coude pour relever le défi) ayant motivé la création.
- la provenance des ressources. Il doit s'agir de trois types de ressources, à savoir :
 - Ressources réciprocatrices initiales (fonds provenant du volontariat, des dons internes aux membres, des frais d'adhésion, des cotisations de membres, etc.)
 - Ressources publiques (provenant de l'Etat, des partenaires)
 - Ressources marchandes (provenant de l'exercice d'une activité commerciale au sein du groupe).

Somme toute, les AFL à retenir doivent :

- avoir été créées par la volonté des membres eux-mêmes (l'élément déclencheur doit être interne au groupe) ou suscitées par un acteur ou un intervenant externe (Personne physique, partenaire ou structure étatique). Il faudra pour cette première étape sélectionner deux à trois AFL de chaque catégorie, donc six au total ;
- présenter l'existence d'un lien fort entre les membres du groupe (ensemble pour soulager des difficultés sociales et économiques en vue d'assurer l'empowerment des femmes et lutter contre la pauvreté) ;
- s'incarner dans des territoires précis au niveau local (nous concernant, l'aspect rural est privilégié). De préférence les AFL à sélectionner dans les deux catégories doivent être géographiquement voisines ;
- avoir des ressources de fonctionnement provenant prioritairement des membres eux-mêmes d'abord – pour les AFL auto-crées notamment –, mais aussi des appuis extérieurs (subventions ou projets de développement) sont possibles ;
- être réellement fonctionnelles sur le terrain et offrir des faits observables sur moyen ou long terme.

	Nombre	Observations
Total AFL recensées		
Nombre d'AFL répondant au profil recherché		
Nombre d'AFL retenues		

II- Focus group : Guide d'entretien N° 1 de l'étude de cas

Objet d'analyse : Associations féminines locales

Ce guide vise à dresser de manière sommaire le profil des potentielles AFL pour l'étude à menée.

I- Profil de l'association

1. Dénomination sociale :
2. Préciser la nature de l'association (GV, AV, GF ou autre) :
3. Date de création :
4. Historique :
 - Les raisons motivant la création de l'association :
 - Qui en sont les initiateurs ?
 - Effectif

Effectif		
À la création	Actuel	Observations

5. Est-ce que l'association dispose des documents statutaires (règlement intérieur, statut,...)

Oui
Non

 Si oui lesquels ?
 Comment ces documents statutaires sont –ils élaborés ?
6. Est-ce que l'association est-elle enregistrée ?

Oui
Non

 - Si oui précisez la date d'enregistrement
 Demandez à voir les documents d'enregistrement pour confirmation
 - Vu des documents 2. Documents non disponibles
 - Si non pourquoi ?
7. Quelles sont les conditions d'adhésion à l'association ?
 (Analyse rapide en termes d'exclusion ou d'inclusion des pauvres)
8. Quels sont les objectifs assignés à l'association ?
 - Qui sont ceux qui ont fixé ces objectifs ?
 - Comment ces objectifs ont été définis (est ce de façon participative ou autoritaire)?
9. Quels sont les différentes d'activités exécutées au niveau de l'association
10. Comment l'association est –elle dirigée ? (Conseil d'Administration, Bureau Exécutif, Assemblée Générale, Comités Locaux de Gestion, Commission de Contrôle).....
 Précisez-en :
 - Composition
 - Mode de fonctionnement de chaque organe de gestion (formes des rencontres, périodicité des rencontres).....
 - Comment ces organes sont-ils choisis
 - Quelle est la durée de leur mandat.....

- | | | | |
|-----|--|------------|----------|
| 11. | Quelles sont les sources de financement de l'association ? | | |
| - | Subventions : quels sont les partenaires qui vous appuient | | |
| - | Activités collectives génératrices de revenus : Natures des activités : | | |
| - | Degré de collectivisation des moyens de production : | | |
| | 1. Nul | 2. Partiel | 3. Total |
| 12. | Quelles sont les règles de répartition des tâches : | | |
| 13. | Quelles sont les règles de répartition des revenus : | | |
| 14. | Comment les dons, cotisation, frais d'adhésion sont-ils gérés ? | | |
| 15. | L'association a-t-elle des démembrements au niveau des arrondissements et/ ou des villages ? | | |

III- Focus group : Guide d'entretien N° 2

Objet d'analyse : Associations féminines locales

Ce guide vise à dresser de manière plus succincte le profil des potentielles AFL pour l'étude à menée.

Circonstances permettant aux membres des AFL d'entretenir des pratiques de solidarité

1. Motivations d'appartenance à une AFL
Qu'est ce qui incite les femmes à adhérer à votre association ?.....
2. Motivations à entretenir des pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle :
Les femmes qui adhèrent à l'association acceptent-elles toujours de faire des dons à leurs collègues éplorés lorsqu'elles sont sollicitées ?
- Oui Non
- Pourquoi ?.....

Formes des pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle au sein des AFL

1. En cas de situation d'urgence d'un membre (décès, maladie, mariage, autres cérémonies) quelle assistance l'association porte-t-elle à la personne concernée ?
2. Situation d'importance :
Est-ce qu'il est arrivé qu'un membre présente des projets d'activités économiques pour être soutenu ? Oui Non
Si oui quel type de soutien lui est apporté ?.....
Si l'appui est apporté sous forme de dons et contre dons, qui sont ceux qui en bénéficient ? Sous quelle forme (en espèces ou en nature, les deux).
Si c'est en espèces donnez la fourchette.....
Quelles sont les modalités d'octroi de cet appui ?
Depuis la création de l'AFL, combien de personnes en ont bénéficié ?.....
Si l'appui est apporté sous forme crédits, qui sont ceux qui en bénéficient ?
Suivant quels taux d'intérêt ?
Suivant quelles modalités de remboursement ?
Le crédit s'étale sur combien de temps ?.....
Depuis la création combien de personnes en ont bénéficié ?.....
En cas de non remboursement quelles sont les sanctions à l'endroit du membre bénéficiaire ?
En cas du décès du bénéficiaire du crédit quelle stratégie de recouvrement l'association a prévu ?
.....

3. En cas de dons ou crédits octroyés à un membre, quelle forme de suivi l'association a-t-elle prévu pour vérifier la mise en place effective des activités pour lesquelles le fonds a été octroyé ?

4. Pensez vous que ces stratégies de solidarité respectent les principes d'égalité, d'équité, de justice (si ces stratégies ne créent pas de marginalisés) ?

Oui

Non

Pourquoi ?

5. Quelle stratégie d'épargne l'association a-t-elle prévu pour inciter les membres pour accumuler des ressources ? (si c'est sous forme de tontines précisez la forme et les modalités).

IV- Focus group : Guide d'entretien N° 3

Objet d'analyse : Apport des pratiques d'entraide à l'amélioration des conditions de vie des membres

Ce guide vise à apprécier le niveau de satisfaction des membres par rapport à l'apport de ces différentes formes de pratiques d'entraide mutuelle à l'amélioration des conditions de vie. Il sera renseigné à partir d'entretiens menés avec les responsables d'AFL.

1. Représentation de la pauvreté pour les adhérentes

- Quelle signification donnez-vous au mot « Pauvreté » ?
- Pouvez vous faire une typologie des pauvres (Noms en langues locales et traduction, définition du profil de chaque groupe) ?

Groupes	Appellation locale	Traduction en français	Caractéristiques
1			
2			
3			

2. Description de la situation initiale des membres (à l'entrée dans l'AFL)

- Quelle est généralement le profil initial de pauvreté des adhérentes (Basé sur la précédente typologie) ? Sur 10 Entrées, combien de chaque groupe adhère (pourcentage) ?
- Quel est le statut économique des adhérentes ?
 - o Possession d'AGR
 - o Nombre d'AGR
 - o Possession d'autre (s) source (s) de revenu
 - o Capacité d'autofinancement
- Quels sont les rapports de genre dans le ménage/milieu ?
 - o Situation matrimoniale (Mariée avec ou sans enfant, Célibataire, etc.)
 - o Participation aux prises de décision dans le ménage/milieu (éducation, santé, etc.)
- Quelles sont les caractéristiques de la situation sanitaire des adhérentes ?
 - o Accès facile aux unités de soins du milieu
 - o Capacité à couvrir les dépenses de santé (faible, moyenne, etc.)
- Quel est le niveau d'éducation/formation des adhérentes et ses enfants ?
 - o Scolarisées
 - o Alphabétisées
 - o Formation (s) professionnelle (s)
- Quelles sont les relations sociales des adhérentes ?
 - o Autochtone/Allochtone (Implications sociales)

- Appartenance/Collaboration avec d'autres associations ou groupement dans le milieu (Si oui, types), ou autres acteurs influents du milieu
- Autres caractéristiques de la situation de départ des adhérentes ?

3. Perceptions sur les conditions de vie depuis l'entrée dans l'AFL

Quel évolution peut ton noter depuis l'entrée dans l'AFL par rapport à :

- Amélioration/Changement de profil initial de pauvreté des adhérentes (Basé sur la précédente typologie) ?
- Sur les 10 Entrées de la question 2 et qui ont passé un certain temps dans le groupement, combien de chaque groupe observerons-t-on (pourcentage) ?
 - Amélioration du statut économique des adhérentes en termes de :
 - Développement de l'AGR initiale
 - Augmentation du nombre d'AGR
 - Augmentation du nombre d'autre (s) source (s) de revenu
 - Amélioration de la capacité d'autofinancement
- Rapports de genre dans le ménage/milieu ?
 - Situation matrimoniale (Mariée avec ou sans enfant, Célibataire, etc.)
 - Participation aux prises de décision dans le ménage/milieu
 - Participation aux dépenses du ménage
- Caractéristiques de la situation sanitaire actuelle des adhérentes ?
 - Accès plus facile aux unités de soins du milieu
 - Capacité à couvrir les dépenses de santé (faible, moyenne, etc.)
- Education/formation des adhérentes ?
 - Mieux Scolarisées (A travers les enfants par exemple)
 - Alphabétisées
 - Formation (s) professionnelle (s) (exemples)
- Relations sociales des adhérentes ?
 - Protection : Solidarité avec les autres adhérentes
 - Reconnaissance : De la société et du groupe
- Autres caractéristiques de la situation de départ des adhérentes ?

4. Rôle de l'AFL dans la protection et la reconnaissance des adhérentes

Perceptions sur la protection

- Comment l'appartenance à l'AFL assure la protection de l'individu dans la société ?.....
- Type de protection (Assistance en cas de maladies, cérémonies, etc.)
 - Formes de protection (Argent, Assistance morale, etc.)
 - Conditions particulières pour bénéficier de la protection
 - Organisation/Fonctionnement de la protection
 - Implication pour le bénéficiaire
- En cas de non protection, pourquoi et solutions envisageables ?.....
- Limites ou contraintes internes à l'AFL (Manque de fonds/Moyens au sein de l'AFL ; Non prévu par les textes, etc.)
 - Limites ou contraintes externes à l'AFL (Interdiction des autorités ou de la société, etc.)
 - Solutions de l'AFL pour palier ce vide

Perceptions sur la reconnaissance

- Si reconnaissance, comment se manifeste-t-elle ?

- Meilleure implication dans les activités de l'AFL
 - o Implication dans les prises de décisions
 - o Consultation sur des sujets divers
- Si non pourquoi et solutions envisageables ?

V- Focus group : Guide d'entretien N° 4

Objet d'analyse : Logiques d'acteurs qui s'entrecroisent dans les rapports de réciprocité

Ce guide vise à explorer les intérêts explicites et implicites motivant les pratiques de solidarité entre les adhérentes de l'AFL.

1. Quelles sont les motivations de participation à des pratiques de solidarité ?

- Se conformer aux règles/normes de l'association. Dans ce cas creuser afin de voir si :
 - o la solidarité s'impose à l'adhérente
 - o Normes régissant les pratiques de solidarité
- Aider le membre en difficulté
 - o Aide symbolique et ponctuelle
 - o Aide importante et à long terme pour sortir de la pauvreté
- Assurer une aide future en cas de difficultés personnelles
 - o Aide symbolique et ponctuelle
 - o Aide importante et à long terme pour sortir de la pauvreté

2. Quelles sont les formes de solidarité pratiquées au sein de l'AFL ?

- Solidarité formelle ou informelle (Tous les membres de l'AFL sont-ils informés du geste des autres ?)
- Dons ? Contre-dons ?
- Utilisation d'une « caisse de solidarité »
- Utilisation de tontines
- Base de volontariat
- Éléments échangés :
 - o Biens marchands y compris la monnaie
 - o Biens non marchands
 - o Assistance morale
 - o Autres !!!
- Contraintes associées à la pratique de solidarité

3. Quels sont les attentes, droits, devoirs liés à la solidarité ?

Lorsqu'un processus de solidarité est enclenché, quelles sont :

- Attentes des donataires
- Droits des donateurs
- Attentes des donateurs
- Devoirs/Obligations des donataires

4. Donnez des exemples de conflits qui surviennent au sein de l'AFL

Quels sont les types de conflits qui peuvent exister au sein de l'AFL ?

- Conflits liés à la gestion
- Conflits d'intérêts liés aux pratiques de solidarité

5. Multiplicité de liens sociaux

- Motivations de la multiplicité des liens ou de l'appartenance à plusieurs AFL
- Impacts sur l'association !!!!!

VI- Focus group : Guide d'entretien N° 5

Objet d'analyse : Formes de fragilité ou de rupture des liens associatifs et conséquences associées

Ce guide vise à rendre compte des formes de fragilité ou de rupture des liens associatifs corrélativement aux conséquences qui y sont associées tout en explorant les stratégies de gestion des ruptures par l'AFL.

1. Quelles sont les formes de ruptures qui surviennent au sein de l'AFL (exemples concrets) ?

- Marginalisation :
- Impossibilité de compter les adhérentes de l'AFL :
- Perte de protection :
- Isolement relationnel :
- Non reconnaissance :

2. Quelles sont les causes de ruptures au sein de l'AFL ?

- Non respect des textes
- Non participation ou irrégularité dans la participation aux activités de l'AFL
- Non respect des droits et devoirs liés aux pratiques de solidarité
- Frustration liées à des règles non équitables
- Forme de gouvernance
- Nature du leadership
- Relation de clientélisme

3. En cas de ruptures quelles sont les formes de redressement/Types de solutions (donnez des exemples précis) ?

- Application de sanctions selon les textes de l'AFL :
- Exclusion de l'AFL :
- Règlement à l'amiable (préciser le contexte, les conditions d'application et les arrangements faits) :

Multiplicité de liens sociaux

- Autres motivations à la multiplicité des liens :

4. Quelles sont les implications des ruptures pour l'AFL (Illustrez avec ces exemples concrets)?

- Réduction de l'effectif
- Fragilisation des liens de solidarités (Moins de pratiques de solidarités)
- Désengagement des membres actifs
- Perte de crédibilité de l'AFL

5. Quelles sont les implications des situations de rupture pour le membre (Illustrez avec ces exemples concrets) ?

- Affaiblissement des liens sociaux
- Perte de protection venant de l'AFL
- Non reconnaissance
- Opportunité de s'insérer dans d'autres AFL
- En cas d'échec d'insertion dans une autre AFL que propose l'AFL de départ

VII- Focus group : Guide d'entretien N° 6 à 8

Objet d'analyse : Contexte d'action des AFL

Ce guide vise à analyser la situation contextuelle dans laquelle vit et se développe l'AFL.

1. **Objet 1 : Formes actuelles des pratiques de solidarité et d'entraide entretenues au sein de la société béninoise**

- Pratiques de solidarité qui ont cours pendant les manifestations (Funérailles, mariages, baptêmes) dans le milieu (environnement de l'association) ;
- Décrivez les différentes formes pratiquées de solidarité et/ou d'entraide au sein de la société :
 - Organisation des formes de pratiques, qu'est ce qui est donné, comment ?
 - Importances des formes de pratiques
 - La communauté participe-t-elle
 - Conséquence en cas de non fonctionnement
 - Profil des personnes impliquées dans chaque pratique
 - Critères d'analyse du choix de la pratique (Statut des individus, Liens avec les individus impliqués, type d'événement, etc.)
- Appréciations : Comment qualifiez-vous les liens sur la base desquelles votre association fonctionne : S'agit-il de solidarité, d'entraide ou autre (à préciser) ?
 - Perceptions par rapport à chacune des formes
 - pratiques à entretenir ou non
 - Pratiques nuisibles ou non
- Préciser s'il y a des croisements entre liens, puis rechercher les raisons de ces croisements.

2. **Objet 2 : Circonstances permettant aux populations d'entretenir encore ces pratiques**

- Dans quelles circonstances/événements (à décrire) les pratiques et décrites précédemment sont perpétuées ?
- Par événement, quelles sont les pratiques auxquelles vous faites le plus recours (pratiques dominantes)
- Quelle évolution a connu les différentes pratiques dominantes dans le temps et dans l'espace?

3. **Objet 3 : Cas de ruptures et de fragilité des liens**

- Dans quelle circonstance, les deux parties même en cas d'événement ne continuent pas dans le système de don/ contre don ?
- Comment cela se manifeste ?
 - Arrêt de présence physique aux événements
 - Arrêt simple de contres dons ? ou carrément
 - Arrêt ou dénie des liens si possible (amitié, etc....)
- A partir de quand on considère qu'il y a rupture ?
 - Pas de contre don effectué après un événement arrivé au donateur
 - A partir de combien de contre don non retournés est ce qu'il y a rupture ?
 - Cela est il fonction du type de relation entre les deux ?
 - Quelles les liens les plus sensibles à la rupture dans ces cas ?
 - Pas d'excuse acceptable à l'endroit du donateur ?
 - Quels sont les types d'exemples acceptables ?
 - En fonction du type de lien entre les deux
 - A quel moment elles doivent être présentées par rapport au jour de l'événement ? si non conséquences ?

- Quelles les liens les plus sensibles à la rupture dans ces cas ?
 - Quel est l'impact de la rupture sur le donateur ?
 - Fragilité financière/économique/sociale ?
- A quelle condition il est possible de renouer les liens / reprendre la relation don contre don ?
 - Présentation d'excuses ?
 - Présentation d'excuses +rattrapage du contre-don ?
 - Que faire pour renouer les liens ?

4. Objet 4 : Formes des pratiques de solidarité et d'entraide mutuelle entretenues avec des membres de différentes associations de la même zone géographique ou inter-zones

- Avez-vous des relations avec d'autres associations de votre commune ?
- Si non: Pourquoi ?
 - Situations conflictuelles passées, mauvaises expériences
 - Conflits sur d'autres fronts (Politique, économique, etc.)
 - Perception des pratiques comme un privilège
 - Manque de compétences des leaders à négocier avec d'autres
 - Isolement ou renferment des leaders, raisons
- Si oui :
 - Décrivez les formes d'interactions
 - Les circonstances de la survenance pour chaque type d'interaction
- Quelles d'abord les opportunités liés à chaque type d'interaction ?
 - quels sont les avantages induits par chaque type d'interaction ?
- Quelles sont les contraintes liées à chaque interaction ?
 - Quels sont les inconvénients induits par chaque type d'interaction ?
- Avez-vous enregistré des cas de conflits dus à ces interactions ?
 - **Si non** : expliquez le contexte ayant favorisé cette absence de conflit
 - **Si oui** :
 - Décrire chaque type de conflit
 - Quelles sont les voies de recours relatives à chaque type de conflit ?
- Quelle est votre point de vue/perception sur les formes de collaboration et sur les difficultés y afférentes ?

5. Objet 5 : effectivité des liens de citoyenneté

- Qu'est ce que l'AFL fait pour son milieu
 - Qu'est ce qui est donné à la communauté, période de don
 - Comment c'est organisé
- Quel profit tire l'association de ces investissements dans le milieu
- Quel support ou soutien reçoit l'AFL en retour de la communauté, des autorités administratives du milieu

VIII- Le questionnaire individuel destiné aux membres des AFL

1. Localisation et identification de l'enquêtée

COD	Questions	Réponses
1.1	Département/Commune	1_ ☐ Atlantique/ Toffo 2_ ☐ Coufo/ Klouékanmè 3_ ☐ Ouémé/ Dangbo
1.2	Arrondissement	
1.3	Village	
1.4	Quartier	
1.5	Nom de l'enquêtée	
1.6	Age (en année)	
1.7	Ethnie	1_ ☐ Fon/Mahi 2_ ☐ Adja 3_ ☐ Aïzo 4_ ☐ Mina 5_ ☐ Autre (_____) Préciser
1.8	Lieu de naissance	1_ ☐ Ce village 2_ ☐ Autre village du département 3_ ☐ Autre département 4_ ☐ Autre pays
1.9	Religion	1_ ☐ Chrétienne 2_ ☐ Musulmane 3_ ☐ Animisme 4_ ☐ Autre (_____) Préciser
1.10	Situation matrimoniale	1_ ☐ Marié (e) 2_ ☐ Célibataire 3_ ☐ Divorcé (e) 4_ ☐ Veuf (ve)
1.11	Nombre d'enfants de l'enquêté?	
1.12	Nombre de personnes à charge	
1.13	Niveau d'instruction de l'enquêté (e)	0_ ☐ Aucun 1_ ☐ Primaire 2_ ☐ Secondaire 3_ ☐ Université 4_ ☐ Alphabétisation
1.14	Niveau d'instruction des enfants de l'enquêté (e)	0_ ☐ Aucun 1_ ☐ Primaire 2_ ☐ Secondaire 3_ ☐ Université 4_ ☐ Autre (_____)
1.15	Pouvez-vous lire et écrire dans votre langue locale?	0_ ☐ Non 1_ ☐ Oui
1.16	Niveau d'instruction du conjoint de l'enquêté (e)	0_ ☐ Aucun 1_ ☐ Primaire 2_ ☐ Secondaire

		3_ ☐ Université 4_ ☐ Alphabétisation
1.17	Nom de l'AFL	
1.18	Année d'adhésion à l'AFL	
1.19	Appartenez vous à d'autres associations (y compris les groupes de tontine) ?	0_ ☐ Non 1_ ☐ Oui, Combien ?
1.20	Précisez les types d'associations, les dates d'adhésion, les raisons de l'appartenance à ces autres associations et les stratégies de conciliation des intérêts de toutes ces associations	
	Types :	
	Dates :	
	Raisons :	
	Stratégies de conciliation des intérêts de ces diverses associations ou groupes :	

2. Perception de l'enquêtée sur la pauvreté

COD	Questions	Réponses
2.1	Quelle perception avez-vous de la pauvreté ?	
2.2	Quelles sont les différentes catégories de pauvres que vous connaissez ?	1- Signification : 2- Signification : 3- Signification :
2.3	Quelle perception avez-vous de la richesse ?	
2.4	Qui peut-on considérer comme riche au Bénin ?	

3. Situation de l'enquêtée avant l'adhésion à l'AFL

COD	Questions	Réponses
3.1	Parmi les catégories que vous avez évoquées, de laquelle faisiez-vous partie ?	
3.2	Pourquoi ?	
3.3	Quelle était votre principale activité génératrice de revenus avant votre adhésion à l'AFL ?	1_ ☐ Agriculture 2_ ☐ Agroalimentaire 3_ ☐ Elevage 4_ ☐ Chasse/ Pêche 5_ ☐ Ouvrier (petit métier) 6_ ☐ Commerce 7_ ☐ Autre (.....)
3.4	Aviez-vous une (des) activité(s) secondaire (s) ?	0_ ☐ Non 1_ ☐ Oui

COD	Questions	Réponses
3.5	Activité (s) secondaire (s) de l'enquête (e)	102 Spécifier par ordre d'importance
	Activité secondaire 1	1_ ☐ Agriculture 2_ ☐ Agroalimentaire 3_ ☐ Elevage 4_ ☐ Chasse/ Pêche 5_ ☐ Ouvrier (petit métier) 6_ ☐ Commerce 7_ ☐ Autre (_____)
	Activité secondaire 2	1_ ☐ Agriculture 2_ ☐ Agroalimentaire 3_ ☐ Elevage 4_ ☐ Chasse/ Pêche 5_ ☐ Ouvrier (petit métier) 6_ ☐ Commerce 7_ ☐ Autre (_____)
3.6	Quel était (avant votre adhésion à l'AFL) approximativement votre revenu mensuel émanant de ces activités ?	0_ ☐ Nul 1_ ☐ < 15.000 FCFA (moins d'un dollars par jour) 2_ ☐ Entre 15.000 et 30.000 FCFA 3_ ☐ Entre 30.000 et 45.000 FCFA (SMIG au Bénin : 31.625F) 4_ ☐ Plus de 45.000 FCFA (..... Préciser)
3.7	Participation aux dépenses du ménage avant votre adhésion à l'AFL	Dépenses de scolarisation
		0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses de santé
		0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses d'alimentation
		0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses d'habillement des membres du ménage
		0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses de logement
		0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 %

¹⁰² Activité secondaire: Activité secondaire 1 et 2 sont par ordre d'importance

COD	Questions	Réponses
		3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
3.8	Comment qualifier la considération que votre entourage vous porte avant votre adhésion à l'AFL ?	0_ ☐ Ne sait pas 1_ ☐ Une attentiste, dépendante de son mari 2_ ☐ Une personne dynamique, active (qui se débrouille pour s'en sortir avec l'appui de son mari) 3_ ☐ Une grande combattante avec un niveau de vie au-dessus de la moyenne du milieu (s'en sort aisément même sans son mari) 4_ ☐ Autre (_____) Qualifier
3.9	Occupez-vous des postes de responsabilité dans la communauté avant votre adhésion à l'AFL ?	0_ ☐ Non 1_ ☐ Oui Justifier :

4. Perception sur la vie associative et le militantisme

COD	Questions	Réponses
4.1	Militer dans une association est-il important pour vous ?	0_ ☐ Non pas du tout 1_ ☐ Peu important 2_ ☐ Important 3_ ☐ Très important
4.2	Justifier la réponse :	
4.3	Combien de votre temps accordé vous aux activités de l'AFL ?	0_ ☐ Aucun 1_ ☐ moins de 5 % 2_ ☐ Entre 5 % et 15 % 3_ ☐ Entre 15 % et 25 % 4_ ☐ Entre 25 % et 50 % 5_ ☐ Plus de 50 %
4.4	Vos occupations associatives empiètent-elles sur le temps d'exercice de vos activités génératrices de revenus ?	0_ ☐ Non 1_ ☐ Oui Justifier :
4.5	Quelle est votre principale activité génératrice de revenus depuis l'adhésion à l'AFL ?	1_ ☐ Agriculture 2_ ☐ Agroalimentaire 3_ ☐ Elevage 4_ ☐ Chasse/ Pêche 5_ ☐ Ouvrier (petit métier) 6_ ☐ Commerce 7_ ☐ Autre (_____)
4.6	Avez-vous actuellement une (des) activité(s) secondaire (s)?	0_ ☐ Non 1_ ☐ Oui
4.7	Activité (s) secondaire (s) de l'enquête (e)	Activité ¹⁰³ secondaire
		Activité secondaire 1
		Spécifier par ordre d'importance 1_ ☐ Agriculture 2_ ☐ Agroalimentaire 3_ ☐ Elevage

¹⁰³ Activité secondaire: Activité secondaire 1 et 2 sont par ordre d'importance

COD	Questions		Réponses
			4_ ☐ Chasse/ Pêche 5_ ☐ Ouvrier (petit métier) 6_ ☐ Commerce 7_ ☐ Autre (_____)
		Activité secondaire 2	1_ ☐ Agriculture 2_ ☐ Agroalimentaire 3_ ☐ Elevage 4_ ☐ Chasse/ Pêche 5_ ☐ Ouvrier (petit métier) 6_ ☐ Commerce 7_ ☐ Autre (_____)
4.8	Quel est actuellement votre revenu mensuel approximatif émanant de ces activités ?		0_ ☐ Nul 1_ ☐ < 15.000 FCFA 2_ ☐ Entre 15.000 et 30.000 FCFA 3_ ☐ Entre 30.000 et 45.000 FCFA (SMIG au Bénin : 31.625F) 4_ ☐ Plus de 45.000 FCFA (..... Préciser)
4.9	Participation aux dépenses du ménage depuis l'adhésion à l'AFL	Dépenses de scolarisation	0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses de santé	0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses d'alimentation	0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses d'habillement des membres du ménage	0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
		Dépenses de logement	0_ ☐ Ne participe pas 1_ ☐ Participation < 25 % 2_ ☐ Entre 25 % et 50 % 3_ ☐ Entre 50 % et 75 % 4_ ☐ A plus de 75 %
4.10	Comment qualifier la considération que votre entourage vous porte actuellement ?		0_ ☐ Ne sait pas 1_ ☐ Une attentiste, dépendante de son mari 2_ ☐ Une personne dynamique, active (qui se débrouille pour s'en sortir avec l'appui de son mari) 3_ ☐ Une grande combattante avec un niveau de vie au-

COD	Questions	Réponses
		dessus de la moyenne du milieu (s'en sort aisément même sans son mari) 4_ Autre () Qualifier
4.11	Occupez-vous actuellement des postes de responsabilité dans votre communauté ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :

5. Perception sur la gestion de l'AFL

COD	Questions	Réponses
5.1	Comment appréciez-vous le mode de gestion de l'AFL ?	0_ Ne sait pas 1_ Très Mauvais 2_ Mauvais 3_ Moyennement bien 4_ Bien 5_ Très bien
5.2	Justifier la réponse :	
5.3	Donnez trois qualités de votre Président(e) sur le plan de la gestion de l'association	1- 2- Justifier : 3- Justifier :
5.4	Donnez trois défauts de votre Président(e) sur le plan de la gestion de l'association	1- Justifier : 2- Justifier : 3- Justifier :
5.5	Mode de répartition des tâches collectives (responsabilisation des membres?)	Expliquer
5.6	Mode de répartition des revenus collectifs (équité entre les membres ?)	Expliquer :.....
5.7	Revenus par membre issus d'activités collectives sur ces trois dernières années	1- 2- 3-
5.8	Rapports entre le Président et les membres de l'AFL	Expliquer : Exemple.....
5.9	Faites trois propositions pour permettre à votre AFL d'avoir un meilleur rayonnement local, national voir international	1- Justifier : 2- Justifier : 3- Justifier :
5.10	Qu'est-ce qui manque à votre AFL pour	1-

COD	Questions	Réponses
	permettre à chacun de ses membres d'avoir une vie décente ? (énoncer au moins trois besoins ou insuffisances)	Justifier : 2- Justifier : 3- Justifier :

6. Pratiques de solidarité et de l'entraide au sein de l'AFL

COD	Questions	Réponses
6.1	Un membre de l'AFL a-t-il perdu un proche depuis que vous êtes dans cette association ?	0_ Non 1_ Oui
6.2	Si oui, lien de parenté entre le défunt et le membre exploré NB : Cochez et en plus mettez un trait sous le parent décédé	1_ Un(e) ami(e), un(e) voisin(e) 2_ Un enfant, un(e) conjoint(e) 3_ Un frère ou une sœur 4_ Un père, une mère 5_ Un grand parent, un oncle, une tante 6_ Autre Préciser
6.3	Quelle assistance l'AFL lui a-t-il porté ? : Don en espèce : Montant Organisation : Don en nature : Biens donnés Organisation : Assistance morale : Organisation : Assistance en main d'œuvre (coup de mains pour les préparatifs, service et rangement) : Organisation :	
6.4	Quelle reconnaissance l'intéressé (e) a-t-il manifesté en retour ?	Description:.....
6.5	L'association porte-t-il une assistance en cas de maladie ?	0_ Non 1_ Oui
6.6	Si oui, à qui ? NB : Cochez et en plus mettez un trait sous le cas concerné	1_ Le membre de l'AFL seulement, et en plus : 2_ Les enfants de l'adhérent(e) 3_ Le ou la conjoint(e) de l'adhérent(e) 4_ Le père ou la mère de l'adhérent(e) 5_ Autre proche de l'adhérent(e)..... Préciser
6.7	Quelle assistance l'AFL lui a-t-il porté ? : Don en espèce : Montant Organisation : Don en nature : Biens donnés Organisation : Assistance morale : Organisation :	
6.8	Quelle reconnaissance l'intéressé (e) a-t-il manifesté en retour ?	Description :.....
6.9	L'association porte-t-il une assistance aux membres dans d'autres circonstances ?	0_ Non 1_ Oui
6.10	Si oui, Préciser :	Description :.....

7. Niveau d'empowerment de l'enquêté(e) depuis son adhésion à l'AFL

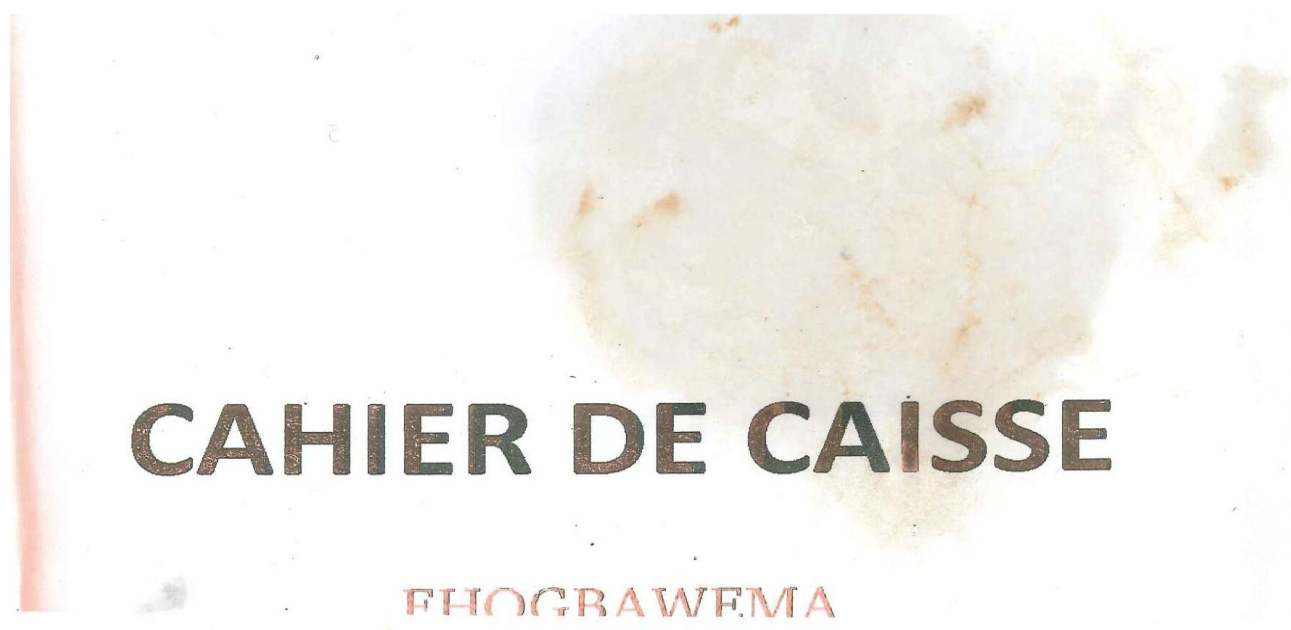
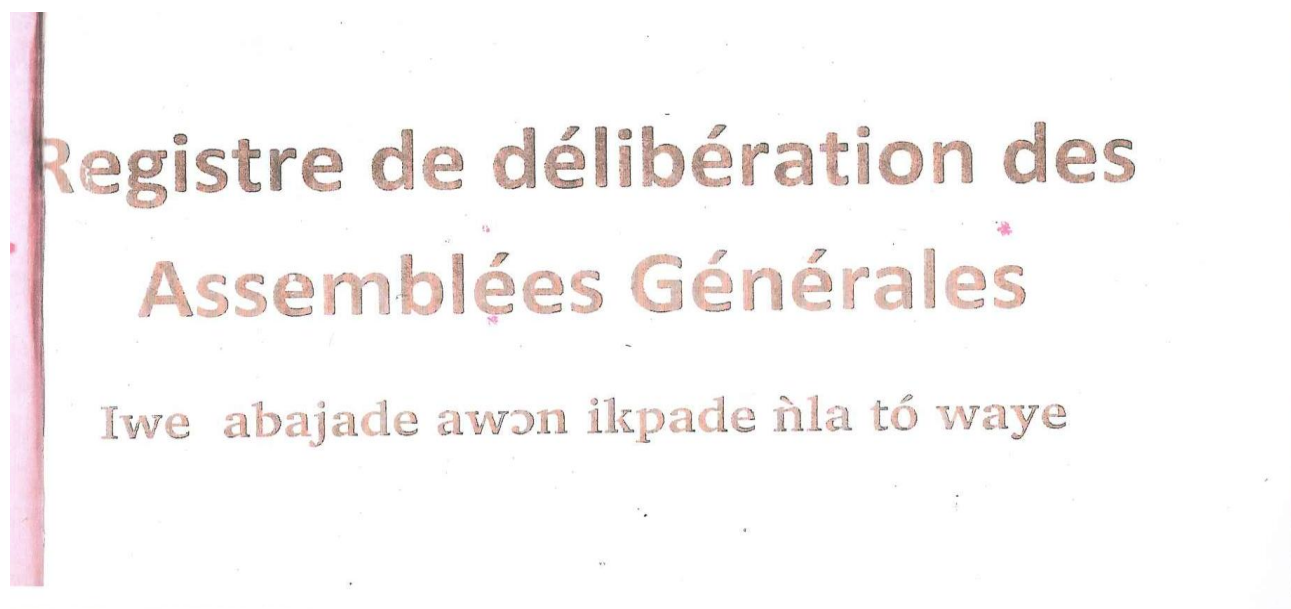
COD	Questions	Réponses
7.1	Les dimensions du « pouvoir intérieur » (pouvoir individuel) / Eléments de perception	
7.1.1	Estime de soi, confiance en	

COD	Questions	Réponses
	soi	
	Votre propre regard sur vous-même a-t-il évolué par rapport au passé ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Reconnaissez-vous vos propres aptitudes (confiance en soi) ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Pourriez-vous prendre la parole devant un public écrasant ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Vos pairs de l'AFL reconnaissent-ils vos aptitudes (le groupe vous confie-t-il des responsabilités) ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
7.1.2	Impression d'être :	
	Décidez-vous librement de l'utilisation de votre temps ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Pensez-vous que les autres vous considèrent à votre juste valeur ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Pensez-vous que le regard des autres (mari, enfants, famille, belle-famille, etc.) sur vous a changé depuis que vous appartenez à une AFL ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez : Exemples :
7.2	Les dimensions du « pouvoir de » (pouvoir individuel et collectif)/ Eléments de perception	
7.2.1	Capacités techniques, aptitudes et compétences techniques et pratiques (savoir)	
	Avez-vous reçu des formations techniques ?	0_ Non 1_ Oui Lesquelles? :
7.2.2	Capacité de développer une conscience critique (savoir critique)	
	Etes-vous capable de formuler des idées, une opinion (apprendre, analyser et agir) ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
7.2.3	Capacité d'influence, de changer, de se positionner vis-à-vis de ses relations proches (savoir-faire)	
	Votre mari contribue-t-il aux tâches domestiques ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Quels changements avez-vous remarqué dans la relation avec son mari (participez-vous aux prises de décisions et ou exercez vous de responsabilités dans la vie du ménage)	0_ Non 1_ Oui Lesquelles? :
	Avez-vous une influence sur votre	0_ Non 1_ Oui

COD	Questions	Réponses
	mari, vos enfants, vos proches ou les membres de votre belle-famille ?	Justifiez :
	Vos perspectives pour mieux renforcer vos capacités d'action pour le futur personnel (et/ou pour les autres)	Lesquelles? :
7.2.4	Avoir	
	Le revenu du ménage s'est-il amélioré avec le temps ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Gérez-vous vos propres revenus ? et aussi celui du ménage ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Possédez-vous maison, terre, outils et autres ressources productives ?	0_ Non 1_ Oui Lesquels? : Conditions d'acquisition ? :
	Les objets/biens matériels utilisés dans votre ménage vous appartiennent-ils ?	0_ Non 1_ Oui Lesquels? :
	Dans quelle catégorie sociale faites-vous aujourd'hui partie ?	Catégorie de Justifiez :
7.3	Les dimensions du « pouvoir avec », pouvoir collectif / Eléments de perception	
7.3.1	Capacité de conscience critique collective	
	Avez-vous conscience que les problèmes de genre ne sont pas qu'individuels mais sociétaux, culturels et politiques, et qu'ils peuvent changer par une action collective ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
7.3.2	Capacité d'influence, de changement au niveau de l'association	
	Avez-vous reçu au niveau de votre AFL des formations pour mener des actions au profit de votre localité ?	0_ Non 1_ Oui Lesquelles? :
	Votre Président (e) est-il ou elle influent(e) au niveau de la localité ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	A-t-est-il ou elle des influences sur l'AFL ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
7.3.3	Impact sur le développement (local ou national)	
	Votre AFL développe-t-elle des activités ayant un intérêt pour cette communauté ?	0_ Non 1_ Oui Justifiez :
	Perspectives collectives pour le développement l'association	Lesquelles? :

ANNEXE 7 : QUELQUES OUTILS DE GESTION CHEZ WADODJOU

Les pages présentées ci-après sont des photocopies des différents registres de gestion chez Wadodjou que nous avons scanées.



N° d'ordre Totomenobà	Date Azan	Nature de l'opération Enuwawa alokpá hindè	Recettes Enu cí a só azogé á vá	Dépenses Zanzanwo	Solde Ci yí kpá
Report à nouveau Gbè wlèn ké		Report à nouveau	2970.500 F		2970.50
01	02/08/12	Epaigme	39500 F		39.500

Registre du procès verbal des réunions

Babogbèdodowowema

NOM DE L'OP : *WADODJOU*

OP Nyikó :

I- DATE *02/02/2012*

I- AZAN

II-LIEU. *Maison De La Présidente.*

II-FIN CI WO WÈ LÈ.

III- OBJET DE LA REUNION *Comment réussir le voyageant*

III-ENU CI NA WO WÈ.

IV- HEURE DE DEMARRAGE *15 heures 05 minutes*

IV- EGA CIME WO TWÈ

V- HEURE DE FIN: *18 heures 25 minutes.*

V- EGA CIME WO DEGBÒ:

VI- EFFECTIF ATTENDU : *20*

VI- HLENHLEN NÓ AMECIWO YÍ DÓ A VA WO

VII-EFFECTIF PRESENT : *18*

VII- HLENHLEN NÓ AMECIWO YÍ VA WO

IX- ORDRE DU JOUR : *Les démarches à mener pour la*

IX- ENYDCIWO WO *bonne gestion.*

Á LÈ KPÓ

- 1 Lieu de stockage.
- 2 Comment le maintenir au propre?
- 3
- 4
- DIVERS Tenir informer les absents.

ENYOKPÁÁWO

N° D'ORDRE Totonobà	ORDRE DU JOUR Enyociwo wo á lè kpó	DECISIONS PRISES EGBETACIWO wo só wò	RESPONSABLE DE L'EXECUTION NKONOTÓ NÓ WOWOWAWA DO JÍ WÒ	PERSONNES IMPLIQUEES AMECIWO YÍ E KÁN WÒ	DELAI D'EXEC 'Azan cí wo só wá w
1	Lieu de stockage	Trouver un autre magasin	Présidente	Organisation et les membres du groupement	16/02/2014
2	Comment le maintenir au propre?	Saclage Nettoyage	Organisation et les membres du groupement	Les membres du groupement	15/02/2014
3					
4					
DIVERS ENYOKPÁÁWO	Tenir informer les absents	Un membre du groupement sera chargé de les informer	JAHOBÉ edette	TOBOE Essé	Tout juste après la réunion

Ont signé

PJ: LISTE DE PRESENCE

Meciwo yí do aló

Meciwo yí nò texu

wemalómè